

A mon cher collègue, M. Guillaume,

hommage affectueux,

A. Delplanque

FÉNELON

ET

LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

AVEC SES PRINCIPAUX AMIS

MÉMOIRES ET TRAVAUX

PUBLIÉS PAR DES PROFESSEURS

DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Fascicule IV

FÉNELON

ET

LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

AVEC SES PRINCIPAUX AMIS

ESSAI SUR FÉNELON DANS L'INTIMITÉ

d'après ses lettres et celles de ses amis.

PAR

Albert DELPLANQUE

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR A LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES LETTRES DE LILLE

LILLE
FACULTÉS CATHOLIQUES
Boulevard Vauban, 60

LILLE
Librairie B. BERGÈS
RENÉ GIARD, SUCCESSEUR
2, rue Royale, 2

1907



A Monsieur Paul MORILLOT

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Hommage de respectueuse reconnaissance.

PRÉFACE

Ce livre est un modeste essai sur la correspondance de Fénelon. Nous voudrions avoir toutes les lettres de Fénelon au petit nombre d'amis excellents qui lui restèrent fidèles dans sa disgrâce; il s'en faut de beaucoup que nous les ayons toutes. La correspondance telle qu'elle est imprimée dans l'édition de Paris, la dernière et la plus complète, des œuvres de Fénelon, est pourtant considérable; elle comprend plus de deux mille lettres et il y en a de très longues; c'est le tiers de son œuvre littéraire.

De toute cette correspondance, nous voudrions tirer de quoi faire connaître Fénelon et ses principaux amis. La part des lettres de Fénelon à l'abbé de Chantérac et de l'abbé de Chantérac à Fénelon est la plus considérable et la plus volumineuse (cent treize lettres de Fénelon à l'abbé de Chantérac, cent cinquante-six lettres de l'abbé de Chantérac à Fénelon, et la plupart très longues). A cette volumineuse correspondance, nous avons la bonne fortune de pouvoir ajouter une longue lettre inédite de Fénelon à l'abbé de Chantérac et vingt-quatre lettres ou billets inédits de l'abbé de Chantérac à l'abbé de Maulevrier et à Fénelon, relatifs à l'affaire du Quiétisme[1]. Il nous a paru que ces

1. Je remercie cordialement M. E. Levesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, dont les conseils m'ont été très précieux, et qui m'a permis de faire cette publication.

lettres, négligées par l'éditeur de la correspondance, méritaient de voir le jour et que rien n'est à négliger ou à rejeter de ce qui touche à la très importante affaire du quiétisme.

La part des lettres de Fénelon à l'abbé de Chantérac et de l'abbé de Chantérac à Fénelon étant si considérable et si volumineuse, et de plus toutes ces lettres étant limitées à quelques années et à une seule affaire, d'une telle importance dans la vie de Fénelon, l'affaire dite du *quiétisme*, l'étude des rapports de Fénelon avec l'abbé de Chantérac mérite une place à part ; nous la lui donnerons [1].

Ce travail sera divisé en deux parties : Fénelon et ses amis, et l'application de la doctrine de l'amour pur dans son amitié ; Fénelon et l'abbé de Chantérac, et l'histoire de leurs sentiments intimes dans leur querelle sur la doctrine de l'amour pur avec Bossuet et l'abbé Bossuet.

C'est dans des lettres privées, secrètes, qui ne sont ni destinées à la publicité, ni même *ostensibles*, selon le mot

1. L'objet, le plan, la méthode de cette étude ne seront pas les mêmes que dans les ouvrages suivants, qu'on peut regarder comme les plus importants sur la question du quiétisme : *De la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme*, thèse par L. A. Bonnel ; *Fénelon et Bossuet*, par L. Crouslé ; *Étude sur la condamnation du livre des maximes des saints*, par Algar Griveau. L. A. Bonnel raconte et explique, d'une manière d'ailleurs assez succincte, toute l'affaire, en remontant au delà des Articles d'Issy. L. Crouslé, dans un ouvrage considérable et justement réputé, raconte et explique lui aussi, avec une érudition et une compétence bien supérieures, toute la querelle entre Bossuet et Fénelon, mêle le récit des faits et l'analyse des sentiments, juge toute la polémique extérieure et publique. Algar Griveau, dans un ouvrage dont F. Brunetière dit qu'il est « de ceux qui font époque dans ce qu'on appelle aujourd'hui la *littérature* d'un grand sujet (*Études critiques*, 2e série, p. 56), » a pris comme source la correspondance de Bossuet et de Fénelon, mais non pas uniquement, comme semblerait l'indiquer le titre, mêle le récit des faits et l'analyse des sentiments, et ramène tout à un point de vue qu'annonce ce sous-titre : *dans ses rapports avec la situation de l'église de France et du Saint-Siège à la fin du XVIIe siècle*. Nous prendrons comme source unique d'information les lettres et nous tâcherons de les analyser scrupuleusement, minutieusement, de manière à faire connaître les sentiments et les caractères ; ce sera l'histoire du quiétisme reprise au seul point de vue psychologique.

employé souvent par Fénelon, que l'homme se révèle et se peint tel qu'il est. C'est à la correspondance seule, aux lettres secrètes, aux documents d'ordre privé, venant de Fénelon et de ses amis, que nous nous restreignons dans ce travail. Nous ne toucherons aux écrits publics que dans la mesure très discrète où ces écrits privés l'exigeront pour se faire comprendre. Notre étude a pour objet principal le caractère et l'âme de Fénelon et pour objet secondaire le caractère et l'âme de chacun des principaux amis de Fénelon, d'après sa correspondance. C'est une biographie psychologique de Fénelon et de ses principaux amis, durant les vingt-cinq dernières années de sa vie, d'après ses propres confidences, ses conseils, sa direction, et les confidences trop rares de ses amis. Il nous a semblé et nous tâcherons de faire voir par le détail, que la doctrine exposée çà et là non seulement dans l'*Explication des maximes des saints*, mais dans le *Manuel de piété*, dans les *Instructions et avis sur divers points de la morale et de la perfection chrétienne*, dans la *Correspondance*, explique beaucoup des qualités et des défauts de Fénelon, donne l'unité à sa vie, comme elle donnera l'unité à ce travail. L'étude de ses rapports avec l'abbé de Chantérac fera, nous l'espérons, comprendre que Fénelon ait essayé, d'une manière si continue et si persévérante, durant tant d'années, de réaliser, dans sa vie morale comme dans celle de ses amis, la doctrine de l'amour pur [1]. Nous aurions atteint notre but, si, arrivé à la fin de cet ouvrage, le lecteur pouvait mieux comprendre ces mots du chevalier de Ramsai : « Cette doctrine désintéressée [le pur amour] a toujours été la doctrine favorite de ce prélat..., la clef

1. Le recueil, en partie impersonnel, des *Lettres spirituelles*, que nous n'aurons garde d'ailleurs de négliger, est plutôt l'objet propre d'un ouvrage comme celui de M. Cagnac : *Fénelon directeur de conscience*, 1901.

de tous ses principes, le grand ressort de son cœur, et le dénouement de toute sa vie. Donner une idée juste de ses sentiments sur cette doctrine, c'est la peindre par le trait essentiel [1] ».

Nous nous servirons, pour cette étude de la correspondance de Fénelon, de l'*édition de Paris* (Paris, Lille et Besançon, chez Leroux et Cie, 1848-1851, 10 vol. grand in-8) qui reproduit, en la complétant, l'*édition de Versailles* (commencée à Versailles en 1820, chez Lebel, et terminée à Paris en 1830, chez Le Clère; 34 vol. in-8, dont 11 de correspondance). Ces deux éditions ont été faites avec un très grand soin par la Compagnie de Saint-Sulpice, et Fénelon a été mieux partagé, à cet égard, que Bossuet [2]. L'*édition de Paris* a ajouté à celle de Versailles les recueils de lettres inédites suivants, publiés entre 1829 et 1850 : *Lettres inédites de Fénelon au maréchal et à la maréchale de Noailles, 1829; Lettres et opuscules inédits de Fénelon, 1850; Lettres inédites de Bossuet à Madame de la Maisonfort, 1829.* Nous ne négligerons pas les lettres inédites publiées depuis 1850, ou avant 1850, mais non insérées dans l'édition de Paris. Parmi ces publications, les plus importantes pour faire connaître Fénelon semblent être les suivantes : *Lettres inédites de Fénelon*, par l'abbé V. Verlaque, 1874, avec les réserves faites par M. Gazier dans la *Revue politique et littéraire* du 31 octobre 1874; une longue lettre inédite *(Un cas de conscience résolu)*, publiée par M. E. Levesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, dans la *Revue des Facultés catholiques*

1. *Histoire de la vie de Messr François de Salignac de la Motte Fénelon, archevesque duc de Cambray*, p. 186. — Sur la biographie de l'abbé de Chantérac, qui doit tenir dans ce travail une place à part, j'ai essayé de réunir le plus de renseignements précis qu'il m'a été possible.

2. Pour la comparaison des lettres de Fénelon et de l'abbé de Chantérac avec celles de Bossuet et de l'abbé Bossuet, je renverrai, sauf exception, à l'édition Lachat.

de l'Ouest, avril 1902; *Une lettre inédite de Fénelon* (journal d'un voyage du Périgord à Paris en 1685), publiée et annotée par J. Ed. Boisserie de Masmontet (1902); *Lettres inédites de Fénelon*, publiées dans *La Quinzaine* (1[er] et 15 mai 1904), par M. Cagnac. Nous signalons pour mémoire et comme étant d'importance beaucoup moindre les publications suivantes : *Lettres inédites de Fénelon* (à M[me] de Chevry, à M. Robert, chanoine de Leuze, à Mons), par Godard-Faultrier (*Nouvelles archéologiques et diverses*, avril, mai, juin 1849); *Quinze lettres inédites de Fénelon*, par Le Glay (Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, 1859); *Lettres inédites de Fénelon*, par X. Barbier de Montault (55 pièces), 1863; *Une lettre inédite de Fénelon*, par A. Durieux (Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, 1878).

Le recueil publié par M. E. Ritter dans la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 juillet et du 15 septembre 1892, semblait devoir être le plus intéressant et le plus important, s'il était reconnu parfaitement authentique. M. E. Ritter a réédité trente-huit lettres qui font partie de la *correspondance secrète* entre Fénelon et Madame Guyon, insérée par Dutoit-Mambrini dans une seconde édition des *Lettres chrétiennes et spirituelles* de Madame Guyon, sous le titre de Londres, 1767-1768, 5 vol. in-12 [1]. Après avoir réfuté sommairement les raisons, d'ailleurs faibles, pour lesquelles M. Gosselin, l'éditeur de la correspondance de Fénelon, avait écarté ces pièces comme « manifestement supposées » (manque de critique de Dutoit, plaintes de Madame Guyon de ce qu'on avait ajouté à ses écrits, contradiction entre ce qu'on trouve dans cette correspondance et l'assurance donnée solennellement par Fénelon de n'avoir pas lu les manus-

1. Cette correspondance secrète fait partie du tome V.

crits de Madame Guyon ; il y en a une quatrième qu'il omet : singularité de ces lettres, en contradiction avec le caractère et la doctrine de Fénelon ; cf. *Histoire littéraire de Fénelon*, 1re partie, section VI), M. E. Ritter laissait au lecteur le soin de se faire une opinion d'après le texte lui-même. M. E. Ritter avait eu le tort de ne pas rééditer en même temps les lettres de Madame Guyon à Fénelon. Aucun doute n'est possible sur la parfaite vraisemblance de ces lettres de Madame Guyon ; on la retrouve là tout entière, sa doctrine sur la désappropriation, la petitesse, l'enfance, la mort mystique, ses songes, ses inspirations, ses mouvements soudains auxquels elle cède sans le vouloir, son enthousiasme lyrique, son abondance de style magnifique. — Quant aux lettres de Fénelon, il semble bien qu'elles aient pu et dû être telles, de décembre 1688 à décembre 1689, durant la première année de ses relations avec cette femme qu'il a tant estimée et à qui il a toujours cru devoir le meilleur de sa spiritualité. Elles sont bien de sa manière et cette manière est inimitable ; c'est bien son style ; ce sont bien ses tours de phrases, d'une élégance si aisée, brefs, précis, qui procèdent par retouches multiples, qui mettent une idée en lumière en la répétant avec une extraordinaire variété de formes. — Une correspondance supposée nommerait-elle avec tant d'à-propos le duc de Chevreuse, le duc de Beauvilliers, la duchesse de Béthune-Charost, le village de Beynes où eut lieu, chez la duchesse de Béthune-Charost, la première rencontre de Fénelon avec Madame Guyon (ex. t. v, p. 200, p. 232, p. 236) ? Au cours de la correspondance, Fénelon devient précepteur des princes et entre à la cour ; rien de plus vraisemblable que les détails relatifs à cette nomination et aux fonctions nouvelles de Fénelon. Madame Guyon appelle le duc de Bourgogne P. P. (Petit Prince), comme plus tard, dans leur correspondance prudente, Fénelon et le duc de

Chevreuse (ex. p. 326 entre autres). — Signalons d'autres détails intéressants et importants : les allusions au mariage de la fille de Madame Guyon, qui épousa en effet, le 25 août 1689, à quatorze ans, Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux (pp. 340, 409, 441 entre autres); l'abbé de Langeron, nommé deux fois avec vraisemblance (pp. 338, 412); les aveux de Fénelon sur son caractère : sa sécheresse, sa tristesse (pp. 360, 435, 447, 449, 453, etc.), son goût de la raillerie (p. 239), son goût du badinage (p. 453), etc. — On trouverait à faire de curieux rapprochements entre ces lettres et les lettres ou écrits de Fénelon parfaitement authentiques. — « Il me paraît, dit Fénelon à Madame Guyon dans une lettre du 25 décembre 1689, que le procédé le plus édifiant que je puisse tenir ici est de ne demander jamais rien, ni pour moi ni pour les miens (p. 375) ». Dans une lettre authentique au duc de Noailles, Fénelon écrira, le 12 octobre 1690 *(Œuvres,* t. 7, p. 504) : « Vous n'aurez pas de peine à comprendre que je suis venu à la cour pour n'y avoir jamais aucune prétention ni pour moi ni pour les miens. Le peu de considération que j'y ai n'est fondé que sur la persuasion où l'on est que je veux y vivre sans intérêt ». — Fénelon à Madame Guyon : « Je veux tout en rien (p. 235) ». Nous lisons dans les *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6) : « On ne veut rien et on veut tout (p. 125) ». « On veut tout et on ne veut rien (p. 133) ». — Fénelon à Madame Guyon : « Allons toujours par le non-voir, comme dit le bienheureux Jean de la Croix (p. 253). » Fénelon à une religieuse *(Œuvres,* t. 8, p. 459) : « La seconde règle... est... d'aller toujours par le non-voir, comme parle le bienheureux Jean de la Croix ». — Fénelon à Madame Guyon : « Il me semble que je suis le quatrième à B[eynes]. Il n'y a pas de distance en Dieu, tout ce qui est en lui se touche (p. 257) ». C'est là une idée plusieurs

fois exprimée dans les lettres authentiques de Fénelon, par exemple, *Œuvres,* t. 8, p. 545, probablement au marquis de Blainville : « Dieu réunit tout et anéantit toutes les plus grandes distances à l'égard des cœurs réunis en lui. C'est dans ce centre que se touchent les hommes de la Chine et ceux du Pérou ». — Fénelon à Madame Guyon : « Rien n'égale mon attachement froid et sec pour vous (p. 444) ». C'est une expression du langage quiétiste qu'on rencontre çà et là dans les œuvres authentiques de Fénelon. Ex.: « Cet attachement à Dieu tout sec et tout nu est bien plus pur *(Œuvres,* t. 8, p. 514*)* ». — Fénelon à Madame Guyon : « Je joue quelquefois comme un petit enfant, même en faisant oraison (p. 412) ». Encore une expression familière à tous les tenants de l'amour pur, pour qui la simplicité de l'enfance est un idéal. Nous lisons dans les *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* : « O mon Dieu !... Ils n'auront jamais vos caresses et vos familiarités : il faut être enfant et jouer sur vos genoux pour le mériter *(Œuvres*, t. 6, p. 120) ». — Fénelon à Madame Guyon malade : « Prenez du quinquina (16 avril 1689, p. 241) ». Le 12 juin 1689, il écrit à la comtesse de Gramont : « Ma santé va bien, Dieu merci, Madame ; elle est en état de justifier le quinquina et de faire taire tous ses ennemis *(Œuvres,* t. 8, p. 594*)* ». — On pourrait multiplier ces rapprochements vraiment étonnants, sinon convaincants.

M. Eug. Ritter avait eu le mérite d'attirer l'attention sur cette correspondance entièrement oubliée. M. Maurice Masson vient d'en faire une édition critique qui ne laisse rien à désirer [1]. Bien des observations que nous avions faites, en étudiant la question d'authenticité dans l'édition

---

1. Maurice Masson, *Fénelon et Mme Guyon*, Paris, 1907. Voir en particulier *Introduction*, pp. IX-XXIX.

de M. E. Ritter et surtout dans l'édition de Dutoit-Mambrini, se sont trouvées confirmées par cette nouvelle édition. Grâce à elle, on peut faire état de cette correspondance secrète, si intéressante et si importante, mais avec les réserves qui s'imposent à l'égard d'une publication qu'il est impossible de contrôler par l'étude du manuscrit authentique, lequel d'ailleurs n'était qu'un cahier de copies.

L'étude que nous avons faite du texte de la correspondance de Fénelon, imprimée dans l'*édition de Paris*, nous a permis de corriger cette édition çà et là sur quelques points. Pour un assez grand nombre de lettres, adressées de Rome par l'abbé de Chantérac à ses amis de Paris, nous avons pu dire à coup sûr si c'est à l'abbé de Langeron ou à l'abbé de Maulevrier qu'elles s'adressaient, alors que les éditeurs avaient hésité entre les deux [1]. Dans le recueil des *Lettres spirituelles*, publié hâtivement et sans critique pour la première fois en 1718 (Anvers, 2 vol. in-12), augmenté et en même temps épuré par les derniers éditeurs, nous avons pu reconnaître encore un assez grand nombre de lettres à Madame de la Maisonfort, au marquis de Blainville, à la duchesse douairière de Mortemart, à la duchesse de Chevreuse [2].

1. Voir *Appendice*, p. 54.
2. *Id.*, pp. 1-27.

INTRODUCTION

L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, fit une visite à Fénelon au mois de septembre 1704, cinq mois après la mort de Bossuet. Le récit bien connu de cette visite est bon à relire dans le *Journal* de Le Dieu [1]; nous y verrons de près, dans la réalité de leur vie quotidienne, Fénelon et quelques-uns de ses amis intimes.

L'archevêque devait rentrer à Cambrai après un voyage de plus de trois semaines, le jour même où Le Dieu y arriva. « ...Il y avait avec lui dans son carrosse M. l'abbé de Beaumont, son neveu, M. de l'Echelle et M. Lefebvre, ci-devant aumônier de la princesse Palatine ; ces deux derniers viennent souvent de Paris pour voir M. de Cambrai, l'abbé de Beaumont ne le quitte jamais. » Pour le recevoir, « il y avait M. l'abbé de Chantérac, son parent et son grand'vicaire, M. l'abbé de Fénelon, un jeune cavalier dit, je crois, le marquis de Fénelon, qui sont deux neveux de M. l'archevêque, élevés auprès de lui... Dés que je le vis entrer, j'approchai en grand respect ; il me parut au premier abord froid et mortifié, m'invitant à entrer avec bonté, mais sans empressement... Alors parut M. l'abbé de Beaumont, qui me salua avec embrassades, d'une manière fort aisée et fort cordiale. » Rien dans son costume

1. *Journal*-II, pp. 154 et suiv.

« sans gland ni franges d'or » qui sente la recherche, l'apparat, la vanité. Cette description d'un écrivain médiocre, qui pourtant sait voir le détail significatif, met bien en relief le grand homme et le gentilhomme simple que fut Fénelon. Ce qui frappe surtout Le Dieu, c'est que Fénelon a *l'air froid et mortifié,* mais qu'il est *doux et civil.* Dans une lettre à Madame de Maisonfort où il rend compte de sa visite, il dit aussi : « On est frappé de la magnificence de sa table, de ses appartements et de ses meubles; mais au milieu de tout cela, ce qui touche davantage, c'est la modestie et, à la lettre, la mortification de ce prélat [1]. »

Fénelon invita Le Dieu à prendre place à sa table. « M. l'abbé de Chantérac était assis à sa gauche. » L'aisance, la politesse, Le Dieu ne se lasse pas de remarquer et de louer ces qualités dans Fénelon et dans son entourage. « L'entretien fut... très aisé, doux et même gai : le prélat parlait à son tour et laissait à chacun une honnête liberté... M. de Beaumont soutenait la conversation qui roula sur le voyage de M. de Cambrai; mais cet abbé était très honnête, et je n'aperçus rien, ni envers personne, de ces airs hautains et méprisants que j'ai tant de fois éprouvés ailleurs. » Le Dieu nous a avertis que M. de Chantérac est à une place d'honneur à côté du maître de la maison; c'est le plus âgé des ecclésiastiques de la maison ; c'est un ami de cœur et un familier; mais il ne remarque pas qu'il ait parlé; sa conversation dut être sobre et discrète. C'est un homme de bon conseil que Fénelon aime avec *vénération.* L'abbé de Beaumont, plus jeune et plus gai, soutient seul la conversation ; il est la gaîté et l'entrain de la maison. Sans le vouloir et indirectement, Le Dieu laisse deviner quelques traits essentiels de leur caractère. Il y a un autre ami intime

1. Lettre citée dans les *Pièces justificatives* de l'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset, *Œuvres,* t. 10, p. 348.

que Le Dieu ne signale pas, qui n'était pas à Cambrai lors de sa visite, l'abbé de Langeron. Celui-là, c'est l'ami de jeunesse, librement choisi, disciple, conseiller, collaborateur, l'ami de cœur au sens le plus complet du mot. Si nous ajoutons à ces trois noms celui du marquis de Fénelon, tout jeune encore, présent à Cambrai dans cette journée que raconte Le Dieu, mais qu'il ne fait que nommer, et ceux des absents, des absents très chers à qui on écrit, dont on parle souvent, mais qu'on ne peut voir que rarement et à la dérobée, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le vidame d'Amiens, nous aurons la liste presque complète de ceux que Fénelon a aimés le plus au monde. Il ne s'en faut que de deux noms, celui du chevalier Destouches qu'il connaîtra et aimera plus tard, celui du duc de Bourgogne surtout dont il est séparé à tout jamais, mais qu'il porte toujours dans son esprit et dans son cœur.

Dans ce repas qu'il raconte, Le Dieu observe encore que Fénelon mange et boit très peu. « Aussi est-il d'une maigreur extrême, le visage clair et net, mais sans couleur, disant lui-même : « On ne peut être plus maigre que je ne le suis. » Je crois pour moi que c'est le chagrin qui le ronge; car outre la maigreur, il est très mortifié et dans la demi-journée que j'ai été avec lui et au retour d'un voyage qui le devait dissiper, il n'est pas sorti de sa mortification, quoique ses manières fussent aisées et polies, mais avec le visage d'un Saint Charles. »

L'air mélancolique et triste, avec sa maigreur extrême, son visage sans couleur, rongé, en apparence, par le chagrin, c'est ainsi surtout que nous revoyons Fénelon dans le récit de Le Dieu; c'est ainsi surtout qu'il lui est apparu en septembre 1704. Fénelon n'est plus tel que l'avait vu Saint-Simon en des temps plus heureux; l'éclat de ces yeux

« noirs et très perçants [1] » s'est voilé de tristesse; le feu et l'esprit n'en sortent plus *comme un torrent*.

On a fait remarquer avec raison [2] que Fénelon avait l'humeur gasconne, la verve méridionale, une tendance au burlesque. L'entrée à Carenac, le voyage à Sarlat en sont des preuves très connues [3]. Ce qu'on a moins remarqué, c'est son penchant à la tristesse; ce n'était pas seulement sur son visage que les « contraires ne se combattaient pas. »

Sérieux, réservé, froid, il l'était déjà à la cour. « J'ai joint l'indolence des Flamands avec celle qu'on me reproche; » écrivait-il en 1697 [4]; et c'est sans doute une allusion gaie à l'indifférence quiétiste. Mais n'y avait-il pas aussi chez lui une indifférence extérieure qui intimidait et gênait parfois même ses parents et ses amis les plus chers? Dans une lettre de 1690, c'est-à-dire d'un temps où tout lui souriait à la cour de Versailles, il demande au maréchal de Noailles de lui ramener son fils aîné, le comte d'Ayen, avec qui il a « grande impatience de raisonner ». « Il est toujours à Paris, dit-il, avec un homme grave qui est M. le premier président. Cela me fait espérer qu'il n'aura pas grand'peine à s'apprivoiser ici avec ma mine froide et sérieuse [5]. » Cette mine froide et sérieuse, il la portait chez sa cousine et belle-sœur, la marquise de Laval, et elle s'en plaignait. « Je ne suis pas content, ma chère sœur, de la

---

1. *Mémoires chronologiques, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à Cambrai et aux environs, etc., mis au jour par Eugène Bouly* (Cambrai, J. Chanson, 1837), p. 32.

2. L. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. I, p. 7.

3. On peut y ajouter, entre autres preuves, une lettre de Fénelon à son oncle, l'évêque de Sarlat, racontant un voyage du Périgord à Paris en 1685 (publiée par M. Boisserie de Masmontet en 1902). Il y a là, outre des descriptions précises, beaucoup d'esprit, de gaîté, de jeunesse, avec un peu d'affectation. Nous verrons cette verve s'épancher librement dans certaines lettres à ses amis.

4. A la maréchale de Noailles, 5 novembre (1697). *Œuvres*, t. 7, p. 526.

5. 12 octobre (1690). *Œuvres*, t. 7, p. 503.

manière dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la meilleure disposition du monde pour vous témoigner une vraie amitié et vous parler à cœur ouvert. Mais la brièveté du temps et votre prévention me tiennent dans une certaine réserve dont je ne suis pas content[1]. » Voici d'autres aveux: « Je suis assez sec dans ma conduite et froid dans les commencements, mais assez chaud et tendre dans le fond[2]. » — « Vous n'avez point l'esprit complaisant et flatteur comme je l'ai, quand rien ne me fatigue ni ne m'impatiente dans le commerce. Alors vous êtes bien plus sèche que moi... Mais quand on veut de moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience et par vivacité de tempérament[3]. »

Les années passent; il nous semble que c'est toujours ce défaut qui se révèle et s'accuse si souvent dans les lettres à Madame de Montberon, femme du gouverneur de Cambrai, une pauvre âme scrupuleuse, susceptible à l'excès, qu'un rien froissait dans la conduite de son directeur. « Prenez moi tel que je suis, sec, rebutant, irrégulier, négligent, manquant d'attention et de délicatesse. Je veux me corriger pour vous et l'envie de bien faire me redressera[4] .» — « Souffrez donc que je sois ou du moins que je vous paraisse sec, dur, impitoyable, importuné, dégoûté, plein de mépris[5].» Un jour, Madame de Montberon n'a pu assister à un sermon de Fénelon. « Le sermon ne vous convenait point et vous devez être bien consolée de ne l'avoir pas entendu. Quatre petits mots qui échappent après

1. 24 septembre (1694), *Œuvres*, t. 7, p. 408.
2. A Madame de Maintenon (vers 1690), *id.*, t. 8, p. 485.
3. *Id.*, t. 8, p. 589.
4. 13 mars 1702, *id.*, t. 8, p. 645.
5. Entre le 8 et le 21 mai 1703, *id.*, t. 8, p. 661.

un long silence au coin de votre feu sont bien meilleurs[1]. » — « O que vous m'êtes chère en celui qui le veut! Cela croît tous les jours en moi; mais quand je vous verrai, je ne vous dirai peut-être rien[2].»

Le doux Fénelon de la légende, plutôt que de l'histoire, est donc aussi sec et tranchant. Le Périgourdin, d'humeur si enjouée dans certaines lettres, qui écrit au chevalier Destouches et à l'abbé de Beaumont avec tant de verve et d'esprit, est aussi parfois bien taciturne.

Il y a plus. Il console ceux qui sont dans la tristesse, en disant que lui aussi a une pente très forte à la tristesse. « Cette tristesse qui vous fait languir m'alarme et me serre le cœur... Je sais par expérience ce que c'est que d'avoir le cœur flétri et dégoûté de tout ce qui pourrait lui donner du soulagement. Je suis encore, à certaines heures, dans cette disposition d'amertume générale, et je sais bien que si elle était sans intervalle, je ne pourrais pas y résister longtemps... Je viens de faire une mission à Tournai... Je suis à moi-même tout un grand diocèse, plus accablant que celui du dehors et que je ne saurais réformer[3]. » — « Ma vie est triste et sèche comme mon corps; mais je suis dans je ne sais quelle paix sèche et languissante. Le fond est malade et il ne se peut remuer sans une douleur sourde[4]. » — « J'ai aujourd'hui le cœur en paix sèche et amère ; le demain m'est inconnu : Dieu le fera à son bon plaisir, et ce sera toujours le pain quotidien. Il est quelquefois bien dur et bien pesant à l'estomac[5]. » — « Souvent, dit-il dans une lettre, la mort me consolerait[6]. » Et il semble qu'on ne

1. 10 février 1701. *Œuvres*, t. 8, p. 666.
2. 23 septembre 1703, *id.*, t. 8, p. 664.
3. *Id.*, t. 8, p. 568.
4. *Id.*, t. 8, p. 562.
5. *Id.*, t. 8, p. 555.
6. *Id.*, t. 8, p. 590.

puisse guère aller plus loin. Voici pourtant qui est plus fort et plus éloquent encore : « Pour moi, je suis dans une paix sèche, obscure et languissante... Je me méprise encore plus que le monde ; je mets tout au pis-aller ; et c'est dans le fond de ce pis-aller pour toutes les choses d'ici-bas que je trouve la paix [1]. » La tristesse à ce degré s'appelle, d'un nom moderne, le pessimisme ; Fénelon, sans le savoir, vient d'en donner la définition.

Les lettres de Fénelon donnent donc raison à Le Dieu et font comprendre qu'il ait pu le trouver si *mortifié*. Dans cette *mortification*, dans cette tristesse, le tempérament était sans doute pour une part ; la fatigue aussi [2]. « J'ai à visiter sept cent soixante et quatre villages [3] ; » dit-il dans une lettre à Destouches ; il était *accablé de confirmations*. Et puis Fénelon, depuis la condamnation de son livre, *avait la peste* ; il le disait en souriant tristement ; « Quand on a la peste, on craint de la donner à ceux qu'on aime [4]. » Il n'était plus *à la mode* ; « C'est le pur amour que d'aimer les gens qui ne sont plus à la mode [5] ; » disait-il au comte de Gramont qui avait eu le courage de ne pas rougir de lui à Marli devant les courtisans. Se consola-t-il jamais d'avoir vu condamner un livre et une doctrine qui lui tenait tant à cœur ? Cette grande douleur de sa vie ne fut-elle pas toujours présente à son esprit ?

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 625.

2. Le bourgeois de Cambrai, contemporain de Fénelon, dont nous avons cité déjà un mot, parle dans ses *Mémoires chronologiques* de ce zèle dévorant qui abrégea les jours de Fénelon : « Outre les discours qu'il faisait, les jours de grandes fêtes, dans la métropole, il faisait, tous les dimanches de carême, une instruction dans l'église de S. Nicolas. Il était éloquent et rempli d'onction, mais on avait peine à l'entendre à cause qu'il parlait du nez ; il était d'une taille assez grande, fort maigre, ayant les yeux noirs et très perçants... Son étude continuelle et sa trop grande application abrégèrent ses jours (*Ouvr. cité*, p. 32). »

3. *Œuvres*, t. 8, p. 233.

4. *Id.*, t. 8, p. 618.

5. *Id.*, t. 8, p. 615.

En invitant Madame de Montberon à une messe qu'il veut célébrer en l'honneur de saint François de Sales, le 29 janvier 1701, il dit : « Il m'a donné le jour de sa fête les prémices de mes plus grandes croix. Ce fut ce même jour, il y a précisément quatre ans que mon livre fut publié. Je dois faire de bon cœur l'anniversaire de ce jour crucifiant pour moi[1]. » A cette doctrine du pur amour, il avait tout sacrifié, sa fortune et son bonheur, et même la tranquillité et la joie de sa conscience. La vie de Fénelon fut une poursuite continuelle d'un idéal si beau et si élevé qu'il est presque insaisissable, mais sûrement irréalisable, sinon à certains moments très courts et pour une toute petite élite d'âmes très distinguées.

Pour lui en particulier ce fut une chose difficile. Cette doctrine très haute et très austère était chez lui en lutte avec un des tempéraments les plus affectueux qu'il y ait eu ; cet homme d'une gaîté débordante était triste, jusqu'à appeler la mort comme une consolation ; cet homme sec et tranchant n'était pas seulement « assez tendre dans le fond », comme il disait à Madame de Maintenon, mais extraordinairement tendre. La correspondance, si d'autres preuves manquaient, pourrait certes témoigner de cette extraordinaire bonté affectueuse.

Cet évêque gentilhomme a eu l'orgueil de son nom ; certaines lettres à son frère, le comte de Fénelon[2], certaines lettres au « généalogiste des ordres du roi », Clairembault[3], le prouvent assez ; mais il a eu du cœur, un cœur plein de pitié et de tendresse pour les petits et les humbles. On n'est peut-être pas très surpris, mais on est charmé de voir l'archevêque-duc de Cambrai s'intéresser de loin à une

1. *Œuvres*, t. 8, p. 628.

2. *Id.*, t. 7, p. 405.

3. *Ibid.*, pp. 672, 674, 675 ; t. 8, p. 33.

pauvre femme de son pays qui l'a servi enfant et de trouver, dans une lettre au marquis de Fénelon qui était allé revoir sa famille en Périgord, ce menu détail : « Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante ou morte, et si elle a touché quelque argent de moi par la voie de notre petit abbé[1]. » On est charmé de le voir s'occuper, à plusieurs reprises et assez longuement, d'un pauvre domestique malade, le chef de cuisine Mambrun. « Je sais à n'en pouvoir douter, dit-il dans une de ses lettres, que sa peine serait extrême, s'il arrivait ici un homme qui ressemblât à un successeur. Ce coup serait capable de le faire retomber dans l'extrémité d'où il n'est sorti qu'à demi...[2] ». Son intuition, sa finesse de psychologue vient ici en aide à sa bonté ; il soupçonne par le cœur ce que son neveu ne soupçonnait pas ou qui le laissait indifférent et il défend ce pauvre convalescent contre l'esprit pratique de l'abbé de Beaumont[3]. Même dans l'état de gêne extrême où il se trouvait à Versailles, étant précepteur des enfants de France, quand il était sur le point de congédier presque tous ses domestiques, s'il ne recevait promptement quelque secours[4], l'abbé de Fénelon qui avait « beaucoup de naissance et peu de biens[5] », ne perdait pas le souci des pauvres ; il écrivait : « Faites en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra, après avoir néanmoins pourvu aux aumônes les plus pressées ;

---

1. *Œuvres*, t. 7, p. 482.

2. *Ibid.*, p. 420.

3. Nous avons retrouvé un témoignage, de la main même de Fénelon, et daté du 15 janvier 1703, en faveur de ce Mambrun (*Archives départementales du Nord*, liasse Fénelon). Ces quelques lignes sans importance littéraire peuvent être ajoutées aux lettres que nous signalons pour témoigner de la bonté de Fénelon.

4. Voir les lettres à la marquise de Laval, sa cousine. (*Œuvres*, t. 7, pp. 396, 399, 402).

5. Lettre du duc de Bourgogne au pape Innocent XII, demandant « le gratis » pour les bulles de Fénelon, nommé archevêque de Cambrai. (*Œuvres*, t. 7, p. 514).

car j'aimerais mieux à la lettre vivre de pain sec que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon bénéfice[1]. » Encore simple abbé, il écrit à un fils de Colbert, devenu archevêque de Rouen, qui avait la passion des constructions luxueuses et qui voulait, comme un parvenu, embellir des maisons qui avaient « paru belles à tant de cardinaux et de princes, même du sang : « Souvenez-vous, Monseigneur, que vos revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres, que ces pauvres sont vos enfants, et qu'ils meurent de tous côtés de faim. Je vous dirai, comme dom Barthélémi des Martyrs disait à Pie IV qui lui montrait ses bâtiments : *Dic ut lapides isti panes fiant*[2]. » C'est, en partie, la pitié pour les pauvres qui a inspiré et dicté la lettre si dure à Louis XIV[3]. Directeur des missions de Saintonge, il a su donner à Seignelay et par lui au roi des conseils de modération, de douceur et de bonté, qui étaient d'abord des reproches[4]; les Dragonnades, les conversions à main armée ne sont pas de son goût ; il souhaite qu'on fasse trouver aux Protestants « quelque douceur de vie » en France, pour leur ôter « la fantaisie d'en sortir[5] » ; il blâme la conduite des Jésuites de Marennes, « quatre têtes de fer, qui ne parlent aux nouveaux convertis pour ce monde que d'amende et de prison, et pour l'autre que du diable et de l'enfer[6]. » Je sais bien d'ailleurs que cette bonté et cette douceur intelligentes eurent des défaillances, que Fénelon ne condamne pas avec assez d'énergie le procédé d'intimidation qui consistait à

---

1. *Œuvres*, t. 7, p. 402.
2. *Id.*, t. 8, p. 442.
3. *Id.*, t. 7, p. 509.
4. Voir par exemple : *Œuvres*, t. 7, p. 195.
5. *Ibid.*, p. 196.
6. A la duchesse de Beauvilliers, 16 janvier 1686 (*Lettres inédites de Fénelon*, par l'abbé V. Verlaque, p. 9).

traîner « sur la claie » le cadavre d'un homme mort sans sacrements[1] », qu'il plaisante mal à propos, dans une lettre à Bossuet sur les « Huguenots » tout prêts à « abjurer le christianisme » et à « suivre l'Alcoran », si on leur montrait « des dragons[2] » ; qu'il dénonce lui-même au ministre Seignelay « la rivière de Bourdeaux », comme favorable au départ des protestants pour l'étranger[3] ; qu'il lui conseille de « choisir en chaque lieu », pour les exiler « dans le cœur du royaume », « certains esprits envenimés et contagieux[4] ; » d' « écarter » « quelques uns de ces chefs qui dogmatisent », d'en envoyer même « quelques-uns dans le Canada[5] ; » d'obliger les protestants à assister aux sermons « par de légères amendes, ne fussent-elles que de cinq sols[6] ; » de faire « des pensions secrètes à certains chefs de parti qui commencent à revenir de bonne foi, » « en supprimant les pensions de ceux qui font mal, » « ce qui permettrait de faire un fonds presque suffisant pour ces pensions secrètes[7]. » Cet homme tendre et compatissant aux humbles et aux petits se laissait entraîner, par excès de zèle religieux, à des paroles ou à des actes qui font tort à sa droiture et à sa bonté.

Bon, tendre, il l'était au plus haut point pour les enfants ; l'amour des enfants est une des formes charmantes de sa

1. *Lettres inédites de Fénelon*, par l'abbé Verlaque, p. 35.

2. *Œuvres*, t. 7, p. 493.

3. *Lettres inédites...*, par l'abbé Verlaque, p. 29.

4. *Ibid.*, p. 34.

5. *Revue politique et littéraire* (31 octobre 1874) ; article de M. Gazier qui critique et corrige les *Lettres inédites* publiées par l'abbé Verlaque.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.* — Sur *Fénelon missionnaire*, on peut lire dans L. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, deux chapitres (Livre II, chap. I et II) d'une abondante et sûre information. Voir, sur certaines mesures rigoureuses, en particulier, les pages 104, 105, 106 ; sur certains bons conseils où une politique habile se mêlait à la générosité et à la bonté, les pages 109, 110, 111, 120.

sensibilité. Il était le treizième enfant d'une famille de quinze enfants; il a eu une quantité innombrable de neveux et de petits-neveux, « tout mon nombreux népotisme », dit-il dans une lettre à Destouches. De 1695 à 1715, son palais ne fut presque jamais vide d'enfants; une génération remplaçait l'autre; c'était la gaîté, la vie bruyante et charmante de cette grande maison épiscopale. « Je voudrais qu'elle eût autant de santé que son follet bambin, dit-il de sa nièce, Madame de Chevry. Il mange, il court, il saute, il rit, il déclame toute la journée [1] ». Voilà le bruit dont retentit, pendant près de vingt ans, le palais où Fénelon était exilé et où ce joli tapage était nouveau depuis des siècles. Fénelon donne à ces enfants des surnoms qui sont comme des caresses, « le vénérable Dindin », « le follet », « le bon petit Chevrotin », « Scaliger », « Lobos », « Lobiche », « Alexis ». Il embrasse de loin, dans ses lettres, « la canailleuse race » de ses enfants, et les « ex-bambins », et, en même temps que le « Vénerable abbé de Chantérac », « les non-vénérables marmots [2] ». Il ne se contente pas des siens; il fait venir chez lui ceux de ses amis, ceux du duc de Chaulnes; il rappelle au duc de Chaulnes qu'il lui a promis « la chère jeunesse pour la belle saison [3] ». Il surveille l'éducation de toute cette « petite troupe »; il s'amuse à faire de la psychologie enfantine et à deviner dans l'enfant l'homme à venir; il redevient avec ce petit monde précepteur et éducateur. Il y a tel de ces enfants, comme le marquis de Fénelon, le premier qui ait égayé le palais de l'archevêque de Cambrai, qui a été plus complètement que le duc de Bourgogne

1. *Œuvres*, t. 7, p. 471.

2. Voir les lettres à la marquise de Laval, au marquis de Fénelon et à l'abbé de Beaumont.

3. *Œuvres*, t. 7, p. 355.

l'élève de Fénelon. Fénelon a eu au plus haut degré la jeunesse du cœur.

Enfin, enfin surtout, Fénelon a eu des amis très chers qu'il était porté par nature à aimer de toute son âme. « Je ne vis que d'amitié » ; c'est un de ses mots, et un de ceux qui le caractérisent le mieux.

Dans cette lutte entre un tempérament si affectueux et la doctrine très haute et très austère de l'amour pur, la victoire dut rester souvent à l'amour-propre, tel qu'il l'entendait, et il a une manière de l'entendre toute différente de celle de La Rochefoucauld ; « l'amour-propre me décide souvent » ; dit-il lui-même [1]. Il y avait là aussi une cause de souffrance et de tristesse dont il faut tenir compte pour expliquer et justifier le portrait de Fénelon tracé par Le Dieu, mais surtout les plaintes éloquentes et répétées si souvent, dont nous avons apporté quelques exemples [2].

C'est la doctrine de l'amour pur qui sera tout le sujet de ce livre. La première partie fera voir un essai d'application

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 589.

2. Extrayons aussi quelques aveux des lettres de Fénelon à Madame Guyon (*Lettres chrétiennes et spirituelles de Mme Guyon*, nouvelle édition, enrichie de la correspondance secrette de M. de Fénelon avec l'auteur. A Londres, 1768). « Je n'ai rien senti, Madame, depuis deux jours que la paix sèche dans l'âme et dans le corps une langueur qui me tient comme anéanti. En cet état, je ne fais rien que porter le fardeau de moi-même : encore même m'échappe-t-il des airs, des regards et des tons si secs et si dédaigneux que je m'étonne qu'on puisse me souffrir (5 juillet 1689, t. v, p. 435). » — « Mon air est grave et sec... Je suis néanmoins persuadé que ma sécheresse extérieure est beaucoup plus grande que l'intérieure. A mesure que le goût sensible s'est retiré et que la foi s'est desséchée, mes répugnances qui sont naturellement bien plus fortes que mes désirs, ont pris une vivacité qui m'entraîne. Je décide avec hauteur, je fais sentir je ne sais quoi de dédaigneux pour tout ce qui me déplait, je souffre impatiemment la contradiction (26 juillet 1689, t. v, pp. 449 et suiv.). » — « Mon emploi demande une patience continuelle dans des fonctions sèches et ennuyeuses. Ainsi il y a bien à mourir, surtout selon mon tempérament... je n'éprouve aucune tentation forte, excepté celle de l'abattement, où une santé faible et une extrême sécheresse de l'intérieur font tomber (1er octobre 1689, t. v, p. 360). »

de cette doctrine de Fénelon dans ses rapports avec ses amis. La seconde partie montrera en détail, d'après ses confidences et celles de l'abbé de Chantérac, comparées aux confidences de Bossuet et de l'abbé Bossuet, complétées, expliquées, contrôlées par elles, ou simplement mieux appréciées grâce à elles, combien cette doctrine lui tenait à cœur.

Peut-être, en rassemblant de partout ce que Fénelon a dit çà et là, au jour le jour, à travers ses lettres, de plus élevé, de plus délicat, de plus exquis sur l'amitié, pourrait-on composer une sorte de *De amicitia* d'après Fénelon. Dans ce traité, comme dans les dialogues anciens, Fénelon serait en scène avec les plus chers de ses amis, que nous tâcherions d'évoquer, de faire revivre, de faire dialoguer presque, en nous servant de la correspondance seulement. Exposer la doctrine de Fénelon sur l'amitié, puis tracer, d'après la correspondance, les portraits du chevalier Destouches, du duc de Bourgogne, des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, du vidame d'Amiens, du marquis de Fénelon, de l'abbé de Beaumont, de l'abbé de Langeron, c'est-à-dire, si l'on y ajoute l'abbé de Chantérac, de ceux que Fénelon a le plus aimés, de près comme de loin, et montrer de quelle sorte il les a aimés, entrant ainsi dans la connaissance de son cœur, de sa vie intérieure, tel est le sujet de la première partie.

L'abbé de Chantérac qui n'a été en relations épistolaires avec Fénelon que pendant l'affaire du Quiétisme, qui a rendu à son ami, durant les deux années les plus tristes de sa vie, les plus signalés services que l'on puisse attendre d'un ami, mérite d'être distingué de ce cercle ; l'étude des relations de Fénelon et de l'abbé de Chantérac, au sujet du livre dogmatique où est exposée, comme dans un traité, la doctrine de l'amour pur, l'*Explication des maximes des*

saints, fera l'objet de la seconde partie. Cette correspondance, si considérable et si importante, a déjà été étudiée par d'autres [1] à un point de vue surtout extérieur; ils en ont tiré une histoire de l'affaire de Rome. Nous l'étudierons, nous, à un point de vue purement « psychologique », comme l'expression de deux âmes; nous tâcherons de faire l'histoire des sentiments intimes de ces deux âmes, à travers la complexité des faits, durant cette longue querelle sur la doctrine de l'amour pur, avec Bossuet et l'abbé Bossuet.

---

1. Surtout L. Crouslé et Algar Griveau.

PREMIÈRE PARTIE

FÉNELON ET SES AMIS

ET

L'APPLICATION DE LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR

DANS SON AMITIÉ

I

LA DOCTRINE DE L'AMITIÉ PURE

SOMMAIRE

I. Définition et explication de l'amour pur d'après l'*Explication des maximes des saints* et la correspondance de Fénelon ; la sainte indifférence, le purgatoire des dernières épreuves, le sacrifice conditionnel et le sacrifice absolu ; la purification des vertus ; comparaison entre La Rochefoucauld et Fénelon, Fénelon complète La Rochefoucauld ; l'austérité effrayante, la hauteur inaccessible de cette doctrine.

II. L'amitié d'après La Rochefoucauld ; qu'elle ne mérite pas le nom d'amitié. — Caractères de la vraie amitié, définie et expliquée par saint François de Sales : réciprocité d'affection consciente et connue deux parties ; réciprocité de vrais biens, c'est-à-dire de vertus ; l'amitié, union des âmes par la vertu et pour la vertu ; la correction fraternelle, grand devoir de l'amitié ; regret que saint François de Sales n'ait pas traité plus longuement du sentiment et de la vertu d'amitié. — Montaigne plus libre dans les *Essais* ; l'amitié un des beaux sujets qui s'offraient à lui. Caractères de l'amitié définie et expliquée par Montaigne : l'amitié, le dernier point de la perfection de la société ; ni la volupté, ni le profit, ni le besoin public ou privé n'y ont de part ; les offices et les bienfaits qui entretiennent les autres sociétés nuisent à l'amitié ; le plus grand et le plus difficile devoir de l'amitié qui est de donner à son ami l'occasion de faire du bien et même de se sacrifier ; l'histoire du testament d'Eudamidas. — Un cas de conscience : l'amitié la plus pure peut-elle jouir d'elle-même ? S'il s'est posé pour saint François de Sales, il ne l'a pas résolu ; il ne s'est pas posé pour Montaigne ; il ne s'est pas posé pour les anciens ; il s'est posé pour Fénelon.

III. Fénelon prouve la possibilité de l'amour pur par les exigences des anciens sur le désintéressement de l'amitié ; ayant à parler de l'amitié, il va bien plus loin dans ce désintéressement ; la transformation, la transfiguration de l'amitié la plus pure des modernes et des anciens décrite, presque chantée par Fénelon ; nature, effets de ce désintéressement : l'amitié pure de tout amour-propre, la plus tendre et la plus durable ; l'amitié pure et l'absence, le plus grand des maux ; comment elle supprime les distances ; l'union parfaite des âmes par l'absorption totale de l'amour-propre dans l'amour de Dieu. L'amitié crucifiante dernier degré de l'amitié pure.

I

La doctrine de l'amitié pure n'est qu'une forme de la doctrine de l'amour pur, et nous ne pouvons pas parler de l'une sans parler de l'autre.

L'amour pur, c'est aussi la sainte indifférence. Ce mot d'indifférence est équivoque. On aurait envie de faire à Fénelon l'objection de Polyeucte à Néarque [1] :

« Pour se donner à lui, faut-il n'aimer personne? »

Néarque répond :

« Nous pouvons tout aimer, il le souffre, il l'ordonne;
Mais à vous dire tout, ce Seigneur des seigneurs
Veut le premier amour et les premiers honneurs.
Comme rien n'est égal à sa grandeur suprême,
Il ne faut rien aimer qu'après lui, qu'en lui-même. »

C'est à peu près ce que dit Fénelon de l'âme parvenue à cet état : « Elle aime, il est vrai, plusieurs choses hors de Dieu, mais elle ne les aime que pour le seul amour de Dieu, et de l'amour de Dieu même; car c'est Dieu qu'elle aime dans tout ce qu'il lui fait aimer [2]. » Il défend cette indifférence du reproche d'être une *indolence stupide*, *une inaction intérieure*, *une non-volonté*, *une suspension générale*. Elle n'a avec le défaut que nous nommons indifférence que le nom de commun. La sainte indifférence n'a cure de son intérêt, et c'est ainsi que son nom se justifie; elle réserve toute sa sensibilité, toute sa susceptibilité, toute son activité pour aimer Dieu et pour témoigner à Dieu qu'elle l'aime. « Non seulement l'âme indifférente désire pleinement son salut, en tant qu'il est le bon plaisir de Dieu; mais encore la persévérance, la correction de ses défauts, l'accroissement de l'amour par celui des grâces, et généralement, sans aucune exception, tous les biens spirituels et même temporels qui sont, dans l'ordre de la Providence, une préparation de moyens pour notre salut et pour celui du prochain [3]. » Remarquons aussi que la sainte indifférence, que l'amour pur, comme Fénelon le laisse entendre dans l'*Explication des maximes des saints*, comme il l'a répété si souvent dans ses écrits apologétiques, ne veut pas sacrifier l'objet de l'espérance, mais l'intérêt qui s'attache à l'objet de cette espérance. Fénelon entend ne pas détruire l'espérance ; il rend seulement l'espé-

1. *Polyeucte*, acte I, scène I.
2. *Explication des maximes des saints*, article V : Vrai.
3. *Id*, article VI : Vrai.

rance désintéressée. Molinos, d'après la bulle de condamnation, disait : « Celui qui a donné son libre arbitre à Dieu ne doit plus avoir souci de rien, ni de l'enfer ni du paradis [1] ». Madame Guyon disait dans le *Moyen court* [2] : « L'abandon est un dépouillement de tout soin de nous-mêmes... Pour la pratique elle doit être de perdre... toute volonté propre..., être indifférent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme, pour les biens temporels et éternels. » A prendre ces expressions à la lettre, le quiétisme de Molinos et de Madame Guyon sacrifie résolument l'objet même des châtiments et des récompenses. L'amour pur de Fénelon sacrifie seulement l'amour-propre naturel, le sentiment d'intérêt naturel qui se mêle, pour les altérer par le contact, à la crainte des châtiments et à l'espoir des récompenses. Fénelon traduira le mot intérêt par : *appetitio mercenaria*, et reprochera à Bossuet et à tout le parti de Bossuet de traduire et de croire, malgré toutes les explications, qu'il faut traduire *intérêt* par *commodum; appetitio mercenaria* c'est le sentiment d'intérêt ; *commodum*, c'est l'objet même de l'intérêt.

Ce désintéressement de l'amour, ce dépouillement du mien et du tien, ne va pas sans une grande énergie ; il faut une grande énergie pour s'y maintenir ; il faut une énergie plus grande pour y atteindre. On y arrive par l'abandon, et cet abandon est « un purgatoire terrible. » Passer par ce purgatoire et en sortir purifié n'est le propre que d'un « très petit nombre d'âmes très pures et très mortifiées, en qui la chair est depuis longtemps soumise à l'esprit et qui ont pratiqué solidement toutes les vertus évangéliques [3]. »

Ce purgatoire se compose de deux sacrifices intérieurs, très difficiles à faire pour l'âme, un sacrifice conditionnel, un sacrifice absolu. « On dit : Mon Dieu, si par impossible vous me vouliez condamner aux peines éternelles de l'enfer, sans perdre votre amour, je ne vous en aimerais pas moins [4]. » C'est le sacrifice conditionnel. Le sacrifice conditionnel peut devenir *en quelque manière absolu*. « Alors une âme peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie et qui n'est pas le fond intime de la conscience qu'elle est justement réprouvée de Dieu ». L'âme est alors *divisée d'avec elle-même* ; elle expire sur la croix avec Jésus-Christ. « Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice de son intérêt propre pour l'éternité... Mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure...

---

1. VIIe proposition ; Voir *Œuvres*, t. 2, p. 232.

2. *Opuscules spirituels*. (A Cologne, chez Jean de la Pierre, 1704), t. I, chap. VI, 4.

3. *Explication des maximes des saints*, article VIII : Vrai.

4. *Id.*, article X : Vrai.

l'espérance parfaite qui est le désir désintéressé des promesses [1] ». Une partie de l'âme est plongée dans d'affreuses ténèbres, tandis que l'autre, celle que saint François de Sales, le maître de Fénelon, appelle souvent la cime de l'âme, reste illuminée. « Il se fait, dans les dernières épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'âme d'avec l'inférieure [2] » ; en bas les sens et l'imagination ; en haut l'entendement et la volonté ; « le cas impossible lui paraît possible et actuellement réel, dans le trouble et l'obscurcissement où elle se trouve ». Mais être réprouvé de Dieu, c'est l'enfer, et l'enfer c'est la haine de Dieu. « Loin de consentir positivement à le haïr, elle ne consent pas même indirectement à cesser un seul instant de l'aimer... Un directeur peut alors laisser faire à cette âme un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre ». L'âme troublée, égarée, fait donc le sacrifice non pas du ciel, mais de son intérêt propre pour l'éternité, sans sacrifier l'objet même de cet intérêt. Elle se croit haïssable maintenant et éternellement ; mais elle ne hait pas ni ne veut haïr ; elle veut aimer toujours. Voilà pour la partie inférieure de l'âme ; mais dans le même temps qu'elle fait ce sacrifice, elle continue, dans la partie supérieure, d'espérer de cette espérance parfaite, purifiée par l'amour, qui est, d'après Fénelon, *le désir désintéressé des promesses*. Voilà un état de l'âme si complexe qu'il est inexplicable, et que Fénelon a toujours fait, du moins à ce qu'il nous paraît, de vains efforts pour l'expliquer. Le consentement de l'âme à la perte de son intérêt propre pour l'éternité sans la haine de Dieu ne peut s'expliquer que par un égarement momentané. Mais comment espérer et désespérer en même temps ? Comment cette conscience et cette inconscience, ce désespoir conscient et cette espérance inconsciente peuvent-ils coexister dans une même âme ? On comprendrait que l'acte d'espérance suivît immédiatement cette impression de désespoir ; on ne comprendra jamais que ces deux « phénomènes psychologiques » soient simultanés.

Ces terribles tentations, pareilles à la tentation historique de saint François de Sales qui l'avait rendu « sec comme du bois [3] », sont appelées par Fénelon *les épreuves extrêmes* ; quand l'âme a été fidèle jusqu'au bout, c'est la paix, la paix incomparable d'un amour purifié.

L'âme a donc fait, comme Dante et Virgile, son voyage à travers ce purgatoire. La voici dans les régions hautes et sereines où habite

1. *Explication des maximes des saints*, article X : *Vrai*.

2. *Id.*, article XIV : Vrai.

3. Déposition du chanoine Gard (Process. remiss. Gebenn. (II), ad art. 41) ; cité par Dom Mackey : *Œuvres de saint François de Sales*, t. IV, Introduction, p. LXVIII.

une éternelle paix ; la voici dans l'amour pur non pas « inamissible », ni sans défaillance, mais ordinaire, mais habituel, dans l'amour pur par état, dans le cinquième état d'amour défini et décrit au début du livre des *Maximes*. La vie spirituelle doit être désormais une *désappropriation* continuelle. Alors nous aimons Dieu pour lui et non pour nous ; nous espérons le bonheur du ciel, mais comme une chose que Dieu veut et qu'il veut que nous voulions ; nous purifions même nos vertus ; notre vie se passe à purifier nos sentiments et nos vertus.

Les vertus des *honnêtes gens* sont pour La Rochefoucauld des vertus que l'on pourrait appeler vicieuses, des vertus mêlées de vices, gâtées toutes plus ou moins par le vice radical de l'humanité « l'amour de soi jusqu'à l'oubli de Dieu [1] » ; ce sont des fruits de belle apparence qui ont au cœur le ver rongeur. Jamais personne n'avait analysé avec un instrument aussi précis que La Rochefoucauld les « vices » qui « entrent dans la composition des vertus, comme les poisons dans la compositions des remèdes » ; personne avant lui n'avait observé avec cette perspicacité impitoyable ces *fines dissimulations*, ces *imperceptibles ambitions* qui échappent à l'attention vulgaire, et « la fausseté des vertus humaines », selon le titre d'un livre de Jacques Esprit, ami de La Rochefoucauld, et ce qui se mêle d'amour de soi, de son bien-être, de son repos, de sa gloire, de ses petites jouissances de sensualité ou de vanité dans les vertus que le monde estime le plus.

Fénelon commence où finit La Rochefoucauld. La Rochefoucauld avait laissé de côté, comme n'étant pas de son domaine, la nature corrigée de ses défauts par la grâce, les hommes « que Dieu en préserve par une grâce particulière [2].» Mais si l'amour-propre ne peut atteindre la grâce qui est incorruptible et intangible de sa nature, il se mêle dans l'âme la plus sincèrement et la plus complètement vertueuse à la grâce et diminue en elle la capacité de recevoir la grâce, l'aptitude à y correspondre, la force d'y correspondre. Personne, au XVIIe siècle, n'a été sensible comme Fénelon à cette forme d'amour-propre qui restait imperceptible même pour Bossuet [3]. Fénelon est le grand observateur et le grand peintre de l'amour-propre mêlé aux vertus surnaturelles, ou mieux de l'amour-propre qui subsiste dans l'âme avec les vertus surnaturelles et dont le voisinage

---

1. Mot de saint Augustin, cité par Fénelon.

2. *Avis au lecteur* de l'édition de 1678. (*Œuvres complètes de La Rochefoucauld*, éd. Gilbert, Gourdault et Henri Régnier ; t. I, p. 30).

3. Il convient de rapprocher à cet égard Madame Guyon de Fénelon son disciple.

leur est nuisible. Il parle dans certaines lettres spirituelles à Madame de Maintenon de « l'amour-propre le plus sage et le plus vertueux [1]. » « On peut être attaché, dit-il encore, à une certaine perfection de vertu, qu'on voudrait trouver en soi et qui tiendrait lieu de tous les autres biens. C'est le plus grand raffinement de l'amour-propre qui console de toute perte [2].» Arrivés, par les *épreuves extrêmes*, à la sainte indifférence, à l'amour du cinquième état, à l'amour pur nous purifions nos vertus, même de ce *raffinement d'amour-propre*, dont parlait Fénelon. Il ne s'agit plus « de l'intérêt de gloire » dont parlait La Rochefoucauld [3]. L'amour-propre de La Rochefoucauld est un amour-propre grossier en comparaison, un amour-propre de pécheurs. Il s'agit ici même de la joie d'une bonne conscience, de la consolation de se sentir vertueux, aimant Dieu et aimé de Dieu. On peut vouloir les vertus « principalement pour la gloire de Dieu », mais aussi « pour en avoir le mérite et la récompense », « pour la consolation de devenir parfaits. » Mais on peut vouloir aussi les vertus « pour la seule joie de Dieu en nous [4] », sans souci de la récompense propre en cette vie ou en l'autre vie, du mérite propre, de la consolation propre. Parvenues à ce degré, les âmes « doivent détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire [5]. » Se laver non pour être pure et pour le mérite et la consolation de se sentir pure, mais pour plaire à Dieu, être dans la disposition de préférer la laideur à la beauté, si la laideur, par impossible, devait plaire à Dieu plus que la beauté, Fénelon veut que l'âme pousse jusque là le désintéressement et la désappropriation [6]. « L'âme est si infectée de l'amour-propre qu'elle se salit toujours un peu par la vue de sa vertu ; elle en prend toujours quelque chose pour elle-même [7]. » Ceux qui sont encore *imparfaits* voient dans les plus parfaits « beaucoup de choses qui blessent la délicatesse et la jalousie de leur amour-propre ..; mais ils ne voient point dans notre fond intime ce qui salit nos vertus, et qui ne déplaît qu'à Dieu seul [8]. »

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 495.
2. *Ibid.*, p. 498.
3. *Avis au lecteur* de l'édition de 1666.
4. *Explication des maximes des saints*, article XVI : Vrai.
5. *Id.*, article XXXVIII : Vrai.
6. *Ibid.*
7. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6, p. 92).
8. A la duchesse douairière de Mortemart, 11 octobre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 327).

« Laissez-vous donc ôter jusqu'aux derniers ornements de l'amour-propre, et jusqu'aux derniers voiles dont il tâche de se couvrir [1]. » « Je prie Notre Seigneur, écrit-il à Madame de Maintenon un Vendredi Saint, en ce jour qui est un jour de croix et de mort, de vous faire mourir à vous-même, dans la partie la plus intime et la plus vivante, qui est l'amour de votre propre vertu, autant qu'elle est la vôtre [2]. » Dans une autre lettre à une personne éprise elle aussi de cette rare perfection, il représente l'amour-propre déjà vaincu par la grâce comme un petit « lumignon fumant » qui dure longtemps encore après que la main d'un de ses chapelains « a éteint tous les cierges, par derrière, l'un après l'autre », durant les offices de la semaine sainte; il faut que l'éteignoir soit « bien appuyé », pour éteindre cet amour-propre déjà éteint, pour étouffer « absolument jusqu'aux moindres restes de ce feu caché [3]. »

Supposons les vertus dont parle La Rochefoucauld purifiées du vice d'intérêt propre qui est en elles ; la clémence est vraiment la clémence et non plus une politique ; la modération n'est plus une vaine ostentation de force d'âme ; la sincérité n'est plus mêlée de dissimulation et d'ambition ; la chasteté des femmes est uniquement la chasteté et la valeur des hommes est uniquement la valeur ; et ainsi de toutes les vertus. Quand l'âme se sera ainsi purifiée, il faudra qu'elle se purifie encore; ce qu'elle a fait jusqu'ici n'était au plus qu'un commencement et une préparation ; voici la vraie et complète purification, et c'est la doctrine de Fénelon ; c'était comme un premier degré dans ce *mystère* d'hommes épris de perfection et d'initiés ; la vraie initiation se fait par la doctrine de Fénelon ; elle ôte à l'amour-propre même la consolation qu'il goûte naturellement et licitement dans la vraie vertu, parce que jouir ainsi de sa bonne conscience, c'est encore se prendre pour fin ; et c'est Dieu seul qu'il faut aimer. Certes, s'il y eut jamais une doctrine « aristocratique » et destinée à une élite, c'est bien celle-là. « Rien n'est si jaloux, si sévère et si délicat que ce principe du pur amour. Il ne saurait souffrir mille choses qui nous sont imperceptibles dans un état commun .. C'est comme l'or qui se purifie au creuset ; le feu consume tout ce qui n'est pas le pur or [4]. » « ... Dieu ne poursuit pas ainsi... toutes les âmes. Il y en a un nombre infini de très pieuses qu'il laisse dans quelque retour sur

1. *Œuvres*, t. 8, p. 574.
2. *Ibid.*, p. 495.
3. *Ibid.*, p. 580.
4. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Id.*, t. 6, p. 118).

elles-mêmes [1]. » « Pauvres âmes, âmes faibles, que ces derniers coups vous accablent!... Combien y en a-t-il qui n'achèvent point de traverser l'affreux désert ! A peine deux ou trois verront la terre promise [2]. »

Nous sommes ainsi montés de degrés en degrés jusqu'aux plus âpres sommets, d'où l'on voit tout en dessous de soi, même ce qu'il y a de plus élevé dans les sentiments humains et dans les vertus humaines. Cet idéal, Fénelon, sans distinction de dates, après comme avant les Articles d'Issy et le livre des *Maximes*, l'a proposé, des centaines, des milliers de fois, sous deux formes principales, familières d'ailleurs à beaucoup de mystiques et, en particulier, à Madame Guyon : la petitesse de l'enfance, avec Jésus enfant pour modèle, mais surtout la mort, avec Jésus en croix pour modèle. « Ce n'est pas assez de se détacher ; il faut s'apetisser... L'enfant n'a rien à lui ; il traite un diamant comme une pomme [3]. » — « O quelle grâce ne coulera point sur vous, si vous portez, comme un petit enfant, tout ce que Dieu fait pour vous rabaisser, et pour vous désapproprier, tant de votre sens que de votre volonté ! Je le prie de vous faire si petite, qu'on ne vous trouve plus [4]. » — « Je prie Dieu qu'il vous rende doux, simple et enfant avec Jésus né dans une crèche [5]. » — « Mourez donc, laissez-vous mourir ; le dernier coup sera le coup de grâce [6]. » — « Vous souhaitez que Dieu vous détruise, et ce souhait est bon [7]. » — « Je veux que vous ayez le goût de ma destruction, comme j'ai celui de la vôtre [8]. » — « Je prie .. le Dieu de toute consolation de vous arracher votre propre cœur et de ne pas vous en laisser la moindre parcelle [9]. » — « Soyez un vrai rien en tout et partout;... Il faut qu'un cœur vivant soit réduit en cendre. Il faut mourir et ne point voir sa mort... On ne vit plus que de mort, comme parle saint Augustin... Vivez donc de cette mort ; qu'elle soit votre pain quotidien [10]. » Fénelon y revient à chaque page. Il

1. *Œuvres*, t. 6, p. 118.

2. *Ibid.*, p. 124.

3. *Id.*, t. 8, p. 528.

4. A la duchesse douairière de Mortemart, 22 août 1708. (*Id.*, t. 7, p. 267).

5. A un ami (le marquis de Blainville). (*Id.*, t. 8, p. 519).

6. *Id.*, t. 8, p. 546.

7. *Ibid.*, p. 519.

8. *Ibid.*, p. 581.

9. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6, p. 147).

10. *Œuvres*, t. 8, p. 572.

conseille, il décrit, il chante presque [1] cette mort, avec une sombre et farouche énergie. La mort mystique, voilà le degré suprême de la sainteté, celui au delà duquel il n'y a plus qu'une vie dévouée à l'amour de Dieu tout seul et de toutes choses en lui et pour lui, sans le moindre retour sur ce *moi haïssable* que personne n'a haï comme Fénelon.

Durus amor ; le mot de Virgile ne s'applique-t-il pas justement à cet amour de Dieu ? Il est piquant de commenter Fénelon par Bossuet. Longtemps avant la querelle du quiétisme, alors que Fénelon était encore enfant, Bossuet expliquait, dans un sermon sur l'Assomption, avec une sublime énergie, cette dureté de l'amour de Dieu, impitoyable à la nature et à l'amour-propre : « Je dis que l'amour divin emporte avec soi un dépouillement et une solitude effroyable que la nature n'est pas capable de porter ; une si horrible destruction de l'homme tout entier est un anéantissement si profond de tout le créé en nous-mêmes, que tous les sens en sont accablés. Car il faut se dénuer tellement de tout pour aller à Dieu qu'il n'y ait plus rien qui retienne : et la racine profonde d'une telle séparation, c'est cette effroyable jalousie d'un Dieu qui veut être seul dans une âme [2]. » Bossuet, sans doute, n'attache pas à ces fortes expressions le même sens que Fénelon ; mais Fénelon ne dirait pas mieux, à moins qu'il ne voie dans cette sombre peinture une condamnation de sa doctrine.

A de telles hauteurs, on est forcé de marcher seul. Cet idéal est si élevé que même celui que Corneille a imaginé dans *Polyeucte* est loin d'y atteindre. Fénelon n'aurait-il pas trouvé insuffisante et presque vulgaire l'héroïque vertu qui respire dans ces vers ?

> « Je rends grâces au Dieu que tu m'as fait connaître
> De cette occasion qu'il a si tôt fait naître
> Où déjà sa bonté, prête à me couronner,
> Daigne éprouver la foi qu'il vient de me donner [3]. »

Vers sublimes, si l'on veut, mais combien ils laissent à désirer ! Affronter la mort par le bourreau, par amour pour son Dieu, c'est bien ; mais qu'il est fâcheux que Polyeucte se laisse tant exalter par cette couronne que Dieu lui tend ! Qu'il est fâcheux qu'il parle de « mourir pour son Dieu » comme d'un « illustre sort [4] » !

---

1. Voir les *Entretiens affectifs* (*Manuel de piété*) (*Œuvres*, t. 6, pp. 53 et suiv.).

2. *Œuvres oratoires*, éd. Lebarq, t. IV, p. 420.

3. *Polyeucte*, acte II, scène VI.

4. *Id.*, acte IV, scène III.

Néarque : « Mais dans ce temple enfin la mort est assurée. » — Polyeucte : « Mais dans le ciel déjà la palme est préparée [1]. » — Pauline : « Où le conduisez-vous? » — Félix : « A la mort. » — Polyeucte : « A la gloire [2]. » Admirables antithèses, mais sentiment intéressé. Nous pensions que c'était là le dernier degré de l'héroïsme religieux ; il y a mieux. Cette palme, Polyeucte l'aime d'un amour surnaturel qui est un effet de la grâce ; mais ne l'aime-t-il pas aussi d'un amour naturel, par un reste d'amour-propre, qui n'est pas un péché mais une imperfection ? Il serait mieux d'aller à la mort en oubliant sa propre gloire, pour ne penser qu'à la gloire de Dieu. En méprisant ainsi les joies de la vie et les souffrances d'une mort affreuse par « la main du bourreau », pour ne penser qu'aux « douceurs » dont cette mort « est suivie [3] », on peut jouir par avance de ces douceurs, de ces « saintes douceurs du ciel », qui ne sont encore que « d'adorables idées [4] », mais qui vont devenir, dans un instant, des réalités infiniment aimables. Que Polyeucte sacrifie donc l'attachement naturel à ces « idées », et son martyre en sera plus grand. Bossuet qui n'a pas, sur l'amour-propre, la susceptilité chatouilleuse, l'extraordinaire délicatesse de Fénelon, qui croit qu'on ne peut pas cesser de désirer le bonheur sans cesser d'être homme, qui traite ce désintéressement *d'amoureuse et pieuse extravagance*, ne va pas, dans sa doctrine, jusqu'aux extrêmes limites de la vertu humaine et des sentiments humains. Mais n'est-ce pas, par contre, pour Fénelon et pour l'école de l'amour pur, que semble écrit ce vers de Boileau ?

« L'autre a peur de ramper, il se perd dans la nue. »

II

Cette doctrine si belle et si haute qu'elle dépasse même parfois nos conceptions, Fénelon essaya de la réaliser, et d'abord dans l'amitié, qui a tenu chez lui une si grande place ; et c'est de l'amitié que nous avons à parler désormais.

« Ce que les hommes ont nommé amitié, dit La Rochefoucauld, n'est qu'une société, qu'un ménagement réciproque d'intérêts et qu'un échange de bons offices ; ce n'est enfin qu'un commerce où

---

1. *Polyeucte*, acte II, scène VI.
2. *Id.*, acte V, scène III.
3. *Id.*, acte IV, scène III.
4. *Id.*, acte IV, scène II.

l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner [1]. » Aristote le premier a distingué autant d'espèces différentes d'amitiés que l'aimable revêt de formes différentes. « Or ce que les hommes ont d'aimable est ou le bien qui est en eux, ou les avantages et le plaisir qu'ils procurent aux autres. De là trois sortes d'amitié, l'amitié fondée sur la vertu, sur l'intérêt et sur le plaisir [2]. » L'amitié de La Rochefoucauld est du dernier degré ; d'ailleurs, est-ce une amitié ? Il y a là trop de calcul pour que l'amour y trouve encore place. La Rochefoucauld n'analyse pas l'amitié ; il la nie ; il ne dit pas ce qu'elle devrait être ; il dit ce qu'elle ne doit pas être sous peine de n'être plus l'amitié. Les amitiés fondées sur le plaisir et l'intérêt « ne sont amitiés, d'après Aristote, que par analogie avec la première et dans la mesure où elles s'en rapprochent [3]. » C'est la première, celle qui réalise pleinement sa définition, qu'il importe de connaître.

Saint François de Sales et Montaigne sont deux théoriciens de l'amitié dans les temps modernes ; ce qu'ils ont dit, l'un dans quelques chapitres de l'*Introduction à la vie dévote*, l'autre dans un chapitre célèbre des *Essais*, est peut-être ce qu'on a dit de meilleur sur ce sujet depuis l'antiquité et avant Fénelon.

L'amour, en amitié, doit être mutuel, d'après saint François de Sales ; et c'est ce qui le distingue de l'amour pur et simple : car l'amour pur et simple peut être violent d'un côté, sans être partagé. « Et ne suffit pas qu'il soit mutuel, mais il faut que les parties qui s'entr'ayment sçachent leur reciproque affection... Il faut... qu'il y ayt entre elles quelque sorte de communication qui soit le fondement de l'amitié. Selon la diversité des communications, l'amitié est aussi diverse, et les communications sont differentes selon la difference des biens qu'on s'entre-communique. Si ce sont des biens faux et vains, l'amitié est fausse et vaine ; si ce sont des vrays biens, l'amitié est vraye ; et plus excellens seront les biens, plus excellente sera l'amitié [4] ». Il explique cela au moyen d'une de ces comparaisons naïves et gracieuses qui sont la marque propre de son talent et de son style ; la qualité du miel est proportionnée à la qualité des fleurons sur lesquels il est cueilli ; « et comme il y a du miel en Heraclee de Ponte qui est veneneux, et fait devenir insensés ceux qui le mangent, parce qu'il est recueilli sur l'aconit, qui est abondant en cette region

1. *Maximes*, LXXXIII.
2. L. Dugas, *L'amitié antique*, p. 204.
3. *Ibid.*, p. 205.
4. *Introduction à la vie dévote*. Troisiesme partie. Chapitre XVII. Édit. Mackey, t. III, p. 195.

la, ainsi l'amitié fondée sur la communication des faux et vicieux biens est toute fausse et mauvaise ». Saint François de Sales réprouve et rejette « l'amitié fondée sur la communication des plaisirs sensuels », et celle qui est fondée sur « des vertus frivoles et vaines », une amitié qui tient « aux moustaches, aux cheveux, aux œillades, aux habits, à la morgue, à la babillerie », amitiés passagères d'ailleurs qui « fondent comme la neige au soleil [1] ».

Un chapitre a pour titre : *Des vrayes amitiés* [2]; nous y lisons : « O Philothée, n'ayes point d'amitié qu'avec ceux qui peuvent communiquer avec vous de choses vertueuses ; et plus les vertus que vous mettres en vostre commerce seront exquises, plus vostre amitié sera parfaitte.... Mais si vostre mutuelle et reciproque communication se fait de la charité, de la devotion, de la perfection chretienne, o Dieu, que vostre amitié sera precieuse.... O qu'il fait bon aymer en terre comme l'on ayme au ciel, et apprendre à s'entrecherir en ce monde, comme nous ferons éternellement en l'autre ».

Donc la « réciprocité d'affection » que, le premier, Aristote, a proclamée comme un caractère essentiel de l'amitié [3], une réciprocité consciente et connue des deux parties, puisque si les deux parties qui s'entr'aiment ignorent qu'elles s'entr'aiment, elles auront de l'amour et non pas de l'amitié, une réciprocité non seulement d'affection et d'amour, mais de vrais biens, réels, solides, de vertus, de vertus exquises, un amour mutuel qui s'attache non à la beauté du corps ni même à la beauté de l'esprit, mais à la beauté morale qui est la vraie beauté de l'âme, l'amour réciproque des âmes, l'union des âmes par ce qu'elles ont de meilleur : l'idée que saint François de Sales nous donne de l'amitié est aussi juste qu'élevée. Et cette amitié n'est pas une pure jouissance : le mot « biens » pourrait nous tromper ; c'est une amitié utile, il est vrai, mais d'une très haute utilité, qui ne se distingue pas de la vertu : « car par le moyen d'icelle ils s'animent, ils s'aydent, ils s'entreportent au bien.... Et saint Thomas, comme tous les bons philosophes, confesse que l'amitié est une vertu ». La vraie amitié ne craint pas de déplaire par amour et pour le plus grand bien de l'ami ; elle pratique la correction fraternelle. « C'est une amitié ou faible ou meschante de voir perir l'ami et ne le point secourir, de le voir mourir d'un aposteme et n'oser luy donner le coup du rasoir de la correction [4] ». La vraie amitié lie

1. Chapitre XVII. Édit. Mackey, t. III, p. 196.

2. Chapitre XIX, *ibid.*, p. 202.

3. Cf. *L'amitié antique*, p. 193.

4. *Introduction à la vie dévote.* Troisiesme partie. Chapitre XXII, p. 215.

entre eux les gens de bien et a pour but de faire du bien par amour, même en risquant de déplaire.

Saint François de Sales ne fait qu'expliquer l'amitié en tant que vertu, au point de vue chrétien et pratique, comme faisant partie essentielle de *la vie dévote* de sa Philothée. Il aurait pu l'analyser en détail, si l'occasion lui en avait été offerte, lui qui avait un tempérament si affectueux et dont la correspondance est charmante par le cœur plus encore que par l'esprit ; cette analyse, il ne l'a pas faite, même dans *le Traité de l'amour de Dieu* ; il se contente de définir incidemment l'amitié dans un chapitre de ce traité où il parle de l'amour de convoitise et de l'amour de bienveillance et de la différence des amours « de bienveillance » [1]. C'est grand dommage ; car il était homme à en parler très bien ; les six chapitres qu'il donne à l'amitié dans l'*Introduction à la vie dévote* nous font regretter qu'il ne nous ait pas laissé un petit traité complet de l'amitié.

Montaigne est plus libre dans *les Essais*. Ce livre, c'est lui-même ; or il a compris et senti l'amitié autant que personne, et il s'analyse lui-même en toute liberté. « Il n'est rien à quoy il semble que nature nous aye plus acheminez qu'a la société ; et dict Aristote que les bons legislateurs ont eu plus de soing de l'amitié que de la justice. Or le dernier poinct de sa perfection est cettuy-cy : car en general toutes celles que la volupté, ou le proufit, le besoing publicque et privé, forge et nourrit, en sont d'abord moins belles et genereuses, et d'autant moins amitiez qu'elles meslent aultre cause et but et fruict en l'amitié qu'elle mesme [2]. » L'amitié est elle-même ; elle n'est pas le plaisir, ni l'intérêt, ni la nécessité ; plus elle est libre dans son choix, plus elle est dégagée de tout ce qui n'est pas vraiment amour, plus aussi elle est digne de son nom; l'amitié est une liaison entre un homme et un autre homme par le cœur et par l'âme ; or, le plaisir et le profit et la nécessité, publique ou privée, amoindrissent ou empêchent cette union des âmes ; le plaisir et le profit, c'est l'égoïsme, c'est l'amour de soi bas et grossier ; la nécessité publique et privée peut coïncider avec une vraie liaison des cœurs et des âmes, mais elle fait tort, par son voisinage, à cette liaison ; nous avons d'autant moins de mérite à aimer celui que la nature et le besoin nous ont invités à aimer, que nous avons plus reçu et plus à attendre de lui. « A mesure que ce sont amitiez que la loy et l'obligation naturelle nous commande, il y a d'autant moins de nostre choix et liberté volontaire ; et nostre liberté volontaire n'a point de production qui soit plus proprement sienne

1. Livre I, chap. XII, tome IV, p. 70.
2. *Essais*, I, XXVII ; éd. Courbet et Ch. Roger, t. I, p. 229.

que celle de l'affection et amitié [1]. » Montaigne ne regarde comme amitié que la pure amitié. « En ce noble commerce, les offices et les bienfaicts, nourriciers des autres amitiez, ne meritent pas seulement d'estre mis en compte [2]. »

Il semble que ce soit déjà un degré assez élevé, et un assez *noble commerce*; ni le plaisir, ni l'intérêt même de l'ordre le plus élevé ne s'y mêlent pour l'altérer; la reconnaissance n'y a aucune part; elle est d'un autre ordre et fait partie d'un autre genre de *sociétés*; les *offices* et les *bienfaits* entretiennent les autres *sociétés*; ils nuisent à la pure amitié; on aime son bienfaiteur pour ses bienfaits, par ce qu'on en a reçu, par ce qu'on espère en recevoir encore; dans la pure amitié, on aime son ami pour lui-même et sans retour sur soi. L'essence de l'amitié est de sortir de soi, de s'oublier, de se dévouer.

Il y a pourtant, dans ce noble commerce, un degré plus élevé encore. Dans la pure amitié, on fait du bien à son ami, comme on s'en fait à soi-même; c'est tout un; notre ami est vraiment un autre nous-même. Or, il y a mieux à faire; il y a quelque chose de meilleur que de faire du bien à son ami, c'est de donner à son ami l'occasion de faire du bien; il y a quelque chose de plus précieux qu'un bienfait donné, c'est un bienfait reçu. Il n'y a rien de meilleur que la vertu, et c'est sur la vertu qu'est fondée la pure amitié; or, donner à son ami l'occasion d'exercer et de développer sa vertu, de devenir plus vertueux, plus homme de bien, avoir, comme dit La Bruyère « la générosité de recevoir », c'est lui rendre le plus grand des services, c'est remplir à son égard le plus grand et le plus difficile devoir de l'amitié; « car cherchant l'un et l'aultre, plus que tout aultre chose, de s'entrebienfaire, celuy qui en preste la matière et l'occasion est celui-la qui fait le liberal, donnant ce contentement a son ami d'effectuer en son endroit ce qu'il desire le plus... Eudamidas, corinthien, avait deux amis, Charixenus, sicyonien, et Areteus, corinthien; venant a mourir estant pauvre et ses deux amis riches, il feit ainsi son testament: « Je legue a Areteus de nourrir ma mere, et l'entretenir en sa vieillesse; a Charixenus de marier ma fille, et luy donner le douaire le plus grand qu'il pourra: et au cas que l'un d'eulx vienne a defaillir, je substitue en sa part celuy qui survivra [3]. » C'est là une amitié tellement élevée, qu'elle semble un défi à la nature et aux forces humaines, et que l'expression, surtout dans ce testament d'Eudamidas, nous en semble ironique. N'est-ce pas se moquer que

1. *Essais*, t. XXVII; éd. Courbet et Ch. Roger, t. I, p. 230.
2. *Ibid.*, p. 237.
3. *Ibid.*, p. 238.

de dire sérieusement des choses si étrangères à nos mœurs et même à nos idées ? Cette amitié est une vertu telle qu'elle ne peut être pratiquée, semble-t-il, que par des saints. C'est à cet idéal que Montaigne, cet épicurien égoïste, au moins en apparence, s'est élevé en aimant La Boétie d'une pure amitié. Cette amitié célèbre en littérature, cette liaison de deux âmes qui *s'embrassaient* déjà *par leurs noms* avant de se connaître, qui *charriaient* si uniment ensemble, cette union si parfaite de deux qu'on *n'en voyait plus la couture*, nous a valu un chapitre exquis des *Essais*. Montaigne n'a pas inventé ces théories de l'amitié ; il ne les a même pas coordonnées ; il fait, dans ce chapitre, ce qu'il fait partout ; il cause avec nous sur un sujet qui lui plaît, sans se soucier de l'épuiser ; c'est un *essai*, mais un essai de grand écrivain, de grand moraliste, qui a longuement pratiqué et vivement senti ce dont il parle, et qui peut ajouter à son expérience et à ses réflexions le secours d'une grande érudition. Montaigne nous a rendu, dans ces quelques pages, ce qu'il y eut de meilleur dans l'amitié antique. En amitié comme dans le reste, Montaigne est vraiment un intermédiaire entre nous et la pensée antique.

Dans l'analyse de l'amitié, telle que l'ont faite ces deux théoriciens modernes de l'amitié, Montaigne et saint François de Sales, il a bien été question de l'utile, de l'intérêt ; ils les écartaient de la vraie amitié ; mais l'intérêt propre, l'amour-propre ne peuvent-ils pas se glisser même dans la pure amitié ? Cette pure amitié n'aurait-elle pas besoin d'être purifiée ? Peut-elle jouir d'elle-même ? Quels doivent être les rapports de l'amour-propre et de la pure amitié ? Ne peut-on concevoir une amitié supérieure à celle de Montaigne et de saint François de Sales, que nous avons choisis, comme représentant très bien les théories de l'amitié avant Fénelon ?

La vraie amitié est désintéressée ; mais il y a un intérêt propre infiniment délicat et subtil, qui n'a pas été observé par La Rochefoucauld et que Fénelon surtout est capable de discerner et de sentir. Il est rare que l'amour-propre qui est au fond de notre nature ne trouve pas dans l'amitié *quelque chose à gagner*, quand ce ne serait que la jouissance délicate que l'on goûte à aimer son ami, à se dévouer à son ami. L'amitié est le plus délicat des plaisirs, mais c'est un plaisir. « Amabam amare » ; le mot célèbre de saint Augustin exprime bien cette jouissance. Peut-on dire comme Horace qui a si bien expliqué l'amitié vraie en appelant Virgile : *animae dimidium meae ?*

« Nil ego contulerim jucundo sanus amico [1] ? »

---

1. HORACE. *Satires*, I, 5, v. 44.

Peut-on dire, comme La Fontaine qui a parlé de l'amitié contre un ancien ?

« Qu'un ami véritable est une douce chose !
. . . .
Il cherche vos désirs au fond de votre cœur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même [1]. »

La jouissance réfléchie et voulue de cette « douce chose », de ce doux traitement, de cet « ami agréable », au-dessus de tous les agréments, n'est-ce pas encore de l'amour-propre, et ne faut-il pas en purifier l'amitié comme d'un élément impur et d'une souillure ? On a dit de Madame de Sévigné, qui aimait sa fille avec toute l'ardeur d'un amour violent, qu'elle se faisait *une idole dans son cœur.* Est-ce que, même dans la vraie et pure amitié, on ne se fait pas une idole dans son cœur ?

Voilà un cas de conscience nouveau. Il a pu se poser pour saint François de Sales, non dans les pages que nous avons analysées, mais dans le *Traité de l'amour de Dieu* dont un chapitre est intitulé : *Que la sainte indifférence s'étend à toutes choses*, et nous savons que la sainte indifférence est un désintéressement, un détachement de telle nature, que l'âme n'a plus d'activité que pour Dieu, sans se soucier de la peine ou du plaisir qui sont attachés à son action. Il ne s'est pas posé pour Montaigne ; nous l'avons suivi dans son analyse de l'amitié, jusqu'à un degré de désintéressement déjà bien élevé ; nous l'avons vu demander aux amis, non pas seulement de se rendre mutuellement des services coûteux et pénibles, mais de mettre le parfait accomplissement des devoirs de l'amitié à offrir à son ami « l'occasion et la matière » de ces services coûteux et pénibles. Jamais il n'a pensé que cette amitié si élevée et si pure ne pût pas jouir d'elle-même, qu'il fût défendu à deux âmes aussi parfaitement unies que celles de Montaigne et de La Boétie, de trouver, à s'entr'aimer et à se faire du bien mutuellement, le plus noble et le plus raffiné des plaisirs.

Les anciens que Montaigne et saint François de Sales connaissaient bien, Montaigne surtout, et dont ils nous ont communiqué, peut-être même sans en avoir bien conscience, les plus belles théories psychologiques et morales sur l'amitié, se sont encore moins souciés, on le devine, que saint François de Sales et Montaigne de ce cas de conscience, ou s'il s'est posé pour eux, ils l'ont résolu très facilement. Nous ne parlons pas des amitiés amoureuses qui furent en si grand

---

1. La Fontaine, *Fables*. Livre VIII. *Les deux Amis*.

honneur dans l'antiquité grecque ; quand bien même elles ne seraient pas toujours des vices, quand bien même elles se transformeraient, elles se corrigeraient et se perfectionneraient au point de devenir le principe du courage guerrier, les armées d'amants étant des armées invincibles, selon le proverbe grec, il est trop évident qu'elles ont le plaisir pour fin. Mais les autres? Les autres aussi, à des degrés divers et selon la qualité du plaisir, et ce plaisir peut être de l'essence la plus rare et ne pas se distinguer du devoir.

Aristote, le premier dans l'antiquité qui ait analysé à fond le sentiment et la vertu d'amitié et qui en a eu, avec les stoïciens, l'idée la plus haute, distingue soigneusement les amitiés fondées sur l'intérêt et le plaisir de l'amitié fondée sur la vertu. L'amitié fondée sur la vertu s'attache non à ce qui est accidentel dans la personne aimée, à ce qui fait qu'elle procure du plaisir ou qu'elle est utile, mais à ce qu'elle a d'essentiel, c'est-à-dire au bien qui est en elle. Les amitiés fondées sur l'intérêt et le plaisir ne sont que des formes de l'amour de soi-même. L'amitié fondée sur la vertu consiste à sortir de soi, à aimer bien plus qu'à être aimé, à aimer une personne pour elle-même, pour ce qui est vraiment elle-même, qui ne passe pas avec le caprice, le besoin, les circonstances, c'est-à-dire pour la vertu, la vertu étant l'homme même. Cette amitié est donc bien désintéressée? L'ami abandonne à son ami les honneurs, les richesses, ce qui flatte l'orgueil et les sens ; il se dévoue pour son ami jusqu'à mourir pour lui. Est-ce qu'il s'oublie dans cet abandon de ce qu'il a et de ce qu'il est? Non pas. Il pense à lui ; il n'y a pas de joie comparable à celle d'une conscience qui se sent bonne et vertueuse, qui se sent croître en bonté et en vertu en aimant d'une manière désintéressée, même au prix de la souffrance et de la mort; c'est à ce plaisir que l'ami aspire; c'est ce plaisir qu'il goûte dans l'amitié. « Il s'aime donc plus que ne fait l'égoïste, car il choisit pour sa part les meilleurs et les plus grands des biens... Il cède à son ami les richesses, il se réserve la vertu : c'est lui qui a la meilleure part [1]. » L'amitié stoïcienne est, pour le sage, un moyen de se développer moralement et de grandir en vertu, et un moyen conscient dont il jouit orgueilleusement [2]. L'amitié à ce degré est un très bel effort de la raison humaine, mais c'est encore une très belle et très noble forme de l'amour de soi-même.

---

1. D'après ARISTOTE, *Morale à Nicomaque*, IX, VIII ; et L. DUGAS, *L'amitié antique*, pp. 208 et suiv.

2. L. DUGAS, *ouvr. cité*, en particulier pp. 294 et 298.

III

Fénelon ira plus loin. Pourtant, quand il voulait prouver que l'amour pur n'est pas chimérique, que l'homme peut s'élever au parfait désintéressement de l'amour, il faisait appel à l'amitié antique, aux idées de l'antiquité sur l'amitié, surtout à celles de Cicéron qui résument pour lui toutes celles de l'antiquité : « Écoutons Cicéron : *Être impatient,* dit-il, *pour les choses qu'on souffre dans l'amitié, c'est s'aimer soi-même et non pas son ami.* Il ajoute dans la suite que *l'amitié ne peut être qu'entre les bons*, c'est-à-dire entre ceux qui, suivant ses principes, préfèrent toujours l'honnête à ce que le vulgaire nomme utile ; « *autrement, dit-il, l'intérêt étant la règle et le motif de l'amitié, les moins vertueux, qui ont plus de besoins et de désirs que les autres, seraient les plus propres à se lier avec autrui, puisqu'ils sont les plus avides pour aimer ce qui leur est utile. Nous croyons donc* (c'est encore Cicéron qui parle), *qu'il faut rechercher l'amitié non par l'espérance des avantages qu'on en tire, mais parce que tout le fruit de l'amitié est dans l'amitié même* [1]. » Cette doctrine si pure n'appartient pas en propre à Cicéron ; il la tient de Socrate et de Platon, et Fénelon commente ainsi Socrate et Platon : « La perfection de l'homme est tellement de sortir de soi par l'amour qu'il veut sans cesse persuader et aux autres et à soi-même qu'il aime sans retour sur soi les amis auxquels il s'attache. Cette idée est si forte, malgré l'amour-propre, qu'on aurait honte d'avouer qu'on n'aime personne sans y mêler quelque motif intéressé. On ne déguise si subtilement tous les motifs d'amour-propre dans les amitiés que pour s'épargner la honte de paraître se rechercher soi-même dans les autres ; rien n'est si odieux que cette idée d'un cœur toujours occupé de soi ; rien ne nous flatte tant que certaines actions généreuses, qui persuadent au monde et à nous que nous avons fait le bien pour l'amour du bien en lui-même sans nous y chercher [2]. »

---

1. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6, p. 111). — Voir dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1906) un article de M. Maurice Masson démontrant que ces opuscules, comme ceux qui sont intitulés dans le même tome *Manuel de piété,* ont été originairement, au moins en partie, des *lettres spirituelles* et qu'elles sont, en particulier, comme un *résidu* des lettres de Fénelon à Madame de Maintenon, écrites avant les *Articles d'Issy*, quand Fénelon était encore un disciple enthousiaste de Madame Guyon.

2. *Ibid.*, p. 111.

Fénelon estime et aime l'amitié ; il en parle avec l'allégresse et l'enthousiasme d'un ancien ; et ce qu'il aime en elle, ce n'est pas sa douceur, c'est son désintéressement.

Louis de Sacy, auteur d'un *Traité sur l'amitié*, l'avait consulté sur un cas de conscience relatif à l'amitié ; Fénelon lui répond [1] en homme qui sent vivement le prix et le charme de cette vertu et qui pourrait faire, lui aussi, un *Traité de l'amitié* ; mais encore ici, il ne parle pas pour son propre compte ; il se réclame de l'autorité des anciens, tout de suite après avoir dit, pour prouver que l'amitié est chose permise et même chrétienne et sacrée, que « *Jésus-Christ n'a pas dédaigné d'être l'ami de Lazare* », que « *l'amitié de David et de Jonathas est louée par le Saint-Esprit* ». « Les païens, qui ont une si haute idée des devoirs de la société, et qui ont cru que l'homme ne naissait, ne vivait et ne mourait point pour lui-même, mais pour la république à laquelle il appartenait tout entier, comme un membre au corps, n'ont pas laissé de regarder l'amitié, quand elle est pure, comme quelque chose de divin. Socrate en parlait ainsi avec admiration par rapport à certains exemples, tel que celui d'Alceste qui voulut mourir pour son époux Admète. Vous connaissez, monsieur, ces belles paroles de Cicéron : « *Solem enim e mundo tollere videntur, qui amicitiam a vita tollant, qua a diis immortalibus nihil melius habemus, nihil jucundius.* Ce n'est point l'amour-propre qu'on cherche à contenter sous le nom d'amitié, quand l'amitié est pure et sincère. Il est vrai que selon Cicéron notre ami est un autre nous-même. *Est enim is amicus quidem qui est alter idem.* Mais ce n'est pas qu'on doive n'aimer un ami que pour s'aimer soi-même dans cette personne. C'est au contraire, dit Cicéron, qu'il faut aimer un véritable ami sans espérance et sans intérêt, comme on s'aime soi-même sans attendre de soi aucune récompense de son amour-propre. *Ipse enim se quisque diligit, non ut aliquam a seipso mercedem exigat caritatis suae, sed quod per se quisque sibi carus est ; quod nisi idem in amicitiam transferatur, verus amicus nunquam reperietur.* Autrement il n'y aurait parmi les hommes aucune véritable amitié. Ce ne serait plus qu'un commerce de marchands, qui supputeraient les frais et les profits de la société. C'est ce que Cicéron appelle : *exiliter ad calculos vocare amicitiam.* Les uns trafiquent pour les richesses et les autres pour le plaisir, tous pour eux-mêmes et non pour les amis qu'ils paraîtraient aimer..... Non amicum, dit Cicéron, sed seipsum est amantis ».

---

1. Lettre retrouvée en 1902 par M. Levesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice ; publiée dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (avril 1902).

Fénelon décrit l'amitié pure d'après les anciens ; il réfute, par les anciens, la maxime de La Rochefoucauld : « Ce que les hommes ont nommé amitié.... n'est.... qu'un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner » ; il se sert de la même comparaison que La Rochefoucauld : « Ce ne serait qu'un commerce de marchands ». Mais ce n'est ici que l'amitié désintéressée d'après les anciens. En écrivant ce que nous venons de lire, Fénelon songe à sa doctrine de l'amour pur ; il prouve directement ou indirectement, dans les deux extraits que nous avons empruntés aux *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* et à la lettre à Louis de Sacy, que l'amour pur n'est pas une chimère, puisque les anciens avaient bien l'idée de l'amitié pure, d'une amitié qui consiste *à sortir de soi*, à ne pas *se rechercher soi-même dans les autres*, à se dévouer avec le désintéressement d'Alceste se sacrifiant pour rendre la vie à son époux Admète, à aimer son ami *sans espérance et sans intérêt comme on s'aime soi-même. Comme on s'aime soi-même*, dit-il; mais est-ce qu'on ne s'aime pas avec excès ? Mais n'y a-t-il pas encore de l'intérêt dans cette amitié désintéressée des anciens ? Il disait tout à l'heure que quand nous avons fait le bien pour le bien, « rien ne nous flatte tant »; ce flatteur intérieur, l'amour-propre, se mêle donc, peut donc se mêler du moins, à ces actions généreuses et désintéressées. Si Fénelon y avait regardé de près, il aurait vu qu'il s'en fallait de beaucoup que l'amitié des anciens, même la plus haute et la plus pure, fût aussi désintéressée que celle qu'il rêvait et dont il a donné çà et là la définition, d'après sa doctrine de l'amour pur.

Fénelon vient de parler de l'amitié d'après les anciens, c'est-à-dire surtout d'après Cicéron et le *De amicitia*, et avec la préoccupation de démontrer que les anciens eux-mêmes avaient eu l'idée du désintéressement de l'amour [1]. Quand il en a parlé pour son propre compte, comment en a-t-il parlé? N'a-t-il pas conçu un idéal d'amitié supérieur à l'idéal ancien? « Le pur amour, dit Ramsai d'après Fénelon [2], nous inspire non seulement de hauts et nobles sentiments pour Dieu; il est aussi la source de tous les beaux sentiments humains... C'est par cette pure charité qu'on transforme les vertus les plus communes en vertus divines... Le pur amour est la source des parfaites amitiés. » C'est ce que nous allons voir désormais. Il disait

1. Fénelon a cherché plusieurs fois des rapports entre sa doctrine et la philosophie ancienne. Voir par exemple : *Œuvres*, t. 2, p. 495. *Troisième lettre*, etc. Voir aussi Ramsai : *Histoire de la vie de Mr de Fénelon*, p. 194. Il allègue l'exemple de Platon, de l'empereur *Marc Antonin*, d'Épictète, des disciples des Stoïciens.

2. *Histoire de la vie de Mr de Fenelon*, pp. 192 et 193.

tout à l'heure que les anciens regardaient l'amitié pure comme quelque chose de divin ; nous allons voir quelque chose de plus divin ; nous allons assister à cette transformation de l'amitié la plus pure des anciens, même de l'amitié de Montaigne et de saint François de Sales, en une amitié plus pure et plus divine. Nous avons étudié, au début de ce chapitre, la purification de l'amour ; il y a une purification de l'amitié ; nous rentrons dans la doctrine de l'amour pur ; l'amitié est une vertu humaine qu'il faut purifier comme toutes les autres, si on veut aimer Dieu du vrai amour.

On purifie l'amitié, comme l'amour, par la souffrance, par les « peines » et les « délaissements intérieurs » ; ces douceurs de l'amitié dont il n'avait pas été jusqu'ici question, il faut les sacrifier et comme les jeter dans ce feu purificateur ; l'âme « se déprend de toutes les consolations extérieures ; et celles de l'amitié sont aussi retranchées, parce qu'elle y ressent l'impureté de l'amour-propre qui rapporte les amis à soi. Il ne reste plus que les amis auxquels on est lié par conformité de sentiments, ou ceux qu'on cultive par charité ou par devoir [1]. » Il ne reste que la charité et tout est désormais animé par la charité. L'amitié est-elle détruite ? Non pas. Elle vit encore, mais avec une autre âme ; on l'a sacrifiée avec tout le reste, mais on la retrouve, non plus mélangée avec la sensibilité ou même la sensualité, mais belle et radieuse dans pureté ; et Fénelon parle de cette *transfiguration* sur un ton presque lyrique : « Mais attendez que l'hiver soit passé, et que Dieu ait fait mourir tout ce qui doit mourir ; alors le printemps ranime tout. Dieu rend l'amitié avec tous les autres dons jusques au centuple. On sent renaître au dedans de soi ses anciennes inclinations pour les vrais amis : on ne les aime plus en soi et pour soi ; on les aime en Dieu et pour Dieu, mais d'un amour vif, tendre, accompagné de goût et de sensibilité ; car Dieu sait bien rendre la sensibilité pure. Ce n'est pas la sensibilité, mais l'amour-propre qui corrompt nos amitiés. Alors on se livre sans scrupule à cette chaste amitié, parce que c'est Dieu qui l'imprime ; on aime au travers de lui sans en être détourné ; c'est lui qu'on aime dans ce qu'il faut aimer [2]. »

La voici donc, la vraie *amitié pure* ; les autres en portaient seulement le nom ; et comme elle est supérieure aux autres en sûreté et en tendresse ! Aimer les hommes au travers de Dieu, comme il disait, est-ce encore les aimer? Oui, et infiniment mieux; c'est l'amour-propre qui est dur et inconstant ; c'est l'amour de Dieu qui est géné-

1. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6, p. 125).

2. *Id.*, t. 6, p. 125.

reux et fidèle : « Avant que Dieu ait ainsi purifié les amitiés, les personnes les plus pieuses sont délicates, jalouses, épineuses pour leurs meilleurs amis ; parce que l'amour-propre craint toujours de perdre et veut toujours gagner dans le commerce même qui paraît le plus généreux et le plus désintéressé ; s'il ne cherche ni bien ni honneur dans l'ami, du moins il y cherche l'agrément du commerce, la consolation de la confiance, le repos du cœur qui est la plus grande douceur de la vie, enfin le plaisir exquis d'aimer généreusement et sans intérêt. Otez cette consolation, troublez cette amitié qui semble si pure, l'amour-propre est désolé ; il se plaint ; il veut qu'on le plaigne ; il se dépite ; il est hors de lui ; c'est pour soi qu'on est fâché ; ce qui marque que c'est soi-même qu'on aimait dans son ami. Mais quand c'est Dieu qu'on y aime,... si l'amitié se rompt par ordre de Dieu, tout est paisible au fond de l'âme... Il y a encore une seconde différence à remarquer dans ce changement des amitiés par la grâce. Tandis qu'on est encore en soi, on n'aime rien que pour soi; et l'homme renfermé en lui-même ne peut avoir qu'une amitié bornée suivant sa mesure .. Pour les âmes qui sortent d'elles-mêmes, et qui s'oublient véritablement en Dieu, leur amitié est immense comme celui en qui elles aiment[1]. » Que nous voilà loin de La Rochefoucauld ! Lui qui voyait l'intérêt partout, même où il n'était pas, n'a pas eu même l'idée de cette amitié intéressée, étrangère à tout désir de gain, de volupté ou d'honneur, mais gâtée par *le plaisir exquis d'aimer sans intérêt*. Cette amitié paraissait être *la plus grande douceur de la vie*. Hélas ! c'était le dernier refuge de l'amour-propre ; il faut encore l'en déloger ; l'amour-propre rétrécit le cœur; l'amour pur le fait large comme le cœur de Dieu, c'est-à-dire immense ; il peut aimer désormais infiniment plus et mieux. « Voilà cette chasteté de la vraie amitié chrétienne qui ne cherche que l'Époux sacré dans l'ami mortel et terrestre [2]. » Le mot *pur* ne suffisait pas pour nommer cette amitié ; c'est *chaste* qu'il faut dire ; cette *grande douceur* et ce *plaisir*, c'était autant de dérobé à l'amour légitime, autant d'infractions au devoir de l'âme à l'égard de l'Époux ; ne voir que l'Époux sacré dans l'ami mortel et terrestre, aimer Dieu *au travers de* son ami, voilà la vraie chasteté de l'amitié.

On ne s'étonne pas de voir Fénelon reprendre pour parler de l'amitié le langage figuré de la plus haute théologie mystique. Nous sommes, en effet, montés jusqu'aux plus hauts sommets. Cette amitié est d'une qualité exquise et rare, si rare qu'on se demande si

---

1. *Instructions sur la morale et la perfection chrétienne* (*Œuvres*, t. 6, p. 126).

2. *Id.*, t. 6, p. 142.

elle est possible. Du moins c'est un idéal ; du moins on peut s'exercer à réaliser cet idéal ; on n'y réussira peut-être que de temps en temps ; mais on s'y essaiera et ce sera déjà beaucoup. C'est ici qu'on peut se rappeler, en lui donnant plus de sens qu'il n'avait, le mot de La Bruyère : « Il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres [1]. » Pour atteindre, ne serait-ce que de temps en temps, à la pure amitié de Fénelon, il ne faut pas être *né médiocre*. « La joie de la vraie amitié, écrivait Fénelon au chevalier Destouches, est un baume qui adoucit le sang et qui rajeunit l'homme ; cette onction coule dans les veines de fort peu de gens [2]. » Et à la maréchale de Noailles, à propos de son petit-fils, le comte de Lesparre : « S'il est aussi capable d'amitié qu'il est gracieux et aimable, il méritera ce qui est le plus rare parmi les hommes, qui est d'avoir de véritables amis [3]. » Nous savons ce qu'il entend par *vraie amitié* et par *véritables amis*, et nous comprenons que l'espèce en soit très rare.

Fénelon n'a fait jusqu'ici qu'exposer d'une manière impersonnelle cette haute doctrine ; écoutons-le maintenant prêcher à ses amis le désintéressement en amitié. Cette doctrine a besoin d'être expliquée et éclaircie ; Fénelon va nous l'éclaircir lui-même, en s'exhortant et en exhortant ses amis à la pratiquer. Recueillons ce qu'il en a dit çà et là, dans ses lettres, de plus général ; nous aurons ainsi la théorie complète et comme le code de la pure amitié.

On peut se demander si à force de vouloir désintéresser l'amitié, on ne va pas la dissiper, la faire s'évanouir en fumée ; non pas ; ce n'est pas le désintéressement qui cause la sécheresse ; plus le cœur est désintéressé, moins il est sec, plus l'amitié en découle abondante et pure comme d'une source qui aurait été nettoyée de tout ce qui empêchait le flot de jaillir : « Plus vous mourrez à vous-même par l'abandon total à l'esprit de Dieu, écrit-il à Madame de Maintenon [4], plus votre cœur s'élargira pour supporter les défauts d'autrui et pour y compatir sans bornes... Il me paraît que vous avez encore un goût trop naturel pour l'amitié, pour la bonté de cœur, et pour tout ce qui lie la bonne société. C'est sans doute ce qu'il y a de meilleur selon la raison et la vertu humaine ; mais c'est pour cela même qu'il y faut renoncer... Toutes les générosités, toutes les tendresses naturelles ne sont qu'un amour-propre plus raffiné, plus séduisant, plus

1. *Les Caractères*. Chap. IV. Du cœur. Ed. Servois, t. 2, p. 198.
2. 13 février 1713. (*Œuvres*, t. 8, p. 129).
3. 6 juin 1710. (*Id.*, t. 7, p. 674).
4. *Œuvres*, t. 8, p. 484.

flatteur, plus aimable et par conséquent plus diabolique. » Quelle dureté, quelle cruauté pour la nature ! Il faut donc tarir en soi la source de la générosité et de la tendresse ? Il faut donc être sec et dur ? Non ; car voici le résultat de cet effort pour vaincre son propre cœur dans ce qu'il semblait avoir de meilleur : « Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui sont dans ces vues de pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux. Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre, qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui [1]. » Les épithètes abondent pour caractériser cet amour ; c'est un amour « parfait, infini, généreux, agissant, compatissant, consolant, égal, bienfaisant et tendre comme Dieu même. ». *Le cœur de Dieu* est *versé* dans un cœur humain ; il aime alors comme Dieu : « Vous ne voudriez rien des autres, que ce que Dieu en voudrait et uniquement pour lui. Vous seriez jalouse pour lui contre vous-même ; et si vous exigiez des autres une conduite plus cordiale, ce ne serait que pour leur perfection [2]. » C'est la sainte indifférence transportée dans l'amitié ; on reporte sur son ami, c'est-à-dire sur Dieu, sur la part de divin qui est en cet ami, sur la volonté de Dieu à l'égard de cet ami, toute sa sensibilité ; on est indifférent pour soi ; on veut, de tout l'élan d'un cœur que rien n'arrête maintenant, le vrai bien, le vrai intérêt de son ami ; et ce vrai bien, ce vrai intérêt consiste d'abord dans la vertu.

Ce que nous venons de lire et de commenter un peu appartient à la première ferveur de l'amour pur et a été écrit vers 1690. La doctrine de Fénelon ne s'est pas modifiée avec le temps. Une douzaine d'années après, dans une lettre au duc de Bourgogne, il semble expliquer et compléter ce qu'il vient de dire à Madame de Maintenon : « Quel est donc le moyen d'aimer ses amis ? c'est de les aimer dans l'ordre de Dieu, c'est d'aimer Dieu en eux ; c'est d'y aimer ce qu'il y a mis, et de supporter pour l'amour de lui la privation de ce qu'il n'y met pas. Quand nous n'aimons nos amis que par amour-propre, l'amour-propre impatient, délicat, jaloux, plein de besoins et vide de mérite, se défie sans cesse et de soi et de son ami ; il se lasse, il se dégoûte ; il voit

1. *Œuvres*, t. 8, p. 485.
2. *Ibid.*, p. 485.

bientôt le bout de ce qu'il croyait le plus grand : il trouve partout des mécomptes ; il voudrait toujours le parfait et jamais il ne le trouve ; il se pique, il change, il ne peut se poser nulle part. L'amour de Dieu, aimant sans rapporter ses amis à soi, les aime patiemment avec leurs défauts. Il ne veut point trouver en eux plus que Dieu n'y a mis ; ...tout lui est bon, pourvu qu'il aime ce que Dieu a fait.... Il a même ses tendresses et ses transports.... Rien n'est si sec, si froid, si dur, si resserré, qu'un cœur qui s'aime seul en toutes choses. Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si aimant qu'un cœur que l'amour de Dieu possède et anime [1]. »

La grande différence entre l'amitié pure et l'amitié mêlée d'amour-propre, c'est donc que l'amitié pure se contente de ce que Dieu met dans l'ami, aime ce qui y est, supporte l'absence de ce qui n'y est pas ; et que l'amitié mêlée d'amour-propre, cherchant dans l'ami la perfection pour en jouir, voit bientôt le bout des grandes qualités, s'en offense et s'en dégoûte. Fénelon parle ici de l'amour-propre pur et simple, et non pas seulement de *ce goût exquis d'aimer sans intérêt* qui est le raffinement de l'amour-propre ; mais ce qu'il dit s'applique vraiment à tous les degrés de l'amour-propre, même à celui-là ; dans l'amitié pure, on est tendre pour son ami seul, et non plus du tout pour soi ; dans l'amitié, mêlée d'amour-propre, même de cet amour-propre exquis et raffiné, on est tendre à la fois pour son ami et pour soi : la tendresse est partagée ; la capacité et la faculté d'aimer amoindrie. Le vers de Lamartine :

Il veut aimer toujours : ce qu'il aime est fragile,

est la devise de l'amour propre à tous les degrés, cherchant dans les amours humaines la perfection et désespéré de trouver bientôt la limite et *le bout* ; c'est lui qui rend *fragile* ce qu'il aime, parce qu'il voudrait jouir sans mesure d'un objet qui est, de sa nature, borné et fini ; c'est au contraire l'amour de Dieu qui ne se pique de rien, qui ne s'étonne pas que la créature soit imparfaite, qui aime, dans la créature imparfaite, ce que Dieu y a mis de lui-même et qui l'aime de toute son âme, en supportant sans retour sur soi, c'est-à-dire sans impatience, l'imperfection. Il semblait donc d'abord qu'aimer sans intérêt, ce fût aimer sans tendresse et même sans amour ; pour Fénelon, c'est aimer de l'amour le plus profond et le plus vif, de toute la capacité d'une âme grandie par la grâce, sans relâchement ni froideur possible. La *grande douceur* et le *plaisir exquis* dont il parlait tout à l'heure, c'est encore un tribut prélevé pour soi sur l'amour dû à l'ami ; et cette *grande douceur* et ce *plaisir exquis* ne

1. *Œuvres*, t. 7, p. 232.

durent qu'un temps très court, jusqu'au moment où l'amour-propre aperçoit *le bout de ce qu'il croyait le plus grand*; c'est de ces joies, pourtant si légitimes et si pures en apparence, qu'on pourrait dire comme le poète ancien :

..... Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid .....

Telle est, si nous l'avons bien comprise, la pensée de Fénelon.

Fénelon, qui a vécu si longtemps éloigné de ses amis, s'est demandé si l'absence est un mal, si la séparation des amis détruit l'amitié ou lui est nuisible et dans quelle mesure. C'était une question très importante pour les anciens. Aristote, qui a eu sur l'amitié des idées si justes et si élevées, pensait que la vie commune est nécessaire à l'amitié, que la séparation volontaire est le témoignage extérieur d'une amitié finissante ou finie, que la séparation imposée par les circonstances et subie ne nous empêche pas de conserver le penchant, l'attrait, le pouvoir d'aimer, mais qu'elle nous empêche d'exercer l'amitié, qu'elle conserve l'amitié en puissance et qu'elle détruit l'amitié en acte, la vie commune étant la condition nécessaire de la communion des âmes ; il croyait sans doute qu'une faculté sans emploi périssait, qu'une amitié qui cessait de s'exercer cessait bientôt et il ne pensait pas que le commerce épistolaire pût remplacer la vie commune et fût pour l'amitié un emploi et un exercice suffisants pour l'entretenir. A ce problème, la doctrine de l'amitié pure de Fénelon donne la meilleure des solutions.

« L'absence est le plus grand des maux ; » le mot du fabuliste est une plainte profondément humaine ; l'amitié pure est seule capable de guérir ce mal. Elle abolit les distances entre les amis. « L'amour tendre que Dieu inspire a des bras assez longs pour les embrasser malgré la distance des lieux [1] ». — « O qu'on est près les uns des autres, quand on est intimement réuni dans le sein de Dieu ! O qu'on se parle bien, quand on n'a plus qu'une seule pensée en celui qui est toutes choses en tout [2] » ! — « Soyons unis ensemble, malgré la distance des lieux, par le centre qui rapproche et unit toutes les lignes [3] ». — « Nous sommes bien près les uns des autres sans nous voir, au lieu que les gens qui se voient à toute heure sont bien éloignés dans la même chambre. Dieu réunit tout et anéantit toutes les plus grandes distances à l'égard des cœurs réunis en lui. C'est dans ce centre que se touchent les hommes de la Chine et ceux du

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 519.
2. *Ibid.*, p. 530.
3. Au marquis de Fénelon, 24 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 476).

Pérou [1] ». Dieu, on le trouve partout, et comme on aime ses amis en Dieu, on les retrouve aussi partout. L'amour-propre sépare ceux qui sont présents ; l'amour de Dieu réunit de la façon la plus parfaite ceux qui sont éloignés par la distance. La communion des âmes en Dieu est l'union la plus facile et la plus réelle.

L'amour tend à l'union, c'est le titre d'un chapitre du *Traité de l'amour de Dieu* de saint François de Sales. « Saint Gregoire de Nazianze et saint Augustin disent que leurs amis avec eux n'avoyent qu'une ame ; et Aristote appreuvant des-ja de son tems cette façon de parler : « quand », dit-il, « nous voulons exprimer combien nous aymons nos amis, nous disons : l'ame de celuy ci et mon ame n'est qu'une [2] ». Montaigne a parlé de cette parfaite union des âmes en homme qui l'avait éprouvée : « Cette parfaicte amitié de quoi je parle est indivisible ; chascun se donne si entier à son amy, qu'il ne lui reste rien à despartir ailleurs ; au rebours, il est marry qu'il ne soit double, triple, quadruple, et qu'il n'ait plusieurs ames et plusieurs volontez, pour les conferer toutes à ce subject. . . . Mais cette amitié qui possede l'ame et la regente en toute souveraineté, il est impossible qu'elle soit double [3] ». Il y a pour Fénelon une union et, pour mieux dire, une unité supérieure à celle-là ; pour être parfaitement unis, il faut que les amis aiment, sans amour-propre, Dieu dans leurs amis. « Demeurons tous, dit-il, dans notre unique centre où nous nous trouvons sans cesse et où nous ne sommes tous qu'une même chose. O qu'il est vilain d'être deux, trois, quatre, etc. Il ne faut être qu'un. Je ne veux connaître que l'unité. Tout ce que l'on compte au delà vient de la division et de la propriété d'un chacun. Fi des amis ! Ils sont plusieurs, et, par conséquent, ils ne s'aiment guère, ou s'aiment fort mal. Le moi s'aime trop pour pouvoir aimer ce qu'on appelle *lui* ou *elle*. Comme ceux qui n'ont qu'un seul amour sans propriété ont dépouillé le moi, ils n'aiment rien qu'en Dieu et pour Dieu seul. Au contraire, chaque homme possédé de l'amour-propre n'aime son prochain qu'en soi et pour soi-même. Soyons donc unis par n'être rien que dans notre centre commun, où tout est confondu sans ombre de distinction. C'est là que je vous donne rendez-vous et que nous habiterons ensemble. C'est dans ce point indivisible que la Chine et le Canada se viennent joindre ; c'est ce qui anéantit toutes les distances [4] ». La simplification ne peut pas aller au delà ; c'est l'absorption

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 545.
2. *Traité de l'amour de Dieu*, livre I, chap. IX, t. IV, p. 53.
3. *Essais*, I, XXVII, éd. E. Courbet et Ch. Roger, t. I, pp. 238 et 239.
4. *Œuvres*, t. 8, p. 548.

totale de l'amour-propre dans l'amour de Dieu, mais elle s'exprime en termes si forts qu'on croirait presque que c'est l'absorption de la personnalité, et que la doctrine de l'amitié pure aboutit à une sorte de panthéisme.

On trouverait çà et là, dans les lettres, de quoi résumer cette doctrine, en recueillant quelques résolutions de Fénelon, quelques actes de repentir, quelques conseils à ses amis les plus intimes ; ces aspirations, ces remords, ces encouragements, c'est encore la doctrine, mais la doctrine en action, la théorie de l'amour pur exposée par quelqu'un qui en fait l'expérience en lui-même et en ses amis.

Le duc de Chevreuse a promis une visite à Fénelon exilé à Cambrai. Le premier mouvement est tout de joie à cette bonne nouvelle ; mais cette joie n'est-ce pas une consolation, une *douceur* de l'amour-propre avide et insatiable ? Il ne faut pas la rechercher avec empressement ; l'empressement est le défaut de ceux qui ne s'exercent pas à l'amour pur ; leurs principes communs en amitié leur défendent à l'un et à l'autre non seulement de savourer par avance cette joie, mais même de la rechercher : « Dieu sait quelle consolation ce sera pour moi. Mais je ne veux point que vous fassiez aucun pas précipité. Vous savez que le lien qui nous unit nous arrête là-dessus. Comme on ne s'aime qu'en Dieu, on ne veut se voir qu'autant qu'il arrange les choses pour se voir dans son ordre. Ne faites donc rien ni par générosité naturelle, ni par bienséance, ni par goût, ni par empressement d'amitié [1] ». Une autre fois, il écrit de Chaulnes, où il se trouve en douce et aimable compagnie avec la famille de son cher ami défunt [2] : « Nous avons passé ici quatre jours en repos, liberté, douceur, amitié et joie : Cela est trop doux : il n'y a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne gâtent pas les hommes ». *Cela est trop doux* ; l'amitié, quand elle s'est abandonnée à sa propre douceur, lui cause du remords comme le péché.

Cette amitié se purifie de cette douceur si pure elle-même ; elle est toujours attentive à se désintéresser et à se détacher ; et pourtant, c'est un vif et tendre attachement, s'il faut en croire l'expérience de Fénelon. « Le détachement de grâce ne rompt ni n'affaiblit les amitiés ; il ne fait que les purifier. Peut-on aimer mieux ses meilleurs amis que de les aimer de l'amour de Dieu même, et d'aimer Dieu en eux. C'est ainsi, mon bon duc [3], que je veux vous aimer tous et point autrement. Je ne veux voir en aucun de vous que le seul bien aimé. Peut-on se

1. Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse du 3 décembre 1701 (Voir *La Quinzaine*, 15 mai 1904, lettres inédites publiées par M. Cagnac).

2. Au marquis de Fénelon, 29 juillet 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 468).

3. Au duc de Chevreuse, 17 mai 1707. (*Id.*, t. 7, p. 258).

plaindre de ceux qui aiment ainsi leurs amis ? Ils les aiment du même amour dont ils s'aiment eux-mêmes. N'est-ce pas l'amour le plus sincère, le plus fort, le plus inaltérable ? » *Les amis de Dieu seuls sont aimables*, dit-il à propos de celui qu'il appelle *le bon Put*, M. Dupuy. « Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu aiment bien plus solidement que les autres [1]. »

Cet amour si désintéressé produit l'union la plus parfaite : « Bonsoir, mon bon duc ; il n'y aura rien pour vous. Les paroles ne sont rien ; il me semble que votre cœur est le mien, tant j'y suis uni [2]. » L'idéal de Montaigne semble ici réalisé ; « en l'amitié de quoy je parle, disait-il, elles [les âmes] se meslent et confondent l'une en l'aultre d'un meslange si universel qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a joinctes. » Le duc de Chevreuse se mettait à l'unisson de Fénelon ; il parle de cette union parfaite tout comme Fénelon : « Je n'ajoute rien pour moi, mon cher archevêque ; tout ce que je dirais serait trop au-dessous de l'union intime que Dieu a mise entre nous. Comme elle est de lui, qu'elle soit toute pour lui [3]. » — « Je me trouve bien plus près de vous, écrit encore Fénelon, quand j'en suis loin avec une intime union de cœur en Dieu qui m'en rapproche, que si j'étais jour et nuit auprès de vous, avec l'amour-propre, qui porte partout la division et l'éloignement des cœurs [4]. » Nous retrouvons des idées et même des expressions déjà connues.

Il reste à signaler un caractère de cette amitié dont Fénelon n'a pas parlé jusqu'ici et qui est bien le dernier. Cet amour si désintéressé, si tendre et si fidèle, et qui unit les âmes si intimement, est sévère et rigoureux aux défauts d'autrui par tendresse et par dévouement pour lui ; c'est même là sa première qualité, son premier devoir, le plus difficile à pratiquer pour ceux qui aiment avec amour-propre, c'est-à-dire en jouissant de leur amitié, parce qu'ils craignent de contrister leurs amis et de diminuer cette jouissance. « Quand on aime, dit Fénelon au duc de Chaulnes, on fâche hardiment [5]. » Il se défend ailleurs de vouloir *aimer sottement en nourrice* [6] son petit-neveu le marquis qu'il aime pourtant si tendrement. Quand on aime de l'amitié pure qui est l'idéal de Fénelon, on aime ce que Dieu met dans son ami, on aime Dieu en lui, on supporte ses défauts ; ce n'est

1. Au marquis de Fénelon, vers la mi-avril 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 461).
2. Au duc de Chevreuse, 8 novembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 293).
3. Du duc de Chevreuse à Fénelon, 16 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 254).
4. Au duc de Chevreuse, 5 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 298).
5. 23 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 389).
6. *Œuvres*, t. 7, p. 439.

pas tout ; l'amitié doit être agissante ; on veut accroître et embellir cette part de divin, si l'on peut dire ainsi, et diminuer cette part de défauts ; n'ayant pas le souci de se faire du bien à soi-même, on n'a que le souci de lui faire du bien, et on lui fait du bien en le rendant meilleur et plus vertueux ; pour cela ce que la langue chrétienne appelle *la correction fraternelle* est nécessaire ; l'amitié pure de Fénelon a pour principe de ne manquer jamais au grand devoir de la correction fraternelle, quelque pénible qu'il puisse être. Ecoutez ce conseil au duc de Beauvilliers [1] : « J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, nonobstant ses défauts les plus choquants. Je vous conjure de ne vous relâcher jamais dans votre amitié pour lui ; que ce soit une amitié crucifiante... Supportez-le sans le flatter... » Une *amitié crucifiante* ; quelle force d'expression, mais comme cela est d'accord avec la doctrine favorite de Fénelon ! Le *crucifiement* des *dernières épreuves* est pour l'âme un purgatoire d'où elle sort transfigurée ; il faut que l'ami soit à l'égard de son ami, comme Dieu à l'égard de l'âme, et qu'il le fasse souffrir par amour pour purifier sa vertu.

Une *amitié crucifiante*, crucifiante pour soi d'abord, crucifiante pour les autres ensuite, cette épithète pourrait être la plus juste pour qualifier l'amitié pure de Fénelon. Nous allons la voir maintenant à l'œuvre dans la pratique ; nous louerons ses efforts pour se réaliser, et si parfois la pratique contredit la théorie, nous relèverons ces contradictions et nous les regarderons comme une revanche de la nature méprisée.

---

1. 30 novembre 1699. (*Œuvres*, t. 7, p. 219).

II

FÉNELON ET LE CHEVALIER DESTOUCHES

SOMMAIRE

Caractère de cette correspondance; frivole en apparence. Fénelon en danger d'oublier dans ce commerce avec un aimable païen la doctrine de l'amitié pure. Il emploiera cette amitié, toute naturelle et profane en apparence, à le corriger de ses défauts, d'un défaut surtout : le goût de la bonne chère. Le badinage fera passer le conseil de morale; le conseil de morale purifiera le badinage. — La conversation de Fénelon, d'après le ton de ces lettres. — Un mot de Lamotte, très juste sur cette correspondance. — Cette amitié, au dernier rang des amitiés de Fénelon.

Nous avons vu quels sont les principes de Fénelon en amitié; sont-ils applicables ? Les a-t-il appliqués ? Nous trouvons parmi ses correspondants et ses amis un homme bien frivole, d'un mérite bien léger, digne d'être connu surtout pour deux raisons; il a été le père de d'Alembert, qui fut exposé dès sa naissance par sa mère Madame de Tencin sur les marches de l'église de Saint-Jean-Le-Rond, et il fut aimé tendrement par Fénelon.

Cambrai était un lieu de passage et de séjour pour les troupes, dans ces années de la fin du règne où la guerre était continuelle. « Voilà le torrent des militaires qui va fondre sur nous ; je vais être le maître d'une grande hôtellerie pleine [1]. » Et cette hôtellerie devenait un hôpital, « notre infirmerie », dit encore Fénelon [2]. Le chevalier Destouches [3], appelé souvent en Flandre par son service dans l'artil-

1. Au duc de Chevreuse, 16 mars 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 336).

2. Au chevalier Destouches, 30 août 1711. (*Id.*, t. 8, p. 18).

3. Destouches (Louis Camus, chevalier) né en 1668, mort en 1726. (*Id.*, t. 10, p. 184).

lerie, vint lui aussi au palais de Fénelon, confondu dans « la troupe dorée [1] » ; il y passa, il y revint ; blessé d'un coup de canon l'année suivante, il fut soigné dans cette charmante infirmerie ; Fénelon lui parle de « *la petite cellule grise* » où il a « *tant grondé médecins, chirurgiens et religieuses hospitalières* [2] ». Fénelon fut charmé par l'amabilité, par les « *grâces vives, libres et ingénues* » de cet homme d'une vingtaine d'années moins âgé que lui, par sa belle humeur, par son esprit, par sa culture d'esprit ; ce militaire était un humaniste qui aimait Virgile avec passion et le citait à tout propos ; c'était plus qu'il n'en fallait pour séduire Fénelon, le mot n'est pas exagéré. C'est une amitié d'arrière-saison, vive et presque passionnée ; la première lettre est du 31 juillet 1711. Ces nombreuses lettres sont les plus gaies, les plus remplies de verve juvénile que Fénelon ait écrites depuis sa jeunesse ; elles rejoignent les lettres à la marquise de Laval sur la prise de possession de l'abbaye de Carenac et sur l'entrée à Sarlat [3], et mettent en lumière un aspect du caractère de Fénelon que ne laissaient guère soupçonner cette tristesse et cette sécheresse dont nous avons parlé, d'après ses propres aveux. Fénelon a conservé jusque ses dernières années la fraîcheur d'esprit, de cœur, d'imagination de sa jeunesse. Les lettres à Destouches sont intéressantes à d'autres égards. Elles sont pleines de citations latines, de Virgile et surtout d'Horace, et parfumées, si nous osons dire ainsi, par « la fleur de la plus pure antiquité » ; il n'y en a pas qui nous fassent souvenir de la *Lettre à l'Académie*, comme les lettres à Destouches. Fénelon dit justement, dans la *Lettre à l'Académie*, après avoir cité Virgile et Horace : « Voilà les espèces d'ouvrages dont le charme ne s'use jamais : loin de perdre à être relus, ils se font toujours redemander ; leur lecture n'est point une étude, on s'y repose, on s'y délasse [4]. » Sans doute Fénelon n'a jamais cessé de les lire et de se délasser à cette lecture ; mais on aime à croire qu'il les a lus surtout dans ces dernières années, au moment où il écrivait ces lettres d'humaniste ; et qui sait s'il ne les a pas lus avec la préoccupation de plaire à Destouches, de lui rendre citations pour citations, et d'y prendre même de quoi faire des leçons agréables et aimables à son frivole ami ? Ainsi les lettres à Destouches seraient une préparation de ce chef-d'œuvre littéraire : la *Lettre à l'Académie*

---

1. Au chevalier Destouches, 10 décembre 1711. (*Œuvres*, t. 8, p. 38).
2. 11 août 1713. (*Id.*, t. 8, p. 181).
3. *Id.*, t. 7, pp. 394 et 395.
4. Projet de poétique.

française, qui fut écrite en 1714, trois ans après que ce charmant commerce épistolaire avait commencé.

A propos des lettres à Destouches, un problème se pose. Comment un prélat, un homme si grave, d'une doctrine si austère et si haute, s'est-il pris d'une si vive amitié pour ce mondain frivole ? Que va devenir le bel idéal d'amitié pure que nous venons d'exposer ? Si jamais une amitié courait le risque d'être viciée par l'amour-propre, c'était bien celle-là. Que va devenir la doctrine de la désappropriation parfaite, de la mort à soi-même, dans une amitié si profane où le goût en amitié et la joie de s'aimer, et de s'écrire, et d'avoir de l'esprit, et de connaître à merveille l'antiquité sont si sensibles ? Fénelon sentait bien ce danger : « Si vous alliez montrer ma lettre à quelque grave et sévère censeur, il ne manquerait pas de dire : Pourquoi ce vieil évêque aime-t-il tant un homme si profane? [1] »

Oui, il l'aime beaucoup, cet homme profane ; il ne se lasse pas de le lui dire et ces déclarations sont toujours assaisonnées d'esprit. « Vous êtes le plus aimable de tous les hommes ; faut-il que je ne vous aie connu qu'à soixante ans ! Vous êtes trop joli dans le badinage et très solide en amitié [2]. » *Solide en amitié*, c'est-à-dire *vrai ;* c'est une qualité très rare et très appréciée au XVIIe siècle ; il écrit à son neveu le marquis : « J'ai ici depuis huit jours M. des Touches. Il badine joliment ; il dort ; il est vrai et bon pour ses amis [3] » ; et un autre jour : « Son amitié et sa belle humeur sont rares [4] ». Il est vrai, il a du cœur pour ses amis, et il sait badiner avec esprit ; comment ne pas l'aimer ? Quand il s'en va, il laisse après lui un grand vide ; le palais de Fénelon paraît plus triste. « Pour moi, je ne suis point encore accoutumé à ne plus vous voir ; trois mois d'une si douce société laissent un grand vide. Nous le remplissons à vous regretter et à parler de vous [5] ». — « Je ne veux plus de vous ; il en coûte trop quand vous partez [6] ». Et ce n'est pas lui seulement qui aime Destouches, c'est toute sa maison : « On vous aime céans avec passion ; c'est une maladie contagieuse qui gagne de plus en plus et dont je ne veux guérir personne, moi qui en suis plus tourmenté que tous les autres [7] ».— « Petit Maro, le gros Gifflard, et

---

1. 12 avril 1714. (*Œuvres*, t. 8, p. 234).
2. Au chevalier Destouches, 4 août 1711. (*Id.*, t. 8, p. 14).
3. Au marquis de Fénelon, 28 juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 479).
4. *Id.*, 5 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 479).
5. Au chevalier Destouches, 31 juillet 1711. (*Id.*, t. 8, p. 14).
6. *Id.*, 20 juillet 1714. (*Id.*, t. 8, p. 243).
7. *Id.*, 10 décembre 1711. (*Id.*, t. 8, p. 38).

tous les miens, me ressemblent par une sincère tendresse pour vous[1] ». Avec cet homme folâtre, Fénelon, qui aime les surnoms, appelle ses familiers comme en famille, quand il est gai et qu'il badine. « Petit Maro vous révère autant que vous le méritez par vos qualités vénérables ; Mathieu Gifflard vous salue avec ses giffles rondes et moi avec mes joues creuses[2] ». Il l'aime plus encore quand il souffre ; la douleur, même physique, est l'épreuve de l'amitié ; cette sympathie, au sens étroit du mot, s'exprime joliment en ces termes : « Je croyais aimer fort tendrement M. le chevalier Destouches et comme j'aime très peu de gens ; mais sa blessure me fait sentir que je l'aime encore plus que je ne le croyais[3] ».

Fénelon aime donc le chevalier Destouches pour ses qualités mondaines, parce qu'il est homme de conversation et homme d'esprit, et surtout pour ses qualités de cœur, parce qu'il a trouvé en lui un cœur pareil au sien, qui « aime de bonne foi[4] ». Ils ont l'un et l'autre *leurs cœurs sur leurs lèvres*[5] ; Destouches est « sans doublure » et Fénelon le croit « transparent comme le cristal de roche ». Destouches se recommande par de solides qualités qui peuvent mériter l'amitié même de Fénelon. Mais la doctrine de l'amour pur a-t-elle quelque chose à voir avec cette amitié ? Voilà ce qui nous intéresse surtout.

« L'amour de Dieu, disait Fénelon dans une lettre au duc de Bourgogne dont nous avons déjà cité quelque chose, ne s'attend jamais de trouver la perfection dans la créature... Il aime tout, parce qu'il n'y a rien qui n'ait quelque petit bien qui est le don de Dieu, et que les plus méchants, tandis qu'ils sont encore en cette vie, peuvent toujours devenir bons et recevoir les dons qui leur manquent[6]. » Il dit aussi au chevalier Destouches : « Comme j'aime certaines gens pour le bien qui est déjà en eux, je vous aime pour celui que je voudrais mettre en vous[7]. » Voilà qui est très clair et qui déjà justifie à nos yeux cette amitié d'apparence si frivole.

Les lettres d'amitié, d'après les principes de Fénelon, doivent être à des degrés divers des lettres de direction. Il faut être utile à ses amis ; l'amour de Dieu, nous le savons, aime dans l'ami le bien qui s'y trouve, supporte les défauts qui se rencontrent avec ce bien, a enfin le souci d'augmenter ce bien et de diminuer ces défauts.

---

1. Au chevalier Destouches, 11 août 1713. (*Œuvres*, t. 8, p. 181).
2. *Id.*, 23 septembre 1713. (*Id.*, t. 8, p. 185).
3. Au marquis de Fénelon, 16 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 441).
4. Au chevalier Destouches, 18 mars 1712. (*Id.*, t. 8, p. 55).
5. *Id.*, 18 février 1712. (*Id.*, t. 8, p. 48).
6. *Œuvres*, t. 7, p. 234.
7. Au chevalier Destouches, 27 décembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 126).

Fénelon aime avec passion le chevalier Destouches, mais il ne l'aime point « à l'aveugle »; « on connaît ce qu'il faut connaître ; mais on vous aime avec vos défauts [1]. » Fénelon n'entend pas être « un ami de conversation [2]; » il veut être un vrai et sage ami, au sens de Boileau ;

« Un sage ami toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. »

Or, cet ami si cher, ce « cher bonhomme » n'est guère qu'un aimable païen ; il est au dernier degré de la vertu. Destouches ne s'est peut-être pas confessé à Fénelon et ne lui a pas révélé toute sa conscience ; mais il a un grave défaut, un *défaut dominant,* sensible et visible ; il aime trop la bonne chère, au point de nuire non seulement à son âme, mais à sa santé. Il est *vrai et bon pour ses amis ;* « je voudrais qu'il le fût pour lui-même, mais . . .[3] ». Ce *mais* exprime une vraie douleur. C'est un aimable homme qui meurt *de trop manger* ; « faut-il qu'un si aimable homme soit si ennemi de lui-même ! [4] » « *Cena brevis*, *mens hilaris*, dit le proverbe, vous faites bien le second point et mal le premier [5]. » Voilà les qualités et les défauts de cet *honnête homme* épicurien résumés en deux mots.

Que faire donc ? Fénelon l'aime malgré ce défaut ; c'est peu ; *il aime le bien qu'il voudrait voir en lui* et il s'attache à mettre en lui ce bien qu'il aime par avance : « O que je vous aime sans savoir pourquoi ; soyez sage, si vous le pouvez ; et alors, je serai sage de vous aimer tant [6]. » Être sage, c'est d'abord n'être plus gourmand ; sagesse encore bien petite, bien négative, mais par laquelle Fénelon voudrait commencer l'œuvre de sanctification. Il n'est pas question d'autre chose ; pas un mot de l'Évangile, des vertus chrétiennes, de l'oraison, de ce qu'il recommandera à d'autres jeunes gens, comme le marquis de Fénelon et le vidame d'Amiens. C'est un païen ; il faut le traiter comme tel. Ailleurs, il prêche la guerre à outrance à l'amour-propre ; ici, il recommande un amour-propre bien entendu : « . . . Je voudrais que vous eussiez un amour-propre sage et modéré. . . [7] » Toutes les lettres contiendront quelque conseil ou quelque reproche sur ce défaut à corriger. Il lui *chantera pouilles* [8], en français et en

---

1. Au chevalier Destouches, 23 septembre 1713. (*Œuvres*, t. 8, p. 185).
2. *Id.*, 28 novembre 1711. (*Id.*, t. 8, p. 36).
3. Au marquis de Fénelon, 28 juin 1714. (*Id.*, t. 8, p. 479).
4. Au chevalier Destouches, 24 octobre 1711. (*Id.*, t. 8, p. 30).
5. *Ibid.*
6. 5 septembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 117).
7. 17 mars 1713. (*Id.*, t. 8, p. 134).
8. 11 octobre 1711. (*Id.*, t. 8, p. 26).

latin. Comme Destouches aime Virgile et connaît moins Horace, Fénelon va chercher de tous côtés dans Horace de quoi confondre celui qu'il ne craint pas d'appeler : *Epicuri de grege porcum* [1]. Si on réunissait toutes ces citations, on aurait de quoi composer un petit traité de la sobriété d'après Horace. Fénelon est terrible et aimable : « Tous vos messieurs les agréables convives ne vous délivreront pas de mes mains longues et sèches [2]. » C'est vraiment un mot d'amitié pure que celui-ci : « Vous me charmez en me promettant votre guérison : je vous en remercierai, comme du plus essentiel service que vous puissiez jamais me rendre [3] ; » ou encore celui-ci : « Bonjour, cher bonhomme ; aimez-moi comme je vous aime ; vous vous aimerez mieux que vous ne faites ; car je vous aime pour votre véritable bien [4]. »

Les lettres à Destouches sont pleines de mots de conversation aussi fins que naturels et spontanés. Avec cet homme d'esprit qui badine si joliment, Fénelon badine aussi joliment; cet évêque gentilhomme prend, avec une aisance parfaite, le ton de *l'honnête homme* et de l'homme du monde. Les lettres à Destouches nous font très bien juger de ce qu'il dut être en conversation.

Un jour où Destouches l'a prié de soigner lui-même sa santé, il répond : « Il ne vous appartient pas de me prier de vivre ; c'est moi qui doit vous faire cette prière. Vos soupers m'alarment; vos amis vous empoisonnent ; ce que tant de coups de canons n'ont pas fait, *quod non mille carinae*, des fèves à la moutarde le feront [5] ». Un autre jour, à propos du *vieillard Corycien* de Virgile il lui dit : « Je voudrais vous réduire à des choux verts, avec un peu de lard fumé à la cheminée ; il faudrait vous assommer, quand vous radoteriez ; on vous mettrait dans la gazette à cent dix ans [6] ». Il faut un esprit fertile en bons mots pour en trouver toujours de nouveaux sur un défaut qui est toujours le même ; Fénelon ne paraît pas en peine. Voici un tableau de genre d'un rare mérite : « On dit qu'en Irlande toute une famille à demi sauvage ne met point d'autre nappe que l'herbe des prés ; chacun se couche sous le ventre d'une vache pendant qu'elle paît, et en suce le pis : voilà son dîner fait. Potages, hors-d'œuvres, entrées, rôts, entremets, fruits, glaces, vins de liqueurs, café et chocolat, tout est compris dans une pinte de lait. L'homme

1. 11 octobre 1711. (*Œuvres*, t. 8, p. 26).
2. 3 janvier 1712. (*Id.*, t. 8, p. 43).
3. *Ibid.*
4. 11 août 1713. (*Id.*, t. 8, p. 182).
5. 16 novembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 124).
6. 29 novembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 124).

s'endort; Dieu sait quel chyle! quel sang! quelle légèreté! quelle souplesse! [1] » Nous disons nous: quel mouvement et quelle joie dans ce style pittoresque! A propos d'un M. de Clisson, malade dans le palais de l'archevêque et qui, de son grabat, regrette amèrement tous les coups de fusil dont il sera frustré jusqu'à sa guérison, il dit: « N'est-il pas doublement malade? » Mais c'est pour amener le mot essentiel: « Ne le soyez qu'à la cuisse ». Destouches ne s'est-il pas avisé un jour de citer l'Écriture sainte et, qui plus est, l'auteur du livre de la Sagesse? Quelle aubaine pour Fénelon! « Jamais je ne fus si surpris que de vous voir quitter Horace et Virgile pour citer *le Sage*...... Le petit Maro dit que c'est vraiment bien à vous à citer le Sage; il soutient que telle parole est trop étrangère dans vos discours. J'ai tancé rudement le censeur; mais que faire? Il dit toujours que c'est pour l'honneur du Sage qu'il parle [2] ». La bulle *Unigenitus* du 8 septembre 1713 a ranimé les discussions sur la grâce et cet étrange sage de Destouches y prend part comme les autres et se mêle d'en raisonner. Fénelon lui dit: « Quant à la grâce suffisante dont vous parlez en brave théologien, elle a besoin d'être bien forte pour être réellement suffisante à votre égard [3] ». — « Je m'aperçois que vous êtes un profond théologien sur les matières de la grâce; heureux qui, comme vous, est dispensé d'en raisonner! beaucoup plus heureux encore qui suit la grâce sans en disputer! Vous ne faites ni l'un ni l'autre; celle qui est en vous n'a point paru jusqu'ici efficace par elle-même; il vous en faudrait une presque nécessitante pour vous mettre à la raison [4] ».

Ce n'est pas toujours un badinage utile, c'est-à-dire une manière plaisante de faire passer un conseil sévère; c'est souvent un pur badinage où s'égaie l'esprit de Fénelon, où sa verve de Périgourdin se donne libre cours. Destouches a été blessé au siège de Douai; Fénelon lui conseille de s'*amuser* sur son *grabat*, de donner de là ses ordres pour l'artillerie; « vous tuerez assez de gens de dessus votre matelas [5] ». Dans cette ville de Douai assiégée par Villars, il y a un collège des Jésuites qui est « la principale ressource de toutes les études de cette frontière »; Fénelon, comme ami des Jésuites, a aussi grand intérêt à ce que ce collège soit conservé et mis à l'abri des coups de canon. Voici comment il prie Destouches qui commande en chef l'artillerie de Flandre d'épargner ces bâtiments: « Oubliez de grâce le fouet que

1. 29 novembre 1712 (*Œuvres*, t. 8, p. 124 et 125).
2. 3 janvier 1712. (*Id.*, t. 8, p. 42).
3. 27 novembre 1713. (*Id.*, t. 8, p. 200).
4. 10 mars 1714. (*Id.*, t. 8, p. 229).
5. 29 août 1712. (*Id.*, t. 8, p. 116).

ces bons Pères vous ont donné autrefois ; vous le méritiez bien ; vous ne l'avez pas eu assez souvent [1] ». De la guerre, chose si triste qu'il sent si vivement, il parle quelquefois sur ce ton libre et détaché : « Je crains qu'avant de finir cette guerre on ne fasse casser bien des têtes ; j'aurais regret à celles qui sont bien faites ; le nombre n'en est pas fort grand [2] ». La guerre n'a pas cassé la tête à son ami, mais elle l'a laissé meurtri et blessé ; il a grand'peine à se remettre, et il voudrait reprendre trop tôt le service ; or, il faut être sage et brave avec sobriété ; pour le lui prouver, Fénelon lui dit : « Vous avez peut être ouï dire que l'incomparable madame Pilou disait à son grand fils, qui servait trop de messes, et qui en était malade : *Veux-tu aller par delà le paradis* ? [3] » Villars *dicte éloquemment, mais il griffonne des caractères semblables aux hiéroglyphes de l'ancienne Égypte.* « Notre maréchal, dit Fénelon, m'a écrit une belle lettre que j'ai été sur le point de lui renvoyer pour me la faire mettre au net par M. de Flauterel. Son écriture serait à étudier pour en faire un chiffre [4] ».

Le goût de la plaisanterie est si vif chez lui qu'il manque parfois de mesure et qu'il est badin hors de propos : « A quel propos demandez-vous pourquoi on se marie ? Tout homme est *Pâris* qui ne peut souffrir son bonheur ; le genre humain languit dans le repos et dans la liberté ; il s'ennuie de se bien porter et veut un peu de fièvre chaude... O que vous seriez un plaisant objet avec une femme à votre côté qui vous dominerait ! Je crois que vous seriez *uxorius* : j'en rirais bien [5]. » Est-ce un grave prélat, est-ce un mondain, légèrement teinté de *libertinage*, qui parle ici ? On pourrait s'y tromper. La plaisanterie est agréable, mais la philosophie un peu courte. Fénelon a trop d'esprit, tellement qu'on croirait quelquefois qu'il manque de cœur. Destouches, qui n'en manquait pas, l'avait prié de faire quelques démarches pour obtenir des nouvelles d'un de ses *bombardiers* qui avait disparu. Le sort de ce pauvre soldat, mort à l'hôpital où sur les grands chemins, et dont on avait perdu la trace, ne paraît pas intéresser Fénelon ; il plaisante : « Mais vous qui faites tant de bruit sur un soldat mort à l'hôpital ou sur un grand chemin, ne devriez-vous pas être honteux de ne me mander rien sur votre infirmité fondamentale [6] ? » — « Votre bombardier n'est mort, dit-on, ni au camp, ni dans les hôpitaux des villes voisines ; il a pu mourir sur les grands

---

1. 14 août 1712. (*Œuvres*, t. 8, p. 115).
2. 2 août 1712. (*Id.*, t. 8, p. 114).
3. 16 mai 1713. (*Id.*, t. 8, p. 147).
4. 20 août 1712. (*Id.*, t. 8, p. 116).
5. 28 novembre 1711. (*Id.*, t. 8, p. 37).
6. 27 décembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 126).

chemins sans avoir eu le temps de se faire écrire ; » et Fénelon cite Virgile : « *Jacet solo littore truncus*, etc. », puis il dit : « Voilà le bombardier mis à la place du roi Priam [1]. »

Les lettres de Fénelon à Destouches sont un modèle de badinage élégant. Fénelon nous y apparaît tel qu'il était, sans doute, en tête-à-tête avec des gens d'esprit, les jours où il était gai. Il y avait, nous dit Saint-Simon, dans sa physionomie, *de l'évêque*, *du docteur*, et *du grand seigneur*. Ici, c'est le grand seigneur surtout qui parle, qui sourit, qui rit même aux éclats, qui conte des anecdotes, qui fait des citations plaisantes et qui parfois s'étourdit un peu de sa verve.

Destouches, l'aimable pécheur, se corrigea-t-il d'un défaut sur lequel il avait été tant sermonné ? Il fit des efforts de temps en temps. Fénelon le félicitait des *victoires remportées sur le souper*. Il mettait de temps en temps son estomac au régime : *deux pommes et un verre d'eau*, et Fénelon se réjouissait de le voir soutenir *avec constance* ses *bonnes résolutions en faveur de la sobriété*. Mais cela ne durait guère, et la dernière lettre, datée du 1er décembre 1714, est une dernière protestation contre ces *appétits gloutons* et cet empoisonnement par la bonne chère. En quittant cette correspondance, on ne peut pas oublier que ce même homme, si aimé de Fénelon, fut plus tard l'ami de Madame de Tencin et le père de d'Alembert, et ce souvenir ne laisse pas d'être pénible. Du moins, jusqu'à la fin, Fénelon put se rendre le témoignage de n'avoir pas failli à son devoir d'ami véritable. C'est un double mérite et, pour nous lecteurs, un charme double d'avoir tant d'esprit et de gaîté et, en même temps, de jouer le rôle sévère du véritable ami qui aime d'amitié pure. Jusqu'à la fin, Fénelon put dire ce qu'il lui écrivait un jour : « Je me vante de vous aimer non pas plus, mais mieux que vous ne savez vous aimer [2]. » Et cela compensa peut-être chez lui le regret d'avoir pris trop de plaisir à cette amitié profane et mondaine.

Destouches, qui était fier d'être l'ami et le correspondant de Fénelon, montrait sans fausse honte à Lamotte ces lettres où il était si maltraité, mais avec tant d'esprit et de cœur, et Lamotte écrivait à Fénelon : « Le cœur y parle à chaque ligne ; l'esprit s'y confond toujours avec la naïveté et le sentiment... et je donnerais volontiers les louanges les plus délicates pour des censures ainsi assaisonnées par l'amitié [3] ». On ne saurait mieux dire ; nous devons souscrire à ce jugement. Mais l'amitié qui nous a valu cette volumineuse et charmante correspondance est au dernier rang des amitiés de Fénelon.

---

1. 13 février 1713. (*Œuvres*, t. 8, p. 129).
2. 23 juin 1713. (*Id.*, t. 8, p. 170).
3. *Id.*, t. 6, p. 654.

III

FÉNELON ET LE DUC DE BOURGOGNE

SOMMAIRE

Importance et intérêt de cette partie de la correspondance.

I. Quelques traits du caractère du duc de Bourgogne d'après les lettres de Fénelon : sincérité ; bonté ; intelligence précoce et vive ; modestie, humilité jusqu'à l'excès ; faiblesse d'âme contre-partie de ses bonnes qualités ; goût trop vif pour la vie retirée ; le scrupule ; portrait du duc de Bourgogne scrupuleux.

Le dévouement au duc de Bourgogne est la grande passion de Fénelon ; sa douleur quand il mourut ; le mot que Ramsai lui prête : « mes liens sont rompus. »

II. Cette amitié à l'œuvre d'après la correspondance. — Un billet du prince enfant ; ce qu'il révèle. — La lettre écrite à Fénelon après un silence de quatre ans ; réponse affectueuse, mais d'amitié pure. — La campagne de Flandre en 1702 ; la première entrevue de Fénelon et du prince depuis l'exil, d'après l'abbé de Chantérac et Fénelon ; résolution de Fénelon de témoigner au prince sa reconnaissance en lui retraçant la conduite qu'il doit tenir ; tout sourit au prince : danger pour son âme ; conseil au duc de Beauvilliers de mettre l'amour de Dieu à l'intérieur comme un principe de vie et d'activité remplaçant l'amour-propre. — La piété du prince tourne de plus en plus au scrupule. — La campagne de Flandre en 1708 ; comment elle donne à l'amitié de Fénelon l'occasion d'être crucifiante, par la défaite d'Oudenarde et la perte de Lille ; conseil de profiter de l'épreuve ; conseil de ne pas abandonner Lille, de sauver du moins l'honneur. — Fénelon apprend les critiques que l'on fait de la conduite du prince ; un reproche discret d'abord ; Fénelon rassemble dans plusieurs lettres, trois en particulier, *toutes les choses les plus fortes* qu'on répand dans le monde contre le prince : conduite comme chef d'armée, conduite privée et surtout le scrupule ; sévérité excessive dernier degré de l'amour ; le prince digne de recevoir ces avertissements.

III. La correspondance cessant, Fénelon ne cesse pas de s'occuper du duc de Bourgogne. — Mort du Dauphin ; préparation du règne futur ; espérances proches de leur réalisation ; le bruit court que Fénelon va être rappelé ; ruine de ce beau rêve.

Un mot juste de Madame de Maintenon sur les papiers trouvés dans la cassette du prince.

L'amitié de Fénelon et du duc de Bourgogne [1] est d'une qualité bien supérieure à celle de Fénelon et de Destouches.

Nous voudrions avoir un grand nombre de lettres de Fénelon au duc de Bourgogne et du duc de Bourgogne à Fénelon. Cette correspondance entre l'élève si sympathique, malgré ses défauts, et le précepteur vénéré et tendrement aimé, eût été intéressante au plus haut point ; et entre autres grands avantages, elle eût peut-être permis de résoudre la question difficile de savoir si vraiment l'influence du maître a été excessive et funeste, en inspirant à l'élève une piété scrupuleuse, en relâchant dans l'âme de cet enfant le ressort de la volonté. Ce que nous avons est peu ; mais ce peu n'est pas négligeable ; il nous donnera sans doute quelques lumières sur les rapports entre le maître si autoritaire, malgré sa douceur, et d'une tendresse si sévère, et l'élève si bon et si docile ; il nous fera deviner au moins, sinon pleinement connaître l'âme de ce jeune prince de haute vertu, « qui n'aurait usé de la puissance que pour faire du bien », dit la marquise de Lambert, que *« le ciel n'a fait que.... prêter »* à la terre, et dont la mort si prématurée fut un « malheur public [2] »; il nous fera surtout connaître sous un nouvel aspect, bien différent de celui que nous venons d'étudier, l'amitié chez Fénelon.

I

Dans une lettre écrite au Père Martineau [3], confesseur du prince, pour le remercier du *Recueil des vertus de Louis de France* qu'il venait de publier, Fénelon indique quelques traits du caractère de son élève encore tout enfant. Il le loue en particulier d'avoir été *sincère et ingénu*. Fénelon avait développé chez lui avant tout le sentiment religieux. Il était convaincu qu'à la prendre « par le fond, sans scrupules sur les minuties », la religion devait le combler « de consolations et de gloire [4] » ; être non seulement le frein, mais l'aiguillon, un principe de vraie force morale, et non pas de délicatesse excessive de conscience qui est de la faiblesse. Un témoin de l'éducation des trois frères, fils du Dauphin, le marquis de Louville,

1. Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, mort le 18 février 1712, Dauphin depuis le 14 avril 1711.

2. Lettre à M. de Sacy (mars 1712). (*Œuvres*, t. 8, p. 50).

3. 14 novembre 1712. (*Id.*, t. 8, p. 123).

4. Au duc de Chevreuse, 27 juillet 1711. (*Id.*, t. 7, p. 348).

dit que « l'on songe bien plus à les rendre chrétiens par les sentiments vertueux qu'on leur inspire..., que par des pratiques extérieures et pénibles [1]. » C'est au moyen du sentiment religieux que le maître parvenait à dompter ces furieuses passions dont a parlé Saint-Simon. Le sentiment religieux venait en aide au sentiment de l'honneur ; son ingénuité et sa sincérité étaient d'abord et avant tout de la religion Fénelon en cite un exemple dans la lettre au Père Martineau [2] : « Un jour il était en très mauvaise humeur, et il voulait cacher dans sa passion ce qu'il avait fait en désobéissant. Je le pressai de me dire la vérité devant Dieu. Alors il se mit en grande colère et il s'écria : « Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu ? Hé bien, puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que j'ai fait telle chose. »

Il était affectueux et bon, malgré ses grands emportements. Il n'y a rien de plus touchant que ce mot d'enfant souvent cité et qui est bon à redire : « Je l'ai vu souvent me dire, quand il était en liberté de conversation : Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis. Il parlait ainsi à neuf ans [3] ». Quand il eut grandi, il sentait vivement la misère attachée à sa haute fortune, et le duc de Bourgogne portait envie au petit Louis. Ce mot d'enfant que vient de nous rapporter Fénelon peut être rapproché d'une parole mélancolique du duc de Bourgogne, arrivé à l'âge d'homme, que nous rapporte la marquise de Lambert, dans une lettre à Sacy [4] : « J'avais, écrit-elle, un ami auprès du prince qui, pénétré de ses vertus, m'en parlait souvent. Il m'a dit qu'un jour, en sortant de son cabinet, où il avait lu votre *Traité de l'amitié*, il lui dit : Je viens de lire un livre qui m'a fait sentir le malheur de notre état : nous ne pouvons espérer d'avoir d'amis ; il faut renoncer au plus doux sentiment de la vie. » Nous l'avons vu tout à l'heure violent et irritable à l'excès : dès que cette *promptitude* était passée, « il revenait à ceux qui l'avaient corrigé ; il avouait sa faute, il fallait l'en consoler, et il savait bon gré à ces personnes de leur travail pour sa correction [5]. »

C'était un enfant d'intelligence vive et précoce.

---

1. Mémoire sur l'éducation des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. (*Œuvres*, t. 7, p. 523).
2. *Lettre citée.* (*Id.*, t. 8, p. 123).
3. *Id.*, t. 8, p. 123.
4. *Id.*, t. 8, p. 51.
5. Lettre au Père Martineau. (*Id.*, t. 8, p. 123).

« Ce qui m'étonne est qu'à huit ans
Un prince en fable ait mis la chose,
Pendant que sous mes cheveux blancs,
Je fabrique à force de temps
Des vers moins sensés que sa prose. »

C'est un compliment de La Fontaine au duc de Bourgogne [1]; le vieux fabuliste se plaisait à concourir sur le même sujet de fable avec le prince enfant. Fénelon ne contredit pas trop La Fontaine sur ces rares qualités d'esprit. Toutes les fois que le prince voulait commencer une conversation utile, Fénelon abandonnait l'étude pour la conversation ; ces entretiens devenaient une autre étude très libre, très attrayante et plus utile ; non seulement ils le rendaient sociable, ils adoucissaient son humeur, mais ils faisaient faire à son esprit des progrès sensibles « *sur les matières de littérature, de politique, et même de métaphysique* [2] ». Dans une lettre latine qu'il lui écrivit de Cambrai, Fénelon se réjouissait d'avoir appris par Fleury que son élève écrivait en latin avec beaucoup d'élégance, et il lui demandait, en retour d'un dialogue entre François Ier et Charles Quint, un court billet digne de Térence ou de Cicéron [3]. Le jeune prince avait un goût très vif pour les choses de l'esprit. « Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des lectures pendant ses repas et à son lever... Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure et avec tant de délicatesse les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence [4] ». Son maître a vanté cette précocité d'intelligence et même de goût littéraire dans la *Lettre à l'Académie* [5]. « J'ai vu un jeune prince à huit ans saisi de douleur à la vue du péril du petit Joas. Je l'ai vu impatient sur ce que le grand-prêtre cachait à Joas son nom et sa naissance. Je l'ai vu pleurer amèrement en écoutant ces vers :

« Ah ! miseram Eurydicen ! anima fugiente, vocabat :
Eurydicen toto referebant flumine ripae ».

S'il avait eu des passions violentes, de la colère au point de faire craindre *que tout ne se rompît dans son corps*, de l'orgueil au point de regarder à peine ses frères comme des intermédiaires *entre lui et le reste des hommes*, il devint modeste, doux, humble à un tel degré

---

1. *Fables*. L. XII. *Le loup et le renard*.

2. Lettre au Père Martineau. (*Œuvres*, t. 8, p. 123).

3. *Œuvres*, t. 6, p. 386. Relevons dans cette lettre, entre autres détails, cet éloge passionné : « Totis oculis, toto pectore hausi quod animum tuae laudis cupidum explet. »

4. *Id.*, t. 6, p. 123.

5. V. Projet de poétique.

que Fénelon pouvait dire : « Je n'ai jamais vu de personne à qui j'eusse moins craint de déplaire, en lui disant contre lui les plus dures vérités». Il donna à la cour de Versailles et à la France l'exemple des plus hautes vertus privées ; « un grand prince,... sans descendre de son rang, a vécu recueilli, humble et mortifié, avec la douceur, la bonté, la modération et la patience la plus édifiante [1] ».

Cette lettre au Père Martineau est comme l'oraison funèbre du prince écrite par quelqu'un qui l'a très bien connu ; on peut en croire Fénelon ; il n'a flatté le prince ni après sa mort ni de son vivant. Mais il manquerait à la vérité, s'il ne donnait pas au moins une idée de ses défauts. « L'âge, l'expérience des affaires, celle des personnes et l'exercice de l'autorité lui auraient donné certainement une force qu'il ne paraissait pas encore avoir assez grande. La pratique et l'occupation l'auraient dégagé de certains petits amusements d'habitude, et lui auraient donné une dignité dont son fonds était très capable ». Voilà la contre-partie des bonnes qualités et l'excès. Quand il mourut à trente ans, il manquait encore de cette force et de cette dignité, nécessaires à un grand prince et à un grand roi. Il en aurait sans doute manqué toujours.

Il aimait trop la vie retirée ; il s'enfermait le plus qu'il pouvait dans la vie privée ; il n'avait pas assez souci de connaître les hommes et de se faire connaître d'eux. Fénelon lui reproche même, dans une lettre, un trop vif attachement et ce qu'il appelle « sa passion pour Madame la duchesse de Bourgogne [2] ». Huit ans après cette lettre, Fénelon entend dire encore que Madame la duchesse de Bourgogne le soutient, « mais qu'il est honteux qu'il ait besoin d'être soutenu par elle, et qu'au lieu d'être attaché à elle par raison, par estime, par vertu et par fidélité à la religion, il paraît l'être par passion, par faiblesse et par entêtement ; en sorte qu'il fait mal ce qui est bien en soi [3] ». Il était « irrésolu [4] »

1. Lettre au Père Martineau. (*Œuvres*, t. 8, p. 124).

2. Au duc de Beauvilliers, octobre ou novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 243).

3. Au duc de Chevreuse, 15 février 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 334). — Nous lisons dans une lettre de Madame de Maintenon, écrite en 1705 : « Mme la duchesse de Bourgogne ne se porte pas bien... Monsieur son mari est furieux ; on ne peut appeler autrement la passion qu'il a pour elle... » (GEFFROY, *Madame de Maintenon*, t. II, p. 62). — Voir les lettres écrites par le duc de Bourgogne à la marquise de Montgon (Marquis DE VOGÜÉ, *Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers. Lettres inédites*, 1700-1708) si différentes, pour le ton, des lettres au duc de Beauvilliers et à Fénelon, si différentes même de l'idée qu'on est tenté de se faire de ce prince dévot, et que Fénelon ni le duc de Beauvilliers n'auraient certes

4. Au duc de Bourgogne, 25 octobre et 17 novembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, pp. 282 et 283).

dans l'action. Il était demeuré enfant. Entendre le duc de Chevreuse juger le duc de Bourgogne, c'est entendre Fénelon lui-même : « Pour le prince, dit le duc de Chevreuse, sa conduite n'est point telle que nous la souhaiterions. L'enfance, trop d'apparence de peu de souci ou d'indolence sur ce qui a coutume d'intéresser les hommes, un manque de discernement pour les connaître, ou pour marquer, par des traitements convenables au mérite de chacun, qu'il les connaît bien, c'est ce que tout le monde ne croit voir que trop clairement en lui, et que je suis néanmoins assuré qui n'y est pas, hors quelques restes d'enfance [1] ». Les apparences surtout étaient contre lui. On cherchait la force et on trouvait tout l'extérieur de la faiblesse. « Ce qui est certain, ajoute le duc de Chevreuse, c'est que, quand on l'entretient en particulier, on y trouve tout ce qu'on souhaite, même les bonnes résolutions jusqu'à un certain point, et d'excellentes qualités pour sa place [2] ». Un défaut très réel que le duc de Chevreuse n'indique pas, que Fénelon laisse soupçonner dans la lettre au Père Martineau, et qui est le principe des plus graves défauts du prince, c'est le scrupule.

Ce défaut capital, nous le connaissons par des témoignages extérieurs qui ne sont pas de notre sujet ; mais, ce qui vaut mieux, nous le connaissons par le duc de Bourgogne et par Fénelon, et nous n'avons qu'à recueillir quelques-uns de ces aveux ou de ces reproches. Le caractère de l'enfant, s'il faut en juger par le silence de Fénelon, ne révélait pas de tendance au scrupule, à moins qu'il ne faille la voir dans cette facilité à obtenir de lui l'aveu d'une faute, quand on le lui demandait « devant Dieu. » C'est dans une lettre du 28 septembre 1703, que le prince, alors âgé de vingt et un ans, avoue pour la première fois cette tendance : « J'ai eu, aussi, dit-il, depuis quelque temps des scrupules, qui quelquefois m'ont fait de la peine [3]. » Forcé

---

pas approuvées. Ces lettres, badines jusqu'à la puérilité, sont pleines de la plus ardente passion pour la duchesse de Bourgogne. Voir en particulier le fac-similé d'une lettre du 3 juillet 1703, écrite du camp de Salmbach (pp. 164-165), qu'il a parsemée de taches de son sang et où il a dessiné avec son sang deux cœurs enflammés, avec la légende *Louis, Adélaïde*. Cet attachement qu'il regardait comme excessif fut pour quelque chose dans ses scrupules.

1. Le duc de Chevreuse à Fénelon, 9 avril 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 288).

2. Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon, 9 avril 1709. (*Id.*, t 7, p. 288).

3. 28 septembre 1703. (*Ibid.*, p. 242). — Nous lisons dans une lettre au duc de Beauvilliers, écrite par le duc de Bourgogne du *camp devant Brisach*, le 29 août 1703 : « J'ai été un peu tourmenté ces jours-ci par des scrupules sur mes devoirs et des choses dont je pouvais être la cause par omission, ce qui m'a quelquefois jeté dans des troubles. » (Marquis DE VOGÜÉ, *ouvr. cité*, p. 204).

de loger avec une partie de ses troupes dans l'abbaye du Saulzoir en Flandre, il pose à Fénelon ce cas de conscience qu'une âme moins timide aurait résolu très facilement : « Je me sers de cette occasion pour vous demander si vous ne croyez pas qu'il soit absolument mal de loger dans une abbaye de filles : c'est le cas où je me trouve [1]. » Fénelon n'eut pas de peine à résoudre ce cas : « vous n'avez rien que de sage et de réglé auprès de votre personne ; c'est une nécessité à laquelle on est accoutumé pendant le campement des armées [2]. » Ce défaut avait empiré avec le temps. C'est celui que le public lui reprochait surtout, et ses ennemis, qui étaient aussi les ennemis de Fénelon, rattachaient malignement ce défaut du prince à son éducation. Cette dévotion *sombre*, *timide*, *scrupuleuse*, qui n'était pas *assez proportionnée à* sa *place* [3], lui avait été sans doute inspirée par le grand apologiste de l'amour pur. « Il me revient par le bruit public qu'on dit... que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée ; que vous avez une dévotion faible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, pendant que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du Roi... [4] On dit même que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour la conservation des conquêtes du Roi, et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données dans votre enfance. Vous savez, Monseigneur, combien j'ai toujours été éloigné de vous inspirer de tels sentiments ; mais il ne s'agit nullement de moi, qui ne mérite d'être compté pour rien : il s'agit de l'État et des armes du Roi [5]... »

Durant l'année même où le duc de Bourgogne avouait à Fénelon qu'il avait eu *depuis quelque temps des scrupules*, et quelques mois après, Fénelon, dans une lettre au duc de Beauvilliers, donnait, au sujet de la conduite à tenir à l'égard de Madame de Maintenon, ces conseils qui sont tout un portrait : « Ainsi il est à propos qu'il aille chez elle de temps en temps... Mais il ne convient pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans un coin, comme un enfant, ou comme un pauvre homme bizarre qu'elle ne doit pas entretenir. Il ne doit pas choisir ce théâtre là pour montrer ses rêveries, ses chagrins, ses humeurs [6]. » Nous pouvons établir une relation entre ces scrupules commençants,

---

1. 20 septembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 271).
2. 24 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 274).
3. *Ibid.*
4. 25 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, pp. 281 et 282).
5. 25 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 282).
6. Octobre ou novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 243).

et cette attitude humiliée dont s'indignait la fierté de Fénelon. C'est le scrupule qui sera désormais la grande faiblesse de ce prince, d'ailleurs si estimable et si aimable. C'est une maladie morale qui débilite le plus vigoureux tempérament.

Tel est, d'après la correspondance, au moins dans ses principaux traits, le caractère du duc de Bourgogne. Ce sont ses défauts qui sont surtout mis en évidence, et cela se comprend assez. Ces défauts étaient la grande préoccupation et le premier souci des amis dévoués qui voulaient faire de ce jeune homme de si grande espérance, un bon roi et un grand roi.

Le dévoûment au duc de Bourgogne fut la grande passion du cœur de Fénelon. Il déclare plusieurs fois et avec un accent de sincérité qui ne trompe pas qu'il donnerait sa vie pour le prince. Le 26 août 1697, c'est-à-dire quelques semaines après avoir reçu de Louis XIV l'ordre de rentrer dans son diocèse, avec défense d'en sortir, il écrit au duc de Beauvilliers qu'il a célébré la veille la fête de saint Louis en priant pour le roi et pour la famille royale ; de son cher P. P. (petit prince) il dit : « J'y priai beaucoup aussi pour notre petit prince, pour le salut duquel je donnerais ma vie avec joie [1]. » Le 3 mai 1710, il écrit au duc de Chevreuse qu'il donnerait sa vie *comme une goutte d'eau pour le Roi, pour la maison royale, pour le P. P. qui est pour lui le monde entier* [2]. Peut-on trouver une expression plus forte de cette passion ? Qu'on prenne ces témoignages à n'importe quelle date dans la correspondance, ils ne varient pas ; l'éloignement ne diminue pas cette affection ; il la grandit au contraire, comme il arrive pour certains grands sentiments qui prennent le cœur tout entier ; personne n'a été plus présent au cœur de Fénelon, durant son exil, que son cher *petit prince*.

Aussi la douleur que Fénelon éprouva quand ce prince mourut, à trente ans, inopinément et sans avoir pu remplir sa destinée ni même donner sa mesure, est une des douleurs les plus fortes qu'un cœur d'homme ait jamais éprouvées. C'est à ce moment surtout que cette passion se révéla ; c'est à cette date que la correspondance prouve le plus éloquemment que ce prince était pour Fénelon *le monde entier*. « *Un seul être vous manque et tout est dépeuplé.* » Le vers de Lamartine, écrit pour un sentiment si profane en comparaison, ne peut être plus justement appliqué qu'à cette douleur-là, telle que les lettres nous la dépeignent.

Quand il apprend la maladie du prince, immédiatement après la mort de la duchesse de Bourgogne, il écrit : « Si Dieu n'est plus en

1. *Œuvres*, t. 7, p. 214.
2. *Id.*, t. 7, p. 315.

fureur contre la France, il reviendra, mais si la fureur de Dieu n'est pas apaisée, il y a tout à craindre pour sa vie; » et la lettre se tourne en prière et en supplication passionnée : « Hélas! hélas! Seigneur, regardez-nous en pitié [1]. » Il s'excite et excite son ami à se sacrifier pour que Dieu ne prenne pas le prince comme victime expiatoire. « Il y a longtemps qu'il frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point apaisée. Renouvelons-nous, mon cher P., et renonçons-nous nous-mêmes en tout point, afin d'être des victimes salutaires pour nos frères [2]... » Le prince mourut. Les lettres écrites par Fénelon au lendemain de cette mort à ses plus intimes amis, au duc de Chevreuse, au duc de Chaulnes, sont les plus émouvantes qu'il ait jamais écrites. La douleur de Fénelon reste simple dans l'expression, mais elle est singulièrement éloquente : « Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il a formé ce jeune prince ; il l'a orné; il l'a préparé pour les plus grands biens : il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur, et malade de saisissement sans maladie [3]. » — « Je ne puis, mon bon et cher duc, résister à la volonté de Dieu qui nous écrase. Il sait ce que je souffre ; mais enfin c'est sa main qui nous frappe et nous le méritons [4]. »

Il lui resta une impression d'isolement et d'angoisse et une langueur physique sans maladie. Il lui semblait que tout ce qu'il aimait allait mourir [5]. Au Père Martineau qui lui a demandé des faits pour le *Recueil des vertus* qu'il prépare, il répond, le 3 avril 1712, un mois et demi après la mort du prince, que le courage lui manque pour faire ces recherches. « Le malheur qui nous afflige, ajoute-t-il, a fait une si forte impression sur moi, que ma santé en souffre beaucoup. Tout ce qui réveille ma douleur me met dans une espèce d'émotion fiévreuse. Il faut attendre que le repos et la vue de Dieu calment mon imagination [6]. »

Après avoir lu ces témoignages d'une douleur naturellement inconsolable, si Fénelon n'avait pas eu le secours de sa piété et de sa haute doctrine sur l'amour pur et le parfait abandon, nous en croyons facilement le chevalier de Ramsai, témoin de la vie de Fénelon, quand

---

1. A M*** (probablement M. Dupuy), 15 février 1712. (*Œuvres*, t. 8, p. 47).

2. *Id.*, 16 février 1712. (*Id.*, t. 8, p. 47).

3. Au duc de Chevreuse, 27 février 1712. (*Id.*, t. 7, p. 373).

4. Au duc de Chaulnes, 4 mars 1712. (*Id.*, t. 7, p. 374).

5. Au chevalier Destouches, 25 février 1712. (*Id.*, t. 8, p. 48).

6. *Id.*, t. 8, p. 58.

il nous dit qu'« *il pleurait amèrement la mort de ses amis* », qu'« *il ne cachait point ses larmes* », qu'« *il pleura en père désolé* », en recevant la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, et qu'il dit entre autres paroles celles-ci : « *Mes liens sont rompus* [1]. » Rien ne l'attachait plus à la terre, puisque la mort venait de détruire sa principale et presque sa seule raison de vivre.

II

Comment le duc de Bourgogne répondait-il à une si vive et si fidèle affection ? Et comment Fénelon qui l'aimait tant l'a-t-il traité ? Voyons cette amitié à l'œuvre, d'après la correspondance.

Nous trouvons dans cette correspondance un billet du prince encore enfant à Fénelon [2]. Il est intéressant, justement parce qu'il est d'une rare simplicité, qu'il n'a rien d'extraordinaire, que c'est bien un billet d'enfant, d'un enfant studieux et d'un enfant aimant et délicat, qui aime les livres, qui aime ses maîtres, qui a même à quelque degré ce qu'on a appelé *le sentiment de la nature*. Il rend compte à son maître de ses études ; il a achevé l'histoire de François Ier, et il est au milieu du quatrième livre de Tacite. Mais l'une des nouvelles que ce fils de France, élevé au milieu de la politesse artificielle de la cour de Versailles, si oublieuse des agréments de la nature, annonce, est que, quand il a quitté Versailles pour Fontainebleau, « le serin sortait de mue et recommençait à chanter. » Il prie Fénelon d'être persuadé de l'amitié qu'il a pour lui ; il lui recommande de ne pas oublier de lui écrire, parce que ses lettres lui *font toujours plaisir*. Pas la moindre phrase, pas le moindre souci de l'effet à produire ; on n'est pas plus simple ni plus cordial ; et cela nous fait regretter vivement qu'il n'y en ait pas plus d'un de ce genre et de cette époque.

Le maître et l'élève ont été séparés par un ordre sévère du roi ; pendant quatre ans le duc de Bourgogne a été privé de correspondre avec Fénelon. Enfin, après ce long silence, il trouve une *voie sûre* pour écrire et un moyen de tromper la surveillance qu'on exerce autour de lui. Ce billet du prince, âgé maintenant de dix-neuf ans, est aussi d'une extrême simplicité ; mais quelle âme délicate et noble il révèle ! « Enfin, mon cher archevêque, je trouve une occasion

---

1. *Histoire de la vie de Mr de Fénelon*, pp. 164 et 172.

2. 23 octobre 1696. (*Œuvres*, t. 7, p. 213).

favorable de rompre le silence où j'ai demeuré depuis quatre ans. J'ai souffert bien des maux depuis ; mais un des plus grands a été celui de ne pouvoir point vous témoigner ce que je sentais pour vous pendant ce temps, et que mon amitié augmentait par vos malheurs, au lieu d'en être refroidie. » Il lui ouvre son âme comme autrefois. Il a été plusieurs fois infidèle à Dieu depuis qu'il n'a vu Fénelon ; mais depuis quelque temps il lui semble qu'il se soutient mieux *dans le chemin de la vertu*. Il continue à étudier, quoique ce ne soit plus *en forme* ; rien ne lui fait maintenant plus de plaisir que la métaphysique et la morale ; et on peut voir dès maintenant poindre le défaut dominant de ce prince, né pour régner sur un grand peuple, mais dont les goûts, d'ailleurs très distingués, semblent l'éloigner de la vie publique et le détourner de sa vocation. Il rapproche, d'un mot, ce temps où il est réduit à étudier seul et sans direction de celui où Fénelon corrigeait ses thèmes. Il lui dit en terminant : « Adieu, mon cher archevêque, je vous embrasse de tout mon cœur... Je vous demande vos prières et votre bénédiction [1]. » Reconnaissance, affection inaltérable, grandie par l'épreuve, mêlée d'admiration et de pitié pour *ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute aux grandes vertus*, élévation de sentiments, d'idées, de goûts, docilité presque excessive, délicatesse de conscience qui tourne au scrupule, tout cela exprimé dans langue la plus simple, celle que Fénelon avait enseignée à son élève comme la meilleure, tel est ce billet charmant, vrai chef-d'œuvre de délicatesse.

Fénelon dut pleurer d'attendrissement en lisant ce billet qui nous émeut encore aujourd'hui ; et nous pouvons le croire sur parole, quand il dit : « Jamais rien ne m'a tant consolé que la lettre que j'ai reçue. » La réponse de Fénelon pourrait être une lettre d'amitié tendre ; il pourrait s'abandonner à ce sentiment ; c'est à cela que le porte la nature ; et nous-mêmes nous attendons une lettre pleine de mots affectueux ; mais nous n'avons pas en amitié les mêmes principes que Fénelon. Il y a mieux à faire et Fénelon fera mieux ; l'expression de la tendresse sera sobre, quoique forte et éloquente dans sa brièveté. Peut-on mieux faire entendre au duc de Bourgogne qu'on l'aime toujours vraiment et du fond du cœur qu'en lui disant : « Ma plus rude croix est de ne vous point voir ; mais je vous porte sans cesse devant Dieu, dans une présence plus intime que celle des sens. » Mais, bien vite, cette lettre qui rompt, elle aussi, un silence de quatre années, et où il semblait que le cœur dût parler seul, sera une lettre de direction et de correction. D'après la doctrine de l'amitié pure,

---

1. 22 décembre 1701. (*Œuvres*, t. 7, p. 231).

l'amitié ne doit jamais se séparer de la correction fraternelle. « Au nom de Dieu, que l'oraison nourrisse votre cœur, comme les repas nourrissent votre corps... Ne donnez jamais aucune démonstration inutile ; mais aussi ne rougissez jamais de celui qui fera lui seul toute votre gloire... Ce qui me donne de merveilleuses espérances c'est que je vois, par votre lettre, que vous sentez vos faiblesses et que vous les reconnaissez. » Fénelon, en terminant, ne dit pas : « Je vous aime avec une tendresse infinie ; mon seul bonheur est de penser à vous. » Ce serait de l'intérêt propre. Voici qui est plus difficile, plus élevé et plus beau : « Je donnerais mille vies comme une goutte d'eau pour vous voir tel que Dieu vous veut [1]. » C'est le dévoûment sans le moindre retour sur soi, et le dévoûment au vrai bien de celui qu'on aime ; n'aimer son ami que pour Dieu et désirer le voir tel que Dieu le veut, remplissant toute sa destinée, comme Dieu le veut : voilà l'idéal de l'amitié.

Écrire au duc de Bourgogne, c'est bien ; le voir c'est mieux infiniment ; Fénelon eut cette extrême joie. Le duc de Bourgogne, à qui le roi venait de confier le commandement de l'armée de Flandre, sous la direction du maréchal de Boufflers, lui écrivait de Péronne, le 25 avril 1702 [2] : « Je ne puis me sentir si près de vous, sans vous en témoigner ma joie et, en même temps celle que me cause la permission que le roi m'a donnée de vous voir en passant. » Le roi y a mis cependant une condition qui était une marque de défaveur et de défiance : celle de ne point parler à Fénelon *en particulier*.

Cette première entrevue depuis l'exil est un grave évènement et presque une date dans la vie de Fénelon. On trouve dans sa correspondance et dans celle de ses plus intimes amis, quelque trace de cet évènement [3].

Une lettre en latin de l'abbé de Chantérac au cardinal Gabrielli [4], raconte ainsi cette entrevue : « Le duc de Bourgogne, prince d'un caractère excellent, d'une intelligence très vive, et d'une sincère piété envers Dieu, estime au plus haut point son précepteur et a pour lui l'amitié la plus fidèle. Comme il était sur le point de partir pour la Flandre, il supplia le roi son grand-père de lui permettre de le voir

---

1. 17 janvier 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 231).

2. *Id.*, t. 7, p. 235.

3. Le prince écrivait au duc de Beauvilliers, du camp de Xanthen, le 27 mai 1702 : « Je me suis recommandé il y a quelque temps à des prières que vous connaissez pour très bonnes. » (Marquis DE VOGÜÉ, *ouvr. cité*, p. 123). La prudence lui interdisait de parler plus explicitement de cette entrevue avec Fénelon.

4. Vers le milieu de 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 553).

et de lui parler en passant. Le roi, qui est, par caractère, bon et bienveillant et qui n'est mal disposé à l'égard de notre archevêque que parce qu'il est excité par ses adversaires, accorda la permission. Le prince eut peur que l'archevêque, qui est souvent en tournée à travers son diocèse, ne fût absent de Cambrai. Ce n'était pas sans raison : l'archevêque était sur le point de partir. Tout à coup, un messager arrive à Cambrai, envoyé par le prince déjà en route, avec ordre de prévenir les courriers ordinaires et de remettre à l'archevêque une lettre écrite de sa propre main. Son royal élève lui défendait de s'éloigner par discrétion ; il l'assurait en termes charmants qu'il brûlait du désir de le voir. Il passa, il le vit, il lui parla mais peu et en public, de peur qu'il n'y eût chez les adversaires une recrudescence de colère et de haine contre lui ». L'abbé de Chantérac raconte exactement les faits, mais les interprète avec le parti pris de quelqu'un qui n'a pas oublié l'affaire du Quiétisme. Cette entrevue a réveillé des souvenirs pénibles par la condition mortifiante que le roi y avait mise. L'abbé de Chantérac et Fénelon en ont senti très vivement l'amertume. S'il faut en croire le propre témoignage de Fénelon, l'amertume a été plus grande que la consolation. Le soir même de cette entrevue, encore tout plein de cette idée et de ce souvenir, mêlés de joie et de tristesse, il écrit à Madame de Montberon : « J'ai vu aujourd'hui, après cinq ans de séparation, M. le duc de Bourgogne ; mais Dieu a assaisonné cette consolation d'une très sensible amertume en voyant.... Je n'ai aucun plaisir qui ne porte avec lui sa croix [1] ». Et le lendemain : « Je n'ai vu M. le duc de Bourgogne qu'en public, et un petit quart d'heure [2] ». Visiblement, il souffre d'avoir vu si peu et dans ces conditions celui à qui il écrivait l'année précédente : « *Ma plus rude croix est de ne vous point voir* ». L'amitié de Fénelon avait eu, dans cette occasion où l'amour-propre, même raffiné, délicat, légitime que nous connaissons bien, pouvait avoir beaucoup à gagner, de quoi se purifier par la douleur, selon la doctrine de l'amour pur et de l'amitié pure ; l'amitié s'était faite *crucifiante,* et Fénelon s'était soumis : « La révérence que j'ai faite à M. le duc de Bourgogne n'est pas, Madame, ce que vous croyez : il s'en faut bien que ce soit un véritable adoucissement de mes affaires ; mais il faut demeurer en paix [3] ». La théorie de la pure amitié eût été mieux pratiquée, s'il n'avait pas souffert ni montré qu'il eût souffert ; mais la nature est plus forte que toutes les théories. C'est beaucoup déjà de souffrir et de se soumettre.

1. 26 avril 1702. (*Œuvres*, t. 8, p. 649).
2. 27 avril 1702. (*Id.*, t. 8, p. 649).
3. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 8, p. 649).

Fénelon revit le duc de Bourgogne à son retour, à la fin de la campagne. Le prince, dans une lettre qu'il écrivit à Fénelon de Malines, lui témoignait *son déplaisir de ne point user* de sa *permission* pour le retour, parce qu'il serait imprudent pour l'un et pour l'autre de se revoir le jour même ou la veille du jour où le duc de Bourgogne rentrerait à Versailles. La lettre n'arriva pas à temps; Fénelon se rendit à la poste de Cambrai pour saluer le prince. Cette seconde entrevue, presque inopinée, fut consolante pour Fénelon: « J'ai vu notre cher prince un moment, écrit-il au duc de Beauvilliers ; il m'a paru engraissé, d'une meilleure couleur et fort gai. Il m'a témoigné en peu de paroles la plus grande bonté ; il a beaucoup pris sur lui en me voyant ». Cet effort pour se contenir plut à Fénelon ; il fut consolé au point d'en éprouver quelque remords, ou quelque scrupule ; car il ajoute : « Il me semble que je ne suis touché de tout ce qu'il fait pour moi, que par rapport à lui et au bon cœur qu'il marque par là ». N'est-ce pas de l'amitié pure? Elle est plus évidente dans cette seconde entrevue que dans la première. Mais voici un degré plus élevé encore de cette pure amitié : « Je ne saurais recevoir tant de marques de sa bonté, sans lui en témoigner ma reconnaissance en lui retraçant la conduite qu'il doit tenir, et lui rappelant ce qu'il me semble qu'il doit à Dieu [1] ».

Fénelon tint parole. D'abord il lui traça un plan de conduite. Il lui fit passer par le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers des règles, des conseils et des exhortations. Il avait commencé dès que fut rompu le long silence de quatre années par la lettre du 22 décembre 1701 [2]. C'est d'alors que date cette lettre [3] d'une si haute doctrine sur l'amour de Dieu notre principe, notre fin, notre unique règle, et sur la vraie manière d'aimer ses amis. L'idéal est pour le prince de devoir l'estime publique non pas à sa naissance et à son rang, mais à son mérite : « Qu'y a-t-il de plus flatteur que d'être né un si grand prince, et cependant de ne devoir les hommages du public qu'à sa bonne conduite et à ses talents, comme si on était un particulier [4]. » Fénelon le souhaite et le redoute ; « Qu'y a-t-il de plus flatteur? » donc de plus dangereux ? C'est l'amour d'une gloire solide, mais c'est toujours l'amour de la gloire, *l'honneur du monde*, c'est-à-dire au fond l'amour-propre, principe de tous les vices. Il faut opposer à ce principe de tous les vices l'amour de Dieu, principe de toutes les

1. *Œuvres*, t. 7, p. 238.

2. *Lettre citée.* (*Id.*, t. 7, p. 231).

3. *Œuvres*, t. 7, p. 232. *Lettre citée ;* voir p. 26.

4. Au duc de Beauvilliers, 27 janvier 1703. (*Id.*, t. 7, p. 240).

vertus : « Si ce prince était livré à son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre des grâces qu'il a éprouvées, tout se dessécherait pour lui ;... j'aimerais mieux mourir que d'apprendre jamais une si déplorable nouvelle [1]. » Or, ces années 1702 et 1703 furent très heureuses pour lui ; il était estimé, admiré ; les critiques tombaient ; Fénelon était *ravi* de tout ce qu'il entendait dire de lui. Il souhaitait que ceux qui en avaient été *charmés à l'armée* le retrouvassent *de même* à la cour [2]. Mais là était le grand danger, la tentation la plus délicate. S'il allait jouir de cet applaudissement et s'y complaire ! De plus, il faut qu'il soutienne à la cour la réputation acquise à l'armée. Le vrai moyen d'empêcher l'une de ces deux choses et de lui faire faire l'autre avec succès, c'est de développer en lui la vie intérieure. « Il faut que le vrai bien vienne de lui par le dedans, et se répande ensuite au dehors. La vie intérieure, c'est l'amour de Dieu et l'amour de Dieu est dans la vie morale ce que l'estomac est dans la vie physique ; l'estomac *fait de la chair, du sang, des esprits* pour tous les membres ; l'amour de Dieu *fait de la patience, de la douceur, de l'humilité, de la chasteté, de la sobriété, du désintéressement, de la sincérité*, et généralement de toutes les vertus, *autant* qu'il en faut *pour réparer les épuisements journaliers* [3]. »

C'est donc la piété qu'il faut développer chez lui. Mais cette piété déjà tourne au scrupule. Le prince en a fait la confession, dans cette année-là même [4], à Fénelon. Fénelon ne fait pas encore, à cet égard, de reproches directs au duc de Bourgogne. Mais il dit clairement que là est l'écueil de la piété, et il fait entendre que c'est déjà le défaut de celle du prince. « J'aime toujours M. le Duc de Bourgogne, nonobstant ses défauts les plus choquants », écrivait-il au duc de Beauvilliers, dès 1699 [5] ». Le scrupule était peut-être déjà de ces défauts. Peut-être le voit-il poindre dès longtemps. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit le prince *rêveur dans un coin, comme un pauvre homme bizarre* [6]. Fénelon dit aujourd'hui au duc de Beauvilliers :

---

1. Au duc de Beauvilliers, 27 janvier 1703 (*Œuvres*, t. 7, p. 240).

2. *Id.*, 4 novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 244).

3. *Ibid.*

4. Lettre du 28 septembre 1703. Le prince rattachait une sorte de conversion qui se produisit chez lui à une maladie que fit, au mois d'août 1701, la duchesse de Bourgogne et qui la mit à deux doigts de sa perte. Voir dans la correspondance du prince avec le duc de Beauvilliers (Marquis DE VOGÜÉ, *ouvr. cité*), lettre du 11 août 1701, p. 119, et aussi lettre du 10 août 1703, p. 191.

5. 30 novembre 1699. (*Œuvres*, t. 7, p. 219).

6. Au duc de Beauvilliers, octobre ou novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 243).

« Il ne faut... pas vouloir mettre l'amour au dedans par la multitude des pratiques entassées au dehors avec scrupule ; mais il faut, au contraire, que le principe intérieur d'amour, cultivé par l'oraison à certaines heures..., porte la nourriture du centre aux membres extérieurs [1] ». L'année dernière [2], en proposant à cet « enfant de saint Louis », la vertu de son grand ancêtre comme modèle, il lui disait à lui-même : « La piété n'a rien de faible, ni de triste, ni de gêné... Le royaume de Dieu ne consiste point dans une scrupuleuse observation de petites formalités... Un grand prince ne doit point servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou qu'un simple particulier. » Donc lui inspirer la vraie piété pour ne pas le laisser corrompre par la flatterie délicate de l'amour-propre et le rendre égal à tous ses devoirs de prince, et d'un autre côté ne pas le laisser s'avilir de nouveau par le scrupule, qui est une déformation de la piété, voilà le double objet de Fénelon, quand il donne au prince une règle de conduite, *pour lui témoigner sa reconnaissance* [3], c'est-à-dire pour lui prouver qu'il l'aime selon les principes de la pure amitié.

Il y a un degré supérieur encore dans cette pure amitié : « Ne montrez de confiance, disait-il au prince, dès l'année 1702, en l'exhortant à imiter saint Louis, qu'à ceux qui ont le courage de vous contredire dans le besoin avec respect et qui aiment mieux votre réputation que votre faveur [4]. » Il reste à cette amitié de contredire avec respect, de risquer de déplaire par dévoûment, de se faire *crucifiante* [5] par excès d'amour.

L'occasion s'en offrit en 1708 tout particulièrement. De 1702 à 1708 nous n'avons aucune lettre de Fénelon au duc de Bourgogne. L'année 1708 est une année très importante pour les rapports de Fénelon et du duc de Bourgogne. Le prince vient de nouveau en Flandre à la tête d'une armée dont il partageait le commandement avec le maréchal de Vendôme. Le choix du maréchal de Vendôme était mauvais pour le duc de Bourgogne. « Le feu et l'eau », au dire de Saint-Simon, n'étaient pas plus incompatibles. Fénelon parle quelque part de « la cabale de M. de Vendôme [6] ». *La cabale de M. de Vendôme* faisait partie de *la cabale de Monseigneur*, dont

---

1. Au duc de Beauvilliers, 4 novembre 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 244).
2. Au duc de Bourgogne. (*Id.*, t. 7, p. 235).
3. Voir la lettre au duc de Beauvilliers, septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 238).
4. *Œuvres*, t. 7, p. 235.
5. Au duc de Beauvilliers, 30 novembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 219).
6. Au duc de Chevreuse, 3 décembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 285).

tous les efforts avaient pour but de perdre le duc de Bourgogne dans l'esprit du roi et dans l'opinion. Le duc de Bourgogne apportait dans cette campagne beaucoup d'inexpérience et de graves défauts que nous connaissons. Quant au duc de Vendôme, Fénelon le dépeint comme *paresseux*, *inappliqué*, *présomptueux et opiniâtre* ; « il ne va rien voir, il n'écoute rien, il décide et hasarde tout ; nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition [1] ». — « Il a de grandes ressources par sa valeur et par son coup d'œil qu'on dit être très bon pour gagner une bataille ; mais il est très capable d'en perdre une par un excès de confiance [2] ». Cette année fut marquée par deux événements malheureux, la défaite d'Oudenarde et la perte de Lille. Quelle fut la part de responsabilité du jeune prince dans ces deux événements ? Ses ennemis, qui étaient en même temps ceux de l'archevêque de Cambrai, la firent plus grande qu'elle n'était ; mais il faut reconnaître, même si l'on tient compte de la prévention dans le jugement sévère de Fénelon, que la mésintelligence entre les deux chefs, la malveillance du maréchal de Vendôme à l'égard du duc de Bourgogne, sa présomption, sa paresse et ses vices y furent pour la plus grande part [3].

Le duc de Bourgogne passa par Cambrai comme en 1702. Il témoigna à Fénelon, comme la première fois, la plus tendre amitié : « Je suis ravi, mon cher archevêque, lui écrivait-il, que la campagne que je vais faire en Flandres me donne lieu de vous embrasser, et de vous renouveler moi-même les assurances de la tendre amitié que je conserverai pour vous toute ma vie [4]. » Il s'excusait de ne pouvoir aller coucher chez lui, étant obligé de *garder des mesures* et l'invitait à venir le voir *à la poste*. « Le duc de Bourgogne et le duc de Berry, accompagnés du prince de Galles, fils de Jacques deuxième, roi d'Angleterre, passèrent par Cambrai pour faire campagne en Flandre. Ils n'allèrent pas à l'archevêché à cause de la disgrâce de M. de Fénelon ; l'archevêque les visita dans l'auberge de Dunkerque vis-à-vis St Géry. Les serments de la ville bordèrent leur passage [5]. » Nous ne sommes pas renseignés par Fénelon et ses correspondants

---

1. Au duc de Bourgogne, 17 novembre 1708. (*Œuvres*, t. 7 p. 284).

2. Au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706. (*Ibid.*, p. 252).

3. Le marquis de Vogüé (*Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers*, pp. 48-87) a fait un bon résumé de l'histoire de cette lamentable campagne. La correspondance du duc de Bourgogne avec le duc de Beauvilliers (*ouvr. cité*, pp. 226-342) est un document de premier ordre sur cette campagne.

4. 15 mai 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 264).

5. *Mémoires chronologiques*, etc... *ouvr. cité*, p. 18.

sur cette seconde entrevue comme sur la première. Mais nous savons, ce qui vaut beaucoup mieux, par plusieurs lettres, trois surtout qui sont des monuments de sagesse, de fermeté et de franchise sévère et impitoyable [1], comment il *témoigna sa reconnaissance* au prince pour cette nouvelle marque d'amitié. Le duc de Bourgogne était digne de recevoir ces avis. Il les appelait même. Huit jours après cette entrevue, répondant à une lettre de Fénelon que nous n'avons pas, il lui disait : « Je suis charmé des avis que vous me donnez dans la seconde partie de votre lettre, et je vous conjure de les renouveler toutes les fois qu'il vous plaira [2]. » Fénelon n'était pas homme à y manquer.

Comme chrétien, comme prêtre, Fénelon se consolait des graves *mécomptes* que le prince éprouva dans cette campagne, et d'abord de l'échec d'Oudenarde, en considération du bien qui devait en résulter pour son âme. La prospérité corrompt ; l'épreuve purifie. Dieu abandonne les prospérités temporelles aux impies, comme un présent de nul prix, c'est une idée chère à Bossuet, comme à Fénelon. « Mais pour les croix, il les réserve aux siens, qu'il veut détacher, humilier sous sa puissante main, et rendre l'objet de sa complaisance... Ce que je craignais pour vous était une joie flatteuse de commander une si puissante armée [3]. » Il faut donc en prendre occasion de purifier l'amour de Dieu ; mais, cela fait, il faut « redresser les choses », profiter de l'épreuve pour mieux faire. Fénelon veut un prince qui s'humilie sous la main de Dieu, mais non un prince qui se tient pour satisfait d'être humilié par les hommes. La vertu des moines et des solitaires n'est pas la vertu des princes. Fénelon a l'honneur du duc de Bourgogne à cœur plus que le duc de Bourgogne lui-même. « On commence à répandre un bruit, écrit-il au vidame d'Amiens, ami dévoué du duc de Bourgogne et qui avait part à cette campagne, que tous vos généraux, excepté M. de Vendôme, trouvent le secours [de Lille] impossible [4] et que Mgr le D. de B. est sur le point

---

1. Lettres du 24 septembre (*Œuvres*, t. 7, p. 272), du 25 octobre (*Id.*, t. 7, p. 281), du 17 novembre (*Id.*, t. 7, p. 283).

2. 21 mai 1708. (*Id.*, t. 7, p. 264).

3. 16 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 268).

4. La bataille d'Oudenarde avait été perdue le 11 juillet. Parti de Bruxelles, le 6 août, le prince Eugène apparut le 13 devant Lille, sans que Vendôme eût semblé se préoccuper de ce mouvement très hardi, sans que le duc de Bourgogne, soucieux de maintenir ses conquêtes de Gand et de Bruges, se rendît compte de son importance, et sans que Berwick eût pu l'empêcher. Le lendemain, 14 août, Lille était investi. La mésintelligence entre Berwick et le duc de Bourgogne d'un côté et Vendôme de l'autre fit perdre beaucoup de temps et manquer les occasions. Boufllers fit dans

de s'en retourner à la cour. » Il ne se contente pas d'une expression quelconque pour dire la douleur qu'il en ressent ; « cela me perce le cœur, dit-il. Mgr le D. de B. ne saurait partir après rien de plus triste que l'abandon de Lille. » On croira qu'il est venu en Flandre *pour une espèce de carrousel*, et qu'il s'en va quand il s'agit de soutenir *avec patience, courage et ressource, les malheureuses occasions* [1]. Il le lui dit à lui-même : « Si Dieu permettait que vous ne pussiez pas secourir Lille, il conviendrait au moins, si je ne me trompe, que vous fissiez les dernières instances pour obtenir la permission de demeurer à la tête des armées jusqu'à la fin de la campagne [2]. » Il fallait avant tout sauver l'honneur, si tout le reste semblait perdu.

Mais on ne pouvait sauver l'honneur qu'en se réformant soi-même. Ce qui faisait le plus de peine à Fénelon c'était d'apprendre qu'on critiquait les défauts du prince et les fautes qu'ils lui avaient fait commettre dans cette campagne. Il en avait le cœur percé et *déchiré*. « Consolez-moi, si vous le pouvez », dit-il au vidame d'Amiens [3]. Ce ne sont certes pas les critiques qui lui déchirent le cœur ; ce sont les défauts et les fautes. En encourageant le jeune prince à supporter la mauvaise fortune, il pourrait lui épargner les avertissements pénibles. Sans lui taire la vérité, il pourrait la dissimuler et la voiler. Mais ce serait d'une amitié commune et, pour Fénelon, coupable. « Oserai-je vous dire ce que j'apprends que le public dit ? Si je suivais les règles de la prudence, je ne le ferais pas. Mais j'aime mieux m'exposer à vous paraître indiscret, que manquer à vous dire ce qui sera peut-être utile dans un cœur tel que le vôtre. » Et Fénelon lui dit hardiment ce que lui reproche la voix publique, surtout de ne pas décider assez et d'avoir « trop d'égards pour des conseils très inférieurs à » ses « lumières [4]. »

Le duc de Bourgogne reconnut sincèrement le défaut touché par Fénelon ; il se le reprochait à lui-même : la *paresse* et la *négligence*, la *mauvaise honte* ou le *respect humain* ou la *timidité* l'empêchaient *de prendre des partis, et de trancher net*. Il accepta les reproches ; quant aux louanges dont ils étaient accompagnés, il disait : « Si elles ne venaient d'un homme comme vous, je les prendrais pour des flatteries ; car, en vérité, je ne les mérite guère, et le

---

Lille une résistance héroïque. Le 23 octobre, la ville capitula. Boufflers se retira dans la citadelle. Il y tint jusqu'au 10 décembre.

1. Au vidame d'Amiens, 7 septembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 267).
2. Au duc de Bourgogne, septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 268).
3. Au vidame d'Amiens, 13 novembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 284).
4. Au duc de Bourgogne, 16 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 269).

monde se trompe sur ce qu'il pense à mon sujet [1]. » Il semble que ce mot de *flatteries* ait piqué Fénelon ; il s'en autorise en tout cas et s'en sert comme de transition pour passer à des avertissements plus sévères. Le reproche qu'il a fait est léger en comparaison de ceux qui lui restent à faire. Il procède par degrés; l'âme du prince est maintenant préparée ; il n'y a plus de mesures à garder : « Je craindrais moins de hasarder de vous déplaire en vous servant que de vous plaire en ne vous servant pas », lui dira-t-il dans une de ces lettres pleines d'amitié crucifiante [2] ; et c'est une admirable antithèse pour exprimer un très noble principe de conduite en amitié ; ou bien encore : « Personne n'osera vous dire tout ceci : pour moi, je l'ose, et je ne crains que de manquer à Dieu et à vous [3] » ; et c'est encore une très belle hardiesse, dans un style aussi vigoureux que simple.

Non, Fénelon ne flatte pas. « Loin de vous flatter, Monseigneur, je vais rassembler ici toutes les choses les plus fortes qu'on répand dans le monde contre vous. » Et alors commence un long réquisitoire, dont tous les chefs d'accusation débutent par : *On dit que;* il y en a sept; Fénelon les marque par un chiffre pour ne rien oublier et pour qu'il soit plus facile de lui répondre. On dit que le prince est *trop particulier, trop renfermé, trop borné à un petit nombre de gens.* « Il faut avouer que je vous ai toujours vu, dans votre enfance, aimant à être en particulier, et ne vous accommodant pas des visages nouveaux. » On dit qu'il écoute trop docilement « *des personnes sans expérience, d'un génie borné, d'un caractère faible et timide.* » On dit qu'étant *sérieux et renfermé* il perd néanmoins du temps *pour les choses les plus sérieuses* par un *badinage qui n'est plus de saison*. On dit que ses délibérations ne sont pas assez secrètes ; sa *vivacité*, le ton de sa voix « qui est naturellement un peu éclatante », font qu'on l'entend d'assez loin, quand il s'anime en raisonnant. Il lui signale enfin le grand défaut, le scrupule. Mais qu'il ne perde pas courage : « Eh ! qui est-ce sur la terre qui n'a point de défauts, et qui n'a pas commis de grandes fautes? Qui est-ce qui est parfait à vingt-six ans pour le très difficile métier de la guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite [4] ? » Il semble qu'une lettre si longue et si dure suffise pour cette fois; mais après l'avoir écrite et avant de l'envoyer, il apprend de nouvelles critiques et il fait une nouvelle lettre pour compléter la première. *Diverses personnes de condition et de*

---

1. A Fénelon, 20 septembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 271).
2. 15 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 277).
3. *Ibid.*, p. 278.
4. 24 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, pp. 272, 273, 274).

mérite dans le service se plaignent que le prince ne connaisse *ni leurs noms ni leurs visages*. Il lui signale de graves fautes militaires commises par lui au combat d'Oudenarde, au siège de Lille et dans toute la conduite de *la guerre des Pays-Bas*. « Les bruits même les plus injustes ne sont pas inutiles à savoir, quand on a le cœur bon et grand, comme vous l'avez, Dieu merci [1]. »

Quoiqu'on ait le *cœur bon et grand*, il est difficile de recevoir des avertissements comme ceux-là sans que la nature en souffre tout d'abord. Ce fut sans doute le premier mouvement du prince, mais il le domina. Si ces reproches étaient venus de Fénelon seul, il les aurait peut-être acceptés sans discussion ; mais Fénelon n'était qu'un intermédiaire entre l'opinion et le prince ; les bruits avaient été grossis par la malveillance ; Fénelon les faisait passer jusqu'au prince pour lui permettre d'y faire le départ du vrai et du faux. A ce réquisitoire, il répond par une demi-apologie d'un ton un peu mélancolique. Il accepte ce qui est vrai au moins en partie, les reproches sur ses goûts de vie renfermée parmi des gens connus et familiers, sur le badinage, sur la perte de temps ; il s'excuse et se justifie personnellement de toutes les fautes commises dans la conduite de la guerre ; sa vie intérieure est son premier souci ; il avoue, comme dans une confession, qu'il ne voit en lui que « *haut et bas, chutes et rechutes, relâchement, omissions et paresses dans ses devoirs les plus essentiels.* » Il ne faut pas une vertu ordinaire et vulgaire pour écrire ces mots : « Je tâcherai de faire usage des avis que vous me donnez et priez Dieu qu'il m'en fasse la grâce... », mais surtout ceux-ci : « Je m'attends à bien des discours que l'on tient et que l'on tiendra encore. Je passe condamnation sur ceux que je mérite et méprise les autres, pardonnant véritablement à ceux qui me veulent ou me font du mal, et priant pour eux tous les jours de ma vie [2]. » L'élève était digne du maître. Le maître courait bravement le risque de déplaire en disant la vérité. L'élève accueillait cette vérité pénible avec un peu de tristesse, en s'excusant aussi, en pardonnant, et son amitié était *toujours la même* [3].

Cette forte leçon avait réussi au delà de ce qu'on pouvait espérer. Fénelon continua, en redoublant de franchise et de sévérité. Et le

---

1. 24 septembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, pp. 274 et 275.

2. 3 octobre 1708. (*Id*, t. 7, p. 275).

3. *Ibid.*, p. 277. — Au sujet de ces conseils si sévères, le duc de Bourgogne écrivait le 1er octobre 1708, du camp de *Saulsoy*, au duc de Beauvilliers : « Je me suis déjà servi de la voie que vous me marquez pour avoir quelques avis de M. de Cambray, qui me sont très salutaires. » (Marquis DE VOGÜÉ, *ouvr. cité*, p. 291).

réquisitoire se poursuivit : *on dit*, *on persiste à dire*, *on prétend*. Le duc de Bourgogne a beau s'être défendu ; Fénelon revient sur les bruits qui ne cessent pas et que sans doute un peu de vérité soutient. Il répond à la défense du prince en persistant à l'accuser, au nom de l'opinion, sur le combat d'Oudenarde et sur le siège de Lille. On dit qu'au lieu d'écrire à la cour très clairement pour se justifier, il s'est contenté de faire *des réponses vagues et superficielles avec des expressions modestes et dévotes à contretemps*. On dit que lui si dévot et si scrupuleux dans les minuties ne laisse pas *de boire quelquefois avec un excès qui se fait remarquer*. On se moque du confesseur *trop souvent enfermé* avec le prince, qui se mêle de lui parler de la guerre, qui va même reconnaître le terrain et l'état des ennemis. Quelle vérité cruelle que celle-ci ! « La cour et la ville, dit-on, étaient d'abord pour vous avec chaleur; mais la cour et la ville ont changé, et vous condamnent. » Mais quelle ardeur passionnée dans cette phrase ! « Pardonnez, Monseigneur, la liberté d'un ancien serviteur, qui prie sans cesse pour vous, et n'a d'autre consolation en ce monde, que celle d'espérer que, malgré ces traverses, Dieu fera par vous des biens infinis. » Puis viennent les conseils : tenir bon, malgré la saison, jusqu'à l'extrémité, *dans l'armée, comme M. de Boufflers dans la citadelle de Lille*, se livrer aux hommes davantage, reconnaître et distinguer le vrai mérite, montrer par un sourire, par une louange placée à propos qu'on le distingue, se faire estimer et se faire aimer, ce qui est facile au prince, parce qu'il a en lui des *ressources infinies*, s'il sait en faire usage ; surtout *faire honneur à la piété*, la rendre *respectable*, *la justifier*, ne pas la rendre *incommode* aux autres par des hésitations scrupuleuses et des minuties, odieuses de la part de tout le monde, odieuses surtout de la part d'un prince, parce qu'il ne peut pas, *à la cour ou à l'armée, régler les hommes comme des religieux* : demander à Dieu l'esprit de liberté qui élargit le cœur ; Fénelon met ces conseils sur le scrupule en bonne place, et après tous les autres, parce qu'il sait que c'est le défaut d'où procèdent presque tous les autres [1].

Les critiques continuent d'arriver aux oreilles de Fénelon. Fénelon ne se lasse pas de faire parvenir au prince ces vérités qu'il appelle lui-même « *très désagréables* ». « Mais je croirais manquer à tout ce que je vous dois, Monseigneur, si je ne passais pas, dans une occasion si extraordinaire, par-dessus toutes les fortes raisons qui m'engagent au silence, pour achever de vous dire tout ce que j'apprends. » *Le bruit public* contre la conduite du duc de Bourgogne croît au lieu de

---

1. 15 octobre 1708. (*Œuvres*, t. 7, pp. 277, 278, 279, 280).

diminuer; et ce n'est pas à l'armée seulement, c'est à Paris; donc il est entretenu par des rapports malins venus de l'armée. Il est impossible que ce bruit ne soit pas allé jusqu'au roi; voilà le plus grand mal. Que faire? D'abord se corriger; ne plus donner prise à la malveillance par une conduite scrupuleuse sur des bagatelles, relâchée sur les grands devoirs, par l'inapplication, par les amusements hors de propos, c'est-à-dire « les jeux indécents [1] » avec son frère le duc de Berri, par une *vie particulière et obscure*, par l'irrésolution, par l'habitude de temporiser, par le manque de zèle pour la conservation des conquêtes du roi qu'on attribue à des scrupules déplacés sur la guerre, donc surtout par le scrupule qui commence ces reproches comme il les finit et que la malveillance ne manque pas de rattacher à l'éducation comme à sa cause ; et deuxièmement se justifier auprès du roi en écrivant avec précision et fermeté d'abord, en se munissant par avance de tous les témoignages écrits et signés des officiers généraux qui ont eu à donner leur avis dans les occasions importantes, au cours de cette guerre, puis parler au roi avec précision et fermeté, éclaircir à fond les faits, établir avec une justice très nette toutes les responsabilités, et demander au roi une nouvelle épreuve avec des gens de confiance qui conviennent et avec qui on puisse s'entendre ; voilà les conseils que Fénelon donne au prince dans cette lettre où il achève de dire tout ce qu'il apprend [2]. Désormais, puisque le passé est irréparable, toute l'énergie de Fénelon se tourne vers ce but : suggérer au prince de parler au roi comme il convient pour l'intérêt du roi, pour celui de l'État et pour celui du prince, d'avouer ce qu'il faut avouer et il lui en fait le détail une dernière fois, puis de dire la vérité tout entière à qui a le droit de la connaître, d'accuser qui il faut accuser, c'est-à-dire le maréchal de Vendôme, qui, au lieu d'instruire et de soulager le prince, ne lui a rien appris et n'a fait que l'embarrasser. « Au contraire si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le monde entier qui attend ce moment décisif, conclura qu'il n'y a plus rien à espérer de vous... On vous verra vous renfoncer dans votre cabinet et dans la société d'un certain nombre de femmes flatteuses [3]. » C'est-à-dire : vous recommencerez à vivre humilié et méprisé comme avant cette campagne de 1708, avec tout ce que cette campagne a ajouté d'humiliation et de mépris, et ce sera sans remède. Le ton se fait solennel et menaçant pour ce décisif et suprême avertissement d'où dépend l'avenir.

---

1. Au duc de Chevreuse, 3 décembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 285).
2. 25 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, pp. 281, 282, 283).
3. 17 novembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 284).

C'est ainsi que Fénelon fait sa cour; c'est ainsi qu'il sait aimer. La sévérité ne peut guère aller au delà ; c'est le dernier degré de l'amour. Le prince répondit de Douai, au retour de cette campagne : « Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé que l'on dit de moi... Je profiterai avec l'aide de Dieu de vos avis... Je suis fâché aussi que l'éloignement où je vais me trouver de vous, m'empêche aussi de recevoir d'aussi salutaires avis que les vôtres. Continuez les cependant, je vous en supplie...[1] » Il est vrai qu'il se disculpait un peu sur certains points et laissait au vidame d'Amiens le soin d'achever ; mais cette seconde réponse aux lettres impitoyables de Fénelon l'emporte sur celle du 3 octobre et marque un degré de vertu supérieur. Le désintéressement était égal de part et d'autre ; le duc de Bourgogne était digne d'être aimé comme Fénelon savait aimer ; la définition de l'amitié, telle que Fénelon l'entend, était pleinement réalisée.

III

Le commerce épistolaire, si nous en jugeons du moins par ce qui nous reste de cette correspondance, est fini ; il ne s'en faut plus que d'un fragment de lettre du 15 novembre 1709, où Fénelon fait au duc de Bourgogne le portrait de Jacques III, roi d'Angleterre, qui a été à Cambrai l'hôte de l'archevêque, mais de manière à mettre bien en lumière et en relief les qualités de ce prince anglais, contraires aux défauts du prince français : « On ne le voit ni las de s'assujettir, ni impatient de se débarrasser pour être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public... On le trouve ferme, décisif, précis..., il a une raison et une vertu toute d'usage..., sa manière de se posséder et de ménager les autres, son sérieux doux et complaisant, sa gaîté, sans aucun jeu qui descende trop bas, préviennent tout le public en sa faveur [2]. » C'est un portrait plein de sous-entendus : c'est une leçon indirecte ; Fénelon traite le duc de Bourgogne comme Mentor traitait Télémaque.

Le silence se rétablit entre eux ; mais la pensée de Fénelon ne quitte pas le duc de Bourgogne. Il lui disait autrefois : « ... Je vous porte sans cesse devant Dieu dans une présence plus intime que celle des sens [3]. » Et encore : « Je ne saurais être devant Dieu que

1. 5 décembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, pp. 286 et 287).

2. *Id.*, t. 7, pp. 291 et 292.

3. 17 janvier 1702. (*Id.*, t. 7, p. 232).

je ne m'y trouve avec vous [1]. » Cette union par la pensée, cette présence en esprit et par un effort de la plus vive et de la plus tendre amitié, ne cessèrent jamais. N'ayant plus le moyen de correspondre avec le prince, il faisait passer aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse des avis pour le prince ; il s'affligeait, il se réjouissait de loin selon qu'il le savait insouciant de ses graves défauts ou faisant quelque effort pour se corriger. Il l'aimait toujours de la même manière, avec la même tendresse sévère, sans pitié pour les défauts. « Si P. P. ne sent pas le besoin de devenir ferme et nerveux, il ne fera aucun véritable progrès ; il est temps d'être homme... Qu'il soit de plus en plus petit sous la main de Dieu, mais grand aux yeux des hommes [2].» — « Le P. P. raisonne trop et fait trop peu. Ses occupations les plus solides se bornent à des spéculations vagues et à des résolutions stériles. Il faut voir les hommes, les étudier, les entretenir sans se livrer à eux, apprendre à parler avec force et acquérir une autorité douce. Les amusements puérils apetissent l'esprit, affaiblissent le cœur, avilissent l'homme [3].» — « Ne vous contentez pas des belles maximes en spéculation et des bons propos de P. P... On dit qu'il est toujours également facile, faible, rempli de puérilités, trop attaché à la table, trop renfermé. On ajoute qu'il demeure content de sa vie obscure dans l'avilissement et dans le mépris public [4]. » — Quelquefois, plus rarement, c'est un mot de satisfaction et de joie : « Je suis ravi de ce que vous êtes content du P. P. [5].» — Il fallait, par tous les moyens, les réprimandes hélas ! plus que les encouragements, le *redresser*, le *soutenir*, mais surtout l'*élargir* [6] ; c'est un mot qui revient souvent et qui rappelle le défaut dominant et persistant.

Le Dauphin, père du duc de Bourgogne, mourut prématurément le 14 avril 1711, et son fils passa au premier plan. L'avenir rêvé et préparé depuis si longtemps se rapprocha soudainement. Ce fut dans tout le parti du duc de Bourgogne un moment de fièvre. La sollicitude de Fénelon redoubla. C'est l'année des *Tables de Chaulnes* ; c'est l'année où les avis au duc de Bourgogne deviennent plus pressants et non moins sévères : « Il est temps, écrit-il aussitôt après la mort du Dauphin, de se faire aimer, craindre, estimer. Il faut de plus en plus tâcher de plaire au Roi ;... il faut devenir le conseil de

1. 3 octobre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 280).
2. Au duc de Chevreuse, 8 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 320).
3. Au duc de Chevreuse, 5 janvier 1711. (, t. 7, p. 332).
4. *Id.*, 15 février 1711. (*Id.*, t. 7, p. 335).
5. *Id.*, 3 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 319).
6. *Id.*, 20 mars 1710. (*Id.*, t. 7, p. 310).

Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur de l'Église, l'ennemi de toute nouveauté [1]. » Cette insistance, cette redondance semblent marquer un vif sentiment de joie et une grande impatience de voir un très beau rêve réalisé. C'est maintenant que les défauts qui sont un obstacle à ce rêve apparaissent avec toute leur gravité. « Le P. P. doit prendre sur lui plus que jamais pour paraître ouvert, prévenant, accessible et sociable. Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute, qu'il soit régulier en son particulier ; et qu'il ne fasse point craindre à la cour une réforme sévère, dont le monde n'est pas capable, et qu'il ne faudrait mener qu'insensiblement, s'il était possible [2]. » C'est là la cause principale de l'impopularité du prince ; il faudrait la supprimer. Or, le prince commence à faire *très bien*, dit-on ; *sa réputation se relève* à la cour [3] ; et Fénelon se réjouit : « J'entends dire que M. le Dauphin fait beaucoup mieux... La religion, qui lui attire des critiques, est le seul appui solide pour le soutenir. » Mais il faut la prendre *par le fond* [4]. *Élargir* le cœur du prince : que de fois Fénelon a rappelé au prince et à ceux qui le conduisent cette nécessité et ce devoir ! Maintenant, il lui souhaite *un cœur large comme la mer* [5]. Jamais son idéal ne s'est plus fortement exprimé : la joie vient ici en aide à l'imagination.

Et ce n'est pas le cœur seulement qu'il faudrait réformer ; c'est l'esprit qu'il faut former ; ce sont les idées qu'il faut rendre justes sur la manière de gouverner les choses de la religion et les choses de l'État. « Je me bornerais à Chaulnes, écrit-il au duc de Chevreuse, de mettre dans une espèce de table, comme un agenda, le résultat de chaque conversation. Cette table vous rappellerait toutes les maximes arrêtées entre nous et les maximes arrêtées entre nous vous mettraient en état de donner la clef des tables [6]. » Ce sont les *Plans de gouvernement* [7] vulgairement nommés : *Tables de Chaulnes.* Il faut le tenir en garde contre la nouveauté en religion, contre ce renouveau de faveur que la protection accordée ouvertement par le cardinal de Noailles au théologien Habert et au Père Quesnel vient de donner aux idées jansénistes. Fénelon est parfois inquiet. Il

---

1. A***, avril 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 341).
2. Au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. (*Id.*, t. 7, p. 343).
3. *Id.*, 9 juin et 24 août 1711. (*Id.*, t. 7, pp. 345 et 352).
4. *Id.*, 27 juillet 1711. (*Id.*, t. 7, p. 348).
5. Au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. (*Id.*, t. 7, p. 343.
6. *Id.*, 9 juin 1711. (*Ibid.*).
7. Plans de Gouvernement *concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne, novembre* 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 182).

demande un jour au duc de Chevreuse de lui dire « *en quatre mots de style énigmatique et d'écriture chicaneuse en quel état se trouve P. P. sur les Jansénistes.* « Ils se vantent hautement de l'avoir gagné, dit-il ; tirez-moi de cette inquiétude [1]. »

Le parti du duc de Bourgogne espérait le retour de Fénelon, dans ces mois où se préparait avec tant d'activité le règne futur. Le duc de Chevreuse, parlant à Fénelon de ce voyage à Chaulnes, où devaient être rédigés les *Plans de gouvernement*, lui disait : « Ne le saura-t-on pas ? » tâchait de lui faire craindre la curiosité et l'indiscrétion de tant d'officiers qui ne quittaient pas Cambrai. « C'est vous, ajoutait-il, que vous ne regardez point, que nous devons néanmoins regarder en cela, non seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu [2] ». A quoi Fénelon répond fièrement : « Si vous jugez que je ne doive point y aller, je m'en abstiendrai par une pure docilité et par égard pour votre décision ; mais ni le voisinage de l'armée, ni les réflexions politiques par rapport à moi ne m'arrêteront nullement [3]. »

Le duc de Chevreuse parle avec une discrétion toute chrétienne de l'*ordre inconnu de Dieu* ; c'est le signe presque imperceptible d'une espérance secrète qu'il entretient au fond de son âme. Le public n'était pas si discret. « Tout Paris vous attend ici, Monseigneur, au premier jour, écrit le P. Lallemant à Fénelon le 17 mai 1711. M. le Dauphin a demandé votre retour au roi, pour seule grâce qui lui tiendrait lieu de toutes les autres. C'est là, Monseigneur, ce que souhaitent vos amis, et ce que vos ennemis et ceux de la religion répandent dans le public [4]. » Ce bruit est allé jusqu'à Rome; de Rome le P. Alamanni écrit à Fénelon le 13 juin : « J'apprends qu'à Paris on a parlé, et on parle de vous, Monseigneur. Cette voix répandue m'a donné un véritable plaisir. Ce serait un coup merveilleux de la Providence que, pendant les troubles où est la religion en France, vous eussiez, outre la plume, la main aussi libre et puissante à la dissiper [5]. » Le cardinal Gabrielli, partisan si zélé de Fénelon durant l'affaire du quiétisme, écrit le 21 juillet qu'il a appris *par la gazette* que l'archevêque de Cambrai a été publiquement nommé par le Dauphin *son premier conseiller ou ministre*, et il demande si ce bruit est fondé pour l'en féliciter [6].

---

1. Au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 365).
2. *Id.*, 6 septembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 356).
3. *Id.*, 14 septembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 359).
4. *Œuvres*, t. 7, p. 702.
5. *Id.*, t. 8, p. 6.
6. *Id.*, t. 8, p. 13. « Tibi autem toto corde gestio gratulari de nuntio

La mort ruina ces espérances et dissipa ces illusions le 18 février 1712. Le rêve avait donc duré dix mois.

*
* *

Madame de Maintenon, en annonçant au duc de Beauvilliers que le roi avait brûlé de sa main tous les écrits de ce duc et de Fénelon trouvés dans la cassette du prince défunt, lui disait : « ... Jamais on ne peut écrire rien de si beau et de si bon ; et si le prince que nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas pour avoir reçu des conseils timides, ni qu'on l'ait trop flatté [1]. » Il est difficile de ne pas souscrire à ce jugement d'une femme de raison si solide, prévenue depuis longtemps contre Fénelon. Non, ce prince n'a pas été flatté ; il a été tendrement aimé, mais traité avec la plus rude franchise. Singulier courtisan que Fénelon ! Singulière manière, et manière extrêmement rare et d'autant plus estimable, de parler aux princes et aux fils de roi ! Lui qui s'accuse dans ses Lettres spirituelles d'avoir « *l'esprit complaisant et flatteur* », n'a été ni *complaisant* ni *flatteur* dans ses lettres au duc de Bourgogne. Il semble même qu'il y ait dans ces lettres un parti pris de sévérité impitoyable et comme une coquetterie de la franchise. Tendre et *crucifiante* : voilà deux mots qui pourraient peut-être résumer cette amitié. Le désintéressement en amitié peut-il aller au delà ? S'il a joui de cette amitié, c'est secrètement ; cela ne paraît pas dans ses lettres. Il a aimé, selon sa doctrine, *en Dieu*, pour faire du bien et sans souci de déplaire ; et le prince qu'il aimait ainsi s'est élevé lui aussi jusqu'à ce haut degré d'amitié désintéressée. Les défauts de ce prince, si énergiquement combattus par Fénelon, venaient-ils de Fénelon ? Réparait-il, en les combattant, un mal dont il était l'auteur ? A force de dire au prince qu'il fallait être *petit sous la main de Dieu, mais grand aux yeux des hommes* [2], n'a-t-il pas rendu le prince trop petit même aux yeux des hommes ? Peut-être, mais dès qu'il eut reconnu ces défauts, il leur a fait une guerre sans merci et il a rempli en perfection les devoirs de l'amitié.

---

ex publicis, ut vulgo dicitur, *gazzette* accepto, videlicet, quod amplissima Dominatio tua a Serenissimo Galliarum Delphino declarata sit ejus primarius consiliarius seu minister, quod fideliori testimonio comprobatum exambio. »

1. 14 mars 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 376).

2. Au duc de Chevreuse, 8 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 319).

IV

FÉNELON ET LES DUCS DE BEAUVILLIERS ET DE CHEVREUSE

SOMMAIRE

Les relations avec la famille Colbert. — La correspondance avec le duc de Chevreuse, de beaucoup la plus considérable ; une partie commune aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse ; le duc de Beauvilliers tenu à une extrême prudence.

I. Le duc de Beauvilliers timide et scrupuleux ; son portrait par le duc de Chevreuse ; la duchesse de Chevreuse ; Fénelon âme d'un petit cénacle ; comparaison de ces âmes d'élite avec celles de Port-Royal.

II. Fénelon met le duc de Beauvilliers en garde contre l'amour-propre, surtout contre le scrupule ; l'en guérir, c'est travailler à en guérir le duc de Bourgogne ; reproche indirect, puis direct ; la largeur de cœur ; le scrupule, maladie physique autant que morale ; santé débilitée du duc de Beauvilliers ; la gaîté, remède.

III. Conseils ou reproches relatifs à l'éducation du duc de Bourgogne ; mettre la religion au dedans, non dans la multitude des pratiques du dehors.

IV. La dernière lettre au duc de Beauvilliers ; comment Fénelon aimait son ami par delà la mort ; l'amitié de Fénelon et du duc de Beauvilliers de la plus haute qualité.

V. Avantage du duc de Chevreuse d'être mieux connu de nous ; le duc de Chevreuse correspondant principal de Fénelon ; la clandestinité de cette correspondance.

VI. Port-Royal et la famille du duc de Chevreuse ; Madame d'Albert et le duc de Chevreuse ; caractère commun du frère et de la sœur dirigés par Fénelon et par Bossuet ; le jansénisme d'éducation combattu par Fénelon ; l'esprit d'anatomie dans les affaires de conscience, dans les affaires extérieures, privées ou publiques ; l'esprit de brièveté, remède ; réciprocité d'amitié pure de la part du duc de Chevreuse ; égalité de ces deux âmes en amitié.

La douceur des vacances d'automne à Chaulnes et les défaillances de l'amitié pure. — Conclusion : Les beaux résultats de cette direction des deux ducs ; excès de cette direction : Fénelon dominateur.

Les relations de Fénelon avec la famille Colbert, en particulier avec les ducs et duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, remontent très haut dans l'histoire de sa vie. Dans la correspondance spirituelle, parmi les *lettres à diverses personnes du monde qui commençaient à mener une vie chrétienne*, nous trouvons une lettre qui, d'après son contenu, est antérieure à la mort de la reine Marie-Thérèse (30 juillet 1683), et qui ne peut avoir été adressée qu'à la duchesse de Beauvilliers ou à la duchesse de Chevreuse, sa sœur, l'une et l'autre dames du palais de la reine [1]. Le traité *De l'éducation des filles* ne fut publié qu'en 1687, mais il avait été fait quelques années auparavant pour les filles de la duchesse de Beauvilliers. Durant la première mission de Saintonge (1685-1686), en même temps qu'il correspond avec le ministre Seignelay, dont il deviendra bientôt le directeur [2], Fénelon écrit familièrement et gaîment à la duchesse de Beauvilliers. Relevons quelques mots d'une lettre datée de Marennes, du 28 décembre 1685 : « ...Si ce que je désire arrive, après m'avoir fait travailler pour l'éducation des filles, vous me donnerez bientôt la peine de faire un mémoire sur celle des garçons... Je ne saurais finir cette horrible lettre sans l'allonger encore d'un compliment dans les formes pour Mlle de Beauvilliers ; il sera d'aussi courte taille qu'elle. Mais quel moyen de n'en faire pas un plus grand et plus sérieux à M. le duc et à Mme la duchesse de Chevreuse ?... Je salue toute votre église domestique qui est la maison de César [3]. » Des lettres comme celle-là supposent une liaison déjà longue avec cette *église domestique*. C'est à ces relations que Fénelon dut d'être nommé précepteur du duc de Bourgogne, puis archevêque de Cambrai. La correspondance entre Fénelon et les deux ducs, telle que nous l'avons, se réduit à presque rien pour nous faire savoir ce que furent ces relations avant la grande séparation causée par l'affaire du quiétisme. C'est vraiment au 1er août 1697 que commence notre étude.

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 478, lettre XXXIX. L. Crouslé (*Fénelon et Bossuet*, t. I, p. 64) écrit : « Toute la difficulté est de déterminer la date exacte où commença entre eux une liaison que nous voyons plus tard si étroite : et sur ce point nous sommes réduits aux conjectures. » Il aurait pu s'aider de cette lettre pour préciser davantage.

2. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, mourut à l'âge de trente-neuf ans, le 3 novembre 1690. Nous avons quelques lettres de direction qui lui furent adressées par Fénelon l'année même de sa mort. Elles se ressentent, si nous ne nous trompons, de l'austérité excessive de la doctrine de l'amour pur, alors toute nouvelle, Fénelon n'ayant connu Madame Guyon qu'à la fin de 1688.

3. V. Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon*, p. 7.

Nous réunissons, dans cette étude, ces deux beaux-frères, ces deux amis intimes si chers l'un et l'autre à Fénelon. Nous n'avons presque rien dans la correspondance pour connaître le duc de Beauvilliers seul [1]. Une bonne partie de la correspondance de Fénelon avec le duc de Chevreuse [2] était sans doute commune au duc de Beauvilliers et au duc de Chevreuse. Nous y trouvons, çà et là, des recommandations comme celles-ci : « Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'esprit. Je n'ai point le temps d'en écrire aujourd'hui à M. le duc de Beauvilliers ; mais je vous supplie de lui communiquer cette lettre [3]. » — « Vous jugez bien que cette lettre est commune pour vous, mon bon duc, et pour M. le duc de Beauvilliers [4]. » De son côté, le duc de Chevreuse lui dit de temps en temps qu'il communique au duc de Beauvilliers les lettres venues de Cambrai : « J'ai lu en toute simplicité au B. D. (Bon Duc) l'article 5 de votre lettre qui me regarde et où vous me sacrifiez sans pitié [5]. » — « Tout dit à B. D. qui pense de même à peu de chose près [6]. » Le duc de Beauvilliers, gouverneur d'un fils de France, était tenu à une extrême prudence. Fénelon et lui ne pouvaient correspondre que « *par des voies très sûres* [7]. » Çà et là un mot dit en passant nous donne quelque idée de ces difficultés. « Voici, mon bon archevêque, écrit le duc de Chevreuse, un paquet que le B. D. me charge de vous envoyer en l'adressant au capitaine de Chaulnes avec ordre de vous le faire porter par un exprès, qui ne saura, non plus que le capitaine, que ce paquet vienne de lui [8]. » S'entretenir longuement avec le duc de Bourgogne, immédiatement après un voyage à Chaulnes où la famille Chevreuse recevait de temps en temps Fénelon, était chose suspecte, et il fallait mettre plusieurs semaines entre ce voyage et ces conversations. « Comme il me faut des conversations, écrit un jour le duc de Chevreuse au sujet du P. P. (Petit Prince), il a voulu, quoiqu'il les désire, retarder quelques semaines, afin qu'on ne pût les

1. Paul de Saint-Aignan, duc de Beauvilliers, né en 1648, mort le 31 août 1714. Il avait épousé en 1671 Henriette Louise Colbert. (Cf. *Œuvres*, t. 10, p. 174).

2. Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, né le 7 octobre 1646, mort le 5 novembre 1712. Il avait épousé en 1667 Jeanne Marie Thérèse Colbert, fille aînée de Colbert. (Cf. *Œuvres*, t. 10, p. 180).

3. 3 décembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 286.

4. 4 août 1710. (*Id.*, t. 7, p. 324).

5. 1er décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 296).

6. 24 mars 1712. (*Id.*, t. 7, p. 376).

7. 30 novembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 220).

8. 16 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 240).

ajuster avec mon voyage [1]. » Il y avait donc autour du prince une surveillance attentive et clairvoyante à laquelle on ne pouvait échapper qu'à force d'habileté. Le duc de Chevreuse, qui avait moins de ménagements à garder, qui était moins près du prince, et qui de plus avait sur le duc de Beauvilliers l'avantage d'avoir une maison de campagne à Chaulnes, en Picardie, à mi-chemin entre Paris et Cambrai, pouvait correspondre moins difficilement avec le cher archevêque exilé et servir d'intermédiaire entre le précepteur et le gouverneur.

I

Le duc de Beauvilliers « *grand, fort maigre, le visage long et coloré*..., l'air fort doux, mais ordinairement fort sérieux et concentré [2] », était un homme de santé chétive, et, avec la plus haute vertu, un timide et un scrupuleux ; les deux défauts vont bien ensemble, ou plutôt c'est le même défaut : le scrupule est la timidité à l'intérieur et dans la conscience. Le duc de Chevreuse faisant, dans une lettre à Fénelon, le portrait de quelques conseillers d'État, esquisse ainsi le caractère du duc de Beauvilliers : « Le B. D. vous est connu parfaitement. Il surmonte autant qu'il peut sa timidité naturelle, et je pourrais citer des actes de courage et de fermeté qui sont héroïques en lui. Si cela était suivi dans l'ordinaire, et qu'il ne désespérât pas si aisément de persuader quand on lui paraît prévenu et arrêté dans sa prévention, il prendrait, ou plutôt il aurait pris un ascendant que personne ne lui aurait disputé, et qui eût été bien utile pour l'État [3]. »

Le duc de Beauvilliers, c'est le *bon duc*, celui qu'on désigne par ces deux lettres B. D. La duchesse de Beauvilliers, c'est la *petite duchesse* ou la *bonne petite duchesse*, dont Fénelon estimait hautement la vertu ferme et le bon sens viril : « La bonne petite duchesse me paraît aller bien droit devant Dieu selon sa grâce ; elle est simple, elle est ferme. Comme elle est bien détachée du monde, elle voit par une sagesse de grâce ce qu'il y a à voir en chaque chose [4] ». Quand Fénelon veut conseiller au duc de Chevreuse quelqu'un à qui il puisse s'ouvrir sur son intérieur, sur les progrès faits contre les défauts de son caractère, c'est-à-dire quelqu'un qui remplace vraiment auprès de lui la direction clairvoyante et ferme de Fénelon, ce n'est pas le

1. 1er décembre 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 295).
2. Saint-Simon, éd. Chéruel, VII, p. 116.
3. 9 avril 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 289).
4. Au duc de Beauvilliers, 5 octobre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 329).

duc de Beauvilliers qu'il lui conseille : « Le bon.... n'est pas en état de vous élargir, étant lui-même trop étroit [1] » ; c'est la bonne petite duchesse qui est *vive, brusque et libre*, mais *bonne, droite, simple et ferme contre elle-même* [2]. Le choix était heureux, puisque le duc de Chevreuse écrivait trois ans après : « Je suis plus content que jamais de la B. P. D. (duchesse de Beauvilliers). J'y trouve le même esprit de conduite qu'elle a reçu de vous, avec une simplicité et une lumière merveilleuse [3] ». Le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse et leurs femmes, toutes deux filles de Colbert, avaient formé, pendant huit ans, au milieu de la cour de Versailles, un petit cénacle où l'on s'exerçait, sous la conduite de Fénelon, à réaliser le plus pur christianisme [4]. Brusquement, le directeur avait été éloigné ; mais il continuait de loin d'être l'âme de ce cénacle. Cette petite société d'élite est vraiment belle à contempler durant ces années tristes de la fin du règne de Louis XIV. Le haut intérêt et le charme de ces lettres au duc de Beauvilliers et au duc de Chevreuse, c'est qu'elles nous permettent de voir de près des âmes de la plus haute valeur, éprises d'un idéal moral très élevé, et dont le grand souci, celui qui domine toutes les affaires, privées ou publiques, dont elles s'occupent pourtant avec le plus grand soin, est de réaliser cet idéal tous les jours de mieux en mieux dans leur vie. On a vanté avec raison la haute vertu de certaines âmes de Port-Royal, âmes de solitaires ou de religieuses. En voici qui les égalent, sans quitter le monde, dans le train des affaires, des plaisirs et des passions de la cour.

II

Fénelon avait à cœur avant tout la vertu, la sanctification du duc de Beauvilliers. La place qu'il occupe auprès du duc de Bourgogne

---

1. 27 janvier 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 226).
2. *Ibid.*, t. 7, p. 227.
3. 16 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 241).
4. Fénelon était aussi en relations suivies avec la duchesse douairière de Mortemart (Marie-Anne Colbert), sœur plus jeune des duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, et avec le marquis de Blainville (Jules-Armand Colbert). Nous avions six lettres de Fénelon à la duchesse de Mortemart insérées dans la correspondance avec le duc de Bourgogne (t. 7), et une vingtaine de lettres au marquis de Blainville dans le recueil des *Lettres spirituelles* (t. 8). Nous en avons retrouvé plusieurs autres dans ce même recueil des *Lettres spirituelles*. (Voir Appendice I, p. 1). Toutes ces lettres à la duchesse de Mortemart et au marquis de Blainville ne sont que des lettres de direction, respirant, pour la plupart, la plus grande ferveur de l'amour pur.

est l'occasion des tentations les plus délicates de l'amour-propre le plus raffiné. Le premier devoir d'une amitié comme celle de Fénelon c'est de tenir en garde l'âme de son ami contre ces tentations. Fénelon est partagé entre la crainte de perdre le duc de Bourgogne par la disgrâce du duc de Beauvilliers, et la crainte de voir le duc de Beauvilliers s'attacher d'une manière trop humaine à cette influence. L'angoisse a été grande surtout après l'ordre d'exil du commencement d'août 1697 et durant tout le cours du procès jusqu'au 12 mars 1699. Nous pouvons en juger au moins par ce mot qui est comme un cri : « Au nom de Dieu qu'il ne vous échappe pas [1] ». Mais d'un autre côté, surtout quand il n'y a plus à craindre cette disgrâce, quand tout sourit au duc de Bourgogne, durant les années 1702 et 1703, qui ont paru aux amis du prince comme l'aube d'un grand règne, Fénelon prêche au duc de Beauvilliers le détachement chrétien de l'amour pur. « N'agissez point, je vous en conjure, mon bon duc, avec M. le duc de Bourgogne par des vues politiques, ni par des prévoyances inquiètes, ni par des arrangements humains, ni par des recherches secrètes de votre sûreté..., tout vous manquerait au besoin, si vous agissiez par ces industries [2] ». La cour n'est pas le pays du détachement et du pur amour. « Si on n'y a point de désirs, du moins on y a des craintes ; et en voilà assez pour donner des vues moins pures : on se fait des raisons pour se flatter dans ses petits attachements. Je prie Dieu qu'il vous garantisse de tels pièges ; *moriamur in simplicitate nostra* [3] ».

Les scrupules du duc de Beauvilliers étaient le grand danger ; Fénelon sentait bien qu'en guérir le duc de Beauvilliers, c'était faire un grand pas pour en guérir le duc de Bourgogne. « Ne vous reposez point sur le bon pour cultiver le P. P., écrit-il au duc de Chevreuse ; mais faites le vous-même simplement dans toutes les occasions, et suivant toute l'ouverture que Dieu vous en donnera [4] ». Il craignait sans doute l'étroitesse du gouverneur. Il essaya d'y remédier, de l'élargir, comme il dit aussi bien au duc de Beauvilliers qu'au duc de Bourgogne. « Je prie Dieu, lui écrit-il, qu'il vous donne sa sagesse et sa force : *esto vir fortis, et proeliare bella Domini*. Je vous dirai encore ces paroles de l'Écriture : *quis tu ut timeres ab homine mortali* [5] ». Le scrupule, l'étroitesse étant faiblesse, il lui souhaite la

1. 30 novembre 1699. (*Œuvres*, t. 7, p. 220).
2. 5 octobre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 239).
3. *Ibid.*, t. 7, p. 239.
4. 18 novembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 292).
5. 30 novembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 220).

force ; il ne semble reprocher ce défaut qu'indirectement ; nous ne sommes encore qu'en 1699 ; Fénelon ne voit peut-être pas encore pleinement toutes les conséquences de cette étroitesse pour le duc de Bourgogne. Mais bientôt il combat ouvertement et en face : « Je profite avec beaucoup de joie, mon bon duc, de l'occasion de M. Denonville pour vous souhaiter santé, paix, joie et fidélité à Dieu avec largeur de cœur dans toutes les épines de votre état [1]. » Ainsi lui écrit-il quatre ans après ; c'est l'époque où le duc de Bourgogne « *fait au delà de ce qu'on aurait pu espérer* [2] », à la tête des armées, et où Fénelon craint qu'il ne retombe, une fois rentré à la cour, dans les défauts qui déjà lui ont attiré des critiques, qu'il ne reprenne cette « humeur sauvage » dont certaines personnes même sont « *dégoûtées* » [3]. Nous comprenons mieux alors que Fénelon souhaite au gouverneur la *largeur de cœur*, et qu'il lui dise : « Ne hésitez point par respect humain ; ne prenez aucun parti ni par timidité naturelle, ni par un certain sentiment soudain, qui pourrait ne venir que de vivacité d'imagination [4] » ; et qui est aussi un effet naturel de la timidité scrupuleuse.

Le scrupule altère la santé et il est souvent la conséquence d'une santé débilitée ; à la fois cause et effet ; c'est une maladie physique et morale tout ensemble. Les scrupules du duc de Beauvilliers viennent de sa santé délicate et faible. « Ménagez beaucoup votre santé, qui est très délicate, lui dit Fénelon.... Non-seulement l'effort d'un grand travail épuise, mais encore une suite d'occupations tristes et gênantes, accablent insensiblement... Il faut se relâcher et s'égayer ; la joie met dans le sang un baume de vie. *La tristesse dessèche les os ;* c'est le Saint Esprit même qui nous en avertit [5]. » C'est cette gaîté saine et source de santé qu'il lui souhaite avant tout, en lui souhaitant une bonne année : « Voulez-vous bien, mon bon duc, que je vous souhaite une bonne année ? Portez-vous bien. Point de remède, un peu de repos, de liberté et de gaîté d'esprit. Ce qui mettra votre cœur au large, soulagera aussi votre corps, et soutiendra votre santé [6]. » Ce *contraint*, ce *concentré*, ce *pincé* dont parle Saint-Simon comme du caractère extérieur qui frappait les yeux chez le duc de Beauvilliers, nous pouvons le déduire facilement de ces textes de Fénelon.

---

1. 4 novembre 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 244).
2. Au duc de Chevreuse, 9 juillet 1702. (*Id.*, t. 7, p. 237).
3. *Id.*, 9 juillet et 24 juillet 1702.
4. Au duc de Beauvilliers, 4 novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 244).
5. *Ibid.*
6. 27 janvier 1703. (*Id.*, t. 7, p. 240).

III

Dans les conseils qu'il lui donne relativement au duc de Bourgogne, son élève, le reproche a sa part, tantôt direct, tantôt indirect ; les leçons qu'il donne pour l'élève doivent servir au maître : « Voici un temps de crise, où vous devez redoubler votre fidélité, pour n'agir que par grâce auprès de lui, et pour le secourir sans timidité ni empressement naturel [1] » : Une autre fois, il lui conseille de ne pas le ménager par faiblesse. « D'un autre côté, ajoute-t-il, ne gardez aucune autorité à contre-temps ; ne le gênez point ; ne lui faites point de morales importunes : dites lui simplement, courtement, et de la manière la plus douce, les vérités qu'il voudra savoir [2] ». *Si Madame de Maintenon venait à mourir, ou à languir d'une manière qui la mît hors des affaires*, il faudrait que le duc de Bourgogne prît auprès du roi sa place et se tînt à portée d'exercer la même influence ; «... il faudrait vous tenir, dit Fénelon au duc de Beauvilliers, comme s'il parlait au duc de Bourgogne, le plus près que vous pourriez, avec un air simple, ouvert et affectionné... [3] ». Il ne semble pas que le duc de Beauvilliers ait eu naturellement et facilement l'air *simple* et *ouvert*, propre à attirer la confiance.

La fonction du duc de Beauvilliers auprès du duc de Bourgogne était vraiment de gouverner son âme, et d'abord par la religion. Les deux fonctions du gouverneur et du précepteur n'étaient peut-être pas aussi nettement distinguées que dans le vers de Racine : *Burrhus conduit son cœur, Sénèque son esprit*. Fénelon, quand il était précepteur et résidait auprès du prince, conduisait tout autant son cœur que son esprit. Une fois le précepteur éloigné, le gouverneur fut seul chargé de conduire le cœur du prince, avec les encouragements, les conseils et les reproches du précepteur qui jamais ne se désintéressa de cette éducation et ne la considéra comme achevée. Fénelon recommandait un jour au duc de Beauvilliers d'être *l'homme de Dieu pour* écarter tout ce qui pouvait augmenter le danger de l'Église. Dans l'esprit de Fénelon, il devait être surtout auprès du prince *l'homme de Dieu*, l'homme de la religion, l'homme de la piété. Quand il craint pour le prince ses succès de 1702 et de 1703, qui peuvent être pernicieux pour son âme, et l'estime des hommes qui peut faire perdre l'estime de Dieu, il dit au duc de Beauvilliers :

---

1. Septembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 238).
2. 5 octobre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 239).
3. Octobre ou novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 243).

« J'aimerais mieux mourir que d'apprendre jamais une si déplorable nouvelle [1] »; tant il est convaincu que l'estime et l'amour des peuples ne vont qu'aux princes vertueux, que de la vertu des princes dépend la prospérité durable d'un règne et que la vertu des princes dépend de la religion. Or, les vertus ne doivent pas être appliquées par le dehors, mais venir du dedans au dehors; il compare le dehors à *la décoration de marbre* d'un tombeau où *toutes les vertus sont en bas relief*, tandis que le dedans est plein d'ossements desséchés. La religion c'est la vie intérieure. « Il ne faut donc pas vouloir mettre l'amour au dedans par la multitude des pratiques entassées au dehors avec scrupule ». Il y a là un conseil et un reproche à la fois pour le gouverneur et pour l'élève. Il sait que c'est l'autre écueil. D'un côté, il y a l'oubli de la religion; de l'autre, il y a la religion prise par le dehors, minutieuse, scrupuleuse; mais entre deux il y a place pour la vraie dévotion qui est un « *principe intérieur d'amour* », et qui se répand en vertus de toutes sortes au dehors. « Voilà, mon bon duc, ce que je souhaite de tout mon cœur que vous puissiez inspirer à ce prince qui est si cher à Dieu. La piété, prise ainsi, devient douce, commode, simple, exacte, ferme, sans être ni scrupuleuse ni âpre [2] ». Pour que le gouverneur puisse l'inspirer au prince, Fénelon prend à tâche de l'inspirer d'abord au gouverneur. C'est à cela qu'il emploie son amitié. C'est ainsi qu'il remplit le grand devoir de l'amitié pure. C'est au duc de Beauvilliers qu'il disait, en le conjurant de ne se relâcher jamais dans son amitié pour le duc de Bourgogne : « que ce soit une amitié crucifiante [3] ». Nous n'avons que quelques débris de cette correspondance et nous ne pouvons pas juger à quel point cette amitié fut *crucifiante* pour le duc de Beauvilliers ; ce que nous avons suffit à nous faire comprendre que Fénelon ne ménageait pas au duc de Beauvilliers la vérité sur les défauts de son caractère. Il avait conscience de remplir en cela un double devoir; le maître et l'élève ayant la même étroitesse, travailler à *élargir* l'un, c'était aussi faire du bien à l'autre et préparer le règne futur du duc de Bourgogne, comme il en avait reçu la mission avec le titre de précepteur.

IV

Il y a une interruption de neuf ans dans cette correspondance [4]. Dans l'intervalle l'élève est mort. Mais les leçons viennent encore de Cambrai

1. 27 janvier 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 240).
2. 4 novembre 1703. (*Id.*, t. 7, p. 244).
3. 30 novembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 219).
4. Du 4 novembre 1703 au 25 décembre 1712.

jusqu'à l'ancien gouverneur. La dernière lettre est du 25 décembre 1712. Fénelon y signale encore à son ami ce défaut qui a fait le sujet de tant d'avertissements. La maladie, traitée depuis si longtemps, est incurable. Il le conjure, surtout maintenant, de ménager sa faible santé. Il lui recommande deux choses qui sont pour lui inséparables dans le traitement du scrupule : le repos d'esprit et la gaîté, et aussi l'exercice du corps en plein air. « Je serais charmé si j'apprenais, dans la belle saison, que vous montassiez quelquefois à cheval pour vous promener autour de Vaucresson. » Voilà ce qui a trop manqué à ce gentilhomme si occupé d'affaires et surtout de la grande affaire de sa sanctification, et qui a vécu, comme son élève, trop renfermé et trop *concentré*. Une dernière fois, il lui recommande la largeur. « Dieu vous conserve et vous donne un cœur large par simplicité et par abandon ; cette largeur même contribuera à votre santé [1]. »

Cette amitié, prodigue de conseils et de reproches, a été une amitié très tendre, quoique *pure*. Le *bon* duc était au premier rang de ceux qu'il était *fâché* de ne plus voir, comme il le lui disait, l'année même de la condamnation de son livre. « Pour le reste, je suis ravi d'en être bien loin ; j'en chante le cantique de délivrance [2]. » Il lui disait un autre jour : « Pour moi, je ne vois rien, et ne veux rien voir que Dieu, qui est tout, et les hommes rien. C'est dans notre tout, mon bon duc, que je serai tout dévoué à vous et aux vôtres jusqu'à la mort [3]. » A mesure qu'il approchait lui-même de la mort, et qu'il se détachait davantage des choses d'ici-bas, il semble que son cœur devienne plus affectueux. Dans l'intervalle de ces neuf années qui séparent les deux dernières lettres, que d'événements tristes s'étaient passés ! Mort de l'abbé de Langeron, mort de la duchesse de Bourgogne, mort du duc de Bourgogne, mort du duc de Chevreuse ; ce sont autant de *plaies* au cœur de Fénelon. La perte de tant de personnes chères lui rend plus chères celles qui lui survivent. Dans cette dernière lettre de la fin de 1712, l'année de la mort du duc de Bourgogne et du duc de Chevreuse, il dit au duc de Beauvilliers : « Que ne donnerais-je point pour votre conservation ! J'ai le cœur toujours malade depuis la perte irréparable du P. P. Celle du cher tuteur [le duc de Chevreuse] a rouvert toutes mes plaies. Dieu soit béni. Adorons ses desseins impénétrables [4]. » La mort du duc de Beau-

1. 25 décembre 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 382).
2. 30 novembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 219).
3. 27 janvier 1703. (*Id.*, t. 7, p. 240).
4. 25 décembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 382).

villiers, qui ne précéda la sienne que de quelques mois, ouvrit une autre plaie. La mort est la grande épreuve qui fait juger du degré de l'amitié. « La maladie de M. le duc de Beauvilliers, écrit-il au duc de Chaulnes, me serre le cœur. » Mais il ajoute : « La volonté de Dieu soit faite aux dépens de nous et de tous ceux que nous aimons le plus [1]. » La douleur est le grand moyen de purifier l'amour ; Fénelon transforme en actes très beaux de désintéressement et de pur amour la douleur de l'amitié menacée ou frappée par la mort. D'ailleurs, la mort ne parvient pas à détruire une amitié de cette nature ; elle persiste par delà le tombeau ; elle reste tendre jusque par delà. Les lettres de consolation qu'il écrivit à *la bonne petite duchesse*, après la mort de son mari, sont d'une grande beauté, parce qu'elles sont toutes pleines du sentiment le plus vif à la fois, et le plus épuré de toute espèce d'amour-propre terrestre. « Non, il n'y a que les sens qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir est plus que jamais avec nous. Nous le trouvons sans cesse dans notre centre commun... Pour moi, qui étais privé de le voir depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver devant Dieu ; et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu [2]. » Il y a, dans cette amitié d'outre-tombe, quelque chose de rare et de singulièrement émouvant ; c'est bien l'amitié pure et détachée, au sens le plus complet, et pourtant elle s'exprime avec autant de vivacité que si son objet était présent et qu'elle y trouvât son plaisir. Elle souffre, elle pleure, elle jette les hauts cris, quand cet objet disparaît par la mort ; puis elle se transforme ; car « on se pleure en pleurant les personnes qu'on regrette » ; on pleure son plaisir ; c'est la dernière forme de l'amour-propre ; il faut s'en purifier. « On peut être en peine pour les personnes qui ont mené une vie mondaine ; mais pour un véritable ami de Dieu, qui a été fidèle et petit, on ne peut voir que son bonheur... [3]. » Ne penser qu'à son ami défunt, à sa peine ou à son bonheur, en s'oubliant soi-même, ne penser qu'au bonheur d'un ami tel que le duc de Beauvilliers, sans songer que sa perte est pour nous une privation, lui parler, se confier à lui, l'aimer, comme s'il était vivant, l'aimer mieux que quand il était vivant, sans le souci de ses infirmités dont il fallait tâcher de le soulager et de le guérir, puisque maintenant il ne les a plus [4] : voilà le dernier effort de cette amitié, toute proche elle-même de la mort.

---

1. Au duc de Chaulnes, 12 août 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 387).
2. A la duchesse de Beauvilliers, 28 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 391).
3. *Ibid.*, t. 7, p. 391.
4. *Id.*, 5 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 390).

Cette amitié fut donc de la plus haute qualité et l'une de celles qui réalisèrent le mieux le haut idéal de Fénelon.

V

Le duc de Chevreuse est aussi pleinement que le duc de Beauvilliers l'ami de Fénelon. Mais il a sur lui l'avantage d'être mieux connu de nous par la correspondance.

Une grande partie de cette correspondance est assez étrangère à l'amitié. Sur plus de quatre-vingts lettres, il y en a une soixantaine qui ont pour sujet non seulement la liaison de Fénelon avec le duc de Chevreuse, mais surtout et presque uniquement les affaires de l'État, affaires religieuses, et même affaires civiles et militaires, où son zèle, de citoyen et de patriote, d'évêque ennemi des Jansénistes, de précepteur du duc de Bourgogne, vivement intéressé à ce que le prince pensât juste et voulût le bien du pays, a été parfois, avouons-le, excessif et indiscret [1].

Dans ces lettres, dont quelques-unes ne sont guère que de longs mémoires sur les affaires publiques, il est tenu à une prudence extrême ; c'est une correspondance qui craint d'être interceptée. Fénelon demande un jour *quatre mots de style énigmatique* et d'*écriture chicaneuse*, pour être bien renseigné sur les sentiments du duc de Bourgogne, relativement au jansénisme [2]. Ils ont une écriture *chicaneuse* et même une écriture *de faussaire* à leur disposition, pour se

1. Voir pour le zèle contre le parti janséniste, en particulier, lettres : du 6 mars 1711 (*O que je voudrais la paix, afin qu'on pût l'abattre*), *Œuvres*, t. 7, p. 336 ; du 2 juin 170?, sur la disgrâce d'un vicaire-général, suspect de jansénisme, *id.*, p. 242; du 3 décembre 1711, sur un coup d'autorité contre le P. Quesnel et le cardinal de Noailles, *id.*, p. 365. — Voir sur les nominations des évêques, lettres : du 10 décembre 1709, *id.*, p. 299, du 7 janvier 1710, *id.*, p. 302 ; sur l'élection d'un premier président, lettre du 24 août 1711, *id.*, p. 352. — Il y a, sur la guerre, de la fin de l'année 1706 jusqu'à la fin de cette correspondance, 18 juin 1712, une trentaine de lettres ; voir, en particulier, les notes sur les généraux, où il se montre si sévère pour Villars : 20 mars 1710, *id.*, p. 310 ; 7 avril, 1710, *id.*, p. 311 ; 8 juillet 1710, *id.*, p. 230 ; 19 septembre 1711, *id.*, p. 359 ; 11 janvier 1712, *id.*, p. 370. Fénelon craignait tant une défaite et avait si peu de confiance en Villars que, si on avait suivi ses conseils, la bataille de Denain n'aurait pu avoir lieu. On voudrait qu'il laissât plus d'initiative à ceux qui sont chargés des affaires. Surtout, on regrette que cette direction clandestine, où les questions de personnes ont tant de part, et pour laquelle il demande avec insistance le secret (voir, par ex., t. 7, p. 299), fasse tort à la droiture de son caractère.

2. 3 décembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 365).

transmettre des secrets. « Je vous mandai hier toutes mes imaginations sur la paix. Cambrai sera-t-il une des quatre places d'otage?... Si nous sommes dans le cas, ne pourriez-vous pas avoir la bonté de mander avec votre écriture de faussaire, à l'abbé de Beaumont, que son cousin a perdu son procès ; si, au contraire, nous ne sommes point otages, que le cousin a gagné avec dépens ? [1] » — « Vous aurez sans doute reçu une lettre énigmatique de Panta [l'abbé de Beaumont], où je voulais vous faire entendre que le Roi, plutôt que de rompre, sur les banquiers répondants du subside, pourrait mettre des pierreries d'un prix suffisant en dépôt chez les Suisses ou à Gênes [2] ». Un autre jour, Fénelon dit à son ami qu'il profite d'une occasion pour lui écrire « *sans énigme* » [3]. C'est surtout à partir du moment où le duc de Bourgogne devient Dauphin, durant ce beau rêve de dix mois, que la correspondance devient prudente. Nous connaissons déjà les chiffres et abréviations par lesquels dès longtemps on désigne le duc de Bourgogne (P. P.), le duc de Beauvilliers (B. D.), la duchesse de Beauvilliers (B. P. D.). Alors surtout, le *style énigmatique* devient nécessaire. « Pour le P. Le Tellier, quand vous voudrez le nommer d'un nom qui ne fasse soupçonner aucun mystère, si par hasard on interceptait nos lettres, vous n'avez qu'à l'appeler M. Bourdon [4] ». Alors, l'évêque de Meaux, M. Thiard de Bissy, qui est bien en cour et a été chargé de concilier le différend entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle, s'appelle *M. Girard ;* le cardinal de Noailles s'appelle *M. Pochard.* Quelquefois l'archevêque de Cambrai est désigné par ce chiffre : *St. B.* [5] et le roi par celui-ci : *Gr. P.* On peut regretter que la clandestinité ait vraiment trop de place dans cette correspondance. On peut regretter que le duc de Chevreuse, pourtant si vertueux, dise gaîment, à propos d'un ouvrage de Fénelon contre le jansénisme : « Consultez néanmoins, bon archevêque, le P. A. et Panta [les abbés de Langeron et de Beaumont], maîtres en l'art de distribuer ce qu'on désapprouve, qui, par conséquent, se joueraient de la prétendue difficulté de distribuer ce qui doit être tant approuvé [6] ». Ces moyens, d'où la franchise et la loyauté

1. 24 février 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 307).
2. 8 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 319).
3. 21 août 1711. (*Id.*, t. 7, p. 349).
4. 25 mars 1711. (*Id.*, t. 7, p. 327).
5. C'est ainsi que Fénelon est souvent désigné dans la copie d'une correspondance inédite de Madame Guyon avec le duc de Chevreuse, conservée à la bibliothèque de Saint-Sulpice (2 recueils ; 7e carton, 10 bis, et XVIe carton, 19, qui fait, pour une grande part, double emploi avec le premier).
6. 1er décembre 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 295).

sont trop absentes, ne leur déplaisent pas autant qu'on voudrait. A force de se cacher pour écrire, pour demander des conseils ou en recevoir, à force d'écrire des lettres qui ne compromettent pas trop leurs auteurs, si on les intercepte, ou qui soient destinées à être brûlées aussitôt lues [1], on en vient peu à peu à absoudre ou à approuver ce qu'il faudrait condamner comme contraire à la simple droiture; et le reproche s'adresse tout autant à Fénelon qu'au duc de Chevreuse.

VI

Les affaires ont leur grande part dans la correspondance de Fénelon et du duc de Chevreuse ; la simple amitié y a aussi la sienne, et c'est la plus intéressante et la meilleure.

L'histoire de Port-Royal au XVII[e] siècle est inséparable de celle de la famille de Chevreuse. La duchesse de Chevreuse de la Fronde, grand'mère de notre duc de Chevreuse, Charles-Honoré d'Albert, était devenue, à la fin de sa vie, une amie dévouée de Port-Royal. Le père et la mère du duc de Chevreuse, Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et Louise Séguier, pour pouvoir être plus à portée de la sainte influence du monastère, s'étaient fait bâtir le petit château de Vaumurier, dans un coin de Port-Royal-des-Champs et sur le terrain même du monastère. Dès lors, l'histoire de la famille de Chevreuse et celle de Port-Royal se confondirent presque. Le duc de Chevreuse, ami de Fénelon, fit partie des Petites Écoles de Port-Royal et y fut surtout l'élève de Lancelot. Il eut deux sœurs, élèves comme lui, puis postulantes à Port-Royal; la persécution les en fit sortir, et elles devinrent religieuses toutes deux à Jouarre, dans le diocèse de Meaux, puis à Torcy, dans le diocèse de Paris [2]. Nous connaissons mieux la cadette, Madame d'Albert, parce qu'elle fut dirigée par Bossuet, et que nous avons presque deux cents lettres de Bossuet à Madame d'Albert. Le frère fut dirigé par Fénelon, la sœur par Bossuet. Les deux directeurs ne se ressemblaient guère ; *l'amour pur* les sépara peu à peu; le procès et la condamnation du livre des *Maximes* rendirent la rupture définitive et sans remède. Le duc de Chevreuse eut à l'égard de Bossuet les mêmes sentiments que Fénelon ; Bossuet se plaint doucement, plusieurs fois, dans ses lettres à Madame d'Albert, que le duc de Chevreuse détourne la tête et affecte de ne pas le voir, quand il le rencontre à Versailles.

1. Voir par exemple lettre du 9 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 290).

2. Cf. Sainte-Beuve : *Port-Royal*, passim et surtout livre V, t. 4, pp. 121 et suivantes.

Si les deux directeurs ne se ressemblaient ni ne s'entendaient, les deux âmes dirigées si diversement se ressemblaient au moins sur un point. Le duc de Chevreuse et Madame d'Albert raisonnaient trop; leur raison s'appliquait sans relâche aux plus menus détails de leurs devoirs d'état et de leur vie intérieure; ils y apportaient un souci d'exactitude exagéré qui devint vite, chez la sœur, le scrupule religieux, c'est-à-dire le défaut que nous avons observé chez le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers. D'où venait cette tendance commune au frère et à la sœur? C'était affaire de tempérament et de naissance, comme il est probable; c'était piété, noblesse d'âme, élévation de sentiments, besoin toujours renaissant de faire plus et mieux, d'affiner sa conscience, d'épurer sa vertu, de remplir avec plus de perfection tous ses devoirs, devoirs de religieuse, devoirs d'homme d'État mêlé aux plus grandes affaires; mais, n'était-ce pas aussi un effet de leur éducation commune à Port-Royal, où l'on était *raisonneur* avec excès? Bossuet, plus respectueux de Port-Royal, ne le dit pas. Fénelon, ennemi du jansénisme, le dit très souvent dans ses lettres au duc de Chevreuse.

Fénelon aime son ami pour lui faire du bien, c'est-à-dire pour le corriger de ses défauts de caractère. « Je crains toujours beaucoup votre pente excessive à raisonner... Les gens que vous avez le plus écoutés autrefois sont infiniment secs, raisonneurs, critiques, et opposés à la vraie vie intérieure [1]. » — « Défiez-vous de votre ancienne prévention en faveur des gens qui sont raisonneurs et rigides [2]. » Il y revient plusieurs fois dans les premières lettres, de 1699 à 1701, puisque c'est alors vraiment que ce commerce épistolaire entre le duc de Chevreuse et le cher archevêque exilé devient vif; et ces lettres laissent supposer que depuis le 28 mai 1687, date de la première lettre et, peut-être, de l'origine de leurs relations, Fénelon s'est attaqué de vive voix non seulement à ce défaut de caractère, mais à la cause ou à l'une des causes de ce défaut, à ce *goût*, à cette *habitude*, à cette *confiance*, qui avaient longtemps tourné l'esprit du duc de Chevreuse vers ces *dévots*, *secs*, *critiques*, *dédaigneux et pleins de leurs lumières* [3]. Fénelon semble s'être attaché d'abord à détruire dans cette âme ce jansénisme d'éducation.

Le duc de Chevreuse est un psychologue raffiné, qui s'étudie minutieusement. Il voudrait distinguer en lui ce qui est de la nature et ce qui est de la grâce, comme s'il y avait une règle précise et certaine

1. 31 août 1699. (*Œuvres*, t. 7, p. 216).
2. 30 décembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 222).
3. 24 mars 1701. (*Id.*, t. 7, p. 227).

là-dessus, au dedans de nous-mêmes [1]. « Qui voudrait, à tout moment, répond Fénelon, s'assurer qu'il agit par raison et non par passion et par humeur, perdrait le temps d'agir, passerait sa vie à anatomiser son cœur, et ne viendrait jamais à bout de ce qu'il chercherait... A combien plus forte raison faut-il renoncer à l'évidence et à la certitude, quand il s'agit des opérations les plus délicates de la grâce, dans la profonde nuit de la foi et dans l'ordre surnaturel... Cette recherche inquiète et opiniâtre d'une certitude impossible est un mouvement bien manifeste de la nature... Ce goût de sûreté géométrique est enraciné en vous par toutes les inclinations de votre esprit, par toutes les longues et agréables études de votre vie, par une longue habitude changée en nature... » Ce raffinement de psychologie vient donc d'un défaut invétéré : *l'excès de raisonnement*, la passion d'atteindre à l'évidence en toutes choses, même dans celles qui ne la comportent pas, les *goûts d'esprit*, les *curiosités*, les *recherches philosophiques*, la *sagesse intempérante* [2].

Cet *excès de raisonnement*, cette *sagesse intempérante*, le duc de Chevreuse les porte *dans toutes les affaires communes de la vie* [3]. Ce défaut intérieur est aussi un défaut extérieur. « J'ai souvent remarqué, lui dit Fénelon, que vous êtes toujours pressé de passer d'une occupation à une autre, et que cependant chacune en particulier vous mène trop loin. C'est que vous suivez votre esprit d'anatomie et d'exactitude en chaque chose [4]. » Comme le duc de Chevreuse est appelé *le tuteur* dans ce petit cercle d'amis intimes, et quelquefois aussi dans cette correspondance prudente, qui craint d'être interceptée, Fénelon lui dit : « Si vous laissez faire Dieu en vous, il sera le tuteur du tuteur et vous verrez qu'il y aura du temps pour tout sans se presser... Vous vous pressez toujours, et vous êtes toujours trop long. Vous n'êtes point lent et on a tort de le croire ; au contraire, vous avez l'action et la parole prompte. Mais vous mêlez en chaque chose trop de pensées ou étrangères ou non nécessaires au fait précis. Vous joignez à trop de pensées trop de paroles. Vous craignez trop de n'être pas assez clair et d'omettre quelque tour de persuasion. Les précautions ne finissent pas [5]. » Voilà le défaut au dehors ; c'est *l'esprit d'anatomie* dans les affaires privées et publiques ; c'est le désir excessif de persuader, l'emploi des *arran-*

---

1. Sans date. (*Œuvres*, t. 7, p. 217).
2. Sans date. (*Id.*, t. 7, p. 223).
3. *Ibid.*
4. 30 décembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 221).
5. 7 décembre 1702. *Lettres inédites ; La Quinzaine*, 1er et 15 mai 1904.

gements étudiés, des *méthodes de persuasion* [1], qui ne laissent aucun moyen d'échapper; celui qui est si grand raisonneur au dedans, qui s'analyse si minutieusement lui-même est, dans les affaires, un homme qui dissèque et veut mettre à nu jusqu'aux dernières fibres, et, dans ses relations, un logicien impitoyable Au dedans comme au dehors, c'est le même amour de la clarté, la même passion de l'évidence pour soi et pour les autres. C'est l'excès d'une rare qualité d'esprit qui permettait au duc de Chevreuse de pénétrer, aussi bien que Fénelon, les plus difficiles questions de la théologie, les matières de la grâce comme l'infaillibilité de l'Église touchant les faits doctrinaux [2], de lui donner, au besoin, un conseil utile et de lui indiquer, en pleine connaissance de cause, des retouches à faire sur ses manuscrits.

Mais c'était un excès et il fallait s'en corriger, s'en purifier, c'est-à-dire *mourir* à ces goûts trop naturels. Il y a de *mauvais riches de l'esprit*, et le duc de Chevreuse en est un; il jouit de ses lumières comme un avare de ses trésors. Bienheureux les pauvres d'esprit, les détachés, les désintéressés de l'esprit! [3] A *l'esprit d'anatomie*, Fénelon oppose *l'esprit de brièveté*; il faut substituer l'un à l'autre; puisque c'est là le défaut dominant du duc de Chevreuse, c'est en cela que consistera la mort à soi-même qui est la condition de l'amour pur; « agissez en paix avec cet esprit de brièveté qui vous fera mourir à vous-même [4]. » Il y a deux choses à faire : *jeûner de raisonnement* au dedans, et au dehors *accourcir* le plus possible les *actions* et les *discours*. « Quand vous cesserez de raisonner, vous mourrez à vous-même; car la raison est toute votre vie. Or que voulez-vous de plus sûr et de plus parfait que la mort à vous-même? [5] » Fénelon pousse le rigorisme du pur amour jusqu'à lui reprocher de lire avec trop de curiosité et de faire trop de remarques en lisant: « Si je pouvais feuilleter, lui dit-il, des livres et papiers, je trouverais peut-être bien des coups de crayon, des oreilles, des notes, etc... qui montreraient combien vous lisez à la dérobée [6]. »

Le duc de Chevreuse s'efforçait de se corriger, c'est-à-dire de mourir à lui-même et il obéissait docilement à son ami: « J'obéirai autant que je pourrai à l'égard des affaires qu'il faut couper et des choses

---

1. Sans date. (*Œuvres*, t. 7, p. 223).

2. Voir par exemple lettre du 16 novembre 1706 (*Id.*, t. 7, p. 252) et lettre du 2 juin 1703 (*Id.*, t. 7, p. 241).

3. Sans date. (*Œuvres*, t. 7, p. 223).

4. 30 décembre 1699. (*Id.*, t. 7, p. 221).

5. 17 mai 1707. (*Id.*, t. 7, p. 259).

6. 7 décembre 1702. *Lettres inédites ; La Quinzaine*, 1er et 15 mai 1904.

d'étude qu'il faut retrancher pour se délasser et respirer, surtout pour conserver l'intérieur, et suivre de plus en plus la voix divine qui se fait entendre dans le calme de tout empressement et agitation [1]. » Grâce à ces conseils et à ces reproches, grâce à des efforts répétés sur lui-même pendant plusieurs années, il était parvenu à un très haut degré de désintéressement. Un jour, ses affaires de famille étant réglées, ses dettes payées, il envigageait *une suite de vie plus tranquille* ; mais il ajoutait aussitôt, comme pris de remords : « Je ne la désire point ; car à la première vue de ce qui conviendrait à mon goût et à mon humeur, je sens en moi un état de non-vouloir, hors ce que Dieu voudra, qui éteint tout le reste [2]. » Le duc de Chevreuse est, avec le petit cénacle de l'hôtel de Beauvilliers, au premier rang de ceux sur qui Fénelon, continuant Madame Guyon, a tenté l'épreuve de la doctrine du pur amour ; il n'est pas étonnant que ce soit celui en qui peut-être elle s'est le mieux réalisée parmi les partisans et amis de Fénelon et de Madame Guyon, celui qui a tâché avec le plus de succès de mourir à lui-même, comme le lui a tant répété Fénelon. Il n'en est pas du duc de Chevreuse comme des autres amis. Nous pouvons juger, par son propre témoignage, de la manière dont il répondait à l'amitié de Fénelon. « O mon bon et cher duc, je vous aime du vrai amour [3]. » — « O que je vous aime et que je vous veux tout hors de vous-même en Dieu seul ! [4] » Ainsi parlait Fénelon. Le *vrai amour* n'épargne ni un conseil ni un reproche ; il tend à *mettre* l'ami *hors de lui-même*, à lui ôter l'amour-propre, pour mettre à sa place l'amour de Dieu, et chez le duc de Chevreuse l'amour-propre avait pour forme principale le goût d'une exactitude trop rigoureuse dans l'analyse de son âme, dans les affaires privées ou publiques, dans les raisonnements d'une logique terrible par lesquels, selon Saint-Simon [5], dès qu'on *lui avait passé deux ou trois propositions, il menait son homme battant jusqu'au bout*. De son côté, le duc de Chevreuse disait à la fin d'une lettre : « Je n'ajoute rien pour moi, mon cher archevêque ; tout ce que je dirais serait trop au-dessous de l'union intime que Dieu a mise entre nous. Comme elle est de lui, qu'elle soit toujours uniquement pour lui [6]. » Et il causait à Fénelon *un plaisir* que *nul terme ne pouvait exprimer, en entrant, du moins par*

---

1. 1er décembre 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 296).
2. 16 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 254).
3. 7 décembre 1702. *Lettres inédites ; La Quinzaine*, 1er et 15 mai 1904.
4. 29 décembre 1706. (*Œuvres*, t. 7, p. 256).
5. Saint-Simon, édit. Chéruel, VI, p. 345.
6. 16 novembre 1706. (*Œuvres*, t. 7, p. 254).

conviction, précisément dans ce que Dieu demandait de lui [1]; et il le *touchait* très *vivement*, en lui annonçant qu'il se défiait de son *esprit curieux* et de ses *raisonnements* [2], qu'il coupait court aux affaires [3], qu'il sentait en lui *un état de non-vouloir, hors ce que Dieu voulait* [4]. C'est précisément dans la même lettre, qu'il annonce cet *état de non-vouloir hors ce que Dieu veut*, qui est le résultat de leur amitié, et qu'il dit de cette amitié : « Comme elle est de lui, qu'elle soit toujours uniquement pour lui. » Ces deux âmes se sont entendues admirablement pour pratiquer l'amitié pure. Ce sont les deux âmes les plus égales que nous ayons rencontrées jusqu'ici.

Dans ces régions sereines, si élevées au-dessus de tous les intérêts, on s'aime pourtant très vivement, et parfois l'on descend de ces hauteurs pour aimer très humainement, avec toutes les apparences de l'amour-propre. Les séjours à Chaulnes sont le grand danger et le grand écueil. L'amitié y redouble, y devient très tendre, et ce que Fénelon dit de ces vacances d'automne, qui sont pour lui le plus doux moment de l'année, est ce qu'il y a dans ces lettres au duc de Chevreuse, en somme un peu sévères, de plus agréable et de plus charmant. On se demande ce que deviennent là les belles théories de l'amitié pure; mais cela est si naturel et si humain qu'on ne songe ni à le blâmer, ni à le regretter.

Longtemps après l'ordre d'exil qui l'avait relégué dans son diocèse, il ne pouvait recevoir ses plus intimes amis, les familles du duc de Beauvilliers et du duc de Chevreuse, qu'avec les plus grandes précautions. Le 16 mai 1702, il écrivait encore à l'abbé de Beaumont, son neveu : « Mandez au petit abbé [de Langeron] que si on peut apprendre que l'aigreur soit augmentée contre moi, il examine avec la bonne P. D. si les gens qui nous sont chers doivent s'abstenir de nous venir voir [5]. » L'année suivante, il fallait encore beaucoup de prudence pour aller de Chaulnes à Cambrai, et surtout pour aller de Cambrai à Chaulnes. Le 16 mai 1703, le duc de Chevreuse annonçait à Fénelon quel plaisir Madame de Chevreuse se faisait de le voir dans le mois d'août ou septembre suivant [6]. Dans la lettre suivante, du 2 juin, il précise ainsi : « Au reste, mon très bon archevêque, je n'ai point pensé à vous proposer de venir à Chaulnes, mais

---

1. 27 janvier 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 225).
2. 24 mars 1701. (*Ibid.*, p. 227).
3. 1er décembre 1709, cité plus haut, p. 86.
4. 16 novembre 1706, cité plus haut, p. 87.
5. 16 mai 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 421).
6. 16 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 241).

bien de vous aller voir à Cambrai ou au Câteau, vers la fin du mois d'août ; car quoique vous ne soyez pas retenu dans les bornes de votre diocèse, il ne conviendrait pas que vous en sortissiez sans des raisons très fortes, et un petit voyage ou plutôt une promenade de Chaulnes à Cambrai sera sans éclat. » Quelle vivacité d'amitié dans cette phrase sur le temps de cette visite : « Nous l'attendrons, Madame de Chevreuse et moi, avec toute l'impatience que nous donnent une amitié et un dévoûment pour vous sans bornes, en celui à qui tout doit être uniquement rapporté [1]. »

Depuis, lors on se revit sans doute chaque année ; c'était une fête qu'on prévoyait longtemps d'avance et dont on se souvenait aussi longtemps. « Je ne saurais, mon bon duc, écrit Fénelon le 29 décembre 1706, me souvenir de notre séjour à Chaulnes, sans en avoir le cœur bien attendri [2]. » L'année suivante, dès le 17 mai, il pense à ces quelques jours délicieux qu'il espère pour l'automne : « Si vous venez l'automne à Chaulnes, faites-le moi savoir de bonne heure, et mandez-moi avec simplicité, si je pourrai vous aller voir : Dieu sait la joie que j'en aurai ! [3] »

Fénelon s'abandonne aux délices de Chaulnes, au plaisir d'aimer des gens si aimables : « Je voudrais, dit-il, que l'automne durât toute l'année pour vivre à Chaulnes, et point ailleurs [4]. » Il voudrait être ermite dans le bout du parc [5]. « O qu'on a le cœur au large avec de si bonnes gens ! [6] » Il a le cœur tellement au large, il jouit tellement de ce séjour qu'il en a du remords ; et c'est un charme de surprendre dans la même lettre, et presque dans la même phrase à la fois l'expression de la douceur d'aimer et d'être aimé, et celle du regret des défaillances de l'amitié pure. « Chaulnes et la compagnie que j'y ai vue me revient souvent au cœur. Je dirais : Heureux qui passe sa vie avec de telles personnes ! s'il ne valait mieux dire : Heureux qui demeure là où il se trouve content du pain quotidien, avec toutes les croix quotidiennes ! [7] » — « Me voici heureusement arrivé, mon bon duc, et je me hâte de vous dire que je suis triste de n'être plus dans la bonne compagnie où j'étais. » Voilà pour l'amour-propre ; mais voici pour l'amitié pure et l'amour pur : « Rien n'est si dange-

1. 2 juin 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 242).
2. 20 décembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 256).
3. 17 mai 1707. (*Id.*, t. 7, p. 259).
4. 19 décembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 367).
5. 3 décembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 366).
6. 18 novembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 292).
7. 5 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 298).

reux que de s'accoutumer à trop de douceur : vous me dégoûteriez de la résidence... [1]. » Une autre fois, il pensa pleurer en quittant la bonne duchesse, et après avoir avoué cette faiblesse, il s'écrie : « O que la vie de Chaulnes est trop douce ! Elle gâte tout autre état [2]. » C'est ainsi que la nature, comprimée par la doctrine de l'amour pur, reprenait ses droits.

Le duc de Chevreuse avait, comme le duc de Beauvilliers, une *très délicate et très faible santé*. Fénelon l'accusait encore en 1710, deux ans et demi avant sa mort, de travailler trop, par suite de son défaut passé en nature et incorrigible, de s'étendre trop sur chaque chose, de ne se donner aucun repos dans l'accablement des affaires. Il était alors *fort desséché*. Fénelon s'en alarmait, par tendresse, par dévoûment pour son ami. Il craignait de le perdre [3]. « Ce serait une perte infinie, écrit-il quand il apprend qu'il est plus malade et que *sa langueur alarme ;* j'en ai le cœur flétri [4]. » Il le perdit le 5 novembre 1712 ; c'est l'année des grands deuils pour le cœur de Fénelon ; cette mort rouvrit toutes ses plaies. Ce fut une des plus grandes douleurs de sa vie. « Je ne puis m'accoutumer, mon bon et cher duc, écrit-il au duc de Chaulnes, fils du duc de Chevreuse, à la perte irréparable que nous avons faite. Je la ressentirai avec amertume le reste de mes jours [5]. » Il s'excuse auprès de la duchesse de Chevreuse du silence qu'il a gardé pendant quelques jours après avoir appris cette mort, en disant que la force lui manquait pour écrire. « Et comment pouvais-je vous consoler, moi qui manque de consolation dans la peine la plus sensible ? » Mais il s'efforçait de ne pas se pleurer en pleurant son ami ; il tâchait de vaincre ce reste d'amour-propre si difficile à vaincre ; et cette douleur si humaine se mêlait d'actes de désintéressement et de détachement qui étaient de la pure amitié : « O ma bonne duchesse, ajoutait-il, que la vie est amère, quand on perd ce qui l'adoucissait ! Mais il faut aimer la volonté de Dieu plus que les personnes les plus chères [6]. » Immédiatement après avoir dit au duc de Beauvilliers que la mort du *cher tuteur* avait *rouvert toutes* ses *plaies*, il ajoute : « Dieu

1. 13 octobre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 328).

2. 3 décembre 1711. (*Id.*, t. 7, p. 366).

3. 20 mars 1710. (*Id.*, t. 7, p. 310).

4. Au marquis de Fénelon, 30 octobre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 445).

5. Au duc de Chaulnes, 28 novembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 380).

6. 16 novembre 1712. *Lettres inédites ; La Quinzaine*, 1er et 15 mai 1904. — Nous croyons, pour des raisons qui nous semblent sérieuses, que la belle et touchante lettre CCXXVI du recueil des *Lettres spirituelles* (t. 8, p. 592), a été écrite par Fénelon à la duchesse de Chevreuse après

soit béni. Adorons ses desseins impénétrables [1]. » C'est le triomphe de l'amitié pure sur l'amitié sensible qui est la plus grande douceur et la plus grande peine de la vie. Chez Fénelon l'une et l'autre amitié ne sont jamais longtemps séparées.

*
* *

Cette amitié de Fénelon avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, pour la vivacité, la tendresse, le charme du sentiment et de l'expression, peut soutenir la comparaison avec les amitiés les plus célèbres. Elle a été de plus une source de vertu. Si le duc de Beauvilliers fut « *doux, modeste, égal, poli avec distinction...*, *d'un accès facile et honnête jusqu'aux plus petites gens* », si le duc de Chevreuse « *possédait son âme en paix* », s'il eut le « *cœur bon et tendre* », si, « *jusqu'avec ses valets, il était doux, modeste, poli* » selon le témoignage de Saint-Simon [2], qui use presque des mêmes épithètes pour exprimer les qualités de ces deux beaux-frères, si étroitement unis entre eux, en union avec Fénelon, n'est-ce pas à cette amitié d'espèce si rare qu'ils en ont été en grande partie redevables ? On peut et on doit reprocher au duc de Beauvilliers et au duc de Chevreuse de s'être laissé trop diriger par Fénelon, et à Fénelon d'avoir voulu trop les diriger, d'avoir voulu trop gouverner par eux, surtout par le duc de Chevreuse, d'avoir commis des excès de zèle et risqué, en se substituant secrètement à ceux qui étaient officiellement chargés des affaires publiques, de leur faire commettre de vraies fautes, et même des fautes irréparables. Une bonne part des lettres au duc de Chevreuse laisse soupçonner que Fénelon, qui prêchait tant le désintéressement, qui a tant reproché au duc de Chevreuse d'être attaché d'une manière trop naturelle à ses lumières et à ses raisonnements, était attaché, lui aussi, d'une manière trop naturelle, à la direction des affaires de l'Église et de l'État.

---

la mort de son mari. Cette lettre est une admirable exhortation, qu'il adresse à sa correspondante et à lui-même, à réaliser la doctrine de l'amitié pure, dans la plus vive douleur causée par une perte cruelle. Voir Appendice I, p. 26.

1. Au duc de Beauvilliers. (*Œuvres*, t. 7, p. 382).

2. Saint-Simon, éd. Chéruel, VII, p. 116 et VI, p. 345.

V

FÉNELON ET LE VIDAME D'AMIENS

SOMMAIRE

Fénelon attaché à tout ce qui venait du duc de Chevreuse, surtout à son fils, le vidame d'Amiens ; ressemblance et différences de la correspondance avec Destouches et de la correspondance avec le vidame d'Amiens.

I. L'idéal que Fénelon lui propose ; le degré très bas où il le prend en 1704 ; sa faiblesse d'âme ; ses bonnes qualités : bonté, vérité, amabilité ; son esprit et sa culture d'esprit ; l'amitié de Fénelon sera franche et grondeuse par tendresse.

Les deux hommes qui sont dans le vidame ; cette dualité décrite par Fénelon, sentie par le vidame ; remords et inquiétude de conscience, présage de conversion ; avec quelle amitié passionnée Fénelon le supplie de changer de vie ; les répugnances, les tergiversations avouées ; la direction du duc de Chevreuse complément de celle de Fénelon.

II. Conversion du vidame ; le réglement de vie que lui donne Fénelon, propre à un gentilhomme et à un officier, où la piété la plus exacte et la plus vive se concilie avec tous les devoirs d'état les plus profanes.

Transition de demi-relâchement ; sévérité excessive de Fénelon ; danger d'aboutir au scrupule.

III. Degré nouveau ; passage à un état plus élevé de vertu ; lutte sans trêve ni merci contre certains défauts de caractère qui se révèlent maintenant plus clairement ou que Fénelon a plus le loisir de combattre ; exhortation à payer ses dettes, à ne pas laisser ses affaires s'embrouiller par goût de l'amusement, des machines et des horloges ; goûts du vidame contraires à son rang et à son état ; vertu et piété non sociables ; souci excessif du détail, goût des paperasses ; ressemblance de caractère entre le fils et le père ; double objet des conseils de Fénelon : le rendre sociable, le faire mourir à ses goûts en le rendant sociable ; cette exactitude sur les détails, forme du scrupule.

IV. Tendresse extrême de cette amitié : le cœur affectueux de Fénelon ; les grands deuils de Fénelon et l'amitié avec le vidame ; les vacances de Chaulnes continuées après la mort du duc de Chevreuse ; leur douceur, cause de remords.

Pour le sérieux, la sévérité et la tendresse, ressemblance de l'amitié de Fénelon avec le vidame d'Amiens et de l'amitié de Fénelon avec le duc de Bourgogne.

L'amitié de Fénelon pour le duc de Chevreuse s'étendait à *tout ce qui venait de lui*, donc à ses enfants. Il écrivait, après la mort du duc de Chevreuse, au vidame d'Amiens [1], devenu duc de Chaulnes : « Je prie Dieu qu'il bénisse votre personne, celle de Madame la duchesse de Chaulnes, vos chers enfants, et tout ce qui vient de celui que je regretterai toujours [2] ». Mais, dans la famille de son ami, Fénelon a aimé surtout le fils puîné du duc de Chevreuse, venu au premier rang par la mort de ses aînés, et qui fut connu sous le titre, d'abord de vidame d'Amiens, puis de duc de Chaulnes. Nous ne quittons donc pas la famille du duc de Chevreuse. Le vidame d'Amiens avait vingt-huit ans quand Fénelon lui adressa sa première lettre, le 22 octobre 1704, et il y avait entre Fénelon et le vidame une différence d'âge de vingt-cinq ans. Les rapports de Fénelon avec le vidame ressemblent à ceux de Fénelon avec le duc de Bourgogne, avec la familiarité en plus, et surtout à ceux de Fénelon avec le chevalier Destouches. La correspondance avec le chevalier Destouches est charmante d'esprit, de gaîté, de verve ; la correspondance avec le vidame est quelquefois spirituelle et gaie ; mais le ton en est ordinairement sérieux ; ce qui en fait le charme, c'est la délicatesse du cœur ; elle n'est nulle part plus grande que dans ces lettres. Le vidame d'Amiens, dans la même profession que le chevalier Destouches, militaire comme lui, lui est bien supérieur en valeur morale. Le chevalier Destouches n'était qu'un aimable et *honnête* épicurien ; le vidame d'Amiens est, ou du moins devient, au cours de cette correspondance, un vrai chrétien, digne de sa vertueuse famille, d'abord faible et hésitant entre la vie mondaine et relâchée et l'austérité et la pureté de la vie chrétienne, mais s'élevant peu à peu, grâce à Fénelon, jusqu'aux plus hauts degrés de la piété et de la vertu. Fénelon prend cette âme en plein amour-propre, amour du monde, de la vanité et du plaisir, et prétend la conduire jusqu'à l'amour pur. Il l'aime d'abord malgré ses défauts, peut-être même à cause de ses défauts, parce qu'il a la passion de l'en corriger ; puis, à cause de ses vertus ; si bien que le duc de Chaulnes remplace son père auprès de Fénelon, quand le duc de Chevreuse vient à manquer.

I

L'idéal qu'il lui propose n'est autre que le degré de piété et de vertu de ses parents. « Vous êtes environné, lui dit-il un jour, d'un père et

1. Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, d'abord vidame d'Amiens, puis duc de Chaulnes, cinquième fils du duc de Chevreuse, né le 20 décembre 1676, mort le 9 novembre 1744. (Cf. *Œuvres*, t. 10, p. 179).

2. 28 novembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 381).

d'une mère qui servent Dieu de tout leur cœur [1] ». C'est à cela qu'il veut le faire arriver lui aussi.

Mais que ce jeune homme en est loin au début, en 1704 ! Il était engagé dans des *liens*, dans un *esclavage* dont nous ne connaissons pas bien la nature, les termes dont se sert Fénelon pour le rappeler étant trop généraux ; il en fut délivré malgré lui, peut-être par la mort. « Dieu a eu une si grande pitié de votre faiblesse, qu'il vous a arraché ce que vous n'avez jamais eu le courage de lui donner. Il a fait tomber malgré vous ce qui était à craindre. Il a rompu vos liens.... Vous avez été délivré malgré vous de votre esclavage ; vos fers sont brisés [2] ». Il était encore dans le feu des passions. Dans la première lettre, Fénelon tâche d'éveiller chez ce jeune étourdi la crainte de la mort brutale et subite du champ de bataille ; l'occasion en est la mort du duc de Montfort, frère aîné du vidame d'Amiens, qui avait été blessé mortellement dans un combat près de Landau : « Vous avez vu de près dans un exemple si touchant la vanité et l'illusion du songe de cette vie ... Vous auriez horreur de mourir comme ceux qu'on appelle honnêtes gens n'ont point honte de vivre; mais le torrent vous entraîne ... Attendez-vous que vos passions soient épuisées pour les lui sacrifier ?. . Voulez-vous tenter l'horrible évènement de ces morts précipitées où Dieu surprend les pécheurs ingrats et endurcis ? [3] » Voilà le point de départ de cette œuvre de conversion et de sanctification. C'est une âme surtout *faible* ; le mot reviendra à chaque instant dans cette correspondance, comme ceux de *mollesse*, de *curiosité*, d'*amusement*.

Faible, mou, curieux de divertissements, prodigue de son temps, amusé sans doute par des riens, il était aussi « *bon*, *vrai*, *aimable* » [4] ; ses défauts étaient ceux du « meilleur homme du monde » [5] ; en rendant compte au duc de Chevreuse d'une visite qu'il a faite au vidame dans son camp, au Quesnoi, Fénelon lui dit : « J'ai fort parlé à M. le vidame d'une double économie pour le temps et pour l'argent. La curiosité lui fait faire une grande dépense de temps et l'inclination d'obliger tout le monde fait couler son argent un peu trop vite [6] ». Il était prodigue de son argent comme de son temps, et prodigue par excès de générosité.

---

1. 19 décembre 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 300).
2. 9 février 1707. (*Id.*, t. 7, p. 258).
3. 22 octobre 1704. (*Id.*, t. 7, p. 245).
4. Au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 251).
5. *Id.*, 24 octobre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 290).
6. 24 octobre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 290).

Ce n'était pas non plus un esprit vulgaire. « Vous devez plus à Dieu qu'un autre, lui dit Fénelon, vous qui avez acquis beaucoup de connaissances très utiles, et qui avez l'esprit exercé aux réflexions les plus sérieuses [1] ». Pour les qualités de l'esprit et pour la culture d'esprit, il ressemblait donc à son père.

C'est avec ces qualités et ces défauts qu'il le prend, pour tâcher de l'élever jusqu'à la hauteur de piété et de vertu du duc et de la duchesse de Chevreuse, qui *servaient Dieu de tout le cœur*. Et cette amitié ressemblera à toutes celles que nous avons étudiées jusqu'ici, pour la franchise. Elle sera même encore plus franche et plus grondeuse. Fénelon sait que cette âme a de quoi devenir très bonne ; il la poursuit sans relâche ; il veut à tout prix la conquérir. Ces lettres, où il n'est jamais question que de perfectionnement moral, sont parfois très éloquentes ; « la passion est l'âme de l'éloquence » ; et Fénelon aime le vidame passionnément, selon sa théorie, *en Dieu et pour Dieu ;* l'amour de Fénelon pour Destouches, l'aimable païen, qui se tuait de bonne chère, est léger et superficiel en comparaison. Fénelon avertit, réprimande, gronde avec d'autant plus de sévérité qu'il aime plus vivement. C'est au vidame d'Amiens qu'il disait : « Quand on aime, on fâche hardiment [2] » C'est à lui qu'il dit aussi : « Il n'y a rien que je ne voulusse faire, excepté vous flatter par une mauvaise complaisance [3] ». Ou encore : « Je vous aime trop pour vous en dire moins, dussiez-vous faire la moue [4] » Il s'est promis, jusqu'à la fin, de ne perdre « aucune occasion de crier pour la réforme [5] », et de *gronder* « par excès de tendresse [6] », pour le corriger d'abord de sa faiblesse, de sa mollesse, de sa *curiosité*, de son goût pour *les amusements,* et ensuite de certains graves défauts de caractère, de ceux qui survivent et persistent, même quand on a renoncé à la vie relâchée de passions et de plaisirs qui était celle du vidame, et qu'on se propose comme idéal le parfait détachement qui est l'idéal de Fénelon. Nous allons voir comment il a tenu parole.

Au début de cette correspondance, le vidame *connaît la vérité* ; il *voudrait l'aimer* ; il voudrait ; mais il ne veut pas; c'est la volonté qui, chez lui, est faible. Elle préfère à Dieu des choses qu'elle *n'oserait* même *nommer*. « On connaît l'indignité du monde et on le sert avec

---

1. 28 mai 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 265).
2. 5 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 390). Cité plus haut, p. 31.
3. 28 mars 1708. (*Id.*, t. 7, p. 263).
4. 23 février 1710. (*Id.*, t. 7, p. 307).
5. Au duc de Chevreuse, 24 octobre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 290).
6. 23 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 389).

bassesse ; on connaît la grandeur et la bonté infinie de Dieu, et on ne lui donne que de vaines cérémonies ». On est partagé, on est déchiré entre le monde et Dieu ; on est tourmenté par le remords de ne pas s'attacher à Dieu, et on n'a pas le courage de se détacher du monde. Cette dualité est nettement marquée dès la première lettre ; il y a deux hommes dans le vidame, l'un qui voudrait, l'autre qui ne veut pas ; l'un qui ne fait pas le bien qu'il aime, l'autre qui fait le mal qu'il déteste. Cette idée reviendra souvent. Il faut que l'un détruise et tue l'autre ; le bonheur est à ce prix. « O que vous auriez le cœur content, si vous aviez rompu tous vos liens [1] ».

A partir de ce moment, c'est une poursuite continuelle, sans trêve ni repos, à laquelle ce jeune homme se prête volontiers. Il est de ceux que la guerre amène en Flandre, qui passent par le palais de Fénelon, qui y apportent beaucoup de joie et y laissent bien des regrets. En 1705, il était occupé à faire la guerre sur la frontière du Nord et demeurait ainsi à portée d'être *tourmenté* par les lettres de Fénelon ; c'est Fénelon qui le lui dit aimablement, et cette expression est bien conforme à ses principes en amitié. Il l'aime ; il pense à lui *dans toutes les heures de la journée* ; il le *porte au fond* de son *cœur* [2]. Le vidame, dans ses conversations et dans ses lettres, s'est analysé lui-même avec autant de finesse psychologique que le duc de Chevreuse ; Fénelon l'en félicite : « Je ne saurais, monsieur, lire vos lettres sans être ravi de voir combien vous connaissez l'homme dont vous dépeignez les faiblesses [3] ». Mais alors, il faut s'exécuter soi-même et sans tarder d'un moment ; il faut trancher tout d'un coup ; c'est une *opération douloureuse* qui demande d'être faite tout de suite et d'un seul coup. C'est une dent qu'il faut arracher tout d'un coup et *comme par surprise*, et non pas décharner peu à peu et ébranler par des *demi-secousses*. Il ne faut pas craindre l'opinion, « *les* ennemis qui se déchaînent. Leurs discours n'on rien que de méprisable : méprisez-les ; ils vous estimeront bientôt [4] ». Le respect humain est une des passions qu'il faut vaincre pour embrasser résolument une nouvelle vie.

Le vidame d'Amiens a laissé passer deux mois sans écrire ; c'est apparemment qu'il n'a rien de bon à dire sur lui-même. « Votre silence, monsieur, lui écrit Fénelon, commence à m'attrister ». Il demande des nouvelles. « Si vous n'en avez point de bonnes à me

---

1. 22 octobre 1704. (*Œuvres*, t. 7, p. 245).
2. 28 mai 1705. (*Id.*, t. 7, p. 247).
3. 18 juin 1705. (*Id.*, t. 7, p. 247).
4. 28 mai et 16 juin 1705. (*Id.*, t. 7, pp. 247, 248).

mander, affligez-moi plutôt que de me rien dire ». Ce n'est pas pour jouir de cette amitié qu'il la cultive avec tant de soin; il souhaite de n'être pas oublié par le vidame, pour l'amour du vidame. Comme la campagne touche à sa fin, il espère voir repasser celui qui se tait sur lui-même depuis si longtemps, et il se promet de lui faire *bien des questions indiscrètes* : « il faudra bien que vous me les pardonniez ». Il supplie tendrement le vidame de se mettre d'accord avec lui-même, de ne plus se laisser entraîner par faiblesse contre sa conviction, de sortir de cet état où l'on est réduit à se craindre soi-même, à ne plus oser « *rentrer dans son propre cœur* », où l'on est condamné à errer autour de chez soi « *comme un vagabond* ». C'est un état bien différent de celui du chevalier Destouches, qui s'abandonnait gaîment à sa nature épicurienne ; ici, il y a le remords et l'inquiétude de la conscience en plus. Comme il souhaitait de n'être pas oublié du vidame, pour l'amour du vidame, Fénelon demande maintenant au vidame de le rendre heureux, en se rendant heureux ; de cet entretien de vive voix qu'il espère au passage du vidame, il dit : « Rendez ma joie complète, je vous en conjure ». Et encore, avec un sourire : « Je vous attends de pied ferme, et vous n'aurez pas aussi bon marché de moi que du milord Marleboroug [1] ». Il l'aime avec une tendresse passionnée pour son bien, sans mélange d'amour-propre et d'égoïsme.

Le vidame passa par Cambrai ; il eut avec Fénelon cette entrevue tant désirée, et sans doute aussi tant redoutée. Fénelon en rend compte au duc de Chevreuse ; il est clair qu'il travaille de concert avec le duc de Chevreuse à convertir son fils. « Il me permet, lui dit-il, de vous dire ce que je connais de son état ». Le vidame *voit clairement tout ce qu'il doit à Dieu; sa volonté même est touchée; mais elle est* bien *faible, et le pays où il retourne*, la cour, *est* bien *périlleux pour sa fragilité* [2]. Cette conversion si lente à se faire à l'armée, se fera encore plus difficilement à la cour.

Le vidame revient en Flandre en 1706. Il grandit en force morale. *Vrai*, sincère, il l'a été dès le début ; il continue de l'être ; il a avoué à Fénelon qu'il l'a craint, qu'il l'a fui, qu'il a été ravi de ne pas le trouver, sans doute au passage [3] ; il faut quelque courage pour faire cet aveu et pour dire ouvertement la cause de cette crainte, et surtout pour demander à Fénelon les conseils et les reproches dont il a peur. « Puisqu'il faut vous importuner, je ne manquerai pas de le faire régulièrement par toutes les voies sûres [4] ». De plus, les liens dont

1. 10 août et 30 octobre 1705. (*Œuvres*, t. 7, p. 248).
2. Au duc de Chevreuse, 5 novembre 1705. (*Id.*, t. 7, p. 249).
3. Au vidame d'Amiens, 25 juin 1706. (*Id.*, t. 7, p. 250).
4. 5 juillet 1706. (*Id.*, t. 7, p. 250).

il a été question déjà plusieurs fois viennent d'être rompus par hasard. « La séparation que vous n'aviez pas le courage d'exécuter est toute faite malgré vous : il ne reste plus qu'à la laisser durer, et qu'à ne recommencer pas ce que la bonté de Dieu a fini [1] ». Mais c'est à quoi il ne se décide pas encore énergiquement ; il éprouve des répugnances, des *dégoûts pour la vertu*, des *craintes d'un engagement à ne pouvoir plus reculer* ; les deux hommes n'ont pas encore fait de paix ; *l'homme raisonnable et chrétien* n'a pas encore abattu *l'homme aveugle*, *ensorcelé* [2]. Mais il y a un pas de fait ; il est plus proche de la décision. Fénelon, en rendant compte, comme l'année précédente au duc de Chevreuse, de son entrevue avec le vidame, lui dit non seulement qu'il est *bon*, *vrai*, *aimable*, mais qu'il est *touché de Dieu*, et il confie au duc de Chevreuse le soin d'achever l'œuvre commencée ; dans cette direction morale, le duc de Chevreuse est vraiment le suppléant de Fénelon [3]. Et quelques jours plus tard [4], ayant été à son tour renseigné par le duc de Chevreuse, il écrit : « J'ai été ravi d'apprendre que M. le vidame est tranquille à Chaulnes, sans désirer Paris ; c'est un bon commencement... » Lui-même, à la fin de cet hiver où le vidame, plus proche d'un changement de vie, est soutenu par « *les entretiens pleins de foi et de zèle, mais assaisonnés de tendresse et de modération* » de son père, il lui écrit pour ajouter à ces entretiens son autorité et son amitié; et, après avoir longuement *prêché*, il lui dit avec une tendresse plus passionnée que jamais, parce qu'il s'y mêle de la pitié et que c'est vraiment le moment de crise : « O mon cher vidame, ne tardez plus [5]... »

II

Il ne tarda pas davantage. Chaque année, l'hiver passé, le ramenait sur la même frontière, et nous nous plaisons à croire que ce n'était pas un pur hasard et que le duc de Chevreuse était pour quelque chose dans ce rapprochement annuel de Fénelon et du vidame. Le voici donc revenu encore en 1707. Fénelon l'a attendu à Cambrai le plus longtemps qu'il a pu, avant de commencer la visite de son

---

1. 25 juin 1706. (*Œuvres*, t. 7, p. 249).
2. 5 juillet 1706. (*Id.*, t. 7, p. 250).
3. Au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 251).
4. 18 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 255).
5. Au vidame d'Amiens, 9 février 1707. (*Id.*, t. 7, p. 258).

diocèse; mais enfin il a dû partir et manquer ce passage si attendu [1]; n'ayant pu voir Fénelon, le vidame lui a écrit une lettre, dont il dit : « Ce qui me console... est la bonne lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : elle m'a rempli de joie [2]. » Elle l'a rempli de joie parce qu'elle annonçait un changement de vie. Nous en avons la preuve dans la très longue lettre suivante, où il lui donne une règle pour se soutenir *contre les tentations de la vie.* Ce programme, tracé pour un soldat en train de faire la guerre, laisse à l'oraison une large place; car Fénelon, qui a écrit son *Explication des Maximes des saints* pour apprendre à mieux faire l'oraison, est convaincu qu'elle est l'âme d'une forte vie intérieure, même à l'armée et en pleine guerre. Mais le souci de l'honneur vrai, du devoir professionnel n'est jamais absent des conseils qu'il donne sur la piété ; il est convaincu que la piété, la vraie, le vrai et sincère amour de Dieu, nourri par l'oraison, se transforme en force morale et se répand, comme une sève généreuse, dans toutes les formes du devoir. Il compte parmi les devoirs *toutes les bienséances pour le commerce des généraux de l'armée et des principaux officiers, avec lesquels il faut un air de société et des attentions.* Ce sont les devoirs de société ; c'est le soin obligatoire de sa fortune. Hors de là, le vidame doit s'attacher à « *un très petit nombre d'amis qui pensent comme lui.* » « Il les faut choisir, ajoute-t-il, d'une naissance et d'un mérite qui conviennent à ce que vous êtes dans le monde. » Le vidame doit lire des ouvrages propres à lui cultiver l'esprit pour la guerre et pour les affaires. Le vidame doit étudier par lui-même ce qui se passe dans une armée, et, en faisant parler ceux qui connaissent le mieux l'art militaire, enrichir son « génie » et son « expérience », du *génie* et de *l'expérience* d'autrui. Comme *l'amusement* était un des défauts du vidame, il lui interdit presque absolument les lectures de pure curiosité ; il ne les lui permet que « comme on joue après dîner une ou deux parties aux échecs [3]. » Ce n'est pas le réglement de vie d'un religieux, mais bien d'un gentilhomme de haute naissance et d'un officier qu'on veut rendre égal à tous ses devoirs et capable de remplir toute sa destinée.

Mais de la vie relâchée que le vidame a quittée à la vie chrétienne qu'il vient d'embrasser, il est naturel qu'il y ait une transition de demi-relâchement, des retours et des rechutes. Il y en eut. Fénelon est dur aux infirmités de la nature humaine. Le vidame recommence

---

1. Au duc de Chevreuse, 17 mai 1707. (*Œuvres*, t. 7, p. 259).
2. Au vidame d'Amiens, 25 mai 1707. (*Id.*, t. 7, p. 259).
3. 31 mai 1707. (*Id.*, t. 7, pp. 260, 261, 262).

à le craindre : « Il n'est pas étonnant, monsieur, que vous me craigniez, lui écrit-il le 28 mars 1708. Pendant que vous ne serez pas d'accord avec vous-même, vous craindrez votre propre raison et encore plus votre foi qui vous condamnent. » S'il craint Fénelon « *comme un loup-garou* », est-ce donc qu'il y a encore dans sa vie beaucoup de mollesse et de grandes fautes ? Il ne le semble pas. Ce qu'il y a maintenant à lui reprocher, c'est la « *vivacité pour quelques amusements* », et la « tiédeur pour la vertu. » Autrefois, c'était une *révolte* ouverte *de la chair contre l'esprit* ; aujourd'hui, c'est surtout une division de l'esprit contre lui-même. « Malheur à celui qui a deux cœurs ! », un cœur qui reste trop attaché au monde, pendant que l'autre n'est pas encore attaché à Dieu [1]. Autrefois on lui disait : « Vous connaissez la vérité... vous voudriez l'aimer [2]. » Aujourd'hui on peut lui dire : « Vous connaissez le bien ; vous l'aimez : il est dans votre cœur ; il vous y reproche tout ce que vous faites, et tout ce que vous ne faites pas [3]. »

Le vidame, que Fénelon *mourait d'envie d'embrasser* à son passage, est revenu en Flandre durant cette triste campagne de 1708 ; il fait partie de l'état-major du duc de Bourgogne. C'est le vidame qui sert d'intermédiaire entre Fénelon et le duc de Bourgogne [4] ; c'est par lui que passent les lettres sévères que nous avons étudiées ; mais en même temps il en vient à lui-même de très sévères sur ce demi-relâchement dont nous parlions. Les tristes évènements de cette campagne sont pour quelque chose dans cette sévérité. Il écrit un jour : « Je suis en tristesse et en peine, monsieur, depuis plusieurs jours. Nous prions pour l'Etat, pour le prince auprès duquel vous êtes, pour vous, et pour beaucoup de personnes chères [5]. » On comprend que dans cet état d'esprit, qui fut ordinaire chez lui durant cette campagne, lui si peu disposé à l'indulgence quand il s'agissait de faire du bien à ses amis, il ait traité cet ami si cher avec moins d'indulgence encore que de coutume.

C'est qu'il est très ambitieux pour le vidame. Il ne se contente pas pour lui d'une vertu moyenne. Depuis qu'il l'a arraché à ses *liens*, à ses *fers*, c'est à la perfection du christianisme qu'il aspire pour lui : « O que je désire que vous aimiez Dieu plus que vous-même et sa

1. 28 mars 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 263).

2. 22 octobre 1704. (*Id.*, t. 7, p. 246).

3. 17 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 270).

4. Voir les lettres du 28 mai, du 7 septembre, du 17 septembre, du 24 septembre, du 15 octobre, du 13 et du 24 novembre 1708. (*Id.*, pp. 265, 267, 270, 275, 281, 284).

5. 7 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 267).

volonté plus que la vôtre, lui dit-il [1]. » Et encore : « Votre amour-propre agit en pleine liberté dans tout ce que la crainte de Dieu ne vous reproche pas comme un désordre grossier. C'est vivre d'une vie mondaine que la crainte de Dieu modère ; mais ce n'est pas vivre de l'amour de Dieu mis en la place de l'amour-propre [2].» Voilà le but et l'idéal. Comme le vidame en est encore très loin, Fénelon s'impatiente ; et au lieu d'avoir pitié de ces faiblesses si humaines, il les condamne avec une rigueur inflexible. Ne dirait-on pas qu'il a affaire avec quelque pécheur impénitent, avec un Destouches qui aurait quelque velléité de conversion, quand nous lisons des phrases comme celle-ci ? « Vous méprisez le charme qui vous retient ; vous avez honte de ce que vous mettez en la place de Dieu. Vous auriez horreur de mourir comme vous vivez, dans la dissipation, dans la tiédeur et dans l'infidélité [3]. » — « Après cette expérience continuelle de vous-même, que pouvez-vous encore espérer de votre cœur ? Qu'y a-t-il de plus méprisable qu'un goût si corrompu ?... Qu'y a-t-il de plus méprisable que votre cœur, cœur de boue, toujours appesanti vers la terre, toujours incapable de sentir les grâces de Dieu [4]. » — « Que vous dirai-je, mon très cher monsieur, sinon qu'étant un parfaitement honnête homme à l'égard du monde, vous n'êtes pour Dieu qu'un vilain ingrat [5].» La direction morale de Fénelon n'est-elle pas trop exigeante et ne mène-t-elle pas au découragement ? C'est ce que tendraient à faire croire certains conseils qui paraissent un correctif à ces reproches : « Vous ne devez pas être surpris de vous trouver si tiède, si dissipé et si fragile... Il ne faut point être étonné ni découragé de vos fautes [6].» — « Rien que deux mots, monsieur, pour vous conjurer de ne vous étonner point de vos faiblesses, ni même de vos ingratitudes envers Dieu après tant de grâces reçues [7]. »

Ces « *infidélités monstrueuses* [8] » étaient bien légères en comparaison du premier état, de celui qui avait précédé ce commerce épistolaire. Le vidame sentait ces infidélités ; il en souffrait ; du milieu de l'armée, en pleine campagne, il envoyait à Fénelon des descriptions de son intérieur si exactes, et si émues aussi, qu'elles l'affligeaient et

1. 24 novembre 1708. (*Œuvres*, t. 7, p. 285).
2. 4 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 287).
3. 17 septembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 270).
4. 15 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 280).
5. 23 février 1710. (*Id.*, t. 7, p. 306).
6. 4 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 287).
7. 10 février 1710. (*Id.*, t. 7, p. 304).
8. 15 octobre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 280).

l'attendrissaient [1]. Cet homme si honnête à l'égard du monde et si ingrat pour Dieu commençait à devenir un vrai chrétien par la conscience et par le cœur. Une lettre du 25 mai 1711 [2], marque nettement un nouveau progrès dans la vie intérieure et comme l'entrée dans un nouvel état : « Je ne doute nullement, monsieur, lui dit Fénelon, que les avertissements que vous croyez recevoir depuis deux ans dans le fond de votre cœur, ne viennent de Dieu, et ne soient des grâces très précieuses. Plus on avance vers Dieu, plus Dieu prend possession de nous, pour nous avertir, reprendre et corriger en chaque occasion... Cette conscience devient plus délicate, et plus jalouse pour Dieu contre nous, à mesure que Dieu y est plus écouté, et que son amour augmente [3]. » Cette âme que Fénelon désirait si vivement conquérir est maintenant conquise ; cette délicatesse extrême de conscience est l'effet et aussi la marque d'une grande piété et d'une grande vertu.

III

Maintenant que Fénelon, à force de conseils et de reproches, a fait arriver cette âme à peu près où il voulait, va-t-il la laisser en repos et jouir en paix de cette amitié désormais digne de lui ? Ce serait mal le connaître. Nous l'avons vu jusqu'ici lutter sans relâche contre la fragilité, l'irrésolution, la dissipation, la mollesse, le goût des divertissements, la tiédeur ; nous allons le voir désormais lutter surtout contre certains défauts de caractère qui peut-être apparaissent maintenant avec plus d'évidence, ou que Fénelon a plus de loisir de combattre, le terrain étant comme déblayé d'autres défauts plus graves.

Cette délicatesse de conscience, cette piété doivent se manifester avant tout par le souci de la justice ; la négligence à payer ses dettes est un défaut alors trop commun à la noblesse : « Songez à vos créanciers, qu'il ne faut ni laisser en hasard de perdre, si vous venez à manquer, ni faire attendre sans nécessité ; car cette attente les ruine presque autant que le refus de les payer [4]. » — « Retranchez toute dépense inutile, épargnez soigneusement un écu pour payer vos dettes, et pour soulager de pauvres créanciers qui souffrent [5]. »

---

1. 15 octobre 1708, 4 avril 1709. (*Œuvres*, t. 7, pp. 280, 287).
2. *Id.*, t. 7, p. 338.
3. 25 mars 1711. (*Id.*, t. 7, p. 338).
4. 19 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 301).
5. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).

Ce conseil n'est d'ailleurs pas isolé et comme jeté au hasard au milieu d'autres conseils. Nous lisons immédiatement après ou avant: « Ménagez votre argent comme votre temps [1]. » — « Appliquez-vous à vos affaires plutôt qu'aux horloges. La première machine pour vous est la composition de votre domestique, et le bon état de vos comptes [2]. » *Prodigue de son argent*, c'est un défaut que nous avons déjà rencontré chez le vidame ; nous le savions aussi prodigue de son temps, curieux d'amusements ; les amusements ont changé de nature ; le vidame s'applique *aux horloges* dans ses temps de loisir. Fénelon lui dit ailleurs : « Mais n'allez pas, faute d'ambition, vous enfoncer dans un cabinet pour mettre des machines en la place du monde et de Dieu même [3]. » La négligence à payer ses dettes serait donc un effet du mauvais état de ses comptes, lequel viendrait en partie de ce goût pour les horloges et les machines, bien peu d'accord avec son rang et son état.

Au fond, voilà le grave défaut du vidame: il a des goûts contraires à son rang et à son état; comme le duc de Bourgogne, avec qui il était si étroitement lié d'amitié, il aime trop la vie retirée, il fuit trop la société, il oublie trop que c'est un devoir pour lui de se faire voir, d'avoir des attentions pour autrui, même de faire sa cour et de soigner sa fortune. Fénelon, plus gentilhomme en cela que le vidame, va lui rappeler désormais presque dans chaque lettre à quoi l'oblige sa noblesse, tout comme il rappelait au duc de Bourgogne son devoir de prince et d'héritier de la couronne de France.

« Faites honneur à la piété, en montrant qu'on peut la rendre aimable dans tous les emplois [4]. » Voilà le grand principe, trop oublié par le vidame comme par le duc de Bourgogne. Ce n'est pas une piété de moine qu'il faut à un gentilhomme et à un grand seigneur. Il ne faut faire *ni injustice, ni bassesse, ni tour faux pour parvenir.* « Ce qu'on appelle un leste courtisan et un homme éveillé pour sa fortune est un homme bien odieux ; » il faut *demander avec modestie et noblesse* les *grades* auxquels on a droit, quand son tour est venu ; entre l'ambition et l'insouciance, il y a un milieu à tenir. « Méritez sans mesure, demandez modestement, désirez très peu [5]. »

Tout à l'heure c'était le goût pour les horloges et les machines qui le tenait *enfoncé dans un cabinet*, insouciant de son avancement ;

---

1. 15 novembre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 332).
2. 19 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 301).
3. 23 février 1710. (*Id.*, t. 7, p. 307).
4. 19 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 301).
5. 23 février 1710. (*Id.*, t. 7, pp. 306 et 307).

ce défaut prend une autre forme. Malade, il dicte, il écrit, il s'échauffe la tête et les reins, il veille irrégulièrement, il traite les affaires trop longuement, trop minutieusement ; il apporte à des affaires privées, à des *paperasses* toute son intelligence curieuse du détail ; il y dépense des forces qui trouveraient ailleurs, dans les affaires publiques et le service du roi, un bien meilleur et plus digne emploi. Il est étrange comme ce défaut ressemble à celui du père. Fénelon disait au duc de Chevreuse : « J'ai souvent remarqué que vous êtes toujours pressé de passer d'une occupation à une autre, et que cependant chacune vous mène trop loin. » Il lui reprochait l'esprit *d'anatomie et d'exactitude* outrée. Il lui recommandait *l'esprit de brièveté*. Il dit au vidame d'Amiens : « Prenez sobrement les affaires ; embrassez-les sans vous noyer dans les détails, et coupant court avec une décision précise et tranchante sur chaque article [1]. » — « Coupez court sur chaque affaire [2]. » — « Moins de raisonnements curieux, moins de paperasses, moins de détails et d'anatomies d'affaires... [3] » C'est le même défaut exprimé presque dans les mêmes termes.

Seulement le duc de Chevreuse était arrivé où il devait ; le vidame est encore en chemin ; le duc de Chevreuse s'occupait avec cet esprit minutieux des affaires publiques autant que de ses propres affaires ; le vidame s'occupe *de curiosités*, *d'arrangements de papiers*, *de détails d'une compagnie*, *de réglements pour ses terres* [4]. Le vidame nuit à son âme autant qu'à sa fortune. Il n'est pas *sociable* comme il devrait l'être, et il y a beaucoup d'amour-propre dans ce goût pour le détail minutieux des affaires, de cet amour-propre dont il faut se détacher si l'on veut aimer Dieu. Les conseils et les reproches auront donc ce double objet : le rendre *sociable*, le *faire mourir* à ses goûts.

« Soyez sociable ; faites honneur à la vertu dans le monde [5]. » Fénelon souffre de voir que la piété ne soit pas sociable, que ceux qu'il a conduits à la piété ne comprennent pas mieux que *la dévotion est convenable à toutes sortes de vacations et professions*, comme dit saint François de Sales [6]. Son idéal d'une dévotion qui ferait mieux remplir tous les devoirs ordinaires, sans rien changer au train de la vie, comme celle qu'enseigne saint François de Sales dans

1. 13 septembre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 325).
2. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).
3. 4 janvier 1712. (*Id.*, t. 7, p. 369).
4. 21 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 383).
5. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).
6. *Introduction à la vie dévote*. Première partie, chapitre III. *Œuvres de saint François de Sales*, t. III, p. 19.

l'*Introduction à la vie dévote*, est très loin d'être réalisé par le vidame. « Je ne voudrais point, lui dit-il, que vous retranchassiez rien sur vos devoirs à l'égard du public : il m'a paru même que vous ne donniez pas assez de temps aux visites de bienséances et aux soins de la société selon votre état [1]. » Il le supplie *au nom de Dieu* de ne pas demeurer *enfoncé dans les monceaux de papier ;* puis il lui dit cette fière parole : « Un homme de votre rang ne fait point assez, et il manque à Dieu, quand il ne s'occupe que de curiosités, que d'arrangements de papiers, que de détails d'une compagnie, que de réglements pour ses terres. Vous vous devez au Roi et à la patrie [2]. » D'une lettre à l'autre, d'une année à l'autre, c'est le même défaut sans cesse reproché, sérieusement ou gaîment, mais toujours avec le souci très vif et très sincère du devoir, de l'honneur et de la fortune du vidame. « Fuyez l'occasion prochaine des paperasses ; le détail est votre écueil... Voyez les hommes ; soyez vu d'eux ; remplissez votre vocation ; la mienne est de vous tourmenter [3]. » — « Retranchez-vous les menus détails pour abréger et pour remplir les grands devoirs de votre état ? Coupez-vous court ? Prenez-vous les affaires par le gros ?... Etes-vous un peu sociable ?... Pour vous, mon très cher duc, je vous étoufferai en vous embrassant à la première vue, si vous ne faites pas tout ce que Dieu veut [4]. » — Les enfants du vidame sont venus égayer le palais de Fénelon, et Fénelon donne des notes sur chacun d'eux. « Vous jugerez de ma sincérité sur les enfants, par celle que je vais montrer au père sans ménagement sur lui-même. J'ai compris, par votre lettre, que vous vous noyez toujours dans vos paperasses, et que votre vie se passe en menus détails. C'est manquer à votre vocation... vous dégrader dans le monde et à la cour [5]. » — « Vous vous devez au public ; votre rang décide ; c'est votre vocation ; les péchés d'état sont les plus inexcusables... Il faut être sociable, lié avec des gens dignes de vous, utile à la société, plein d'avisements et de préventions, instruit des affaires, et connu pour tel. Vous allez dire que je suis un rude créancier : oui, je gronderai par excès de tendresse, jusqu'à ce que vous soyez en votre place, faisant ce que Dieu veut [6]. »

Mais avec le souci de cette vocation, de ces devoirs d'État, de ces devoirs extérieurs, il a le souci de sa vie intérieure ; ces deux choses

---

1. 4 janvier 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 369).
2. 21 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 383).
3. 6 août 1713. (*Id.*, t. 7, p. 384).
4. 1er mars 1714. (*Id.*, t. 7, p. 385).
5. 6 juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 385).
6. 23 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 389).

ne se séparent pas ; la vie intérieure est l'aliment. Si l'on se contente de cette *vie obscure* où l'on ne fait *rien de proportionné* à son état, c'est que la vie intérieure n'est pas telle qu'elle devrait être ; elle est affaiblie par l'amour-propre ; car ces goûts de vie retirée, de paperasses, de détails, ne sont qu'une forme de l'amour-propre. Maintenant que le vidame est arrivé à un très haut degré de piété et de vertu, il lui dit, comme au duc de Bourgogne, au duc de Beauvilliers, au duc de Chevreuse, qu'il doit *mourir à ses goûts* ; et nous ne sommes pas étonnés de trouver ici le langage de l'amour pur : « Votre grande infidélité consiste dans votre attachement à vos goûts et à vos habitudes [1].» — « Que ne préfère-t-on pas à Dieu ! Un détail ennuyeux et plein d'épines, une occupation qui use à pure perte la santé, un emploi du temps dont on n'oserait rendre compte, un je ne sais quoi qui rend la vie obscure et qui dégrade dans le monde, c'est ce qu'on préfère à Dieu. Quel affreux ensorcellement ! [2] » — « Livrez-vous à l'esprit de grâce pour mourir à vos goûts et à vos habitudes ; mourez à la fausse exactitude sur détails [3].»

Cette exactitude sur les détails n'était-elle pas aussi du scrupule ? Cette tendance peut-être héréditaire à s'occuper des plus petites choses au détriment des plus grandes, n'avait-elle pas fini par devenir scrupuleuse ? Cela n'est jamais dit clairement ; mais n'est-ce pas ce qui ressort de conseils comme ceux-ci ? « Du reste, soyez gai, commode... [4].» — « Soyez gai sans vous livrer avec passion à vos goûts... Point de tristesse [5].» — « C'est prendre le change que de se mettre en arrière pour les grandes choses par entraînement de goût pour les petites... Si vous le faites par fidélité pour Dieu, et pour remplir tous vos devoirs, vous manquez à Dieu, à force de vouloir n'y manquer en rien. Dieu ne veut point cette fausse exactitude par laquelle on se rend superstitieux sur les vétilles, jusqu'à ne pouvoir plus atteindre à l'essentiel... Dieu vous mettra au large et vous irez droit au vrai but [6]. » On peut rapprocher ces textes de ceux où Fénelon, sentant peut-être qu'il avait dépassé la mesure en reprochant au vidame sa vie molle et relâchée, le *conjurait* de ne pas se laisser *étonner* ni *décourager* de ses *faiblesses*. Cette conscience, à force de s'affiner, n'était-elle pas devenue trop étroite ? De quel nom appeler ce penchant à la tristesse, cette superstition sur

1. 23 novembre 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 389).
2. 28 décembre 1714. (*Id.* t. 7, p. 391).
3. 23 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 387).
4. 19 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 301).
5. 13 septembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 325).
6. 23 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 387).

les vétilles qui met le cœur à l'étroit, si on n'y voit au moins une forme atténuée du scrupule ?

IV

Fénelon disait un jour au vidame que sa vocation était de le tourmenter ; il y fut fidèle, peut-être jusqu'à l'excès. Mais ces lettres, où la réforme morale tient une si large place, sont aussi très cordiales et remplies de l'amitié la plus vraie. Le vidame, que Fénelon proclamait *le meilleur homme du monde* malgré ses défauts, était devenu assez vite pour lui un ami au sens le plus complet du mot. « Jugez de mon cœur par mes expressions, lui dit-il aussi ; ne craignez pas de les prendre à la lettre [1]. » Il faut les prendre à la lettre ; elles ont un accent de sincérité qui ne trompe pas, et elles révèlent un cœur très aimant.

Six ans après que ce commerce épistolaire avait commencé, le 8 juillet 1710, il disait au duc de Chevreuse, en parlant du vidame, alors de passage à Cambrai : « Je l'aime comme David aimait Jonathas [2]. » Et comme il était parti malade pour *le camp retranché du Crinchon*, il lui écrivait à lui-même, le 18 juillet : « Revenez donc, mais tôt, tôt à Cambrai, de peur d'aller plus loin malgré vous... Au nom de Dieu, ne faites pas le rétif et faites seulement que M. le maréchal vous renvoie... Nous vous désirons tous. Venez, venez! Vous retournerez assez quand il faudra ruer les grands coups [3]. » Cette vivacité et cette familiarité d'expression indiquent un changement dans leurs relations. On peut dire qu'à partir de ce moment le vidame d'Amiens est l'ami de Fénelon.

Il est l'ami à qui on se confie dans les grandes peines de la vie, auprès de qui on cherche un peu de réconfort. C'est au vidame d'Amiens que Fénelon dit, en lui annonçant la mort de l'abbé de Langeron : « ... Mon Dieu, que les bons amis coûtent cher ! La vie n'a d'adoucissement que dans l'amitié, et l'amitié se tourne en peine inconsolable. Cherchons l'ami qui ne meurt point, et en qui nous retrouverons tous les autres [4]. » C'est dans le cœur du vidame d'Amiens, tout comme dans celui du duc de Chevreuse, qu'il épanche sa douleur après la mort du duc de Bourgogne. « Il n'y a qu'à se

1. 6 août 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 384).
2. 8 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 320).
3. 18 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 320).
4. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).

détacher du monde et de soi-même ; il n'y a qu'à s'abandonner sans réserve aux desseins de Dieu... O mon cher duc, mourons de bonne foi [1]. »

Quand le duc de Chevreuse meurt à son tour, le 5 novembre 1712, le vidame d'Amiens, devenu duc de Chaulnes, est prêt pour le remplacer. Fénelon reporte sur le duc de Chaulnes l'affection qu'il portait au duc de Chevreuse.

La santé du duc de Chaulnes est languissante depuis 1710; Fénelon le supplie plusieurs fois de ne pas négliger son mal ; et quand sa vie est vraiment en danger, il écrit à la duchesse de Chaulnes une de ses lettres les plus touchantes; sa nièce, Madame de Chevry, l'a un peu rassuré en lui disant que le médecin Chirac espère sauver le malade ; « mais je suis si accoutumé aux plus tristes évènements pour les personnes que j'aime le plus en ce monde, ajoute-t-il, que je tremble pour notre cher duc [2].»

Après la mort du duc de Chevreuse, les relations continuent entre Chaulnes et Cambrai et deviennent même plus étroites et plus tendres. Une des grandes joies de sa dernière année, ce fut de recevoir à Cambrai la jeune famille du duc de Chaulnes, « la chère jeunesse », et il se félicitait d'être *le premier précepteur* de ces enfants, « *au dessus de M. Gallet* [3].» Il passait volontiers la Somme pour aller jouir de *la plus douce société* qu'il connût [4]. « Vous jugez bien que je courrai comme au feu, quand je vous saurai à Chaulnes... mais ne vous gênez et ne vous dérangez en rien pour moi Vous pouvez faire de moi comme d'un mouchoir qu'on prend, qu'on laisse, qu'on chiffonne [5]. » Ensuite il écrivait : « Vous m'avez gâté à Chaulnes [6].» Chaulnes lui gâtait Cambrai : « Le mieux, dit un proverbe italien, gâte ce qui est bon. Chaulnes a gâté Cambrai. Je commence à m'ennuyer de ne voir plus la bonne compagnie, de n'avoir plus ce grand parc, et d'avoir perdu ces beaux jours. Je m'en prends à Cambrai de ce froid noir et âpre. Sérieusement je suis touché de la vie peut-être trop douce que j'ai menée auprès de vous [7]. » Cela était si doux qu'il s'en repentait. C'est en repassant la Somme, au retour de Chaulnes, qu'il fut « dans le plus grand danger de périr » ; « jamais,

1. 4 mars 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 374).

2. 23 septembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 388).

3. 1er mars, 3 avril, 23 juillet, 12 août, 2 octobre 1714. (*Id.*, t. 7, pp. 385, 386, 387, 388).

4. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).

5. 21 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 384).

6. 6 août 1713. (*Id.*, t. 7, p. 384).

7. 23 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 389).

écrit-il gaîment à Destouches, on ne fut plus heureux en perdant trois chevaux [1]. » Il ne la passa plus. Cet accident qu'il raconte sur un ton plaisant dut ébranler sa frêle santé et avancer sa mort.

*
* *

Tels furent les rapports de Fénelon avec le vidame d'Amiens. Tout ce que nous avons pu voir de cette amitié peut se résumer dans ces phrases de Fénelon : « ... Je ne veux que votre cœur, et je ne veux le trouver qu'en Dieu [2]. » — « O que je vous aime et que je vous veux façonné dans la main de Dieu selon ses desseins [3]. » Sévère à l'excès et très tendre, cette amitié est une de celles où Fénelon met le mieux à l'épreuve sa doctrine de l'amitié. Elle peut être rapprochée à juste titre de celle de Fénelon avec le duc de Bourgogne. Le vidame d'Amiens et le duc de Bourgogne, si unis entre eux, ont eu quelques défauts communs ; tous deux ils ont été aimés très vivement, avec la différence que comportait la différence des situations, et tous deux traités suivant la même méthode de rigueur inflexible. Cette correspondance nous fait connaître en même temps très bien le cœur et le caractère de celui qu'on appelle encore quelquefois *le doux Fénelon*, et quand même elle n'aurait que cette sorte d'intérêt, elle serait déjà très intéressante.

---

1. 22 novembre 1714. (*Œuvres*, t. 8, p 259).
2. 21 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 384).
3. 6 août 1713. (*Id.*, t. 7, p. 384).

VI

FÉNELON ET LE MARQUIS DE FÉNELON

SOMMAIRE

Caractère général de cette correspondance entre Fénelon et l'enfant chéri de la maison de Fénelon ; le marquis de Fénelon : aimé, cultivé, formé avec le plus grand soin, en qualité d'aîné ou de chef du nom.

I. La première lettre du 7 janvier 1709 et l'éducation qui se termine ; les lettres de Fénelon, dès le début, lettres d'avertissement et de correction ; les défauts de caractère du marquis d'après ces lettres du début : raideur et âpreté ; les qualités, surtout une grande force morale ; les principes d'amitié, pure à la fois et tendre, exprimés ici, et dès le début, avec une sincérité éloquente ; conseil d'être sociable ; joie de ce qu'il triomphe de ses défauts ; il le tient en même temps en garde contre la vaine gloire ; leçon sur l'art de faire sa cour sans affectation ; il lui conseille le soin de sa fortune, par vertu et par amour de Dieu ; l'indifférence à cet égard, effet de l'amour-propre ; fin de cette première partie de la correspondance ; Fénelon revoit le marquis après un grand deuil, la mort de l'abbé de Langeron.

II. La blessure très grave reçue par le marquis au siège de Landrecies ; et comme elle va rendre la correspondance plus belle moralement et littérairement ; la tendresse de Fénelon pour le marquis blessé, durant le siège de Douai, le soin de sa vie, les surnoms caressants, et en même temps la sévérité héroïque de la doctrine de la pure amitié : l'invitation à célébrer l'anniversaire de sa blessure pour en remercier Dieu ; un défaut du marquis qui commence à poindre : la tristesse scrupuleuse.

III. Une période très douloureuse : le marquis à Versailles, le marquis à Paris obligé de subir une opération qui faillit être mortelle. — Le devoir de contraindre l'amour-propre pour faire sa cour et soigner sa fortune. — L'opération ; l'angoisse touchante de Fénelon et, quand le danger semble conjuré, la belle et haute doctrine du sacrifice jusqu'à la joie et à la gaîté ; danger des marques de sympathie données au patient et conseil de s'en déposséder ; les souffrances du marquis, moyen, pour Fénelon, de se détacher et de se purifier lui-même ; le pauvre fanfan aux portes de la mort ; avec quel courage chrétien il a supporté son mal ; Fénelon impatient de le revoir, mais d'une impatience qu'il tâche de purifier de tout intérêt ; le retour du marquis à Cambrai, le 21 septembre 1713.

IV. Le voyage aux eaux de Barèges ; mélancolie de Fénelon épurée par la piété ; quelques mots touchants sur le pays natal ; les progrès lents de la guérison, le marquis boiteux pour toute la vie ; le souci qu'a Fénelon de l'âme autant que du corps, et le *ravaudage* ou scrupule qu'il tâche de corriger chez le marquis ; le dernier conseil d'amitié pure, le dernier témoignage d'amitié tendre.

Conclusion et résumé : le haut intérêt et la grande utilité de cette correspondance.

Voici le petit-neveu de Fénelon, le marquis Gabriel-Jacques de Fénelon [1], petit-fils du frère aîné de l'archevêque de Cambrai, qui a été élevé à Cambrai, qui a passé toute sa jeunesse jusqu'à l'âge de servir, auprès de son grand-oncle, et que son grand-oncle a aimé comme un père très tendre peut aimer son enfant. Il lui disait en toute vérité à propos des frais qu'entraînait le soin d'une blessure très grave : « Ne crains aucune dépense de vraie nécessité. Ton père selon la chair n'est pas autant ton père que moi. C'est ton principal père qui doit payer ce que l'autre ne peut payer [2]. » Pour connaître le marquis de Fénelon, nous avons surtout les lettres de Fénelon. Nous pouvons conjecturer d'après elles que ce petit-neveu de Fénelon rendit à son oncle affection pour affection et qu'il fut vraiment pour lui un fils très aimant. Dans une lettre écrite par le marquis en 1731 [3], à M. Bossuet, évêque de Troyes, pour défendre la mémoire de son oncle au sujet de la querelle du Quiétisme, nous relevons avec plaisir ce mot, comme un témoignage de sa tendresse filiale : « feu M. l'archevêque de Cambrai que je regarde comme mon père. »

Ce neveu chéri était l'héritier du nom de Fénelon, celui sur qui reposaient toutes les espérances de la famille. « Je suis vieux et éloigné, lui écrivait un jour Fénelon. La famille ne peut plus avoir ni soutien ni espérance que par ton avancement dans le monde [4]. » Fénelon l'avait cultivé et façonné lui-même pour en faire non seulement un honnête homme et un chrétien, mais le digne héritier de son nom. Ce souci perce çà et là et s'exprime parfois ouvertement. Dans une lettre à sa cousine, Marie-Thérèse-Françoise de Fénelon, marquise de Laval, plus favorisée que toute la famille de Fénelon du côté des biens et de la fortune, il demande que le marquis de Fénelon puisse partager l'éducation du jeune marquis de Laval-Montmorency. « Dans les mesures que vous prendrez pour M. votre fils, vous m'obligerez beaucoup si vous voulez bien essayer de disposer les choses de manière

---

1. Gabriel-Jacques de Salignac Fénelon, né « vers l'an 1688 », mort le 11 octobre 1746. (Cf. *Notice des principaux personnages contemporains de Fénelon. Correspondance de Fénelon*, éd. Lebel, t. onzième, p. 316).

2. 6 août 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 469).

3. *Ibid.*, t. 10, p. 54.

4. 11 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 448).

que le fils de mon neveu puisse être avec lui, supposé qu'il n'ait rien qui y soit un obstacle. Je serais bien fâché de vous demander cette grâce, si le petit de Fénelon pouvait nuire à M. votre fils : mais supposé qu'il soit propre à cette société, elle me ferait un grand plaisir. Je ne puis ni ne veux faire autre chose pour ma famille que de prendre soin de l'éducation de l'enfant qui en doit être l'espérance [1]. » Une lettre à l'abbé de Beaumont, écrite dans la dernière année de Fénelon, est encore plus explicite ; elle nous montre mieux encore la sollicitude de l'oncle pour son neveu, arrivé à l'âge d'homme et le souci et l'amour de son nom qui se confondent avec l'amour de ce neveu. C'est encore de sa cousine, Madame de Laval, maintenant comtesse de Fénelon, qu'il s'agit ; il souhaite qu'elle prenne certaines dispositions en faveur du marquis de Fénelon, dans le cas où son fils, le marquis de Laval, viendrait à mourir sans enfants. « Ne peut-elle pas... donner pour ce cas son bien à mon neveu, chef de notre nom ? Il a un vrai mérite, un bon cœur, du talent. Il peut faire honneur à la famille. Je suis sûr qu'elle a les sentiments trop raisonnables et trop nobles, pour n'aimer pas son nom. Représentez-lui tout ceci en grand secret et avec une pleine confiance [2]. » Fénelon aime donc le marquis Gabriel-Jacques de Fénelon, comme un père ou un aïeul aiment l'aîné, chef de leur nom.

C'est encore l'amitié de Fénelon que nous avons à étudier dans cette correspondance. Cette amitié ressemble à celle qui l'unissait à Destouches, au duc de Bourgogne, au vidame d'Amiens. C'est l'amitié d'un vieillard pour un jeune homme ; mais la parenté et le sang lui donnent un caractère à part ; c'est une amitié mêlée du sentiment paternel le plus profond et le plus vif ; la nature aimante de Fénelon s'y révèle plus librement et plus pleinement que dans celles que nous avons étudiées jusqu'ici, et nous n'avons pas, comme pour le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers, à nous plaindre de la rareté des lettres qui nous le font connaître. En outre l'amour pur y entre pour une très grande part, et le tout forme un mélange d'espèce très rare et tout à fait exquis.

I

Quand commence la correspondance, le 7 janvier 1709, l'éducation est finie ; le marquis est en âge de servir. Il vient de quitter le palais de Fénelon, sa seconde maison paternelle, et va commencer dans

1. 14 septembre 1693. (*Œuvres*, t. 7, p. 401).
2. 6 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 474).

quelques mois sa première campagne à la tête d'un régiment. Ce serait une consolation pour Fénelon que le marquis fût envoyé en Flandre; il serait *à deux pas* de Cambrai, et Fénelon serait *à portée de le secourir en cas de blessure et de maladie*. Le marquis serait aussi *plus à portée d'être connu et de montrer sa bonne volonté*. « Mais d'un autre côté, lui dit-il, je serais inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition et que j'eusse approuvé un tel dessein [1]. » Il ne craint pas de parler de la mort à quelqu'un dont le métier va être désormais de l'affronter souvent; mais il serait inconsolable si cette mort était causée par un défaut de détachement, par ambition et par intérêt, intérêt de gloire, intérêt de cœur et d'amitié. Cette première lettre est comme une transition entre l'éducation, sur laquelle nous n'avons aucune lumière, et la vie ; comme déjà elle nous élève au-dessus des idées et des sentiments vulgaires !

L'un des premiers conseils qu'il lui donne, maintenant que l'enfant commence à agir par lui-même et à mettre en œuvre les enseignements qu'il a reçus, est celui-ci : « Tâchez de vous faire aimer; soyez doux et obligeant sans faiblesse [2]. » Doux, obligeant, aimable, il ne l'était donc pas naturellement; il fallait qu'il fît un effort pour l'être. Fénelon signale ainsi le défaut principal du marquis. Il est plus explicite dans une lettre écrite quatre ans plus tard : « Je veux que tu te fasses aimer; mais Dieu seul peut te rendre aimable; car tu ne l'es point par ton naturel raide et âpre [3]. »

Le marquis avait aussi de grandes qualités et de grandes vertus. « Vous savez, lui disait Fénelon, comment je désire que l'honnête homme soit fait et quel est son premier devoir [4]. » C'est la piété et l'amour de Dieu. Deux mots qu'il relève dans une des lettres du marquis sont une sorte de devise à l'usage de ce jeune homme qui s'essaie à devenir un *honnête homme* au sens de Fénelon. « Ces deux mots *force* et *humilité* me plaisent. Je prie Dieu qu'ils soient ton partage [5]. » Fénelon le prend à un degré bien supérieur à celui où il a pris le vidame; c'est une âme non seulement plus pieuse, mais plus forte. Si l'on en juge par les conseils qu'il peut recevoir et que peut-être il demande, ce jeune homme avait, dès le début de cette correspondance,

---

1. 7 janvier 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 427).
2. 6 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 428).
3. 6 décembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 446).
4. 20 août 1709. (*Id.*, t. 7, p. 430).
5. 16 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 441).

une forte vie intérieure qui fit de lui un homme de devoir, brave et énergique, qui lui fit supporter vaillamment les longues et cruelles souffrances d'une blessure reçue en 1711 à l'affaire de Landrecies, qui l'aida à lutter contre les défauts de son caractère, contre cette raideur et cette âpreté naturelles, contre son humeur peu sociable.

Nous retrouvons ici les principes d'amitié que nous avons vus çà et là, à travers les correspondances que nous avons étudiées, la même piété, le même désintéressement. Il fait profession d'aimer le marquis en Dieu et pour Dieu, non pour jouir de cet amour, mais pour faire du bien à son âme et d'abord pour la corriger. Il lui dit : « Si les espérances que l'on continue encore de nous donner d'une paix prochaine sont solides, nous pourrons nous revoir de bonne heure ; j'en aurai une grande joie. En attendant, retrouvons-nous souvent dans notre commun centre, où tout est un [1]. » — « ...Je vous présente souvent à Dieu, et je le prie de vous garder encore plus de la contagion du monde que des coups des ennemis [2]. » — « Il faut être content partout, pourvu qu'on fasse son devoir et qu'on ait dans le cœur ce qui fait le vrai bonheur des hommes. Bonsoir, mon cher petit homme, je vous aime tendrement [3]. » — « Je vous donne à Dieu et ne vous aime que pour lui ; c'est la seule véritable amitié ; elle est très tendre au fond de mon cœur. Bonsoir, cher enfant ; tout à toi sans réserve [4]. » Amitié pieuse et pure entre toutes ; mais la tendresse la plus vive se fait jour à travers ces expressions qui sont d'abord d'ardentes aspirations au détachement et au désintéressement. Et cette piété si avide de détachement et de désintéressement et cette vive tendresse tendent au perfectionnement moral comme à leur fin. « Bonsoir, mon pauvre enfant. Dieu sait à quel point vous m'êtes cher malgré vos défauts, pourvu que vous travailliez sans relâche à les vaincre en recourant à Dieu [5]. » Le grand devoir de l'amitié est d'y coopérer.

Le marquis de Fénelon a été désigné non pour la Flandre, ni même pour l'Allemagne, mais pour le Dauphiné. Avant de partir, il a eu le temps de se faire connaître un peu à Versailles ; il a fait des efforts contre son naturel raide et âpre, et Fénelon s'en réjouit : « Les gens que vous avez vus à Versailles sont contents de vous ; et j'espère qu'en continuant de bien faire vous vous attirerez leurs bontés [6]. » Ce qu'il a

1. 20 mai 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 429).
2. 19 août 1710. (*Id.*, t. 7, p. 432).
3. 13 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 428).
4. 7 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 431).
5. 15 octobre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 443).
6. 13 avril 1709. (*Id.*, t. 7, p. 428).

commencé à Versailles, il le continue à l'armée : « On ne peut avoir plus de joie que j'en ai de savoir que vous avez bien commencé avec votre régiment, et que les officiers sont contents de vous [1]. » Mais le conseil suit de près le compliment ; le défaut est toujours là, qu'il faut combattre sans relâche : « Soyez sociable dans le public... attachez-vous aux gens de mérite, pour gagner leur estime et leur amitié...[2] »

En le tenant en garde contre ses défauts et en le félicitant d'avoir su les dominer, il faut le tenir en garde contre la tentation de vaine gloire. Comme il a appris que le marquis a bien fait son devoir dans une occasion difficile, il lui dit : « Je suis ravi, mon cher neveu, d'apprendre que vous avez fait votre devoir : je vous en sais bon gré ; mais j'en loue Dieu infiniment plus que vous, et je souhaite que vous lui en renvoyiez toute la louange ; tout ce que vous en garderiez serait un larcin [3]. »

Fénelon si aimable, si gracieux, « avec une aisance qui en donnait aux autres » et « cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie », craint que son neveu, encore novice dans l'art de faire sa cour, ne mêle quelque gaucherie à sa bonne volonté ; et comme le chevalier de Luxembourg lui a écrit que le marquis a « trop de politesse » à son égard, il en profite pour lui faire cette leçon : « ... Il faut éviter une certaine cérémonie empesée et un sérieux qui le gênerait. Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté ; c'est ce qu'il faut attraper [4]. » Fénelon était passé maître dans ce badinage ; les lettres à Destouches en particulier nous l'ont appris ; il pouvait en donner des leçons.

Le défaut reprend le dessus de temps en temps. Le marquis néglige un peu ceux qui pourraient aider à son avancement. « Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu sur ce que vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver. » Mais quoi ! n'est-il pas contraire à la doctrine du désintéressement et de l'amour pur de prendre soin de sa fortune ? Fénelon résout la question pour le marquis comme il l'a résolue pour le vidame. Languir dans une vie obscure, quand on pourrait occuper dignement un rang élevé, c'est se dégrader ; la naissance crée des devoirs ; pour les bien remplir, quand on a des défauts de caractère comme ceux du marquis, il faut vaincre son amour-propre ; il y a un amour-propre qui consiste à fuir trop les

---

1. 6 mai 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 428).
2. 10 juillet 1709. (*Id.*, t. 7, p. 429).
3. 20 août 1709. (*Id.*, t. 7, p. 430).
4. 7 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 430).

honneurs, comme il y en a un qui consiste à les trop rechercher. L'amour pur n'est pas l'indifférence et l'insouciance pratiques ; il est une source d'énergie et de force morale pour remplir en perfection ses devoirs d'état, comme tous ses autres devoirs. Il y a beaucoup de bon sens et une psychologie très déliée dans des réflexions comme celles-ci : « Souvent il n'y a que paresse, que timidité que mollesse à suivre son goût dans cette apparente modestie qui fait négliger le commerce des personnes élevées. On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé, avec lesquels on est libre, et parmi lesquels on est en possession de réussir : l'amour-propre est contristé, quand il faut aller hasarder de ne réussir pas, et de ramper devant d'autres qui ont toute la vogue. Au nom de Dieu, mon cher enfant, ne négligez point les choses sans lesquelles vous ne remplirez pas tous les devoirs de votre état [1]. » Dans une autre lettre, il résume tout ce qu'il vient de dire dans cette phrase nette et précise comme une maxime : « Bonsoir, mon cher enfant : ménagez le monde par devoir, sans l'aimer par ambition ; ne le négligez point par paresse, et ne le suivez point par vanité [2]. »

La première partie de cette correspondance commencée le 7 janvier 1709 se termine le 12 novembre 1710. « Si vous passez près d'ici avec la liberté d'y venir, lui écrivait Fénelon le 7 juillet, je serai ravi de vous embrasser [3]. » Et le 28 septembre : « En attendant, j'aurais été ravi de vous revoir, si votre devoir vous permettait de venir ici. Mais il ne faut ni vous exposer aux partis ennemis, ni donner mauvais exemple sur l'assiduité dans votre poste [4]. » Il le revit après un grand deuil, la mort de l'abbé de Langeron ; il était partagé entre la joie de le revoir et la douleur d'avoir perdu son ami : « Nous avons perdu notre cher abbé de Langeron et je suis accablé de douleur, lui écrit-il. Jugez par là, mon cher enfant, combien j'ai d'impatience de vous revoir... En vérité la vie est bien amère : je n'y sens que de la douleur dans la perte que je viens de faire. Si je pouvais sentir du plaisir, votre arrivée m'en ferait ; mais ne précipitez rien, non pas même d'une heure [5]. » Il craignait de désirer son retour avec trop d'empressement, et il mettait en pratique le désintéressement qu'il lui prêchait.

---

1. 23 août 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 432).
2. 28 septembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 433).
3. 7 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 431).
4. 28 septembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 433).
5. 12 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 437).

II

Jusqu'ici la correspondance entre Fénelon et le marquis a été affectueuse et sérieuse, mais un peu terne ; il n'y a eu dans la vie de l'un ni de l'autre aucun évènement extraordinaire qui fût un aliment à cette correspondance et qui pût en relever l'intérêt. Il y a ici une interruption de deux ans, du 12 novembre 1710 jusqu'au 10 août 1712. Dans l'intervalle, le 31 août 1711, le marquis a été blessé grièvement à la jambe, au siège de Landrecies ; voilà de quoi rendre les lettres plus intéressantes. L'amour de Fénelon pour le marquis s'est accru, comme il est naturel, par suite de sa blessure ; et comme le blessé a plus besoin que jamais de force morale, Fénelon lui prêchera plus que jamais le détachement ; c'est une double source d'intérêt.

Le marquis est encore en Flandre au siège de Douai ; les communications son faciles entre Cambrai et le quartier-général, ou le régiment du marquis ; Fénelon écrit souvent et c'est une des parties les plus intéressantes et les plus touchantes de cette correspondance. Il conseille au blessé de ne pas s'exposer témérairement et en pure perte. « Quand je vous sais à l'armée dans l'attente d'une grande action, ou de quelque attaque d'un siège, où vous devrez vous trouver à la tête de votre régiment, je vous laisse faire. Vous voyez par là que je ne veux point vous gâter ni vous aimer sottement en nourrice. Mais je n'approuverais nullement que vous fussiez chez M. de Puységur, loin de votre régiment, pour aller partout hors de votre place faire le volontaire et l'aventurier, et pour chercher mal à propos des coups de fusil [1]. » Demeurer au quartier général, c'est s'engager à se trouver à toutes les attaques. « J'envoie exprès, mon cher fanfan, pour savoir de tes nouvelles : j'en suis en peine. Je ne veux pourtant te faire manquer ni à aucun vrai devoir, ni à aucune bienséance raisonnable ; mais puisque votre régiment sert à l'armée, pourquoi faut-il que vous ne demeuriez pas dans le poste de votre régiment comme les autres colonels ?... En un mot, c'est beaucoup que, malgré votre jambe ouverte, vous demeuriez encore hors d'ici [2]. » Comme le marquis a insisté pour obtenir de son oncle la permission de rester au quartier général, Fénelon cède, mais il ajoute cette recommandation : « .... N'allez pas plus à la tranchée que les colonels modérés, qui demeurent à leurs régiments. Voilà ce que Tonton décide de pleine autorité [3]. » Quelle tendresse dans ces formules caressantes ! « Bonjour, petit fanfan ; tu connais

1. 12 août 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 439).
2. 16 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 440).
3. 21 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 442).

la tendresse de Tonton pour toi [1].» — « Bonjour, mon cher fanfan ; Tonton ne saurait te dire jusqu'à quel point il est tout à toi [2]». — « Bonsoir, cher enfant ; Tonton est tout à toi, afin que tu sois tout à Dieu, non au monde ni à toi-même [3]. » Voilà Fénelon dans l'intimité. Mais, comme on le voit déjà par cette dernière phrase, cette tendresse, même dans les moments où elle semble s'abandonner, ne fait qu'un avec le devoir austère de la correction. Fénelon sait qu'il peut parler avec le marquis le langage du pur amour. Ce jeune homme est préparé par son éducation et par ses souffrances présentes à entendre des conseils très élevés : « Je prie Dieu qu'il vous conserve de corps et d'esprit ; qu'il soit votre conseil, votre sagesse, votre courage, votre vie, votre tout, et vous son rien à la merci de sa volonté. Amen, amen [4]. » — « Laissez tomber tout empressement naturel et écoutez en paix et en silence ce que Dieu demande de vous... J'aime cent fois mieux votre fidélité que votre vie [5].» La fidélité parfaite demande que non seulement le marquis se résigne à cette blessure, mais qu'il la supporte avec joie, mais qu'il se réjouisse de l'avoir reçue et que même il en fête l'anniversaire. Voici qui va très loin dans le désintéressement et qui atteint aux proportions d'une sorte d'héroïsme religieux. Fénelon lui écrit le 30 août 1712, qu'il se propose d'aller le voir au camp le lendemain et dîner avec le maréchal de Villars : « Il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que demain est le bout de l'an de ta blessure ; c'est un jour de grâce singulière pour toi ; fais-en la fête solennelle au fond de ton cœur. A demain, à demain. Je suis ravi de te voir un si bon jour [6]. » Après une si étrange et, tranchons le mot, une si sublime invitation, nous comprenons sans peine qu'il lui dise : « Tu sais de quel cœur je t'aime ; mais je ne veux t'aimer que d'une amitié de pure foi [7]; » c'est-à-dire d'une amitié qui sacrifie à Dieu toute jouissance naturelle, qui sait trouver plaisir et profit dans la souffrance, qui non seulement l'accepte quand elle vient, mais qui l'accueille avec reconnaissance comme un moyen de se purifier de tout amour-propre, de mourir à la fausse vie pour vivre de la véritable vie. « Mon cœur est avec toi en celui qui doit être notre centre commun et toute notre vie. Mais

1. 21 août 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 442).
2. 26 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 443).
3. Août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 442).
4. 12 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 439).
5. 14 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 440).
6. 30 août 1712. (*Id.*, t. 7, p. 443).
7. 6 septembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 444).

cette véritable vie est une mort continuelle à la fausse vie qui nous flatte [1]. »

Le marquis est peu sociable de son naturel ; la souffrance aidant, il devient triste. « Il faut être paisible, simple, gai, sociable, en portant le royaume de Dieu au dedans de soi. *Gaudete ; iterum dico, gaudete*... Sois donc gai, fanfan ; je le veux : saint Paul l'a décidé. Mais il faut que ce soit une joie modeste de présence de Dieu et d'un fond de bonne conscience. O que cette joie est pure ! elle coule de source ; elle élargit le cœur [2]. » C'est le même conseil qu'au duc de Beauvilliers et au duc de Bourgogne ; le défaut est donc le même, la tristesse scrupuleuse.

Le marquis fit cette année là un court séjour aux eaux de Bourbon. « Je ne veux pas vous voir marcher comme Vulcain, écrivait Fénelon à Destouches, blessé lui aussi. Un autre Vulcain vous va trouver pour se guérir [3]. » C'était le marquis. De là il revint à l'armée en Flandre. Fénelon le supplie de venir achever sa guérison à Cambrai. « Je vous attends ; et si vous êtes raisonnable, vous ne vous ferez pas attendre. Cependant je suppose que vous aurez mis un double bas très chaud à votre jambe malade [4]. » — « Reviens, fanfan, dès que tu auras fait ; je voudrais voir entrer fanfan par un côté, et Panta [l'abbé de Beaumont] par l'autre [5]. »

III

Fanfan revint se faire soigner durant quelque temps dans *la petite chambre grise*. Le 6 décembre 1712, il était déjà reparti pour Paris. C'est une période bien douloureuse qui commence pour le marquis et pour Fénelon. Le marquis va subir bientôt une opération difficile, qui le conduira aux *portes de la mort*, et qui l'obligera à passer de longs mois loin de Cambrai et de l'affection de son oncle. Mais Fénelon et le marquis n'auront jamais été plus unis, plus présents l'un pour l'autre : « Bonjour, fanfan, écrit Fénelon le 6 décembre 1712 ; je souhaite qu'en t'éloignant de Cambrai, tu ne sois point éloigné de notre commun centre [6]. » L'occasion n'a jamais été plus belle de mettre en pratique la doctrine de la pure amitié.

1. 21 septembre 1712. (*Œuvres*, t. 7, p. 444).
2. *Ibid.*, t. 7, p. 444.
3. 21 septembre 1712. (*Œuvres*, t. 8, p. 117).
4. 16 octobre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 444).
5. 4 novembre 1712. (*Id.*, t. 7, p. 445).
6. *Ibid.*, t. 7, p. 446.

Il le suit d'abord à la cour. L'officier, homme de devoir austère et de discipline rigoureuse, le provincial habitué à une vie simple et libre, entourée de sympathie et d'affection, se trouve dépaysé dans ce milieu, nouveau pour lui. « *Souple et pliant* », voilà les qualités qui lui manquent et dont il aurait tant besoin pour le moment. « Il faut que la main de Dieu te manie pour te rendre souple et pliant [1]. » Le marquis a constaté par lui-même combien il manquait de ces deux qualités ; il a dit à son oncle son dégoût et son embarras ; et Fénelon reprend, en les développant, les reproches et les conseils qu'il lui donnait autrefois, à ses débuts dans le service. Il s'agissait alors de ses relations avec les officiers ; il s'agit ici de ses relations avec le monde, et la lettre est un admirable programme pour vaincre son amour-propre, en tâchant de réussir à la cour où règne pourtant en maître l'amour-propre, où, selon La Bruyère, « on se lève et l'on se couche sur l'intérêt ». « L'amour-propre s'ennuie de se contraindre beaucoup avec peu de succès... Il faut s'accoutumer dans le monde à la fatigue de l'esprit, comme à la fatigue du corps dans un camp... Offrez cette contrainte à Dieu : c'est accomplir sa volonté par les devoirs de votre état... [2]. »

Il faut du courage pour vaincre ainsi son amour-propre dans des choses qui semblaient d'abord trop flatteuses pour l'amour-propre, où l'intérêt, même le plus vulgaire, semblait devoir trouver si aisément compte. Le marquis de Fénelon va avoir à exercer une autre sorte de courage. Il est question de rouvrir la blessure pour l'examiner à fond. « Je puis me tromper, mon cher fanfan, mais il me semble qu'il n'y a pas à hésiter : il faut suivre le parti que tous croient le plus sûr et le plus prompt, quoique M. Triboulaut ne le juge pas nécessaire [3]. » Et c'est le parti d'ouvrir.

Voici l'occasion de redoubler d'affection vive et tendre. Le marquis est à Paris, rue de Tournon, chez sa cousine Madame de Chevry, sœur de l'abbé de Beaumont, toujours malade elle-même. Fénelon appelle quelque part la maison de sa nièce, l'*hôpital de la rue de Tournon* [4]. Il voudrait être auprès de ses deux malades ; il y est en pensée. « Le meilleur parti qui vous reste à prendre est celui de ne pas perdre un seul jour pour l'opération résolue [5]. » — « Au nom de Dieu, mon cher fanfan, ne perdez pas un seul jour pour votre

1. 6 décembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 446).
2. 7 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 446).
3. 20 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 450).
4. Au chevalier Destouches, 11 août 1713. (*Id.*, t. 8, p. 182).
5. 22 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 452).

opération.... Je voudrais bien joindre Paris et Cambrai, le secours des chirurgiens et nos soins à toute heure pour assurer votre guérison [1]. » — « J'ai une vraie peine, mon très-cher fanfan, que vous soyez à Paris loin de nous, à la veille d'une opération qui peut être longue, et dans la maison de notre chère malade.... C'est trop que d'être deux malades bien souffrants dans une même maison [2]. »

L'opération désirée par Fénelon et retardée sans doute par les craintes du marquis a eu lieu entre le 1er et le 11 février. Alors comme les lettres deviennent affectueuses ! Jamais personne n'a été aimé de Fénelon avec cette vivacité : « Quoique madame de Chevry m'ait mandé que vous aviez bien dormi la nuit après l'opération, je suis, mon très cher fanfan, bien en peine de votre santé. Je sais que vous avez beaucoup souffert et il me tarde beaucoup d'apprendre les suites... Dieu sait si je ressens l'impossibilité d'être auprès de vous [3]. » — « Il me tarde plus que je ne puis l'expliquer, mon très cher fanfan, de savoir ce qu'on trouvera dans le fond de votre blessure, quand l'escarre sera tombée... Que ne donnerais-je pas pour être votre garde-malade ! [4] » Ne pouvant voir la plaie par les yeux, il la voit, il la sonde en imagination ; il emploie les termes propres, comme pourrait faire un chirurgien. L'*escarre* est tombée ; mais il voudrait savoir *ce que cette chute a découvert du fond de la plaie :* « En quel état sont les deux os ? Les esquilles paraissent-elles ? L'ouverture est-elle assez grande pour les faire sortir ? Il est naturel d'avoir cette curiosité pour un malade qui souffre depuis longtemps et qu'on aime fort : mais vous avez plus de besoin de patience que moi [5]. » — « Ce que je désire le plus est que ces Messieurs profitent au moins du mal qu'ils ont été obligés de vous faire depuis si longtemps, pour découvrir s'il n'y a point, entre les deux esquilles qu'ils ont cru sentir, quelque corps étranger que le coup ait enfoncé bien avant ou quelque sac de pus et quelque carie de l'os [6]. » — « J'attends, mon très cher fanfan, des nouvelles de cette dernière opération qui devait achever de découvrir l'os. Le point capital est de ne rien laisser de douteux et d'avoir une pleine certitude d'avoir bien vu le dernier fond, pour ne s'exposer point à lui laisser ni carie, ni fente de l'os, ni esquille, ni sac, ni corps étranger [7]. » — Vos souffrances, mon cher petit homme,

1. 1er février 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 453).
2. 21 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 451).
3. 11 février 1713. (*Id.*, t. 7, p. 453).
4. 13 février 1713. (*Id.*, t. 7, p. 454).
5. 16 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 455).
6. 19 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 456).
7. 22 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 457).

m'affligent... Je serais plus en paix, si je pouvais vous voir, vous secourir par mes soins et vous soulager ; mais il faut que la croix soit complète. Courage, mon très cher fanfan ; portons-la de bon cœur [1]. »

Quand le danger semble conjuré et que l'état du malade laisse à Fénelon plus de liberté d'esprit, ses lettres ne sont plus comme au début presque entièrement et exclusivement remplies de tendresse et de compassion ; la belle et haute doctrine du sacrifice y reparaît et Fénelon l'expose avec plus de complaisance que jamais. Ces souffrances physiques bien supportées sont pour l'amour un purgatoire. « Que ne donnerais-je point pour vous soulager ! Je ne voudrais pourtant vous épargner aucune des douleurs salutaires que Dieu vous donne par amour... O mon cher enfant, livre-toi à Dieu ; c'est un bon père qui te portera dans son sein et entre ses bras. C'est en lui seul que je t'aime avec la plus grande tendresse [2]. » — « Le Dieu de patience et de soulagement vous soulagera si vous êtes fidèle à le rechercher avec une confiance filiale... Portez votre chère croix qui sera précieuse pour vous, si vous la portez bien. Apprenez à souffrir ; en l'apprenant, on apprend tout [3]. » — « Tu souffres, mon très cher petit fanfan, et j'en ressens le contre-coup avec douleur ; mais il faut aimer les coups de la main de Dieu [4]. » Il lui conseille même la gaîté, fruit du détachement [5].

Il se préoccupe de l'état de l'âme du marquis autant que de son état physique. Il craint pour l'âme surtout les marques de sympathie que l'on prodigue au malade. « Je suis en peine... pour ton esprit des marques de considération que diverses gens te donnent. » La douceur en est corruptrice ; elle flatte et nourrit l'amour-propre. « La dissipation, la vanité, le goût du monde, sont encore plus à craindre que les caustiques. Garde-toi, petit fanfan, du poison doux et flatteur de l'amitié mondaine [6]. » Il craint même la douceur que l'on goûte à être courageux contre la souffrance ; il y a une patience courageuse à laquelle l'amour-propre pourrait se mêler pour la corrompre. « Je veux que tu sois patient sans patience et courageux sans courage. Demande à la bonne duchesse ce que veut dire cet apparent galimatias. Un courage qu'on possède, qu'on tient comme propre, dont on jouit, dont on se

---

1. 20 mars 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 456).
2. 21 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 456).
3. 27 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 457).
4. 1er avril 1713. (*Id.*, t. 7, p. 458).
5. 29 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 458).
6. 28 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 458)

sait bon gré, est un poison d'orgueil [1]. » — « Que Dieu prenne possession de toi et t'en dépossède pour toute ta vie. O qu'on est heureux quand on n'est plus à soi ! Le méchant et l'indigne maître ! [2] »

Lui aussi se sert des souffrances de son neveu comme d'un moyen de se détacher et de purifier en lui-même l'amour de Dieu. « Je n'apprends rien sur votre mal, écrit-il, qui me montre nettement un véritable progrès pour votre guérison... Jugez par là combien je soupire après quelque chose de plus consolant : mais il faut se nourrir du pain sec et dur de la seule volonté de Dieu [3]. » — « Je suis toujours dans l'attente de quelque bonne nouvelle sur votre jambe, mon très cher fanfan. Que ne donnerais-je point pour savoir toutes les esquilles sorties, le dernier fond découvert et purifié, les opérations douloureuses finies, et l'exfoliation de l'os carié en train de se faire tranquillement. Mais il faut demeurer livré à Dieu sans bornes, et aimer la main qui vous exerce [4]. » — « Bonjour, mon cher petit fanfan. Blondel te dira de nos nouvelles : mais il ne te saurait dire combien il me tarde de te savoir guéri. Je n'en ai point une impatience inquiète ; j'attends même en paix les moments de Dieu, dont la volonté m'est infiniment plus chère que toi, et que moi, et que mille moi mis ensemble. Mais enfin mon cœur penche vers ta guérison, et je soumets ce désir sans réserve au bon plaisir de celui qui est l'unique lien de notre amitié [5]. »

La guérison tant désirée tarde beaucoup. Trois mois se sont passés depuis l'ouverture de la jambe et Fénelon attend encore une opération qui serait vraiment une fin. « Depuis le temps qu'on mande que vous êtes toujours de mieux en mieux, écrit-il, vous devriez courir comme un Basque.... J'attends le gros os, et la découverte du fond [6]. » Ainsi écrit-il encore le 9 mai. Le 28 mai, après avoir enfin reçu la nouvelle d'une amélioration qui semblait définitive, il écrit : « Je remercie Dieu de ce qu'il a fait enfin découvrir le mal, qui était si profondément caché. Le péril eût été grand sans cette heureuse découverte. Le rétablissement du trajet me donne de grandes espérances.... Après tant de mécomptes heureusement réparés, il faut cent précautions l'une sur l'autre, pour s'assurer de ne rien laisser dans ce fond. C'est là-dessus, mon cher fanfan, qu'il faut une patience

1. 1er avril 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 458).
2. 10 avril 1713. (*Id.*, t. 7, p. 459).
3. Vers la mi-avril 1713. (*Id.*, t. 7, p. 461).
4. 18 avril 1713. (*Id.*, t. 7, p. 461).
5. 21 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 464).
6. 9 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 463).

à toute épreuve, pour ne se mettre point en péril de recommencer, ou de périr sans ressource en se croyant guéri [1]. » C'est seulement le 29 juillet qu'il peut écrire : « Te voilà donc enfin, mon très-cher fanfan, en train de prochaine guérison [2] ». Dans l'intervalle le pauvre fanfan avait été bien mal, puisque Fénelon écrivait le 12 juin au chevalier Destouches : « Mon neveu était à Paris ces jours passés à la mort [3]. »

Et lui, comment a-t-il supporté les *longueurs de* son *mal*? Fénelon lui dit quelque part : « Ce qui me console de tant de longueurs, est la patience que Dieu vous donne. . . [4]; » et encore : « . . . je prends patience comme vous la prenez, Dieu merci [5]. » Nous avons aussi le témoignage d'un correspondant de Fénelon qui lui écrit au cours de cette maladie : « Je vis hier le cher marquis : il me fait une vraie pitié. Il est doux, tranquille, égal, malgré tout ce qu'il souffre [6]. » C'est ainsi qu'il mettait en pratique les leçons de Fénelon.

Après avoir parcouru comme nous venons de faire les lettres qui ont pour sujet cette longue et cruelle maladie, nous n'aurons pas de peine à croire Fénelon quand nous l'entendrons dire : « Je t'aime plus que jamais [7]. » — « Je me porterai encore mieux, quand tu seras guéri, et que je te reverrai dans la petite chambre grise auprès de moi [8] ». Le revoir, l'embrasser, il le désire très vivement, sinon impatiemment : « O quand pourrai-je t'embrasser tendrement? » disait-il dès le 10 avril [9]; depuis qu'il le sait *en train de prochaine guérison*, il compte les jours jusqu'à celui où ils seront réunis [10]; car il veut que le marquis revienne achever sa convalescence à Cambrai [11]. En vérité, Fénelon ne l'a jamais aimé plus tendrement. Quelle élévation et quelle pureté aussi dans cette amitié ! « Tu ne pourrais comprendre la nature de cette amitié : Dieu qui l'a faite te la fera voir un jour [12]. » — « Tout à jamais à mon très cher fanfan.

1. 28 mai 1713. (*Œuvres*, t 7, p. 465).
2. 29 juillet 1713. (*Id.*, t. 7, p. 468).
3. Au chevalier Destouches, 12 juin 1713. (*Id.*, t. 8, p. 169).
4. 8 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 454)
5. 9 mai 1713. (*Id.*, t. 7, p. 463).
6. Le P. Lallemant à Fénelon, 1er avril 1713. (*Id.*, t. 8, p. 137).
7. 28 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 458)
8. 3 juillet 1713. (*Id.*, t. 7, p. 468).
9. 10 avril 1713. (*Id.*, t. 7, p. 459).
10. 5 août 1713. (*Id.*, t. 7, p. 469).
11. 29 juillet 1713. (*Id.*, t. 7, p. 469).
12. 28 mars 1713. (*Id.*, t. 7, p. 458).

Je t'aime de plus en plus, et je veux que tu m'aimes, à condition que tu ne m'aimeras qu'en Dieu et que je ne t'aimerai que pour lui[1]». — « Point d'autre lien, point d'autre amitié entre toi et moi que Dieu seul ; c'est son amour qui doit être à jamais toute notre amitié. Le veux-tu ? Sans cela, marché rompu ; point d'argent, point de suisse[2]. » Avec une vivacité d'amitié plus grande que jamais, nous ne nous étonnons pas de trouver aussi dans cette partie de la correspondance une ardeur d'ascétisme en amitié plus grande que jamais. Cette amitié a vraiment été avivée et épurée par la souffrance.

Fénelon revit enfin son cher *petit boiteux*. Il lui écrivit le 11 septembre 1713 : « Je compte de te loger dans ma petite chambre grise, où tu as longtemps demeuré : on ne t'y fera aucun bruit. Nous nous coucherons vers les neuf heures et demie : le matin, j'irai dire la messe sans t'éveiller, et nous ne te verrons au retour, que quand tu ne pourras plus dormir[3]. » Il était si heureux de le revoir qu'il ne put l'attendre à Cambrai, mais qu'il alla au devant de lui jusqu'à *Valincour*[4]. Le marquis de Fénelon arriva à Cambrai le 21 septembre ; Fénelon écrivait gaîment au chevalier Destouches le 23 septembre : « Mon petit boiteux est arrivé ici avant-hier maigre, clopin-clopant, béquillard, trop heureux de revenir des portes de la mort[5]. » C'est l'épilogue d'une période de la vie de Fénelon où il a beaucoup souffert, où il a aimé très tendrement, où il s'est exercé à aimer très purement, et qui pour ces raisons nous a paru digne d'être longuement étudiée d'après ses propres confidences, souvent si touchantes.

IV

Le marquis de Fénelon passa à Cambrai l'automne et l'hiver. Au printemps suivant, il repartit pour aller aux eaux de Barèges. « Le point capital est de revenir sans être boiteux[6]. » Voilà le but du voyage. Bientôt après, l'abbé de Beaumont partit à son tour, pour aller aux eaux de Bourbon. Fénelon est privé de ses deux enfants ; il est condamné à les aimer de loin durant les derniers mois de sa vie : « Je vais bientôt du côté du Hainaut, écrit-il au marquis de Fénelon.

1. 20 août 1713. (*Œuvres*, t. 7, p. 470).
2. 11 septembre 1713. (*Id.*, t. 7, p. 471).
3. 11 septembre 1713. (*Id.*, t. 7, p. 470).
4. 13 septembre 1713. (*Id.*, t. 7, p. 471).
5. 23 septembre 1713. (*Id.*, t. 8, p. 185).
6. 20 avril 1714. (*Id.*, t. 7, p. 472).

Nous allons être bien loin les uns des autres ; mais nous serons bien près et bien unis en Dieu [1]. » Le sentiment qui domine chez lui est la mélancolie ; mais la piété le corrige et l'épure ; la phrase était au début une plainte discrète sur cet éloignement qui va aller grandissant, puisque l'un se dirige vers le sud et l'autre vers le nord ; mais elle finit par un acte d'amitié pure, par une victoire de l'amour de Dieu sur l'amour-propre.

Les deux voyageurs s'attardent à Paris : « Au nom de Dieu, leur dit-il dans une lettre au marquis, hâtez-vous tous deux de partir pour les eaux. La saison presse, surtout pour Bourbon. Le voyage de Barége est d'une longueur infinie. Partez tôt pour revenir de même. Mon impatience sur le départ tombe sur le retour... J'embrasse tendrement mes deux enfants, vous et Panta [2]. »

Pour aller à Barèges, il faut passer par le Périgord. Fénelon permet au marquis d'embrasser à la hâte sa famille : « Je souhaite, mon très cher fanfan, que cette lettre vous trouve heureusement dans les Lares paternels, et qu'après avoir embrassé père, mère, frères et sœurs en grand nombre, vous ne perdiez pas un moment pour votre voyage de long cours [3]. » Il appelle quelque part le père du marquis « le père des quatorze enfants [4]. » « Mille et mille choses, dit-il dans une lettre au marquis, revenu de Barèges au château de Fénelon, entre deux saisons, à tous nos chers parents depuis le patriarche respectable et mes deux sœurs jusqu'à tous les autres [5]. » — « J'aime bien, lui dit-il encore, que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères [6]. » Visiblement, il éprouve un charme mélancolique à revoir en imagination son pays natal qu'il n'a pas vu depuis si longtemps, et le vieux château paternel, et son innombrable parenté.

De loin, il suit le progrès trop lent de la guérison : « Je ne suis pas content d'apprendre que le cinquième bain ne vous avait point encore soulagé [7]. » — « Votre lettre du 4 juillet, mon très cher fanfan, m'a vivement touché. Cet allongement de la jambe malade, quoique très petit et quelquefois interrompu, me donne de bonnes espérances [8]. »

1. 20 avril 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 472).
2. 9 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 475).
3. 17 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 476).
4. A l'abbé de Beaumont, 1er juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).
5. 9 août 1714. (*Id.*, t. 7, p. 482).
6. 2 août 1714. (*Id.*, t. 7, p. 481).
7. 12 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 480).
8. 19 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 481).

Le malade retourna de Barèges en Périgord, puis alla de nouveau à Barèges, pour une seconde saison dans la même année. Ce fut presque en pure perte, si l'on en juge par une lettre qu'il lui envoie, après la seconde saison, à Manot, pays natal du marquis: « Dieu veuille que vous y arriviez avec une jambe dont l'état ait surpassé vos espérances [1]. » — « Le repos de votre vie, votre santé, votre force pour servir, la longueur de votre vie même, lui disait-il un jour [2], au début de cette seconde saison, tout dépend de ce voyage. Si vous ne guérissez point cette année, vous ne guérirez jamais... » Il disait vrai. Le marquis resta boiteux.

Mais Fénelon se préoccupait de l'âme de son neveu autant au moins que de sa santé : « Si ce voyage ne guérit pas votre jambe de sa blessure, lui disait-il aussi, il guérira votre cœur de l'impatience et vous accoutumera à la sujétion [3]. » Un défaut nouveau qu'on pouvait deviner quand Fénelon disait au marquis : *soyez gai*, se fait jour dans cette dernière partie de la correspondance, le scrupule. Le marquis expose dans ses lettres avec une franchise minutieuse ses peines d'âme à Fénelon, et Fénelon lui dit : « Ne soyez point en peine de ce que vous avez dit de trop : il suffit de reconnaître simplement ce qui se glisse dans les conversations par amour-propre. Il faut le dire simplement aux personnes de confiance, pour ne réserver rien, et pour s'humilier ; après quoi il faut laisser tomber tous ces menus détails : autrement on ravauderait et on tournerait sans fin tout autour de soi-même [4]. » *On ravauderait* : voilà un mot nouveau dans la langue de Fénelon, pour marquer l'excès dans l'analyse des sentiments à laquelle oblige la doctrine de l'amour pur. Fénelon y revient plusieurs fois dans cette dernière partie ; plusieurs fois, il fait allusion à ces *vétilles* de la conscience ; plusieurs fois, il essaie de combattre la tristesse que le scrupule engendre en lui disant avec saint Paul : « *Gaudete.* »

Le ton des lettres de la dernière partie manque de la gaîté affectueuse, de l'ardeur et de l'entrain de celles des deux années précédentes, quand le marquis était au siège de Douai ou quand il se soignait à Paris. Durant ces derniers mois, Fénelon sent ses forces baisser. Ne semble-t-il pas qu'il ait la mort en perspective quand il écrit, le 30 août 1714 ? « Ne soyez point en peine de moi. Je suis triste, mais en paix et en soumission à Dieu. La douleur des hommes est dans

1. 4 octobre 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 483).
2. 30 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).
3. 30 août 1714. (*Id.*, t. 7, p. 483).
4. 29 avril 1714. (*Id.*, t. 7, p. 473).

l'imagination. Les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin nous accoutument peu à peu avec eux. On souffre plus longtemps ; mais on souffre moins au dernier coup, parce que le dernier coup ne surprend presque plus. Ma peine est une langueur paisible et non une douleur violente [1]. » Cette langueur alla en augmentant. L'accident du pont de la Somme hâta le dénouement. Ses deux enfants, le marquis et Panta, étaient revenus à Paris après leur saison à Barèges et à Bourbon. La dernière lettre écrite au marquis est du 29 décembre 1714. Fénelon lui demande de presser l'abbé de Beaumont pour qu'il revienne le plus tôt possible de Paris à Cambrai : « Il faut que tu le presses par amitié, et par douceur, lui dit-il, sans y mêler ton naturel. » Et c'est un dernier avis sur sa raideur et son âpreté de caractère ; il n'en avait plus été question depuis cette blessure qui avait fait l'objet de toutes les préoccupations de Fénelon durant deux années. Et le dernier témoignage d'affection est celui-ci : « O que je t'embrasserai, mon petit fanfan ! [2] » Il ne put l'embrasser que de son lit de mort.

* * *

Nous avons vu, dans ces lettres, un ami ou plutôt un père très bon, très aimant, affectueux à un degré extraordinaire, extraordinairement soucieux de la santé de son neveu, mais aussi de son perfectionnement moral ; qui fait profession de l'aimer de l'amour le plus élevé, le plus désintéressé, le plus avide de sacrifice, qui s'y exerce, comme on le voit par tant d'exhortations qu'il adresse à lui-même autant qu'à son neveu ; qui, par des encouragements, par des avis, par des reproches sans cesse répétés, instruit et forme ce jeune homme à la plus haute piété et à toutes les vertus privées et publiques, ce qui est tout un pour Fénelon, à tous les devoirs de son état, y compris le soin de sa fortune. Ces lettres sont les plus familières que Fénelon ait écrites ; les surnoms de *Tonton* dans quelques-unes, de *Fanfan* dans presque toutes ne nous déplaisent pas ; à peine nous font-ils sourire ; ils nous touchent surtout ; ils sont employés si à propos et ils expriment tant de dévoûment pour ce jeune homme, pour cet homme fait, qu'on considère et qu'on traite toujours comme le petit enfant tout récemment venu de Manot à Cambrai ! Fénelon, qui avait beaucoup d'esprit, n'en a guère mis dans ces lettres ; il y a mis surtout du cœur. Les lettres à Destouches étaient parsemées de mots gais ; celles-ci sont pleines de mots touchants. Il n'y a pas dans toute la correspondance

---

1. 30 août 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 483).
2. 29 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 489).

de Fénelon de lettres plus émouvantes, où Fénelon s'adresse plus sûrement au cœur, où la délicatesse de cœur se montre, s'épanouisse plus librement et plus pleinement que la plupart des lettres au marquis de Fénelon; il n'y en a pas non plus où les sentiments soient plus élevés et plus purs, où la doctrine de Fénelon en piété et en amitié s'étale avec plus de complaisance que certaines de ces lettres. Nous avons vu aussi, dans ces lettres, ou du moins nous avons entrevu, non sans regret de ne pas le connaître davantage, un jeune homme élevé par Fénelon plus complètement que le duc de Bourgogne, très vertueux déjà à son entrée dans la vie et au début de cette correspondance, que cette correspondance avait pour but et eut pour résultat de rendre plus vertueux ; très confiant à l'égard de son oncle, très docile, appelant les avis et les reproches, y conformant sa conduite, un vrai soldat, brave, énergique sur le champ de bataille et dans un camp, comme dans l'hôpital de la rue de Tournon, *doux*, *tranquille*; *égal* au milieu des plus cruelles souffrances; *raide* et *âpre* de son naturel, d'une humeur peu sociable, qui faisait effort contre lui-même pour se corriger, pour se détacher, selon la doctrine de Fénelon et qui, à force de s'examiner et de vouloir épurer sa vertu, aboutit à *ravauder* sur des vétilles. Tel est l'intérêt des lettres de Fénelon au marquis de Fénelon.

VII

FENELON ET L'ABBÉ DE BEAUMONT

SOMMAIRE

L'abbé de Beaumont et le marquis de Fénelon, les deux enfants de Fénelon ; ressemblance et différence de leurs rapports avec Fénelon ; le surnom de l'abbé de Beaumont : Panta ou le grand Panta ; le ton de familiarité gaie de cette correspondance.

I. La crainte que semble éprouver Fénelon de déplaire à l'abbé de Beaumont, en lui signalant certains défauts de caractère : goûts contraires à ses devoirs, peut-être goûts de recherches historiques et de généalogies.

L'abbé de Beaumont esprit pratique, intendant de Fénelon ; maître en l'art de distribuer des publications clandestines ; le bon cœur de l'abbé de Beaumont et comment la correspondance explique ce qui en est dit dans le testament ; gaîté, culture classique de l'abbé de Beaumont.

II. La gaîté et la verve périgourdines de Fénelon dans ses lettres de 1701 à 1705, surtout dans celles de 1702. Le pittoresque de ces lettres ; l'humanisme de ces lettres ; comment Fénelon revoit la nature à travers l'antiquité classique et se prépare à écrire la Lettre à l'Académie ; le sens de l'antiquité dans ces *jeux d'enfants* ; la théorie de l'amitié pure et son expression discrète et rare.

III. L'année 1710 douloureuse pour Fénelon ; séparé de l'abbé de Beaumont qui est auprès de sa sœur malade, Madame de Chevry ; il perd l'abbé de Langeron ; les lettres touchantes qu'il écrit à ce sujet à l'abbé de Beaumont.

IV. L'année 1714 particulièrement triste ; déclin de Fénelon, absence de ses deux neveux, l'abbé de Beaumont et le marquis de Fénelon ; la tristesse de cette absence vivement sentie, supportée sans amour-propre ; l'amour et le regret du sol natal ; souhait, demande d'obtenir un coadjuteur ; désir très vif de revoir l'abbé de Beaumont, d'être aidé par lui ; la peine que sa lenteur à revenir cause à Fénelon ; l'abbé de Beaumont et le marquis de Fénelon rappelés en toute hâte par la dernière maladie de Fénelon ; leur douleur devant le lit de mort de leur oncle.

V. Le zèle du marquis de Fénelon et de l'abbé de Beaumont pour la mémoire de leur oncle et quelques traits du caractère de l'abbé de Beaumont, devenu évêque de Saintes, dans une lettre écrite par lui en 1732.

Conclusion et résumé : utilité et mérite littéraire de cette correspondance de Fénelon avec l'abbé de Beaumont.

L'abbé Pantaléon de Beaumont [1] est aussi un neveu de Fénelon, fils d'une de ses sœurs consanguines, Marie de Salignac de Lamothe Fénelon. Prêtre, sous-précepteur du duc de Bourgogne, puis, quand les amis et partisans de Fénelon, chargés de l'éducation du prince, eurent été congédiés, pendant le procès du livre des *Maximes*, vicaire-général de Fénelon à Cambrai et archidiacre de Valenciennes [2], Pantaléon de Beaumont avait de trente-huit à quarante ans quand il vint à Cambrai. Ce n'était plus pour Fénelon un jeune homme et presque un enfant, comme le petit marquis; c'était un prêtre, c'était un de ses collaborateurs dans la grande œuvre de l'éducation du duc de Bourgogne; il y avait plus d'égalité entre Fénelon et l'abbé de Beaumont. Fénelon appelle parfois le marquis de Fénelon et l'abbé de Beaumont *ses deux enfants*; l'abbé de Beaumont était moins l'enfant de Fénelon que le marquis de Fénelon. On comprend facilement que la correspondance avec l'abbé de Beaumont ait un autre caractère que celle que nous venons d'analyser, que la direction morale y ait moins de part. Cette correspondance est d'abord beaucoup moins considérable. L'abbé de Beaumont resta à Cambrai, près de son oncle, durant presque tout le temps, depuis sa disgrâce jusqu'à la mort de Fénelon; il dut l'accompagner souvent dans ses tournées pastorales; si l'abbé de Beaumont restait à Cambrai, Fénelon lui écrivait des divers points de son vaste diocèse. Fénelon lui écrivit aussi, quand l'abbé de Beaumont s'éloigna de Cambrai pour aller voir sa sœur, madame de Chevry, toujours malade à Paris, ou pour se soigner lui-même à Bourbon. C'est d'après des fragments de correspondance que nous pouvons juger des rapports de Fénelon avec cet ami si tendrement aimé. Cette correspondance beaucoup moins considérable est aussi d'un ton moins grave. Elle est presque toujours familière et gaie; c'est celle qui rappelle le mieux le ton des lettres au chevalier Destouches.

Fénelon qui aime les surnoms abrège le nom de Pantaléon en Panta; et comme Panta est de haute taille, surtout comparé à l'abbé de Langeron qui est fort petit, il l'appelle *le grand Panta*. Les lettres finissent par des termes d'amitié comme ceux-ci: « Tout à mon fils Panta [3]. » — « Je suis tout à toi, mon cher et unique Panta [4]. » —

---

1. Pantaléon de Beaumont, né en 1660, mort évêque de Saintes le 10 octobre 1744. (Cf. *Œuvres*, t. 10, p. 173).

2. D'après les registres capitulaires de Cambrai (Bibliothèque de Cambrai, manuscrits, 984), et d'après Le Glay : *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*. (Paris, Didot, 1825).

3. Vendredi (mai 1705). (*Œuvres*, t. 7, p. 425).

4. 16 septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 423).

« Tout à toi, grand Panta [1]. » — « Embrassez, écrit-il à l'abbé de Langeron, autant que vos petits bras le pourront faire, le grand abbé. Je serais ravi de l'embrasser moi-même; car je l'aime comme si nous avions passé des années ensemble [2]. » Voilà le ton de Fénelon à propos de l'abbé de Beaumont, dès le début de leur vie commune à Cambrai.

I

De certains passages des lettres, au marquis de Fénelon surtout, on pourrait conclure que Fénelon craignait de déplaire à l'abbé de Beaumont en l'avertissant de ses défauts : « Dieu sait combien je voudrais que le bon Panta fût occupé selon sa profession et mis en œuvre; mais je vois qu'il s'y tourne moins que jamais. Il se noie de plus en plus dans le travail que vous savez. J'en ai une douleur que je ne puis exprimer [3]. » — « J'espère que la grâce opérera peu à peu dans son cœur pour l'arracher à ses goûts et pour le livrer au ministère. Il faut prier et l'attendre [4]. » Quels étaient donc ces goûts contraires à ses devoirs, et ces défauts qui l'éloignaient du ministère ecclésiastique? S'il est permis d'en juger par certains ouvrages que l'abbé de Beaumont a composés avant d'être évêque et surtout depuis, c'étaient des goûts de recherches généalogiques, où Fénelon sans doute voyait une vaine curiosité d'amour-propre et surtout de l'orgueil familial. Quelquefois c'est avec l'assentiment de Fénelon qu'il se livre à ce travail. Quand Fénelon a lui-même demandé à M. Clairambault, généalogiste des ordres du roi, des recherches sur sa famille, c'est l'abbé de Beaumont qu'il charge de lui venir en aide, sans doute comme étant le plus entendu et le plus habile : « Mon neveu, l'abbé de Beaumont, écrit-il, ira bientôt à Paris et vous portera ce qu'il aura rassemblé [5]. »

1. 17 mai 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 425).

2. 20 juillet (1700). (*Id.*, t. 7, p. 537).

3. 30 janvier 1713. (*Id.*, t. 7, p. 453).

4. 1er juin 1713. (*Id.*, t. 7, p. 467).

5. 10 juillet 1710. (*Id.*, t. 7, p. 675). — Une note marginale d'un mémoire généalogique manuscrit ainsi intitulé : « mémoire qui contient les raisons qui font croire que la maison de Beaumont, establie en Saintonge, est issue de la maison de Beaumont sur Oise, etc... » peut, entre autres témoignages, nous éclairer un peu sur ces goûts de l'abbé de Beaumont : « Toute la peine que M. l'abbé de Beaumont s'est donnée pour apuier sa conjecture, et pour la faire croire, ne sauroit prouver aucune chose de ce qui lui fait plaisir. » (Bibliothèque nationale. Cabinet de d'Hozier, dossier 797, fol. 33).

L'abbé de Beaumont était un esprit pratique, s'occupant volontiers et facilement des choses temporelles. Si nous en jugeons par les ordres que lui donne Fénelon, et aussi par des rapports inédits du secrétaire de Fénelon, l'abbé des Anges [1], c'est lui surtout qui administrait le temporel de l'archevêché de Cambrai. Pour les dépenses, pour les revenus, pour la conduite de sa maison, il paraît être un représentant et un fondé de pouvoirs en qui Fénelon se confie pleinement. « Décidez-la, dit-il à propos d'une dépense, comme vous feriez pour vous-même, sans façon et tout au plus tôt [2]. » Dans ces lettres à l'abbé de Beaumont, on trouve des détails pratiques comme celui-ci : « Je crois qu'il est à propos que vous réveilliez Bullot, pour nous faire payer de nos débiteurs. Cette langueur de nos affaires est bien pénible... Le blé avait enchéri à Tournai, avant mon départ, de dix patars sur la rasière. J'opine toujours à vendre, comme vous l'avez proposé [3]. » L'abbé de Beaumont s'occupe des créances, il s'occupe de la vente des blés, il s'occupe de la coupe et de la vente des bois : « Laisse le bois aller comme il pourra. Reviens nous voir [4]. » Quand Fénelon est absent, c'est l'abbé de Beaumont qui est le maître de maison : « Faites veiller le maître d'hôtel sur nos domestiques. Il faudrait occuper Barassy aux meubles et Leduc à l'écriture [5]. » C'est à lui qu'on dit : « Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement, et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent [6]. » Ou bien : « Encore huit jours, et nous sommes à votre porte. Je voudrais bien, à propos de porte, que Clocher pût, en mon absence, faire celle que vous avez si savamment projetée, pour aller de ma chambre grise au grand cabinet [7]. » C'est à lui que Fénelon écrit les lettres sur le cuisinier Mambrun [8] si remplies d'humanité ; c'est lui qu'il charge de trouver à ce pauvre homme, « qui revient à peine des portes de la mort », un aide qui ne ressemble pas à un successeur, de peur de « l'accabler ». Fénelon a le souci du détail comme s'il n'avait pas l'esprit occupé des plus graves intérêts, des sujets les plus sérieux de méditations et d'études ; nous pourrions, à défaut d'autres documents, trouver dans cette correspondance la

1. Conservés aux *Archives départementales du Nord*. Liasse Fénelon.
2. 16 septembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 423).
3. 16 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
4. Vendredi (mai 1705). (*Id.*, t. 7, p. 425).
5. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
6. 16 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
7. 17 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 424).
8. 6, 12, 19 novembre 1701. (*Id.*, t. 7, pp. 420 et 421).

preuve qu'il a l'esprit d'ordre, et que son attention s'applique à ses affaires, aussi bien qu'aux affaires de l'Église et aux affaires de l'État. Or, l'abbé de Beaumont paraît être son digne intendant. L'abbé de Beaumont a procuré à son oncle d'autres secours. La clandestinité a souvent été presque obligatoire pour Fénelon; et l'abbé de Beaumont, comme l'abbé de Langeron, ont aidé habilement à cette publication clandestine. Au dire du duc de Chevreuse, ils y étaient *passés maîtres*; on se souvient qu'il écrivait à Fénelon, au sujet d'un ouvrage à faire contre la théologie janséniste de Habert : « Consultez néanmoins, bon archevêque, le P. A. [petit abbé] et Panta, maîtres en l'art de distribuer ce qu'on désapprouve, qui, par conséquent, se joueraient de la prétendue difficulté de distribuer ce qui doit être tant approuvé [1]. »

L'abbé de Beaumont a surtout de rares qualités de cœur, dont Fénelon fait plusieurs fois l'éloge: « Je commence, mon bon duc, écrit-il un jour au duc de Chevreuse, par vous conjurer de faire attention avec confiance à tout ce que l'abbé de Beaumont vous dira pour moi. C'est la sincérité et la droiture même; il n'y a presque point de cœur comme le sien; son secret est à toute épreuve [2]. » Et au marquis de Fénelon : « L'abbé de Beaumont a fait beaucoup trop pour moi par ses soins et ses assiduités pendant mon indisposition. C'est le meilleur cœur qu'il y ait en ce monde [3]. » Dans une lettre écrite peu de jours après la mort du duc de Bourgogne, il annonce au chevalier Destouches que l'abbé de Beaumont, qui devait quitter Cambrai, n'est pas parti; « il n'a pas voulu me laisser dans cette triste occasion [4]. » Ainsi se confirme ce que dit le testament de Fénelon : il « n'a jamais cessé d'être pour moi comme le meilleur fils pour son père. »

Par sa gaîté cordiale, l'abbé de Beaumont fut un de ceux qui contribuèrent le plus à consoler Fénelon, à lui faire oublier sa disgrâce et son exil. En lisant ces lettres, il faut faire effort pour se rappeler que Fénelon a parlé plusieurs fois de son penchant à la tristesse; la belle et joyeuse humeur périgourdine s'y donne libre cours; l'abbé de Beaumont, sans doute, excite la verve de son oncle. Les souvenirs classiques, les citations latines s'y mêlent aussi très souvent; ce qui nous autorise à penser que l'abbé de Beaumont était, comme son oncle, lettré et humaniste.

---

1. 1er décembre 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 295). Cité plus haut, p. 82.
2. 8 mars 1712. (*Id.*, t. 7, p. 374).
3. 1er juin 1713. (*Id.*, t. 7, p. 467).
4. 25 février 1712. (*Id.*, t. 8, p. 48).

II

La première lettre que nous ayons est du 8 octobre 1701. Il n'y a pas bien longtemps que l'abbé de Beaumont habite Cambrai, et il est parti pour aller voir sa sœur malade à Paris. Tout de suite le ton est plaisant et badin ; Fénelon lui écrit, comme il devait causer avec lui. A propos d'une affaire peu importante, il dit: « Dès que j'aurai une réponse, je vous l'enverrai pour M. Ludon, qui me paraît de loin un assez honnête homme. » M. Ludon, c'est l'abbé de Langeron. « Le bon abbé, dit-il encore de lui, paraît gâté de toutes les douceurs qu'on lui a fait goûter à Paris. Nous allons le sevrer [1]. »

Fénelon est en chemin pour visiter une partie de son diocèse : « Je fais mes visites, écrit-il le 19 octobre 1701, sous les tristes Hyades ou sous l'aqueux Orion. Je tiendrai bon le plus que je pourrai ; mais à la fin il faudra regagner nos pénates. » Dès le début, les réminiscences classiques ornent plaisamment les lettres ; c'est sans doute que l'abbé de Beaumont les aime, et qu'elles servent d'ornement à leurs conversations. Fénelon sert chacun selon ses goûts Le sentiment d'amitié s'exprime gaîment. Comme il envoie à l'abbé de Beaumont vingt louis par le duc de Charost, Fénelon lui dit : « Ainsi vous aurez quelque petit secours ; mais je ne veux pas vous en envoyer trop, de peur que vous ne demeuriez trop longtemps loin de nous. Je compte que vous ne reviendrez pas sans le vénérable M. Ludon ; vous seriez mal reçu sans lui... Mille fois tout à mon cher et unique Pantaléon [2].» L'amitié de Fénelon ne s'exprime jamais par des phrases toutes faites et des formules, ou, si elle les emploie, c'est pour les rajeunir. Quelle joie, quand Panta est sur le point de revenir de Paris à Cambrai ! « J'embrasse M. Ludon jusqu'à l'étouffer. O qu'il me tarde de me revoir entre vous deux dans notre promenade ! [3]» Il évoque ainsi un tableau intéressant à regarder: Fénelon, qui aimait la promenade au point qu'elle était, selon Ramsai, sa seule distraction, se promenant dans ses jardins ou à la campagne, entre l'abbé de Beaumont et l'abbé de Langeron, entre le grand Panta et le petit M. Ludon. Comme il est rentré à Cambrai et que l'abbé de Beaumont n'y est pas encore, il écrit : « Vous laissez ici un grand vide, dont j'ai presque autant d'horreur que la nature a des siens, selon la philosophie vulgaire ; mais j'aime mieux me priver d'un plaisir

1. 8 octobre 1701. (*Œuvres*, t. 7, p. 417).
2. 19 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 417).
3. 22 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 418).

et ne rien ôter à votre famille à laquelle vous devez un secours [1].»

Voici de nouveau Fénelon en tournée de visites pastorales, l'année suivante, 1702. Il n'y a pas de lettres plus gaies que celles qu'il écrit alors à l'abbé de Beaumont demeuré à Cambrai, de Valenciennes, de Pérüez, de Saint-Ghislain, de Bavay, du Quesnoi. Il n'y en a pas qui nous montrent mieux ce qu'était Fénelon dans l'intimité, avec quelques amis de choix, quand il dominait son penchant à la tristesse, quand le souvenir pénible de la querelle du Quiétisme s'effaçait au moins pour un temps, quand la gaîté qui était au fond de cette nature si complexe reprenait le dessus et se donnait libre carrière. « Bonjour, mon Panta ; ayez soin de réjouir un peu le vénérable selon les uns, et selon les autres le subtil docteur [2].» *Le vénérable* et aussi *le subtil docteur,* c'est l'abbé de Chantérac ; il est vieux et d'humeur un peu triste sans doute ; c'est le jovial Panta que l'on charge de le réjouir. Voici, immédiatement après, quelque chose de pittoresque et comme une porte ouverte sur l'intérieur de Fénelon : « Badinez avec la gent féline, mais sans mutilation de membres [3]. » N'y a-t-il pas une réponse à quelque joyeuse plaisanterie de Panta dans cette phrase ? « Je vous renvoie la crête de coq d'Inde que M. le Doyen goûte moins que la bourse et le chapeau de Fortunatus [4] ». Voici qui est plus gai et plus clair : « J'embrasse le vénérable jusqu'à l'étouffer. Il me tarde de le remettre en selle, dussiez-vous l'appeler baron et le charger de mottes [5] ». C'est, en quelques mots, une petite scène familière entre l'abbé de Chantérac, l'abbé de Beaumont et Fénelon ; le grand Panta joue le rôle d'enfant espiègle à l'égard de l'abbé de Chantérac, et Fénelon assiste à la scène en souriant. N'y a-t-il pas une allusion aux goûts d'archéologie de l'abbé de Beaumont, dans cette manière de dater une lettre ? « A Bavay, où se trouvent aqueducs et médailles antiques ». Avec un neveu si plaisant, il parle plaisamment de sa santé, mise à une très rude épreuve par ces voyages de paroisse en paroisse, à travers le diocèse de Cambrai ! « La drogue pour les yeux est venue trop tard, Dieu merci ; mais si vous en aviez une pour le rhume, elle serait la bienvenue. Peut-être arriverait-elle trop tard aussi bien que l'autre ; car je me suis senti aujourd'hui moins encatharré. La poudre des chemins et les crieries d'église en église me sont sucre d'orge [6] ». Fénelon est heureux ;

1. 4 novembre 1701. (*Œuvres*, t. 7, p. 419).
2. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
3. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
4. 19 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).
5. *Ibid.*, p. 422.
6. 28 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).

cela se sent aisément; la pensée de son neveu le met en joyeuse humeur. Quelle vivavité, quelle ardeur d'amitié, quelle verve débordante dans ces phrases : « Après l'Ascension, j'irai à Bavay continuer mes visites du voisinage, et de là j'irai à Cambrai revoir mon Panta et la secte ambulante [1] ». — « Tout au cher Panta, au vénérable et aux ex-bambins [2]. » — « J'embrasse la canailleuse race de nos enfants. Embrassade aussi pour le vénérable ; mais serre-le bien. Si le cher Calas n'est point parti, il faut l'étouffer de caresses [3] ». — « Plus je m'éloigne de vous, plus je m'en rapproche. C'est par l'Artois le plus éloigné que je dois retourner à Cambrai. Ainsi je suis ravi de vous tourner le dos, pour vous voir de bref face à face. Dieu vous garde, beau sire, accort, gentil et preux Panta ! [4] » Fénelon emploie joliment et à propos ce vieux langage qui a « de quoi se faire regretter » ! *Accort*, *gentil*, *preux*, ces mots anciens nous mettent, mieux que d'autres, devant les yeux, cet ecclésiastique de bonne race qui devait être bien aimable, puisque Fénelon l'aimait tant. En quelques traits, il évoque un tableau plaisant : d'un ecclésiastique de sa suite, M. Chalmette, il dit : « Il a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de filles pétulantes, qui voulaient l'envahir au catéchisme dans un coin du cimetière. Ses coadjuteurs en ont ri jusqu'aux larmes [5] ». Lui aussi en rit, et s'il réussit à en faire rire l'abbé de Beaumont, il sera content. Ces graves personnages se dérident donc quelquefois. Dans une de ces lettres, d'amitié si vive et si gaie, il dit : « Je salue M. de la Templerie en toute joyeuseté [6] ». La joyeuseté, voilà donc l'humeur ordinaire de Fénelon, quand il écrit à l'abbé de Beaumont.

Dans ces lettres d'amitié spirituelles et cordiales, où la joyeuseté occupe une si grande place, on trouve parfois des peintures qui font songer à La Fontaine, qui du moins peuvent rappeler que Fénelon aimait beaucoup La Fontaine. Fénelon n'est pas, tant s'en faut, insensible aux beautés de la nature ; il les goûte et le dit à son neveu : « J'ai vu, écrit-il, quelques jolis paysages de vallons et de côteaux sur le bord de la forêt de Mormal [7] ». Ce croquis de paysage manque de précision ; on regrette un adjectif aussi vague que *jolis* ;

1. 19 mai 1702. (*Œuvres*, t. 7., p. 422).
2. 28 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).
3. 12 septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 423).
4. 17 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 424).
5. *Ibid.*, p. 424.
6. *Ibid.*, p. 425.
7. 16 septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 423).

mais le sentiment y est. Fénelon était d'un temps où le paysage n'était qu'une impression et où l'on ne souciait guère, en prose comme en vers, que de rendre cette impression. Il n'y a rien de petit pour Fénelon ; il s'intéresse à des choses en apparence vulgaires et leur donne du prix par la manière dont il les sent et dont il sait les peindre ; pittoresque, il l'est quand il veut. Voici quelque chose qui eût fait plaisir à La Fontaine : « Il y a sous mes fenêtres cinq ou six lapins blancs qui feraient de belles fourrures ; mais ce serait dommage ; car ils sont fort jolis et mangent comme un grand prélat. Je vois aussi deux petits coqs, l'un noir et l'autre à plumage de couleur d'aurore. Ils sont comme la France et l'Empire : le noir est Achille et l'aurore est Hector.

Ludus enim genuit trepidum certamen et iram,
Ira truces inimicitias, et funebre bellum [1]. »

C'est souvent à travers Virgile et Horace, et l'antiquité classique, et la mythologie qu'il revoit et sent la nature : « Le serpent Python couvre les vastes campagnes ; je ne sais si Apollon le percera de ses flèches aujourd'hui comme hier [2]. » Le serpent Python, c'est le brouillard et les flèches d'Apollon les rayons du soleil ; Fénelon est symboliste comme un ancien.

Nous avons vu, en étudiant les lettres à Destouches, que Fénelon, dans les dernières années de sa vie, s'était remis à lire les poètes anciens, Virgile et Horace en particulier, et toute cette correspondance nous a paru comme une préparation de la *Lettre à l'Académie*. Les lettres à l'abbé de Beaumont nous fournissent une preuve nouvelle de ce retour à l'antiquité. Panta est parti pour les eaux de Bourbon, Fanfan pour les eaux de Barèges ; Fénelon, privé de cette compagnie charmante, se console en lisant Virgile. C'est le printemps tardif et sombre de la région du Nord ; Fénelon observe la renaissance de la nature dans son *pauvre petit jardin*, et il contrôle et vérifie par ses observations celles de Virgile. Une lettre de Panta l'a mis en goût : « Le jeu poétique m'y amuse », dit-il ; il répond par un jeu poétique virgilien : « Je ne vois ici le printemps que par les arbres de notre pauvre petit jardin.

... Jam laeto turgent in palmite gemmae.

Je vois aussi dans nos plates-bandes cet aimable objet :

Inque novos soles audent se gramina tuto

---

1. 12 septembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 423).
2. 17 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 424).

Credere ; nec metuit surgentes pampinus austros.
Sed trudit gemmas, et frondes explicat omnes. »

Fénelon se laisse aller au plaisir de chercher et de trouver dans Virgile le sentiment de la nature le plus direct et le plus vrai, exprimé de la manière la plus aimable. Il continue à citer longuement, parce que la peinture est gracieuse, et aussi parce qu'il trouve là *une leçon de délicatesse* pour les arbres. La mort d'un arbre l'émeut : « Les noyers morts m'ont affligé ; » et pour justifier ce regret, il dit avec Horace : « c'était *ruris honos.* » « Voilà, dit-il, les jeux d'enfants qui flattent mon imagination sous nos arbres [1]. » Veut-il dire à l'abbé de Beaumont qu'il est impatient de le revoir, il cite deux strophes d'Horace sur l'impatience d'une mère séparée de son fils : « *Ut mater juvenem*. . . [2] » Un vers d'Horace vient à propos pour dire que, seule, la présence de Panta manque à son bonheur : « Excepto quod non simul esses, cetera laetus. » « Vous avez de longs espaces à parcourir, après avoir bu ; » Virgile a dit quelque chose d'approchant, et Fénelon cite Virgile : « Longa tibi exilia, et vastum maris aequor arandum [3]. » Veut-il dire que cette absence se prolonge trop : « Abes jam nimium diu ; » lui dit-il encore avec Horace [4]. *Jeux d'enfants*, si l'on veut ; mais on les excuse aisément, parce qu'il n'est pas donné à tout le monde de s'y exercer avec cette dextérité et cette délicatesse de goût, et parce que ce chef-d'œuvre littéraire, la *Lettre à l'Académie française*, leur doit quelque chose.

Que deviennent, dans des lettres si remplies de l'amitié en apparence la plus naturelle, les belles théories sur l'amitié pure ? A peine un mot jeté çà et là les rappelle de temps en temps : « Dieu soit, mon cher enfant, lui seul toutes choses en vous [5] ! » Une autre fois, il dit qu'il porte dans son cœur, devant Dieu, ses deux abbés comme ses chers enfants [6]. Ou bien il touche légèrement un défaut de l'abbé de Beaumont dans une phrase comme celle-ci : « Faites un bon usage de votre temps selon Dieu ; nourrissez votre cœur [7]. » Après avoir dit : « O mon Panta, que tu m'es cher ! » il ajoute, comme s'il craignait d'avoir trop cédé à un mouvement naturel : « Cupio te in

---

1. 22 mai 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 476).
2. 1er juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).
3. 4 juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).
4. 28 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 489).
5. 22 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 423).
6. 6 novembre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 420).
7. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).

visceribus Christi Jesu [1] ». Il dit : « Il me tarde bien, mon cher Panta, de savoir quel profit tu as tiré de ton séjour à Chaulnes. O que je t'aime ! » Mais voici le correctif de ce sentiment trop naturel : « et que je te désire le vrai amour ! [2] » Jusqu'à la fin, les conseils sur la vie intérieure, sur la piété, sur le détachement, continueront d'avoir une place, mais toute petite : « Soyez petit, souple dans la main de Dieu [3]. » — « Bonjour ; priez ; aimez ; vivez de cet amour, et demandez que nous n'ayons pas d'autre vie [4] ». C'est très peu, presque trop peu, quand on se rappelle les lettres aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, au duc de Bourgogne, au vidame d'Amiens et au marquis de Fénelon.

III

Il y a, dans cette correspondance, une assez longue interruption ; nous ne trouvons aucune lettre entre le 1er octobre 1705 et le 30 octobre 1710. Les lettres, à partir de là, sont bien moins gaies ; mais elles sont toujours pleines de la plus tendre affection ; elles gardent l'habitude des citations latines ; c'est même de la dernière année de Fénelon que datent surtout ces *jeux d'enfants*. C'est une année douloureuse pour Fénelon que cette année 1710. L'abbé de Beaumont est en ce moment à Paris, auprès de sa sœur toujours malade, Madame de Chevry. « Les nouvelles de Madame de Chevry ne sont pas bonnes, écrivait-il à son neveu le marquis, le 28 septembre... Ce qui augmente ma peine est que l'abbé de Beaumont, qui ne sort presque jamais de la chambre de la malade, tombe dans une tristesse qui m'alarme pour sa santé [5]. » Comme, de plus, il y a eu, entre Monsieur et Madame de Chevry, quelque scène très pénible, *des sorties bien extraordinaires* de la part du mari et telles que l'on travaille *à la séparation*, Fénelon dit à l'abbé de Beaumont : « On ne peut être plus sensiblement affligé que je le suis, mon cher neveu, des tristes nouvelles que vous m'avez données. Je les ressens et pour votre pauvre sœur et pour vous qui êtes réduit à porter sa croix avec elle [6]. » C'est l'année où la mort le sépare aussi de l'ami de sa jeunesse

---

1. 12 septembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 423).
2. 1er octobre 1705. (*Id.*, t. 7, p. 425).
3. 22 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 476).
4. 4 juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 478).
5. 28 septembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 433).
6. 30 octobre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 434).

et de toute sa vie, l'abbé de Langeron. C'est à l'abbé de Beaumont, au *grand abbé*, que Fénelon raconte la maladie du *petit abbé*, ami commun de l'un et de l'autre, associé comme l'abbé de Beaumont à l'éducation du duc de Bourgogne, qui se retrouvait fréquemment à Cambrai dans sa société, qui de près ou de loin travaillait comme lui, quoique d'une manière différente, avec Fénelon et pour Fénelon. Nous trouvons dans ces lettres des plaintes touchantes et à côté, et comme ne faisant qu'un avec elles, d'admirables actes de résignation et d'amour de Dieu : « La volonté de Dieu est toujours infiniment aimable, lors même qu'elle nous écrase.... O que je souffre et que j'aime la volonté qui me fait souffrir [1]. » C'est au milieu de ces angoisses cruelles, traversées de quelques lueurs d'espérance, qu'il voudrait surtout avoir près de lui son cher neveu ; mais il sait que l'abbé de Beaumont est partagé entre Cambrai et Paris, et qu'il se doit à sa sœur dans le triste état physique et moral où l'ont réduite la maladie et le *procédé* de son mari ; et ainsi ce désir si légitime de revoir son neveu est pour lui l'occasion et l'objet d'un acte d'amour désintéressé : « Je crois comme vous qu'il serait temps que vous revinssiez, pour vous réserver à retourner à Paris au mois de mai, si on taille alors notre chère malade ; mais il faut la disposer doucement à cette séparation. Ma douleur très amère augmente mon impatience de vous embrasser ; mais ne précipitez rien, et comptez que je préfère la consolation de votre sœur à la mienne [2]. »

IV

Du 9 novembre 1710, nous passons sans transition au 6 mai 1714. Encore une année bien pénible pour le cœur de Fénelon. Il est sur le point de perdre le duc de Beauvilliers, après le duc de Chevreuse, après le duc de Bourgogne, après l'abbé de Langeron ; ses deux enfants, Panta et Fanfan, sont partis pour Bourbon et pour Barèges ; sa seule consolation est de leur écrire et de recevoir leurs lettres. Panta lui en écrit comme il les aime, cordiales et gaies, et où le jeu poétique ajoute un ornement [3]. Fénelon devient plus sensible et plus affectueux en vieillissant. En remerciant l'abbé de Beaumont de l'amitié qui *se faisait sentir* dans une de ses lettres, il lui dit : « Je

1. 8 novembre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 436).
2. 8 novembre, à trois heures après-midi, 1710. (*Id.*, t. 7, p. 436).
3. 22 mai 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).

ne vis plus que d'amitié, et c'est l'amitié qui me fera mourir [1]. » Il aime plus que jamais ses amis aux dépens de sa santé; il souffre plus de leurs souffrances, et leur mort avance la sienne. Cette absence de son grand'vicaire lui est surtout pénible, maintenant qu'il sent ses forces diminuer; mais il la supporte avec amour, parce qu'elle sera utile à la santé de son cher neveu. « O que je vous souhaite à leur ombre! dit-il en parlant des arbres de son jardin; mais il faut vouloir que vous soyez au bain et que vous fassiez provision de santé [2]. » Il tâche de se faire un mérite de cette dure nécessité, et de purifier de tout son amour-propre cette amitié si vive et si naturelle; c'est sa constante préoccupation : se détacher, comme pour se préparer au détachement final.

Après la saison de Bourbon, l'abbé de Beaumont poussa jusqu'à son pays natal et alla revoir sa famille qui était aussi celle de Fénelon. Fénelon le suit du cœur; il le voit, il le sent s'éloigner; non seulement il compte tous ses pas, mais il sent qu'à chacun de ces pas la distance grandit entre lui et son neveu. Madame de Sévigné disait : « J'ai beau chercher ma chère fille, je ne la trouve plus et tous les pas qu'elle fait l'éloignent de moi [3]. » — « Rien ne me donne de distraction ; je vois ce carrosse qui avance toujours et qui n'approchera jamais de moi : je suis toujours dans les grands chemins [4]. » Fénelon aussi est dans les grands chemins, suivant le carrosse de son neveu, non certes avec ce désespoir d'une passion égoïste, mais avec une tristesse qui s'efforce de sourire en empruntant à l'antiquité de quoi sourire : « Vous avez des espaces immenses à parcourir; vous allez égaler *les erreurs* d'Ulysse. Je compte tous vos pas, et mon cœur en sent le prix. Cette absence nous préparera la joie d'une réunion [5]. » Il lui demande de modérer son ardeur pour ce voyage en pays lointain : « Je ne vous demande que Châteaubouchet, Fontaines et la Saintonge N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat, ni même à Manot. Vous trouveriez des chemins salébreux et ennemis des roues [6]. » Fénelon dépeint ces chemins malaisés, comme ferait un ancien ; quand il risque le mot *salébreux* d'origine latine et d'un *son doux*, il met en pratique les conseils qu'il donne dans sa *Lettre à l'Académie*, en traitant du projet d'enrichir la langue.

---

1. 22 mai 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 476).
2. *Ibid.*, t. 7, p. 476.
3. 6 février 1671. (*Lettres*, édit. des Grands écrivains, t. 2, p. 46).
4. 9 février 1671. (*Ibid.*, p. 52).
5. 22 mai 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 476).
6. 1er juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).

L'amour du sol natal dont son âme ne s'est jamais *déracinée* [1], l'amour de sa famille lointaine que son neveu va voir et qu'il ne verra plus, s'exprime discrètement et sobrement, en quelques mots, dans les lettres de ces derniers mois : « Je me réjouis pour mon frère aîné et pour mes sœurs de ce qu'ils auront la consolation de vous voir... Mille et mille amitiés à nos proches [2]. » — « Où êtes-vous, mon très cher neveu? où allez-vous? quand est-ce que je vous verrai, *lasso maris et viarum* ? je n'en sais rien, mais je sais bien que le jour de notre réunion sera marqué par la craie, et non par le charbon. Vous devez avoir passé la Drône et la Charente. Avez-vous vu le pas de Selle ? Avez-vous embrassé nos parents communs? Il vous reste encore un quart du monde à parcourir, avant que d'arriver à Marcoin, et que de voir notre clocher [3]. »

Ce qui s'exprime surtout dans les lettres de ces derniers mois, c'est une amitié plus inquiète que jamais, et la lassitude, et l'impatience d'être soulagé par la présence et par le secours de son neveu. Ce jour à marquer *à la craie*, où l'abbé de Beaumont pourra apercevoir de loin le clocher de Notre-Dame, tarde beaucoup: « Dieu sait avec quelle légèreté j'irai ce jour-là au devant du voyageur ; mais nous sommes encore loin de ce bon moment [4]. » Cependant il reproche au grand paresseux sa négligence à écrire ; puis il s'alarme de son silence : « Je commence à être en peine de vous. Seriez-vous malade ? Ne nous en manderait-on rien ? Je souhaite que mon inquiétude soit mal fondée... Soulagez-nous au plus tôt. Dieu sait combien je vous aime [5]. » — « J'ai senti à mes dépens que je vous aime trop [6]. » — « J'ai senti, mon cher enfant, combien je vous aime, et c'est ce qui m'a le plus alarmé ; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde ou sa jalousie à m'en priver [7]. » Aimer trop, c'est aimer mal ; non seulement il s'en repent, mais il craint d'en être puni. Fénelon se rappelle toutes les pertes qu'il a faites, depuis celle de l'abbé de Langeron jusqu'à celle du duc de Beauvilliers, et il craint d'en faire de nouvelles. La doctrine de l'amitié pure de tout intérêt reparaît ainsi sous sa forme la plus touchante dans les derniers mois de cette vie ; la crainte de perdre ceux

---

1. Voir un très agréable article de M. Fortunat Strowski : *Fénelon et son pays*. (*Revue de Fribourg* de juillet-août 1903).
2. 12 juin 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 478).
3. 12 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 480).
4. *Ibid.*, t. 7, p. 480.
5. 20 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 481).
6. 16 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 484).
7. 26 novembre 1714 (*Id.*, t. 7, p. 484).

qu'on aime est un sentiment humain, mais ordinaire et vulgaire; la conscience se mêle à celle de Fénelon pour en faire quelque chose de rare; jamais l'amitié de Fénelon n'a trouvé une plus belle expression qu'au moment où elle va finir, et il semble qu'elle ait le pressentiment de sa fin prochaine. Çà et là, on trouve encore un mot gai; pour saluer l'abbé de Beaumont, madame de Chevry, son fils, et le marquis de Fénelon, revenu de Barèges comme l'abbé de Beaumont de Bourbon, il dit: « Bonsoir. Mille fois tout à vous, à la très chère sœur, au petit follet et à dom boiteux [1]. » Mais on s'aperçoit facilement que Fénelon sent la mort toute voisine. Nous nous rappelons qu'il disait au marquis de Fénelon le 30 août 1714 : « Ma peine est une langueur paisible et non une douleur violente [2]. » C'est le temps où il se représente dans une de ses lettres spirituelles comme *un squelette qui marche et qui parle*. Il sent le besoin d'avoir un coadjuteur: « Voyez le P. Le Tellier, écrit-il le 14 octobre; raisonnez avec lui sur un bon coadjuteur. Ce serait un bien infini pour ce diocèse et un soulagement pour moi dont j'ai un besoin incroyable. Ce besoin croîtra tous les jours [3]. » Et encore le 26 novembre : « Je crois qu'il serait à propos que vous vissiez M. Bourdon (le P. Tellier), pour lui parler de mon désir sincère pour un coadjuteur; j'en aurais un vrai besoin... Pour une démission absolue, le temps orageux où nous sommes m'en éloigne, et ceux dont nous sommes menacés pourront ne m'en rapprocher pas [4]. » Il a donc grand besoin de son neveu; *ce n'est pas en vain qu'il est grand vicaire* [5]. « L'impatience de vous revoir, lui dit-il, se fait sentir à votre vieil oncle [6]. » Mais l'abbé de Beaumont s'attarde à Paris et Fénelon le rappelle de la manière la plus pressante : « Vous dépérissez à vue d'œil, dès que vous demeurez à Paris : ce genre de vie vous tue. D'ailleurs j'ai un pressant besoin de vous pour plusieurs affaires du diocèse. Ainsi je vous conjure de revenir, dès que vous aurez fait ce qui convient à votre chère sœur, et que vous aurez vu les personnes qu'il est à propos que vous voyiez à Paris [7]. » Quelques jours après, il écrit au marquis de Fénelon : « J'ai une grande impatience de voir revenir l'abbé de Beaumont. J'écris à lui et à sa sœur; mais il ne répond pas. Pressez-le très fortement de ma part, je vous en conjure;

1. 5 décembre 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 486).
2. 30 août 1714. (*Id.*, t. 7, p. 483).
3. 14 octobre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 483).
4. 26 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 484).
5. 1er juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).
6. 5 juillet 1714. (*Id.*, t. 7, p. 479).
7. 30 novembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 486).

j'ai réellement un grand besoin de lui [1]. » — « Je ne veux ni déranger ni gêner M. l'abbé de Beaumont; mais j'aurais un véritable et pressant besoin de son secours [2]. » Même après que Fénelon lui a envoyé *la petite berline* avec les quatre chevaux qui doivent le ramener[3], il tarde encore, et Fénelon écrit au marquis huit jours avant sa mort: « Je te prie, mon cher petit fanfan, de tirer notre bon Panta de Paris, où il ne peut être retenu que par son goût contre sa grâce [4]. » Il lui écrivait à lui-même, le 28 décembre : « Je souhaite que votre santé soit entièrement rétablie et que j'aie la consolation de vous voir bientôt en bon état après une si longue absence [5]. » C'est le dernier témoignage d'affection que Fénelon ait donné par écrit à l'abbé de Beaumont. Ce désir inquiet de revoir son neveu est d'un malade qui sent, de jour en jour, la mort plus proche.

Il fallut une aggravation soudaine de son état, pour tirer l'abbé de Beaumont de Paris. « Dans l'après-midi du quatrième jour de sa maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon arrivèrent en poste de Paris ; il éprouva une sensible consolation en les revoyant : il leur demanda qui leur avait donné l'alarme ; la douleur ne leur permit pas d'articuler un seul mot ; ils se contentèrent de nommer M. l'abbé de Fénelon, qui se trouvait à Cambrai lorsque la maladie se déclara [6]. » Nous regrettons que l'abbé de Beaumont ait tant tardé à revenir et ait causé, sans le vouloir, à son oncle, une des dernières peines qu'il ait vivement ressenties; mais nous aimons à voir les deux neveux chéris, les deux enfants de Fénelon, auprès de son lit de mort, dans cette attitude : *la douleur ne leur permettant pas d'articuler une parole*. Il virent du premier coup d'œil que c'en était fait de cette amitié si vive et si pure, qui inspirait et dictait les lettres si souvent charmantes et touchantes que nous avons analysées. Dans cette même relation d'un témoin des derniers moments, l'abbé de Beaumont et le marquis de Fénelon sont nommés au premier rang de ceux qui, dans la dernière nuit de Fénelon, vinrent l'un après l'autre « demander et recevoir sa bénédiction, lui donner le crucifix à baiser et lui adresser quelques mots d'édification ».

1. 11 décembre 1714. (*Œuvres*, t. 7, p. 487).
2. 14 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 487).
3. 5 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 486).
4. 29 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 489).
5. 28 décembre 1714. (*Id.*, t. 7, p. 489).
6. Relation de la maladie et de la mort de Fénelon par son aumônier, citée par de Bausset : *Histoire de Fénelon*. (*Œuvres*, t. 10, p. 324).

V

Ce que devint l'abbé de Beaumont après la mort de Fénelon ne nous regarde plus. Nous avons une lettre de lui au marquis de Fénelon écrite en 1732, et comme le sujet en est encore Fénelon et la querelle du Quiétisme, elle est de notre sujet. Il a gardé rancune à Bossuet et à tous les partisans de Bossuet, et il les traite sans ménagement ; c'est sa manière d'aimer et de regretter son oncle. De l'abbé Phelippeaux, qui accompagnait à Rome l'abbé Bossuet, il dit en grand seigneur méprisant : « Il était de même race que M. de Pontchartrain, mais d'une branche sans biens et demeurée dans la condition d'où était sortie toute la race. » De Giori, prélat domestique du pape, aux gages de la cour de France, il dit : « Un nommé Giori, prélat italien, c'est-à-dire ecclésiastique de ce pays, revêtu de quelque charge ou emploi dans la maison du pape ; car tous ces gens là y sont qualifiés prélats... C'était un homme sans conséquence, peu estimé, et d'une conduite irrégulière ; mais il avait le talent de faire rire et de divertir le bon vieux pape, et lui donnait beaucoup d'accès auprès de lui. » C'est le ton d'un évêque gentilhomme et gallican, qui tient en médiocre estime la cour de Rome et qui se souvient avec amertume de la condamnation du livre des *Maximes*. Le P. Roslet, agent du cardinal de Noailles, est le mieux « drapé ». « Vous verrez, écrit l'ancien abbé de Beaumont, par une lettre de l'abbé de Chantérac, du 2 de septembre 1698, ...que ce père méritait assez ce que Despréaux dit d'un homme de même nom : « J'appelle un chat un chat, et Roslet un fripon [1]. » Le neveu de Fénelon, alors âgé de 72 ans, avait encore de l'esprit et de la gaîté ; mais il était malicieux et mordant. Ce n'est pas Fénelon qui eût écrit ou parlé si librement. Il n'aurait même pas approuvé ce ton si différent du sien. Mais voyons-y surtout une dernière preuve de cette bonté de cœur de Pantaléon de Beaumont, dont son oncle faisait tant de cas.

C'est un plaisir pour nous de trouver, dans l'édition des *Œuvres complètes de Fénelon*, voisines l'une de l'autre, deux lettres, l'une dont nous avons déjà parlé, écrite en 1731 par le marquis de Fénelon pour défendre la mémoire de son oncle contre un grand vicaire de Meaux et contre M. Bossuet, évêque de Troyes [2], l'autre, dont nous parlons, écrite par l'ancien abbé de Beaumont devenu évêque de Saintes, au marquis de Fénelon, occupé à composer la *Vie abrégée* de l'archevêque de Cambrai, pour lui annoncer qu'il lui envoie *trois*

---

1. (1732). (*Œuvres*, t. 10, p. 55).
2. (1731). (*Id.*, t. 10, p. 53).

paquets de lettres relatives au Quiétisme. A défaut d'autre mérite, ces deux lettres ont au moins celui de nous faire constater avec joie que ces deux neveux, si aimés de Fénelon, avaient gardé pour sa mémoire le même amour et le même zèle tout filial.

*
* *

Les lettres à l'abbé de Beaumont, beaucoup moindres par le nombre que les lettres au marquis de Fénelon, n'ont pas non plus la même élévation morale. L'abbé de Beaumont n'a pas été dirigé par Fénelon comme le marquis ; de là un élément d'intérêt considérable en moins. Nous avons même remarqué quelquefois une certaine crainte inusitée de lui faire peine, en lui faisant des reproches. Telles qu'elles sont, ces lettres ont leur valeur et leur agrément. Fénelon aime l'abbé de Beaumont comme il a aimé peu de gens ; il l'aime pour sa droiture, sa bonté, sa cordialité, pour son esprit, pour sa gaîté, pour ses goûts de lettré et d'humaniste, et malgré ses goûts de généalogiste et d'antiquaire qui le distraient et l'absorbent au détriment de ses devoirs d'état; il lui est peut-être reconnaissant d'avoir réveillé sa belle humeur et sa verve après la douloureuse affaire du Quiétisme. La plupart de ces lettres, nous l'avons vu, sont faites de rien ; mais elles nous donnent l'idée la plus exacte de ce qu'était Fénelon en conversation, avec ses amis les plus intimes et les plus chers, et quand il n'avait plus à jouer le moindre personnage ; elles rapprochent de nous ce grand prélat et ce grand homme, et nous permettent de voir en lui l'homme privé qui se divertit, qui plaisante et qui rit. Cette espèce d'étonnement et de ravissement que, selon Pascal, le style naturel nous fait éprouver, bien des lettres ou billets à l'abbé de Beaumont, étudiés à part, nous la feraient éprouver pleinement ; on s'attendait à trouver non pas *un auteur*, mais au moins un homme que l'on admire de loin avec une vénération mêlée de crainte, et on trouve un homme très simple, tout à fait exempt d'affectation, qui cause et qui s'égaie comme tout le monde, et surtout un homme extraordinairement affectueux. La doctrine de l'amitié pure n'est pas non plus absente de ces lettres, et elle s'y exprime, dans certaines circonstances, d'une manière bien touchante. Par certains détails pittoresques, par les souvenirs classiques rappelés avec tant d'à-propos et interprétés avec un sens si juste de l'antiquité, elles ont, sans y prétendre, une assez haute importance littéraire. Et enfin, les lettres des derniers mois nous font voir et sentir le déclin de Fénelon et ont pour nous un grand charme de mélancolie.

VIII

FÉNELON ET L'ABBÉ DE LANGERON

SOMMAIRE

L'abbé de Langeron et son cousin, l'abbé de Maulevrier ; le contraste entre ces deux cousins ; quelques détails sur la famille de l'abbé de Langeron dans la correspondance de Fénelon.

I. La première lettre, du 24 août 1680 ; la date du commencement de leur liaison, d'après une lettre de Fénelon à la maréchale de Noailles ; Fénelon et l'abbé de Langeron, amis pendant trente-quatre ans ; l'abbé de Langeron élève du séminaire de Saint-Sulpice ; en cours de licence, lors des missions de Saintonge.

Le petit abbé et le grand abbé ; le petit abbé, surnommé M. Ludon ; homme de prudence et d'expérience pourtant ; comment Fénelon l'aime ; le témoignage qu'il lui rend après sa mort : vertu exacte, piété douce et aimable, désintéressement et dévouement à toute épreuve, esprit et talents, agrément en société, le principal secours de Fénelon pour le service de l'Église.

II. L'abbé de Langeron de moitié dans la vie intellectuelle et littéraire de Fénelon ; choisi par Fénelon pour les missions de Saintonge ; les conférences dialoguées ; le *talent et* l'*insinuation* avec lesquels il instruit. — L'éducation du duc de Bourgogne ; estimé et aimé du prince ; son penchant au sommeil, ridiculisé par son élève. — L'abbé de Langeron usant du droit de remontrances à l'égard de Fénelon : une nouvelle forme de l'amitié pure. — L'abbé de Langeron partagé entre Cambrai et Paris, chargé d'affaires de Fénelon, complétant pour Fénelon le duc de Chevreuse. — L'abbé de Langeron et les questions doctrinales les plus sérieuses et les plus ardues ; *horribles lettres* que Fénelon lui écrit ; la guerre menée en commun contre le jansénisme ; une belle devise de l'abbé de Langeron dans la dernière lettre de lui qui ait été conservée ; regret qu'il soit resté si peu de chose de lui et qu'il n'ait pas écrit pour le public.

III. L'abbé de Langeron homme de société, homme d'esprit et même bel esprit, d'après ses propres lettres. — Les rapports de Fénelon et, par suite, de l'abbé de Langeron avec Bossuet : cordialité, familiarité ; la lettre à Bossuet sur le Commentaire de l'Apocalypse révèle un écrivain d'imagination forte, humaniste, spirituel, gai. — Les lettres à la maréchale de Noailles : le témoignage de l'abbé de Langeron en faveur de Fénelon ; le badinage élégant dans ces lettres, le talent de dire des riens agréablement.

IV. La mort de l'abbé de Langeron ; les lettres très pathétiques écrites alors par Fénelon ; l'amitié pure dans la manière de supporter cette maladie et cette mort.

Résumé et conclusion : les deux plus grandes douleurs de Fénelon, la mort de l'abbé de Langeron et la mort du duc de Bourgogne ; les rapports de Fénelon avec l'abbé de Langeron prouvent qu'il était capable d'attachements profonds. Fin de la première partie.

L'abbé François Andrault de Langeron [1] était d'une famille de bonne noblesse du Bourbonnais. Il avait un cousin, connu sous le nom d'abbé de Maulevrier, qui fut en relations avec Fénelon et les amis de Fénelon, surtout avec l'abbé de Chantérac, durant l'affaire du Quiétisme. En envoyant au marquis de Fénelon trois paquets de lettres, relatives à l'affaire du Quiétisme, l'abbé de Beaumont disait : « Le premier contient les lettres de l'abbé de Chantérac à M. de Cambrai ; le second les lettres du même abbé aux abbés de Langeron et de Maulevrier qui étaient à Paris pendant toute la discussion de l'affaire [2] ». Ce cousin, de son nom « Charles Andrault de Langeron de Maulevrier, fils de Hector Andrault de Langeron, marquis de Maulevrier », fut un personnage considérable, chargé de titres : « aumônier du Roy, licencié en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine et sacristain de Saint-Jean à Lyon,... reçu comte de Lyon après ses frères, fait aumônier de Madame la Dauphine en avril 1680, député du clergé aux États de la province de Bourgogne en 1688, puis agent général du clergé de France en 1700, continué en 1705, nommé à l'évêché d'Autun, le 18 mai 1709, s'en démit en 1710 sans avoir été sacré et fut pourvu de l'abbaye de Moustiers-Saint-Jean, etc. [3] ». L'abbé de Langeron, ami intime de Fénelon, fait, à cet égard, un contraste complet avec l'abbé de Maulevrier. Il paraît avoir eu, en tout et pour tout, le titre de lecteur de Mgr le duc de Bourgogne ; il n'eut même pas celui de vicaire général de Fénelon, comme l'abbé de Beaumont et l'abbé de Chantérac ; sa frêle santé lui interdisait peut-être une application trop régulière. Il vécut librement, étudiant, écrivant, guidant et soutenant Fénelon dans ses travaux et dans ses luttes. Faut-il prendre à la lettre ce mot qu'il dit de lui-même à la maréchale de Noailles ? « Je suis le plus paresseux de tous les hommes ». Ce fut en tout cas un intelligent et aimable paresseux. On aime mieux croire qu'il fut un laborieux, travaillant à ses heures et à sa fantaisie. Sa mère et ses sœurs, nous le savons par les lettres

1. François Andrault de Langeron, né le 20 juin 1658, mort le 10 novembre 1710.

2. *Lettre citée*. (*Id.*, t. 10, pp. 54 et 55).

3. Bibliothèque nationale, manuscrits. Pièces originales, 58, fol. 123.

de Fénelon, faisaient partie de la maison de « Monsieur le Prince » et de « Madame la Princesse de Condé » ; ce qui laisse entendre que sa famille était d'une noblesse assez pauvre, quoique Fénelon dise à sa cousine, la marquise de Laval, après la mort de Madame de Langeron : « Il faut que vous comptiez qu'il y aura plusieurs femmes des meilleures maisons du royaume qui désireront cette place [1] ». L'abbé de Langeron avait aussi un frère dont il est question dans la première lettre écrite par Fénelon à son ami, le 24 août 1680, et qui semble avoir attristé sa famille par sa conduite et enfin par une mésalliance : « Je suis très fâché, lui dit-il, du mariage de M. votre frère ; mais comme il y avait longtemps qu'on a peu sujet d'attendre de lui ce qu'on désirait, je vous avoue que je suis moins touché de sa faute, que de la peine que Madame votre mère a eue à s'en consoler [2]. » Déjà, dans cette lettre, bien avant Madame Guyon, nous trouvons cette phrase qu'on croirait écrite aux environs de 1695 : « Elle a de la religion et il faut qu'elle l'emploie à se détacher de toutes les choses dont l'amour cause sa douleur [3] ». Fénelon est déjà directeur, et il prêche la désappropriation ; dans la pensée de Fénelon l'idéal est déjà en formation et peut-être tout formé ; quand il rencontrera Madame Guyon, leurs esprits, selon le mot de Saint-Simon, n'auront pas de peine à *se plaire l'un à l'autre*.

I

Dans cette même lettre, écrite de Sarlat, nous trouvons aussi ce témoignage d'amitié : « J'espère vous embrasser à la fin du mois prochain. Cependant priez pour moi, et aimez-moi toujours ». Ils sont déjà liés ensemble d'une étroite amitié. Fénelon a vingt-neuf ans ; l'abbé de Langeron se prépare encore à l'état ecclésiastique. Fénelon lui dit : « Pour vous, mon cher abbé, je souhaite ardemment que vous serviez au soulagement et à la consolation de madame votre mère : mais vous vous devez aussi à l'Église ; vous ne pouvez point en conscience passer les meilleures années de votre jeunesse dans des embarras d'affaires qui vont toujours plus loin qu'on ne croit, et qui vous détourneraient de votre étude et des fonctions auxquelles vous vous préparez [4]. » Après la mort de l'abbé de Langeron, Fénelon écrivait à la maréchale de Noailles : « Vous avez perdu un serviteur très sincère et très zélé. Pour moi, j'ai perdu un

1. A Versailles, 30 janvier 1691. (*Œuvres*, t. 7, p. 398).
2. 24 août (1680). (*Id.*, t. 7, p. 492).
3. *Ibid.*
4. 24 août (1680). (*Id.*, t. 7, p. 492).

ami intime, qui faisait la douceur de ma vie depuis trente-quatre ans [1]. » *Trente-quatre ans,* cela nous reporte à l'année 1676 et à la jeunesse sacerdotale de Fénelon ; Fénelon est sorti de Saint-Sulpice depuis deux ans ; l'abbé de Langeron y entrera seulement dans quatre ans. Le registre de Saint-Sulpice porte cette mention : « M. de Langeron, élève du diocèse de Nevers, est entré le 2e 9bre 1680. Il est sorti le 2e février 1681 [2]. » Quand Fénelon le choisit pour les missions des « côtes de la Saintonge et de Poitou », il n'avait pas encore achevé sa licence; Seignelay, qui avait eu recours à Fénelon pour le choix de « quelques bons prédicateurs [3] », lui écrivait le 17 novembre 1685 au sujet de l'abbé de Langeron : « Vous trouverez ci-joint une autre lettre pour le sieur Pirot, syndic de la Faculté de Paris, pour faire dispenser M. l'abbé de Langeron d'assister aux actes qui se feront entre-ci et le Carême prochain [4]. » Et le 9 mai 1686, presque à la fin de cette première année de mission, Fénelon écrivait de La Rochelle à Seignelay pour l'avertir que M. l'abbé de Langeron ne pouvait, *à cause de sa licence*, éviter de partir vers la Pentecôte [5] ; la dispense accordée expirait [6].

L'abbé de Langeron était de très petite taille ; aussi Fénelon l'appelle-t-il *le petit abbé*, *le cher petit abbé*, par opposition au *grand abbé*, de qui nous venons de prendre congé. Cette petite taille et ce contraste sont souvent, dans les périodes de joyeuse humeur, le sujet d'un badinage agréable: « Embrassez, lui dit-il, autant que vos petits bras pourront le faire, le grand abbé [7]. » — « Quelque impatience, dit-il encore à son sujet, que j'aie de revoir et d'embrasser mon cher gavache, j'aimerais mieux en être privé que de l'ôter à la bonne P. D. (duchesse de Beauvilliers) ou à Mlle de L. (Langeron) dans leur besoin. Excepté ces deux cas, il n'est rien tel que d'enlever. Panta, le grand Panta, n'a qu'à le prendre sur ses épaules. Je voudrais qu'il eût des bottes de sept lieues. Si j'en avais, j'irais une fois la semaine à Saint-Denis; il n'y paraîtrait pas [8]. »

Comme ce petit homme est spirituel et enjoué, Fénelon l'appelle aussi *M. Ludon*, un surnom qui nous paraît avoir quelque parenté

---

1. 20 novembre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 679).
2. Bibliothèque de Saint-Sulpice. Manuscrits.
3. 5 novembre 1685. *Lettres inédites de Fénelon*, publiées par l'abbé Verlaque, p. 1.
4. *Ibid.*, p. 2.
5. *Ibid.*, p. 39.
6. *Ibid.*, 23 mars 1686, p. 25.
7. 20 juillet (1700). (*Œuvres*, t. 7, p. 537).
8. 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 550).

avec *ludere, jouer, se jouer*. « Je compte, dit-il à l'abbé de Beaumont, que vous ne reviendrez pas sans le vénérable M. Ludon [1].» C'est huit jours après la lettre où il disait au sujet de l'abbé de Langeron : *il n'est rien tel que d'enlever*, et où il représentait le géant Panta chargeant le petit abbé sur ses épaules ; c'est du même petit abbé qu'il s'agit ici, et le contraste de l'épithète : *vénérable* avec le nom de *Ludon* est comme un sourire de Fénelon. Un autre jour, il dit : « J'embrasse M. Ludon jusqu'à l'étouffer [2]. » Sous des dehors peut-être un peu frivoles, l'abbé de Langeron cache beaucoup de sérieux et un grand sens. Aussi est-ce à M. Ludon, maître en plaisanterie, qu'on a recours pour certaines affaires où la plaisanterie ne peut avoir aucune part, où il faut beaucoup de prudence et d'expérience. S'agit-il, par exemple, d'examiner un ecclésiastique auquel on pense pour un emploi de supérieur ou de directeur du Séminaire de Cambrai, Fénelon dit à l'abbé de Beaumont : « M. Ludon, qui me paraît homme de bon sens, pourra vous aider de ses conseils en cette occasion. Ce que j'ai vu de lui là-dessus me paraît fort à propos [3]. »

Le grand Panta et le petit M. Ludon forment une vivante antithèse, où se reposent agréablement le regard et le cœur de Fénelon, de loin comme de près : « La lettre, dit-il un jour à l'abbé de Beaumont, sera commune entre le grand Panta et le petit M. Ludon, que j'embrasse en esprit avec tendresse, en attendant de les embrasser réellement tous deux [4]. » — « O qu'il me tarde, dit-il une autre fois, de me revoir entre vous deux dans notre promenade ! [5] » Il aime ses deux abbés *avec une infinie tendresse, comme ses chers enfants* [6]. De quel cœur et avec quel accent de sincérité il dit à l'abbé de Langeron, au bout d'une lettre longue, sérieuse, chargée de choses bien étrangères à l'amitié : « Tout à mon très cher enfant sans réserve [7]. »

Par quelles qualités d'esprit et de cœur l'abbé de Langeron s'est-il rendu si aimable ? Le testament de Fénelon le caractérise ainsi : « ami précieux que Dieu m'a donné dès notre jeunesse, et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie [8]. » Quelques témoignages qu'il

1. A l'abbé de Beaumont, 19 octobre 1701. (*Œuvres*, t. 7, p. 418).
2. *Id.*, 22 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 418).
3. *Id.*, 4 novembre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 419).
4. *Id.*, 6 novembre 1701. (*Id* , t. 7, p. 419).
5. *Id.*, 22 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 418).
6. *Id.*, 6 novembre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 420).
7. 20 juillet (1700). (*Id.*, t. 7, p. 538).
8. Testament de Fénelon. (*Id.*, t. 10, p. 136).

lui a rendus après sa mort sont utiles à recueillir; ils sont comme une oraison funèbre sincère, où rien ne sent l'éloge de commande. L'abbé de Langeron faisait aimer la vertu dans sa personne : « Rien n'était plus vrai et plus aimable que la vertu du défunt [1]. » L'éloge que la marquise de Lambert avait un jour adressé à Fénelon : « c'est vous qui m'avez montré la vertu aimable [2] », Fénelon le rendait à son ami. « Vous connaissiez, écrit-il encore, l'esprit, les talents, la piété douce et aimable, le désintéressement à toute épreuve de notre ami [3]. » Homme d'une intelligence d'élite, homme vertueux et pieux, mais d'une vertu et d'une piété traitables et aimables, homme d'un désintéressement et d'un dévouement à toute épreuve à ses amis, et d'abord au plus grand de ses amis, l'abbé de Langeron avait encore, dit Fénelon dans une lettre à la maréchale de Noailles, « avec la vertu la plus exacte, tout ce qui contribue aux agréments de la société [4] » ; c'est-à-dire l'esprit, la gaîté, l'entrain, et ce que La Bruyère appelle « l'esprit de la conversation. » Il faisait de tous ces dons un bon emploi; au vidame d'Amiens, Fénelon dit, entre autres témoignages de regret : « J'ai perdu la plus grande douceur de ma vie et le principal secours que Dieu m'avait donné pour le service de l'Église [5]. »

II

C'est ce dernier mot qu'il importe de relever tout d'abord. Fénelon y donne plus à l'abbé de Langeron qui ne fut pas vicaire-général de Cambrai, qu'à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Chantérac qui l'aidèrent à administrer son vaste diocèse. Cet homme très intelligent, très cultivé, qui savait parler et écrire, fut vraiment de moitié dans ce que l'on peut appeler la vie intellectuelle et littéraire de Fénelon. Après lui avoir dit un jour : « La Toussaint s'approche; employez bien le temps et revenez nous voir » ; il ajoute : « Nous philosopherons l'hiver [6]. » *Nous philosopherons*, c'est-à-dire nous échangerons nos réflexions, sur la politique quelquefois, mais surtout sur la doctrine, sur les matières les plus épineuses et les plus controversées de la théologie; nous nous préparerons à la bataille; nous aviserons aux

1. Au vidame d'Amiens, 15 novembre 1710. (*Œuvres*, t. 7, p. 332).
2. (Janvier 1710). (*Id.*, t. 7, p. 669).
3. A M***, 12 février 1711. (*Id.*, t. 7, p. 686).
4. A la maréchale de Noailles, 20 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 679).
5. Au vidame d'Amiens, 15 novembre 1710. (*Id.*, p. 332).
6. 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 550).

moyens de servir l'église avec les meilleures armes. Leur amitié est une sympathie d'esprit autant que de cœur.

Quand le marquis de Seignelay écrivit à Fénelon : « Je m'adresse à vous, Monsieur, pour avoir quelques bons prédicateurs pour faire une mission que le Roi veut envoyer sur les côtes de la Saintonge et du Poitou [1] », Fénelon n'eut garde d'oublier l'abbé de Langeron. L'abbé de Langeron, encore tout jeune, partagea donc avec son ami la tâche lourde et délicate de corriger les mauvais effets de la révocation de l'édit de Nantes et de reconquérir à l'Église catholique ou de maintenir dans la foi catholique des esprits aigris par la persécution, par les tentatives brutales autant que maladroites de conversion à main armée, en défiance contre tout ce qui venait à eux du pouvoir central, habitués qu'ils étaient par une assez rude expérience à le regarder comme l'ennemi de la franchise des âmes et de la liberté de leur conscience religieuse. Une lettre du 8 mars 1686 met en scène l'abbé de Langeron et Fénelon, argumentant l'un contre l'autre, dans des conférences dialoguées, en présence d'un protestant illustre, M. de Saint-Hermine ; cette forme vive et dramatique était pour eux un plus sûr moyen d'instruire et de frapper les esprits qu'un sermon solennel. « M. l'abbé de Langeron et moi nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le protestant et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Saint-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse ; celles de M. l'abbé de Langeron lui paraissaient décisives, et quelquefois il répondait de lui-même ce qu'il fallait répondre contre moi [2]. » Dans une autre lettre au marquis de Seignelay, Fénelon rend témoignage en ces termes à son ami que la licence est sur le point de rappeler à Paris : « Il est certain que nous sentirons beaucoup son absence ; car on ne peut instruire avec plus de talent et d'insinuation qu'il le fait [3]. »

La *Liste des Prédicateurs*, pour l'année 1688, signale l'abbé de Langeron comme prêchant avec Fénelon aux Nouvelles Catholiques et aux Religieuses de la Madeleine [4]. En 1689, l'abbé de Langeron

---

1. *Lettres inédites de Fénelon*, par l'abbé Verlaque, p. 1.

2. 8 mars (1686). (*Œuvres*, t. 7, p. 199).

3. 23 mars 1686. *Lettres inédites de Fénelon*, publiées par l'abbé Verlaque, p. 26.

4. « Monsieur l'abbé de Fénelon preschera les Dimanches ; le premier Vendredi et le sixieme Monsieur l'abbé de Langeron... (aux Nouvelles Catholiques). » Aux Religieuses de la Madeleine, deuxième communauté dont Fénelon avait le soin, Fénelon prêche le premier dimanche de l'Avent et l'abbé de Langeron le jour des Rois. (Bibliothèque nationale, Mss. LK7 6743).

fut associé, à titre de lecteur, à l'éducation du duc de Bourgogne [1]. Il paraît avoir été estimé et aimé particulièrement par le jeune prince. Dans la belle lettre écrite par le duc de Bourgogne à Fénelon, après un silence de quatre ans, il y a un mot affectueux pour l'abbé de Langeron : « Ne montrez cette lettre à personne du monde, excepté à l'abbé de Langeron, s'il est actuellement à Cambrai ; car je suis sûr de son secret, et faites-lui mes compliments, l'assurant que l'absence ne diminue point mon amitié pour lui [2]. » On a conservé, parmi les thèmes du duc de Bourgogne, quelques dialogues où l'enfant avait mis en scène son lecteur ; ce sont de toutes petites comédies enfantines qui ne manquent pas de gaîté ni d'esprit. Les personnages sont désignés par abréviation : mor (Moreau), lan (Langeron), lech (de Léchelle), bour (le duc de Bourgogne), fen (Fénelon). Nous savons, par une lettre de l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles, qu'il était facilement accablé par le sommeil [3]; il s'en égaie lui-même ; c'était sans doute faiblesse de tempérament et maladie. Or, c'est ce penchant au sommeil que ridiculise son élève, le duc de Bourgogne. Le lecteur était en train de lire; mais en lisant il s'endort et, tout en dormant, il continue à parler, c'est-à-dire à extravaguer tout haut; M. de Léchelle le supplée, mais il s'endort et rêve tout haut à son tour ; seuls, le duc de Bourgogne, Fénelon et le valet Moreau restent éveillés et s'amusent de cette comédie : « *bour*. Cheut, cheut, paix. — *lan*. L'archevesque d'Upsal écrivit... — *fen*. Ah, ah, ah, ah. — *lan*. L'archevesque d'Upsal eccrivit aux — *bour*. Il recommence toujours le même endroit. — *mor*. Il va tomber tant il dort. — *lan*. Mons[r] de lechelle, prenez le livre. — *bour*. Bonsoir, monsieur. — *lech*. Le voilà sous la table. — *lan*. Non, non, je ne dormirai plus. L'archevesque d'Upsal — *mor*. Encore. — *lech*. Monsieur, donnez-moi le livre. — *lan*. Tenez donc, etc. » L'abbé de Langeron et M. de Léchelle, à qui mieux mieux, « se jettent en des discours que le sommeil leur inspire », et le malicieux petit duc de Bourgogne les fait aussi dénués de bon sens et même de sens que possible ; l'archevêque d'Upsal y écrit à saint Augustin ; l'Argan de Molière y coudoie le duc de Guise ; le duc de Guise y est chef du

1. En deux endroits de la correspondance de Fénelon avec Madame Guyon, il est question de l'abbé de Langeron : « L'abbé de L. qui demeure avec moi et dont je vous ai parlé, me paraît avoir un bon commencement pour l'intérieur.... ce 9 juin 1689 (t. 5, p. 412). » — M[r] l'abbé de L. a besoin de vous, et il ménerait une vie pleine de vicissitudes, s'il ne vous avait pas ; Dieu vous l'a donné, ayez en soin : il l'aime quoiqu'il n'ait *pas dessein* de le conduire jusqu'à la consommation... (t. 5, p. 338). »

2. 22 décembre 1701. (*Œuvres*, t. 7, p. 231).

3. 1[er] avril 1703. (*Id.*, t. 7, p. 569).

parti des rats contre les grenouilles, etc... Fénelon tire la morale d'une de ces scènes : « Sans lire Molière, nous avons eu la comédie donnée par M. de Langeron et M. de Lechelle [1]. » Les leçons au duc de Bourgogne n'étaient donc pas toujours moroses, et l'abbé de Langeron contribuait à les égayer, sans le vouloir. M. Ludon riait volontiers des défauts d'autrui ; mais on riait aussi parfois aux dépens des siens.

L'abbé de Langeron, après avoir été associé aux différents ministères de Fénelon, était demeuré pour son ami, devenu archevêque de Cambrai, un conseiller qui avait même le droit de remontrances et en usait de temps en temps. « Vos remontrances, mon très cher enfant, lui écrit Fénelon, me firent quelque légère peine sur le champ ; mais il était bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé. Vous manqueriez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas prêt à me faire de ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez me devoir contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et un reflux de cœur sans réserve entre nous [2]. » Le premier moment a été une peine d'amour-propre, bien vite dominée ; après quoi il a senti qu'il n'avait jamais tant aimé son ami, et il l'invite à recommencer à lui faire de la peine par amitié. Cela est nouveau dans l'étude que nous avons entreprise de l'amitié de Fénelon. Fénelon dirigeait ; il n'était guère dirigé, au moins il n'y paraît guère dans la correspondance [3] ; il faisait des remontrances et n'en recevait pas ; de l'abbé de Langeron il en reçoit comme le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le vidame d'Amiens, le marquis de Fénelon, devaient recevoir les siennes. La forme de l'amitié a un peu changé, mais non la qualité.

L'abbé de Langeron, partagé entre sa sœur, Mademoiselle de Langeron, et Fénelon, vient, les hivers, à Cambrai, au moins aux environs de 1700. Sa visite est désirée et attendue impatiemment. « Je vais être fainéant pendant les moissons qui ne finissent qu'avec le mois d'août, lui écrit-il. Je compte d'employer en visites les mois de septembre et d'octobre. Je serai revenu ici pour la Toussaint; c'est alors, ce me semble, que vous m'avez fait espérer de nous venir

---

1. Bibliothèque de Saint Sulpice. Manuscrits.

2. 20 juillet (1700). (*Œuvres*, t. 7, p. 537).

3. Excepté dans certaines *lettres spirituelles*, d'esprit proprement « quiétiste », à des initiés, familiers avec la doctrine de Madame Guyon. Voir ce qui est dit, *Appendice*, pp. 16 et 17, des lettres à la duchesse de Mortemart, reconnues parmi les *Lettres spirituelles*.

revoir [1] ». Ou encore : « Je pars pour Tournai, bien fâché de n'avoir pu partir plus tôt, dans l'impatience de revenir vous recevoir à la Toussaint [2] ». L'abbé de Langeron est à Paris une sorte de chargé d'affaires de Fénelon. On se rappelle que le duc de Chevreuse dit de Panta et du petit abbé qu'ils étaient « maîtres en l'art de distribuer ce qu'on désapprouve [3] ». Fénelon veut-il faire un cadeau au duc de Bourgogne, c'est par l'abbé de Langeron qu'il le fait, parce qu'il sait que c'est un intermédiaire habile et prudent : « Je vous conjure de me faire faire à Paris un fort petit reliquaire d'or d'une très belle façon et de me l'apporter quand vous reviendrez. J'y veux mettre un petit morceau de la mâchoire de saint Louis. Vous comprenez l'usage que je veux faire de cette relique [4] ». L'usage qu'il en fit est clairement indiqué dans une lettre au duc de Chevreuse, écrite après la mort du prince. Il interroge avec inquiétude : « N'y a-t-il point (dans les papiers de notre très cher prince), un reliquaire d'or, avec un morceau de la mâchoire de saint Louis, que je lui avais envoyé ? [5] » C'est à l'abbé de Langeron qu'il confie une longue lettre pour le marquis de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard du nouveau roi d'Espagne, Philippe V, lettre secrète où les précautions les plus minutieuses sont prises *pour le plus innocent de tous les secrets* : « Je vous envoie ma lettre pour Louville ; mettez-y le cachet que vous me faites promettre [6] ». C'est l'abbé de Langeron qu'il consulte pour savoir s'il a été assez court et d'une sécheresse assez polie dans un remercîment à M. de Chartres, ancien ami de Fénelon, qui aurait voulu, après l'affaire du Quiétisme, se réconcilier publiquement avec lui [7]. Lorsque *le P. Gerberon, le P. Quesnel et M. Brigode* ont été pris à Bruxelles et mis dans la tour de l'archevêché par ordre du roi d'Espagne, Philippe V, c'est par l'abbé de Langeron qu'il fait savoir en haut lieu, « au bon duc et au P. de la Chaise », ce qu'il faut faire, sur quoi l'on doit interroger les domestiques, et, les papiers une fois trouvés, quel parti il faut en tirer contre « les premières têtes de Paris » qu'il nomme : *M. Boileau, M. Duguet, M. de la Tour* [8] ; et on en veut un peu à

---

1. 20 juillet (1700). (*Œuvres*, t. 7, p. 537).
2. 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 550).
3. *Lettre citée*, cf. plus haut, pp. 82 et 134.
4. 12 mai 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 651).
5. 8 mars 1712. (*Id.*, t. 7, p. 375).
6. 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 551).
7. 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 550).
8. 4 juin 1703. (*Id.*, t. 7, p. 573).

Fénelon d'avoir chargé l'abbé de Langeron d'une telle commission et à l'abbé de Langeron de s'en être laissé charger. Fénelon le consulte surtout sur des questions embarrassantes où son intérêt, mais surtout sa conscience, sont engagés. C'est à l'abbé de Langeron comme au duc de Chevreuse qu'il demande en 1709 ce qu'il devrait faire « si par hasard la France rendait Cambrai ». « Vous savez que je n'ai aucun bien ; que mes neveux sont presque sans ressource du côté de leur famille, et que ma situation m'ôte tout appui en France. Je vous avoue néanmoins que le fond de mon cœur répugne à quitter la patrie, à me détacher de mon Roi, et à prêter serment de fidélité à ses ennemis [1] ». Si nous avions une partie plus considérable de la correspondance de Fénelon avec l'abbé de Langeron, nous verrions que l'abbé de Langeron est, comme le duc de Chevreuse, une sorte d'agent de Fénelon aussi zélé qu'intelligent, un intermédiaire entre Cambrai et Paris ou Versailles, et que les deux correspondants et amis se complétaient pour Fénelon l'un par l'autre. Quelquefois l'abbé de Langeron s'aventure un peu trop ; son amitié est imprudente par désintéressement, et Fénelon s'alarme. « Je crains, écrit-il plus de trois ans après la condamnation de son livre, que, dans l'excès d'aigreur où l'on est, on ne prenne quelque parti d'autorité contre vous, pour me causer la plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et pour me déconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune affaire, si petite qu'elle puisse être. Il ne leur faudrait qu'un très léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures [2] ». L'abbé de Langeron était tenu, comme le duc de Chevreuse, à la plus grande circonspection. Il devait avoir toujours l'œil au guet, et agir avec adresse et clandestinement.

Fénelon écrivait un jour au duc de Chevreuse : « M. l'abbé de Langeron qui part, mon bon duc, vous parlera de tout ce qu'il y a en ce pays de doctrinal et de politique [3] ». Voilà les graves sujets de leurs conversations, quand ils philosophent l'hiver au coin du feu. C'est, d'après leurs lettres, la doctrine qui est leur principal souci. Fénelon consulte l'abbé de Langeron et reçoit ses conseils sur la manière de combattre le jansénisme : « De mon côté, dit-il à propos d'un projet d'ouvrage contre le jansénisme, je tâche de ne pas perdre mon temps sur cette matière. Nous en reparlerons, si Dieu permet que vous reveniez nous voir l'hiver prochain [4]. » Quelquefois les

1. 12 mai 1709. (*Œuvres*, t. 7, p. 651).
2. 17 novembre 1702. (*Id.*, t. 7. p. 565).
3. 4 août 1710. (*Id.*, t. 7, p. 321).
4. 20 juillet (1700). (*Id.*, t. 7, p. 537).

lettres à l'abbé de Langeron sont de vrais mémoires ou dissertations, avec des numéros pour les paragraphes; car Fénelon est homme d'ordre et de clarté; alors pas une digression, pas un mot pour rire; à le voir si sérieux, on peut à peine croire qu'il puisse être parfois si badin, et presque bouffon. Voici, le 15 novembre 1702, une longue et savante dissertation sur les différentes clefs qui peuvent aider à l'intelligence de la doctrine de saint Augustin sur la grâce; c'est l'objet constant des méditations et des études de Fénelon, le jansénisme étant pour lui l'ennemi, un ennemi puissant, indomptable, toujours combattu, jamais réduit; un seul mot de cette lettre : « mon très cher fils » nous fait souvenir que c'est une lettre [1]; mais c'est une *horrible lettre* ; Fénelon le lui dit deux jours après, en lui écrivant de nouveau [2].

Une lettre du 24 mai 1703 nous montre clairement quelle influence exerçait l'abbé de Langeron sur l'esprit de Fénelon. Fénelon était en cours de visites; il interrompt son voyage et revient à Cambrai exprès pour répondre à l'abbé de Langeron : « Vos lettres, mon très cher fils, m'ont fait quitter mes visites pour venir ici vous répondre, et travailler selon vos vues. » Il s'agissait, pour les évêques de France, d'adhérer par un mandement au bref de 1703 sur le *cas de conscience* [3]. Fénelon écrit sur la question une longue dissertation dont il dira à la fin : « Voilà un horrible et sacré libelle. Pardon, mon très cher fils... » Il n'est pas de l'avis de l'abbé de Langeron sur tous les points : « Je ne puis m'empêcher de dire que le sentiment que vous me proposez, savoir que le fait n'est pas précisément le dogme révélé, mais que c'est comme une conclusion théologique ne me paraît pas un sentiment soutenable, etc... » Il discute ainsi les idées de l'abbé

1. 15 novembre 1702. (*Œuvres*, t. 7, p. 561).

2. 17 novembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 565).

3. Écrit qui ranima, en 1702, les querelles jansénistes. D'après Daguesseau (*Mémoires*, t. XIII, p. 200), « on supposait un confesseur embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de province lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour se guérir de scrupules vrais ou imaginaires. Un de ces scrupules roulait sur la nature de la soumission qu'on doit avoir pour les constitutions des Papes contre le jansénisme. » Sur la question de fait, l'ecclésiastique regardait comme suffisant *le silence respectueux*. La décision des docteurs de Sorbonne consultés était que les sentiments de l'ecclésiastique de province n'étaient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Église, ni tels enfin que le pénitent fût obligé d'y renoncer pour obtenir l'absolution ; « il y en eut environ quarante qui souscrivirent sans beaucoup de réflexion à la décision qui leur fut présentée... » Cette décision fut condamnée par un bref de Clément XI, du 12 février 1703 (Cf. *Histoire littéraire de Fénelon*, par Gosselin, *Œuvres*, t. 1, p. 56 et p. 305).

de Langeron, en rejette une partie, accepte l'autre ; ce sont deux théologiens, deux docteurs, égaux en autorité, qui unissent leur intelligence et leur science et se corrigent l'un par l'autre [1]. Nous sommes autorisés à croire que Fénelon doit beaucoup à la collaboration amicale et désintéressée de l'abbé de Langeron. « Je travaille à un projet de mandement, écrit-il le 4 juin suivant, et je fais grande attention à toutes les vues que vous me donnez... Dès que cet ouvrage sera achevé, je vous l'enverrai [2]. » De 1703 à 1709, pas de lettres. Le 12 mai 1709, un an et demi avant la mort de l'abbé de Langeron, nous les retrouvons occupés encore à lutter d'un effort commun contre le jansénisme. Il s'agit maintenant non plus du *Cas de conscience*, mais de la *théologie de Habert* et de *la délectation invincible* [3] : « J'espère, lui dit-il, que vous aurez entretenu ou fait entretenir à fond, par le P. Germon, le P. Le Tellier, pour savoir de lui ce qui regarde Rome, etc. Il faudrait concerter avec lui la manière d'attaquer directement et ouvertement le système de la délectation inévitable et invincible, faute de quoi le jansénisme paraîtra toujours un fantôme... Pensez-y ; faites-y bien penser à ceux qui ont de l'autorité [4]. » Quoi qu'il en ait pu dire en badinant, l'abbé de Langeron n'est certes pas un oisif et un *paresseux* ; d'après tous les indices fournis par la correspondance, c'est un laborieux qui a travaillé jusqu'à la dernière heure. Dans un mémoire au P. Le Tellier, écrit en 1710, l'année même de la mort de l'abbé de Langeron, Fénelon dit, toujours au sujet du jansénisme : « D'ailleurs il serait capital qu'un certain nombre de théologiens travaillassent de concert, pour développer toute la matière de la grâce. Je me charge d'une explication claire et précise du texte de saint Augustin, qui montrera la fausseté du système que Jansénius

1. 24 mai 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 570).

2. 4 juin 1703. (*Id.*, t. 7, p. 573).

3. Louis Habert, docteur de Sorbonne (1635-1718), ami d'Antoine de Noailles, dont il fut le vicaire-général à Châlons, publia en 1707 son cours de théologie qu'il avait professé pendant trente ans... « Le sieur Habert n'avait fait, au dire de Fénelon, qu'insinuer le système de Jansénius sous des termes radoucis. (Préambule de l'Ordonnance... portant condamnation d'un livre intitulé : *Theologia dogmatica et moralis ad usum Seminarii Catalaunensis*). » « Depuis le péché d'Adam l'homme se trouve toujours entre deux délectations indélibérées, l'une céleste qui le porte au bien, l'autre terrestre qui le sollicite au mal ; la volonté est toujours nécessitée non absolument et physiquement, mais *moralement* à suivre celle des deux délectations qui est actuellement la plus forte, etc. (Ordonnance, etc...). » (Cf. *Histoire littéraire de Fénelon*, par Gosselin, *Œuvres*, t. 1, p. 74).

4. 12 mai 1709. (*Id.*, t. 7, p. 650).

impute à ce saint docteur. M. l'abbé de Langeron travaille actuellement pour faire une semblable explication du texte de saint Thomas sur la prémotion physique [1]. » Les questions les plus délicates et les plus subtiles de la théologie lui sont familières; elles conviennent à la finesse de son esprit; il s'y complaît et semble s'y jouer.

Nous avons de l'abbé de Langeron lui-même quatre lettres à l'abbé Chalmette, archidiacre de La Rochelle. Elles nous confirment dans cette idée qu'il fut un polémiste théologien, savant et habile. Il donne des conseils à l'évêque par son grand vicaire. « J'y voudrais, dit-il d'un mandement, un plus grand développement de la doctrine de Jansénius, et de celle de l'Église à laquelle celle de saint Augustin est entièrement conforme. Quand on frappe contre le parti, il faut frapper un grand coup. S'il faut éviter d'être court, il faut aussi prendre garde à n'être pas trop long [2]. » Quelque temps après, le 23 juin 1708, l'abbé de Langeron est à Cambrai et c'est de concert avec Fénelon qu'il envoie des observations sur le même travail à l'abbé Chalmette et, par suite, à l'évêque de La Rochelle : « M. l'archevêque de Cambrai pense comme moi, Monsieur [3]. » Dans cette lettre, il constate avec douleur les progrès du jansénisme, à Paris surtout, sous l'autorité et grâce à la complicité plus ou moins avouée du cardinal de Noailles : « Le parti est absolument le maître dans la Faculté de Paris et même dans la maison de Sorbonne. Dans l'une et dans l'autre, un homme qui se déclarerait hardiment pour la bonne cause, serait sûrement refusé. » Il encourage son correspondant et il s'excite lui-même à combattre généreusement pour la vérité par ces nobles paroles : « Prions ; servons l'Église suivant les moyens que Dieu nous donne et attendons de lui ce qui nous paraît impossible [4]. » Dans ces mots, presque les derniers que nous puissions recueillir : « *Servons l'Église suivant les moyens que Dieu nous donne* », nous pouvons

---

1. Au P. Le Tellier, jésuite. (*Œuvres*, t. 7, p. 663).

2. 23 décembre 1707. (*Id.*, t. 7, p. 631).

3. C'est bien de concert avec l'abbé de Langeron et avec Fénelon que les évêques de Luçon et de La Rochelle, Jean-François de Valderie de Lescure, et Étienne de Champflour, avaient préparé leur *Instruction pastorale* du 15 juillet 1710 contre les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel, approuvées par le cardinal de Noailles, instruction qui causa tant de « mortifications » (*Œuvres*, t. 8, p. 66) au cardinal et contribua pour sa grande part à la bulle *Unigenitus*. Fénelon avait-il le droit de dire, dans une lettre à la maréchale de Noailles ? « Non, je n'ai eu aucune part à ce mandement ; si j'y avais part, je le dirais sans embarras : les évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage ; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi (*Id.*, t. 8, p. 66). »

4. 23 juin 1708. (*Id.*, t. 7, p. 640).

voir comme la devise de l'abbé de Langeron et le programme de toute une vie qui fut obscure, mais noble et utile.

Nous voyons mieux maintenant, nous voyons nettement comment Fénelon a pu dire, à la mort de l'abbé de Langeron : « J'ai perdu... le principal secours que Dieu m'avait donné pour le service de l'Église. » Comme il est à regretter que rien de ce théologien et de cet écrivain, formé à l'école de Fénelon, à qui Fénelon dut quelque chose, peut-être beaucoup, mais à qui sûrement il avait donné plus qu'il n'en avait reçu, ne soit parvenu jusqu'à nous, et que sa modestie, ou sa santé, ou l'état de défaveur et de disgrâce dans lequel il fut durant une bonne partie de sa vie, ne lui aient pas permis de publier quelque grand ouvrage. Nous avons le droit de conjecturer que, quel que fût le genre, cet ouvrage n'eût pas été médiocre.

III

Fénelon disait aussi de son ami qu'il avait « tout ce qui contribue aux agréments de la société. » Oui, ce théologien scolastique, qui écrit d'une manière si austère à l'abbé Chalmette, et à qui Fénelon envoie *d'horribles lettres* qu'aucun sourire n'éclaire, était un homme de très bonne compagnie; cela ne nous étonne pas ; il était très bien né; il fréquentait la même société que Fénelon ; il avait pour amis les amis de Fénelon ; il était de ces vacances délicieuses que l'on passait à Chaulnes. « Il me tarde bien, écrit Fénelon au duc de Chevreuse, de me retrouver avec vous et avec le P. abbé (de Langeron) [1]. » C'était un homme d'esprit et même un bel esprit. Pour en juger, pour en prendre une idée légère, nous avons, grâce à Dieu, quelques lettres de lui, non pas, hélas! à Fénelon, mais à Bossuet qui fut pendant une quinzaine d'années l'ami de Fénelon, et par suite, de l'abbé de Langeron, et à une amie et correspondante de Fénelon, la maréchale de Noailles.

Avant la querelle du Quiétisme, Fénelon et Bossuet étaient en relations suivies et, malgré la différence d'âge, leur commerce était plein de cordialité, affectueux, familier, et non pas peut-être exempt de flatterie de la part de Fénelon qui avait, sans doute, dans sa jeunesse surtout, « l'esprit complaisant et flatteur. » En 1684, nous trouvons Fénelon prêchant à Meaux le carême avec Bossuet et le suppléant pour certaines instructions : « Le 27 février 1684, second dimanche de Carême, M. l'évêque de Meaux prêcha en l'église cathédrale, et un

---

1. Octobre ou novembre 1705. (*Œuvres*, t. 7, p. 249).

abbé nommé M. de la Motte Fénelon fit une exhortation que l'on nomme prière à cinq heures du soir en la dite église, Mgr de Meaux étant présent. » Cet abbé de Fénelon prêcha trois fois dans la semaine de la Passion [1]. Quelques années plus tard, le 8 mars 1686, Fénelon écrit à Bossuet de sa mission de Saintonge ; il lui demande des nouvelles de son oraison funèbre de Michel Le Tellier. « Mais le grand chancelier, quand le verrons-nous, Monseigneur? Il serait bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié ; *o utinam!* » Et de quel ton léger, inattendu de la part d'un zélé missionnaire, il parle de son retour et du désir qu'il a de quitter sa mission et de revoir Germigny ! Il prie Bossuet d'arranger leur retour avec M. Seignelay ; « mais parlez uniquement de votre chef », lui dit-il. On les blâme à Paris d'avoir fait aux protestants trop de concessions, d'avoir supprimé de leurs sermons l'*ave Maria* : « S'il nous tient trop longtemps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*ave Maria* ; et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny ; ce serait un coup de vent qui nous ferait faire un joli naufrage [2]. » Fénelon et l'abbé de Langeron sont des habitués de Germigny. Fénelon a même chanté Germigny en vers qui font regretter sa prose : « De Grâces et de Jeux c'est le riant séjour [3]. » Quand Fénelon est nommé précepteur du duc de Bourgogne, Bossuet s'empresse de féliciter Madame de Laval, fille de son ami, le marquis Antoine de Fénelon : « Enfin, madame, lui dit-il, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser [4]. » Voilà le ton de leur amitié.

Cette liaison si cordiale et si familière explique les rapports de l'abbé de Langeron avec Bossuet. Nous avons de lui une lettre à Bossuet qui pourrait être signée de Fénelon ; elle traite de choses sérieuses ; comment pourrait-on entretenir Bossuet de bagatelles ? Mais elle mêle, avec beaucoup d'esprit, l'agréable à l'utile. Nous nous rappelons que Fénelon disait à son neveu le marquis : « Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur,

---

1. D'après des *Extraits de l'histoire de la ville de Meaux*, par Claude Rochard, conservés à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux et publiés par la *Revue Bossuet*, numéro du 25 juillet 1904.

2. 8 mars 1686. (*Œuvres*, t. 7, p. 494).

3. Lettre à Bossuet. (*Id.*, t. 6, p. 661).

4. 9 août 1689. (*Id.*, t. 7, p. 497).

avec un air de liberté : c'est ce qu'il faut tâcher d'attraper. » L'abbé de Langeron ne faisait pas effort pour l'attraper ; il l'avait naturellement. Il s'agit d'un commentaire sur l'Apocalypse fait par Bossuet et soumis à l'abbé de Langeron comme à un très bon juge ; il est piquant déjà de voir l'abbé de Langeron juge de Bossuet : « J'ai lu, Monseigneur, lui dit-il, toutes les notes sur l'Apocalypse, et j'avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verrait naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire, le texte à la main : le gros du dessein est merveilleux, et je mettrais ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. » L'abbé de Langeron a de l'imagination ; il a, quand il veut, l'expression colorée et forte. En voici un autre exemple, digne d'un grand écrivain et qui révèle aussi, dans l'abbé de Langeron, un humaniste, familier avec Térence : « Je trouve, Monseigneur, dans le récit et les notes, un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés [1]. » Il faudrait avoir l'esprit mal fait pour ne pas accepter avec reconnaissance un pareil reproche ; jamais on n'a mieux dit que Bossuet portait dans tous les genres littéraires son tempérament de grand orateur, que sa simplicité était souvent magnifique sans le vouloir, que son imagination et son cœur coloraient ou réchauffaient, bon gré mal gré, tous les sujets Il y a, dans cette lettre, un autre reproche : « La principale difficulté est sur Paul de Samosate. » Paul de Samosate, évêque d'Antioche du IIIe siècle, un illustre hérésiarque, qui regardait le Christ comme un homme d'origine terrestre, devenu Dieu par ses propres mérites, avec l'aide de la grâce, c'était une clef pour expliquer un détail de l'Apocalypse : *l'étoile qui tombe du ciel* (*et vidi stellam de caelo cecidisse*). L'abbé de Fénelon ni l'abbé de Langeron n'approuvent cette interprétation ; l'abbé de Fénelon a envoyé déjà à Bossuet « son docte Commentaire ». « Après avoir lu exactement et plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénelon, j'ai trouvé qu'en général, et à facilité égale de faire cadrer le texte aux deux sens, celui des Barbares occidentaux était préférable à celui de Paul de Samosate, parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre qui est de représenter l'Empire persécutant l'Église, et puni. » Et l'abbé ajoute un *docte commentaire* de sa façon à celui de son ami. Mais *l'éloquence continue ennuie* ; il le sait et il finit comme

---

1. Cette belle image ressemble trop à ce vers de Térence : « Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo (*Eunuchus* ; act. I, sc. II, v. 105) », pour n'être pas une réminiscence.

il avait débuté sur un ton plaisant et badin : « Enfin, Monseigneur, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, je vous donnerai quatre millions si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité qui ne va jamais qu'à cent mille écus. » Voilà comment parle à Bossuet ce petit abbé obscur qui vient à peine d'achever sa licence. C'est un familier de Germigny, tout comme Fénelon : « Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny, et je pourrai bien y arriver le même jour que vous, Monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate : mais plutôt les Goths, les Alains, les Francs, les Hérules, etc. » Peut-on revenir au sujet plus agréablement ? Vraiment ce petit abbé avait bien de l'esprit et un goût sûr ; rien de déplacé ni d'affecté dans cet enjouement de bonne compagnie.

Les quelques lettres que nous avons de l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles ne font que confirmer cette impression, en nous donnant aussi quelque idée du cœur de ce véritable ami.

Le duc et la duchesse de Noailles avaient été, à Versailles, du cercle des amis de Fénelon ; nous avons plusieurs lettres d'amitié respectueuse et de direction morale et spirituelle de Fénelon au duc et à la duchesse de Noailles. Depuis l'affaire du Quiétisme, où le cardinal de Noailles, frère du maréchal, avait tenu un rôle si important, Fénelon gardait le silence ; la maréchale s'en plaignit discrètement et indirectement ; le 23 décembre 1702, l'abbé de Langeron répond de Cambrai, en son nom et au nom de son ami : « L'abbé de Maulevrier ne sait ce qu'il dit, Madame, et je n'en suis pas étonné. N'ayant aucun commerce avec M. de Cambrai, il a ignoré quelle était sa conduite... Il ne vous écrit point le premier, parce qu'il s'est imposé cette règle générale [1]. » Et le 1er avril 1703, revenant sur ce sujet, il dit : « Il serait bien étonnant que la Flandre eût diminué la sincérité d'une personne à qui vous en trouviez tant pendant qu'elle était à Versailles. » Il fait sincèrement l'éloge ou mieux l'apologie des qualités de cœur de son ami. Nous avons vu avec quelle sincérité d'amitié Fénelon louait dans l'abbé de Langeron *la plus grande douceur de sa vie* ; or, nous trouvons ici un témoignage de l'abbé de Langeron en faveur de Fénelon, qui correspond exactement à celui de Fénelon en faveur de l'abbé de Langeron, et c'est pour nous une bonne fortune : « Vous me demandez que je sois caution : je m'y engage hardiment, persuadé que jamais caution n'a couru moins de risque. La personne pour qui je réponds est bien plus sûre que moi,

1. 23 décembre (1702). (*Œuvres*, t. 7, p. 566).

et je m'y fierais plus qu'à moi-même [1].» Est-ce une réminiscence de Montaigne, disant de La Boétie : « Je me fusse certainement plus volontiers fié à lui de moi qu'à moi ! » Il vaut mieux penser que l'amitié de Fénelon et de l'abbé de Langeron, ressemblant, pour l'entière «*communication* » des âmes, à celle de Montaigne et de La Boétie, s'exprime, sans effort et par sa seule vertu, de la même façon.

Dans ces lettres à la maréchale de Noailles, l'abbé de Langeron badine comme il devait le faire en conversation ; il ne fait en cela, d'ailleurs, que s'accommoder au caractère de la maréchale à qui Fénelon reproche quelque part un enjouement excessif, « un air de légèreté et de vivacité que rien n'arrête », et l'habitude de mêler « le jeu d'esprit dans les matières les plus sérieuses [2]». L'abbé de Langeron prend avec elle le ton qui convient. « Je suis persuadé que ce n'est pas sérieusement que vous me reprochez de n'avoir point voulu vour voir avant votre départ. Vous savez quelle joie je ressens toutes les fois que j'ai cet honneur. Quand vous me dites que je suis libertin, cela est plus ami ; je conviens de la chose, d'autant plus que je ne la crois point un démérite auprès de vous [3]. » C'est sur ce ton léger, libre, nous n'oserions dire *libertin*, bien que le mot ait changé de sens, mais en tout cas assez peu ecclésiastique, que cet ecclésiastique, occupé d'ordinaire à des études si graves, s'entretient avec une dame du monde. Etant, trois ans plus tard, à Bourbon, où il a passé une saison en compagnie de Fénelon et de l'abbé de Beaumont [4], il écrit à la maréchale : « J'aurais été ravie que vous fussiez venue ici sans être malade, et n'ayant besoin que d'y manger des poulets gras ; je me serais offert à vous, pour être votre médecin sur ce régime et je vous aurais donné l'exemple de tout ce que je vous aurais ordonné. Je vous souhaite, madame, une fraîcheur de sang qui vous fasse si bien dormir que vous n'ayez jamais besoin des Capucins. A propos de Capucins, il faut que je vous dise ce que j'ai fait aujourd'hui. » Et il raconte gaîment qu'ayant promis ce jour-là aux Capucins « de faire leur salut à cinq heures du soir », il est allé se promener « hors la

---

1. 1er avril 1703. (*Œuvres*, t. 7, p. 569).

2. (Vers 1690). (*Id.*, t. 8, p. 507). Cette lettre est comme égarée au milieu des Lettres spirituelles. L'abbé Verlaque l'a publiée par inadvertance dans son petit recueil de lettres inédites, p. 83, avec cette note : « Malgré toutes nos recherches nous n'avons pas pu découvrir si cette lettre était éditée ; aussi la donnons-nous sous toute réserve ».

3. 28 septembre (1703). (*Id.*, t. 7, p. 579).

4. Voir les lettres à Madame de Montberon des 8, 13, 20, 28 septembre et 2 octobre 1706. (*Œuvres*, t. 8, pp. 673, 674) et la lettre au P. Lami du 15 novembre 1706. (*Id.*, t. 7, p. 620).

ville » après avoir mangé des poulets gras, qu'il a parfaitement oublié sa promesse et qu'il n'a « non plus pensé aux Capucins de Bourbon, qu'à ceux qui sont à la Chine, s'il y en a [1]. » Ce sont là des riens, mais des riens dits avec esprit et qui font regretter bien d'autres lettres qui ne se sont pas conservées ; c'est de cela qu'est faite en partie la conversation ; c'est cela qui *contribue aux agréments de la société.*

Tel fut cet ami de Fénelon. Comme il est à regretter que tant de lettres qu'ils durent s'écrire, où ils devaient passer avec une extrême aisance *du grave au doux*, *du plaisant au sévère,* n'aient pas été sauvées de l'injure du temps ou aient été détruites par excès de prudence !

IV

Quelques-unes des lettres les plus pathétiques de Fénelon ont été écrites à l'occasion de la maladie et de la mort de l'abbé de Langeron. C'est à Cambrai que l'abbé de Langeron tomba malade durant un séjour qu'il y faisait en 1710; le 12 juillet déjà, Fénelon annonçait à la maréchale de Noailles qu'il n'était pas en état de lui répondre et de la remercier. Il se rétablit un peu ; puis il retomba malade au commencement de novembre, et il eut la consolation de mourir entre les bras de Fénelon. Fénelon annonçait la maladie à son neveu, le marquis, le 3 novembre. Il écrit le 6 à Madame de Montberon : « Je viens de dire à notre malade que vous offrez d'être une troisième religieuse auprès de lui; il en a souri et vous remercie de tout son cœur ». Il ajoute : « Continuez de dire à Dieu que nous en avons besoin... [2] ». C'est son principal secours pour le service de la religion que Dieu menace de lui ôter. Le 8, il écrit à l'abbé de Beaumont : « J'ai le cœur percé de douleur, mon très cher neveu; notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité. On va lui donner l'émétique comme la dernière ressource qui donne fort peu d'espérance » ; voilà la part de la nature et voici celle de la grâce et de l'amour pur : « la volonté de Dieu est toujours infiniment aimable, lors même qu'elle nous écrase ». De même encore : « O que je souffre ! » mais aussitôt : « et que j'aime la volonté qui me fait souffrir ! [3] » Le même jour, en annonçant au duc de Chevreuse la triste nouvelle, il

1. 3 octobre (1706). (*Œuvres*, t. 7, p. 618).
2. 6 novembre 1710. (*Id.*, t. 8, p. 705).
3. 8 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 435).

lui dit ce mot qui est un acte touchant de résignation par amour de Dieu : « O que la vie est amère ! Dieu seul est doux jusque dans ses rigueurs [1] ». Ce jour là, 8 novembre, à trois heures après minuit, le mal a augmenté tout à coup et depuis lors le malade est comme en léthargie [2]. Le lendemain, 9 novembre, Fénelon écrit à l'abbé de Beaumont que son cher malade est toujours *dans un très grand péril.* « Dieu sait ce que je souffre, s'écrie-t-il ». Il promet d'envoyer des nouvelles très exactement tous les jours. « Je tremble, ajoute-t-il, d'en avoir de mauvaises à vous mander... » La nature tremble, mais elle espère, même contre toute espérance ; car Fénelon termine ainsi sa phrase : « quoiqu'il me semble, au fond de mon cœur, qu'il y a sujet de bien espérer [3] ». Cette espérance fut déçue. Le 12 novembre, il écrivait à son neveu le marquis : « Nous avons perdu notre cher abbé de Langeron et je suis accablé de douleur [4] ». Le 20 décembre suivant, Fénelon raconte ainsi cette mort si douloureuse pour lui : « Je l'ai vu mourir d'une fièvre qui paraissait les premiers jours une incommodité plutôt qu'une maladie. Malgré l'embarras de sa tête vers les derniers jours, il a vu la mort avec une paix et un abandon à la volonté de Dieu, qui semblaient couler de source. Il obéissait comme un petit enfant, et quand il rêvait un peu, ses rêveries étaient toutes pieuses. Tout paraissait venir d'un fonds de grâce et de détachement. Plus j'étais édifié, plus j'étais attendri ; et j'avoue que j'ai été très faible dans ma douleur. Mon état présent est d'une tristesse paisible, avec un fréquent souvenir qui réveille ma peine... [5] ». A une religieuse qui sans doute l'avait félicité de la force morale avec laquelle il avait supporté cette mort, Fénelon écrit le 17 janvier 1711 : « Je n'ai point, ma très honorée sœur, la force que vous m'attribuez. J'ai ressenti la perte irréparable que j'ai faite, avec un abattement qui montre un cœur très faible. Maintenant mon imagination est un peu apaisée, et il ne me reste qu'une amertume et une espèce de langueur intérieure [6] ». Nous ne lui savons pas mauvais gré de cette langueur persistante, de cette grande faiblesse dont il s'accuse comme d'une faute, de cette manière touchante et si profondément humaine de parler d'une mort particulièrement pénible à la nature. C'est un nouveau trait de ressemblance avec Montaigne, ce

1. 8 novembre (1710). (*Œuvres*, t. 7, p. 330).
2. 8 novembre 1710, à trois heures après-midi. (*Id.*, t. 7, p. 436).
3. 9 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 437).
4. 12 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 437).
5. 20 décembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 679).
6. 17 janvier 1711. (*Id.*, t. 7, p. 456).

parfait ami : « Depuis le jour que je le perdis, dit-il de La Boétie, je ne fais que traîner languissant ».

Mais dans cette perte il y avait la matière d'un sacrifice très difficile et très beau ; Fénelon s'essaya du moins à le faire : « Je manquerais à Dieu et à mon ami même, dit-il à cette même religieuse, si je ne voulais pas ce que Dieu a voulu. Dans ma plus vive douleur, je lui ai offert celui que je craignais tant de perdre [1]. » Offrir à Dieu, les larmes aux yeux et la mort dans l'âme, ce que Dieu veut prendre et que la nature souhaite avec passion de retenir, n'est-ce pas le plus bel effort de l'amitié pure? « . . . Il faut aimer la volonté de Dieu », écrivait-il au vidame d'Amiens en lui annonçant cette mort [2]. S'y résigner c'est bien ; l'aimer c'est une sorte d'héroïsme. La doctrine de l'amitié pure a donc trouvé là une admirable application ; une amitié comme celle-là ne pouvait pas mieux finir.

*
* *

« Quelque sensible que je l'eusse vu, dit son aumônier dans la relation de sa mort, à la mort de M. l'abbé de Langeron, son ami intime et à celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, il vit sans pleurer, dans sa dernière maladie, l'affliction et les larmes de toutes les personnes qu'il aimait le plus tendrement [3]. » Les deux premiers et principaux deuils de Fénelon sont heureusement rapprochés dans cette phrase d'un témoin de sa vie. Volontiers, nous dirions avec un autre témoin : « Qu'il était beau de voir ce grand homme devenir enfant par la tendresse de l'amitié ! [4] » Cette amitié, malgré le petit nombre des documents qui nous la font connaître, est assurément au premier rang de celles qui montrent que Fénelon savait aimer ; a-t-on le droit d'écrire, surtout dans un endroit où l'on évoque le souvenir de cette liaison avec l'abbé de Langeron ? « Les naturels coquets ont d'ordinaire peu d'attachements profonds [5]. » S'il y eut jamais un attachement profond, c'est bien celui-ci. Si quelqu'un fut jamais, pour Fénelon, un autre lui-même, c'est bien l'abbé de Langeron, ecclésiastique, gentilhomme tout comme lui, lié avec lui durant trente-quatre ans, associé à tous ses travaux dès la direction des Nouvelles Catholiques,

---

1. 17 janvier 1711. (*Œuvres*, t. 7, p. 457).
2. 15 novembre 1710. (*Id.*, t. 7, p. 332).
3. *Histoire de Fénelon*, par de Bausset. (*Id.*, t. 10, p. 324).
4. Ramsai, *Histoire de la vie de Mr de Fénelon*, p. 164.
5. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. I, p. 407.

théologien, écrivain, ayant toute la finesse d'esprit et toute la gaîté de bonne compagnie qu'un homme comme Fénelon pouvait souhaiter, mais, en outre, avec tout son esprit et tous ses talents, un désintéressement et un dévoûment à toute épreuve, une piété douce et aimable, un riche fonds de grâce et de détachement. L'abbé de Langeron est celui qui est le plus près de Fénelon ; il est le seul qui ait usé à son égard, comme un égal ou un supérieur, du droit de remontrances ; il est l'ami, plus complètement encore que le duc de Chevreuse. C'est par une sorte de gradation que nous sommes arrivés jusqu'à lui, comme à celui qui devait clore dignement cette première partie. Il nous restera désormais à étudier les rapports de Fénelon avec l'abbé de Chantérac.

SECONDE PARTIE

FÉNELON ET L'ABBÉ DE CHANTÉRAC

ET

L'HISTOIRE DE LEURS SENTIMENTS INTIMES

DANS LEUR QUERELLE SUR LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR

AVEC BOSSUET ET L'ABBÉ BOSSUET

FÉNELON ET L'ABBÉ DE CHANTÉRAC

L'abbé de Chantérac ne paraît avoir eu de relations épistolaires avec Fénelon que pendant l'affaire du Quiétisme ; excepté les deux années que dura cette affaire (1697-1699), il vécut à Cambrai dans l'intimité de Fénelon, tous les jours en tête-à-tête avec lui. L'abbé de Chantérac a été le conseiller et l'ami dévoué des mauvais jours ; il a tenu, avec le zèle le plus désintéressé, un très grand rôle pendant deux ans ; après quoi il est rentré dans le silence et l'obscurité.

Sa part de lettres à Fénelon et aux amis et partisans de Fénelon, l'abbé de Langeron, l'abbé de Maulevrier, l'abbé de Beaumont, la part des lettres de Fénelon à l'abbé de Chantérac, sont de beaucoup les plus considérables de la correspondance, et toutes sont relatives à l'affaire du livre dogmatique où est exposée la doctrine de l'amour pur. L'abbé de Chantérac, parce que son amitié, telle que nous la connaissons, se borne à ces deux années et à cette affaire, et parce qu'il tient, dans la correspondance de Fénelon, une place si importante, méritait d'être étudié à part, d'être séparé du cercle d'amis que nous venons d'évoquer et ou il tenait un rang d'honneur. C'est de l'amitié de Fénelon que nous avons traité, en essayant de faire revivre, d'après la correspondance, ceux qu'il a le plus aimés ; avec l'abbé de Chantérac, l'amitié se trouve mêlée à une affaire d'une importance capitale dans la vie de Fénelon et fait corps avec elle. Ce n'est donc plus seulement de l'amitié qu'il s'agit ici, mais de l'amitié dans ses rapports avec *l'affaire du Quiétisme*. Au sujet de l'abbé de Chantérac, nous ne nous posons pas seulement cette question : quel est, d'après la correspondance, le caractère de l'abbé de Chantérac et comment Fénelon l'a-t-il aimé ? mais celles-ci : d'après cette partie volumineuse et exceptionnellement importante de la correspondance, comment l'abbé de Chantérac, ami de Fénelon, a-t-il servi son ami durant cette affaire ? Quelles qualités, quels défauts y a-t-il révélés ? Et aussi, et surtout, quelle a été l'histoire de l'âme de Fénelon durant ces deux années ? Par quelle suite de sentiments de confiance opiniâtre, invincible, en

elle-même, de tristesse, de joie, de crainte, d'espoir, de résignation a-t-elle passé durant ces deux années ? Quels ont été, semaine par semaine et presque jour par jour, les sentiments principaux et dominants de Fénelon et de l'abbé de Chantérac ? La comparaison de cette correspondance avec celle de Bossuet et de l'abbé Bossuet est une nécessité du sujet. Les deux correspondances se complètent, s'expliquent, se contrôlent l'une par l'autre. Nous n'étudierons celle de Bossuet et de l'abbé Bossuet que secondairement, relativement à Fénelon et à l'abbé de Chantérac, pour mieux connaître Fénelon et l'abbé de Chantérac. Nous nous souviendrons d'ailleurs de la définition de l'histoire donnée par Fénelon lui-même : elle « évite également le panégyrique et les satires » ; nous n'avons pas la vaine prétention d'exalter, ni même de réhabiliter, s'il en était besoin, la mémoire de Fénelon au détriment de celle de Bossuet. Nous nous demanderons enfin comment Fénelon s'est soumis et nous poursuivrons l'étude de ses sentiments relativement à l'affaire du Quiétisme, jusqu'à sa mort.

Si nous exceptons les lettres *ostensibles*, malgré la crainte toujours présente et souvent manifestée dans la correspondance de voir les autres, celles qui ne sont pas *ostensibles*, interceptées et lues avidement par des yeux profanes ou ennemis, cette correspondance a été quand même une conversation écrite entre deux amis intimes, entre Fénelon et un autre lui-même, une confidence renouvelée presque chaque semaine, durant deux ans, sur les vicissitudes si étrangement variées de cette affaire, complexe à un degré extraordinaire, parce que beaucoup de passions s'y mêlèrent de part et d'autre, à Rome et en France, à Cambrai comme à Paris, à Versailles et à Meaux, un épanchement sincère et sans témoin de l'âme de Fénelon dans l'âme de l'abbé de Chantérac ; la correspondance de Bossuet avec l'abbé Bossuet et l'abbé Phelipeaux, étant bien plus sûre d'elle-même, est encore plus clairement une confidence sans témoin, révélatrice du fond de l'âme ; justement à cause de ce caractère privé et intime, ces lettres de l'un et l'autre parti méritent d'être étudiées à part et séparés de tous les écrits publics, sous forme épistolaire ou autre, dont la France et Rome furent inondées ; c'est une étude de psychologie, d'après des documents privés et exclusivement privés, que nous entreprenons.

I

L'ABBÉ DE CHANTÉRAC

SOMMAIRE

I. La famille de l'abbé de Chantérac ; l'ancienneté ; la branche de la Cropte Saint-Abre d'où est sortie la mère de Fénelon ; la branche de la Cropte de Chantérac ; les deux branches séparées depuis le milieu du XVe siècle.

Le père et la mère de Gabriel de la Cropte de Chantérac ; leur nombreuse famille ; la mort héroïque du comte de Chantérac, l'aîné ; les sœurs de l'abbé de Chantérac.

Le rapprochement de la famille de l'abbé de Chantérac et de celle de Fénelon par le mariage d'un frère de l'abbé de Chantérac avec une sœur consanguine de Fénelon ; l'abbé de Chantérac, d'une douzaine d'années plus âgé que Fénelon ; ses études ; son titre de docteur en théologie.

II. L'éducation cléricale de l'abbé de Chantérac à Saint-Sulpice ; les rapports affectueux de M. Tronson avec Fénelon et avec l'abbé de Chantérac ; ce que Fénelon dit de Saint-Sulpice dans ses lettres : le souvenir reconnaissant des années où il y avait été nourri, de la piété traditionnelle qui y régnait plutôt que la science éclatante, de l'horreur de la nouveauté, du respect pour le Saint-Siège qui en étaient comme la marque propre ; Fénelon veut confier son séminaire diocésain *au corps de Saint-Sulpice* ; le souci de Saint-Sulpice chez Fénelon jusque sur son lit de mort ; à propos des négociations avec Saint-Sulpice en vue du Séminaire, un mot de Fénelon sur le talent, la sagesse, la piété, la sûreté théologique de l'abbé de Chantérac. — L'esprit de M. Olier et l'influence que cet esprit dut avoir sur Fénelon et sur l'abbé de Chantérac : ils ont peut-être pris là la première idée de l'amour pur de tout intérêt ; les études théologiques à Saint-Sulpice ; la discipline intellectuelle et littéraire reçue à Saint-Sulpice par Fénelon et l'abbé de Chantérac.

III. L'abbé de Chantérac après Saint-Sulpice ; ses rapports avec la communauté des Prêtres de la Mission de Périgueux fondée par son oncle ; l'abbé de Chantérac directeur du Carmel de Saint-Joseph à Bordeaux et les conseils que lui donne à cet égard M. Tronson ; cette direction est une préparation éloignée à défendre l'*Explication des Maximes des Saints* ; les autres emplois et bénéfices de l'abbé de Chantérac, vicaire général de Sarlat et prévôt du chapitre de Sarlat, chanoine de Chartres, doyen de Carennac-en-Querci, vicaire général de Cambrai.

IV. La première mention de l'abbé de Chantérac dans la correspondance de Fénelon et la dernière, celle du testament ; le titre de *vénérable* que lui donne Fénelon et le sens de ce titre ; le titre de *docteur subtil* ; la maladie dont souffre l'abbé de Chantérac ; l'abbé de Chantérac et la gaîté de l'abbé de Beaumont ; l'abbé de Chantérac et l'amour du Périgord ; le testament de l'abbé de Chantérac et celui de Fénelon ; la mort de Fénelon et celle de l'abbé de Chantérac dans la même année.

Conclusion : résumé des qualités de l'abbé de Chantérac dans une lettre au pape Innocent XII.

I

Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac [1], était issu d'une noble famille du Périgord [2], « de toute ancienneté immémoriale ...au rang des grands gentilshommes et grands seigneurs du Périgord. » L'origine de la famille est *la paroisse de la Cropte* en Périgord. Elle remonte à un Hélie de la Cropte, premier de ce nom, qui souscrivit *quatre chartes de donation* de 1144 à 1168 en faveur des abbayes de Cluny et de Chancelade. La branche aînée, de la Cropte de Lencais, s'éteignit au XVIe siècle. Les branches de Saint-Abre et de Chantérac sont deux branches cadettes. Nous ne citons celle de Saint-Abre que parce que Louise de la Cropte, seconde femme de Pons de Salignac de la Mothe Fénelon, et mère de l'archevêque de Cambrai, en est issue. Elle était la sœur de ce marquis de Saint-Abre, qui, après la bataille de Sintzheim, ayant perdu son fils aîné et blessé mortellement lui-même, écrivit à Louis XIV : « Sire, mon fils et moi, perdons la vie dans le même combat ; c'est finir dans les formes, et je crois que Votre Majesté sera contente de l'un et de l'autre. » L'une des premières lettres de Fénelon qui aient été conservées a été écrite au sujet de cette double mort, de son oncle et de son cousin, sur le même champ de bataille [3]. Les deux branches de Saint-Abre et de Chantérac sont séparées depuis le milieu du XVe siècle et remontent à Hugues de la Cropte, qui épousa Marie Vigier, dame de Chantérac, d'une ancienne maison du Périgord ; c'est cette dame qui apporta en dot à la famille de la Cropte, vers 1427, la terre et seigneurie de Chantérac.

---

1. Ce nom est toujours porté. Nous l'écrivons d'après l'orthographe d'aujourd'hui.

2. Tous les détails relatifs à la famille de l'abbé de Chantérac sont pris surtout du vol. 130 du fonds du Périgord, article : *de la Cropte*, et du *Nouveau d'Hozier* : *Art. La Cropte* (Bibliothèque nationale) ; et aussi des Archives de la famille de M. le marquis de Chantérac à Cires-les-Mello (Oise).

3. 13 juillet (1674). (*Œuvres*, t. 7, p. 393).

Le père de l'abbé de Chantérac était Louis-Joseph de la Cropte, seigneur de Chantérac et de Pouquet, sa mère « Marthe, fille de haut et puissant Jean Raymond, seigneur de Vandoire, etc... » Louis-Joseph de la Cropte était l'aîné d'une famille de dix enfants; lui-même eut huit enfants; huit, du moins, sont nommés dans les archives. Un de ses frères, celui qui, dans les listes généalogiques, le suit immédiatement, Jean de la Cropte, fut prêtre ; il porte, dans les généalogies, ce titre : archiprêtre de Chantérac, fondateur des prêtres de la Mission. Gabriel de la Cropte, notre abbé de Chantérac, était le dernier-né des fils de Louis-Joseph de la Cropte et de Marthe Raymond. L'aîné, Charles de la Cropte, fut tué en 1669, au siège de Candie, auquel il prenait part comme volontaire. Un vieil historien [1], rendant compte du siège de Candie, dit de cette mort : « Les ennemis... eurent plus de sujet de se réjouir de la mort du comte de Chantérac, gentilhomme volontaire français, qu'ils n'eurent sujet de s'affliger de la perte de deux cents des leurs. » Trois de ses sœurs étaient novices dans un monastère de l'ordre de Sainte-Claire à Bergerac [2], quand leur père, Louis-Joseph de la Cropte, fit son testament en 1666 ; le père leur léguait à chacune leur *droit de légitime payable en deniers, en cas qu'elles ne fissent pas*, disait-il, *profession* dans l'abbaye où elles étaient novices et *dont elles avaient embrassé et témoigné la religion, à quoi il les exhortait*. Deux de ses quatre sœurs se marièrent. Les deux dernières, Anne et Élisabeth de la Cropte, paraissent avoir été aimées particulièrement par l'abbé de Chantérac. C'est d'elles qu'il est plusieurs fois question dans les lettres de l'abbé de Chantérac et dans celles de Fénelon. Au retour de Rome, si l'affaire était menée à bonne fin, l'abbé de Chantérac se proposait d'aller voir ses sœurs à Bordeaux; lui-même et Fénelon en parlent plusieurs fois comme d'un beau projet caressé longtemps à l'avance. Élisabeth ou Isabelle de la Cropte, dame de l'Hôpital, sa plus jeune sœur, fit un testament, à Carennac en Querci, le 23 juin 1703, en faveur de M. l'abbé de Chantérac, archidiacre de Cambrai ; le lendemain 24 juin, l'abbé de Chantérac fit lui-même son testament, en faveur de dame Anne de la Cropte et d'Élisabeth de la Cropte, dame de l'Hôpital, qu'il institua *son héritière universelle*, en louant affectueusement sa *fidélité et charité si longtemps éprouvée*. On est bien aise de surprendre, dans des pièces d'archives, ces affections

1. Du Verdier, *Histoire des Turcs*, cité dans l'*Annuaire de la noblesse*, publié par Borel d'Hauterive, 1856.

2. *Ou peut-être à Sarlat*, dit une note marginale des *Tableaux généalogiques*.

de famille, ces signes auxquels on reconnaît un cœur humain bon et tendre, surtout quand ces brèves indications servent à nous faire mieux comprendre certains détails de la correspondance. C'est de cette famille de vieille noblesse, qui put compter parmi ses titres d'honneur, au XVII[e] siècle, la mort du marquis de Saint-Abre et de son fils, et celle du comte de Chantérac, de cette famille nombreuse où la religion devait être en grand honneur, où l'on devait être aussi soucieux de bien servir Dieu que de bien servir le roi, que naquit Gabriel de la Cropte de Chantérac, dans le même pays que Fénelon.

Très souvent, quand Fénelon parle de l'abbé de Chantérac, il le désigne ainsi : *l'abbé de Chanterac, mon parent.* Nous avons vu que Fénelon appartient, par sa mère, à la famille de l'abbé de Chantérac, que cette parenté est assez éloignée, puisque la branche de la Cropte de Saint-Abre, d'où sort la mère de Fénelon, et la branche de la Cropte de Chantérac, sorties d'une même souche, étaient séparées depuis deux siècles. Le lien se resserra entre la famille de Fénelon et la famille de l'abbé de Chantérac, quand son frère, David-François de la Cropte, héritier et continuateur du nom par la mort de ses deux aînés, épousa, le 15 août 1668, Marie-Anne de Salignac, fille de François Pons de Salignac, comte de Lamothe Fénelon, frère consanguin de l'archevêque et l'aîné de cette nombreuse famille de quinze enfants.

Quelle est la date de la naissance de l'abbé de Chantérac? Les registres de l'état-civil de la paroisse de Carenac ne remontent pas au delà de 1668 et il est né bien avant 1668. A la suite de son nom, dans les *Tableaux généalogiques*, auxquels nous avons emprunté déjà bien des détails, nous lisons [1] cette mention : *en 1640* ; et cette note une fois écrite est répétée plusieurs fois dans ces archives qui se multiplient par simple transcription et sans critique [2]. Nous croirions aisément et volontiers que 1640 est bien la date de sa naissance. Le mariage des parents est du 4 octobre 1627. Entre cette date et 1640 il faut placer la naissance de trois fils, peut-être même des quatre filles, puisque Isabeau et Anne de la Cropte sont nommées dans un acte de donation d'une grand'tante, Galhiane de la Cropte, demoiselle de Puy-Imbert, passé le 23 septembre 1640; l'abbé de Chantérac serait alors le dernier-né de tous les enfants, le cadet de la maison de La Cropte de Chantérac. Un autre fait, indiscutable comme un texte évidemment authentique, nous autorise à penser que c'est bien

1. Fonds du Périgord, vol. 130, fol. 6.

2. Par exemple, *ibid.*, fol. 74.

aux environs de 1640 qu'il faut placer cette naissance. Le registre d'entrée des élèves du Séminaire de Saint-Sulpice porte cette mention en latin : « Gabriel de la Cropte de Chanterac, clerc du Périgord,... a été admis le 14 juillet 1662. » D'après notre conjecture, il aurait donc eu vingt-deux ans, en entrant au Séminaire de Saint-Sulpice ; c'est l'âge ordinaire et moyen. Fénelon, né le 6 août 1651, avait onze ans quand l'abbé de Chantérac entra comme élève au Séminaire de Saint-Sulpice. L'abbé de Chantérac était certainement beaucoup plus âgé que Fénelon ; le simple rapprochement de ces deux dates, 6 août 1651 et 14 juillet 1662, le prouve suffisamment ; d'après notre conjecture, il aurait eu exactement onze ans de plus que celui qui était destiné à devenir archevêque de Cambrai et dont il était destiné à devenir le vicaire-général. Cette différence d'âge explique bien le caractère de gravité de leurs relations, si différent du ton des lettres à l'abbé de Langeron et à l'abbé de Beaumont, la *vénération* qu'il déclare dans son testament avoir eue pour lui, le surnom de *vénérable* qu'il lui donnait dans l'intimité.

Où l'abbé de Chantérac, entré à Saint-Sulpice, le 14 juillet 1662, avait-il fait ses premières études ? Nous avons vu qu'il eut un oncle, archiprêtre de Chantérac, et fondateur des prêtres de la Mission de Périgueux. On peut croire que cet oncle eut quelque part à la formation du jeune Gabriel qui se destinait, comme lui, à être *d'église*. Suivit-il, comme Fénelon, les leçons d'un précepteur et vint-il continuer ses études à Cahors, où il y avait une université et un collège de Jésuites florissant ? Il ne prit pas de grades à l'université de Paris ; son nom ne figure ni sur la liste des licenciés ni sur la liste des docteurs des cinquante dernières années du XVIIe siècle. Il avait et portait cependant le titre de docteur en théologie, comme en témoigne, entre autres, une pièce des Archives départementales de la Dordogne qui le désigne ainsi : Messire Gabriel de la Cropte de Chanterac, prêtre, docteur en théologie [1].

L'abbé Gabriel de la Cropte de Chantérac, entré à Saint-Sulpice, le 14 juillet 1662, y était encore le 18 mai 1666, quand son père « demeurant ordinairement en son château du Pouquet, paroisse de Chanterac en Périgord », fit à Paris son testament. Louis-Joseph de la Cropte y déclare qu'il veut, s'il meurt à Paris, que son corps

---

1. *Sénéchaussée et présidial de Sarlat. Procès-verbaux et requestes.* — « Messire Gabriel de la Cropte de Chanterac, prêtre, docteur en théologie et prévôt de l'église de Sarlat, demande que procès-verbal soit dressé de l'état de la maison de la prévôté, après le décès de messire François de Vins, sieur de La Borie, son prédécesseur ». (*Catalogue des Archives départementales de la Dordogne*, t. 2, p. 25).

soit enterré dans telle église qu'il plaira à maître Gabriel de la Cropte, son troisième fils, demeurant au Séminaire de Saint-Sulpice, auquel il se remet pour ses obsèques.

II

L'abbé de Chantérac fit donc, comme Fénelon, toute son éducation cléricale à Saint-Sulpice, c'est ce qu'il y a pour nous de plus intéressant et de plus important à connaître. Cette éducation commune est, outre la parenté, un premier point de ressemblance et un premier lien, peut-être le principal, entre ces deux esprits et ces deux âmes. Fénelon a beaucoup aimé cette maison de Saint-Sulpice. Il se croyait redevable aux prêtres excellents qui l'y avaient élevé de ce qu'il y avait en lui de meilleur. Quand il fut question pour lui d'organiser sur un pied nouveau son séminaire de Cambrai, c'est à la Compagnie de Saint-Sulpice qu'il pensa tout d'abord, et l'abbé de Chantérac, devenu son grand-vicaire, fut chargé de négocier la chose avec M. Tronson. M. Tronson, premier directeur, en 1657, puis supérieur, en 1676, du Séminaire de Saint-Sulpice, avait contribué, pour une bonne part, à la formation des deux jeunes gens. Il resta leur ami et nous avons bien des preuves de l'intérêt qu'il porta à l'un et à l'autre.

En écrivant à son cousin, Guy de Sève de Rochechquart, évêque d'Arras, le 29 août 1679, il lui proposait deux candidats à un archidiaconé d'Arras; l'un des deux est Fénelon, depuis quelques mois supérieur des Nouvelles Catholiques ; il en parle ainsi : « L'un est le neveu de M. le marquis de Fénelon qui n'a pas grand emploi, et qui ne manque ni de zèle, ni de capacité. Il est d'un caractère d'esprit fort honnête, agréable et délié; qui a du talent pour la conversation et pour la prédication, et qui, à sa santé près, qui n'est pas des meilleures, serait en état de se bien acquitter de tous les emplois qu'on pourrait lui donner [1]. » C'est à Saint-Sulpice que Fénelon se prépara, par la retraite, à son sacre, quand il eut été nommé archevêque de Cambrai. « Nous avons eu ici en retraite, écrit M. Tronson, le 17 juillet 1695, Mgr de Cambrai qui a été sacré à Saint-Cyr, il y a huit jours par Mgr de Meaux, assisté de Mgrs de Châlons et d'Amiens : il part cette semaine pour faire merveille dans son diocèse [2]. » C'est sur ce ton d'admiration qu'il parle de son élève, devenu évêque. Il l'estime comme un prêtre vertueux et zélé, comme un évêque à qui

1. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, 1904, t. 3, p. 76.

2. Lettre à M. de Saint-Aubin, *ibid.*, t. 1, p. 82.

l'amour, l'estime et la vénération de ses diocésains doivent aller tout naturellement en récompense de *ses talents* et de *sa grâce* [1]. « Je ne doute pas, écrit-il encore à un prêtre de Saint-Sulpice, que la conduite sage et prudente de Mgr de Cambrai ne le fasse pas beaucoup estimer, que sa douceur ne lui gagne bien des cœurs, et que l'une et l'autre ne produisent de grands fruits dans son diocèse [2]. » On ne s'étonne pas après cela qu'il dise à l'abbé de Chantérac que Mgr de Cambrai est le prélat de tous les prélats de France qu'on estime le plus à Saint-Sulpice [3], qu'il n'y a pas de prélat pour qui il ait personnellement « plus d'estime et plus d'attachement [4]. »

M. Tronson aimait et estimait aussi beaucoup l'abbé de Chantérac. Godet des Marais, ami de Saint-Sulpice lui aussi, ayant été nommé, en 1690, évêque de Chartres, M. Tronson lui parle en ces termes affectueux d'un des chanoines de son chapitre, l'abbé de Chantérac : « J'ai bien de la joie d'apprendre que M. de Chanterac est présentement de leur nombre. C'est un de nos anciens et plus intimes amis, et qui est capable de vous rendre de grands services. Car je crois qu'il n'aura pas moins d'esprit, de capacité, de prudence et de bonne volonté qu'il en avait autrefois au séminaire [5]. » Quelques lettres de M. Tronson sont adressées à la R. Mère Marie-Madeleine du Saint-Sacrement, prieure du couvent des Carmélites de Saint-Joseph à Bordeaux, dont l'abbé de Chantérac était supérieur depuis 1675 ; il y est question de l'abbé de Chantérac. « Il serait inutile, dit-il dans une de ces lettres, que je vous écrivisse plus en particulier de ses nouvelles, puisqu'il sera au premier jour en état de vous les dire lui-même de vive voix. Ce qu'il ne vous dira pas est qu'il nous a ici fort édifiés, et que nous sommes très persuadés que vous avez très grand sujet d'en avoir une estime particulière [6]. » Et dans une autre, quand l'abbé de Chantérac, devenu vicaire général de Fénelon, commence à travailler à Cambrai, il dit à cette religieuse, pour la consoler, elle et ses sœurs, de l'avoir perdu : « Je ne doute pas que son absence ne vous cause quelque petite affliction ; mais le zèle que vous avez pour le bien de l'Eglise et pour l'accomplissement des desseins de Notre Seigneur sur lui vous en consolera aisément, quand vous saurez qu'il travaille avec bénédiction auprès d'un très-digne prélat qui a toute confiance en lui

1. A l'abbé de Chantérac, 6 septembre 1695. (*Œuvres*, t. 8, p. 387).
2. A l'abbé Sabatier, 7 octobre 1695. (*Id.*, t. 8, p. 387).
3. A l'abbé de Chantérac, 11 novembre 1695. (*Id.*, t. 8, p. 388).
4. *Id.*, 7 octobre 1695. (*Id.*, t. 8, p. 387).
5. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 117.
6. 8 décembre 1680. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 215.

et dans un diocèse qui a besoin d'un si bon ouvrier [1]. » C'est quelque chose d'avoir été ainsi apprécié, d'avoir été ainsi loué pour sa *capacité*, pour sa *prudence*, pour sa *bonne volonté*, pour sa piété édifiante, pour son zèle et son savoir-faire de *bon ouvrier*, par un aussi bon juge que M. Tronson.

Il y a aussi une longue lettre de M. Tronson à l'abbé de Chantérac du 19 décembre 1676 ; elle nous montre que l'abbé de Chantérac recourait aux conseils de son ancien directeur du séminaire avec autant de confiance que Fénelon. Il était alors dans une grande peine et une grande angoisse ; il avait à supporter une « croix domestique », un procès de famille où son frère et ses sœurs étaient mêlés, et il se demandait s'il pouvait accepter, en conscience, un poste de grand-vicaire, (à Sarlat, comme nous le savons par d'autres sources). M. Tronson lui parle sur le ton de la plus vive amitié : « Si un autre que vous m'écrivait après un si profond silence, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, j'approuverais fort qu'il usât de l'expression dont vous vous servez au commencement de votre lettre. Mais pour vous, je ne puis croire que vous vous expliquiez assez nettement, quand vous dites que vous revenez à moi après avoir été si longtemps sans m'écrire. Car je connais trop le fond de votre cœur pour me pouvoir imaginer que vous vous soyez éloigné de moi, ni que vous le puissiez jamais, en quelque état ni en quelque lieu que vous soyez. J'ai toujours regardé notre union comme une union de grâce, que rien de ce monde ne pourrait dissoudre ; et je m'assure que vous n'avez pas d'autre désir que de la rendre indissoluble et pour le temps et pour l'éternité. Comment donc prétendez-vous revenir à une personne qui ne s'est jamais séparée de vous, et dont vous ne vous êtes aussi jamais séparé ? Ce n'est pas néanmoins que je prétende condamner au fond votre expression. Elle est trop cordiale et trop sincère pour ne la pas agréer, et pour n'y pas remarquer le sens auquel vous l'entendez. Votre âme s'y est toute épanchée, et je ne vois dans toute la suite qu'une effusion de cœur, qui me fait conjecturer assez ce que vous pensiez en écrivant, et même la disposition où vous étiez durant ce grand silence. » Après l'avoir longuement entretenu avec cette cordialité, il dit : « J'achèverais volontiers cette page et plusieurs autres si le temps ne me pressait. Car il me semble que je ne me lasserais jamais ni ne m'épuiserais sur un sujet dont je me trouve si rempli et si doucement occupé [2]. » Nous avons au moins dans cette réponse à une lettre où l'âme de Chantérac s'était

1. 25 août 1695. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 357.

2. 19 décembre 1676. (*Ibid.*, t. 3, p. 186).

épanchée tout entière, un témoignage indirect de la manière dont il répondait à l'estime et à l'affection de M. Tronson qui représentait à ses yeux, comme aux yeux de Fénelon, tout Saint-Sulpice avec son esprit et ses traditions. Dans le journal inédit de M. Bourbon secrétaire de M. Tronson [1], nous trouvons encore une preuve de la confiance de l'abbé de Chantérac à l'égard de M. Tronson ; à l'époque où commence la querelle du Quiétisme, où l'affaire de Rome se prépare après l'apparition du livre de Fénelon, on y trouve souvent des notes comme celle-ci : *Aujourd'hui M. l'abbé de Chanterac est venu voir M. Tronson et a eu, avec lui, une longue conversation sur l'amour pur.* Il venait à Saint-Sulpice pour Fénelon autant que pour lui-même. L'intermédiaire entre Fénelon et M. Tronson ne pouvait être, en tout cas, mieux choisi.

On peut croire que les mots affectueux pour M. Tronson et pour Saint-Sulpice, les éloges de l'excellente formation cléricale que l'on y reçoit, qui sont semés çà et là à travers la correspondance de Fénelon, pourraient être signés de l'abbé de Chantérac et qu'ils représentent la pensée des deux amis.

« Souvenez-vous que vous m'avez tenu lieu de père dès ma première jeunesse [2] » ; écrit Fénelon à M. Tronson, quelques mois avant les articles d'Issy, quand l'évêque de Chartres a marqué comme suspects certain endroits de ses lettres à Madame de Maintenon [3]. Fénelon a été pour M. Tronson comme un fils pour son père. Un de ses soucis, durant l'affaire du Quiétisme, fut d'être privé de toute communication avec lui et avec Saint-Sulpice, par amitié et par zèle, pour ne pas entraîner dans sa disgrâce des gens qui lui tenaient tant à cœur. Le 4 octobre 1699, quelques mois après sa condamnation, il écrit à M. Tronson : « Il y a longtemps, Monsieur, que je me suis privé de la consolation de tout commerce avec vous, afin de ne vous commettre en rien et de ménager les intérêts de Saint-Sulpice qui me sont très chers. » Il ajoute : « Ce qui me fait une véritable peine dans mon éloignement, c'est que je ne puis vous embrasser et vous entretenir cordialement [4]. » Il se reportait souvent, en esprit, aux années

---

1. Conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice.

2. 6 novembre 1694. (*Œuvres*, t. 9, p. 37). D'une lettre de sa jeunesse à son oncle, le marquis Antoine de Fénelon, par qui commencèrent ses relations avec Saint-Sulpice, extrayons ces mots : « Je souhaiterais passionnément vous pouvoir donner ici quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi... Je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. (*Id.*, t. 7, pp. 392 et 393). »

3. Voir : *Œuvres*, t. 8, p. 500. *Explication de quelques expressions tirées des lettres de Fénelon à Madame de Maintenon.*

4. 4 octobre (1699). (*Id.*, t. 7, p. 529).

où il avait été *nourri* dans cette chère maison : « C'est une maison où j'ai été nourri, que ma famille a toujours chérie et révérée longtemps avant que je fusse au monde... Je serai toute ma vie, avec un véritable attendrissement de cœur, dévoué à Saint-Sulpice [1]. » Le poète dit :

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? »

Celle de Fénelon demeurait attachée à la chapelle, centre de la piété qui fut une de ses grandes vertus et de ses grandes forces ; il parle plus d'une fois, dans ses lettres, de la chapelle de Notre-Dame de Lorette à Issy : « Priez pour moi, je vous en conjure, écrivait-il à M. Tronson, l'année de sa condamnation. Je demande à M. Bourbon, que je salue de tout mon cœur, neuf messes à Lorette, que je lui paierai par un petit présent à la chapelle de ce qu'il jugera le plus convenable au lieu [2]. » Et plus tard, au successeur de M. Tronson : « Agréez, s'il vous plaît, Monsieur, que je me recommande aux prières de M. Bourbon, que j'aime cordialement. J'espère qu'il ne m'oubliera pas dans la chapelle de la Sainte-Vierge, à Lorette [3]. »

Ce que Fénelon se rappelait le plus volontiers de sa chère maison de Saint-Sulpice, ce n'était pas, selon son expression, « *le goût de l'esprit et de la science éclatante* », mais la vertu et la piété et les hommes qui avaient représenté le mieux à ses yeux ou à son âme d'adolescent l'idéal du prêtre : « Vous savez combien j'aime et révère la mémoire de M. Tronson qui m'avait servi de père pour la vie ecclésiastique. Quoique je n'aie jamais vu M. Olier, je n'ai rien ouï dire de sa conduite et de ses maximes, qui ne m'ait fait une profonde impression, et qui ne me persuade que l'esprit de grâce l'animait. Je prie souvent Dieu que ce premier esprit de simplicité et d'éloignement du siècle se conserve dans Saint-Sulpice. Si le goût de l'esprit et de la science éclatante s'y introduisaient insensiblement, l'ouvrage de M. Olier et de M. Tronson ne subsisterait plus. Vous savez d'ailleurs, Monsieur, quelle était leur horreur de la nouveauté ». Et il disait pour le successeur de M. Tronson : « Il faut espérer que votre zèle et votre fermeté soutiendront, malgré tant de périls, une maison qui est une source de grâce pour le clergé [4] ». A la mort de M. Bourbon, qu'il avait connu dans sa jeunesse à Saint-Sulpice, qui avait été secrétaire de M. Tronson, après l'avoir été de M. de Bretonvilliers, il

---

1. A l'abbé de Beaumont, 1er décembre 1706. (*Œuvres*, t. 8, p. 397).
2. 4 octobre (1699). (*Id.*, t. 7, p. 529).
3. A M. Leschassier, 22 mars 1706. (*Id.*, t. 8, p. 396).
4. A M. Leschassier, 22 mars 1706. (*Id.*, t. 8, p. 396).

évoque de chers souvenirs déjà lointains et il écrit : « Tout ce qui avait été cher à feu M. Tronson me l'était aussi : de plus, j'aimais et je révérais du fond du cœur M. Bourbon ; c'était un saint prêtre. Je prie Dieu qu'il vous en donne beaucoup de semblables, et que les ouvriers qui se forment chez vous, ressemblent aux anciens, formés par MM. Olier et Tronson. La solide piété pour le Saint-Sacrement et pour la Sainte-Vierge, qui s'affaiblissent et qui se dessèchent tous les jours par la critique des novateurs, doivent être le véritable héritage de votre maison [1] ». Ouvrage de M. Olier et de M. Tronson, source de bonne doctrine, source de piété, source de grâce pour le clergé, école des saints prêtres et de *bons ouvriers*, voilà l'image de Saint-Sulpice dans les lettres et, par conséquent, dans l'esprit et le cœur de Fénelon ; à ces traits, il faut ajouter un respect particulier pour l'autorité du Saint-Siège. Fénelon, dans une lettre envoyée à Rome, rappelait un jour au sujet de l'abbé de Saint-Aignan, frère du duc de Beauvilliers, à qui le pape Clément XI refusait ses bulles, qu'il avait été « nourri dans le séminaire de Saint-Sulpice où l'autorité de l'Église mère et maîtresse est dans une singulière recommandation [2] ».

C'est tout cela qui détermina Fénelon à confier le séminaire de Cambrai à des prêtres de Saint-Sulpice. La réorganisation du séminaire ou plutôt la formation d'un séminaire nouveau à Cambrai n'allait pas sans de grandes difficultés : « Quand je vous demande un directeur un peu fort sous le supérieur, écrivait Fénelon à M. Tronson, c'est que je connais le besoin du pays. On y est fort opposé au séminaire. Les docteurs de Louvain et de Douai en méprisent les études, et en craignent la réforme. On craint que nous ne voulions abattre l'autorité des rigoristes, qui ont été jusqu'ici les maîtres, et que nous ne mettions le molinisme en crédit [3] ». Dans un *Mémoire au roi* de février 1712, Fénelon disait encore : « Tous nos ecclésiastiques qui ont du talent et de la vertu ont étudié à Louvain ou à Douai, dans des principes qui établissent, ou du moins qui favorisent très dangereusement le jansénisme. Je ne puis me résoudre à confier l'instruction de tous nos ordinands à un homme prévenu de ces principes corrompus ou dangereux. De plus, les meilleurs sujets du pays n'ont été accoutumés qu'à la discipline très défectueuse de leurs collèges : ils ne s'accommodent nullement des exercices plus réguliers, par lesquels les séminaires de France rendent les séminaristes plus sobres, plus modestes et plus édifiants. Ainsi le pays ne me fournit aucun sujet propre à cette fonction. » Ne pouvant confier son sémi-

1. A. M. Leschassier, 19 novembre 1709. (*Œuvres*, t. 8, p. 398).

2. Au P. Daubenton, 12 juillet 1713. (*Id.*, t. 8, p. 174).

3. 6 janvier 1697. (*Id.*, t. 8, p. 390).

naire ni à des religieux, parce que son clergé aurait supporté *très impatiemment de se voir conduit par des réguliers*, ni à des séculiers de son diocèse, de crainte qu'ils ne fussent imbus de jansénisme ou parce qu'ils avaient été, dans leur jeunesse, habitués à la discipline défectueuse et lâche des collèges ou séminaires d'université, à Douai ou à Louvain, il demandait au roi pour supérieur « un bon ouvrier » du *corps de Saint-Sulpice*, dont il faisait l'éloge en ces termes : « Je sais qu'il persiste dans son ancien zèle contre toute nouveauté [1] ». Une partie de la dernière lettre de Fénelon, de celle qu'il dicta le 6 janvier de son lit de mort pour le P. Le Tellier, c'est-à-dire pour le roi, a pour objet la compagnie de Saint-Sulpice ; il suppliait le roi d'achever avec son successeur ce qui n'avait pu être achevé avec lui *pour Messieurs de Saint-Sulpice*. « Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien voir de plus apostolique et de plus vénérable [2]. » Fénelon mourut le lendemain 7 janvier 1715 « à cinq heures et quart du matin ». Ainsi le souvenir de Saint-Sulpice l'accompagna jusqu'à son dernier soupir.

Quand Fénelon travaillait, dans les premières années de son épiscopat, à former son séminaire, ce n'est pas seulement par l'abbé de Chantérac qu'il négociait avec Saint-Sulpice pour avoir des *ouvriers* propres à le diriger ; il songeait à en confier les débuts à l'abbé de Chantérac : « Celui-ci, comme vous savez, disait-il, a l'expérience de ces sortes de maisons avec beaucoup de génie, de piété et de sagesse pour conduire doucement. » Cet éloge de l'abbé de Chantérac, que nous trouvons sous la plume de Fénelon, pour la première fois depuis qu'il est à Cambrai, mérite d'être relevé. Il complète l'éloge en disant dans la même lettre : « M. l'abbé de Chantérac, qui est également sage dans la conduite et ferme pour le dogme, nous y aidera [3]. » Un homme pieux, sage, qui sait, par un don naturel et par expérience, conduire un séminaire, et qui gouverne par la douceur plus que par la force, de plus un théologien ferme pour le dogme, voilà, d'après Fénelon, le portrait de l'abbé de Chantérac et voilà, outre l'âge, de quoi justifier le titre de *Vénérable* et de *Vénérable docteur* qu'il lui donne plusieurs fois dans ses lettres famillières.

L'éducation reçue au séminaire influe sur toute une vie. Saint-Sulpice explique en partie l'âme de Fénelon si pieuse, dont la piété, dont le sentiment religieux si vif, si passionné, si avide d'idéal, a été une des sources principales de son talent, un des grands

---

1. Mémoire au roi, février 1712. (*Œuvres*, t. 8, p. 398).
2. 6 janvier 1715. (*Id.*, t. 8, p. 283).
3. 6 janvier 1697. (*Id.*, t. 8, p. 390).

secrets de son influence sur les âmes, de cette séduction que Saint-Simon constatait sans la bien comprendre. Saint-Sulpice explique aussi beaucoup des qualités que Fénelon vient de louer chez son ami, l'abbé de Chantérac, en particulier la *fermeté pour le dogme* et la *piété*. Saint-Sulpice explique, plus encore que la parenté, le rapprochement de ces deux hommes qui avaient, jusque là, vécu éloignés l'un de l'autre, séparés, malgré leur parenté, par l'âge et par le ministère ecclésiastique comme par la distance ; et peut-être même ce rapprochement s'est-il fait par l'entremise de M. Tronson ; en tout cas, Saint-Sulpice explique et justifie la sympathie de ces deux âmes, le dévouement à toute épreuve de l'abbé de Chantérac à la cause de Fénelon dans l'affaire du Quiétisme, parce qu'elle lui semblait être la cause de la piété et de l'oraison, puisées par l'un et l'autre à la même source.

L'abbé de Chantérac et Fénelon ne se rencontrèrent pas à Saint-Sulpice ; mais ils furent élevés de la même manière et dans les mêmes principes. L'abbé de Chantérac ne connut pas M. Olier, mort le 1er avril 1657. Quand il entra à Saint-Sulpice, le supérieur général de la Compagnie était M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier. M. de Bretonvilliers et M. Tronson ne furent que M. Olier continué, et si l'on veut étudier l'esprit de Saint-Sulpice entre 1662 et 1666, c'est l'esprit de M. Olier qu'il faut étudier.

« Je ne puis oublier, disait Godeau, évêque de Vence, dans son style précieux, la communauté et le séminaire que feu M. Olier, curé de Saint-Sulpice, homme d'une éminente piété et à qui Dieu avait donné beaucoup de lumières, établit dans sa paroisse, aussitôt qu'il en eut la conduite. Le bâtiment extérieur était très magnifique ; mais le bâtiment intérieur, je veux dire le gouvernement des ecclésiastiques, est beaucoup plus digne de louanges ; et au lieu que les apôtres disaient au Fils de Dieu : *vide quales lapides !* on pourrait dire avec raison : *videte quales homines ! Voyez quels hommes se forment dans cette maison !* [1]» De quel esprit sont donc animés ces hommes que Godeau trouve si dignes d'admiration ? De l'esprit de Jésus-Christ qui doit, dit M. Olier [2], « nous séparer du monde au milieu du monde même ». Former des hommes *intérieurs*, voilà, d'après M. Olier, le premier soin de Messieurs de Saint-Sulpice. Comparant la mortification des sens en usage dans les cloîtres avec la mortification intérieure, recommandée à Saint-Sulpice, il disait : « La mortification intérieure est bien plus universelle : celui qui

1. Extrait du *Traité des séminaires*, par A. Godeau, 1660, cité dans la *Vie de M. Olier*, t. 2, p. 289.

2. Mémoires autographes (cité *id.*, t. 2, p. 289).

porte la haire afflige le sens du toucher, sans affliger pour cela tous les autres sens ; il en est de même de celui qui jeûne ; au lieu que la mortification intérieure emporte le renoncement à tout soi-même... En crucifiant le cœur, on crucifie la source universelle des inclinations et des appétits [1]. » *Mortification intérieure, renoncement à tout soi-même, crucifier le cœur*, dans ces fortes expressions, ne reconnaissons-nous pas déjà des idées chères à Fénelon ? Nous les reconnaissons bien mieux dans des expressions comme celles-ci, qui sont singulièrement plus fortes : « La pureté d'amour qui naît de ces lumières est extrême. Elle met l'âme dans le dégagement et la séparation de tout intérêt, et au-dessous de l'amour de son salut propre. En sorte que l'âme est contente de ce qu'elle adviendra, parce qu'elle sait bien que quoi qu'il arrive d'elle, ce sera pour la gloire de Dieu [2]. » — « Je disais à mon amour : Contentez-vous, ô mon amour, par la perte de ma vie ; contentez-vous, mon tout, mon bien-aimé, détruisant et ruinant parties par parties mes membres ; et même contentez-vous par dessus mon âme ; car si c'est votre plaisir, votre joie, votre gloire, que ma damnation, tout à cette heure réjouissez-vous sur ma perte. Je ne m'en soucie pas ; car c'est votre joie et satisfaction que je cherche, et rien de plus. Il me semblait que l'enfer était aimable, quand je voyais qu'il était au contentement et à l'honneur de Dieu [3]. » — « Oui, mon Dieu, si ma perte est votre gloire, je la veux de bon cœur... Mais aussitôt j'ai vu que non ; que cela ne serait point, si je voulais être fidèle... Le Seigneur me disait : Ne désire rien, pour avoir tout Je vois bien que le secret est d'être mort à tout : ne rien désirer par soi, mais seulement en Jésus-Christ, qui fait désirer les choses quand il faut et comme il faut [4]. » Tout cela était écrit bien avant que le quiétisme eût une forme et un nom. C'est le sacrifice *conditionnel*, parfaitement orthodoxe et autorisé par *les articles d'Issy*, dans lequel, selon Fénelon [5], on dit à Dieu : « Mon Dieu, si, par impossible, vous me vouliez condamner aux peines éternelles sans perdre votre amour, je ne vous en aimerais pas moins. » Sans rien vouloir exagérer, ne serait-ce pas de M. Olier que Fénelon et l'abbé de Chantérac ont pris la première idée de l'amour pur de tout intérêt ? N'ont-ils pas été *nourris* de ces enseignements, de cette piété affective, si enthousiaste qu'elle nous étonne un peu ! Ils y ont ajouté, c'est vrai,

---

1. Discours sur saint François de Sales. *Vie de M. Olier*, t. 2, liv. 2, p. 289.

2. Mémoires de M. Olier, 6 et 20 octobre 1644 ; cité par M. Icard dans : *Doctrine de M. Olier* (Lecoffre, 1891), p. 272.

3. Mémoires..., 12 mars 1640. (*Ibid.*, p. 272.)

4. Mémoires..., 7 février 1643. (*Ibid.*, p. 272).

5. *Maximes des saints*, article X : Vrai.

et ce qu'ils y ont ajouté méritait d'être condamné et l'a été. Mais n'est-ce pas là une des sources de cette doctrine de Fénelon et de l'abbé de Chantérac ? En même temps qu'une vive sympathie pour Fénelon, n'est-ce pas ce qui explique un peu que M. Tronson, si désireux de ne pas déplaire à l'autre parti, à celui de *M. de Chartres* et de *M. de Meaux*, ne se soit pas empressé à condamner la doctrine du livre des *Maximes*? On se demande parfois : l'âme de Fénelon n'était-elle pas préparée à subir l'influence des mystiques outrés qu'il lirait ou entendrait? Voilà peut-être une des raisons qui font comprendre comment, en vertu de quelles prédispositions, de quelles ressemblances antérieures, l'esprit de Fénelon et l'esprit de Madame Guyon sympathisèrent si aisément. En tous cas la ressemblance entre la doctrine chère à Fénelon et certaines idées ou certains sentiments de M. Olier était trop frappante pour ne pas être signalée.

« La fin première et le but essentiel du séminaire étant de former de bons prêtres », M. Olier voulut qu'on donnât à la piété *la prééminence sur la science*, mais il ne négligea pas la science. Il désirait, pour un certain nombre de prêtres « une science plus élevée, plus profonde et plus étendue que celle du commun », une science qui eût été « éprouvée dans les écoles et dans les académies [1]. » Il y avait deux classes d'élèves : les uns qui aspiraient aux grades universitaires suivaient au dehors les cours de la Sorbonne, les autres étudiaient à l'intérieur. M. Olier avait établi au séminaire « des répétitions de théologie pour ceux qui suivraient les cours de Sorbonne, et pour tous les autres séminaristes une chaire occupée par un docteur chargé aussi de leur faire des répétitions. Il établit encore un exercice public chaque semaine ; c'était une thèse soutenue alternativement par ceux qui allaient en Sorbonne et par ceux qui prenaient leurs leçons dans la maison [2]. » Il se proposait comme idéal et comme but « de pénétrer de maximes chrétiennes les docteurs qui viendraient se former au Séminaire et d'accréditer ces mêmes maximes dans la Sorbonne par le moyen des séminaristes qui venaient y prendre leurs leçons [3]. » Comme le nom de l'abbé de Chantérac ne figure pas sur les listes des licenciés et des docteurs de l'université de Paris, ce fut à l'intérieur qu'il dut étudier la théologie, en se formant à la piété.

Nous connaissons l'abbé de Chantérac par ses lettres ; il est permis de penser que l'éducation qu'il reçut à Saint-Sulpice ne fut pas sans influence sur sa manière d'écrire. Port-Royal avait une manière ;

---

1. M. Icard, *ouvr. cité*, p. 510.
2. *Vie de M. Olier*, t. 2, p. 326.
3. *Id.*, t. 2, p. 325.

Saint-Sulpice n'en avait-il pas une aussi, assez semblable, par la propriété, la simplicité, le désintéressement de tout effet littéraire ? « L'homme digne d'être écouté, dit Fénelon (on pourrait ajouter : l'homme digne d'être lu), est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. » Ce principe littéraire que Fénelon trouvait en lui-même, dans son bon sens et son honnêteté, Saint-Sulpice n'avait-il pas contribué, dans sa jeunesse, à le former ? Une discipline intellectuelle et morale est, bon gré mal gré, une discipline littéraire. Un des plus illustres élèves de Saint-Sulpice, Renan [1] a parlé mieux que personne de cette discipline littéraire qui ne fait qu'une seule et même chose avec la discipline intellectuelle et morale. Après avoir fait remarquer que cette compagnie n'a pas changé d'esprit depuis le XVIIe siècle, il dit entre autres choses : « L'erreur littéraire paraît à ces pieux maîtres la plus dangereuse des erreurs, et c'est justement pour cela qu'ils excellent dans la vraie manière d'écrire. Il n'y a plus qu'à Saint-Sulpice où l'on écrive comme à Port-Royal, c'est-à-dire avec cet oubli total de la forme qui est la preuve de la sincérité.... Sans le vouloir, Saint-Sulpice, où l'on méprise la littérature, est ainsi une excellente école de style ; car la règle fondamentale du style est d'avoir uniquement en vue la pensée que l'on veut inculquer, et, par conséquent, d'avoir une pensée. » La part de l'éducation de Saint-Sulpice dans le style de Fénelon, d'une si riche nature, est bien difficile à reconnaître et à délimiter, mais elle y est. Elle est aussi dans le style de l'abbé de Chantérac, plus facile peut-être à déterminer, parce qu'il n'eut qu'un talent ordinaire, avec une éducation exquise et ce quelque chose qui ne s'acquiert pas et qu'on appelle la race. Ses lettres écrites de Rome ne se détournent jamais de leur objet : la Rome chrétienne et la Rome païenne, tant de monuments grandioses de deux civilisations, à côté desquels il passait tous les jours, le paysage, la nature, la beauté du ciel et des montagnes, les mœurs du pays, rien de tout cela n'a laissé de traces dans ses lettres ; et on regrette cette sobriété ou cette sécheresse ; mais il n'écrit pour s'amuser ni pour amuser ; il écrit parce qu'il le faut et pour ce qu'il faut. Va-t-il à Frascati chez le cardinal de Bouillon, il dit : « je suis allé à Frascati », comme s'il disait : *je suis allé à Versailles*. Ce qu'il y a là de particulier, et de pittoresque, il l'a remarqué sans doute ; on peut du moins le supposer ; il serait capable de le décrire, lui qui sait conter si lestement une anecdote ; il le réserve peut-être pour quelque conversation avec Fénelon ; il en conserve jusque là l'image

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

dans son imagination et sa mémoire ; mais dans ses lettres, il n'y en a pas même un reflet. Ce n'est pas un défaut de l'écrivain ; c'est une qualité de la méthode. *Sed nunc non erat his locus.* Cette méthode est bien du XVIIe siècle. La langue de l'abbé de Chantérac en est aussi ; elle est pure, de bonne qualité et de bonne race, claire, fine, surtout dans les lettres à l'abbé de Langeron ou à l'abbé de Maulevrier, élégante toujours, mais d'une élégance un peu traînante parfois et s'embarrassant dans de longues phrases, sans ces mots, sans ces tours, si fréquents dans la prose facile et fluide, quoique nette et précise de Fénelon, qui piquent et réveillent l'attention, qui plaisent à l'imagination et touchent le cœur, parce qu'ils naissent sans effort d'une très riche imagination et d'une sensibilité extraordinairement vive et frémissante, et qu'enfin Fénelon a le don et le charme.

III

Qu'avons-nous pu constater jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'au moment où il est devenu un homme, dans l'histoire de l'abbé de Chantérac, ami de Fénelon ? Il est du même pays que Fénelon ; tout enfant, il a ouvert les yeux devant le même paysage et les mêmes horizons ; il est de vieille noblesse comme Fénelon ; c'est comme lui un ecclésiastique gentilhomme ; il est de même sang par la mère de Fénelon ; il a les mêmes traditions d'honneur et de religion ; il a été élevé comme lui ; il a reçu la même formation d'esprit et d'âme ; les mêmes maîtres, ayant pour s'imposer à leurs élèves le prestige incomparable de leur sainteté personnelle et d'une tradition de sainteté, les ont marqués tous deux pour toujours de la même empreinte. Tout cela évidemment n'explique pas l'amitié, mais la prépare et la justifie.

L'abbé de Chantérac était sorti de Saint-Sulpice bien avant que Fénelon y entrât. Il put y connaître un frère consanguin de Fénelon, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 23 octobre 1665. Le 15 août 1668, nous le retrouvons en Périgord, assistant au mariage de son frère David-François, avec Marie-Anne de Salignac, sœur consanguine de Fénelon. Dans son testament fait à Cambrai, il donne à la communauté des prêtres de la Mission, fondée par son oncle, l'archiprêtre de Chantérac, avec des sommes d'argent provenant des revenus de son abbaye de Carennac, « tous les livres qu'ils peuvent avoir à lui appartenant. » Il y a donc passé une partie de sa vie, peut-être celle, moins connue, qui va de 1668 à 1675, de sa sortie du séminaire de Saint-Sulpice à sa nomination de supérieur des Carmélites de Bordeaux.

Nous avons vu, par une lettre de M. Tronson à la prieure du Carmel de Bordeaux, que l'abbé de Chantérac était directeur de ces religieuses, quand il devint, par le choix de Fénelon, vicaire-général de Cambrai. Dans une lettre du 19 décembre 1676 à l'abbé de Chantérac, que nous avons déjà citée, M. Tronson lui donne, entre autres avis, des conseils sur la manière de diriger les Carmélites : « Je ne doute point, lui dit-il, qu'elles ne vous fassent bientôt passer pour un saint ; mais je suis assez persuadé que vous ne vous estimerez pas plus saint pour toutes leurs louanges. Vous savez assez quelle est leur coutume, et que c'est là leur jargon. » Il le met en garde contre le doux poison de cette flatterie d'un genre à part, et il le fait avec une franchise rude qui ne dédaigne pas l'ironie : « Ainsi, pour vous dire en peu de mots ce que vous demandez sur ce chapitre : 1° N'écoutez leur voix que comme des voix de sirènes : c'est-à-dire, fermez vos oreilles à toutes ces sortes de discours : ce sont des flatteries, qui ne sont capables que de vous enchanter et de vous perdre... etc. [1] » Deux documents des archives de l'archevêché de Bordeaux nous permettent d'ajouter quelques dates précises aux indications et aux renseignements que nous fournissent ces deux lettres. Le Révérend Sieur Gabriel de Chanteyrat (pour Chantérac) y est ainsi qualifié : « *prieur de Parcou* (Parcoul en Dordogne) prestre du diocèse de Périgort. » Dans l'une de ces deux pièces, datée du 8 juin 1675, « *sur la demande des Sœur Françoise de Jésus, prieure du monastère de St Joseph de l'ordre des Carmélites déchaussées de la ville de Bourdeaux et Sœur Marie Magdeleine du Saint Sacrement sous prieure* (la correspondante de M. Tronson), le cardinal Fabrice Spada, nonce du Saint-Siège en France, nomme et établit pour trois ans le dit Sieur Gabriel, pour supérieur et recteur ordinaire du susdit monastère. » L'autre pièce nous apprend qu'en 1681 l'abbé de Chantérac fut réélu pour la troisième fois et que l'élection, « sur la présentation des mêmes religieuses que ci-dessus », fut confirmée par les quatre vicaires capitulaires du diocèse de Bordeaux [2]. L'abbé de Chantérac fut réélu de trois ans en trois ans ; vingt ans plus tard, en 1695, il dirigeait encore le Carmel de Saint-Joseph de Bordeaux, comme en témoigne la lettre du 25 août 1695, de M. Tronson à la prieure Marie-Madeleine du Saint-Sacrement. « Comme je sais, lui disait-il, l'amour qu'il a pour votre communauté et son estime pour vous, il ne bornera pas ses emplois au diocèse de Cambrai, mais il les étendra volontiers jusqu'à ses chères filles ; et j'ai lieu de croire qu'il vous

1. 19 décembre 1676. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 187.

2. Archives de l'archevêché de Bordeaux, K 4.

sera aussi utile de loin qu'un autre qui serait présent mais qui ne serait pas de son mérite [1]. »

L'abbé de Chantérac fut donc un directeur de religieuses ; par profession, il s'occupa de mysticisme et d'ascétisme. Il dirigea de vive voix et sur place ; il dirigea sans doute aussi de loin. Ce serait une bonne fortune pour nous d'avoir les lettres de l'abbé de Chantérac à ses Carmélites de Bordeaux et de pouvoir les comparer aux lettres spirituelles de Fénelon, et peut-être à l'*Explication des maximes des saints* qu'il eut à défendre à Rome. Nous avons au moins, outre les lettres de M. Tronson, quelques autres témoignages du succès avec lequel il s'acquitta de cette délicate mission et du goût qu'il y prit. Le P. Cloche, général des Dominicains, écrivait à Fénelon, de Rome, au début du procès : « Je vois, Monseigneur, avec une estime distinguée, M. l'abbé de Chanterac, votre parent et votre grand vicaire. Je connais sa réputation depuis longtemps, et la piété avec laquelle il gouverna les saints monastères des Carmélites [2]. » C'était une réputation d'homme pieux, de pieux directeur qu'il avait acquise. Le 10 février 1698, à une date où il espérait voir bientôt le dénouement de son affaire, Fénelon lui conseillait d'aller prendre *les bains chauds* dans le royaume de Naples, avant de revenir; l'abbé de Chantérac répond : « Vaudrait-il pas mieux, si nous repassons par Marseille, aller aux bains de Baleran, qui sont dans cette province ; de là à Toulouse, descendre par la Garonne jusques à Montazet, qui n'est qu'à une demi-lieue de cette rivière ; donner là rendez-vous à mes sœurs ; aller jusques à Bordeaux par eau, régler là toutes les affaires de nos bonnes Carmélites, et prendre le carrosse de Paris pour notre retour, ou bien nous en retourner par la route de Lyon plus droite et plus courte, pour avoir plus tôt l'honneur de vous voir, et prendre ensuite un temps et une saison commode pour aller un peu consoler mes sœurs et nos Carmélites : car elles croient avoir besoin de moi, et j'avoue qu'elles me tiennent beaucoup au cœur les unes et les autres [3]. » *Mes sœurs et nos carmélites,* dit-il, ce sont comme ses deux familles; il unit les unes et les autres dans son souvenir et ses regrets. « Je serais ravi, lui écrit encore Fénelon, le 27 mars 1699, que vous eussiez la consolation de passer par notre pays, où vous verriez toute votre famille, votre bénéfice, et même vos bonnes Carmélites de Bordeaux [4]. »

---

1. 25 août 1695. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 357.

2. 10 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 269).

3. 8 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 346).

4. 27 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 718).

Fénelon les désigne comme l'abbé de Chantérac ; ce nom devait revenir souvent dans leurs conversations. C'est en tout cas le seul souvenir de la vie antérieure de l'abbé de Chantérac qui revienne dans sa correspondance avec Fénelon ; des autres ministères auxquels il fut employé, il n'est plus question ; nous sommes autorisés à penser que ce fut son ministère favori, et que, lui qui allait avoir à défendre la cause de l'oraison, de la piété, d'une piété raffinée, il est vrai, et subtile à l'excès, y avait été, sans le savoir, préparé par ce ministère délicat entre tous, par ce commerce et ce contact avec des âmes de la plus haute piété et dont l'amour de Dieu était toute la vie.

L'abbé de Chantérac avait exercé d'autres emplois et porté à la fois plusieurs titres ; il avait été, en même temps que directeur du Carmel de Bordeaux, vicaire général de Sarlat, prévôt de l'église cathédrale de Sarlat, chanoine de Chartres, doyen de l'abbaye de Carennac en Querci. Dans la lettre du 19 décembre 1676 [1] où M. Tronson se montrait si affectueux à l'égard de l'abbé de Chantérac et lui donnait des conseils sur la manière de conduire ses religieuses, nous voyons que l'abbé de Chantérac était sur le point d'accepter la charge de grand-vicaire et qu'il hésitait par délicatesse de conscience, peut-être par crainte de cumuler. Après lui avoir dit qu'il voudrait bien *l'embrasser encore une fois* à Saint-Sulpice, il ajoute : « Je prévois bien que le grand-vicariat y sera un obstacle. Car le moyen de quitter, ayant cet emploi ? Mais cependant, si l'on vous presse tellement de vous en charger que vous ne puissiez vous en défendre, le moyen de ne vous conseiller pas de le prendre, si vous croyez que Dieu le demande de vous [2] ». Il lui conseillait aussi de ne pas abandonner la direction des Carmélites de Bordeaux, dont il avait été chargé l'année précédente. « Il n'y a pas d'apparence de quitter les Carmélites, et puisque la Providence vous y a mis, et que vous vous y trouvez engagé, il faut vous appliquer à chercher les moyens de les bien servir, plutôt qu'à trouver ceux de les quitter [3] ». Il se laissa nommer vicaire général de l'évêque de Sarlat, François de Salignac de la Mothe Fénelon, oncle et parrain du futur archevêque de Cambrai [4]. Le rapprochement de la famille de l'abbé de Chantérac avec la famille des Fénelon qui s'était fait d'abord par le mariage de Louise de la Cropte de Saint-Abre avec Pons de Salignac, père de

---

1. Lettre citée. *Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 186.

2. *Ibid.*, p. 187.

3. *Ibid.*, p. 188.

4. Né en 1605, doyen du prieuré de Carennac en Querci, aumônier du roi le 26 novembre 1646, nommé évêque de Sarlat en 1658, mort le 1er mai 1688.

l'archevêque de Cambrai, puis par le mariage de David-François de Chantérac, frère de l'abbé de Chantérac, avec Marie-Anne de Salignac, sœur consanguine de l'archevêque de Cambrai, avait été sans doute l'occasion de ce choix et de cette nomination. Vicaire général de l'évêque de Sarlat, il devint doyen du chapitre ou prévôt de la cathédrale de Sarlat [1]. En 1686, nous le trouvons en cette qualité de prévôt, requérant *que procès-verbal soit dressé de l'état de la maison de la prévôté, après le décès de Messire* François de Vins, sieur de La Borie, son prédécesseur. Il conserva cette dignité de prévôt six ou sept ans encore après la mort de l'évêque de Sarlat (1er mai 1688). A propos d'un « appointement » rendu en 1694, « *Messire Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac, prévôt en l'église cathédrale de Sarlat* », est encore signalé comme demandeur [2]. D'après les auteurs de la *Gallia christiana*, il ne céda sa charge et n'eut de successeur qu'en 1695, quand il devint vicaire général de Cambrai. Pourtant en 1690, nous le trouvons aussi et en même temps chanoine de Chartres; quand Godet des Marais eut été nommé évêque de Chartres, le 11 février 1690, il chercha à s'entourer de *bons ouvriers*; lui qui avait été un élève remarquable de Saint-Sulpice, condisciple et ami de Fénelon, et qui était resté en relations très étroites avec M. Tronson, chercha à en avoir de Saint-Sulpice; dès le 6 mars de cette année, nous trouvons dans la correspondance de M. Tronson la trace de cette préoccupation [3]; le 11 novembre 1690, M. Tronson écrit à l'évêque nommé de Chartres sa grande joie d'apprendre que l'abbé de Chantérac est *présentement* du nombre de ses chanoines, et il le loue comme *capable de rendre de grands services* [4]. A la fin de 1694 ou au début de 1695, Fénelon céda aussi à l'abbé de Chantérac le doyenné de Carennac en Querci que son oncle et parrain l'évêque de Sarlat lui avait résigné en 1681. Fénelon avait été nommé à l'abbaye de Saint-Valery le 24 décembre 1694, et il s'empressait de se démettre de son autre bénéfice. « Pour ce qui est du prieuré de Carenac, le seul bénéfice qu'il eût avant qu'on lui donnât Saint-Valery, je crois, dit M. Dupuy, « *le bon Put* », qu'il

1. *Gallia christiana*, t. 2, p. 1552.

2. *Registre des audiences ou des appointements rendus.* (Catalogue des Archives départementales de la Dordogne, t. 2, p. 25).

3. Voir en particulier la lettre du 6 mars 1690 à l'évêque nommé d'Alais et toutes les lettres à M. Bardon ou relatives à M. Bardon, sulpicien, que Madame de Maintenon voulait obtenir de M. Tronson pour l'évêque de Chartres, son directeur spirituel : *Correspondance de M. Louis Tronson*, t. 3, p. 110 et suiv.

4. *Lettre citée;* cf. plus haut, p. 181.

le donna à M. l'abbé de Chantérac peu après Saint-Valery, et avant l'archevêché de Cambrai [1] ». Le prieuré de Carennac est le « bénéfice » dont il est parlé assez souvent dans les lettres et que l'abbé de Chantérac devait aller visiter à son retour de Rome, en même temps que sa famille et les Carmélites de Bordeaux. C'était un doyenné régulier de l'ordre de Cluny, qui fut, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, un fief de la maison de Salignac-Fénelon. A peine l'abbé de Chantérac put-il en prendre possession, et y faire une entrée magnifique, « au bruit des mousquetades », comme celle que Fénelon y avait faite en 1681 et qu'il racontait si gaîment à la marquise de Laval, que Fénelon fut nommé, le 4 février 1695, à l'archevêché de Cambrai, et qu'il demanda l'abbé de Chantérac comme vicaire général. Lui qui a joué jusqu'ici un rôle secondaire et sans relief, ne va pas cesser de tenir, quoique avec honneur, le second rang ; mais l'éclat de celui dont il est le second rejaillira un peu sur lui et, grâce à Fénelon, il sortira, pour quelque temps au moins, de cette demi-obscurité où les circonstances, plus que son mérite, l'ont laissé jusqu'ici.

IV

La première mention que nous trouvions de l'abbé de Chantérac dans la correspondance de Fénelon, est celle-ci, prise d'une lettre écrite de Versailles à la marquise de Laval le 15 janvier 1694 : « J'aime et j'honore toujours du fond du cœur notre abbé de Chanterac [2]. » Cela suppose un commerce déjà long, sur lequel nous manquons tout à fait de renseignements, mais qui s'explique par la parenté et par la charge de prévôt et de vicaire général de Sarlat. La suprême expression de cette amitié est celle du testament de Fénelon : « Je nomme pour exécuteur du présent testament M. l'abbé de Chantérac, qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une grande vénération [3]. »

Nous constatons avec plaisir que Fénelon caractérise de la même manière les sentiments de l'abbé de Langeron et de l'abbé de Chantérac à son égard, un *désintéressement à toute épreuve* [4], *une amitié à toute épreuve* [5] ; mais en retour de cette amitié si dévouée, il a pour

1. 8 février 1733. (*Œuvres*, t. 10, p. 60).
2. 15 janvier 1694. (*Id.*, t. 7, p. 403).
3. Testament de Fénelon. (*Id.*, t. 10, p. 136).
4. A M***, 12 février 1711. (*Id.*, t. 7, p. 686).
5. Testament de Fénelon. (*Id.*, t. 10, p. 136).

l'abbé de Chantérac *une grande vénération*; cette vénération se justifie par l'âge, nous l'avons dit, par le caractère du prêtre, du directeur d'âmes, *reconnu pour si sage et pour si pieux*, et par la nature des services qu'il avait rendus à Fénelon. Fénelon l'a aimé avec respect : « Je vous conjure, lui écrivait-il à Rome, durant son procès, de vous conserver comme la prunelle de mes yeux. Quelle joie, si je puis vous embrasser, vous entretenir, vous voir sain, vous faire promener, vous aimer et vous révérer de plus en plus, enfin vivre et mourir avec vous [1]. » On voit, à une telle vivacité d'expressions, que cette vénération ne manquait pas de tendresse, ni même de passion : « Quoi qu'il arrive, lui écrivait-il, en attendant anxieusement le dénouement,.... je vous aimerai tendrement et avec vénération [2]. » Voilà réunis les deux mots qui peignent cette amitié d'espèce à part.

Quand l'abbé de Chantérac fut devenu son familier, Fénelon, qui aimait à donner des surnoms, le surnomma : *le vénérable*, et ce surnom ne nous étonne pas ; il était comme attendu. Parfois il ajoute à cette épithète celle de *subtil* ; l'abbé de Chantérac, habitué, exercé aux subtilités du raisonnement, peut-être surtout par les subtilités de la doctrine de l'amour pur, aimait, sans doute plus que de raison, une scolastique raffinée et le faisait trop voir dans ses conversations ; et Fénelon, prompt à saisir les ridicules d'autrui, l'appelle *le docteur subtil*. Dans les périodes de gaîté, il écrivait à l'abbé de Beaumont : « Bonjour, mon Panta ; ayez soin de réjouir un peu le vénérable, selon les uns, et, selon les autres, le subtil docteur [3]. » — « J'embrasse le vénérable et subtil abbé [4]. » Le vénérable fait contraste, par sa gravité, avec les *ex-bambins*, la *canailleuse race* des *enfants*, les *marmots* dont s'égaie le palais de Fénelon. Fénelon met en relief ce contraste : « Tout au cher Panta, au vénérable et aux ex-bambins [5]. » — « J'embrasse la canailleuse race de nos enfants. Embrassade aussi pour le vénérable ; mais serre-le bien [6]. » — « J'embrasse le vénérable et les non-vénérables marmots [7]. » Le vénérable, déjà avancé en âge, souffrait des jambes depuis longtemps ; Fénelon fait souvent allusion à cette infirmité dans les lettres sur l'affaire du Quiétisme. Un jour

1. 7 novembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 576).
2. 23 janvier (1699). (*Id.*, t. 9, p. 659).
3. 3 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 421).
4. 16 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).
5. 28 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).
6. 12 septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 423).
7. 16 septembre 1702. (*Id.*, t. 7, p. 423)

qu'un retour d'espérance lui rendait un peu de gaîté, il traçait ainsi le portrait de son ami : « On aurait tort de vous prendre pour un quiétiste, quoique vous paraissiez fort peu ingambe et le teint bien reposé [1]. » Il lui proposait les bains chauds de Baïes pour le temps qui suivrait immédiatement le dénouement de l'affaire ; il souhaitait qu'ils fissent du bien à ses jambes malades, parce qu'il avait à *les exercer* dans son vaste diocèse : « Ce sentiment n'est pas d'amour pur, disait-il ; car j'avoue qu'il est mêlé d'un grand intérêt pour ma personne et pour tout ce diocèse [2]. » N'y-a-t-il pas une allusion à cette infirmité persistante dans ce mot à l'abbé de Beaumont ? « J'embrasse le vénérable jusqu'à l'étouffer. Il me tarde bien de le remettre selle, dussiez-vous l'appeler baron et le charger de mottes [3]. » Il y a aussi là quelque espièglerie du grand Panta. C'est Panta que Fénelon chargeait de *réjouir le vénérable*, malade et mélancolique ; et on peut croire qu'il ne manquait pas à ce devoir. *Le vénérable* est donc appelé aussi *baron* ; nous le trouvons ainsi désigné deux fois. Il aimait son Périgord, tout comme Fénelon ; tout ce qui venait le lui rappeler, sous le ciel bas et dans les brumes des Flandres, était le bienvenu. Fénelon écrit un jour au marquis, son neveu : « M. de Marquessac nous a envoyé un excellent pâté de Périgueux. Le baron s'est presque rajeuni à manger un mets périgordin. Ce qui vient de son pays lui est plus délicieux que le nectar et l'ambroisie [4]. »

« *S'est presque rajeuni* », quand Fénelon écrivait cela, l'abbé de Chantérac était bien vieux : il avait au moins soixante-treize ans ; l'infirmité signalée dans la Correspondance du Quiétisme n'avait fait que croître depuis lors. Le 20 juillet 1709, il fit à Cambrai un second testament, sans doute parce qu'il était préoccupé de la crainte d'une mort prochaine ; un détail de ce testament est significatif : le notaire royal dit qu'il a *lu et relu* l'acte *au sieur testateur qui a déclaré telle être sa volonté et qui ne peut écrire ni signer à cause du tremblement continuel de ses mains* [5]. Nous sommes autorisés à voir dans ce tremblement des mains un progrès de la maladie qui le rendait si peu ingambe au temps de la querelle du Quiétisme.

---

1. 10 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 321).

2. *Ibid.*, t. 9, p. 321.

3. 19 mai 1702. (*Id.*, t. 7, p. 422).

4. Au marquis de Fénelon, 22 janvier 1713, (*Id.*, t. 7, p. 452).

5. Archives de la famille de M. le marquis de Chantérac à Cires-lez-Mello (Oise). Voir aussi : Bibliothèque de Cambrai ; Manuscrits, 993. *Liber testamentorum, Canonicorum, Capellanorum, et aliorum suppositorum Ecclesiae metropolitanae Cameracensis, incipiendo ab anno 1694* ; fol. 88.

Le testament de Fénelon mérite d'être lu avec soin et c'est avec raison qu'on lui a donné une place dans l'édition de ses *Œuvres complètes.* Le testament de l'abbé de Chantérac, toutes proportions gardées, mérite aussi quelque attention. Des hommes comme ceux-là mettent un peu de leur âme dans cet acte important, fait avec l'idée présente de la mort; ce n'est pas une simple transmission de biens; c'est aussi une dernière expression de quelques-unes de leurs plus belles qualités. Le testament de l'abbé de Chantérac est d'abord une profession de foi naïve et touchante, telle que nous pouvions l'attendre d'un homme qui avait une si grande réputation de piété et de vertu. Il veut que ses obsèques et funérailles soient faites, « en évitant, autant qu'il sera possible, toute pompe séculière. » Fénelon dit de son côté : « Je souhaite que mon enterrement se fasse dans l'église métropolitaine de Cambrai en la manière la plus simple, et avec le moins de dépense qu'il se pourra. » On est charmé de trouver chez ces deux hommes, dans la mort comme sans doute dans leur vie, les mêmes goûts de simplicité et de modestie. « Ce n'est pas un discours modeste que je fasse ici pour la forme, dit Fénelon : c'est que je crois que les fonds qu'on pourrait employer à des funérailles moins simples doivent être réservés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs. » Les serviteurs, les humbles, les pauvres ne sont pas oubliés; c'est justice, mais c'est aussi charité. L'abbé de Chantérac veut que l'on prélève en faveur de ses deux domestiques deux sommes d'argent « sur les plus clairs et apparents biens », provenant de son canonicat et de son archidiaconé ; et il fait don du surplus *aux pauvres de la Charité.* C'est sous l'épiscopat de Fénelon que les Filles de Saint-Vincent de Paul établirent à Cambrai une maison de la Charité ; l'abbé de Chantérac était sûr d'y trouver des misères dignes d'être soulagées. Le testament rappelle aussi quelques-uns des principaux et des plus nobles soucis de sa vie. Les chères Carmélites du Couvent de Saint-Joseph à Bordeaux, « dont le sieur testateur a été ci-devant supérieur », y ont une mention, comme aussi le séminaire de Cambrai, à l'organisation et à la direction duquel il avait pris part, en homme qui avait *l'expérience de ces sortes de maisons*: « Au séminaire établi en cette ville de Cambrai, il donne et lègue tous les livres qui se trouveront, au jour de son trépas, à lui appartenant audit Cambrai, comme aussi la pendule qu'il a dans son cabinet et ce qui peut lui être dû pour blé vendu... et cela dans la confiance où est le sieur testateur que Messieurs les séminaristes ne manqueront pas de se souvenir de lui dans leurs saints sacrifices. »

L'abbé de Chantérac fut, à Cambrai, vicaire général de Fénelon, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai et archidiacre de

Brabant [1]. Il semblait, surtout dans l'année où il fit son second testament, destiné à mourir le premier ; il eut la douleur de survivre à Fénelon et de le voir mourir. Dans le touchant récit de l'aumônier de Fénelon, auquel nous avons déjà emprunté quelques détails, l'abbé de Chantérac n'est pas nommé parmi ceux qui, durant la dernière nuit, vinrent, dans les intervalles de pleine lucidité, « demander et recevoir sa bénédiction, lui donner le crucifix à baiser et lui adresser quelques mots d'édification [2]. » Il était alors pourtant à Cambrai. Le registre du chapitre métropolitain, sous la date du 7 janvier 1715, jour de la mort de Fénelon, nous apprend que l'on a fait lecture au chapitre du testament de Monseigneur l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin, et que M. La Cropte de Chantérac, archidiacre, et M. l'abbé de Fénelon, écolâtre, désignés exécuteurs testamentaires par le prélat, ont fait serment de bien remplir cet office et d'en rendre bon compte [3]. L'ébranlement que dut produire chez l'abbé de Chantérac la mort de Fénelon hâta sans doute la sienne. Les deux amis qui, depuis 1695, n'avaient été séparés que pendant les deux années de l'affaire du Quiétisme, moururent dans la même année, à quelques mois d'intervalle. Dans ce même registre capitulaire, sous la date du lundi 2 septembre 1715, nous lisons : « Le sieur archidiacre de Valenciennes (l'abbé de Beaumont) a annoncé au chapitre que le sieur Gabriel de la Cropte de Chantérac, archidiacre et chanoine de cette église, est mort à Périgueux, le 20 du mois d'août précédent [4]. » L'abbé de Chantérac était retourné dans son Périgord dont le souvenir lui était si *délicieux*, exprès, semble-t-il, pour y mourir.

*
* *

Tel fut l'homme que Fénelon envoya à Rome, ne pouvant, à son grand regret, y aller lui-même, comme il en fit plusieurs fois la

---

1. Son nom figure avec ces titres d'archidiacre de Brabant et de chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai dans les manuscrits suivants conservés à la Bibliothèque de Cambrai : « *Registrum actorum capituli Ecclesiae metropolitanae Cameracensis*, etc. » (Voir pour exemple : 984, fol. 1), et : « *Liber testamentorum Canonicorum, Capellanorum et aliorum suppositorum Ecclesiae metropolitanae Cameracensis*, etc... » (Voir pour exemple : 993, fol. 88). Voir aussi LE GLAY : *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai.* (Paris, Didot, 1825).

2. *Histoire de Fénelon*, par de Bausset. (*Œuvres*, t. 10, p. 324).

3. *Registrum actorum capituli Ecclesiae metropolitanae*, etc... (Bibliothèque de Cambrai, manuscrits, 984, fol. 1).

4. « *Dominus archidiaconus Valencennensis indicavit capitulo Dominum Gabrielem de la Cropte de Chanterac, hujus ecclesiae archi-*

demande, pour expliquer, soutenir, défendre le livre : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, que lui-même, par une lettre du 27 avril et une autre du 2 août [1], et le roi, par une lettre du 16 juillet 1697 [2], soumirent à l'examen du Saint-Siège, et que le pape Innocent XII déféra à Congrégation du Saint-Office ou de l'Inquisition [3]. Fénelon, dans sa lettre latine au pape du 2 août 1697, présentait l'abbé de Chantérac en ces termes qui nous serviront de résumé et de conclusion : « Si jamais j'ai souhaité quelque chose, c'est d'aller me prosterner aux pieds de Votre Sainteté et de lui ouvrir le fond de mon cœur. Mais puisque la permission m'est refusée d'aller à Rome, j'envoie en hâte le vénérable abbé de Chantérac pour montrer mes écrits, pour expliquer la doctrine du petit livre, pour me soumettre tout entier, avec mon petit ouvrage, à Votre Sainteté. Cet abbé est d'une famille noble et illustre, d'une habileté remarquable dans l'administration des affaires de l'Église, d'une rare piété, théologien d'une grande pénétration d'esprit et très attaché à la vérité. Il est mon parent ; après avoir été le principal soutien de mon oncle, l'évêque, il est maintenant l'ornement et l'exemple de l'église de Cambrai, où je l'ai appelé, il y a deux ans, pour partager avec moi le fardeau d'une lourde administration [4].»

---

diaconum et canonicum, obiisse Petrocorii vigesima augusti ultimi. » (*Registrum actorum*, etc..., 984, fol. 39).

1. *Œuvres*, t. 9, p. 141 et p. 184.

2. *Œuvres de Bossuet*, éd. Lachat, t. 29, p. 117.

3. Voir les lettres du P. Serry à M. de Vintimille des 3 et 17 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 200).

4. « ...Is est clari generis, singularis peritiae in administrandis Ecclesiae negotiis, pietatis eximiae, theologus sagax, et veri amantissimus. Is propinquus meus, patrui mei olim episcopi praecipuus adjutor, nunc demum ecclesiae Cameracensis dulce decus et exemplar, quem ego impar oneri vicarium generalem in partem sollicitudinis a biennio vocavi. (*Œuvres*, t. 9, p. 184). »

II

LES ORIGINES DE LA QUERELLE

SOMMAIRE

Sujet du chapitre : Madame Guyon cause de la rupture entre Fénelon et Bossuet qui se fit insensiblement durant les deux années qui suivirent les *Articles d'Issy*.

I. Fénelon, après avoir été lui aussi examiné, met son orthodoxie à l'abri du soupçon en signant les *Articles d'Issy*. — Il souhaite sans doute qu'on impose à Madame Guyon une simple adhésion à ces articles. — Madame Guyon, retirée à Meaux, signe à contre-cœur un premier acte de soumission à ces Articles (15 avril 1695). — Bossuet et Louis-Antoine de Noailles ajoutent à ces Articles une condamnation de deux livres de Madame Guyon ; Madame Guyon, encore à Meaux, signe un nouvel acte de soumission aux Articles d'Issy et à la condamnation de ses livres (1er juillet 1695) ; elle n'avoue pas qu'elle se soit trompée. — L'affaire terminée recommence avec l'année 1696 ; les angoisses de conscience de Madame Guyon avant de signer un nouvel acte de soumission à l'archevêque de Paris (26 août 1696) ; projet de soumission péniblement élaboré avec l'aide du duc de Chevreuse, de M. Tronson, surtout de Fénelon ; elle avoue l'erreur de ses livres, non qu'elle se soit trompée. — Elle est prisonnière depuis le 27 décembre 1695 ; ses souffrances morales et physiques. — Les interrogatoires du lieutenant de police ; les dangers que couraient, en même temps qu'elle, ses amis, le duc de Beauvilliers et Fénelon surtout ; les conférences faites à Saint-Cyr par Bossuet.

II. Examen de l'influence que durent avoir, dans les préliminaires de cette querelle, ces actes de soumission, surtout cet emprisonnement de Madame Guyon et toutes ses conséquences. Le silence de Fénelon sur les condamnations de Madame Guyon, prononcées par Bossuet, par Louis-Antoine de Noailles, par Godet des Marais, durant l'année 1695 ; les rapports d'affection et de confiance filiales de Fénelon avec Bossuet, durant cette année 1695 ; le mécontentement de Fénelon perce dans une lettre du 8 février 1696 à Madame de la Maisonfort sur les conférences de Bossuet à Saint-Cyr ; le changement des sentiments de Fénelon sensible dans une lettre à M. Tronson du 26 février 1696, très forte contre les persécuteurs de Madame Guyon, le livre des *Maximes* dès lors décidé et né dans l'esprit de Fénelon ; *un je ne sais quoi*, selon le mot de Bossuet, entre eux deux, qui va s'aggravant jusqu'au moment d'approuver ou de refuser d'approuver

l'*Instruction sur les États d'oraison ;* lettre très amère au duc de Chevreuse, du 24 juillet 1696, qui marque une autre étape : l'approbation du livre de Bossuet regardée par Fénelon comme un acte correspondant à l'acte de soumission de Madame Guyon du 26 août 1696 ; ayant arrangé le projet de soumission de manière à ce que Madame Guyon pût le signer, en conscience, sans rien sacrifier de sa doctrine, il ne croit pas devoir ni pouvoir en conscience approuver un livre qui la condamne sans ménagement ni restriction ; malgré quelques dehors de politesse, la lettre célèbre à Madame de Maintenon, de septembre 1696, montre que la rupture est désormais sans remède ; la préparation secrète d'un livre qui suppléera à cette approbation du livre de Bossuet et justifiera Fénelon, sans condamner Madame Guyon ; le manque de franchise et de loyauté de cette préparation.— La lettre très importante à Bossuet, du 9 février 1697, apologie trop habile qui arrange les faits et contredit sur plusieurs points importants les lettres analysées dans ce chapitre.

Résumé et conclusion.

On n'a pas tout dit quand on a représenté Madame Guyon [1] comme une extravagante, « grande faiseuse de miracles [2] », donnant une importance extrême, une signification surnaturelle à des songes ridicules, croyant à des « impressions », à des inspirations, à des « mouvements » soudains, auxquels elle est forcée d'obéir, sans les comprendre, disant « d'un air et d'un ton fort passionné, les lèvres toutes tremblantes et comme livides, le visage enflammé et le corps tout ému qu'elle cherchait et qu'elle voulait des cœurs [3] », distribuant les grâces de cette manière « inouïe et prodigieuse » dont s'est égayée la gravité de Bossuet. Toute polémique est injuste ; elle dénature la vérité ou ne la dit pas tout entière. Le portrait que Bossuet a tracé de Madame Guyon, dans sa *Relation sur le Quiétisme,* tout vrai qu'il est, est incomplet, au moins pour une moitié. Il ne laisse pas soupçonner que cette femme singulière, qui déconcerte l'analyse psychologique, ait pu écrire sur les rapports de l'âme avec Dieu, sur l'amour de Dieu, bien des pages qui peuvent être comparées aux plus belles, qu'elle ait eu de quoi plaire à une élite de très nobles âmes, que les ducs et les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers et

1. Sur l'histoire de Madame Guyon jusqu'aux *Articles d'Issy,* voir L. GUERRIER : *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence.* (Paris, Didier, 1881), avec les réserves faites par F. Brunetière (*Et. crit.*, 2e série, p. 25) sur la partialité en faveur de Madame Guyon contre Bossuet; voir L. CROUSLÉ : *Fénelon et Bossuet,* livre IV, en tenant compte d'une forte prévention contre Madame Guyon et contre Fénelon ; voir aussi et surtout Maurice MASSON : *Fénelon et Madame Guyon,* en particulier *Introduction,* pp. XXIX-XCV.

2. BOSSUET, *Relation sur le Quiétisme.* Section II, 8.

3. *Déclaration du P. Paulin d'Aumale, 7 juillet 1694.* (*Œuvres*, t. 9, p. 24).

Fénelon, entre autres, aient cru lui devoir beaucoup, aient pu la révérer comme une sainte très avancée dans les voies intérieures, aient pu l'estimer peut-être comme une femme de génie, d'une abondance de parole et de style prodigieuse, douée de tous les dons qui font l'orateur et l'écrivain éloquent, aient pu lui vouer une amitié qui ne s'est démentie ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune.

C'est la doctrine commune de cette femme et de Fénelon qui avait été examinée durant les conférences qui aboutirent aux *Articles d'Issy*. C'est cette femme qui fut cause de la rupture entre Fénelon et Bossuet et nous allons voir cette rupture se faire peu à peu durant les deux années qui suivirent les *Articles d'Issy*, depuis le 10 mars 1695, date de la signature de ces Articles, jusqu'au 29 janvier 1697, date de la publication du livre des *Maximes*.

I

Fénelon, par le treizième et le trente-troisième articles, avait obtenu satisfaction sur un point qui lui tenait fort à cœur, qu'il regardait comme essentiel, celui de « l'amour pur et sans intérêt propre », quoiqu'il ne fût pas « conforme » à l' « opinion particulière » de Bossuet, comme il le dit à Bossuet lui-même dans une lettre du début de ces conférences [1]. Archevêque nommé de Cambrai depuis le 4 février 1695, il signa les *Articles d'Issy* avec les trois autres examinateurs, tout comme s'il n'avait pas été lui-même, au moins pour une part, examiné ; grâce à la condescendance et à la discrétion de ces trois examinateurs, il levait ainsi tous les soupçons qu'on avait pu concevoir sur sa doctrine. Pour qui a étudié de près l'histoire de ces conférences d'Issy et de tout ce qui suivit, il est clair que Fénelon souhaitait, sans le dire, que tout se bornât, pour Madame Guyon, à une adhésion à ces Articles. Retirée depuis le 13 janvier 1695 au monastère de la Visitation de Meaux, « par l'ordre et la permission de Mgr de Meaux [2] », qu'elle avait elle-même sollicités, Madame Guyon eut une grande répugnance à se soumettre à ces articles qui lui semblaient enseigner ce qu'elle professait, condamner ce qu'elle réprouvait et avoir pour effet naturel de « rendre l'oraison odieuse », en persuadant « à toute la terre que ceux qui la

1. Fénelon à Bossuet, 28 juillet 1694. (*Œuvres*, t. 9, p. 29).

2. *Attestation des religieuses de la Visitation de Meaux*. (*Id.*, t. 9, p. 68).

font ne croient pas en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit [1] » ; sagement conseillée, elle s'y soumit par un acte du 15 avril 1695 [2]. Bossuet et Louis-Antoine de Noailles, encore évêque de Châlons, en publiant les *Articles d'Issy* dans leurs diocèses, crurent devoir condamner en outre deux livres de Madame Guyon, le *Moyen court* et le *Cantique des Cantiques*. Avant de quitter la Visitation de Meaux, le 1er juillet 1695, Madame Guyon signa un nouvel acte de soumission à l'ordonnance de *Mgr l'évêque de Meaux* et à celle de *Mgr l'évêque de Châlons*, portant publication des *Articles d'Issy* et condamnant ses deux livres. Bossuet lui laissa dire dans cet acte : « Je déclare néanmoins, avec tout respect et sans préjudice de la précédente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à l'esprit de l'Église [3] ». Elle soumettait ses livres à la condamnation, mais elle en exemptait sa doctrine ; ses livres n'avaient pas dit ou avaient mal dit ce qu'elle avait voulu dire ; ses erreurs n'étaient que verbales ; elle n'avait fait que mal employer la langue française pour exprimer des idées et des sentiments qui n'avaient rien que de vrai et d'orthodoxe.

Tout semblait terminé. Tout recommence avec l'année 1696. Voici Madame Guyon, dans le diocèse de Paris cette fois, en présence d'un nouvel acte à signer ; et on le veut plus explicite que ceux de Meaux, *qu'elle semble avoir rétractés depuis*, écrit M. Tronson, « en déclarant qu'il n'y avait point d'erreur dans ses livres [4] ». Le 3 août 1696, elle écrit à M. Tronson : « Je prends la liberté, Monsieur, de vous conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ, mon sauveur, d'examiner vous-même ce que je dois faire pour contenter Mgr l'archevêque de Paris [5]. Je voudrais le satisfaire au péril de ma vie, et de l'autre on me demande des choses que je crois ne pouvoir faire en conscience... Je proteste que je suis innocente... Je ne vous représente point ce que je souffre ; Dieu seul le sait ; c'est assez... [6] ». Cette dernière signature fut une grave affaire de conscience, analogue à la signature du formulaire par Jacqueline Pascal. Les amis, le duc de Chevreuse et Fénelon surtout, intervinrent, non pour déterminer Madame Guyon à signer, mais pour arranger l'acte de soumission

---

1. Madame Guyon au duc de Chevreuse, mars 1695. (*Œuvres*, t. 9, p. 58).
2. *Id.*, t. 9, p. 58, en note.
3. *Id.*, t. 9, p. 68, en note.
4. M. Tronson à M. de Noailles, archevêque de Paris, vers le 8 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 90).
5. Louis-Antoine de Noailles, nommé le 20 août 1695.
6. Madame Guyon à M. Tronson, 3 août 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 88).

de telle manière qu'elle pût le signer en conscience [1]. « On voit que tout ce qu'elle craint, écrivait le duc de Chevreuse, est d'attester qu'elle a eu des erreurs auxquelles elle n'a jamais pensé, et qu'elle croit qu'en reconnaissant elle-même ces erreurs dans ses livres, non seulement c'est mentir, puisqu'elle ne les y voit pas, mais c'est avouer qu'elle y a donc mis ces erreurs, et par conséquent qu'elle les a crues [2]. » M. Tronson, choisi comme arbitre par Madame Guyon et par l'archevêque de Paris, rédigea un projet où il évitait avec beaucoup de soin de parler de rétractation, « parce qu'on dit que ce mot signifiait autre chose en français qu'en latin, et que, comme elle n'a point eu d'erreurs dans l'esprit, ainsi qu'elle l'assure, elle ne pourrait pas sans mentir se servir du mot de *rétractation* [3]. » Fénelon annonçait déjà le 8 mars 1696 qu'il avait rédigé pour elle un projet de soumission ; il employa toute son habileté et celle du duc de Chevreuse à faire prévaloir le sien, qui était moins « fort [4] » contre Madame Guyon, que celui de M. Tronson. Il y faisait dire à Madame Guyon : « Je condamne..., sans aucune restriction, mes livres que Mgrs de Paris et de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés contraires à la saine doctrine qu'ils avaient établie dans les XXXIV Propositions... Je rétracte donc toutes les expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un temps où je n'avais point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvait faire de ces termes... Au reste .. je dois..., devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'on a jugé qu'elles signifient. Je n'ai jamais compris que personne les crût [5]. » Ce projet ne disait pas que les livres fussent contraires à la doctrine des Articles d'Issy, mais qu'on les avait jugés contraires, que les expressions fussent erronées, mais qu'on les avait jugées erronées. M. Tronson vit bien qu'il laissait à Madame Guyon la faculté de dire qu'elle s'était bien entendue elle-même, en s'exprimant mal par ignorance, mais que ses juges l'avaient mal entendue, en prenant ses expressions au sens propre et littéral. Il y fit ajouter [6] de quoi garantir, à son avis, la sincérité de

1. Voir les lettres des 16, 17, 18, 20, 23, 26, 27 août 1696. (*Œuvres*, t. 9, pp. 93 et suivantes).

2. Le duc de Chevreuse à M. Tronson, 18 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 94).

3. M. Tronson à M. de Noailles, 8 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 91).

4. *Id.*, vers le 20 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 95).

5. *Projet de soumission pour Madame Guyon dressé par M. l'archevêque de Cambrai*. (*Id.*, t. 9, p. 91).

6. M. Tronson à M. de Noailles (vers le 20) août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 95).

la soumission. Le texte définitif corrigé porte, entre autres modifications : « parce qu'ils les ont jugés et *qu'ils sont contraires* à la saine doctrine, etc. »; « aucune des erreurs *qu'elles contiennent* » et non « qu'on a jugé qu'elles signifient. » L'erreur réelle et, si l'on peut dire, *objective*, est ici avouée, mais non encore l'erreur intérieure et *subjective*. Madame Guyon condamne ses livres, parce qu'ils sont contraires aux Articles d'Issy ; elle condamne ses expressions, parce qu'elles contiennent des erreurs; mais elle dit : « je rejette, avec toutes ces erreurs, jusques aux expressions que mon ignorance m'a fait employer. . . , je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent [1]. » « On voudrait quelque chose de plus, écrivait l'archevêque de Paris [2]; mais il n'est pas temps d'aller plus loin. » On n'alla pas plus loin « *pour le bien de la paix* [3] »; et Madame Guyon signa cet acte, si difficile à élaborer, le 28 août 1696. Même en signant cet acte plus explicite que les précédents, en se condamnant et en condamnant ses livres avec plus de netteté et de rigueur que jamais, elle pouvait ne pas croire qu'elle eût été trompée ni qu'elle se fût trompée. Dès avant les Articles d'Issy, en 1694, elle écrivait à Bossuet : « Je déclare de nouveau que je soumets tous mes écrits, que je renonce et déteste tout ce que mon ignorance m'y a fait mettre. . . Mais je soutiens en même temps que si on les examinait sans prévention et qu'il me fût permis d'y répondre, il ne s'y trouverait rien que de très catholique, selon le sens que je pense [4]. » Depuis lors, elle n'avait pas changé de sentiment.

Madame Guyon était de nouveau prisonnière, durant ces délicates et laborieuses négociations. Bossuet écrivait à M. Tronson, le 30 septembre 1695, trois mois après qu'elle avait quitté le monastère de la Visitation de Meaux : « Au reste, elle s'est mal séparée d'avec moi, puisque m'ayant demandé une permission seulement d'aller aux eaux, avec parole de revenir, 1° elle a prévenu mon congé, et supposant à la supérieure de Sainte-Marie, que je l'avais accordé ; et secondement, aussitôt qu'elle a été sortie, elle m'a cherché une querelle pour ne revenir plus [5]. » M. Tronson écrivait de son côté, le 5 décembre 1695 : « La dame directrice, qui était à Meaux dans un couvent de la Visitation, en est sortie d'une manière qui n'a pas

1. *Œuvres*, t. 9, p. 98.

2. De M. de Noailles à M. Tronson (23 août 1696). (*Id.*, t. 9, p. 97).

3. *Réflexions sur le projet de soumission dressé pour Madame Guyon.* (*Id.*, t. 9, p. 96).

4. 1694. (*Œuvres de Bossuet*, t. 28, p. 613, en note).

5. Bossuet à M. Tronson, 30 septembre 1698. (*Correspondance de M. Louis Tronson*, par L. Bertrand, t. 3, p. 492).

contenté le prélat. Comme elle craint qu'on ne la mette prisonnière, elle se tient présentement fort cachée [1]. » Elle fut *mise prisonnière* le 27 décembre 1695 [2]. « ...Sur la fin de l'année mille-six-cent-quatre-vingt-quinze, je fus arrêtée toute malade que j'étais, et conduite à Vincennes. Je fus trois jours en séquestre chez M. Desgrès [3]. » Elle prétend, dans une lettre à M. Tronson, que lorsqu'elle s'est *tenue cachée après sa sortie de Meaux*, elle l'a fait par commandement exprès de M. de Meaux qui le lui *avait ordonné de vive voix et par écrit* [4]. Cette nouvelle arrestation fut la conséquence de ce départ ou de cette fuite ; et ce n'est pas sans raison que Bossuet unit ces deux choses, comme un effet et sa cause, dans la *Relation sur le Quiétisme* : « Je ne raconterai pas comme elle prévint le jour que j'avais arrêté pour son départ, ni comme depuis elle se cacha ; comment elle fut reprise, et convaincue de beaucoup de contraventions aux choses qu'elle avait signées [5]. »

Après avoir signé cet acte de soumission à l'archevêque de Paris, Madame Guyon n'obtint pas son élargissement ; elle ne fit que changer de prison : « Je suis à Vaugirard, écrit-elle le 20 octobre 1696, dans une petite maison où l'on m'a mise par ordre de Mgr l'archevêque [6]. » Elle était passée du château de Vincennes à cette petite maison de Vaugirard. De Vincennes, elle écrivait ses hésitations, ses angoisses de conscience, au moment de signer un nouvel acte de soumission : « Je ne vous représente point ce que je souffre, Dieu seul le sait [7]. » De Vaugirard, elle écrit des lettres touchantes sur l'injustice qu'on lui fait subir : « Les procédés violents et irréguliers qu'on a tenus jusqu'à présent à mon égard, me donnent lieu de craindre d'autres violences... Suis-je en état de fuir, accablée du poids de mon corps et de mes infirmités [8] ? » — « Je n'ai ni chemises, ni mouchoirs, ni jupe, ni corset : j'ai été obligé d'emprunter une jupe des sœurs qui m'est trop petite. Ayant les incommodités que j'ai, il est impossible de me passer de linge et de hardes ; et je ne puis croire que ce soit l'intention du Roi de me faire traiter avec autant de dureté

1. M. Tronson à D. Innocent, général des Chartreux. (*Œuvres*, t. 3, p. 496).

2. On sait la date précise par une lettre de Madame de Maintenon à M. de Noailles, du 27 décembre 1695.

3. *Vie*, t. 3, p. 248.

4. Madame Guyon à M. Tronson, 20 octobre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 107).

5. *Relation sur le Quiétisme*, IIIe section, 18.

6. Madame Guyon à M. Tronson, 20 octobre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 107).

7. *Id.*, 3 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 89).

8. *Id.*, 20 octobre 1696. (*Id.*, t. 9, p. 107).

et pis que jamais.... M'ôter les sacrements! Ne tenir aucune parole![1] » Misères physiques, peines morales, voilà son lot depuis longtemps; elle souffre et se plaint avec une précision éloquente dans sa pittoresque naïveté. Elle est émue au point d'écrire au curé de Saint-Sulpice[2], intermédiaire entre elle et l'archevêque de Paris : « Si vous n'envoyez pas la lettre à M. Tronson, je prie Dieu qu'il ne vous le pardonne pas[3]. »

Bossuet ne se souciait que médiocrement des souffrances de cette *pauvre femme*, selon l'expression de Beauvilliers[4]. Nous savons par une lettre de Madame de Maintenon qu'il avait été *ravi* de cette arrestation[5]. Lui-même écrivait, le 27 juin 1696 : « Vous ne sauriez croire ce qui se remue secrètement en faveur de cette femme : mais enfin on me paraît résolu de la renfermer loin d'ici dans un bon château et de lui ôter tout commerce[6]. »

Ce n'était pas Madame Guyon seulement qui était en cause ; c'était tout un parti en tête duquel se trouvaient le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse et surtout Fénelon ; et quand le duc de Chevreuse et Fénelon, aidés de M. Tronson, travaillaient à élaborer un projet de soumission pour Madame Guyon, c'était autant pour eux-mêmes que pour Madame Guyon qu'ils travaillaient[7]. Le 29 février 1696, le duc de Beauvilliers écrivait à M. Tronson une lettre émue où il disait : « ...Il me paraît clairement qu'il y a une cabale très forte et très animée contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de Chartres est trop homme de bien pour en être ; mais il est prévenu et échauffé sous main. Pour Mme de Maintenon, elle suit totalement ce qu'on lui

---

1. Madame Guyon à M. de la Chétardie, 20 octobre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 108).

2. M. de la Chétardie.

3. *Œuvres*, t. 9, p. 108. M. de la Chétardie fait remarquer tranquillement en note que la cause de tout ce trouble c'est que l'on différa, pendant sept ou huit jours, à lui faire conduire ses « hardes et meubles » et qu'on n'eut pas le temps de l'aller confesser. *Ibid.*

4. Le duc de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 80).

5. Madame de Maintenon à l'archevêque de Paris, 2 janvier 1696. « En répondant à une lettre de M. de Meaux, je lui mandai que Madame Guyon était arrêtée. Il me mande aujourd'hui qu'il en est ravi... » (*Corresp. gén.*, éd. Lavallée, t. 4, p. 58).

6. A M. de la Broue, 27 juillet 1696. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 4).

7. « Je parle donc en ceci pour les personnes que vous savez, sur qui, par contrecoup, retomberait peut-être le manque de soumission qui paraîtrait en Madame Guyon. » (Le duc de Chevreuse à M. Tronson, 18 août 1696). (*Œuvres*, t. 9, p. 95).

inspire, et croit rendre gloire à Dieu en étant toujours prête à passer aux dernières extrémités contre M. de Cambrai. Je le vois donc à la veille peut-être de se voir ôté d'auprès les princes, comme étant capable de leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si on l'entreprend et qu'on y réussisse, je pourrai avoir mon tour [1]. » Et encore : « Quoi ! dans un temps où M. de la Reynie vient, pendant six semaines entières, d'interroger Mme Guyon sur nous tous, quand on la laisse prisonnière et que ses réponses sont cachées avec soin, M. de Cambrai, un an après MM. de Paris et de Meaux, s'aviserait tout d'un coup de faire une censure de livres inconnus dans son diocèse ! [2] » On tâchait d'arracher à Fénelon une condamnation, au moins de vive voix, l'aveu qu'*on avait eu raison* de censurer les erreurs de Madame Guyon [3]. En outre, dans le temps même où le lieutenant de police interrogeait Madame Guyon sur la « petite Église [4] », *pendant six semaines entières*, Bossuet « qui n'avait jamais prêché ni exhorté à Saint-Cyr [5] » offrit à Madame de Maintenon d'y faire une conférence ; la proposition fut accueillie avec empressement ; cette conférence eut lieu le 5 février 1696, en présence de Madame de Maintenon, « sur les spiritualités dont il s'agissait alors [6] ». Elle plut beaucoup à Madame de la Maisonfort, une des plus ferventes adeptes de la nouvelle spiritualité, dirigée depuis plus de cinq ans par Fénelon. Madame de la Maisonfort en souhaita et en demanda une seconde qui eut lieu « le mercredi des Cendres », 7 mars 1696, et dès lors elle fut dirigée par Bossuet. « Le 30 mai 1696 », Bossuet, après lui avoir parlé de Fénelon « comme d'un saint d'une grande lumière, qu'il aimait avec tendresse », lui conseilla cependant de se « priver » de le « voir » et de lui « écrire », jusqu'à ce qu'il fût revenu d'un « court éblouissement », de ses préventions en faveur du « désintéressement » excessif « de la charité [7]. » Elle obéit, en conservant pour Fénelon le même « attachement [8]. »

1. Le duc de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 80).

2. *Ibid.*, t. 9, p. 80.

3. Voir les lettres de M. Tronson à Fénelon du 1er mars 1696. (*Id.*, t. 9, p. 81), de M. Tronson à l'évêque de Chartres du 10 et du 18 mars 1696. (*Id.*, t. 9, p. 85).

4. Fénelon à Madame de Maintenon, 7 mars 1696. (*Id.*, t. 9, p. 82).

5. Lettres de Bossuet à Madame de la Maisonfort, *Avertissement*... (*Id.*, t. 10, p. 82).

6. *Ibid.*, t. 10, p. 83.

7. *Ibid.*, t. 10, p. 109.

8. *Ibid.*, t. 10, p. 109.

II

Il s'agit d'étudier maintenant, dans la correspondance même de Fénelon, la séparation progressive qui se fit entre lui et Bossuet, l'effet produit sur lui, surtout par ce second emprisonnement de Madame Guyon et par tout ce qui s'ensuivit pour elle et pour ses amis.

Le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des *Articles d'Issy*, Fénelon semble être encore, à l'égard de Bossuet, tel que nous l'avons vu dans notre étude sur ses rapports avec l'abbé de Langeron. Les relations sont toujours cordiales et l'amitié souriante. Fénelon est même un peu maniéré et précieux, comme un homme qui veut plaire : « Il n'y a rien de nouveau ici, lui écrit-il de Versailles, sinon que vous n'y êtes plus, et que ce changement se fait sentir aux philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous supplie, que je ne saurais l'oublier, et que j'espère me retrouver dans ses bocages, avant que d'aller chez nos Belges, *qui sunt extremi hominum* [1]. » Bossuet, par une *ordonnance et instruction pastorale sur les Etats d'oraison*, en date du samedi 16 avril 1695, Louis-Antoine de Noailles, encore évêque de Châlons, par une *ordonnance et instruction pastorale*, en date du 25 avril 1695, publient les *Articles d'Issy* et condamnent, entre autres livres, le *Moyen court* et le *Cantique des Cantiques ;* Fénelon laisse faire ; rien dans ses lettres ne montre qu'il en ait été offensé. Il a d'ailleurs d'autres soucis, son sacre, son installation à Cambrai, les débuts de son épiscopat. Il est sacré à Saint-Cyr, le 10 juillet 1695, de la main même de Bossuet. Par une ordonnance en date du 21 novembre 1695, l'évêque de Chartres, Godet des Marais, condamne lui aussi, « le pernicieux manuscrit des *Torrents*, les livres du *Moyen court*, de l'*Exposition du Cantique des Cantiques,* etc. ; » et Fénelon, dans une conversation avec M. Tronson, témoigne « entre autre choses », qu'il trouve cette ordonnance « très bien composée » et qu'il en approuve fort « le style » [2]. Le 7 décembre 1695, après un sermon aux Carmélites qui avait un peu ému l'opinion et causé quelque inquiétude à Bossuet, comme trop favorable à la nouvelle spiritualité, Fénelon lui écrit pour se disculper et pour le rassurer ; il lui dit : « Il n'y a correction que vous ne me puissiez faire sans ménagement,

1. 27 mars 1695. (*Œuvres*, t. 9, p. 59).

2. M. Tronson à l'évêque de Chartres, 11 janvier 1696, en note. (*Id.*, t. 9, p. 76).

et que je ne reçoive avec soumission et avec reconnaissance, comme une marque de la continuation de vos anciennes bontés. Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple, et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais [1]. » Comme Bossuet prépare une ample explication des *Articles d'Issy* qui doit devenir l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, Fénelon lui écrit le 18 décembre 1695 : « Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous et pour prendre à votre ouvrage toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine [2]. » Une phrase donne un peu à réfléchir : « Ce que je vous demande en attendant, au nom de Notre Seigneur qui vous a donné tant de lumières, c'est de l'écouter intérieurement, de souffrir que les petits vous parlent, et de vous défier de tout préjugé [3]. » N'est-ce pas demander de faire à cet ouvrage une part à la doctrine épurée de Madame Guyon qui est la sienne? Que pensera-t-il si, au lieu de cela, il trouve, dans le livre, *des réfutations atroces* où on lui impute *des erreurs dignes du feu* [4] ?

Tout à coup les sentiments changent. Madame Guyon est arrêtée le 27 décembre 1695 et emprisonnée à Vincennes. On la traite comme une maîtresse d'erreur quiétiste; on l'interroge « pendant six semaines entières », comme une criminelle; on jette le discrédit sur sa doctrine et, par suite, sur sa personne; on la fait souffrir physiquement et moralement; on ne l'interroge pas seulement sur elle-même, mais aussi sur les ducs et duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse et sur Fénelon ; Fénelon et le duc de Beauvilliers courent le risque de perdre leur situation, s'ils ne désavouent pas Madame Guyon, si Madame Guyon ne se désavoue pas elle-même; Madame de Maintenon *se resserre le cœur* à l'égard de Fénelon et des ducs et duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, comme s'ils étaient « d'une autre religion [5]. » De plus, Bossuet profite de ces circonstances pour tâcher d'éteindre à Saint-Cyr les restes du quiétisme, et Madame de la Maisonfort, édifiée de ces conférences, se met sous sa conduite.

Entre la première et la seconde conférence de Saint-Cyr, Madame de la Maisonfort avait demandé à Fénelon ce qu'il pensait d'une seconde entrevue avec *M. de Meaux*. Fénelon répond sèchement et

1. 7 décembre 1695. (*Œuvres*, t. 9, p. 77).
2. 18 décembre 1695. (*Id.*, t. 9, p. 77).
3. *Ibid.*, t. 9, p. 77.
4. 9 février 1697. (*Id.*, t. 9, p. 128).
5. Fénelon à Madame de Maintenon, 7 mars 1696. (*Id.*, t. 9, p. 83).

non sans aigreur, le 8 février 1696 : « ... Si c'est pour vous détromper sur le quiétisme, ou pour répondre de vos sentiments, vous n'en avez pas besoin, il y a longtemps que je vous en ai répondu [1]. » Une lettre à M. Tronson du 26 février 1696 témoigne d'un grand changement. « Madame de M. (Maintenon) s'afflige et s'irrite contre nous à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. Mille gens de la cour, par malignité, lui font revenir par des voies détournées des discours empoisonnés .. M. l'évêque de Chartres et elle sont persuadés qu'il n'y a rien de fait, si je ne condamne la personne et les écrits.... Quand l'Eglise fera là-dessus un formulaire, je serai le premier à le signer de mon sang et à le faire signer. Hors de là, je ne puis ni ne dois le faire. » Les écrits, il s'est abstenu de les examiner, « afin d'être hors de portée d'en parler ni en bien ni en mal... » On sent percer le blâme, quand il dit : « Ne sont-ils pas assez condamnés par tant d'ordonnances ? » quand il appelle Madame Guyon « une pauvre personne que tant d'autres ont déjà foudroyée. » Ce blâme, c'est de la pitié, et cette pitié n'est qu'une forme de l'estime et même de l'admiration ; « tout le mystère se réduit à ne vouloir point parler contre ma conscience, et à ne vouloir point insulter inutilement à une personne que j'ai révérée comme une sainte, sur tout ce que j'en ai vu par moi-même. » Non seulement il ne l'accablera pas par une nouvelle censure dont on n'a que faire, mais il n'approuvera pas le livre de Meaux, si c'est pour condamner indirectement la personne et les écrits de Madame Guyon ; « ... je ne le puis honnêtement ni en conscience, s'il attaque une personne qui me paraît innocente, ou des écrits que je dois laisser condamner aux autres, sans y ajouter inutilement ma censure. » C'est à Bossuet qu'il attribue, dès le 26 février 1696, la plus grande responsabilité dans ce que souffre Madame Guyon et dans ce qu'on exige de lui : « On veut me mener pied à pied, et insensiblement, par une espèce de concert secret. C'est M. de Meaux qui est le premier mobile. » Ne pouvant ni condamner Madame Guyon ni approuver le livre de Bossuet, il en fera un lui-même pour condamner « hautement et en toute rigueur toutes les mauvaises maximes qu'on impute » faussement « à cette personne. » « Mon ouvrage sera prêt à Pâque et conforme à la doctrine des cahiers que je vous envoie [2]. » Il envoie en effet avec cette lettre à M. Tronson une *explication des trente-quatre articles* qui est comme le prélude et déjà l'ébauche de cet ouvrage. Le livre qui portera ce titre fameux :

---

1. Fénelon à Madame de la Maisonfort, 8 février 1696 (*Œuvres*, t. 9, p. 78).

2. A M. Tronson, 26 février 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 79). M. E. Levesque croit avoir retrouvé et a publié dans la *Revue Bossuet* (25 juin 1906), cette première explication.

Explication des maximes des saints est décidé ; on peut dire qu'il est né déjà, à cette date du 26 février 1696. La lettre célèbre à la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, du 10 mars 1696, toute doctrinale, où Fénelon explique l'oraison de contemplation et les différents états de la perfection chrétienne [1], en est comme un second essai.

L'aigreur, encore contenue dans la lettre à M. Tronson du 26 février 1696, s'affirme bien plus dans une lettre que Fénelon écrivit à Madame de Maintenon le 7 mars 1696, avant de retourner pour quelque temps dans son diocèse. La suspicion où le tient Madame de Maintenon lui inspire une vraie douleur qui s'exprime très vivement : « Pourquoi donc vous resserrez-vous le cœur à notre égard, Madame, comme si nous étions d'une autre religion que vous ? ... Pourquoi défaire ce que Dieu avait fait si visiblement ? Je pars avec l'espérance que Dieu qui voit nos cœurs les réunira... Je ne puis laisser rompre des liens que Dieu a formés pour lui seul [2]. » Le regret d'une amitié et d'une confiance perdues domine dans son âme et réveille ou excite d'autres sentiments. Nous nous doutions bien que Fénelon gardait des conférences d'Issy un souvenir un peu pénible ou amer. Cette lettre à Madame de Maintenon le prouve. Il y remonte au delà des *articles d'Issy*, au moment où Madame de Maintenon commença à avoir pour lui « le cœur fermé. » Si elle lui eût alors parlé « à cœur ouvert », sans recourir à « la voie d'autorité », il aurait *en trois jours mis en paix tous les esprits échauffés de Saint-Cyr*. Il aurait fait écrire par Madame Guyon *les explications les plus précises de tous les endroits de ses livres qui paraissent ou excessifs ou équivoques.* « Ces explications ou rétractations (comme on voudra les appeler) étant faites par elle de son propre mouvement, en pleine liberté, auraient été bien plus utiles, pour persuader les gens qui l'estiment, que des signatures faites en prison et des condamnations rigoureuses faites par des gens qui n'étaient certainement pas encore instruits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis de censurer. » Il regrette donc ce qui s'est fait, en songeant à ce qui aurait pu se faire par lui [3] ; il regrette la prison et les signatures forcées ; il blâme ceux qui, pour faire leur cour, ont promis de condamner, avant de bien entendre la cause. Il blâme ouvertement Bossuet : « Elle est naturellement exagérante, et peu précautionnée dans ses expressions. Elle a même un excès de confiance pour les gens qui la questionnent.

---

1. A la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, carmélite, 10 mars 1696. (*Œuvres*, t. 8, p. 449).

2. A Madame de Maintenon, 7 mars 1676. (*Id.*, t. 9, pp. 83 et 84).

3. Voir aussi la lettre au duc de Chevreuse du 8 mars 1696. (*Id.*, t. 9, p. 84).

La preuve en est bien claire, puisque M. de Meaux vous a redit comme des impiétés, des choses qu'elle lui avait confiées avec un cœur soumis et en secret de confession... M. de Meaux est inexcusable de vous avoir donné comme une doctrine de Madame Guyon ce qui n'est qu'un songe, ou quelque expression figurée, ou quelque chose d'équivalent, qu'elle ne lui avait même confié que sous le secret de la confession... Je consens qu'il soit victorieux, et qu'il m'ait ramené de toutes sortes d'égarements. » Que de chemin parcouru en trois mois dans cette séparation progressive de deux esprits et de deux âmes! L'idée du livre à venir prend corps et s'affirme davantage comme une conséquence nécessaire de cette aigreur. « Je m'expliquerai si fortement vers le public, que tous les gens de bien seront satisfaits, et que les critiques n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je contredise M. de Meaux [1]. »

Quand le moment vient d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison* de Bossuet, Fénelon en recule et en évite le plus longtemps qu'il peut l'examen. « Si vous avez, Monseigneur, quelque chose à m'envoyer, écrit-il de son diocèse à Bossuet le 9 mai 1696, je vous supplie de ne me l'envoyer pas si tôt. J'ai attendu à Cambrai le plus longtemps qu'il m'a été possible ce que vous m'avez fait l'honneur de me promettre. » Il a dû partir pour ses visites ; il reviendra *pour le concours, pendant lequel* il n'aura pas *de temps libre*. Et puis il n'entend *parler que des maux de la guerre et de ceux de l'Église sur cette frontière*. Dans de tels embarras, il ne peut s'occuper de *métaphysique*. Il ne pourra partir pour Versailles qu'au commencement de juillet ; il vaut mieux remettre *jusqu'à ce temps là* ce que souhaite Bossuet [2]. Bossuet, plus simple que Fénelon, soupçonne encore à peine la vraie cause de ces atermoiements : « Je crois... ressentir, lui écrit-il le 15 mai 1696, un je ne sais quoi qui nous sépare encore un peu [3]. »

Ce *je ne sais quoi* était bien plus grave qu'il ne pensait ; il alla s'aggravant ou s'affirmant de plus en plus ; il n'attendait qu'une occasion pour se révéler dans toute sa gravité. Fénelon a enfin entre les mains cet ouvrage de Bossuet dont, longtemps d'avance, il semblait redouter l'examen, et il écrit au duc de Chevreuse le 24 juillet 1696 : « J'ai entrevu à la simple ouverture des cahiers de M. de Meaux, sans les lire, des citations du *Moyen court* à la marge. Cela me persuade qu'il attaque au moins indirectement dans son

---

1. 7 mars 1696. (*Œuvres*, t. 9, pp. 81 et suivantes).
2. 9 et 24 mai 1696. (*Id.*, t. 9, pp. 86 et 87).
3. 15 mai 1696. (*Id.*, t. 9, p. 87).

ouvrage ce petit livre... Comme je ne veux point le lire pour lui refuser ensuite mon approbation, je prends la résolution de n'en rien lire, et de le rendre tout au plus tôt. Le moins que je puisse donner à une personne de mes amies qui est malheureuse, que j'estime toujours, et de qui je n'ai jamais reçu que de l'édification, c'est de me taire pendant que les autres la condamnent... Je suis très assuré qu'on a pris ses expressions dans un sens qui n'est pas le sien... Je suis assuré... qu'elle n'hésitera jamais à condamner les erreurs qu'on lui impute, et que, d'un autre côté, elle n'avouera jamais, contre sa conscience, qu'elle ait jamais cru ces erreurs. » Voilà pour Madame Guyon ; voici pour lui ; cette approbation serait une abjuration indirecte et lâche : « Il ne la demande que pour montrer au public que je pense comme lui et je lui suis bien obligé d'un soin si charitable ; mais cette approbation aurait l'air d'une abjuration déguisée qu'il aurait exigée de moi, et j'espère que Dieu ne me laissera pas tomber dans cette lâcheté [1]. » Cette ironie âpre, cette énergie d'expression sont nouvelles et nous étonnent presque. Pitié pour les *malheurs* immérités de Madame Guyon, indignation contre ceux qui veulent, non seulement faire condamner par cette femme *malheureuse* les erreurs qu'ils lui imputent, mais lui faire avouer, *contre sa conscience*, qu'elle a quelquefois *cru ces erreurs,* indignation contre Bossuet qu'il appelait tout à l'heure *le premier mobile* de tout *ce concert secret*, qui maintenant le met dans l'alternative de faire une bassesse ou de rompre, peut-être aussi crainte et regret d'une rupture : tels sont les sentiments que nous révèle cette lettre décisive du 24 juillet 1696.

C'était le moment où l'on négociait péniblement un nouvel acte de soumission de Madame Guyon, plus explicite que les autres. Cette affaire était autant celle de Fénelon que de Madame Guyon : « Tant que Madame Guyon ne paraît pas soumise, écrivait le duc de Chevreuse, il est difficile que, par contre-coup, cela ne fasse pas ici quelque impression contre M. de Cambrai... [2]. » — « Plus je pense, Monsieur, aux suites d'un refus de signature de Madame Guyon, à l'égard de qui vous savez, plus je crois important de l'éviter [3]. » L'approbation du livre de Bossuet eût été, de la part de Fénelon, un acte correspondant à celui de Madame Guyon quand elle se soumit le 28 août 1696. Un souple courtisan l'aurait peut-être fait sans trop de peine. Fénelon ne le fit pas. Il écrivit à Bossuet le 5 août qu'il avait

1. 24 juillet 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 87).
2. 16 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 93).
3. 18 août 1696. (*Id.*, t. 9, p. 94).

été très fâché de ne pouvoir emporter à Cambrai l'écrit qu'il lui avait fait l'honneur de lui confier, que le duc de Chevreuse s'était chargé d'expliquer ce qui l'avait obligé à tenir cette conduite, en se chargeant de remettre le manuscrit, qu'il n'avait pas été libre *de suivre* son *cœur en cette occasion* [1]. Il aurait pu se rencontrer en tête à tête avec Bossuet, à Versailles, le 3 octobre; il lui écrit le 4, de Fontainebleau, qu'arrivé l'avant-veille au soir, fort tard, à Versailles, il n'a appris que le lendemain, *dans l'embarras de* son *départ*, que Bossuet y était aussi, et qu'il n'a pas *été libre d'avoir l'honneur* de l'*aller voir*. Il supplie Bossuet d'être persuadé que, quand il ne sera pas *arrêté par des raisons essentielles*, il lui témoignera, avec joie et de lui-même, sa *déférence*. Il finit en disant : « Conservez, s'il vous plaît, l'honneur de vos bonnes grâces à l'homme du monde qui est attaché à vous, Monseigneur, avec le respect le plus sincère [2] ». Ces deux lettres polies et froides sont vraiment les dernières des lettres privées. C'est la fin de ce commerce qui semblait si cordial et si sincère. Il n'y a pas encore un an que Fénelon écrivait à Bossuet : « Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais [3] ».

Ces deux dernières lettres pourraient encore nous faire illusion sur les vrais sentiments de Fénelon à l'égard de Bossuet; elles ne révèlent pas le fond de l'âme ; pour le connaître mieux, il faut lire la longue lettre à Madame de Maintenon, écrite en septembre 1696, que la *Relation sur le Quiétisme* devait rendre célèbre, en la publiant. Elle complète la lettre à M. Tronson du 26 février, la lettre à Madame de Maintenon du 7 mars, la lettre au duc de Chevreuse du 24 juillet; elle nous démontre que la séparation est maintenant définitive, que la rupture est sans remède entre ces deux hommes. Fénelon se justifie devant Madame de Maintenon, prise comme juge, comme si c'était une querelle entre gens de cour, d'avoir refusé d'approuver le livre de Bossuet. *M. de Meaux* prête à Madame Guyon *un système monstrueux*, dont Fénelon étale toutes les horreurs ; Madame Guyon est *un monstre digne du feu*. « Pour moi, je ne pourrais approuver le livre où M. de Meaux impute à cette femme un système si horrible dans toutes ses parties, sans me diffamer moi-même, et sans lui faire une injustice irréparable... Ce qui paraîtra du premier coup d'œil au lecteur, c'est qu'on m'a réduit à souscrire à la diffamation de mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système monstrueux, qui est

1. 5 août 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 89).
2. 4 octobre 1696. (*Id.*, t. 9, p. 104).
3. 7 décembre 1695. (*Id.*, t. 9, p. 76).

évident dans ses ouvrages, de mon propre aveu. Voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même, à la tête du livre de M. de Meaux... Je soutiens que ce coup de plume donné contre ma conscience, par une lâche politique, me rendrait à jamais infâme et indigne de mon ministère ». L'ouvrage, dont l'idée apparaissait, dès le 26 février de cette année, comme une conséquence nécessaire de ce refus d'approbation, est maintenant annoncé en termes exprès : « Plus je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare encore en même temps d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage est déjà tout prêt... Je vais le confier, avec le dernier secret, à M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson... J'aurais la même confiance en M. de Meaux, si je n'étais dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ouvrage dont il voudrait apparemment empêcher l'impression par rapport au sien [1] ». Dans cette lettre éloquente, çà et là un peu déclamatoire, Fénelon emploie, pour s'excuser en accusant Bossuet, les mots les plus forts, des mots irréparables. Il ne lui reste plus qu'à entrer en lutte avec lui, à opposer un livre à son livre, une doctrine à sa doctrine.

Le 17 octobre 1696, le manuscrit de cet ouvrage, parallèle à *l'Instruction sur les États d'oraison* et destiné à empêcher ou à corriger le mauvais effet de celui de Bossuet, est entre les mains de l'archevêque de Paris et de M. Tronson [2]. Il le leur a confié avec le dernier secret. C'est en dehors de Bossuet et à son insu que le livre doit être examiné et, s'il est reconnu bon, livré à l'impression. Fénelon dit de M. Pirot, *ancien examinateur des livres et des thèses*, très dévoué à *M. de Meaux*, très prévenu contre Madame Guyon : « Je n'ai exclu M. Pirot que par la crainte qu'il s'ouvrirait à M. de Meaux [3] ». Le 15 décembre, il écrit joyeusement à M. Tronson : « M. Pirot a tout lu fort exactement et tout approuvé. Il donne à l'ouvrage des éloges infinis, que vous me dispenserez, s'il vous plaît, de vous rapporter. Il est d'avis que l'imprimeur commence incessamment [4] ». Le 13 janvier 1697, l'ouvrage est en cours d'impression ; le duc de Chevreuse nous apprend ce jour là que « l'impression est environ à la moitié » et qu' « elle pourra être achevée sous huit ou dix jours [5] ». Le duc de Chevreuse et Fénelon semblent impatients de publier le livre et de gagner Bossuet de vitesse. « Son penchant, dit le duc de

1. Septembre 1696. (*Œuvres*, t. 9, pp. 100 et suivantes).

2. A M. de Noailles, 17 octobre 1696, à M. Tronson, 17 octobre 1696. (*Id.*, t. 9, pp. 105 et 106).

3. A M. de Noailles, 17 octobre 1696. (*Id.*, t. 9, p. 106).

4. 15 décembre 1696. (*Id.*, t. 9, p. 119).

5. A M. Tronson, 13 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 120).

Chevreuse en parlant de Fénelon, serait de ne le faire (le publier) qu'après la publication de celui de M. l'évêque de Meaux ; mais si quelque raison obligeait ce dernier à retarder trop longtemps le sien, il me semble qu'il ne faudrait plus alors différer la publication de l'autre. » Quelles précautions à l'égard de *M. de Meaux* ! L'archevêque de Paris est embarrassé en face de trois partis à prendre : refuser à Bossuet son approbation qu'il lui a promise, la refuser à Fénelon « dont il approuve pleinement le livre », au dire du duc de Chevreuse, les approuver tous deux, même s'ils se contredisent. Il voudrait donc *tirer de M. de Cambrai la permission de montrer son livre à M. de Meaux*, dans l'espérance de le lui faire approuver. C'est un peu de naïveté. « Mais, par toutes les raisons que je ne puis mettre ici, et que vous pouvez juger, il ne convient nullement que le livre de M. de Cambrai soit montré à M. de Meaux... Nous croyons même qu'il est très important que le secret soit gardé sur le livre à l'égard de M. de Meaux, jusqu'à ce qu'il soit publié [1]. » Et le duc de Chevreuse recommande à M. Tronson de brûler cette lettre qui contient un si grand secret. Le 16 janvier, le duc de Chevreuse annonce à M. Tronson une nouvelle importante : « J'apprends que le livre de M. de Meaux ne pourra encore être publié que vers le 12 ou 15 février. Il me l'a lui-même confirmé ainsi ce matin, en conversation indifférente [2]. » Donc le livre de *M. de Cambrai* non seulement pourra, mais devra être publié avant celui de *M. de Meaux*. Fénelon a autant de hâte que ses amis : « Vous voyez mieux que personne, écrit-il le 17 janvier à M. Tronson, combien il importe que mon ouvrage paraisse au plus tôt... Vous savez, Monsieur, combien il est à propos, pour l'édification de l'Eglise, que je fasse entendre au public une doctrine si saine et si contraire à toute illusion... Voyez même toutes les sottises qui se répandraient sans aucun fondement, si mon ouvrage était arrêté à la veille de sa publication [3]. » M. Tronson, derrière qui Fénelon et ses amis voulaient se mettre à couvert, hésitait à dire : *publiez*. « J'avais cru, suivant la pensée de M. de Cambrai, écrit-il le 17 janvier, qu'il valait mieux ne donner l'ouvrage au public, qu'après que celui de M. de Meaux aurait paru [4]. » Le 18 janvier, le duc de Chevreuse est décidé à attendre, pour la publication, *le retour de l'auteur* [5], qu'il avait annoncé, deux jours auparavant, pour *le 7*

1. A. M. Tronson, 13 janvier 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 120).
2. 16 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 121).
3. 17 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 121).
4. *Id.* (*Id.*, t. 9, p. 121).
5. A M. Tronson, 18 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 122).

ou le 8 février [1]. Le 20 janvier, il écrit, toujours à M. Tronson : « On retardera la publication jusqu'après celle du livre de M. de Meaux : c'est l'avis de M. l'archevêque [2]. » L'archevêque de Paris, après avoir examiné et fait examiner le manuscrit, n'avait pas donné d'approbation officielle. Il nous apprend lui-même dans une lettre, écrite après la publication du livre, que *certainement il désirait le revoir encore* [3]. Mais Fénelon était content de lui. « Quand vous verrez M. l'archevêque de Paris, écrivait-il à M. Tronson, le 6 janvier, témoignez lui combien je suis content, quoiqu'il n'ait pas cru pouvoir faire tout ce qu'il aurait peut-être voulu par bonté pour moi, et que je n'ai point voulu lui demander contre ses arrangements. Il m'a mandé que M. Pirot avait été content de moi et de mon ouvrage ; et, en effet, M. Pirot a entendu parfaitement le système entier du premier coup d'œil, et y est entré comme dans une doctrine non seulement saine mais évidente [4]. » L'archevêque de Paris déclara-t-il assez nettement et assez énergiquement qu'il voulait relire ce livre que M. Pirot, *un théologien* renommé *de l'école*, avait examiné sur sa demande et approuvé *avec des éloges infinis* ? [5] Il laissa imprimer. Il fut d'avis, quand le livre fut sur le point de paraître, que la publication en fût retardée *jusqu'après celle du livre de M. de Meaux*. Malgré la promesse du duc de Chevreuse, on n'attendit pas jusque-là. Le livre préparé, examiné, imprimé dans le plus grand secret, parut neuf jours après cette lettre du duc de Chevreuse. Une lettre de Fénelon, du 29 janvier 1701, précise la date de cet évènement capital de sa vie et de son histoire. Il dit au sujet de saint François de Sales, dont la fête se célèbre ce jour-là : « Il m'a donné le jour de sa fête les prémices de mes plus grandes croix. Ce fut ce même jour, il y a précisément quatre ans, que mon livre fut publié. Je dois faire de bon cœur l'anniversaire de ce jour crucifiant pour moi [6]. »

---

1. 16 janvier 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 127).

2. 20 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 122).

3. 29 mars 1697. (*Id.*, t. 9, p. 135).

4. 6 janvier 1697. (*Id.*, t. 8, p. 391). (*Correspondance de M. Louis Tronson*, t. 3, p. 162).

5. Voir la lettre du 15 décembre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 119).

6. 29 janvier 1701. A la comtesse de Montberon. (*Id.*, t. 8, p. 628). — Dans un écrit intitulé : *Vingt questions proposées à M. de Paris par M. de Cambrai, en présence de Madame de Maintenon et de M. le duc de Chevreuse.* (*Id.*, t. 2, p. 252), Fénelon explique ainsi cette hâte : « N'est-il pas vrai que M. de Meaux ayant découvert que je faisais un livre, donna à M. Pirot un écrit tout ouvert pour M. l'archevêque de Paris, dans lequel il menaçait d'arrêter mon livre... et que mes amis eurent sujet de craindre de son étrange emportement, qu'il ferait un

Quelques jours après cette publication, le 9 février 1697, Fénelon écrivit une longue lettre que le duc de Chevreuse se chargea de lire à Bossuet. C'est un compte rendu de tout ce qui a précédé et préparé l'apparition du livre des *Maximes;* c'est un essai de justification de tout le mystère qui avait environné la naissance du livre : « Vous prîtes, Monseigneur, pour de vaines subtilités les délicatesses du pur amour. . . Vous vouliez entraîner les autres dans une opinion particulière dont vous étiez prévenu, contre le plus commun sentiment des écoles. » Voilà pour le temps qui précéda la signature des *Articles d'Issy* ; c'est la vraie source ; c'est là qu'il faut remonter pour trouver l'origine et le principe de toute cette querelle : un désaccord doctrinal, une divergence d'idées sur la manière d'entendre l'amour de Dieu. Voici pour le temps qui suivit la signature des *Articles d'Issy* : « Depuis ce temps vous demeurâtes fermé à mon égard ; vous écriviez et vous le disiez à tout le monde, excepté moi seul. Vous fîtes votre Ordonnance [1], sans m'en parler ni avant ni après. Votre réserve s'étendit sur toutes les autres choses indifférentes. Je ne croyais pas l'avoir méritée, et elle ne me faisait d'autre impression que celle de me resserrer le cœur par pure amitié. » Ces griefs rétrospectifs, grossis par l'éloignement, ne contredisent-ils pas certaines lettres confiantes et amicales du 27 mars, du 7 et du 18 décembre 1695 ? « Je songeai alors fort sérieusement, continue-t-il, à éclaircir, avec les personnes qui devaient vous être le moins suspectes, l'unique point qui nous divisait, et qui méritait si peu de nous diviser. Je fis à la hâte une explication des XXXIV Propositions suivant mon système.» D'après cette apologie, c'est après avoir fait lire cette explication à M. Tronson et à *M. de Paris*, que Fénelon reçut de Bossuet l'avis qu'il préparait l'*Instruction sur les États d'oraison*. « Après m'avoir vu ici [à Versailles] sans me parler jamais de rien, vous m'écrivîtes à Cambrai que vous faisiez un ouvrage pour autoriser la vraie spiritualité et pour réprimer l'illusion, et que vous désiriez que j'approuvasse cet ouvrage... Je bénis Dieu, je me réjouis ; je me livrai à vous avec la candeur d'un enfant : je vous offris d'aller à Germigny, et je vous mandai que j'étais bien assuré que nous ne pouvions disconvenir en rien d'important. » Fénelon brouille les dates et arrange les faits pour préparer le refus d'approbation ; il oublie que c'est le 18 décembre 1695 qu'il offrait à Bossuet d'aller à Meaux ou à Germigny pour prendre à son ouvrage toute la part qu'il voudrait ; il oublie que c'est quelques

---

éclat qui me déshonorerait..? » Ce fait, que nous n'avons pas le moyen de contrôler, fut pour les amis de Fénelon un prétexte heureux. Ils étaient sûrs d'agir conformément aux désirs secrets de Fénelon.

1. L'Ordonnance du 16 avril 1695 pour la publication des XXXIV articles.

mois après, le 26 février 1696, durant la nouvelle captivité de Madame Guyon, au temps des interrogatoires du lieutenant de police sur elle et sur la *petite Église* [1], qu'il envoyait à M. Tronson sa première *Explication des XXXIV Propositions*; il ne dit pas que ce jour-là déjà il se déclarait disposé à refuser d'approuver le livre de Bossuet, s'il attaquait *une personne* qu'il croyait, lui, *innocente*, que ce jour-là déjà il annonçait un ouvrage sur les mauvaises maximes imputées à cette personne, qui serait prêt *fort peu de temps* après, qui serait prêt même pour *Pâques*. Fénelon continue de se disculper : « Je vous promis donc, Monseigneur, que j'approuverais votre livre, après que je l'aurais examiné. Vous me deviez sans doute un silence de confesseur jusqu'à cet examen ; car vous ne pouviez fermer les yeux pour ne pas voir que si vous en parliez, vous tourniez en scandale horrible le refus que je vous ferais peut-être dans la discussion. » Voilà ce que Bossuet devait faire et ce qu'il ne fit pas, au dire de Fénelon. C'est une allusion à des conversations que nous ne pouvons pas contrôler ; la médisance de vive voix a une place et même une grande part dans cette affaire. Fénelon raconte son refus d'approbation : « Je vis partout des passages de Madame Guyon cités, avec des réfutations atroces, où vous lui imputiez des erreurs dignes du feu. »

C'est alors et alors seulement, d'après cette lettre, qu'il se décida à écrire: « Il ne me restait plus qu'une seule ressource : c'était d'écrire pour le public... » Il oublie que le livre était déjà né dans son esprit le 26 février 1696, jour où il envoyait à M. Tronson l'*Explication des XXXIV Articles*, que dès ce jour-là il disait : « Pour M. de Meaux, je serais ravi d'approuver son livre, comme il le souhaite ; mais je ne le puis honnêtement ni en conscience, s'il attaque une personne qui me paraît innocente... » ; que dès ce jour-là il était décidé à écrire un « ouvrage » pour le « public. »

Reste à expliquer et à justifier la publication hâtive et clandestine. « En partant d'ici, je recommandai à mes amis de ne publier mon livre qu'après que le vôtre aurait été publié... En mon absence, ils ont cru voir bien certainement que vous aviez découvert mon secret ; que vous ne songiez plus, dans l'excès de votre peine, qu'à me traverser... Dieu sait, et les hommes les plus dignes d'être crus attesteront, que je n'ai rien su ni pu savoir du parti que mes amis ont

---

1. C'est le nom que Madame de Maintenon donne au parti de Madame Guyon dans une lettre du 1er janvier 1696 à M. l'archevêque de Paris : « Je dis à Marly à Madame la duchesse de Chevreuse que la cabale de cette femme était traitée de *petite Eglise* ». (*Corresp. gén. de Madame de Maintenon*, éd. Lavallée, t. 4, p. 58). Cf. aussi *Œuvres*, t. 9, p. 82.

pris dans cette extrémité [1]. » Fénelon oublie que le 15 décembre 1696, la veille du jour où il partit pour Cambrai, il annonçait avec beaucoup de joie à M. Tronson que l'on allait commencer à imprimer incessamment, que le duc de Chevreuse écrivait à M. Tronson le 13 janvier 1697 : « A l'égard du temps de le faire paraître, M. l'archevêque de Cambrai me prie... de ne le publier que quand vous le jugerez à propos. Son penchant serait de ne le faire qu'après la publication de celui de M. l'évêque de Meaux ; mais si quelque raison obligeait ce dernier à retarder trop longtemps le sien, il nous semble qu'il ne faudrait plus alors différer la publication de l'autre » ; que lui-même enfin écrivait encore à M. Tronson, le 17 janvier 1697 : « Vous voyez mieux que personne combien il importe que mon ouvrage paraisse au plus tôt... Voyez même toutes les sottises qui se répandraient si mon ouvrage était arrêté à la veille de sa publication. » C'est donc trop de dire qu'il n'a *rien su ni pu savoir du parti que ses amis ont pris* ; c'est trop d'écrire à l'évêque de Chartres, le 10 février 1697 : « La prompte publication de mon ouvrage n'est pas venue de moi. Vous saurez clairement que je n'y ai eu aucune part [2]. »

La lettre du 9 février 1697, que le duc de Chevreuse fut chargé de lire à Bossuet, n'est pas seulement un plaidoyer trop habile, c'est un réquisitoire d'où la bienveillance et l'amitié sont tout à fait absentes et peut-être aussi, à un degré moindre, la justice. Fénelon donne aux faits une couleur spécieuse ; il les compose et les arrange ; il se donne le beau rôle et il prête à Bossuet et à ses amis un rôle un peu odieux ; ce sont les intentions qu'il accuse, qu'il suspecte, que peut-être il dénature ; c'est un procès de tendance qu'il fait à Bossuet après coup ; il grossit et force un peu la voix, au détriment de la charité et de la vérité. Le ressentiment d'un cœur *bien malade*, quoi qu'il en dise, peut-être la conscience de n'avoir pas agi en toute loyauté, peut-être le sentiment des risques qu'il courait et des préliminaires d'une grande bataille désormais inévitable, expliquent, sans le justifier, le ton de cette lettre si amère, malgré la parfaite politesse des termes.

*
* *

C'est ainsi que Fénelon et Bossuet se séparèrent. L'estime, l'admiration que Fénelon avait vouées à Madame Guyon longtemps avant les *Articles d'Issy* et que les *Articles d'Issy* n'avaient ni diminuées ni

1. 9 février 1697. (*Œuvres*, t. 9, pp. 125, 126, 127, 128, 129).
2. 10 février 1697. (*Id.*, t. 9, p. 129).

altérées, furent la vraie cause du livre des *Maximes* ; l'emprisonnement de Madame Guyon à la fin de décembre 1695, la recrudescence de persécution qui s'ensuivit pour elle, la défaveur, toute proche d'une disgrâce, qui en fut le contre-coup pour Fénelon et ses amis, furent l'occasion prochaine de ce livre. Si Madame Guyon avait pu admettre qu'elle s'était trompée, si Fénelon avait pu admettre que Madame Guyon s'était trompée, rien de ce qui arriva ne serait arrivé. Cela revient à dire que Fénelon et Bossuet professaient deux doctrines opposées sur l'amour de Dieu, et que, quand Bossuet voulut indirectement faire désavouer à Fénelon sa doctrine, ces deux hommes et ces deux doctrines entrèrent en lutte. Fénelon dit vrai dans la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme* : « J'ajoute que la véritable cause de nos différends est que M. de Meaux nie tout acte de charité qui n'a pas le motif essentiel et inséparable de la béatitude, qui est la seule raison d'aimer [1] ». Fénelon a écrit l'*Explication des maximes des saints* à cause et à l'occasion de Madame Guyon, pour exposer mieux qu'elle une doctrine qu'il croyait vraie. On voudrait qu'il eût mis, dans les préliminaires de cette longue querelle, moins d'habileté et plus de droiture.

1. *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, chapitre VII, LXXXVI. (*Œuvres*, t. 3, p. 48).

III

LA DISGRACE

SOMMAIRE

I. Le secret de la préparation du livre des *Maximes* appris par Bossuet qui craint la bataille et s'y prépare. — La première impression de Bossuet à l'apparition du livre. — Le scandale excité par l'*Explication des Maximes des Saints* et parallèlement l'accueil favorable fait à l'*Instruction sur les États d'oraison.* — Les sentiments de Bossuet à l'égard du cardinal de Bouillon et des jésuites, favorables au livre de Fénelon. — Fénelon *consterné*, de manière à faire pitié. — Dès le 23 février 1697, Bossuet, de concert avec l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, décidé à obliger Fénelon à une rétractation ; les huit ou dix conférences tenues après Pâques, dans le courant d'avril, pour arrêter les propositions condamnables ; ce que Bossuet pense de la lettre écrite par Fénelon au pape le 27 avril 1697 ; ce que Bossuet pense des efforts faits par Fénelon pour se dérober à la rétractation que veulent lui imposer les trois prélats, de l'affectation de Fénelon à refuser de conférer de vive voix avec lui ; Bossuet principal adversaire, menant les deux autres prélats, de son propre aveu, par persuasion et par contrainte. — Les résolutions définitives prises par les trois prélats, d'après les lettres de Bossuet du 3, du 10 et du 17 juin 1697. — Délai accordé à Fénelon, pendant le mois de juillet 1697 ; lettre du roi au pape, en date du 26 juillet, qui est la condamnation du livre des *Maximes* en France : cette date est à rapprocher de celle du 12 mars 1699. — L'affaire du livre des *Maximes* est aussi affaire de cour ; l'expulsion de trois dames de Saint-Cyr, premier coup d'autorité : ce qu'en pense Bossuet ; contraste sensible, dans la correspondance de Bossuet de ces premiers mois, entre la faveur croissante de l'évêque de Meaux et la défaveur croissante de l'archevêque de Cambrai jusqu'à l'exil.

II. Comment Fénelon s'est préparé à cette disgrâce, d'après sa correspondance. Le soulèvement dont parlait Bossuet reconnu, avoué par lui ; il y distingue le souci de la doctrine et la politique. — Humilité et désintéressement de Fénelon, au moins en apparence, au début. — Fénelon, en réalité, de moins en moins disposé à se rétracter ; une lettre très importante, du 8 juin 1697, pour faire connaître les sentiments de Fénelon depuis l'apparition du livre ; son *ressentiment* à l'égard de Bossuet ; énergie, âpreté, fierté, dans son refus de donner de son livre une explication qui ait l'air d'une rétractation ; il tourne à son avantage, même des lettres qui lui sont nettement défavorables.

III. Fénelon et l'abbé de Chantérac. L'abbé de Chantérac mandé par Fénelon pour démêler *les sophismes* qu'on lui fait ; la lettre de l'abbé de Chantérac à Madame de Pontchat, importante comme une première et solennelle déclaration de ses

sentiments à l'égard de l'auteur du livre des *Maximes* : sa prévention en faveur de Fénelon, sa malveillance à l'égard des adversaires ; la vie agitée qu'il mène à Paris, pour défendre le livre ; Fénelon ne veut communiquer avec Bossuet que par écrit ; il y met même des conditions rigoureuses ; il ne veut que des réponses : *oui et non* (*non* avec deux mots), de la part de Bossuet, à une apologie du livre des *Maximes* sous forme de *Demandes* ; le souci du *qu'en dira-t-on* et le respect humain ; pure formalité que ces communications avec Bossuet, par demandes et réponses. — Le mois de juillet 1697, mois de crise pour Fénelon ; résolution de plus en plus précise et énergique de ne pas faire, sur son livre, la plus légère concession. — Entretien de l'abbé de Chantérac avec *M. de Chartres*, où, au nom de Fénelon, il explique le sens de : *se mal expliquer* et refuse d'avouer que Fénelon se soit mal expliqué. — La dernière résolution de Fénelon : ne pas avouer qu'il se soit mal expliqué, ne pas avouer des équivoques, dire qu'il s'est expliqué insuffisamment, montrer les correctifs dont le livre est rempli. — La solution de la crise : l'affaire va à Rome ; refus d'audience par Madame de Maintenon ; demande adressée au roi et à Madame de Maintenon de pouvoir aller à Rome défendre son livre ; à quoi le roi répond par l'exil à Cambrai.

Résumé et conclusion : les torts de Fénelon un peu atténués par ceux de Bossuet.

I

Fénelon était-il bien sincère, quand, en septembre 1696, il disait à Madame de Maintenon, de son livre déjà tout prêt ? « On ne doit pas craindre que j'y contredise M. de Meaux : j'aimerais mieux mourir que de donner au public une scène si scandaleuse... Je sais parfaitement ses pensées, et je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le public [1] » ; et à l'archevêque de Paris, le 17 octobre 1696 ? « Je parie, sans avoir lu le livre de M. de Meaux, qu'il admet confusément, et par morceaux détachés, tout ce que j'admets de mon côté dans une suite nette et précise... Je parierais bien encore qu'il n'en a pas dit moins que moi, avec cette différence que je réduis tout à un seul point simple, évident... [2] ». Bossuet n'avait pas été sans deviner et sans apprendre ce secret confié à tant de gens dont plusieurs étaient ses amis, et il savait bien d'avance qu'il ne serait pas *content* de cet ouvrage, si mystérieusement préparé, et qu'il serait obligé de le contredire. Le 21 janvier 1697, M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, rendait compte en ces termes à M. Tronson d'une entrevue qu'il avait eue avec Bossuet : « Il me dit savoir sûrement que Mgr de Cambrai écrivait, et que, s'il ne prenait garde à lui, on le soupçonnerait de trop approuver la doctrine de Madame Guyon ; que de ne pas condamner formellement cette doctrine, c'était s'en rendre suspect ; que de laisser quelque

1. Septembre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 104).
2. 17 octobre 1696. (*Id.*, t. 9, p. 106).

expression équivoque, c'était laisser croire qu'il y avait du mystère, et se rendre encore plus suspect ; et que, s'ils en venaient à éclater l'un contre l'autre, comme les choses paraissaient s'y disposer, cela ferait un grand scandale, qui retomberait assurément sur Mgr de Cambrai [1] ». — « La vouloir défendre, écrivait Bossuet, à peu près à la même date, à un ami de Fénelon, à propos de Madame Guyon, c'est vouloir rétablir et remettre sur l'autel une idole brisée. Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie... Je me réduis à ce dilemme : ou l'on veut écrire la même doctrine que moi, ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Église demande qu'on s'entende; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre, ou à renoncer à la vérité [2] ».

Le livre parut. Trois jours après cette publication, Bossuet écrit à son neveu l'abbé Bossuet [3] : « Il est vrai que M. de Cambray a refusé d'approuver mon livre en déclarant qu'il ne veut pas improuver Madame Guyon. Il a même depuis deux jours imprimé un livre sur la spiritualité où tout tend à la justifier sans la nommer. . . A peine ai-je eu le loisir de parcourir son livre [4]. » Le 11 février, il annonce que son *livre sur le quiétisme*, l'*Instruction sur les États d'oraison*, « est achevé d'imprimer et va paraître incessamment », et il parle en termes plus précis du livre de Fénelon qu'il a eu le loisir d'étudier : « Il le prend d'un ton bien haut et bien décisif. Il parle dans l'avertissement de trente-quatre articles de deux grands prélats qu'il veut expliquer avec plus d'étendue. . . [5] On trouve un peu extraordinaire

1. 21 janvier 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 123).

2. A l'abbé de Maulevrier, lettre citée en note. (*Id.*, t. 9, p. 123).

3. Jacques-Bénigne Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, second fils d'Antoine Bossuet qui fut trésorier des États de Bourgogne, intendant de Soissons et maître de requêtes, né à Dijon le 11 décembre 1664. Bossuet avait chargé l'abbé Jean Phelippeaux, docteur de Sorbonne, de diriger les études théologiques de son neveu. Il envoya le maître et l'élève voyager en Italie. Les deux voyageurs se trouvaient à Rome quand le livre des *Maximes* y fut déféré ; Bossuet les chargea de suivre cette affaire. L'abbé Bossuet fut ordonné prêtre, après l'affaire de Rome, le 18 avril 1700. Il fut reçu docteur de Sorbonne le 29 avril de la même année. Il prit part, comme député du second ordre, à l'assemblée du clergé de France de 1700. Il fut nommé évêque de Troyes le 7 mars 1716. Il se démit de son évêché le 30 mars 1742. Il mourut le 12 juillet 1743. (D'après la *Notice des personnages contemporains de Fénelon* (*Œuvres*, t. 10, p. 176) et *Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes*, par Ernest Jovy, Vitry-le-François, 1901).

4. Bossuet à son neveu, 3 février 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 51).

5. « C'est pour démêler le vrai d'avec le faux dans une matière si délicate et si importante, que deux grands prélats ont donné au public trente quatre propositions qui contiennent en substance toute la doctrine des

qu'il ait entrepris de le faire sans concert avec eux... Le livre est fort peu de chose : ce n'est que propositions alambiquées, phrases et verbiage [1]. » Le 16 février, il écrit à son ami, l'évêque de Mirepoix : « On a su pourquoi il me refusait son approbation : on a trouvé malhonnête qu'il voulût expliquer nos Articles sans concert, et écrire sur une matière que nous avons traitée en commun sans prendre aucune mesure [2]. »

Le *scandale* prévu par Bossuet se déclare : « Le livre de M. de Cambray fait ici, et à la cour et à la ville, le plus mauvais effet du monde pour son auteur, dont le procédé et la doctrine soulèvent tout le monde contre lui. Le roi est ému au delà de ce qu'on peut penser : il lui revient de tous côtés que tout le monde en est scandalisé [3]. » — « Mon livre achève de s'imprimer... Celui de M. de Cambray a excité un soulèvement si universel et qui, au lieu de diminuer, s'augmente si fort, que jamais il ne s'en est vu un pareil [4]. » — « Voilà quatre exemplaires de mon livre... Vous ne sauriez croire l'expectation du public ; on s'attend de trouver la consolation et l'instruction, que M. de Cambray a ôtées au peuple par sa sécheresse. Le soulèvement continue avec indignation et mépris [5]. » — « L'avertissement et tout le style du livre a paru d'une arrogance infinie; et tout est tellement alambiqué depuis le commencement jusqu'à la fin, que la plupart n'y entendent rien, et il reste seulement la douleur de voir la piété dans des phrases, dans des subtilités, dans des abstractions... En voilà plus qu'il n'en faut, pour vous faire voir les causes du soulèvement et de l'indignation universelle. J'écris tout ceci avec douleur, à cause du scandale de l'Église et de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avais cru faire le meilleur de mes amis, et que j'aime encore très sincèrement malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi [6]. » Bossuet signale avec joie le contraste entre les deux livres parallèles, celui de Fénelon et le sien : « Quant à M. de Cambray, le soulèvement et l'indignation augmentent de jour en jour contre son livre; et on se déclare à mesure qu'on lit le mien [7]. » — « Pour vous

---

voies intérieures ; et je ne prétends, dans cet ouvrage, qu'en expliquer les principes avec plus d'étendue. (*Explication des Maximes des Saints. Avertissement*) ».

1. Bossuet à son neveu, 11 février 1692. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 52).
2. A M. de la Broue, 16 février 1692. (*Id.*, t. 29, p. 54).
3. Bossuet à son neveu, 23 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 55).
4. *Id.*, 4 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 60).
5. *Id.*, 11 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 62).
6. *Id.*, 24 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 66).
7. A M. de la Broue, 29 mars 1697, p. 68.

dire des nouvelles des livres, le mien paraît bien reçu ; et la doctrine que j'y propose a augmenté le soulèvement contre l'autre...[1] »

Dans la première lettre écrite à son neveu après la publication du livre de Fénelon, Bossuet présentait ainsi un personnage destiné à jouer un rôle important dans cette affaire : « Vous aurez su la nouvelle de M. le cardinal de Bouillon[2] qui, sur les instances de M. le cardinal de Janson pour son retour, doit aller à Rome vers la Pentecôte, chargé des affaires dans l'attente du décanat du Sacré Collège[3]. » Ce livre qui excite un tel soulèvement n'a pour lui, au dire de Bossuet, que le cardinal de Bouillon et les Jésuites. Dès le début, Bossuet disait de Fénelon : « Il s'est entièrement rallié avec les Jésuites, et il a dit qu'il n'avait point à la cour d'ami plus cordial que le Père de la Chaise[4]. » — « On ne voit paraître de défenseurs déclarés que les Jésuites[5]. » Dès le 11 mars, nous apprenons que le cardinal de Bouillon « se mêle dans la chose pour soulager ce prélat[6]. » Mais c'est surtout après que Fénelon a soumis sa doctrine au pape par sa lettre du 27 avril, que le cardinal de Bouillon devient suspect à Bossuet : « M. le cardinal de Bouillon, ayant voulu savoir mon sentiment, avant son départ, je lui ai parlé en ami, comme il l'exigeait de moi. Cela ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement protecteur de M. de Cambray, et indirect défenseur de son livre[7] ». — « Je ne vous dissimulerai pas que M. le cardinal de Bouillon, qui a de grandes liaisons politiques avec M. de Cambray et ses amis, n'aille à Rome avec dessein de le défendre plus ou moins ouvertement[8] ». Il signale le double appui de Fénelon : « M. de Cambray met sa confiance dans M. le cardinal de Bouillon et dans les Jésuites[9] ». Il avertit son neveu de tenir désormais le cardinal de Bouillon pour suspect : « Quant au cardinal de Bouillon, vous devez vous attendre qu'il rendra votre séjour à Rome fort curieux, vous m'entendez[10] ».

Quant à l'auteur de tout ce bruit, Bossuet nous le dépeint, à la fin du carême, deux mois après la publication du livre, comme un

---

1. Bossuet à son neveu, 31 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 71).
2. Sur Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon (1643-1715), voir Appendice, pp. 28-42.
3. Bossuet à son neveu, 3 février 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 50).
4. *Id.*, 11 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 51).
5. *Id.*, 11 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 62).
6. *Ibid.* (*Id.*, t. 29, p. 62.)
7. *Id.*, 29 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 87).
8. *Id.*, 6 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 89).
9. *Id.*, 18 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 91).
10. *Id.*, 10 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 97).

homme « consterné [1] ». Fénelon devait aller passer à Cambrai les fêtes de Pâques ; il est resté, mais il « ne paraît point à la cour ». Il demeure dans une petite maison que lui a prêtée M. de Malézieu, « et il y est dans un état dont on écrit avec compassion [2] ». — « Au reste il a assuré le roi et tout le monde qu'il aurait la docilité d'un enfant et se rétracterait hautement si on lui montrait de l'erreur. Nous le mettrons à l'épreuve [3] ».

Bossuet mettait Fénelon à l'épreuve, avec l'aide de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres. Dès le 23 février, il est décidé à agir d'autorité avec lui, à l'obliger à expliquer certains articles, à lui faire désavouer, par une sorte de formulaire, une doctrine qui a le double défaut de se présenter, sans une entente préalable, sans un « concert », comme une explication des *Articles d'Issy*, signés par trois prélats, et d'enseigner une doctrine contraire à l'*Instruction sur les États d'oraison*. « Nous sommes résolus, M. de Paris, M. de Chartres et moi, écrit-il à cette date, après avoir tout pesé, de lui présenter des articles sur lesquels il aura à s'expliquer brièvement et précisément... [4] ». Fénelon ne pensera-t-il pas, ne dira-t-il pas ? « Quel droit ces évêques s'arrogent-ils sur moi ? Où prennent-ils l'autorité nécessaire pour se faire juges de ma foi, me présenter à signer une sorte de formulaire et, si je refuse de le signer, me condamner ? » Fénelon peut le penser et le dire ; Bossuet n'en a cure. Dès cette date du 23 février, ce fut avec l'approbation et même sur l'ordre du roi, qu'ils examinèrent le livre [5]. « Nous sommes convenus, M. de Paris et moi, par ordre du roi, écrit Bossuet le 24 mars, de travailler incessamment à l'extrait des propositions du nouveau livre et à leur qualification [6] ». Après Pâques, le travail reprend. Bossuet écrit le 15 avril : « ... M. de Paris, M. de Chartres et moi nous sommes réunis pour examiner le livre, en extraire les propositions, les qualifier, les donner au roi et par le roi à M. de Cambray. Nous ne voulons pas prévoir le cas qu'il refuse de satisfaire à l'Église [7] ». Il écrit le 22 avril : « M. de Paris, M. de Chartres et moi continuons l'examen de son livre avec toute la diligence et toute la modération

1. Bossuet à son neveu, 29 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 68).
2. *Id.*, 31 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 71).
3. *Id.*, 24 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 66).
4. A M. de la Broue, 23 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 54).
5. A M. de la Broue, 23 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 55) ; Bossuet à son neveu, 23 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 55). Voir aussi la lettre de Bossuet à son neveu du 11 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 62).
6. Bossuet à son neveu, 24 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 65).
7. *Id.*, 15 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 83).

possible, sans aucun égard à la personne, encore qu'elle nous soit chère ; mais la vérité est la plus forte [1] ». Le 29 avril, l'examen est terminé : « Cependant, écrit Bossuet, nous avons continué de nous assembler, M. de Paris, M. de Chartres et moi ; nous avons arrêté les propositions qui ne sont pas en petit nombre, que nous trouvons dignes de censure, pour en envoyer au premier jour, et dès qu'elles seront rédigées, les qualifications précises à ce prélat [2] ». Bossuet espérait que l'affaire se terminerait en France, « à l'amiable » [3], par une rétractation des propositions jugées et condamnées par les trois évêques : « Nous avons tenu huit ou dix conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, écrit-il le 6 mai, pour arrêter les propositions que nous croyons condamnables dans son livre, les lui communiquer et l'inviter à les rétracter [4] ». Mais voici que Fénelon semble se dérober à cette rétractation et écrit au pape, le 27 avril, non pour déférer au Saint-Siège son livre français, mais pour expliquer les intentions qu'il a eues en composant ce livre, et pour en promettre une traduction latine [5]. Bossuet parle avec quelque aigreur de ce fait nouveau et met en doute la sincérité de cette démarche : « Il a trouvé à propos d'écrire au Pape, et il a bien fait, si c'est avec la soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne croyons pas devoir laisser courir son livre que nous croyons tendre à la subversion de la religion, nous nous sentons obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose... Nous avons eu toute la patience possible et fait toute sorte d'efforts, pour finir l'affaire par les voies de la charité. Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne sommes pas disposés à épargner notre confrère qui met la religion et la vérité en péril [6] ». De la traduction latine promise au pape, il dit que ce sera un « déguisement du livre », et que Fénelon espère par là « surprendre Rome [7] ». Bossuet ne croit plus à la bonne foi de Fénelon.

Bossuet voudrait que Fénelon s'humiliât ; or, Fénelon ne s'humilie pas. Dès la fin du carême, alors même qu'il le représentait comme « consterné » et dans un état à inspirer de la « compassion », Bossuet

---

1. Bossuet à son neveu, 22 avril 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 85).

2. *Id.*, 29 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 87).

3. *Id.*, 15 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 84).

4. *Id.*, 6 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 88).

5. *Œuvres*, t. 9, p. 141.

6. Bossuet à son neveu, 6 mai 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 88 et 89).

7. *Id.*, 19 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 93).

disait : « ... Je ne vois pas encore qu'il soit humilié, puisqu'il ne songe qu'à pallier [1]. » Fénelon se redressa surtout après Pâques, soutenu, excité peut-être par cette *compassion*. Il fit tout ce qu'il put pour éviter l'effet de ces « huit ou dix conférences » des trois prélats, dont parlait tout à l'heure Bossuet. Il y employa « toute son adresse [2]. » — « ... M. de Cambray, écrit Bossuet, se tourmente à donner des explications aussi mauvaises que le texte [3]. » — « Toute la finesse de M. de Cambray consiste à donner des explications telles quelles à son livre [4]. » — « Le pauvre M. de Cambray est fort abattu, et n'en fait pas moins le fier [5]. » — « M. de Cambrai est superbe et consterné : on ne saurait croire jusqu'à quel point il est devenu odieux à toute la cour [6]. » Fénelon refusait obstinément de se laisser examiner par Bossuet, au moins de conférer avec lui de vive voix : « Il a refusé de conférer à l'amiable avec moi en présence de MM. de Paris et de Chartres. Il tourne son esprit à diviser ou à amuser les prélats [7]. » — « ... Pour moi, il ne me voit plus et voudrait me faire regarder comme sa partie [8]. » Voici un mot plus fort et plus pittoresque : « Je suis sa bête [9]. » — « Il fait rouler la difficulté sur moi, avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière... On ne comprend rien à son procédé qui, je vous assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que j'apporte de mon côté toutes les facilités possibles [10]. » — « M. de Cambray gagne ici du temps, par l'énorme longueur de ses explications Il a refusé obstinément de conférer avec nous, à cause de moi... [11]. » Si Fénelon affectait de distinguer Bossuet du reste de ses adversaires et de l'attaquer seul, s'il y mettait de la passion, donc de l'injustice, ce n'était pourtant pas sans quelque raison. C'était bien Bossuet qui était l'âme de l'opposition et une âme impatiente des lenteurs et des moyens de conciliation. « M. de Paris, écrit-il le 10 juin, craint M. de Cambray et me craint également. Je le contrains ; car sans moi tout irait à l'abandon et M. de Cambray l'emporterait... Du reste MM. de Paris et de Chartres sont

---

1. A M. de la Broue, 29 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 68).
2. *Id.*, 18 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 91).
3. Bossuet à son neveu, 3 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 95).
4. *Id.*, 17 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 99).
5. *Id.*, 19 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 93).
6. *Id.*, 3 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 95).
7. *Ibid.*
8. *Id.*, 19 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 93).
9. *Ibid.*
10. *Id.*, 24 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 101).
11. *Id.*, 1er juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 103).

faibles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés [1]. » Il écrit encore le 1er juillet : « M. de Cambray amuse M. de Paris : toute mon application est, comme vous pouvez penser, à faire en sorte qu'il ne le surprenne pas [2]. » Il est intéressant d'apprendre par Bossuet lui-même que l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres ne sont que des lieutenants, que le vrai chef, celui qui mène par persuasion et par contrainte, c'est Bossuet.

Voici enfin des résolutions définitives après tant d'atermoiements. Bossuet écrit le 3 juin : « Les prélats croient qu'il y a beaucoup de propositions à qualifier durement ; et qu'outre cela, il faut abandonner le livre qui n'est que du quiétisme pallié [3]. » Le 10 juin, il écrit de son diocèse, où il est rentré pour quelques jours : « La veille de mon départ de Paris [c'est-à-dire le 4 juin], nous avons pris une résolution finale qui devait être portée au roi par M. de Paris. Elle allait à dire que le livre dans son tout et dans ses parties était plein d'erreurs, un renouvellement pallié du quiétisme et une apologie secrète de Madame Guyon ; que le seul remède était de l'abandonner purement et simplement..., sinon d'instruire Rome et d'en attendre la décision...[4] » Une lettre du 17 juin nous apprend enfin que le « rapport » a été fait au roi, que *M. de Paris* lui a porté « l'avis commun » des trois prélats [5].

Fénelon, disposé à s'expliquer, non à se rétracter, continua de *gagner du temps* [6] ; « le temps, dit Bossuet, que la bonté de M. de Paris souhaite que nous lui donnions pour venir à résipiscence » ; il ajoute : « ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi, quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser voyant ses tortillements [7]. » « A ce coup, écrit-il ironiquement le 15 juillet, on a promis dans huit jours la dernière réponse de M. de Cambray que la charité fait attendre [8]. » Il écrit encore le 22 juillet : « M. de Paris fait toujours des efforts pour le convertir... J'oubliais de vous marquer que sans la participation de M. de Chartres ni de moi, M. de Paris avait consulté huit docteurs non suspects à M. de Cambray, qui tous avaient rapporté que le livre et les explications ne se pouvaient soutenir [9]. »

1. Bossuet à son neveu, 10 juin 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 97).
2. *Id.*, 1er juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 104).
3. *Id.*, 3 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 95).
4. *Id.*, 10 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 96).
5. *Id.*, 17 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 98).
6. *Id.*, 1er juillet 1697. (*Id.*, p. 29, p. 103).
7. *Ibid.*, t. 29, p. 104.
8. *Id.*, 15 juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 114).
9. *Id.*, 22 juillet 1697. (*Id.*, t. 29, pp. 115 et 116).

Ainsi se passèrent la fin de juin et le mois de juillet. Le 26 juillet, le roi écrivit au pape Innocent XII qu'il avait fait examiner le livre de l'archevêque de Cambrai *par des évêques et par un grand nombre de docteurs et de savants religieux de divers ordres*, que *tous unanimement lui avaient rapporté que le livre était très mauvais et très dangereux, et que l'explication donnée par le même archevêque n'était pas soutenable* [1]. La lettre fut rédigée d'après un mémoire de la main de Bossuet, ainsi intitulé : *Mémoire pour la lettre de S. M. au Pape, et sur ce qu'elle a à dire à son nonce* [2]. Le livre était condamné en France. Cette date du 26 juillet 1697 doit être rapprochée de celle du 12 mars 1699, date de la condamnation par la cour romaine.

Cette affaire religieuse était aussi une affaire de cour et Bossuet comptait sur la faveur, comme sur la force de la vérité, pour la faire réussir : « Je parlerai fort modestement, écrit-il, en vous assurant que le roi ne nous sera pas contraire [3].» — « Je chercherai les moyens de faire savoir au cardinal Casanate que le livre de M. de Cambray est ici fort odieux et que le roi en est indigné [4]. » Quand Fénelon a été condamné par la lettre du 26 juillet, Bossuet écrit : « Sa cabale est terrible et ses artifices également ; mais nous avons pour nous Dieu, la vérité, la bonne intention, le courage, le roi, Madame de Maintenon [5]. » De son propre aveu, ses chances de succès lui viennent également de la religion et de la politique.

Bossuet annonçait ainsi le 19 mai une première intervention de la politique dans cette affaire religieuse, un premier coup d'autorité ou de force destiné à hâter la solution de cette affaire qui semblait être « à sa crise [6]. » « On a chassé trois religieuses de Saint-Cyr pour le quiétisme et une entre autres qui a été, au commencement, une des meilleures amies de Madame de Maintenon, et que vous pouvez avoir souvent ouï nommer Madame la chanoinesse ; elle s'appelle Madame de Maisonfort. . . Cette affaire a fait grand bruit ; on a cru voir dans cet évènement les dispositions de la cour contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée [7]. » Il complète son récit le 3 juin :

---

1. *Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 117.

2. Archives des affaires étrangères, Rome, 384, fol. 17. — *Collection de documents inédits ; Mélanges historiques ; Choix de documents*, t. IV, p. 706.

3. Bossuet à son neveu, 6 mai 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 89).

4. *Id.*, 3 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 95).

5. *Id.*, 29 juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 121).

6. *Id.*, 19 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 92).

7. *Ibid.*, t. 29, p. 92.

« Ajoutez à ce que je vous ai mandé du discours du roi à Saint-Cyr qu'il parla avec étonnement de ceux qui pouvaient estimer la plus grande folle de son royaume. Cela a fait beaucoup penser aux amis de Madame Guyon [1]. » Nous connaissons Madame de la Maisonfort, cousine et disciple de Madame Guyon. Longtemps dirigée par Fénelon, elle était passée, « par l'avis de M. de Meaux », de la direction de Fénelon à celle de Bossuet [2]. Cela ne suffit pas pour rassurer Madame de Maintenon qui l'avait estimée et aimée plus que personne à Saint-Cyr, qui avait compté sur elle pour *soutenir la maison* « après sa mort », et qui l'abandonnait comme elle avait abandonné Fénelon. Ce coup de Madame de Maintenon et du roi atteignait Fénelon et Madame Guyon. Bossuet le raconte avec joie; s'il y a là quelque violence et quelque injustice, il ne s'en soucie pas. Il annonce le 17 juin qu'un second coup d'autorité se prépare, cette fois contre Fénelon. « Je pense que si M. de Cambray s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la cour [3]. »

En lisant la correspondance de Bossuet dans ces premiers mois d'une longue querelle avec Fénelon, on est frappé du contraste entre la faveur croissante de Bossuet et la défaveur croissante de Fénelon. Bossuet est nommé conseiller d'état; il est question pour lui du cardinalat; et il semble jouir de ce surcroît de faveur : « La nouvelle de la place du conseil qu'on me donnait jusqu'à Rome, comme vous me l'apprenez par votre lettre du 11 juin, écrit-il à son neveu le 1er juillet, est véritable de samedi dernier. Le roi me l'accorda à son lever, à Marly, sans que je l'eusse demandée, avec toutes les bontés dont Sa Majesté sait accompagner ses grâces. » Il dit dans la même lettre : « Le roi est fort content de moi : Madame de Maintenon est toujours de même, et je suis très bien auprès d'elle [4]. » Voilà pour la France ; voici pour Rome : « On commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime pour moi [5]. » Ainsi écrit-il le 10 juin. Nous savons, par son neveu et par lui, que le livre qui correspond à l'*Explication des maximes des saints*, l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, présenté au pape par l'abbé Bossuet, après « les préparations de M. le Cardinal

---

1. Bossuet à son neveu, 3 juin 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 94).

2. *Œuvres*, t. 9, p. 78, en note. Cf., pour connaître Madame de la Maisonfort, sa correspondance avec Bossuet. (*Œuvres*, t. 10, pp. 82-133), en particulier l'*Avertissement sur la disgrâce et le renvoi de quelques religieuses de Saint-Cyr*, pp. 115-120). Cf. aussi Appendice, pp. 2-8.

3. Bossuet à son neveu, 17 juin 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 99).

4. *Id.*, 1er juillet 1697. (*Id.*, t. 29, pp. 103 et 104).

5. *Id.*, 10 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 96).

de Janson [1] », avait été très bien accueilli [2], que ce livre réussissait à Rome, comme en France [3], que le pape avait dit à l'abbé Bossuet dans l'audience où il le lui présenta, que son oncle était « le premier évêque de l'Église », et qu'il lui avait répété cinq ou six fois : « Nous le portons dans notre cœur [4]. » Le 1er juillet, Bossuet écrit : « Le nonce m'a dit très fortement qu'il fallait me faire cardinal et m'envoyer à Rome : quelques personnes parlent ici de la même manière [5]. » Peut-être y a-t-il là quelque vaine complaisance ; mais on est heureux de trouver, dans la même lettre, ce mot qui a l'air d'être l'expression d'un remords et d'une victoire remportée sur l'orgueil : « Ne faites aucun mouvement pour moi au sujet du cardinalat [6]. » Il ne se berce pas d'illusions d'ailleurs, et il sait bien qu'à choisir entre lui et *M. de Paris*, c'est *M. de Paris*, si bien en cour, si estimé de Madame de Maintenon, c'est la famille de Noailles qu'on préférera [7]. Il écrit d'ailleurs cette phrase admirable dans sa simplicité : « Ce n'est pas à moi qu'il convient de se donner du mouvement. Ma vraie grandeur est de soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Église... Je ne dois être ni remuant ni insensible [8]. » Quant à Fénelon, qui *s'opiniâtre*, qui refuse de se soumettre au jugement des trois prélats, sanctionné par l'autorité du roi et de Madame de Maintenon, Bossuet annonce à son sujet, le 15 juillet : « La cour est en grande attente de ce qui arrivera de M. de Cambray [9] ; » et enfin le 29 juillet : « Il se taille bien des affaires, dont il sortira très mal apparemment des deux côtés ; et l'air plaintif et opprimé qu'il se veut donner ne plaît guère... Le pauvre M. de Cambray aura ordre de se retirer [10]. » C'est le dénouement d'un premier acte.

II

Apprenons maintenant de Fénelon lui-même, comment il a affronté ce soulèvement, avec quels sentiments il a subi l'examen des trois prélats, comment il s'est préparé à cette première défaite.

---

1. Bossuet à son neveu, 29 avril 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 86).
2. L'abbé Bossuet à l'évêque de Meaux, 9 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 74).
3. A M. de La Broue, 18 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 90).
4. L'abbé Bossuet à l'évêque de Meaux, 9 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 74).
5. Bossuet à son neveu, 1er juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 104).
6. *Ibid.*, t. 29, p. 105.
7. *Id.*, 15 juillet 1697, t. 29, p. 114.
8. *Ibid.*, t. 29, pp. 114 et 115.
9. *Id.*, 1er juillet 1697, t. 29, p. 104.
10. *Id.*, 29 juillet 1697. (*Id.*, t. 29, p. 121).

Son livre fit scandale ; lui-même ne se méprit pas sur ce premier effet qu'il n'avait pas assez prévu ou mieux qu'il avait bravement affronté ; il parle à sa façon de ce *soulèvement* signalé avec tant d'insistance par Bossuet : « Il y a des cabales de ville et de cour, de doctrine et de politique, écrivait-il le 24 février, qui remuent ciel et terre contre moi [1]. » Les cabales de cour s'attaquaient aux amis de Fénelon. A l'époque où les trois prélats examinaient le livre dans les « huit ou dix conférences » dont parlait Bossuet, le duc de Beauvilliers écrivait tout ému, le 15 avril, à M. Tronson : « On cherche, Monsieur, à me faire chasser d'ici, et on y parviendra, si Mme de Maintenon continue dans l'opposition où elle est pour moi... Jamais intrigue de cour n'a été plus étendue, ni plus forte contre un particulier, que celle qui est contre moi. On ne va pas moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les princes entre les mains de gens d'une religion nouvelle [2]. »

A lire certaines lettres écrites surtout au début de ce scandale, il semble que Fénelon soit tout prêt à s'excuser ; il défend son livre, mais modestement, presque humblement : « J'ai eu bonne intention, mon révérend père, écrit-il au P. Lami, et je n'ai songé qu'à dire la vérité avec les plus grandes précautions. Si je l'ai fait, j'en rends grâces à Dieu, qui l'a fait en moi par sa sagesse qui n'est pas la mienne. Si je ne l'ai pas fait, je suis prêt à me dédire et à recevoir la correction de mes fautes, par tous ceux qui auront la charité de me redresser. L'amour désintéressé doit nous désintéresser sur tous nos sentiments, et nous désapproprier sur toutes nos vues [3] ». — « Si j'ai dit la vérité, Dieu se doit à lui-même d'en prendre soin. Si j'ai dit le mensonge, je ne demande qu'à le voir et à le rétracter [4] ». Nous avons vu dans une lettre de Bossuet du 24 mars que Fénelon avait « assuré le roi et tout le monde qu'il aurait la docilité d'un enfant et se rétracterait hautement, si on lui montrait de l'erreur [5] ». Le 21 mars, M. Tronson, confident de Fénelon, intermédiaire entre lui et les prélats, écrivait en effet à l'évêque de Chartres : « Il est prêt à profiter des remarques que Monseigneur de Meaux et d'autres feront sur son livre, et de déférer absolument à ce que Monseigneur de Paris, M. Pirot et quelque autre personnage croiront qu'il doit expliquer

1. A l'abbé de Brisacier, 24 février 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 131).

2. Du duc de Beauvilliers à M. Tronson, 15 avril 1697. (*Id.*, t. 9, pp. 138 et 139).

3. Au P. Lami, bénédictin, 22 février 1697. (*Id.*, t. 9, p. 130).

4. *Id.*, 7 avril 1697. (*Id.*, t. 9, p. 137.

5. Bossuet à son neveu, 24 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 66).

ou corriger dans son ouvrage [1] ». Admirables sentiments, s'ils ne se démentaient pas dans la pratique; admirable théorie bien difficile à faire passer en application ; rien ne montre mieux combien la doctrine de Fénelon est éloignée de la réalité que la vivacité d'amour-propre avec laquelle Fénelon combattit pour l'amour désintéressé.

Est-il disposé, a-t-il jamais été disposé à voir l'erreur qu'on lui montrerait, à la reconnaître, à la désavouer? Après avoir vu le projet de sa lettre au pape du 27 avril, M. Tronson le félicitait de sa soumission au pape, mais en regrettant qu'elle ne fût pas « accompagnée d'un désaveu ou d'une explication des choses qu'on trouvait à redire » dans son livre [2]. Lui-même écrit le 2 mai : « Doit-on vouloir qu'un évêque rétracte ou abandonne son livre, où il peut montrer avec évidence qu'il n'a pu vouloir rien dire que de très catholique...? De ma part, je ne crois devoir consentir à rien qui ressemble à une rétractation [3] ». Quatre jours après la « résolution finale » que Bossuet annonçait le 10 juin à son neveu, Fénelon rédigea une longue lettre destinée à l'archevêque de Paris où il se défend en attaquant Bossuet. Cette lettre du 8 juin, analogue à celle du 9 février qu'il avait fait lire à Bossuet par le duc de Chevreuse, nous révèle l'état de son âme depuis cette date, c'est-à-dire depuis l'apparition du livre, et elle vaut la peine d'être lue avec le plus grand soin : « Je posai pour condition, dit-il en parlant de l'examen de son livre, l'exclusion de M. de Meaux... Cette exclusion de M. de Meaux ne venait d'aucun ressentiment, mais d'une fâcheuse nécessité où il m'avait réduit de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la conduite qu'il avait tenue à mon égard depuis plusieurs années. » Fénelon grossit en imagination les griefs qu'il croit avoir contre Bossuet; il oublie qu'en décembre 1695 il lui écrivait encore des lettres cordiales et flatteuses [4]. Bossuet a promis au duc de Chevreuse de donner ses remarques sur le livre. Or « plus de quatre mois se sont écoulés sans que M. de Meaux ait exécuté ce qu'il avait promis. Il avait dit d'abord que je serais le seul qui verrait ses remarques sur mon livre ; ensuite il ajouta qu'il les montrerait aussi à vous, Monseigneur, et à M. de Chartres. Il s'est servi de ce prétexte pour former insensiblement des assemblées que vous avez cru devoir laisser tenir.... Ainsi la personne que j'avais exclue de l'examen de mon livre m'en a exclu moi-même, et mon affaire s'est traitée sans moi par des personnes qui n'auraient dû s'en

1. M. Tronson à l'évêque de Chartres, 21 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 64).

2. De M. Tronson à Fénelon, 16 avril 1697. (*Œuvres*, t. 9, pp. 139 et 140).

3. A M***, 2 mai 1697. (*Id.*, t. 9, p. 145).

4. Cf. plus haut, p. 211.

mêler qu'avec moi et à ma prière [1]. » Fénelon ne veut pas que l'on appelle *ressentiment* ce qu'il éprouve à l'égard de Bossuet ; mais de quel autre nom l'appeler ? Quelle énergie, quelle âpreté même, et quelle fierté indomptable dans les lignes suivantes de la même lettre ! « Si on veut que j'aie tort, et me réduire à une explication qui abandonne mon livre, pour me donner au public comme un homme qui se rétracte, on veut une injustice à laquelle je ne puis consentir. Je paraîtrais abandonner la doctrine du pur amour, telle qu'elle est approuvée dans ma lettre à M. de Chartres [2], et qui fait tout le système de mon livre. Je paraîtrais entrer dans les sentiments de M. de Meaux, qui ne cesse, depuis un grand nombre d'années, d'attaquer cette doctrine, et qui l'attaque encore indirectement dans son dernier livre. Je trahirais ma conscience ; je déshonorerais l'épiscopat par ma lâcheté ; je mériterais l'opprobre dont on me couvrirait. Il vaut mieux souffrir d'en être couvert sans l'avoir mérité [3]. » Il est tellement persuadé d'avoir raison, qu'il donne un tour favorable même aux lettres qui le condamnent. Il a l'air de croire qu'on redoute ses explications : « Faut-il que la hauteur et la chaleur de ceux qui me poussent, soient la règle à laquelle on me sacrifie.... M. de Chartres, dans une lettre qu'il m'a écrite et que je garde, laisse voir très naturellement cette inquiétude par les termes que je vais rapporter mot à mot : « Si vous soutenez ce livre par des explications, on le tiendra bon, utile, sain dans sa doctrine ; on le réimprimera ; on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention tous ceux qui le condamneront. Ainsi il aura cours, etc. » Peut-on dire plus clairement qu'on sent que je pourrais faire des explications décisives, et qu'on craint que le public ne sache mauvais gré à ceux qui ont fait tant de bruit contre moi avec si peu de fondement. » Nous voudrions qu'il n'eût pas tronqué le texte, qu'il ne se fût pas arrêté, dans la citation, à ce qui, dans ce texte, lui devenait nettement défavorable ; immédiatement après ce que Fénelon vient de citer, nous lisons dans la lettre de l'évêque de Chartres, heureusement conservée [4] : « Les ennemis de la

1. 8 juin 1697. (*Œuvres*, t. 9, pp. 152-159).

2. C'est l'écrit intitulé : *Première réponse à M. l'évêque de Chartres*. (*Œuvres*, t. 2, pp. 256 et suivantes). Un peu plus haut, dans cette même lettre du 8 juin 1697 à M. de Noailles, archevêque de Paris, il dit au sujet de cet écrit : « Mais voici une chose dont je ne puis assez louer Dieu : c'est que ma lettre à M. de Chartres, approuvée par vous et par lui, ne laisse plus rien à désirer sur ma doctrine touchant l'espérance, qui est la seule difficulté importante dans tout mon système. (*Id.*, t. 9, p. 154) ».

3. 8 juin 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 155).

4. De M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, à Fénelon. (*Id.*, t. 9, p. 150).

vérité en triompheront ; ils feront par lui des dommages infinis. Si vous avez écrit des choses insoutenables, pourquoi les vouloir défendre par des explications ? Si vous n'en voulez dire que de contraires, et qui en soient la condamnation véritable, pourquoi voulez-vous les donner comme explications ? Au nom de Dieu, croyez-en vos bons amis, et n'attendez pas le jugement de Rome qui ne peut vous être favorable. » Cette conclusion donne à l'ensemble un tout autre sens : *si* vous soutenez ce livre *insoutenable* par des explications bonnes en soi, mais *contraires* au livre, *on le tiendra* à tort *bon*, *utile*, *sain*. Il y a là ou trop d'habileté, l'habileté d'un avocat peu scrupuleux qui sollicite les textes pour leur faire dire ce qu'ils ne veulent pas dire, ou un effet regrettable de ce *propre intérêt* dont Pascal dit qu'il est *un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement.*

III

Si la correspondance avec des amis qui ne sont pas du petit cercle des intimes et pour qui il est nécessaire de composer un peu son visage, pour qui on est tenté même de déguiser ses sentiments, montre déjà tant de prévention obstinée en faveur d'un livre qui excite un tel soulèvement, la correspondance avec un ami de cœur, un partisan, un défenseur du livre comme l'abbé de Chantérac nous fera sans doute bien mieux voir encore le fond de cette âme fière, présomptueuse, indomptable, persuadée d'avoir raison, irritée, révoltée contre ceux qui s'arrogent le droit non pas seulement de lui faire voir ses erreurs, mais de les condamner et de l'obliger à les condamner directement ou indirectement.

La première lettre de Fénelon à l'abbé de Chantérac est du 15 mai. L'abbé de Chantérac est à Cambrai. Fénelon lui écrit de Paris pour l'inviter à venir « *démêler les sophismes* » qu'on lui fait [1]. Fénelon ne songe pas encore à l'envoyer à Rome à sa place ; mais la mission qu'il va lui confier à Paris le préparera au rôle d'agent de *M. de Cambrai* qu'il est destiné à tenir à Rome dans quelque temps. Entre gens si préoccupés d'amour pur, qui luttent pour le triomphe de l'amour pur, il est tout naturel que l'amitié prêche le désintéressement et s'efforce d'y atteindre ; et l'on n'est pas étonné de rencontrer, dans ces lettres surtout, des mots comme ceux-ci : « Dieu vous tiendra compte des peines que vous prenez pour moi. Je ne veux que lui, et je ne crains que de vouloir quelque autre chose... C'est en lui que

1. 15 mai 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 148).

vous m'êtes infiniment cher et que je vous conjure de m'aimer toujours [1]. » A-t-il été aussi désintéressé qu'il voulait l'être?

La première lettre de l'abbé de Chantérac sur cette affaire est écrite de Cambrai en mars 1697, à Madame de Pontchat, sa « *parente et très ancienne amie* [2]. » Cette lettre devint publique et célèbre; les adversaires la répandirent *sous le nom de Madame de Pontac* [3]; elle témoigne d'une grande admiration pour Fénelon et pour son livre : « Je ne m'étonnerai point que ce livre ait le même sort que celui des plus grands saints qui ont écrit sur des matières si relevées. ...Il est vrai, c'est un mal et une grande présomption que tant de gens, qui n'ont point la science des saints, osent se rendre juges des mystères les plus cachés de la parfaite charité: ce n'est pas moi qui dis qu'ils blasphèment ce qu'ils ignorent. » Ce n'est pas seulement d'ignorance qu'il accuse les détracteurs du livre ; il leur attribue des *motifs secrets*, jalousie de courtisan, jalousie d'auteur : « Il n'est pas possible, Madame, qu'une personne sans prévention puisse dire que ce livre favorise les quiétistes... et vous verrez que ce méchant prétexte découvrira bientôt l'injustice et les motifs secrets des premiers auteurs de ce grand éclat [4]. » Tels sont les sentiments de celui qui va être appelé à défendre le livre des *Maximes* à Paris et à Rome : son amitié, son admiration pour l'auteur et pour le livre dégénèrent en malveillance à l'égard des adversaires. Il y a injustice à accuser ainsi d'*injustice* des contradicteurs ou même des détracteurs.

Le voici maintenant à Paris, servant d'intermédiaire entre Fénelon et ses amis et partisans, entre Fénelon et ses juges, Bossuet excepté. L'abbé de Chantérac va, court de l'un à l'autre, à travers Paris, donnant des explications, discutant, distribuant un *Eclaircissement* [5], des *Demandes* [6], dont on a tiré un grand nombre de copies pour les placer où il faut, chez ceux qui « peuvent entrer utilement dans l'affaire [7]; » il se donne beaucoup de peine pour préparer une justification du livre, pour isoler *M. de Meaux*, pour faire juger et absoudre le livre, en dehors de lui et malgré lui.

---

1. 25 juin 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 162).

2. 26 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 251).

3. 18 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 217).

4. Mars 1697. (*Id.*, t. 9, p. 133).

5. M. Gosselin, l'éditeur, pense que cet *Eclaircissement* est une pièce manuscrite qui porte ce titre : *Eclaircissement qui servira de première partie au livre des Maximes*. (Cf. *Œuvres*, p. 160, note 2).

6. C'est l'écrit intitulé : *Vingt questions proposées à M. de Meaux par M. de Cambrai*. (*Œuvres*, t. 2, p. 275).

7. 25 juin 1697. (*Id.*, t. 9, p. 162).

Fénelon, exclu des conférences dont il avait voulu exclure Bossuet, voulait, comme en témoigne sa lettre du 8 juin à l'archevêque de Paris, faire examiner de nouveau son livre, mais en dehors et, si c'était possible, à l'insu de Bossuet. Quelle défiance à l'égard de Bossuet et quelle crainte aussi! « Si cela se répand, dit-il en parlant d'une assemblée de docteurs qui doit se tenir pour cet examen, M. de Meaux ira ébranler M. de Paris, et faire les derniers efforts pour nous traverser [1]. » L'évêque de Chartres voudrait une conférence où Bossuet serait présent, en tête à tête avec Fénelon; Fénelon refuse; tout au plus concède-t-il que Bossuet communique avec lui par écrit: « Il faut inculquer à M. de Chartres que je veux bien rendre compte à M. de Meaux comme à mon confrère, mais par écrit seulement, et à condition qu'il écrira de son côté comme du mien, et que nous serons en maisons séparées. Pour l'examen de mes explications, je ne puis consentir qu'on lui en fasse part et je finirai tout dès que j'apercevrai qu'on veut me faire compter avec lui [2]. »

Fénelon a préparé une apologie sous forme de questions qu'il appelle ses *Demandes* [3]. Il permet que ces *Demandes* soient communiquées à *M. de Meaux*, mais quelles précautions et quelles exigences! *C'est un mémoire fait à la hâte* pour être montré à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Chartres; s'ils trouvent bon *qu'on puisse utilement le donner à M. de Meaux*, qu'ils le donnent, mais voici à quelles conditions: « Il est bon de faire savoir que je ne demande de M. de Meaux que des réponses précises sur mes demandes, sans entrer dans le détail de mon livre.... Je demande seulement qu'il réponde *oui* ou *non*, et que s'il dit *non*, il ajoute en deux mots le dogme de foi qu'il faut ajouter à ce que je dis pour être bon catholique [4]. » Mais il faut compter avec le P. de Valois, jésuite défenseur du livre, dont il est souvent question dans les lettres de cette époque à l'abbé de Chantérac, et qui est aussi défiant que Fénelon à l'égard de Bossuet; que va-t-il dire, quand il saura que l'on communique les *Demandes* à Bossuet? Est-ce que lui adresser ainsi vingt questions, ce n'est pas le faire rentrer dans l'affaire? Non pas; Fénelon a prévu la difficulté et il la résout: « Pour le P. de Valois, vous pouvez lui dire que je ne fais point rentrer M. de Meaux dans mon affaire par mes *Demandes*. J'ai déclaré que je voulais bien lui rendre compte de ma foi par écrit, et par là lui ôter le prétexte de chercher une

---

1. 1er juin 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 150).
2. 22 juin 1697. (*Id.*, t. 9, p. 160).
3. *Vingt questions proposées à M. de Meaux par M. de Cambrai* (*Id.*, t. 2, p. 275).
4. 27 juin 1697. (*Id.*, t. 9, p. 162).

conférence ; mais que je ne consentirais jamais, sous ce prétexte, qu'il entrât dans la discussion de mon livre. Tout le monde était pour lui sur ce qu'il demandait une conférence. Il fallait lui ôter ce beau prétexte [1]. » Fénelon a donc souci, grand souci de l'opinion, du *qu'en dira-t-on* ; il permet d'envoyer ses vingt questions à Bossuet, mais c'est pour donner le change au public qui s'étonne que Fénelon refuse une *conférence* avec lui ; il permet d'envoyer ses vingt questions à Bossuet, mais c'est à condition qu'il répondra : *oui* sans explication, *non* sans autre explication que d'opposer, *en deux mots*, ce qu'il croit être le dogme de foi, à la doctrine de Fénelon ; il exclut Bossuet en donnant au public l'illusion qu'il ne l'exclut pas. La veille, il disait à propos de son *Eclaircissement* : « Il faut toujours demander qu'on ne montre pas l'*Eclaircissement* à M. de Meaux. Ils manqueront apparemment de parole là-dessus ; mais enfin il faut toujours qu'à mon égard, et à l'égard du public, il soit hors de l'affaire [2]. » Cette condescendance ou cette fière intransigeance, plus apparentes que réelles, sont deux formes du même amour-propre.

Bossuet répondit aux *Vingt questions proposées à M. de Meaux par M. de Cambrai* par *Quatre questions de M. de Meaux à M. de Cambrai* [3] ; après quoi Fénelon fit une réponse ainsi intitulée : *Réponse de M. de Cambrai aux quatre questions de M. de Meaux* [4]. En envoyant cette réponse à l'archevêque de Paris, Fénelon disait : « Après avoir ainsi rendu compte de ma foi à M. de Meaux, et lui avoir ôté tout prétexte de demander une conférence qui serait sujette à explication, il ne me reste plus rien à traiter avec lui... Pour moi, Monseigneur, je persiste plus que jamais à ne vouloir point que M. de Meaux entre, sous aucun prétexte, dans l'examen de mon livre Il n'est pas seul dans l'Église capable de l'examiner. S'il le trouve mal, il sera libre de le réfuter. Mais après tout ce qui s'est passé, M. de Meaux ne devrait pas oser demander à entrer dans ce qui me regarde. Je n'examine mon livre qu'avec mes amis et par pure confiance en eux [5]. » L'aigreur est à son comble ; Bossuet n'est plus de ses amis ; il l'a interrogé pour la forme ; il lui a répondu pour la forme ; il se soucie peu de savoir si ce qu'il a répondu satisfait son contradicteur ; il se tient quitte ; il est si persuadé d'avoir raison, que, pour lui, répondre, s'expliquer, c'est se disculper,

1. 28 juin 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 163).
2. 27 juin 1697. (*Id.*, t. 9, p. 162).
3. *Id.*, t. 2, p. 276.
4. *Id.*, t. 2, p. 277.
5. A M. de Noailles, 6 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 163).

que tâcher de convaincre, c'est convaincre. D'avance, il qualifie de *frivoles* les objections qu'on veut lui faire : « Je veux encore, pour quelques jours, essayer de désabuser M. de Chartres des objections frivoles qu'il veut faire contre mon livre et que je sais toutes par avance [1]. » Il n'a jamais douté que son livre ne fût vrai. Aujourd'hui, 6 juillet, il dit : « Je crois de plus en plus mon livre vrai [2]. »

Du 8 juin, où il protestait si énergiquement, dans sa lettre à l'archevêque de Paris, contre ceux qui voulaient le *réduire à une explication qui abandonnait son livre*, jusqu'au 6 juillet où nous sommes parvenus, sa résolution s'est singulièrement fortifiée ; elle est désormais inébranlable.

Il conseille à l'abbé de Chantérac de parler ferme à M. de Chartres, pour lui ôter toute espérance d'*ébranler* son livre ou de lui en faire rien ôter. « J'expliquerai, j'ajouterai, je ne laisserai rien qu'on puisse prendre de travers ; mais je n'abandonnerai jamais rien, et je demande une prompte réparation du scandale ou mon congé pour Rome [3]. »

Et à mesure que nous avançons dans ce mois de juillet qui est vraiment un mois de crise, cette résolution se précise. Qu'on le laisse partir pour Rome pour y faire justifier son livre par ceux qui ont autorité pour le juger ; sinon, qu'on le laisse justifier son livre en France. On lui suggère des moyens détournés d'abandonner son livre. Eh bien, non ; il ne les emploiera pas. Il ne fera pas « un court ouvrage » sur ses sentiments sans défendre son livre. Il ne fera pas un nouveau livre, mais une nouvelle édition de son livre. Il y fera des additions ; il y donnera un supplément d'explications ; mais il ne dira pas qu'il se soit mal expliqué ; il ne dira pas qu'il ait employé de mauvaises expressions, ni des expressions équivoques ; il montrera que son livre est plein de correctifs, qu'une expression susceptible d'être prise dans un mauvais sens est corrigée par une autre dont elle est séparée dans le livre, qu'il suffit de les rapprocher pour lever l'équivoque ; c'est une affaire d'honneur et de conscience ; il ne peut ni ne doit se rétracter ; il a horreur d'une rétractation, ou directe, en avouant qu'il s'est trompé, ou indirecte, en abandonnant son livre en tout ou en partie.

« On me fait entendre, écrit-il le 22 juillet à l'archevêque de Paris, qu'on pourrait se contenter, si j'avouais que mon livre a mal expliqué

1. A l'abbé de Chantérac, 6 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 164).
2. *Ibid.*, t. 9, p. 164.
3. 6 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 164).

une bonne doctrine, et que je prie le lecteur de ne s'attacher point à la première édition, mais de suivre la seconde. Pourquoi me demander ces termes ?... Pourquoi vouloir me faire ajouter ce qui ne sert en rien à la religion, et qui ferait entendre à tout le monde que je me rétracte indirectement, n'ayant pas la bonne foi de le faire en termes formels ?... Faut-il, pour le point d'honneur de M. de Meaux, rendre ainsi ma bonne foi suspecte à toute l'Église ?... Que dira l'Église entière, si on sait qu'on me pousse à bout, ne se contentant pas que j'explique bien mon livre, parce qu'on veut me faire avouer, sans preuve discutée avec moi, et contre ma conscience, que les expressions de mon livre sont mauvaises ? ... S'il ne s'agissait que de mon honneur personnel, je trouverais beaucoup de gloire à avouer que je me suis trompé, et j'irais de tout mon cœur demander pardon à M. de Meaux, pour finir les importunités dont nous fatiguons le Roi. Mais je ne puis avouer des erreurs que je n'ai jamais crues ni enseignées ; ce serait trahir ma conscience et déshonorer mon ministère [1].» Au sujet de Madame de Maintenon, il dit : « Je donnerais ma vie pour lui épargner le déplaisir que sa bonté lui fait sentir par rapport à mon affaire ; mais ma conscience ne lui permet pas de lui obéir [2].»

L'abbé de Chantérac a vu M. de Chartres ; il lui a parlé *ferme*, comme il en avait reçu l'ordre, et il raconte son entrevue dans une lettre qui nous fait souvenir que Fénelon l'appelait *le docteur subtil*. « Je lui ai dit que vous étiez bien décidé à ne l'abandonner point, dit-il en parlant du livre, et à ne dire jamais qu'il était mauvais ; que vous étiez prêt à l'expliquer, puisqu'on ne l'entendait pas dans votre sens, mais non pas à dire que vous vous étiez mal expliqué, puisque toutes vos propositions renfermaient en effet le sens que vous avez entendu et qu'ils approuvaient eux-mêmes, quoiqu'il pût y avoir, en quelques endroits, des expressions négligées ou quelque terme impropre, qui faisaient des équivoques, mais faciles à éclaircir par ce qui précédait ces propositions ou qui les suivait immédiatement après... — Mais n'est-ce pas se mal expliquer ? — Non, Monseigneur, lui ai-je dit, et voici la différence. Se mal expliquer, c'est faire une proposition qui ne renferme pas ou qui n'exprime pas la pensée de celui qui parle ; et voilà ce qu'on ne trouve pas dans le livre de M. de Cambrai, puisque tous les endroits que l'on attaque disent en effet ce qu'il a voulu dire et ce qu'il dit à présent : mais quoiqu'il ne se soit pas mal expliqué, il peut n'être pas bien entendu, ou assez entendu, s'il s'est servi d'expressions négligées ou de termes impropres,

1. 22 juillet 1697 (*Œuvres*, t. 9, p. 171).
2. *Ibid.*, p. 171.

qui ne rendent pas sa pensée assez nettement... Voilà pourquoi M. de Cambrai, lui ai-je dit, aurait pu, dans une seconde édition, mettre un éclaircissement à la tête qui serait entré dans le détail des propositions qui ont fait de la peine... et même dans le corps du livre il aurait ajouté quelques mots plus précis... — Mais cela est très bon, m'a-t-il dit; pourquoi ne l'a-t-il pas fait? — Parce que vous ne l'avez pas voulu, ai-je répondu. — Mais quand il se propose d'examiner les expressions de son nouveau livre, il entend que ce soit avec ce petit nombre de ses amis qui ont l'imagination aussi échauffée que lui sur son livre. — Il entend, Monseigneur, lui ai-je dit, de ne compter jamais avec M. de Meaux sur son livre. Il entend qu'on n'aille point le consulter sur chaque proposition, comme s'il était le juge et que lui seul pût décider de la vérité ; mais, à cela près, il veut prendre le sentiment des docteurs et de ses amis. — Pour moi, je trouve que cela est très bon, m'a-t-il répété deux ou trois fois. Du moins ce nouveau livre serait bon, et expliquerait le premier; et si quelques évêques étaient encore choqués du premier, ils feraient les mandements qu'ils voudraient. — Ils se divertiraient comme ils l'entendraient, lui ai-je dit en badinant. Il en a ri ; il m'a fort embrassé, et m'est venu reconduire jusqu'au carrosse [1]. »

Cette conversation où l'abbé de Chantérac n'avait été vraiment que le porte-parole de Fénelon, où l'on reconnaît les expressions et presque l'accent de Fénelon, était de nature à lui plaire. Il la trouva *excellente*; mais il ajoutait : « M. de Chartres changera du soir au matin. Vous connaissez ses variations. Il n'y a rien d'assuré avec eux, que leur art pour tirer avantage de tout, et pour ne s'assujettir à aucune parole [2]. »

Le lendemain 23 juillet, nouvelle entrevue de l'abbé de Chantérac avec M. de Chartres, chez M. Tronson. Les espérances de la veille ne se réalisèrent pas ; les concessions de l'abbé de Chantérac ne furent pas à la mesure des exigences de M. Chartres. « Il a écouté, il a lu, il a paru douter longtemps s'il en serait satisfait, et enfin il a trouvé deux difficultés qui lui ont paru insurmontables : 1° que je disais *nouvelle édition* de votre livre, et qu'il avait entendu un *livre nouveau*... La seconde difficulté a été qu'il voulait mettre, au lieu d'équivoques, de mauvaises expressions. Je lui ai répondu que je mentirais en parlant ainsi... Là-dessus il m'a prié qu'il pût parler en particulier à M. Tronson. Je suis sorti ; et quand on m'a rappelé, ce n'a été que pour me dire qu'il n'y avait rien à faire [3]. »

1. 22 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 172).
2. 22 juillet 1697 (*Id.*, t. 9, p. 173).
3. 23 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 173).

Fénelon écrit le lendemain, 24 juillet : « Vous voyez bien, mon cher abbé, qu'il n'y a rien d'assuré avec les gens dont il est question ; ils ne comptent pour rien de donner de fausses paroles pour m'engager. Il n'y a qu'à se tenir ferme sur deux points essentiels : le premier est que je ne veux jamais dire que je me suis mal expliqué... Je veux bien dire que je ne me suis pas suffisamment expliqué... La mauvaise expression rend un livre mauvais surtout en matière si délicate. Je ne veux pas même avouer des équivoques. Qui dit des équivoques dit des expressions susceptibles du mauvais sens. Jugez ce que c'est que des expressions susceptibles du mauvais sens sur le quiétisme le plus impie et le plus infâme... Faut-il me flétrir sur ma foi par un aveu contre ma conscience, pour contenter M. de Meaux ?... La seconde chose est que... je veux montrer les correctifs dont le livre est rempli... Me refuser cette liberté, c'est déclarer vouloir m'opprimer, et ne pouvoir souffrir que je rétablisse ma réputation sur ma foi. » Fénelon finit ces recommandations à l'abbé de Chantérac par cette parole, la plus énergique qu'il ait écrite depuis l'apparition du livre : « Voilà mes résolutions précises : plutôt mourir que d'en rien relâcher [1]. »

Ce mot indique bien que la crise est proche d'une solution, au moins provisoire. Cette fin du mois de juillet 1697 est, pour Fénelon, une époque de fièvre ; sa santé même en est ébranlée. « Tout retardement, dit-il dans sa lettre du 22 juillet à l'archevêque de Paris, loin de me soulager, m'accable et me fait mourir [2]. » Les peines physiques s'ajoutent aux peines morales et en sont le contre-coup. Il écrit à l'abbé de Chantérac, le 14 juillet : « Je suis dans une agitation de sang qui est un commencement de fièvre, et qui m'ôte le sommeil... Rien ne me serait bon que le repos ; mais Dieu me l'ôte [3]. » Et le 20 juillet : « Le sommeil et moi, nous sommes mal réconciliés [4]. » Puisqu'il ne pouvait pas se justifier en France, puisqu'il n'y trouvait personne avec qui il pût *finir*, comme il disait [5], restait l'autre alternative : obtenir son congé pour Rome ; aller s'y justifier lui-même. Il regrettait, dans sa lettre au pape du 27 avril 1697, que *les affaires du diocèse de Cambrai*, *et l'instruction des princes* fussent un obstacle insurmontable à ce voyage qu'il désirait comme une consolation. Peu à peu, quand il vit que la justification devenait impossible pour lui en France, il se reprit à désirer vivement,

1. 24 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 174).
2. 22 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 171).
3. 14 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 167).
4. 20 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 170).
5. A Madame de Maintenon, 29 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 176).

impatiemment ce voyage. Dès le 6 juillet, nous voyons ce désir reparaître dans ses lettres. Il parle à l'archevêque de Paris des *ressorts que Bossuet remue actuellement à Rome contre son livre* [1]. Il dit à l'abbé de Chantérac qu'il ne veut pas y *laisser prévenir les esprits par la cabale dévouée à M. de Meaux et à M. de Reims* [2]. Ce qui réveille son désir, ce qui lui cause de l'impatience, c'est cette crainte d'être prévenu par Bossuet qui avait à Rome des agents tout préparés dans son neveu et dans l'abbé Phelippeaux, et qui, dès le 3 juin, écrivait à son neveu qu'il chercherait le moyen de faire savoir au cardinal Casanate que le livre était *fort odieux* en France et que *le roi en était indigné* [3]. « On n'a qu'à voir, écrit Fénelon le 6 juillet à l'abbé de Chantérac, si on veut me laisser réimprimer mon livre avec des éclaircissements qui le justifient... ou bien qu'on me laisse partir au plus tôt pour Rome [4]. » Le 20 juillet, il demande à l'abbé de Chantérac de faire tout préparer *en secret pour le voyage de Rome* qu'il espère faire lui-même. Le 22 juillet, il lui annonce cette grande nouvelle : « M. l'archevêque de Paris, ne pouvant se rendre le maître de l'affaire pour régler avec moi ses explications, il a fait agréer au Roi que l'affaire irait à Rome... Je lui ai dit qu'il était inutile de perdre beaucoup de temps et de peine pour faire une toile d'araignée que M. de Meaux emporterait d'un coup de balai. Voilà la fin de notre conversation [5]. » C'est aussi la fin d'une période et comme d'une phase de cette affaire ; elle se termine sur un mot pittoresque qui nous rappelle que celui qui a *contraint M. de Paris*, qui a soutenu, contre leur faiblesse naturelle et leur amitié pour Fénelon, *M. de Paris* et *M. de Chartres* [6], qui a empêché l'affaire de trouver en France une solution, c'est Bossuet.

Le 26 juillet, le roi écrivit au pape cette lettre qui est une vraie sentence portée contre le livre des *Maximes*, la sentence des prélats et de la cour de France. Quelques jours après, Fénelon demanda à Madame de Maintenon une audience qui lui fut refusée ; il fut donc réduit à lui écrire le 29 juillet une lettre qui commence par ces mots mélancoliques : « Puisque vous jugez, Madame, qu'il serait inutile que vous eussiez la bonté de m'honorer d'une audience, je n'ai garde de vous importuner là-dessus. » Il y renouvelle la demande qu'il

---

1. A M. de Noailles, 6 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 163).
2. A l'abbé de Chantérac, 6 juillet, 1697. (*Id.*, t. 9, p. 164).
3. Cf. plus haut, page 234.
4. 6 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 164).
5. 22 juillet 1697. (*Id.*, t. 9, p. 173).
6. Cf. plus haut, p. 232.

avait adressée au roi le 25 juillet, par une lettre *pressante et bien écrite*, au dire de l'abbé Pirot [1], *d'aller lui-même à Rome pour défendre son livre.* « Il ne me reste, Madame, qu'à demander la liberté de partir pour Rome. Je le fais avec un extrême regret ; mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me jeter malgré moi dans cette extrémité. Je ne puis donc cesser de faire au Roi les plus humbles, les plus respectueuses et les plus fortes instances [2]. » Au lieu de lui permettre d'aller à Rome, le roi lui *enjoignit* de rentrer dans son diocèse. Fénelon écrit le 1er août, de Versailles, à Madame de Maintenon : « Je partirai d'ici, Madame, demain vendredi, pour obéir au Roi [3]. » C'est ainsi qu'il quitta Versailles, pour n'y plus jamais rentrer.

* * *

Si maintenant nous jetons un coup d'œil en arrière, sur ce qui s'est passé, surtout au fond des âmes, de la publication du livre des *Maximes* à la disgrâce, du 29 janvier au 1er août 1697, sur l'histoire des sentiments de Bossuet et de Fénelon, telle que nous la révèlent les deux correspondances, que voyons-nous? Qu'avons-nous à regretter?

On voudrait trouver chez Fénelon moins d'obstination, de présomption, de confiance en son sens propre. Fénelon est trop sûr de ne s'être pas trompé, trop sûr de pouvoir détromper, par une explication, ceux qui portent sur son livre un jugement défavorable. Fénelon se cache de Bossuet avec une persistance qui le diminue à nos regards ; il y a là, semble-t-il, du *ressentiment* et de la crainte ; Fénelon, sa correspondance le fait assez voir, gardait rancune à Bossuet, à cause de *l'Instruction sur les États d'oraison*, à cause de Madame Guyon, et par delà ce qui s'est passé, depuis les *Articles d'Issy*, à cause de la doctrine de Bossuet sur la charité, de tout temps contraire à la sienne ; Fénelon craignait peut-être le prestige qu'eussent exercé la présence et l'éloquence de Bossuet sur ses juges. On voudrait aussi chez Fénelon moins de souci de l'opinion, plus de franchise et de droiture. Fénelon n'est-il pas assez mal venu à se plaindre du *retardement* des remarques de *M. de Meaux* « que je reçus seulement avant-hier », écrivait-il le 22 juillet à l'archevêque de Paris? S'il avait eu plus tôt ces remarques, qu'y aurait-il eu de

---

1. Voir dans les *Œuvres*, t. 9, p. 176, une note qui résume, d'après l'abbé Pirot, cette lettre au roi.

2. A Madame de Maintenon, 29 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, pp. 175 et 176).

3. *Id.*, 1er août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 180).

changé ? Il y aurait répondu plus tôt de la façon sommaire et un peu hautaine dont il a répondu aux *Quatre questions* de M. de Meaux [1]. Il connaissait d'ailleurs les difficultés de Bossuet qui, comme dit justement Bossuet lui-même [2], lui étaient *communes avec les prélats qui* avaient *été assez heureux pour pouvoir communiquer avec* Fénelon *par écrit et de vive voix*. Certains historiens de Fénelon, comme le cardinal de Bausset [3], M. Gosselin [4], atténuent les torts de Fénelon en aggravant ceux de Bossuet, et donnent une importance extrême à ce retard des remarques de Bossuet ; la correspondance de Fénelon étudiée en détail ne leur donne pas raison.

Quant à Bossuet, sa prévention est visible, dès le début, en faveur de son livre contre le livre de Fénelon. On regrette qu'il soit si dur, dans ses lettres, à l'égard de Fénelon, qu'il suspecte toutes ses intentions, qu'il lui refuse toute droiture, toute sincérité dans la composition et dans la défense de son livre. On voudrait, chez Bossuet, moins de confiance en son autorité pour juger une doctrine contraire à sa doctrine, un livre contraire à son livre sur un point essentiel, moins de confiance aussi dans son crédit auprès du roi et de Madame de Maintenon pour faire avancer, et mener ou pousser à son dénouement, une affaire religieuse, moins d'indifférence ou moins de joie quand le bras séculier intervient, avec quelque brutalité, dans une querelle d'idées et de doctrines religieuses.

C'est un mot bien dur que celui-ci, écrit par Bossuet le jour même où Fénelon recevait l'ordre de quitter la cour : « M. de Cambrai est inexorable, et d'un orgueil qui fait peur [5]. » *Inexorable*, Fénelon l'était ; *l'orgueil* était peut-être surtout la persuasion intime, invincible et irréductible, qu'il avait raison et que Bossuet avait tort. Ce mot dur contient une part de vérité ; mais il demande à être expliqué.

C'est un mot plus juste que celui-ci, écrit par Fénelon, dans sa dernière lettre à Madame de Maintenon, le 29 juillet 1697 : « Si on veut supposer, sans preuve, que ma doctrine n'est que nouveauté et qu'erreur avant que l'autorité légitime l'ait décidé, on suppose ce qui est en question, pour engager le zèle du Roi à m'accabler [6]. »

---

1. Voir la lettre du 28 juin à l'abbé de Chantérac et celle du 6 juillet à M. de Noailles, archevêque de Paris. (*Œuvres*, t. 9, p. 163).

2. *Premier écrit ou Mémoire de M. l'évêque de Meaux à M. l'archevêque de Cambrai ; envoyé par les mains de M. l'archevêque de Paris, le lundi 15 de juillet 1697*, II.

3. *Histoire de Fénelon*, livre troisième, XVI, XVII.

4. *Histoire littéraire de Fénelon*, 1re partie, section III, § 1er, v et vi.

5. A M. de La Broue, 1er août 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 122).

6. A Madame de Maintenon, 29 juillet 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 176).

Bossuet ne manquait pas de *preuves*, et ce serait le rabaisser singulièrement que de supposer qu'il ait eu pour but *d'engager le zèle du roi à accabler* Fénelon ; mais n'a-t-il pas supposé *ce qui était en question* en jugeant et en condamnant, comme s'il eût été infaillible, comme si, au-dessus de lui, il n'y avait pas eu un tribunal suprême qui pouvait trancher en dernier ressort ?

Quand on a étudié de près, comme nous venons de le faire, le début de cette querelle, dans la correspondance de l'un et de l'autre, on est tenté de dire que l'infaillibilité de Bossuet se heurtait à l'infaillibilité de Fénelon dans un conflit de doctrines opposées. C'est là l'impression dominante de ce que nous avons appelé un premier acte.

IV

LA PRÉPARATION DU PROCÈS

SOMMAIRE

I. La douleur de Fénelon à son départ de Versailles. Le dévouement à ses amis en danger d'être enveloppés dans sa disgrâce. Il pardonne en se plaignant amèrement. Disposition à se soumettre au pape, qui ne peut se concilier qu'avec l'espoir et la certitude de la victoire.

II. Le procès s'engage ; joie du pape en recevant la lettre du roi qui dénonçait le livre des *Maximes ;* la Commission des sept examinateurs ; le huitième examinateur, le P. Damascène, nommé après coup, favorable au cardinal Sfondrate, donc prévenu peut-être contre les prélats français.

Les deux agents, l'abbé de Chantérac et l'abbé Bossuet. — Les premières instructions données, les premiers sentiments exprimés. Parti de Fénelon : conseil d'exploiter l'hostilité de Rome au gallicanisme ; conseil de se ménager l'appui secret du cardinal de Bouillon et des jésuites ; portrait peu flatté des trois prélats signataires de la *Déclaration*. Parti de Bossuet : Bossuet se défend d'être l'adversaire de Fénelon ; Bossuet et l'emploi du bras séculier ; contraste entre la faveur de Bossuet et la défaveur de Fénelon ; conseil à l'abbé Bossuet et à l'abbé Phelippeaux de bien couvrir leur marche.

III. L'abbé Bossuet à l'œuvre, l'espionnage, jolie anecdote ; le procès, moyen de faire sa fortune et affaire personnelle ; le portrait de l'abbé de Chantérac vu par l'autre parti ; la conduite du cardinal de Bouillon et des jésuites dénoncée ; la première idée de la *Relation sur le Quiétisme ;* le recours au bras séculier. — La grande foi de Bossuet ; cette foi manque aux lettres de l'abbé Bossuet.

L'abbé de Chantérac à l'œuvre ; la *graziosita* qu'il rencontre partout chez le pape et chez les cardinaux ; la difficulté de l'examen du livre des *Maximes* en français : un exemple des contresens que consulteurs et cardinaux sont exposés à commettre ; l'abbé de Chantérac optimiste ; sa foi et sa piété ; sa modération et sa douceur ; son manque d'initiative.

IV. Belles paroles de Fénelon sur le désintéressement dans cette affaire ; les moyens humains qu'il emploie, même parfois au détriment de la droiture ; l'idée de tout accommodement repoussée avec indignation ; le *triumvirat* des évêques dénoncé avec énergie.

V. La lutte engagée ouvertement à Rome entre les deux partis ; l'abbé Bossuet presse les prélats de faire en France beaucoup de bruit, parce que la cour de Rome se mène par réputation et par crainte ; en cela d'accord avec Bossuet ; première victoire du parti de Bossuet ou premier effet sensible de l'intervention de la cour de France ; les lettres du 12 novembre 1697 marquent une date assez importante et une fin.

I

Nous avons laissé Fénelon au moment où il avait reçu du roi l'ordre de partir pour Cambrai. Dans sa lettre du 1er août à Madame de Maintenon, on sent la douleur percer à travers les protestations de respect, de reconnaissance et de dévouement: « Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnaissance et d'attachement sans bornes pour le Roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire... Il ne me reste, Madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées.... Je serai, toute ma vie, aussi pénétré de vos anciennes bontés que si je ne les avais point perdues [1]. » Il éprouve une sorte de plaisir amer à se croire et à se sentir victime d'une injustice : « Je consens, dit-il, à être écrasé de plus en plus [2]. » Il se représente, dans une lettre au pape [3], écrite le 2 août, comme portant *improperium Christi*, *l'opprobre du Christ*, comme ayant subi, depuis six mois, *asperrima quaeque*, *les plus durs traitements*. En repassant à Paris pour se rendre dans son diocèse, il n'alla pas embrasser une dernière fois M. Tronson *pour ne le commettre en rien*; il lui écrivit et lui dit entre autres choses : « Priez Dieu pour moi, Monsieur ; j'en ai grand besoin dans mes souffrances [4]. » Ces souffrances furent lentes à s'apaiser. Il écrit le 26 août au duc de Beauvilliers : « Pour moi, je suis en paix avec une souffrance presque continuelle [5]. » Et le 1er septembre : « On raisonne en ce pays pour savoir si je suis exilé ; on le demande à mes gens, et heureusement on ne me fait point de questions précises. S'il faut n'en faire point un mystère, je suis tout prêt, et je dirai l'ordre que j'aurai reçu. Il ne faut point chicaner avec Dieu, lorsqu'il veut nous remplir d'amertume et de confusion. S'il veut achever de me confondre, jusqu'à me mettre hors d'état de faire

---

1. A Madame de Maintenon, 1er août 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 180).
2. *Ibid.*
3. Au pape Innocent XII, 2 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 184).
4. A M. Tronson, 3 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 186).
5. Au duc de Beauvilliers, 26 août 1697. (*Id.*, t. 7, p. 214).

aucun bien, je demeurerai dans sa maison un serviteur inutile, quoique plein de bonne volonté [1]. »

Dans cette disgrâce, il souffre pour lui-même ; mais il souffre aussi pour ses amis qui risquent leur fortune en lui demeurant attachés. « Ce qui m'afflige le plus, Monsieur, écrit-il au duc de Beauvilliers, est de déplaire au Roi, et de vous exposer à ne lui être plus si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez persuadé que mes intérêts ne me sont rien en comparaison des vôtres [2]. »

Il fait profession de conserver, dans ces peines, une parfaite tranquillité d'âme, à égale distance du découragement et du ressentiment : « En faisant un éclat scandaleux, on ne m'aigrira point, s'il plaît à Dieu, et on ne me découragera point [3]. » Est-il bien sûr qu'il ne soit pas déjà un peu aigri ? « J'ai affaire, écrit-il, à des gens passionnés et à quelques personnes de bonne intention qui se sont livrées à ceux qui agissent par passion [4]. » — « Je prie Dieu qu'il pardonne à M. de Meaux une telle injustice. Il me reste assez d'amitié pour lui, pour être plus touché du tort qu'il fait à sa conscience, que de celui qu'il fait à ma réputation Mais si M. l'évêque de Chartres me croit tel que je suis, j'avoue que je ne sais comment le justifier ni devant Dieu ni devant les hommes. Il s'unit contre moi, qui suis son meilleur et son plus ancien ami, avec M. de Meaux qui me traite d'hypocrite et d'hérétique dissimulé qui cache son venin [5]. » — « Ceux qui par hauteur et par passion, sous prétexte de zèle, ont employé l'autorité des puissances, et ont rejeté tout ce qui eût évité le scandale, auront à en répondre au jugement de Dieu [6]. » Il pardonne en se plaignant.

Dès maintenant, il se déclare disposé à se soumettre à la décision de Rome : « Après avoir dit mes raisons à Rome, je subirai toutes les condamnations que le Pape voudra faire. On ne verra, s'il plaît à Dieu, en moi que docilité sincère, soumission sans réserve et amour de la paix [7]. » — « On ne me verra point, comme d'autres l'ont fait, chercher des distinctions pour éluder les censures de Rome [8]. » — « Je sais que les gens que je ne veux pas nommer mes ennemis, quoiqu'ils en aient toute l'animosité, ont voulu empoisonner une

1. Au duc de Beauvilliers, 1er septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 197).
2. *Id.*, 12 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 188).
3. *Id.*, 26 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 214).
4. *Id.*, 12 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 188).
5. *Id.*, 14 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 189).
6. *Id.*, 1er septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 197).
7. *Id.*, 12 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 188).
8. *Id.*, 26 août 1697. (*Id.*, t. 7, p. 214).

lettre [1] que j'écrivis en partant de Paris, et que quelque ami aura répandue à bonne intention. Ils disent que je ne veux pas me soumettre au Pape, parce que je dis que je veux lui demander les endroits de mon livre qui sont mauvais, supposé qu'il le condamne. Ai-je tort de vouloir savoir précisément en quoi je me trompe, pour ne me plus tromper?... D'ailleurs je n'ai jamais dit que je ne me soumettrais point à une censure du Pape, s'il ne me marquait mes erreurs en détail .. S'il ne juge pas à propos de m'instruire en me condamnant, je me soumettrai de cœur autant que de bouche [2]. » Ce dernier texte, comme la lettre publique *à un ami*, à laquelle il fait allusion, ne semble pas marquer une franche disposition à accepter une censure. Après tant de récriminations contre ceux qui l'ont empêché de s'expliquer, après tant de refus énergiques de rien abandonner de son livre, dans une lettre où il dit que, *quand même son livre serait aussi hérétique qu'il est éloigné de l'être*, ses adversaires *seraient inexcusables, devant Dieu et devant les hommes, de n'avoir jamais voulu souffrir* qu'il l'expliquât [3], cette disposition ne peut se concilier qu'avec l'espoir et même la certitude du succès. Il est à craindre que ce ne soit là une belle attitude, plutôt qu'une humble disposition d'âme.

II

L'affaire s'engage à Rome ; l'examen du livre va commencer. Une lettre, écrite de Rome, le 3 septembre, par un théologien attaché au cardinal de Bouillon, nous apprend que le pape fut si honoré de la lettre du roi, du 26 juillet, dénonçant le livre des *Maximes*, qu'il en parla pendant huit jours. « Il la communiqua, ajoute ce théologien, deux jours après aux cardinaux de l'Inquisition qui ont député, conjointement avec Sa Sainteté, sept censeurs pour examiner le livre, et en faire le rapport à la congrégation : savoir le maître du sacré Palais, Jacobin [le P. Bernardini] ; le P. Massoulié, Jacobin ; le P. Gabrieli [ou Gabrielli, Feuillant] ; le P. del Miro, Bénédictin ;

---

1. Lettre de M. l'archevêque de Cambrai à un de ses amis. (*Œuvres*, t. 2, p. 282). « Cette lettre, datée du 3 août 1697, fut aussitôt publiée par le duc de Beauvilliers, qui la regardait avec raison comme très propre à justifier, dans l'opinion publique, la conduite de Fénelon (GOSSELIN, *Histoire littéraire de Fénelon*, section III, § 1er, IX ; *Œuvres de Fénelon*, t. I, p. 38) ». Cette lettre ayant été évidemment écrite pour le public, nous n'en faisons pas état.

2 1er septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 197).

3. *Ibid.*, p. 197.

le P. Granelli, Observantin ; le procureur-général des Augustins [le P. Serani], et le P. Alfaro, Jésuite [1]. » Ainsi se composait la commission des consulteurs, chargés d'examiner le livre avant les cardinaux du Saint-Office, pour préparer et rendre plus facile leur examen. L'affaire était *sur le bureau du tribunal de l'Inquisition* ou du Saint-Office depuis le 21 août. Ce même théologien annonce, dans une lettre du 17 septembre, un autre fait qu'il nous est utile de connaître dès maintenant. « Depuis celle que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, il y a quinze jours, le Pape a ajouté un huitième examinateur pour le livre de M. de Cambrai : c'est le P. Damascène, Cordelier de la grande manche. Comme ce père, aussi bien que le P. Gabrieli, autre examinateur de ce livre, ont été les approbateurs du livre du cardinal Sfondrate, contre les mêmes évêques qui poussent l'affaire de M. de Cambrai, se sont déclarés parties, bien des gens ont trouvés mauvais qu'ils eussent été choisis pour cet examen... [2]. » Le cardinal Sfondrate, dont il est souvent question dans la correspondance de Bossuet et dans celle de Fénelon, étant encore abbé de Saint-Gall, s'était déclaré, avec beaucoup de vivacité, contre le gallicanisme, et avait écrit contre la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France de 1682 [3] ; dans l'année même de sa mort, peu de temps avant le livre des *Maximes*, en 1696, ses amis publièrent un ouvrage posthume de lui, intitulé : *Nodus praedestinationis dissolutus*, où il témoignait pour les enfants morts sans baptême et pour les infidèles une pitié excessive qui fit scandale en France ; cinq évêques de France, entre autres Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et Bossuet, le dénoncèrent à Rome dans une lettre rédigée par Bossuet et datée du 27 février 1697 [4]. Le Père Damascène, choisi comme huitième consulteur quelque temps après l'élection des sept autres, était suspect au parti contraire à Fénelon, parce qu'il avait approuvé un livre dénoncé, dans cette même année 1697, par l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux.

Nous touchons au moment où l'agent de Fénelon et celui de Bossuet, l'abbé de Chantérac et l'abbé Bossuet, vont se trouver en présence : « Je ne passerais point à Paris, disait Fénelon dans sa lettre

1. Lettre du P. Serry, dominicain à M. de Vintimille, évêque de Marseille, citée dans les *Œuvres*, t. 9, p. 200.

2. Lettre du même au même, citée dans les *Œuvres*, t. 9, p. 200.

3. Bossuet, dans *Gallia orthodoxa*, le désigne ainsi : « *Galliae vindicatae* » *auctor* ; *vir clarissimus ac doctissimus, nunc eminentissimus* « *Galliae vindicatae* » *auctor*. C'est, en partie, pour lui répondre que Bossuet écrivit *Gallia orthodoxa*.

4. *Œuvres de Bossuet*, t. 26, p. 519.

du 1er août à Madame de Maintenon, si je n'étais dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome [1]. » Cet homme *propre pour aller à Rome*, exercé déjà par cette sorte de stage qu'il faisait à Paris depuis la fin de mai, fut l'abbé de Chantérac, son vicaire-général, son parent et son ami.

Bossuet, qui écrivait à son neveu le 29 juillet : « Nous attendons toujours votre retour, et il n'y a que les chaleurs qui vous puissent retarder [2] », lui écrit le 12 août : « J'ai parlé de vous faire demeurer à Rome avec M. Phelippeaux : le roi l'a fort approuvé, aussi bien que Madame de Maintenon... *Nectes causas* sur votre séjour sans vous déclarer... Vous en avertirez M. Phelippeaux [3]. » Ce jour-là même il écrit aussi : « L'abbé de Chanterac, grand-vicaire de M. de Cambrai, doit aller à Rome. »

Les premières instructions données, les premiers sentiments exprimés sont précieux à observer et à recueillir de part et d'autre.

Fénelon, dans ses premières lettres du mois de septembre, conseille avant tout, à l'abbé de Chantérac, de flatter un peu le Saint-Siège, de faire un mérite à l'archevêque de Cambrai d'avoir eu recours à l'autorité du Saint-Siège, de mettre habilement en parallèle son attitude respectueuse et soumise et le gallicanisme frondeur de ses adversaires: « Il est capital de faire entendre aux meilleures têtes combien cette affaire est importante à l'autorité du Saint-Siège... Ce recours au Saint-Siège a fait assez de peine à nos frondeurs ». Ce qui est à craindre c'est l'influence de la cour de France dans cette affaire propre à la cour de Rome, et les motifs humains de crainte ou d'ambition qui peuvent se mêler, en l'altérant, à une cause sacrée. Si Rome se laissait déterminer par des motifs humains, elle déconcerterait et découragerait la portion du clergé de France qui lui reste favorable; si elle se montrait indulgente, c'est-à-dire, comme l'entend Fénelon, simplement juste, elle se concilierait la sympathie de ce clergé, jaloux de ses prérogatives et prévenu contre l'autorité de Rome. Fénelon dit cela avec une très grande force qui fait tort aux belles protestations de soumission que nous avons lues tout à l'heure : « Si elle se laissait aller aux impressions secrètes de la cour de France et aux calomnies dont on s'efforce de me noircir, elle se dégraderait, elle perdrait son autorité et sa gloire ; personne ne pourrait plus la regarder comme un refuge assuré... Il lui importe de donner un exemple si éclatant à toute l'Église de France, en la personne d'un

1. 1er août 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 180).
2. 29 juillet 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 121).
3. 12 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 126).

archevêque, précepteur des princes, pour montrer à ce clergé si jaloux et si prévenu contre la puissance romaine qu'on sait à Rome peser toutes choses, ne regarder que la vérité, et traiter bénignement les prélats de France, quand ils se soumettent [1] ». Au sujet de la *Déclaration des trois évêques* [2], le premier acte public de cette polémique, daté du 6 août, envoyé à Rome le 12 août, imprimé et publié en septembre [3], il écrit : « Il faut y faire sentir que ces trois évêques, s'ils avaient la charité de confrère pour moi et le respect dû au Saint-Siège, ne publieraient pas un imprimé contre mon livre, lorsque le Pape l'examine actuellement et est prêt à en juger... Si ces évêques ne cherchaient que la conservation de la saine doctrine et la pleine réfutation de l'erreur, ils laisseraient décider le Pape... Mais ils veulent prévenir et tâcher d'animer tous les évêques de France, afin que le Pape n'ose rien faire pour un homme attaqué par tant de gens [4] ». Fénelon tâche d'opposer aux *impressions secrètes de la cour de France* d'autres impressions, à une passion une autre passion. Il conseille à l'abbé de Chantérac de se servir de l'amour-propre de Rome comme d'un moyen de vaincre.

L'appui du cardinal de Bouillon, la faveur des Jésuites sont d'autres moyens de vaincre. Aussi Fénelon écrit-il dès le début à son mandataire : « Faites, s'il vous plaît, régler par M. le Cardinal de Bouillon votre commerce avec lui. Profitez de ses avis secrets; mais ne comptez pour rien ceux qu'il vous donnera d'une manière qui sera sue ; car il voudra se faire un mérite à la cour de France de nous intimider et de nous réduire au point de M. de Meaux [5] ». — « Dites ou faites dire à M. le Cardinal de Bouillon que je continue de le ménager, en m'abstenant de l'honneur de lui écrire [6] ». — Liez-vous avec les Jésuites, mais en secret, et avec tous les bons Réguliers [7] ».

---

1. 3 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 198).

2. Le titre complet est : *Déclaration des sentiments de Messeigneurs Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres.*

3. Voir les lettres de Bossuet à son neveu, des 5 août et 16 septembre 1697, et la lettre de Fénelon à l'abbé de Chantérac, du 18 septembre 1697.

4. 18 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 261).

5. 3 septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 198).

6. 18 septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 202).

7. 3 septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 199).— Voir dans l'*Appendice*, p. 45, un mémoire inédit intitulé : *Instructions pour l'abbé de Chanterac, août 1697*. On y lit ces recommandations : « Ne voir M. le card. de Bouillon que quand il le voudra et lui faire demander ses ordres en secret. — S'ouvrir aux Jesuites. — Voir le pere general des Jesuites et l'assistant de France. — Si le pere Dez y est, le supposer bon ami et l'employer. »

Fénelon trace et conseille à l'abbé de Chantérac de tracer de ses adversaires un portrait peu flatté : « M. de Meaux dit partout qu'il m'attaque moins sur mon livre que sur mes conversations avec lui... Vous remarquerez... que nous n'avons jamais eu que deux conversations sur cette matière... Alors tout le scandalisait; il n'avait lu aucun des auteurs spirituels. C'est avec M. de Paris que j'ai traité plusieurs fois la matière ; celui-ci ne voulait pas m'aboucher avec M. de Meaux à cause de sa vivacité et de sa hauteur excessive [1] ». — « Encore n'ai-je jamais eu d'entretien approfondi avec M. de Paris. Vous savez qu'il ne peut ni creuser, ni suivre, ni embrasser une difficulté [2] ». — « M. de Paris... est si faible, et si livré à M. de Meaux par les prétendus Augustiniens qui l'obsèdent qu'il dira contre moi tout ce qu'ils voudront. Il le fera avec d'autant moins de répugnance qu'il n'a jamais compris nettement ni encore moins retenu de quoi il était question entre nous sur ces matières [3]. » — « Pour M. de Chartres, vous le dépeindrez mieux que personne [4] ; il n'a aucune règle d'esprit; il va comme on le pousse, avec véhémence, hauteur et indiscrétion qu'il croit un grand zèle. Dans le fond, il est pieux et opposé à la doctrine de cette cabale; mais il en est la dupe [5]. » De cette association des trois évêques, de cette *triple alliance*, de ce *triumvirat*, comme il l'appellera quelquefois, il dit maintenant : « Ils élèvent M. de Meaux jusqu'au ciel; et comme ils ont maintenant la vogue, ils entraînent le gros du monde pour lui. D'un autre côté, ils tiennent M. de Paris en tutelle; et nonobstant son aigreur secrète contre M. de Meaux, ils l'assujettissent à demeurer uni à lui...[6] »

Comment Bossuet, de son côté, se préparait-il à lutter contre Fénelon? Et quels furent ses sentiments principaux et les plus dignes d'être remarqués, durant les préliminaires de cette longue guerre?

Il se défendait tout d'abord d'être *la partie de M. de Cambrai*. Le cardinal de Bouillon l'avait blessé au vif, en parlant du procès, comme d'une affaire entre *M. de Meaux et M. de Cambrai* : « Je l'ai supplié et même par une lettre depuis son départ, de ne me point faire le tort de me considérer comme partie... Ainsi je vous prie de ne point manquer de lui faire faire attention sur le tort qu'il me ferait

1. 18 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 202).

2. *Ibid.*, t. 9, p. 202.

3. 25 septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 205).

4. Cf. plus haut, pp. 181 et 195, les relations de l'abbé de Chantérac avec Godet des Marais.

5. 25 septembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 206).

6. *Ibid.*, t. 9, p. 206.

de tourner ceci en affaire particulière [1]. » — « Il y a une affectation à m'attaquer seul... Il faut parler avec beaucoup de modération, de peur de donner lieu à ce qu'il dit contre moi comme sa partie, et je vous prie de bien avertir de ceci M. Phelippeaux [2]. » — « M. de Cambrai continue à semer partout que c'est moi seul qui remue la cabale qui est contre lui... Toute la cabale a été de le retirer de l'entêtement de Madame Guyon, à quoi j'ai travaillé de concert avec Madame de Maintenon, sa protectrice, à laquelle il doit tout, et à cacher son erreur au roi, dans l'espérance qu'il donnait de se corriger. Le roi a bien su me reprocher que j'étais cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il était archevêque de Cambrai ; voilà tout mon crime à son égard et toute ma cabale [3]. » Bossuet demande donc énergiquement qu'on ne réduise pas une question doctrinale d'une telle gravité à un duel entre deux évêques de France ; il est et se croit le défenseur de la tradition et de l'Église, et il s'indigne à la pensée qu'on pourrait soupçonner, dans sa conduite, un autre mobile que le souci de la vérité.

Les appuis humains ne font pas défaut à la cause de Bossuet ; comme l'autorité du roi peut influencer l'esprit des juges, surtout l'esprit du pape, dont il dit quelque part : *je crains que la tête du pape ne soit pas trop bonne* [4], Bossuet fait appel à l'autorité du roi comme à une menace. « Les Jésuites ont soutenu ici quatre thèses et font valoir le pur amour ; je crois qu'on leur parlera [5]. » — « Il est vrai que les Jésuites remuent beaucoup ici, et remueront sans doute à Rome... On fera ici ce qu'il faudra [6]. » — « Vous pouvez croire que je ne fais rien sans la participation de la cour [7]. » Après avoir dit qu'il a *empêché* une thèse des Jésuites, il ajoute : « On empêchera les Jésuites par autres voies [8]. »

Bossuet a pour lui la faveur de la cour ; Fénelon est seul, dénué de tout appui, et il ne faut pas manquer de faire remarquer cet abandon et ce contraste : « On croit que ses lettres, dont je vous ai envoyé copie, tendent à faire peur à Rome, et à lui faire craindre de s'engager dans une grande affaire. Prenez le contrepied et montrez que, quoi qu'on

---

1. 5 août 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 124).
2. 18 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 132).
3. 16 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 152).
4. 5 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 125).
5. 12 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 127).
6. 26 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 138).
7. *Ibid.*, t. 29, p. 139.
8. *Ibid.*, t. 29, p. 140.

fasse, il n'y a rien à craindre d'un homme qui ne peut rien. Il est regardé comme un hérétique, et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui [1]. » Ce qui équivaut à dire : frappez ; il est désarmé.

Cette guerre n'est pas toujours, hélas! à armes courtoises et surtout elle n'aime pas le grand jour ; le parti de Bossuet n'a rien à envier à cet égard au parti de Fénelon : « Je vous prie, écrit Bossuet pour ses deux mandataires, l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux, de bien couvrir votre marche et de concerter tous vos pas ; cela est de la dernière conséquence pour les deux cours et pour tous les spectateurs [2]. » — « Le cardinal de Bouillon enrage de vous voir à Rome. Il faut que vous et M. Phelippeaux couvriez votre jeu, pour ne point faire dire que les Français se battent [3]. »

III

Bossuet déjà était servi à souhait. L'abbé Bossuet commençait à travailler avec une habileté et une ardeur, exemptes de tout scrupule, et d'abord à surveiller les démarches de l'ennemi.

« L'abbé de *Chantrat*, parent et grand-vicaire de M. de Cambray, arriva à Rome le XI[e] de ce mois à midy, dit une dépêche du cardinal de Bouillon au roi, du 17 septembre... La chaise où ils étaient [lui et l'abbé de la Templerie] ayant versé, l'abbé de *Chantrat* s'est blessé à la tête, ce qui l'a obligé de garder la chambre jusqu'à présent... [4] » Quelqu'un écrit de Rome à un ecclésiastique de Cambrai, le 21 septembre, qu'il est allé voir l'abbé de Chantérac « un peu indisposé d'une chute de calèche. » « Je ne fus pas plus tôt sorti de chez lui, ajoute-t-il, que je fus observé. Je ne vous dis pas, Monsieur, par quel ordre, vous le savez assez. La partie de M. de Cambrai est forte, et a pris les devants en cette cour. Je crains fort que votre recommandé ne succombe, nonobstant son habileté [5]. » L'abbé Bossuet écrivait à son oncle, le 3 septembre : « Aussitôt que le grand vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits [6]. » Il tenait parole. Il continua. Le 15 octobre, l'abbé de Chantérac écrit : « Je ne sais pas

---

1. 2 septembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 143).
2. 29 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 161).
3. 14 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 179).
4. Archives des Affaires étrangères, Rome, 384, fol. 170.
5. De M. Paul Masson à M. (Amas, prévôt de Saint-Géry à Cambrai), 21 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 203).
6. 3 septembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 147).

si je dois vous écrire une petite aventure qui arriva l'autre jour et que je traitai avec tout le mépris possible. Un homme nous vint demander avec assez d'empressement pour nous avertir, de la part d'un de ses amis, qu'on nous faisait observer par des espions avec beaucoup de soin ; que ces espions nous suivaient partout où nous allions..., que cet ami qui l'avait envoyé pour nous avertir avait été un de ces espions, et que son confesseur lui avait ordonné de quitter cet emploi, et de nous dire qu'on nous observait ; il l'avait prié de venir de sa part, parce qu'il ne savait pas si c'était pour meurtre ou pour quelque autre affaire qu'on nous recherchait, qu'il avait entendu parler de quelque livre et que c'était un « *signor abate* » qui envoyait ces espions... M. de la Templerie répondit plaisamment avec son air badin, que ces espions devaient être bien contents de nous, et que nous avions grand soin de nous retirer de fort bonne heure, et qu'avec d'autres ils n'en seraient pas quittes à si bon marché, qu'il faudrait qu'ils fissent le pied de grue toute la nuit à une porte ; que pour nous nous ne faisons les visites que le jour, et jamais *incognito* et avec la lanterne sourde[1]. » L'anecdote est jolie autant que maligne. L'abbé de Chantérac croit que c'était *quelque bon drôle*, qui voulait les engager *à lui donner de l'argent* ; c'est possible ; mais cet homme paraissait connaître assez bien la vigilance sans scrupules du *signor abate* Bossuet ; et, rapprochée des textes que nous avons cités, l'histoire est vraisemblable, si elle n'est vraie.

Certes, l'abbé de Chantérac avait affaire à forte partie. L'abbé Bossuet était soutenu, animé, poussé par l'ambition, au moins autant que par le désir de plaire à son oncle et le souci de la vérité et des intérêts de la religion : « Depuis que je me vois arrêté ici, écrit-il à son oncle, que j'ai appris le départ de M. le prince de Conti, et qu'il y a apparence que les affaires de Pologne dureront brouillées quelque temps, il m'est venu une pensée qui est peut-être une chimère, mais que je veux vous proposer et dont vous ferez tout le fond que vous voudrez. Quand M. le prince de Conti sera en Pologne, il me paraît qu'il est difficile qu'il se passe en cette cour dans les circonstances présentes, d'une personne qui agisse sous les ordres du roi, mais qui néanmoins ait une commission particulière de lui de voir le Pape, les ministres et d'agir, s'il est nécessaire, en son nom. Pendant le séjour que je ferais ici, cette commission me ferait beaucoup d'honneur et me donnerait une certaine liaison avec les affaires, qui, je vous avoue, non-seulement me ferait plaisir, mais me serait utile et avantageuse[2]. »

---

1. L'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron, 15 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 213).
2. 30 septembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 162).

Autre ambition : le pape Innocent XII est très vieux et peut *manquer* d'un moment à l'autre ; être agent du prince de Conti, devenu roi de Pologne, ne suffit pas à l'abbé Bossuet ; il voudrait entrer, à un titre quelconque, dans le conclave prochain: « Je ne laisse pas de vous prier de prendre la précaution de vous assurer de M. le Cardinal de Janson, pour être conclaviste, en cas de malheur subit et inopiné. Ce serait pour moi une chose très avantageuse et très agréable... Si cette Éminence ne peut pas m'accorder cette grâce, peut-être M. le cardinal d'Estrées ne serait pas fâché de vous faire ce plaisir et à moi. Si ces deux Éminences me manquent, j'en supplierai M. le Cardinal de Bouillon que je voudrais incommoder le dernier. Me trouvant ici, il serait mal à moi de ne pas assister à ce manège, où on apprend toujours quelque chose [1]. » Il est ambitieux de jouer quelque grand rôle; il a sa fortune à faire ; il cherche autour de lui des moyens de la faire; or, le procès du livre de *M. de Cambrai* en est un, qui vient de s'offrir à lui ; il y mettra toute son âme, toute sa passion de parvenir ; il fera de cette affaire sa propre affaire.

Le voici maintenant à l'œuvre, luttant contre l'abbé de Chantérac, contre le cardinal de Bouillon, contre les jésuites, cherchant à surprendre tous les secrets, avertissant, dénonçant, appelant des écrits publics et des actes de la cour, non pour instruire la cour romaine, mais pour lui faire peur.

Cet abbé de Chantérac que son oncle lui annonçait comme étant « *fort artificieux* » et d'un esprit « *assez du même genre que celui de M. de Cambray* », *moins aigu*, peut-être, mais *plus solide* [2], ne paraît pas d'abord inspirer une grande estime, c'est-à-dire une grande crainte à son adversaire : « M. de Chanterac est très peu de chose, grand parleur et ennuyeux à force de répéter les mêmes choses ; ce sont les personnages qu'il voit le plus qui me l'ont dit [3]. » Les cardinaux Noris et Casanate « n'ont pas » de lui, non plus, « une grande idée », *à ce qu'ils ont dit* à l'abbé Bossuet [4]. L'abbé de Chantérac a vu souvent, « depuis qu'il est ici », le Père général des Dominicains, le P. Serry, théologien du cardinal de Bouillon, le P. Massoulié, examinateur ; « et c'est tant mieux : il ne gâte rien à nos affaires [5]. » Le *sieur Maille*, prêtre, théologien, résidant à Rome, dont on accueillait à Versailles les lettres malveillantes à l'égard du parti de *M. de Cambrai*, est du même avis et donne raison à l'abbé

1. 8 octobre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 170).
2. Lettres du 16 et du 29 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, pp. 151 et 161).
3. 4 octobre 1692. (*Id.*, t. 29, p. 168).
4. 15 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 182).
5. 11 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 175).

Bossuet : « on dit que c'est un homme prudent, mais qu'il n'a pas assez d'habileté pour éclaircir les matières dont il est question [1]. » — « M. *Chantrac* est regardé icy comme un homme qui a de la piété et de la prudence, mais peu d'habileté. Il fait *des* grands discours aux personnes qu'il va voir sur ce qui regarde le fait qu'il raconte à sa manière, et quand on lui fait des objections sur la doctrine du livre, il ne sait que répondre [2]. » C'est un portrait de l'abbé de Chantérac, vu par l'autre parti.

L'abbé Bossuet ne semble pas le craindre; mais il instruit fidèlement son oncle, selon le mandat qu'il en a reçu [3], de tout ce qu'il fait et de tout ce qu'il dit. « L'abbé de Chanterac commence à paraître... Son but est de retarder tant qu'il pourra, croyant que qui a temps a vie, surtout en ce pays qu'il arrive tant de changements tout à coup [4]. » — « M. de Chanterac répand que la jalousie que vous avez eue de M. de Cambray et de son génie admirable et supérieur est cause de tout ce bruit [5]. » — « Les discours de M. de Chanterac consistent à dire que M. de Cambray n'a aucune liaison particulière avec Madame Guyon, dont la personne et les mœurs ont reçu de vous un témoignage authentique; que la haine que vous avez contre M. de Cambray vient de jalousie d'auteur et d'envie de la supériorité de génie, d'esprit et de spiritualité de M. de Cambray [6]. »

Il a aussi l'œil ouvert sur les menées du cardinal de Bouillon et des Jésuites. « Je vois bien, écrit-il, que j'embarrasse fort ici le cardinal de Bouillon; mais il faut qu'il prenne patience; car à présent le sort en est jeté... Le but de M. le cardinal de Bouillon est de tirer en longueur : la seule difficulté sur cette affaire viendra de sa part [7]. » — « Il est certain que c'est une grosse affaire à Rome d'avoir en tête le cardinal

---

1. *Copie d'une lettre du sieur Maille à son frère, prêtre de l'Oratoire; Rome, le 15e d'octobre 1697* ; Archives des Affaires étrangères. Rome, 386, fol. 261. — Ce Maille, « professeur des controverses au collège de la Sapience », fut arrêté en 1710 et enfermé au château Saint-Ange, comme agent secret du parti janséniste. (Cf. Lettre du P. Daubenton à Fénelon du 1er novembre 1710. *Œuvres*, t. 7, p. 678). « On a trouvé parmi ses papiers, écrit le P. Daubenton, plusieurs lettres de l'abbé Bossuet, écrites les années 1699 et 1700. On connaît par ces lettres que cet abbé avait eu à Rome de très étroites liaisons avec le sieur Maille. (Lettre du 23 mai 1711. *Œuvres*, t. 7, p. 708) ».

2. Le sieur Maille à l'abbé Couet, le 8e d'octobre 1697. Archives des Affaires étrangères, 385, fol. 2.

3. 16 septembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 150).

4. 23 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 156).

5. 8 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 169).

6. 11 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 171).

7. 27 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 156).

de Bouillon [1]. » — « M. de Chanterac n'a à Rome d'amis que ceux du cardinal de Bouillon et des Jésuites [2]. » — « On sait, à n'en pouvoir douter, que les Jésuites sont le conseil de M. l'abbé de Chanterac; il y passe très souvent trois ou quatre heures du jour et de la nuit [3]. » — « Il [le cardinal de Bouillon] emploiera ses forces et sa santé pour M. de Cambray, mais en agissant sous main. Les Jésuites et le cardinal de Bouillon font tous leurs efforts pour le servir [4]. »

Dès maintenant, c'est-à-dire dès le commencement du procès, l'abbé Bossuet conseille de quitter la question doctrinale pour les faits : « Il souhaite que l'on puisse « faire un petit détail de la liaison de M. de Cambray avec Madame Guyon, et de ce qui s'est passé dans cette affaire entre M. de Cambray », Bossuet, « M. de Châlons, Madame de Maintenon et Madame Guyon... » « Une relation de tous ces faits ferait bien voir l'intention de l'auteur.... Ce qui porta coup à Molinos et fit apercevoir les vices de son livre..... fut sa conduite qu'on découvrit et son intention dans tout ce qu'il faisait [5]. » Première idée de ce livre capital qui devait s'intituler : *Relation sur le Quiétisme*.

Dès maintenant, il a recours à l'autorité du roi comme au principal moyen de hâter la solution, la seule qu'il souhaite, une condamnation rigoureuse. Parlant de la lettre du roi du 26 juillet, il dit : « Cette lettre a produit d'abord tout le bon effet qu'on en pouvait attendre ; elle a avancé l'examen de l'affaire de plus de six mois [6]. » Et il souhaite que l'on recommence : « Tout le but de M. de Chanterac est d'embrouiller et d'allonger ; si M. le cardinal le veut, cela est aisé.... Je doute d'en pouvoir voir la fin, à moins que le roi ne presse et ne déclare qu'il s'en prendra à lui [7] ». — « Tout ce qui viendra du côté de M. le Nonce et du roi sera d'un grand poids [8] ».

Dans les lettres de Bossuet on trouve, de temps en temps, des mots simples et éloquents, qui expriment son grand sens chrétien, sa foi, sa piété, son désir ou sa volonté d'être, dans cette affaire, désintéressé : « Au surplus, comme c'est ici l'affaire de Dieu où, par sa grâce, je n'ai en vue que la vérité, c'est une affaire de prière, de confiance et de piété [9] ». — « Je suis presque le seul qui croit que

---

1. 8 octobre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 170).
2. *Ibid.*, t. 29, p. 168.
3. 27 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 156).
4. 11 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 171).
5. *Ibid.*, t. 29, p. 172.
6. 3 septembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 173).
7. 11 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 173).
8. 22 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 193).
9. 26 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 139).

Dieu fera un coup de sa main, et ne permettra pas que la chaire de Saint-Pierre se déshonore par conniver à une aussi mauvaise doctrine, et si contraire à l'Évangile et à ses propres décisions [1] ». Des mots comme ceux-là, on les cherche vainement, jusqu'ici, dans les lettres de l'abbé Bossuet.

Voyons maintenant agir l'abbé de Chantérac; recueillons ses premières impressions; laissons-le nous révéler lui-même ses sentiments, bons ou mauvais, les qualités et les défauts de son caractère.

L'abbé de Chantérac écrit régulièrement, toutes les semaines, à Fénelon et aux abbés de Langeron et de Maulevrier et souvent sur le même sujet. Les lettres qu'il écrit à l'abbé de Langeron sont familières, spirituelles et gaies, comme son correspondant; le ton des lettres à Fénelon est, comme il convient, plus sérieux et plus grave.

L'abbé de Langeron lui avait, dans une lettre, donné des conseils sur sa première harangue au pape; ces conseils arrivèrent trop tard; « la lettre du petit cousin pour la harangue au Pape est venue après coup », écrit-il [2]; cette harangue, faite sans le secours d'un homme savant et habile, réussit pourtant très bien. « Ne vous l'avais-je pas bien dit, Monsieur, avant que de partir pour ce pays, écrit-il à l'abbé de Langeron, que j'étais un méchant harangueur? Je ne suis point homme à ces passages choisis de saint Cyprien; je n'avais pas préparé de *quanquam*. J'avais seulement deux ou trois histoires dans la tête que je racontai ingénument et avec une liberté dont je suis moi-même surpris. On m'écouta avec beaucoup d'attention; on parut persuadé et touché de ce que je disais; on m'interrompit une ou deux fois, pour me demander de quelle autorité les personnes dont je parlais entreprenaient de traiter ainsi M. de Cambrai; on m'assura qu'on était très édifié de sa déférence au Saint-Siège, et l'on m'ordonna de lui mander qu'on examinerait son livre avec beaucoup d'application et beaucoup de *graziosita*. Après cela, qu'avez-vous à dire contre ma harangue? Je ne parle pas bien latin à la vérité et j'aurais eu plus de peur de vous, si vous m'aviez écouté, que je n'en avais du saint Père [3] ». Le pape, d'ailleurs, a été bon pour l'abbé de Chantérac, dans cette première audience; comme il n'était pas remis encore de son accident de voiture, le pape le fit lever avec empressement; il lui demanda s'il pourrait se tenir debout; « il me faisait signe de me bien appuyer sur sa table [4] ». Tout cela est de bon augure. L'abbé de Chantérac est heureux; pour conter ainsi, il ne

1. 21 octobre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 190).
2. A l'abbé de Beaumont, 2 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 207).
3. 1er octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 206).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 206.

faut pas avoir de l'esprit seulement, mais la liberté d'esprit que donne la joie. L'abbé de Chantérac en est aux premières espérances et comme à l'aurore d'une journée pénible, maussade, qui doit être traversée de quelques rayons.

Cette bienveillance, il la trouve chez les cardinaux, principalement ceux du Saint-Office, comme il l'a trouvée chez le pape: « On dispensera les examinateurs, députés pour la revision de votre livre, du secret du Saint-Office à mon égard, soit pour l'intelligence du texte, en langue française, du livre, soit pour la doctrine qu'il contient, soit pour les objections qu'on fera contre, soit enfin pour leurs propres difficultés [1] ». Il se félicite de cette dispense d'un secret formidable, comme d'une grande faveur. On lui dit : « N'appréhendez pas ; *averete satisfazione* » ; mais l'affaire sera longue ; la lenteur est une vertu romaine ; l'abbé de Chantérac le prouve modestement, humblement par la manière dont on accueille et dont on traite sa propre lenteur: « On n'aime pas l'empressement en ce pays, et à moi-même, avec mon air pesant, on a grand soin de me dire en bon latin : *Dominus abbas sumat, sumat suam commoditatem* ». Il va et vient d'un cardinal à un autre cardinal : « Je commence, écrit-il, à m'accoutumer à la pourpre, et à faire valoir mon vieux latin d'école tout rouillé. Le compliment m'a toujours fort embarrassé en toutes sortes de langues. Plusieurs entendent le français, quoiqu'ils ne le parlent pas, et lorsqu'ils me répondent en italien, je l'entends aussi, parce qu'ils prononcent assez lentement [2]. » On l'avait fait asseoir dans la troisième antichambre du cardinal Nerli en attendant l'audience. « Il vint jusque là au devant de moi .. Quand je pris congé, il traversa les cinq pièces de plain-pied, et sortit même jusque dans le courroir du degré. Ils n'en font pas tant pour les évêques. » Il n'est pas assez vain pour attribuer à sa personne ces honneurs extraordinaires ; c'est « pour marquer l'estime et la singulière considération qu'ils ont pour notre illustre archevêque [3]. » Les cardinaux le traitent avec une faveur exceptionnelle ; les prélats influents lui sourient, plaisantent, font des jeux de mots avec lui : « Un prélat dont on m'avait fait grand peur et qui peut beaucoup nuire ou servir, dans une seconde visite que je lui ai rendue, me reçut dans la chambre où il couche, et me parla de nos examinateurs. Un d'eux se trouva dans l'antichambre quand je sortis ; il affecta en sa présence de me parler obligeamment et m'embrassa à la manière de France deux ou trois

---

1. 12 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 211).
2. A l'abbé de Langeron, 15 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 213).
3. *Ibid.*, t. 9, p. 213.

fois, et dit tout haut : *Inter nos nolumus nec caeremonias nec querimonias* [1].» Racontant une visite au cardinal Noris, il ne manque pas de rapporter quelques mots pittoresques et piquants sur chacun des trois prélats, signataires de la *Déclaration* : « Dans un autre endroit, il parla d'une manière qui fait bien voir qu'il connaît parfaitement le caractère de ces trois messieurs. Un mot seulement à l'un, *prae timiditate*, *ex nimia timiditate* ; à l'autre, *acer*, *vehemens*, *confidit sibi ipsi* ; à l'autre, *favor*, *gratiae* [2]. » Le premier désigné est l'archevêque de Paris, le second, Bossuet, le troisième, l'évêque de Chartres. Il fait des origines de cette querelle un récit très différent de ce que la correspondance nous a révélé, très éloigné de la vérité que peut-être il ignore [3]. A l'entendre, parce que Bossuet avait *gardé longtemps à Meaux* Madame Guyon, parce qu'il l'avait *dirigée*, *confessée*, *communiée*, parce qu'il l'avait traitée avec égard, qu'il avait pris acte de sa soumission en lui donnant en retour un témoignage favorable, « une attestation magnifique », Bossuet a donné à Madame Guyon plus de preuves d'estime et de sympathie que Fénelon. Quand l'abbé de Chantérac raconte au cardinal Noris « le séjour de Madame Guyon à Meaux, et ses confessions et communions », le cardinal « en rit un peu [4] ». C'est déjà l'apologie habile plutôt que sérieuse et juste de la *Réponse à la Relation* [5].

L'examen d'un livre français par des théologiens étrangers ne va pas sans de grandes difficultés. « Il faut, pour le moins, que les Réponses aux deux actes latins : *Declaratio*, etc., *Summa* [6], etc., soient aussi latins ; car tous nos examinateurs sont Italiens ou Espagnols, à la réserve du Révérend P. Massoulié, Jacobin, inquisiteur de Toulouse, et assistant du général à la Minerve, et n'entendent

---

1. A l'abbé de Langeron, 15 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 213).

2. A Fénelon, 18 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 216).

3. Plus tard, quand la lettre à Madame de Maintenon sur Madame Guyon sera colportée à Rome, quand paraîtra la *Relation sur le Quiétisme*, l'abbé de Chantérac sera d'abord étonné comme un homme pour qui tout cela est presque nouveau : « Il est vrai que j'ignorais... tout ce détail que M. de Meaux raconte de Mme Guyon dans sa *Relation sur le Quiétisme* (22 juillet 1698). » — « On me plaint de ce que je les ai ignorées (ces choses), et l'on me veut consoler en m'assurant que tout le monde est bien persuadé que vous m'en avez fait mystère... (26 juillet 1698). »

4. A Fénelon, 18 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 215).

5. Cf. en particulier. (*Id.*, t. 3, p. 13).

6. *Summa doctrinae libri cui titulus : Explication des maximes des saints*, etc., composé au mois d'août (voir la lettre de Bossuet à son neveu, du 18 août 1697), imprimé et publié en octobre (voir la lettre de Bossuet à son neveu, du 7 octobre 1697).

point le français. Il y en a quelqu'un qui le lit, et qui le devine à demi ; mais ils ne comprennent rien à toutes les expressions figurées, ni à celles dont le vrai sens ne dépend pas entièrement de la simple intelligence des paroles rendues mot pour mot. J'en trouvai un, l'autre jour, qui s'est donné la peine de traduire tout notre livre en italien, et qui me consulta sur cet endroit où il est dit que saint François de Sales a marché sur les traces de saint Thomas et de saint Augustin. Je compris par ses questions qu'il avait pris ce mot *marché* bien bizarrement, ou pour *macellum* ou pour *pactio* ; je ne sais pas lequel : car je vis seulement qu'il en fut tout honteux, et qu'il effaça ce mot, pour mettre celui que je disais... Gardez-vous bien, Monsieur, de trop raisonner en grammairien sur cette historiette : le Saint-Esprit supplée à tout... [1] »

Le plaisir qu'il prend à conter ces historiettes montre qu'il n'a aucun doute sur l'issue heureuse du procès. Il espère fortement : « Je n'aimerais point à me flatter dans les affaires et je sais même tout ce qu'il faut craindre en ce pays ; mais l'uniformité de sentiments et d'expressions que je vois dans toutes les personnes à qui je rends visite ne me permet pas de douter qu'on n'ait ici une estime très singulière pour vous [2]. » Par optimisme naturel, il attache peut-être trop d'importance à de beaux dehors, à de belles paroles, et il n'en voit pas assez l'exagération et l'affectation. Il a beau dire : « Mais ces manières obligeantes dans le commencement des affaires n'empêchent pas toujours en ce pays que la fin n'en soit désagréable [3]. » On s'aperçoit qu'il est facile à séduire et que, sans le vouloir, il *se flatte dans les affaires*.

Il espère aussi pour des motifs surnaturels. Il ne croit pas, comme l'abbé Bossuet, que tout se mène à Rome par ambition et par crainte. A propos de la lettre du roi au pape, il dit : « ...l'on ne parle que de cette grande faveur de M. de Meaux à la cour de France ; » oui, c'est là le grand motif de craindre, mais c'est un motif tout humain ; la passion, pense-t-il, entre peut-être dans la préparation des décisions de l'Église ; mais ce n'est pas elle qui décide ; aussi ajoute-t-il : « La religion nous donne, ce me semble, une autre idée des décisions de l'Église [4]. » — « Le Saint Esprit supplée à tout et nous empêche de faire de fausses démarches. C'est assez pour ceux qui aiment la droiture et ne cherchent que la vérité [5]. » — « Je demande toujours à

1. A l'abbé de Langeron, 22 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 220).
2. A Fénelon, 18 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 214).
3. *Id.*, 12 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 211)
4. A l'abbé de Beaumont, 2 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 207).
5. A l'abbé de Langeron, 22 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 220).

Notre-Seigneur qu'il me conduise dans toutes mes démarches. S'il permet que je fasse des fautes, qu'elles ne nuisent pas à la vérité [1]. » — « Je vis hier un cardinal, et aujourd'hui un autre, et demain je me propose de faire bien de la besogne. Je dis mal ; car je vois en vérité que je n'ai point de part, ni toute la prudence humaine, à ce qu'il peut y avoir de bon et de consolant [2]. » — « On veut encore de bien des endroits me donner de bonnes espérances sur notre affaire, mais, pour moi, je me réponds toujours : *Maledictus qui confidit in homine* [3]. » C'est par des mots comme ceux-là, jetés çà et là à travers ses lettres, que se révèle l'âme croyante et pieuse de l'abbé de Chantérac.

C'est aussi une âme modérée et douce; il conseille à Fénelon, dans la polémique désormais inévitable, la *douceur* et la *charité*. A propos de la *lettre de M. l'archevêque de Cambrai à un de ses amis* [4] et de la réponse [5] que Bossuet y fit, sans se faire connaître et « sous le nom d'un tiers [6] », il écrit : « Laissons-les imprimer tout ce qu'ils voudront : ce sera votre justification et votre gloire dans le monde, s'ils ne changent pas de manière, pourvu que toutes vos réponses se soutiennent dans ce même esprit de douceur et de charité [7]. »

Ce doux, ce modéré, ce pacifique par excellence manque trop de l'esprit d'initiative ; et c'est le point peut-être où le contraste est le plus frappant entre lui et l'abbé Bossuet, si entreprenant et si hardi. « Ayez la bonté, écrit-il à l'abbé de Beaumont, de me donner tous les avis que vous croirez utiles ; car, d'un côté, j'ai besoin de tout, et, de l'autre, il vaut mieux redire une chose inutile que de s'exposer à n'en pas dire une qui serait nécessaire [8]. » Il *a* vraiment trop *besoin* de ces avis. Après avoir exposé à Fénelon ses raisons d'espérer, il lui dit : « Je vous dis simplement ma pensée, afin que vous ayez la bonté de me faire remarquer les endroits où je manque de pénétration et de discernement [9]. » Ou bien il raconte, avec un grand luxe de détails, une conversation qu'il a eue avec le cardinal Noris; mais c'est pour

---

1. A Fénelon, 26 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 226).

2. A l'abbé de Langeron, 8 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 209).

3. *Id.*, 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 241).

4. *Id.*, t. 2, p. 282.

5. *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambray.* (*Œuvres de Bossuet*, t. 19, p. 149).

6. Voir la lettre de Bossuet à son neveu du 18 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 131).

7. A Fénelon, 12 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 210).

8. A l'abbé de Beaumont, 15 août 1697. (*Id.*, t. 9, p. 192).

9. A Fénelon, 18 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 215).

aboutir à cette conclusion : « Je vous raconte cette conversation afin que vous ayez la bonté de me dire ce qu'il y a de bon et de mauvais de ma part, et que vous pénétriez davantage la disposition des esprits [1]. » On voudrait moins d'humilité et plus de décision.

IV

Fénelon qui s'impatientait de ne pas recevoir de nouvelles de l'abbé de Chantérac, qui, dès le 25 septembre, lui écrivait : « Je commence, mon cher abbé, à être en peine de vous... Il me semble qu'il serait temps que nous apprissions votre arrivée à Rome; » peut enfin répondre, le 23 octobre, à une lettre du 18 septembre que nous n'avons pas.

L'espoir et la joie de l'abbé de Chantérac gagnent Fénelon : « Les nouvelles que j'ai reçues de vous, mon cher abbé, m'ont fait un sensible plaisir. Votre bonne santé, votre courage, vos soins pour l'affaire dont il est question, la facilité que Dieu vous a donnée pour parler fortement; enfin toutes les circonstances m'ont rempli de joie dans votre lettre du 18 septembre [2]. »

Il faut signaler, mais sans l'admirer trop, le désintéressement dont il fait profession et auquel il exhorte l'abbé de Chantérac, dans des phrases comme celle-ci : « Dieu aura soin de tout. N'ayez point trop de zèle pour moi; c'est l'oraison qui défendra l'oraison [3]. » — « *Hi in curribus, et hi in equis; nos autem in nomine Domini* [4] »; sorte de devise qu'il répètera souvent et qui peut se traduire : eux mettent leur confiance dans les forces humaines ; nous, nous la mettons en Dieu seul. — « Le principal est de prier Dieu, de ne se confier qu'à Dieu, et de ne vouloir que sa volonté [5]. »

Il ne néglige pas d'ailleurs les moyens humains. Le cardinal de Bouillon en est un, mais secret et qui doit rester secret, même au détriment de la droiture : « Je ne l'importune point pour ménager sa santé qui m'est fort précieuse, et dont je suis en peine. De plus, je veux qu'il puisse assurer à la cour qu'il n'est en aucun commerce avec moi [6]. » — « Dites à M. le Cardinal que je m'abstiens de lui

---

1. 18 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 216).
2. 23 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 221).
3. *Ibid.*, t. 9, p. 223.
4. *Ibid.*, t. 9, p. 222.
5. 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 243).
6. 23 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 222).

écrire, afin qu'il puisse dire jusqu'au bout qu'il n'a point eu de commerce avec moi [1]. » — « Je vous prie de dire à M. le cardinal de Bouillon que je suis si touché de ses bontés que je ne veux, de peur de le compromettre, ni lui écrire ni recevoir de ses lettres. Il n'ignore pas tout ce que M. de Meaux a fait pour rejeter sur lui tous les mauvais succès qu'ils pourraient avoir à Rome. Je lui dois de ne lui donner aucun signe de vie et de n'en vouloir recevoir aucun de lui, afin que ce que nous disons de part et d'autre à sa décharge soit vrai [2]. » Ce n'est pas seulement la dissimulation que nous avons à constater et à regretter dans ces lignes ; c'est une phrase dénonciatrice à l'égard de Bossuet.

L'amitié des Jésuites aussi doit être cultivée avec soin : « Mille amitiés tendres et pleines de vive reconnaissance pour le P. Dez [3]. Je ne veux ni lui écrire ni recevoir de ses lettres, pour le compromettre en rien, et pour le réserver aux grands biens auxquels Dieu pourrait le faire servir dans la suite à la cour [4]. » Il faut lier des relations avec les autres ordres religieux, mais de manière à ne pas mécontenter les Jésuites. Au sujet d'un commerce à entretenir avec un *Augustin liégeois*, nommé le P. Le Drou, et d'un *M. Hennebel*, docteur de Louvain, il dit : « Je crois qu'il est à propos de le faire... mais il ne faut ni confiance effective, ni trop fréquent commerce, de peur de vous rendre suspect aux autres [5]. » Il dira plus tard : « En demeurant cordialement uni aux Jésuites, n'effarouchez pas leurs ennemis [6]. » C'est la contre-partie. Fénelon et l'abbé de Chantérac savent qu'il y a des susceptilités et des rivalités à ménager entre les divers ordres religieux présents à Rome : « l'opposition des Dominicains pour les Jésuites en cette cour, où ils dominent par leurs charges au Saint-Office, me paraît ce que nous avons le plus à craindre [7] » ; et ils tâchent de ne pas *effaroucher* cette opposition, en demeurant cordialement unis aux Jésuites.

Maintenant que Fénelon voit l'affaire prendre une tournure favorable, il repousse avec la plus grande énergie l'idée d'un accommode-

---

1. 29 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 228).

2. 6 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 235).

3. Dez (Jean), jésuite, né en 1643... était à Rome au commencement des discussions relatives au livre des *Maximes*, et il se montra toujours favorable à ce livre jusqu'à la publication du décret d'Innocent XII. Il mourut à Strasbourg en 1712, après avoir été cinq fois provincial de son ordre. (Cf. *Œuvres*, t. 10, p. 184.)

4. 6 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 236).

5. 29 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 227).

6. 10 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 321).

7. L'abbé de Chantérac à Fénelon, 23 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 249).

ment avec les trois prélats, signataires de la Déclaration, surtout avec *M. de Meaux*; il ne sacrifiera pas même une ligne de son livre à *M. de Meaux.* « S'il l'approuvait, en y corrigeant seulement une ligne, tout le parti crierait qu'il m'a ramené de mes erreurs, et on le persuaderait au Roi, qui croirait alors que j'ai été un affreux quiétiste... Tout acte dans lequel je me réunirais aux trois prélats, après leur *Déclaration*, serait regardé de tout le public comme une lâcheté d'un homme qui veut rentrer en faveur en sacrifiant sa doctrine, ou comme la faiblesse d'un homme qui sent qu'il s'est égaré et qui veut revenir [1]. » — « Ne vous laissez entamer pour aucun accommodement avec M. de Meaux Je serais éternellement flétri sans ressource après les accusations atroces dont il m'a couvert sur une matière affreuse, si je prenais un parti de composition... Le capital est de laisser le texte entier [2]. »

Enhardi par les bonnes nouvelles de l'abbé de Chantérac, il dénonce aussi avec la plus grande énergie l'association des trois évêques ; il rapproche habilement son affaire de celle du cardinal Sfondrate, défenseur de l'autorité de Rome contre les empiétements de l'Église gallicane ; il tâche de faire craindre à la cour de Rome le gallicanisme audacieux des trois prélats de cour qui ont publié la *Déclaration* pour dicter à Rome son jugement : « Faites entendre combien la triple alliance est hardie et entreprenante. Faites voir M. de Reims qui se cache derrière les autres... L'affaire du cardinal Sfondrate montre combien ces esprits sont inquiets et entreprenants [3]. »

V

La bataille était engagée. Bossuet avait bien vainement recommandé à son neveu et à l'abbé Phelippeaux de ne pas faire dire : *les Français se battent* [4]. Les Français, les prélats se battaient, et déjà avec un peu de la fièvre propre à une mêlée.

L'abbé Bossuet, se sentant faible, appelait son oncle à son secours : « On ne saurait trop, en France, éclater contre le livre de M. de Cambray : ils se mènent ici beaucoup par réputation et par crainte [5]. » — « Au reste vous ne sauriez, les uns et les autres,

1. 30 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 231).
2. 6 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 236).
3. 23 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 223).
4. Voir la lettre du 14 octobre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 179).
5. 5 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 207).

trop publier en France d'instructions contre M. de Cambray [1]. » Bossuet était bien de cet avis, lui qui écrivait : « Insinuez à qui et quand vous le jugerez à propos, qu'il sera utile de deçà, pour y préparer la voie à la décision, de faire paraître des écrits forts, où l'on instruise le peuple de l'importance de la chose, toujours en marquant le respect convenable au Saint-Siège et l'attente de son jugement [2]. » — « Le mouvement que se donnent ici les amis de M. de Cambray est incroyable ; ce qui nous oblige à instruire le peuple, et à préparer les voies au jugement qu'on attend [3]. » Ainsi l'on créera un mouvement d'opinion tel qu'il emportera la volonté, hésitante peut-être, de la cour de Rome.

La principale faveur ou marque de bienveillance, obtenue par l'abbé de Chantérac, était « cette espèce de dispense du secret du Saint-Office », par le moyen de laquelle les examinateurs pourraient « conférer » librement avec lui « sur les difficultés qu'on leur ferait naître, ou qu'ils se formeraient eux-mêmes contre le livre [4]. » Voilà ce qu'il faudrait empêcher. L'abbé Bossuet écrit à son oncle : « Les amis et protecteurs de M. de Cambray se sont tant remués auprès du Pape qu'il a permis aux examinateurs de voir M. de Chanterac et d'écouter tout ce qu'il voudrait leur dire et donner pour leur instruction.... Le dessein des amis de M. de Cambray est de pousser la chose plus loin et de faire en sorte qu'on communique à M. de Cambray les propositions qu'on croira devoir extraire de son livre, pour y donner l'explication qu'il jugera à propos et par là éluder la condamnation.... Ce qu'il y a à craindre c'est que Sa Sainteté qui dit toujours oui au dernier venu, tout d'un coup, croyant ne faire aucun mal, s'engage à faire quelque chose de semblable et par là n'éternise cette affaire [5]. » — « M. de Chanterac fait fort retentir ici la grâce qu'il prétend avoir obtenue de Sa Sainteté sur la communication de toutes les difficultés qu'on fera sur l'ouvrage de M. de Cambray.... Cela m'a donné occasion d'en parler fortement ici et d'en faire parler au Pape pour l'engager à révoquer cet ordre qui ne sert à rien, et qui ne sert que de prétexte aux malintentionnés, qui est contre toutes les règles du Saint-Office et du secret nécessaire pour finir et pour bien finir [6]. » L'abbé Bossuet n'hésite pas à se

1. 19 novembre 1697 (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 219).
2. 26 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 139).
3. 27 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 195).
4. L'abbé de Chantérac à l'abbé de Langeron, 22 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 220).
5. 22 octobre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 192 et 193).
6. 29 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 197).

faire le moniteur du Saint-Siège; il sait mieux que le pape ce que doit faire le pape. Et comme ses conseils risquent de demeurer sans effet, il tâche de les rendre efficaces par la crainte de la cour de France.

Le Père Damascène, *approbateur du livre du cardinal Sfondrate* [1], a été nommé, après coup, nous l'avons vu, comme huitième examinateur du livre. Cela déplaît au parti de Bossuet : « L'addition du P. Damascène aux examinateurs est fâcheux, écrivait Bossuet. Voilà trois examinateurs indisposés contre les Français et contre nous, à cause du cardinal Sfondrate; cela paraît ici bien affecté. J'en parlerai à M. le nonce à Fontainebleau [2]. » Huit jours après, il écrivait de Fontainebleau : « Avant mon arrivée ici, le roi avait parlé à M. le nonce de Damascène comme d'un surnuméraire suspect, qu'il fallait ôter... [3]. » On voulait ôter aussi le P. Gabrielli, feuillant; Bossuet a empêché *qu'on ne poussât plus loin cette affaire* [4]. L'abbé Bossuet approuve cette modération : « Il serait fort à souhaiter que Damascène, Gabrieli et Alfaro n'y fussent pas ; mais ç'aurait été un trop grand fracas, si le roi avait pressé là-dessus le Pape [5]. »

On refusa à l'abbé de Chantérac la communication des propositions, si redoutée de l'abbé Bossuet. Le P. Damascène fut ôté. Le 12 novembre 1697, l'abbé de Chantérac annonce deux nouvelles ; la première « que M. le nonce écrit ici d'une manière peu favorable à l'affaire de M. de Cambrai » ; la seconde « que le P. Damascène di Sancti Apostoli... a été révoqué [6]. » Le même jour, l'abbé Bossuet écrit : « M. le cardinal Casanate m'a assuré encore aujourd'hui, et M. le cardinal Spada, que toute la permission qu'on avait accordée aux examinateurs, était seulement d'écouter M. de Chanterac sans s'expliquer avec lui.... A moins que le Pape et la Congrégation ne changent de sentiment, ils sont à présent dans le bon chemin. » Voilà une première grande nouvelle ; en voici une seconde : « On m'a assuré hier que le Pape avait donné ordre au maître du Sacré-Palais de ne plus appeler le P. Damascène aux assemblées [7]. » Bossuet approuve et ratifie par cette phrase du 25 novembre : « Nous avons avis qu'on a ôté Damascène. J'en suis bien aise pour faire voir le zèle du roi [8]. »

---

1. Voir la lettre du P. Serry, du 17 septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 200).
2. 29 septembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 160).
3. 7 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 165).
4. *Ibid.*, t. 29, p. 165.
5. 29 octobre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 199).
6. 12 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 29, p. 240).
7. *Id.* (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 240).
8. 25 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 221).

C'est le premier effet sensible de l'intervention de la cour de France dans l'affaire de Rome, depuis la lettre du roi au pape du 26 juillet 1697. Ces lettres du 12 novembre 1697 marquent une date et une fin; c'est la date d'une première victoire ; elle termine les premières escarmouches d'une guerre longue et acharnée. Nous avons vu à l'œuvre, déjà, dans cette première période d'un long procès, des passions ardentes de part et d'autre, impatientes de vaincre, peu scrupuleuses parfois sur le choix des moyens de vaincre, avec plus de franchise, parfois même un peu brutale, d'un côté, avec plus de dignité et de décence de l'autre, persuadées, d'un côté comme de l'autre, d'avoir pour elles la vérité qui excuse et justifie tout. Ce n'est pas la vérité qui remporte cette première victoire; ce sont les passions d'un parti, soutenues et aidées par une grande puissance humaine; c'est la faveur, c'est *la raison du plus fort*.

V

LE PROCÈS JUSQU'A LA PUBLICATION DES *DÉFENSES*

SOMMAIRE

Les faits :

I. Ralentissement, interruption du procès en faveur de Fénelon et de l'abbé de Chantérac pour attendre les *défenses* de Fénelon, c'est-à-dire d'abord la Réponse à la *Déclaration* et la Réponse au *Summa doctrinae;* les conférences reprises grâce à l'abbé Bossuet et à la cour de France. — Le P. Damascène remplacé, comme examinateur, par le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. — L'addition aux huit examinateurs nommés de deux prélats, Radolovic, archevêque de Chieti, Le Drou, évêque de Porphyre et sacriste du pape ; ce que pensent les deux partis de cette nomination très importante pour la suite de l'affaire.

Les sentiments :

II. Bossuet croit qu'il y va de toute la religion, apprécie très sévèrement l'*Instruction pastorale* où Fénelon explique son livre sans contention, apprécie très sévèrement la doctrine et l'homme ; Bossuet et la faveur de la cour : nommé aumônier de la duchesse de Bourgogne ; à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne, sa dureté à l'égard de Fénelon ; Bossuet ne craint pas le scandale d'une polémique entre évêques ; le *De Quietismo in Galliis refutato* et l'effet qu'il produit clandestinement contre Fénelon ; portrait de l'abbé Bossuet, comme agent et diplomate, son style, ses dénonciations, leur clandestinité. —

III. La modération calculée de Fénelon dans la publication lente et progressive des *défenses ;* l'abbé de Chantérac lui demande de remplacer la transcription des *défenses*, sujette à de graves inconvénients par l'impression ; les hésitations de Fénelon très habiles ; insistance de l'abbé de Chantérac, non seulement pour faire imprimer mais pour répondre publiquement en français et en latin à des calomnies publiques et imprimées ; comment Fénelon tâche, par cette modération, de gagner le pape et ses juges, pour obtenir une justification ; le progrès dans l'expression de cette modération consciente et habile, de ce désintéressement intéressé ; comment il imprime peu à peu en latin, puis en français ; comment la tentation finit par devenir chez lui très forte de se justifier lui-même dans sa langue et dans son pays ; comment il ordonne de répandre d'abord, à Rome seulement, ce qu'il a fait imprimer, pour le laisser revenir de Rome en France peu à peu, afin qu'il continue de paraître patient et réservé.

IV. Aigreur de Fénelon ; sentiments qu'il prête à ses adversaires ; écrits clandestins. — L'abbé de Chantérac et sa vie dévorée par des soins de toutes sortes ; dévoué par amitié, par admiration excessive, optimiste par caractère et par piété ; les beaux et purs sentiments chrétiens ; comme il sait conter une anecdote plaisante ; malice à l'égard de Bossuet : *Papa Gallus*. — Transition au chapitre suivant.

I

Une fois les consulteurs nommés pour l'examen du livre, une fois l'affaire engagée, tout se ralentit ; les congrégations cessent ; le Saint-Office attend les réponses de Fénelon aux écrits des prélats. « J'avais reçu un avis, écrit l'abbé de Chantérac le 2 novembre 1697, qui me faisait craindre qu'on ne voulût presser nos examinateurs de faire l'extrait des propositions de votre livre qu'ils doivent présenter à la congrégation, et cela m'obligea d'en parler à M. l'assesseur du Saint-Office.... Il me promit que les examinateurs suspendraient absolument ce choix ou cet extrait, jusqu'à ce qu'ils eussent vu le livre latin, et vos réponses à la *Déclaration* des trois évêques [1]. » L'abbé Bossuet s'inquiète et s'indigne de ce retard : « Il n'y eut point d'assemblée de commissaires hier, comme elle avait été indiquée, écrit-il de son côté, le 5 novembre ; on l'a remise, de l'ordre du Pape, jusqu'à nouvel ordre... C'est toujours pour allonger et il n'y a aucune bonne raison à cela [2]. » — « On n'a point encore recommencé les conférences des examinateurs, écrit-il encore le 26 novembre... Il n'y a que moi qui presse la décision [3] ». Il réussit à remettre l'affaire en mouvement. Il annonce le 3 décembre : « J'ai vu ces jours passés l'assesseur qui, après beaucoup de verbiage, me dit que le Saint-Office avait résolu, avant que de faire recommencer l'examen, d'attendre la réponse de M. de Cambrai aux pièces dont cet archevêque avait demandé la communication qui sont : la *Déclaration des évêques* et le *Summa doctrinae*... Je pris sur cela la résolution de faire parler au Pape là-dessus et moi de représenter à MM. les cardinaux que ce n'était qu'un prétexte pour allonger et reculer la décision... Toutes ces raisons ont fait impression.... J'espère qu'on recommencera bientôt les conférences, d'autant plus que je sais que M. le nonce a écrit et que le Pape qui disait, il y a quelques jours, qu'il voulait *caminare in questo negotio col piede di piombo*, commençait à dire qu'il fallait aller plus vite.... Il faut tout emporter

1. 2 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 232).
2. 5 novembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 204).
3. 26 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 228).

à la pointe de l'épée et tout faire sans la participation de M. le cardinal de Bouillon [1]. » La cour de France intervint et protesta contre cette interruption ; le cardinal de Bouillon reçut le 8 décembre une première lettre, assez sévère de ton, envoyée de Versailles le 27 novembre [2]. « Je vous dirai, écrit l'abbé Bossuet le 10 décembre, que Sa Sainteté et messieurs les cardinaux de la Congrégation ont enfin entendu mes raisons... Elle a fait son décret et enfin Sa Sainteté a ordonné au maître du Palais, que, sans attendre les réponses de M. de Cambray sur les pièces à lui communiquées, il ferait continuer les conférences des examinateurs avec toute la diligence possible [3]. » L'abbé de Chantérac, à qui on avait promis de tout suspendre et de *laisser dormir* l'affaire [4], annonce lui aussi cette reprise, le 10 décembre. Après avoir craint un moment, il a été rassuré par l'assesseur lui-même qui lui a dit *d'un air fort ouvert et caressant : « Pro certo non debes timere; hoc fit in beneficium tui negotii...* M. l'assesseur a ajouté que ceci ne changeait rien au décret de la Congrégation d'attendre les réponses de M. de Cambrai [5]. »

Le P. Damascène ayant été ôté de la commission des examinateurs du livre, il fallait le remplacer. « Le cardinal Spada, écrit l'abbé Bossuet le 3 décembre, m'a dit qu'à la place du P. Damascène, le Pape avait nommé le Père général ou procureur général des Carmes déchaussés [6]. » C'était le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. « On dit qu'il n'a aucune relation avec les Jésuites : on vient de m'assurer qu'il est même leur ennemi... [7]. » C'est donc un bon examinateur. L'assesseur du Saint-Office a dit, de son côté, à l'abbé de Chantérac, qu'il devait se réjouir de cette nomination, « parce que c'était un des plus saints et des plus savants hommes qu'on pût jamais trouver, très expérimenté dans tout ce qui regardait le quiétisme et le jansénisme... [8]. »

Un autre fait, à rapprocher de celui-là, est celui qu'annonce ainsi l'abbé de Chantérac le 4 janvier 1698 : « Depuis quatre ou cinq jours, le Pape a nommé encore pour examinateurs Mgr Radolovic, arche-

---

1. 3 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 234).
2. Arch. des Aff. étr. Rome, 385, fol. 100 et 183. Cf. Appendice, pp. 29 et 30.
3. 10 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 241).
4. Lettre de l'abbé de Chantérac du 23 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 247).
5. 10 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 267).
6. 3 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 236).
7. 10 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 242).
8. 10 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 267).

vêque de Chieti, dans le royaume de Naples, et Mgr Le Drou, évêque de Porphyre, docteur de Louvain ». Le second, sacriste du pape, originaire du diocèse de Liège, docteur de Louvain, connu à Cambrai, ami de *M. de Franqueville* doyen de la cathédrale de Cambrai, avait été déjà signalé à Fénelon, comme un homme à ménager. Quant au premier, c'est « un homme de soixante-dix ans, fort honoré et fort estimé, que le Pape a fait venir exprès, dit-on, comme un homme qu'il veut faire bientôt cardinal, et qu'il destinerait volontiers à être son successeur. Son arrivée imprévue dans cette cour y cause bien des alarmes, à ce qu'on m'a dit, parmi ceux qui aspirent au chapeau et à la tiare [1] ». L'abbé Bossuet annonce aussi le fait à son oncle, mais non sur le même ton : « Enfin, écrit-il, le 7 janvier, la cabale nous a porté un de ces coups fourrés que je craignais tant... Comme la cabale a été apparemment bien avertie par ses émissaires dans le Saint-Office et dans les conférences, comme qui pourrait dire le P. Alfaro, que l'affaire n'allait pas bien pour eux, et qu'apparemment on voulait examiner à la rigueur le sens naturel du livre, ils ont voulu embrouiller les conférences, et pour cela M. le cardinal de Bouillon très sûrement a fait insinuer au Pape par l'entremise de M. le cardinal Albane [Albani] que l'examen qu'on faisait de ce livre serait d'un bien plus grand poids en France, si on ne se contentait pas de faire examiner ce livre par des moines, dont on méprisait l'autorité en France, et qu'on y joignît quelques évêques aux premiers examinateurs, cela serait d'une plus grande réputation... Sa Sainteté a cru faire des merveilles et grand plaisir aux évêques de France de joindre des évêques; et en effet il y a six jours qu'elle joignit aux huit examinateurs deux prélats. L'un Mgr l'archevêque de Chieti, dont je ne me souviens pas du nom propre... L'autre prélat est Monseigneur le sacriste du Pape, qu'on tire toujours des Pères Augustins et qu'on fait toujours évêque *in partibus*... » L'abbé Bossuet est averti depuis longtemps de la *liaison* de ce dernier avec *M. de Chanterac*; il le sait aussi *très dépendant de M. le cardinal de Bouillon*. Quant au premier examinateur, on l'avait dit d'abord *tout à fait dévoué aux Jésuites*; mais il croit savoir que cela n'est pas et il a *bonne opinion de lui* [2].

La suspension, puis la reprise, par déférence pour le roi [3], des conférences de la commission chargée d'examiner le livre, la nomi-

---

1. 4 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 289).

2. 7 janvier 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 269 et suiv.).

3. Lettre de l'abbé de Chantérac du 28 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 283).

nation du P. Philippe, général des Carmes déchaussés, pour remplacer le P. Damascène, la nomination des deux prélats, Mgr Radolovic et Mgr Le Drou, tels sont les trois faits extérieurs qu'il importait de faire connaître comme les plus importants de la période où nous entrons, avant de poursuivre l'analyse des sentiments et des caractères de l'un et l'autre parti.

II

Bossuet continuait, dans ses lettres, d'être *rigoureux* et sans ménagement à l'égard de Fénelon : « Les amis de M. de Cambrai, écrit-il, n'ont à dire autre chose sinon que je lui suis trop rigoureux. Mais si je mollissais dans une querelle où il y va de toute la religion, ou si j'affectais des délicatesses, on ne m'entendrait pas et je trahirais la cause que je dois défendre [1] ». Il *mollit* bien moins encore dans ses lettres privées qu'en présence du public.

M. de Paris envoie à Rome une *Instruction pastorale* qu'il a faite avec l'aide de Bossuet [2] : « Il n'y nomme point M. de Cambray, ni son livre, mais en trente endroits il en rapporte des quatre ou cinq lignes qu'il foudroie d'une étrange force [3] ». De l'*Instruction pastorale* [4] de Fénelon, le premier écrit public par lequel il ait expliqué, sans contention, sans attaquer ni se défendre, la doctrine de son livre, Bossuet dit avec mépris : « Vous avez vu présentement l'*Instruction pastorale* de M. de Cambray. Vous remarquerez aisément que tout y est déguisement et artifice. Je travaille à le réfuter sommairement. Ce n'est pas une explication, mais un autre livre mauvais et censurable... [5] ». — « Son impudence est extrême d'avoir assuré, page 103, qu'il a toujours pensé de même, quand il n'y a pas trois lignes de suite qui demeurent en leur entier [6] ». Il emploie les expressions les plus fortes pour traduire ses sentiments à l'égard de *la plus grossière des illusions* [7], d'une doctrine par laquelle *tout*

1. 18 novembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 218).

2. Cf. lettres du 29 septembre et surtout du 3 novembre 1697 (*Id.*, t. 29, pp. 161 et 200).

3. 18 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 217).

4. *Instruction pastorale de Monseigneur l'archevêque duc de Cambrai sur le livre intitulé : Explication des Maximes des Saints...*, datée du 15 septembre 1697, publiée à la fin d'octobre 1697.

5. 18 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 217).

6. 25 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 225).

7. *Ibid.*, t. 29, p. 226.

Molinos revient [1]. L'homme n'est guère plus épargné. L'abbé de Chantérac ne dit-il pas à Rome que *M. de Cambray* est *le défenseur de l'autorité du Pape*, *de l'anti-jansénisme et des moines* contre les évêques de France ? Quelle erreur ! Les gens de Rome « n'ont pas un homme plus opposé dans le fond, mais il sait jouer [2]. » Quelle erreur aussi de le croire sur parole, quand il dit qu'il se soumet à la décision de Rome ! « M. de Cambray continue à faire le soumis de l'air du monde le plus arrogant [3]. »

La faveur de Bossuet à la cour n'est pas sans relation avec l'affaire, et surtout elle exerce de loin une influence sur l'affaire. Le 4 novembre, Bossuet annonce à son neveu une bonne nouvelle : « Vous apprendrez par cet ordinaire que le roi m'a donné la charge de premier aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne... Le roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant, de confiance, et Monseigneur de même ; et je puis vous dire que c'est une joie publique dans toute la cour [4]. » Il avait souhaité et demandé cette dignité. Nous lisons en effet dans une lettre du 6 août 1696 à son neveu : « Le mariage m'a donné une occasion de parler de ce que j'ai perdu en Madame la Dauphine. J'ai été favorablement écouté [5]. » Bossuet exercera pour la première fois sa charge d'aumônier dans la cérémonie du mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie. « A samedi le mariage, écrit-il le 2 décembre. La princesse communiera mercredi pour cela, et je ferai ma première fonction [6]. » En le voyant *servir la princesse* dans cette fête de cour, au milieu *d'une magnificence inouïe* [7], plusieurs courtisans penseront, peut-être, qu'un autre, il y a quelques années à peine, semblait tout désigné pour *faire cette fonction*, et évoqueront le souvenir de l'absent disgracié. Bossuet n'y pense que pour dire : « Il a fait les derniers efforts pour venir ici à la noce ; mais on n'a pas voulu ; dont il est bien mortifié [8]. » Il annonce sans émotion une chose pénible pour Fénelon, pénible même pour nous qui connaissons les rapports de Fénelon et du duc de Bourgogne. Qu'y aurait-il d'étrange à voir Fénelon assister au mariage de l'élève si cher dont il disait encore le 1er septembre ? « Je

1. 17 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 251).
2. 9 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 239).
3. 2 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 232).
4. 4 novembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 202).
5. 6 août 1696. (*Id.*, t. 29, p. 14).
6. 2 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 232).
7. 9 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 238).
8. 2 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 232).

prie Dieu tous les jours pour lui, et c'est le seul service que je puis lui rendre de loin [1]. » Il y a plus. Cette nouvelle est démentie par Fénelon. Comme on s'est empressé de la répandre à Rome pour bien prouver que le crédit de *M. de Meaux* grandissait, que celui de *M. de Cambrai* était ruiné, Fénelon écrit à l'abbé de Chantérac : « Je ne saurais vous dire, mon cher abbé, ce que le Roi a pensé sur moi pour le mariage de M. le duc de Bourgogne. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas jugé à propos que j'y assistasse, puisqu'il ne l'a point ordonné. Dans la vérité, il n'eût point été décent que j'y eusse assisté, pendant qu'il permettait aux trois prélats de me dénoncer à toute l'Église comme un quiétiste. Ce qui est certainement très faux, c'est que j'aie demandé ou fait demander au Roi d'assister au mariage. Vous pouvez assurer du ton le plus décisif qu'à cet égard la nouvelle n'a aucun fondement [2]. »

Bossuet, qui méprise tant la doctrine du livre des *Maximes* et a si peu de confiance en l'auteur de ce livre, qui ne semble plus avoir pour son ancien ami le moindre sentiment d'amitié, qui d'ailleurs se sent appuyé par la cour et qui a conscience de bien faire, de remplir un grand devoir, en combattant ouvertement, ne craint guère, craint de moins en moins le scandale d'une polémique entre évêques de France devant un public attentif et malicieux : « Vous ne sauriez tous trois trop parler, trop écrire, trop faire de bruit, s'il m'est permis de parler ainsi [3]. » C'est une sorte de refrain dans les lettres de l'abbé Bossuet ; nous l'avons rencontré, nous le rencontrerons encore. il faut forcer Rome à condamner, bon gré mal gré, ce que les évêques de France ont condamné. Bossuet est du même avis : « Un Père minime de la Trinité-du-Mont mande à M. l'archevêque de Paris qu'après son *Ordonnance* il ne faut plus rien faire ; et il me semble que le sentiment de M. le cardinal d'Estrées était de ne rien faire du tout. Mais je ne suis ni de l'un ni de l'autre avis. Il faut ici instruire les peuples qu'on séduit par mille petits écrits et par cent bouches cachées et découvertes... Je suis convaincu qu'il faut que Rome voie par nos écrits la nécessité de parler [4]. »

Le 11 octobre, l'abbé Bossuet avait demandé à son oncle *un petit détail* de *la liaison de M. de Cambray avec Madame Guyon* et des autres *faits*, pour pouvoir faire condamner le livre par l'intention de l'auteur et par sa conduite. Bossuet docile a fait cette relation que l'on

---

1. Au duc de Beauvilliers, 1er septembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 197).
2. 14 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 315).
3. 4 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 303).
4. 22 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 255).

va pouvoir lire çà et là clandestinement [1] : « La relation que j'ai reçue... est admirable. Térence aurait été embarrassé d'écrire aussi bien sur une matière aussi peu divertissante que celle-là. M. de Cambray et ses protecteurs mériteraient qu'on la publiât ; mais je n'en laisserai courir aucune copie ; avec cela, je ne pourrai m'empêcher de la lire aux gens qu'il faut nécessairement détromper, et à ceux qu'il faut confirmer [2]. » La relation court ; mais elle reste secrète ; l'abbé de Chantérac en est *très en peine* et fait de vains efforts pour la voir ; l'abbé Bossuet se réjouit dans une lettre du 10 décembre ; il a pris la précaution de n'en pas laisser de copies, même aux cardinaux : « Je leur ai dit que vous m'aviez défendu de la publier, non que vous craignissiez qu'on pût vous démentir sur une chose si publique et dont vous aviez les preuves en mains ; mais seulement par charité pour votre confrère [3]. » Cette *charité* n'empêchait pas, faisait naître au contraire, chez ceux qui connaissaient cet écrit par la renommée seulement, des soupçons que l'abbé Phelippeaux nous fait ainsi connaître : « Ils sont fort curieux de voir la relation... Le P. Charonnier a interrogé une personne qui l'avait entendu lire, si on n'accusait point l'auteur de charnalité [4]. »

L'abbé Bossuet continue d'être, et de plus en plus, un agent, un diplomate entreprenant, énergique, toujours en éveil, toujours en quête, irrité contre les obstacles, impatient de tout renverser et de tout aplanir devant lui, recourant sans scrupule et sans trêve, à la France, à l'opinion, à la puissance de son oncle sur l'opinion, à l'influence de Madame de Maintenon, à l'autorité du roi, au *bras royal*, comme disent les Italiens dans leur latin. « En général, écrit-il le 24 décembre, quand il a obtenu que l'affaire fût reprise au Saint-Office, je puis vous dire que les affaires commencent à cheminer et à être en bon train. Les Cambraisiens sont un peu affligés, et les Jésuites pas moins insolents : ils mériteraient châtiment, en vérité, de la part de la cour ; j'entends les Français qui excitent seuls les autres [5]. » Le style de l'abbé Bossuet est digne des sentiments qu'il exprime ; il dénonce avec colère, avec une farouche énergie d'expression ; les mots : *rage*, *enrager*, les plus violents, les plus pittoresques pour exprimer la haine et la colère, reviennent à chaque instant dans ses lettres : « M. le cardinal de Bouillon m'a parlé ce matin en petit fou...

1. C'est le : *De quietismo in Galliis refutato*.
2. 26 novembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 229).
3. 10 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 242).
4. 24 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 258).
5. *Ibid.*, t. 29, p. 259.

Le roi, Madame de Maintenon et la France sont à plaindre [1]. » — « J'espère que Dieu présidera à tout; mais la rage des Jésuites contre moi est au delà de ce qu'on peut penser... Je m'attends à quelque plat de leur métier. Les conférences recommencées leur ont mis la rage au cœur. Il ne tiendra pas à moi de les fâcher encore davantage en faisant mon devoir [2]. » — « J'ai découvert, il y a déjà longtemps, le commerce qu'a l'abbé de Chantérac avec le P. Dias, Espagnol, qui est un fripon parfait, ennemi et de la personne du roi et du clergé de France .. Je crois que cela ne doit pas plaire au roi [3]. » — « J'ai appris que l'abbé de Chantérac et les Jésuites étaient furieux contre moi à cause de votre *Relation* qui fait connaître notre nouveau saint... Ils voudraient être ici maîtres du tripot; mais je vais toujours mon chemin et continuerai, s'il plaît à Dieu [4]. » Il s'irrite, parce qu'on a nommé deux consulteurs nouveaux, les prélats Radolovic et Le Drou, et peut-être aussi pour d'autres motifs que l'avenir nous apprendra.

Il dénonce, mais il tient à ce que ses dénonciations restent secrètes. Deux des examinateurs, *Alfaro et Gabrieli, se déclarent de plus en plus pour M. de Cambrai*: « Il ne faut pas dire que vous le savez de moi, mais que l'abbé de Chantérac se vante d'être assuré de ces deux là [5]. » — « Il est, s'il vous plaît, de la dernière importance que vous ne disiez jamais ce que j'écris sur M. le cardinal de Bouillon, si ce n'est à M. de Paris, au roi et à Madame de Maintenon [6]. » Cette crainte des représailles diminue à nos yeux le mérite de tant d'énergie et de fougue. La vraie bravoure, le devoir, l'honneur s'accordent mal avec cette prudence craintive.

III

La publication des *Défenses,* des écrits apologétiques de Fénelon, est un épisode dans cette histoire des sentiments et des âmes. Elle est pour nous une occasion d'opposer à l'ardeur belliqueuse avec laquelle Bossuet, conseillé et excité par son neveu, en appelait à l'opinion, la lenteur calculée, la modération habile que mit Fénelon à porter le débat devant le grand public.

---

1. 14 janvier 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 279).
2. 7 janvier 1698. (*Id.*, t. 29, p. 272).
3. *Ibid.*, t. 29, p. 273.
4. 14 janvier 1698. (*Id.*, t. 29, p. 278).
5. 31 décembre 1697. (*Id.*, t. 29, p. 265).
6. 14 janvier 1698. (*Id.*, t. 29, p. 278).

Au sujet de la *Lettre à un de ses amis* [1], l'abbé de Chantérac disait à Fénelon : « Ce sera votre justification et votre gloire dans le monde, s'ils ne changent pas de manière, pourvu que toutes vos réponses se soutiennent dans ce même esprit de douceur et de charité. Je suis assuré, Monseigneur, que la seule religion vous inspirera toujours ces sentiments et cette conduite, mais je prends encore la liberté de vous dire que la prudence ne le demande pas moins [2]. » Fénelon répondit : « Le principal est de conserver notre caractère de patience, de simplicité et de candeur... C'est votre pensée et la mienne aussi [3]. » Une modération chrétienne et prudente, c'est-à-dire habile, parce qu'elle est un sûr moyen de réussir, tel est donc l'idéal de Fénelon, comme de son représentant dans la manière de répondre à ce que l'un et l'autre regardaient comme des calomnies publiques et imprimées.

Fénelon a fait une *Instruction pastorale* qui est une apologie indirecte et d'une parfaite modération Il va faire une réponse à la *Déclaration*, une réponse au *Summa doctrinae* [4]. Mais il va les faire pour la cour romaine seulement. « N'épargnez point l'argent pour faire transcrire, traduire...[5] » Traduire, transcrire la traduction n'est pas une petite besogne. Combien il serait préférable d'imprimer ! L'abbé de Chantérac a reçu deux exemplaires de l'*Instruction pastorale* et il en voudrait encore trente ou quarante exemplaires ; « car il est nécessaire de le faire voir à une infinité de personnes, et les copies que j'en ferais faire ici, dit-il, seront toujours plus difficiles à lire, pleines de mille fautes de copistes et coûteront même beaucoup davantage que le port ne saurait coûter à la poste. Je vois que vos parties en usent ainsi. Ils avaient envoyé leur *Déclaration* en manuscrit... Mais enfin ils ont pris le parti de la faire imprimer à Paris, et en ont envoyé un grand nombre par la poste. Suivons cette méthode, je vous supplie, monseigneur... [6]. » — « Comment faire copier tout cela ? Il faudrait des mois entiers ; c'est une dépense infinie, et quelque vigilance qu'on ait sur les copistes, leur caractère est peu lisible, et, après tout, ils font tant de fautes qu'ils défigurent abso-

1. *Œuvres*, t. 2, p. 282.

2. 12 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 210).

3. 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 242).

4. Déclaration des sentiments de Messeigneurs Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres. — Summa doctrinae libri cui titulus : *Explication des Maximes des Saints*.

5. 29 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 228).

6. 9 novembre. (*Id.*, t. 9, p. 237).

lument les plus beaux ouvrages... Je le vois par le livre latin qui est encore plus aisé que le français ; ils changent les mots les plus essentiels, ils en oublient ; moi qui le sais par cœur, je me casse la tête pour y trouver quelque sens, et les autres n'y peuvent rien comprendre. Ce matin, j'ai demeuré trois heures avec le copiste qui écrivait celui que je destinais pour le Pape, et nous y avons trouvé tant de fautes que je n'ai pu corriger que le premier cahier... Ainsi, monsieur, songez, pour à présent, à m'envoyer toutes les pièces imprimées [1]. » — « Les copistes nous ruinent ; voilà déjà cent pistoles employées, sans compter l'embarras et la perte du temps à collationner ; après quoi on a le déplaisir que personne ne peut se donner la fatigue de lire ces copies [2] » Qu'on imprime donc, au moins pour rendre plus facile l'examen du livre. Ce sera le premier pas. S'il y a lieu, on en fera un autre ; on répondra publiquement, par des écrits imprimés, aux attaques publiques imprimées. L'abbé de Chantérac a vu le cardinal Casanate, en qui il a une confiance exagérée. Il s'est plaint que *M. de Meaux et les prélats eussent fait imprimer et afficher dans Paris leur Déclaration, envoyée à Sa Sainteté* ; qu'ils *eussent osé rendre publique une chose qu'ils lui avaient envoyée en secret* ; « il me répondit avec avec assez de feu que puisqu'ils avaient écrit publiquement et imprimé contre vous, il fallait aussi que vous répondissiez publiquement et que vous fissiez imprimer contre eux, à Rome et à Paris [3]. »

Fénelon fut lent à s'y résoudre : « Je vous enverrai au plus tôt ma *Réponse à la Déclaration*, que je ne veux point faire imprimer, écrit-il le 23 octobre. La *Déclaration* est si outrée, et si insoutenable, que je pourrais couvrir de honte mes confrères ; mais je veux les épargner autant qu'ils ont affecté de me traiter d'une manière atroce. Je veux montrer en secret au Pape combien ils ont tort, et puis supprimer ma réponse [4]. » — « Je ne veux point la faire imprimer, dit-il encore le 29 octobre. Il me suffit que le Pape voie mon innocence, sans montrer au public l'injustice criante de mes confrères... Je ne veux que l'envoyer en secret au Pape, et je désire autant épargner mes confrères qu'ils ont affecté de me traiter indignement. » Il ne veut pas plaider sa cause en public, et en appeler à l'opinion de l'injustice de ses confrères, parce qu'il espère que le pape le justifiera, lui tiendra compte de sa modération et fera parler pour lui ce que,

1. A l'abbé de Langeron, 12 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 239).
2. *Id.*, 20 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 246).
3. 2 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 232).
4. 23 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 222).

par charité, il ne veut pas faire lui-même. Dès maintenant on voit percer cette espérance et se dessiner l'idée d'une sorte de contrat : je ne me justifie pas moi-même pour que le pape me justifie. « Je me soumets sans réserve au Pape, mais je le supplie d'avoir la bonté de considérer ma situation, et combien je serai flétri sans ressource, si ma doctrine n'était pas justifiée après des accusations si atroces [1]. » — « Il ne faut, dit-il encore, ni faire de l'éclat, ni agir d'une manière qui puisse ou mal édifier ou aigrir la cour. Je veux, sans politique, par pure religion, respecter jusqu'au bout mes confrères, et à cause de leur ministère et à cause de la confiance du roi pour eux : je la veux respecter dans leurs personnes [2]. » Cette *religion* est-elle tout à fait pure d'intérêt ? Ce désintéressement ne serait-il pas trop beau ? La lettre suivante, du 19 novembre, nous oblige à en rabattre un peu. Il charge l'abbé de Chantérac de demander au pape ce qu'il veut que Fénelon fasse, maintenant que la *Réponse à la Déclaration* est faite et envoyée : « Les imprimés de mes parties me rendraient à jamais non seulement inutile à l'Église, mais odieux et l'objet de l'horreur publique, si je n'étais enfin justifié... Je n'ai point voulu imprimer cet ouvrage ; ce n'est point par ménagement politique pour la cour, car j'aimerais mieux cent fois achever de déplaire à la cour que de demeurer sans justification. » C'est par charité chrétienne qu'il se laisse humilier publiquement ; mais il espère une compensation ; ce serait de savoir maintenant que l'examen aboutira à une justification. Si le pape « veut bien se charger, par une bonté paternelle, de ma justification, je n'en serai plus en peine ; je garderai le silence à l'égard du public... Qu'on se mette en ma place ; je souffre ; je me laisse écraser, ayant dans les mains de quoi confondre des accusations évidemment calomnieuses [3]. » Il espère tirer profit de ces calomnies et de sa force à les supporter.

Après avoir répondu à la *Déclaration*, Fénelon répond au *Summa doctrinae* : « Je ferai partir après-demain..., écrit-il le 27 novembre, ma réponse au *Summa doctrinae*... » Il se dit las de cette guerre d'écrits : « Après quoi je laisserai M. de Meaux inonder le monde d'écrits contre moi » Il y a mieux à faire que de chicaner sans fin sur la manière d'entendre la charité, l'intérêt propre et la désappropriation : « Il vaut mieux souffrir et travailler dans le diocèse que passer sa vie en écriture et en contention. » Mais après avoir exprimé ce beau sentiment, il ajoute, comme pour en recueillir le bénéfice :

---

1. 29 octobre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 226).
2. 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 242).
3. 19 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 244).

« Je puis montrer au public leur injustice ; ferai-je ce scandale ? Ou bien me laisserai-je noircir, et rendre pour toujours inutile à mon troupeau ?... Je suis également prêt à répondre et à me taire. Si le Pape veut bien me justifier, sa justification me vaudra bien mieux que la mienne. » Il la souhaite et l'appelle comme une récompense de son désintéressement. Le justifier ce serait au moins lui permettre de réimprimer son livre *avec des notes courtes et précises*, qu'on mettrait à la marge dans cette édition, qu'on ferait entrer dans le texte dans les éditions suivantes, « après notre guerre [1]. ».

Bien qu'il n'ait pas riposté encore publiquement, on continue de l'attaquer : « M. de Paris, écrit-il le 3 décembre, a fait une lettre pastorale [2] contre moi, qui a quelque modération apparente, mais dans le fond plus d'aigreur et de venin que les écrits de M. de Meaux. D'ailleurs M. de Meaux va publier un livre contre moi. Je m'imagine que M. de Chartres voudra aussi tirer son coup. » Fénelon est tenté, plus fortement que jamais, de porter sa défense devant le public qui n'a entendu jusqu'ici que le réquisitoire. Il a dit à l'abbé de Chantérac, sur un ton plus ému que dans les lettres précédentes, avec l'accent d'une douleur profonde et sincère : « Je vous conjure de faire entendre au Pape que je mets mon innocence entre ses mains paternelles ; que je voudrais bien ne faire point la guerre à mes confrères qui me la font avec tant de dureté... Que je mets mes réponses à ses pieds et que je les sacrifie à la paix, s'il a la bonté de me justifier [3].» Ce n'est pas le martyre, la douleur sans compensation ici-bas qu'il veut ; il consent à souffrir maintenant, mais c'est à condition de triompher plus tard. Il ne craint pas la bataille ; il la souhaite ; il veut bien ne pas répondre aux provocations de l'ennemi, mais c'est à condition que le pape fasse la paix à son avantage. Mais quelle paix ?« La cour de Rome, s'écrie-t-il, avec une belle énergie, voudra au moins contenter le Roi, en me faisant peur, pour me réduire à un accommodement... Mais s'il plaît à Dieu, je n'aurai aucune peur jusqu'au bout [4]. » — « L'unique accommodement que je pourrais souffrir serait ou que le Pape demeurerait dans le silence et que je fisse réimprimer mon livre en lieu neutre, avec ma Lettre pastorale et mes réponses aux écrits des prélats, ou bien que le Pape m'écrivît un Bref, où, décla-

1. 27 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 252).

2. C'est l'*Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris sur la perfection chrétienne et sur la vie intérieure* (*Id.*, t. 2, p. 420) dont Bossuet disait plus haut, p. 281, qu'elle foudroyait le livre des *Maximes d'une étrange sorte*.

3. 3 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 256).

4. 9 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 266).

rant que mon livre ne contient aucune erreur..., il m'exhortât néanmoins à retoucher, dans une nouvelle édition, certains endroits qu'il me marquerait [1]. » Il charge donc, dans sa lettre du 8 et du 9 décembre, l'abbé de Chantérac, en termes plus pressants que jamais jusqu'ici, de *découvrir* si on veut ou le justifier ou lui *lâcher la main* pour le laisser se justifier lui-même: « S'ils veulent me justifier contre ces évêques qui prennent contre moi un ton de concile, et qui ne ménagent le Pape qu'en compliments, je n'ai qu'à me taire et à souffrir ; mais s'ils veulent se taire, et que je parle, ils n'ont qu'à laisser imprimer mes réponses à Rome [2]. »

L'abbé de Chantérac peut répondre enfin le 23 novembre à la lettre du 23 octobre où Fénelon, pour la première fois, lui disait qu'il était disposé à ne pas faire imprimer sa *Réponse à la Déclaration*, par respect pour ses confrères. L'abbé de Chantérac combat cette résolution. Il faut imprimer : « Tous les cardinaux me le proposent ainsi, surtout depuis qu'ils ont su qu'ils avaient imprimé et affiché leur Déclaration... Ce n'est pas que je n'honore vos sentiments là-dessus et que je n'admire votre charité et votre douceur pour le prochain... Mais il ne faut pas que, sous ce prétexte, nous abandonnions la défense de la vérité, ou que nous la retenions en quelque sorte dans l'injustice. Dire vos raisons avec beaucoup de douceur et de modestie, la charité qui n'est point feinte le demande ; mais dites-les aussi avec toute cette force et ce front d'airain que l'esprit de Dieu donne à ceux qui annoncent ses vérités [3]. » Ce n'est donc plus seulement pour rendre l'examen du livre plus facile, c'est pour se justifier publiquement que l'impression paraît nécessaire. L'abbé de Chantérac, qui sait maintenant quel profit Fénelon espère tirer de sa modération, essaie de lui prouver que cette espérance d'être justifié par le pape, d'une accusation publique, est vaine et chimérique. Il répond le 7 décembre à la lettre du 29 octobre où cette espérance s'exprimait sans détour pour la première fois : « [Le Saint Siège] doit donner un jugement public et juridique sur un livre qui est accusé par des actes publics. Si vous ne détruisez pas les raisons de vos accusateurs par des réponses aussi publiques que leurs accusations, la sentence du Pape ne saurait être favorable pour vous, sans paraître injuste aux yeux du public [4]. » C'est l'avis des cardinaux. C'est l'avis de l'assesseur du Saint Office ; « il me dit que vous voyiez croître un

---

1. 8 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 266).
2. 9 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 266).
3. 23 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 248).
4. 7 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 260).

grand arbre, qu'il ne s'agissait point d'en abattre les feuilles ou d'en couper les branches, qu'il fallait mettre la cognée à la racine, et qu'il fallait rendre facile à vos juges tout ce qui allait à votre justification [1]. » — « On ne peut assez admirer sa tranquillité et sa modération, écrit-il à l'abbé de Langeron, de vouloir bien se contenter de donner ses réponses au Pape, comme si cela pouvait suffire pour défendre son innocence. Mais j'ai répondu... que le Pape ne se chargerait point et ne se rendrait point garant envers le public de sa justification... qu'il était inouï qu'un accusé qui a des parties qui agissent publiquement et juridiquement contre lui demande à son juge qu'il prenne le soin de le justifier lui-même contre ses accusateurs, avant qu'il ait fait voir par ses défenses que leurs accusations étaient injustes et sans fondement [2]. »

La lettre de Fénelon, du 11 décembre, donna en partie satisfaction à l'abbé de Chantérac : « Vous aurez su, par la voie de France, qu'on imprime, le plus promptement qu'on peut, la Lettre pastorale en latin, avec la *Réponse à la Déclaration* dans la même langue, pour vous l'envoyer au plus tôt. D'un autre côté, on imprime mon livre en latin, avec ma *Réponse* de même au *Summa doctrinae.* » C'est quelque chose; c'est un premier degré et un premier pas. Il ajoute : « Je fais tirer peu d'exemplaires par deux raisons : la première est pour avoir plus tôt achevé ; la seconde pour ne publier point une défense, s'il est possible, et pour me contenter du nombre d'exemplaires qu'il en faudra pour Rome. » Il cède, mais avec une réserve prudente et habile : « Après cela, je les donnerai au public, si le Pape ne juge pas à propos de me justifier lui-même, et s'il me laisse le soin de ma justification [3]. » Le 18 décembre, il dit encore : « Je vous ai mandé que je ne faisais imprimer qu'en latin et que les exemplaires nécessaires pour les juges de Rome, et pour les théologiens de France que je consulte en particulier. Je garde ce tempérament pour me conformer à ce que je vous ai déjà mandé. Si cette modération n'est pas du goût de Rome, faites-les expliquer : ayez ou une réponse nette qui me fasse entendre que je dois publier librement mes défenses, ou du moins un silence et un défaut de réponse après lequel ma parole soit dégagée, en sorte que je sois assuré par là d'une approbation tacite de la publication que je ferai de mes écrits [4]. »

Il imprime en latin seulement. S'il pouvait aussi imprimer en

1. 21 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 281).
2. A l'abbé de Langeron, 4 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 313).
3. 11 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 270).
4. 31 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 288).

français ! L'idée, la tentation lui en vient très vite ; il se sentirait là sur son vrai terrain et de force à tenir tête à ce rude jouteur qu'est *M. de Meaux* et à le vaincre. Il écrit le 31 décembre : « Le français est encore plus fort que le latin et ferait en France une impression cent fois plus grande. Si Rome ne veut point parler, il faut au moins qu'elle me lâche la main pour me justifier dans ma langue et dans mon pays... Je crois qu'on devrait vous faire entendre de vive voix que je n'ai qu'à publier en français mes défenses : aussitôt elles paraîtront, et j'y fais travailler actuellement, afin que tout soit prêt à paraître au premier signal [1]. » Ainsi répond-il à l'invitation du 7 décembre de détruire, par *des réponses aussi publiques que* les *accusations*, les *raisons de* ses *accusateurs*. Il cède donc davantage; c'est un nouveau degré, c'est un second pas vers la guerre ouverte et publique. Il n'attend plus qu'un signe de Rome. Il n'espère plus et ne demande plus avec autant de vivacité que Rome le justifie, sans discussion publique, si elle ne lui permet pas de se justifier lui-même. Non, il est tout prêt à se justifier et il ne doute pas du succès : « Pour moi je ne crains que la continuation du scandale; car pour mes défenses, elles me paraissent pleinement décisives [2]. » Jusqu'au bout, il veut pouvoir se faire un mérite de sa modération : « Il faut presser là-dessus et avoir ou une réponse nette ou un consentement tacite, après lequel je puisse dire que je n'ai rien imprimé sans avoir demandé auparavant si on me le défendait... Voilà de quoi j'ai besoin pour agir d'une manière conforme au langage que j'ai tenu d'abord suivant mes dispositions [3]. » — « Il m'importe beaucoup de savoir au plus tôt si on veut à Rome que je souffre en paix et en silence, sans publier mes écrits, et que j'attende ainsi la décision, ou bien si l'on veut me laisser produire toutes mes défenses, pour voir à loisir quelle sera la disposition publique là-dessus. En attendant, on imprime tout en français ; mais rien ne paraîtra que je n'aie reçu de Rome ou appris qu'il ne faut pas les espérer, mais agir librement sans crainte de blesser mon supérieur [4]. » Il songe à la fois à l'opinion et à ses juges; il veut édifier l'opinion par sa modération, et ne pas mécontenter ses juges en entreprenant de faire lui-même, tout d'abord, ce qu'ils ne peuvent manquer de faire tôt ou tard : sauver son livre et sa personne de l'infamie du quiétisme. Il attend encore quelque temps; cependant les presses travaillent; il sait bien qu'elles ne travaillent pas en vain ; mais il choisira son moment. Et quand

1. 31 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 288).
2. 31 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 289).
3. 7 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 293).
4. Lettre inédite du 14 janvier 1698. *Appendice*, p. 53.

enfin le moment est venu, il veut que cette publication se fasse peu à peu, sans esclandre, timidement et comme à regret. Il écrit le 4 février 1698 : « Ne répandez point le français tout à coup ; il faut qu'il paraisse que je continue à être patient et réservé. Je ne laisserai point répandre d'abord le français en France ; je le tiendrai en suspens, jusqu'à ce qu'il revienne peu à peu par Rome [1]. » Et enfin, le 25 février : « Je vais, dans sept ou huit jours, commencer peu à peu la publication de toutes mes réponses : mais je ne veux point les répandre avec éclat. . . . Je ne publierai rien que peu à peu et insensiblement, jusqu'à ce que les choses reviennent en France par Rome ; ce qui ne peut guère tarder [2]. »

Ce mot : *il faut qu'il paraisse que je continue à être patient et réservé* nous gâte un peu cette patience et cette réserve. D'un bout à l'autre de ce long épisode, la modération de Fénelon a été trop consciente d'elle-même et trop intéressée. Nous le croyons quand il dit à M. Tronson, en lui annonçant cette grave résolution, qu'il ne l'a prise *qu'à la dernière extrémité et avec une sensible douleur* [3], et à la maréchale de Noailles que c'est l'action de sa vie *à laquelle* il a eu la *plus forte répugnance* et qu'il ne la fait *qu'avec la douleur la plus amère* [4]. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire aussi qu'en disant cela il force un peu la voix. Il est plus modéré que Bossuet et les prélats qui le combattaient ; mais il joue trop le rôle de modéré et a trop le souci d'en tirer avantage, pour que nous estimions et admirions sans réserve cette modération.

IV

Çà et là, nous sommes forcés de le désapprouver et de le blâmer tout à fait. Avec quelle amertume méprisante, parlant de tout le parti contraire au sien, il dit : « la hauteur de ces gens-là ! [5] » Comment accorder avec le christianisme, surtout avec la haute piété chrétienne dont Fénelon fait profession, le sentiment que révèlent les quelques lignes suivantes ? « Faites savoir, par notre bon ami M. de Certes, à M. le cardinal de Bouillon, que M. de Meaux se déchaîne contre lui et se plaint hautement que les difficultés qu'on trouve à Rome

1. 4 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 316).
2. 25 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 335).
3. A M. Tronson, 28 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 336).
4. A la maréchale de Noailles, 25 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 337).
5. 24 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 282).

viennent des services que ce cardinal m'y a rendus [1]. » Que la jalousie n'ait pas été étrangère à cette querelle, qu'il y ait eu rivalité d'influence entre ces prélats de cour, c'est possible ; mais Fénelon est-il bien venu à dire de ses adversaires ? « On peut juger si des gens si artificieux et si véhéments demeureraient en si beau chemin, et s'ils voudraient me laisser à la cour en état d'y retrouver peut-être un grand crédit, après tout ce qu'ils ont fait contre moi... Ils ne manqueraient pas d'exagérer au Roi les erreurs du quiétisme, l'hypocrisie de cette secte, le danger des princes et de toute l'Église, si on laissait auprès d'eux un précepteur convaincu et condamné pour cette doctrine [2]. » Dans les lettres de cette époque, l'abbé de Chantérac signale certains écrits d'un ton très vif, anonymes, clandestins, comme il y en eut de part et d'autre, en dehors de ceux qu'on avouait et qu'on signait : « Il court ici, écrit-il à Fénelon le 9 novembre, deux réponses latines à la *Déclaration* des trois prélats. » De l'auteur d'une de ces réponses, il dit que son « zèle pour la vérité paraîtra peut-être trop ardent aux amis de M. de Meaux. » « Cela m'oblige, ajoute-t-il, à garder beaucoup de mesure sur ces écrits qui se répandent sans que j'aie voulu y prendre part [3]. » — « Je réduirais tout à l'impression, écrit-il encore à l'abbé de Langeron, à la réserve de certains ouvrages qui ne sont pas de M. de Cambrai, et que je ne dois pas même répandre, comme certains cahiers qui courent ici, qui parlent, à ce qu'on m'a dit, assez librement de M. de Meaux [4]. » — « M. de Meaux ne peut point dire avec fondement que je répande ici aucun écrit contre lui. On en a vu cinq ou six, mais ce n'est point moi qui les ai donnés. Je n'en connais point les auteurs [5]. » Fénelon connaissait l'existence de ces écrits. Il écrivait le 29 octobre : « Je vous envoie un écrit fait par un théologien qui a de la réputation en France, et qui répond à la *Déclaration* des évêques... Vous pourriez faire voir peu à peu en secret cet ouvrage à quelques théologiens de Rome, et sonder le gué.... On m'a dit que vous devez recevoir un autre écrit plus vif contre M. de Meaux. J'en ignore l'auteur qui paraît hardi et vigoureux... Cet ouvrage peut faire des impressions utiles ; mais je ne voudrais pas qu'on crût que nous eussions aucune part à sa composition ni à sa publication [6]. » On le voit, Fénelon est plus favorable que l'abbé

---

1. 7 janvier 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 293).
2. 8 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 265).
3. 9 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 238).
4. 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 240).
5. 24 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 315).
6. 29 octobre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 227).

de Chantérac à ces sortes d'écrits. L'abbé de Chantérac pourrait les désavouer, les arrêter ; il ne le fait pas ; il se contente de rester neutre. Fénelon conseille de les faire circuler, mais prudemment, quitte à les désavouer, en cas de besoin et de danger. Bossuet a-t-il tout à fait tort quand il dit dans une lettre du 25 janvier 1698 ? : « Les écrits qu'on donne à Rome de sa part et dont j'ai des copies portent expressément que si nous nous sommes déclarés contre lui, c'est à cause qu'il n'a pas voulu entrer dans notre cabale qui était celle des Jansénistes, et qu'on a besoin en France d'évêques comme lui, pour défendre l'autorité du Saint-Siège. Ces bassesses sont bien indignes d'un archevêque [1] » ; le mot est bien sévère, mais nous ne pouvons disconvenir que l'abbé de Chantérac et surtout Fénelon n'aient une part de responsabilité dans ces *bassesses* et que cette part de responsabilité ne diminue encore d'autant le mérite de leur modération.

Durant toute cette période, l'abbé de Chantérac travaille à Rome avec autant de dévouement à sa cause que l'abbé Bossuet à la sienne, mais avec d'autres qualités et aussi d'autres défauts. Comme l'abbé Bossuet, nous commençons à le bien connaître. Du 11 septembre à la fin de février, il a pu donner sa mesure et nous permettre de le juger.

Dévoué, zélé pour sa cause qu'il croit d'une foi de plus en plus ferme celle de la vérité, c'est-à-dire celle de Dieu, certes l'abbé de Chantérac l'est au plus haut degré. Quelle vie occupée et remplie que la sienne ! Il fait transcrire, il fait traduire, il se fatigue et s'épuise à collationner, à corriger ; il distribue où il faut manuscrits d'abord, imprimés ensuite ; il explique le livre ; il explique les *défenses* du livre ; il emploie tous les moyens de *manifester*, comme il dit, la vérité, de gagner des partisans au livre et à l'auteur. Cette vie absorbée est remplie de tant de devoirs extraordinaires que les devoirs ordinaires, même les devoirs de piété que le pieux abbé de Chantérac met à si haut prix, s'en ressentent et en souffrent. Écoutez cette plainte sur son temps dévoré par tant d'occupations : « Je dois tout le mien à des visites et à des conversations sur des articles du livre qu'on veut rendre odieux. Il ne m'en reste pas même assez pour dire la messe aussi souvent que je le voudrais [2]. »

Dévoué, zélé, il l'est sans doute par amour de la vérité ; il l'est aussi par amitié, par admiration pour Fénelon : « On m'assure, Monseigneur, que votre santé est toujours bonne. Je souhaite que Notre-Seigneur la conserve et que vous la puissiez toujours employer à défendre sa vérité et son amour. C'est le lien de la perfection qui

---

1. 25 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 287).

2. A l'abbé de Langeron, 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 240).

nous fait tous un en lui. Mon respect pour vous est assurément bien sincère et du fond du cœur [1].» Cela est d'un bon cœur qui connaît à fond la doctrine de Fénelon sur le désintéressement en amitié. Son amitié tourne facilement en admiration : « Votre dernière lettre, Monseigneur, est du 27 novembre. Qu'elle me paraît sainte et qu'elle m'a touché [2]! » C'est celle où Fénelon, hésitant encore à publier ses *défenses*, disait : « Il vaut mieux souffrir et travailler dans le diocèse que passer sa vie en écriture et en contention... Si le Pape veut bien me justifier, sa justification me vaudra bien mieux que la mienne. En ce cas, j'aime mieux me taire et souffrir, pour tâcher d'édifier [3].» Il admire trop ; son amitié l'aveugle sur ce qui se cache d'intérêt propre dans ce désintéressement. Parlant des cardinaux qu'il visite, il dit : « Votre douceur et votre piété les charment. Ils disent que vous avez pris l'esprit de saint François de Sales aussi bien que sa doctrine et que vous pratiquez fort bien cette pure charité que vous enseignez dans votre livre [4]. » Nous avons vu déjà qu'il faut en rabattre ; lui ne le voit pas. On continue de lui dire des paroles flatteuses auxquelles, par caractère, comme par amitié, il est porté à ajouter foi jusqu'à l'excès. Optimiste, il l'est assez souvent jusqu'à la naïveté. Il dit un jour au sujet de l'*Instruction pastorale* : « Le maître du sacré Palais me dit encore hier matin que la doctrine en était bonne et sainte et ajouta tout pénétré de votre état que l'on voyait bien que la Providence avait voulu vous sanctifier en vous livrant à ces dernières épreuves du pur amour dont vous parliez dans votre livre [5].» Ce français ne sait pas réduire à la juste mesure ce qu'il a d'excessif dans le langage italien. Optimiste, il l'est par nature ; il l'est aussi par piété. Il dit bien : « Si la vérité semble prendre notre défense, il faut avouer que nous avons une terrible faveur contre nous... Si Dieu même ne défend pas la vérité, je ne doute point qu'elle ne fût opprimée par les passions des hommes [6]. » Mais des mots comme ceux-là sont rares. Il croit trop fortement que Dieu doit défendre et défendra la vérité, pour s'abandonner à ces pensées décourageantes : « La vérité se manifeste tous les jours davantage, écrit-il le 7 décembre, et je crois que le nombre de ses partisans augmente beaucoup... Elle seule me fait les entrées partout... Le

1. 9 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 238).
2. 21 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 279).
3. *Ibid.*, t. 9, p. 252.
4. 7 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 259).
5. *Ibid.*, t. 9, p. 259.
6. 12 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, pp. 240 et 241).

bruit augmente tous les jours en notre faveur [1]. » Voilà ce qu'il pense et croit le plus facilement, le plus naturellement.

L'optimisme à ce degré est un grave défaut chez un diplomate. L'abbé de Chantérac se trompe au sujet du cardinal Casanate. Il ne discerne pas en lui un admirateur de Bossuet. Il l'interroge avec confiance pour savoir si Fénelon doit répondre publiquement aux attaques publiques de ses adversaires ; le cardinal répond *avec assez de feu* que Fénelon peut et doit le faire [2]. L'abbé Bossuet, à son tour, prend conseil du cardinal Casanate; le cardinal approuve *l'impression de la Déclaration et du Summa doctrinae* qu'il semblait réprouver tout à l'heure [3]. Fénelon sera obligé d'avertir lui-même, un peu tard, l'abbé de Chantérac, de se défier du cardinal Casanate comme d'un homme *qui a des liaisons avec* ses *parties*. Nous aimerions qu'il eût été d'abord moins confiant. L'abbé de Chantérac croit aussi trop facilement que le roi n'est ni pour ni contre Fénelon, qu'il recevra *le pour et le contre avec le même plaisir et la même soumission* [4], *qu'il ne témoigne en aucune manière vouloir favoriser aucune des parties* [5], qu'il fait bien des *instances pour une prompte décision*, mais sans *rien de fâcheux* pour Fénelon [6]. Il dit même la messe pour rendre grâces à Dieu de cette bonne nouvelle [7]. Nous aimerions qu'il connût mieux l'état d'esprit du roi et de la cour et qu'il acceptât avec plus de défiance et d'esprit critique une nouvelle si favorable à ses intérêts les plus chers, mais si contraire à tout ce qui s'est passé, avec l'agrément évident du roi, depuis le 26 juillet 1697. Quel conseil opportun Fénelon donne à l'abbé de Chantérac quand il lui dit ! « Soyez simple, sans compter sur la simplicité des autres [8]. »

Dans ces lettres de l'abbé de Chantérac, où il y a tant de choses à raconter avec précision, où il n'y a pas de temps à perdre, où l'esprit est tendu vers un seul objet : bien informer son correspondant de tout ce qui se passe pour qu'il puisse agir en conséquence, on trouve çà et là de beaux et purs sentiments chrétiens comme celui-ci : « Mais quand la Providence permettrait que le Seigneur ne se levât pas

---

1. 7 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 273).
2. 2 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 232).
3. 12 novembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 209).
4. 28 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 284).
5. 18 janvier 1697. (*Id.*, t. 9, p. 301).
6. 1er février 1697. (*Id.*, t. 9, p. 311).
7. 28 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 285).
8. 18 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 278).

selon nos désirs, pour empêcher que l'homme ne prévalût, comme parle l'Ecriture, il est juste de nous soumettre à ses desseins sur nous et de nous conformer à sa sainte volonté dans ses événements les plus fâcheux [1]. » D'avance, il se familiarise avec l'idée d'un insuccès et il cherche et trouve dans sa foi et sa piété de belles et hautes raisons de s'y résigner et de s'en consoler.

L'abbé de Chantérac n'est pas toujours sérieux et grave ; il sait raconter gaîment et finement une anecdote plaisante. Il dit à propos du *Summa doctrinae* de Bossuet : « Il y a déjà plus de quinze jours que cet écrit est ici et je l'avais vu dans les mains d'un prélat qui voulait le lire, le livre de M. de Cambrai à la main, pour en vérifier tous les endroits cités. Nous examinâmes durant plus d'une heure l'article quatrième qui parle de l'espérance... et après avoir tout lu, il demeura si pleinement persuadé qu'on ne pouvait point attribuer aux expressions du livre les erreurs qu'on en veut tirer, que, répondant lui-même aux objections, il leur donnait du nez et les sifflait avec un mépris extrême [2]. » — « Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, qu'un prélat habile, après une conversation d'une heure sur le quatrième article de votre livre, sifflait cette objection et lui donnait du nez. Il manqua deux ou trois fois son coup et m'envoya la dragée fort rudement ; je mourais d'envie de rire ; mais ce n'était pas le temps [3]. » Un autre jour, il rend ainsi compte d'une visite qu'il a faite au cardinal Ferrari qui avait dû emprunter un exemplaire du livre de Fénelon : « . . . Je lui promettais de lui en donner un ; il me dit d'un air enjoué qu'il n'était pas nécessaire et qu'il lui suffisait d'en avoir un d'emprunt. « Nolo enim quaerere proprium commodum, sed solam gloriam Dei in omnibus. » Sa manière m'encouragea à lui répondre sur le même ton : « Ha bene, jam perfectus christianus ! Modo Eminentia sua agat ex isto motivo, facile dignoscet veritatem. » Il trouva ma réponse badine et il en rit de tout son cœur [4]. » Le latin de l'abbé de Chantérac vaut peu de chose ; mais l'application de la doctrine du livre des *Maximes* est faite à propos et avec esprit. Le cardinal Ferrari est un parfait chrétien et sera un juge disposé, par sa propre expérience, à absoudre la doctrine de l'amour pur, puisqu'il s'exerce au sacrifice de l'intérêt propre, en préférant avoir d'emprunt ce qu'il pourrait posséder en propre, par la libéralité de l'abbé de Chantérac.

Parfois l'abbé de Chantérac prend un plaisir visible à conter une

---

1. 21 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 280).
2. A l'abbé de Langeron, 3 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 257).
3. 7 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 263).
4. 31 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 287).

anecdote malicieuse et il s'amuse aux dépens de ses adversaires. *Une personne* qui donnait à l'abbé de Chantérac « des nouvelles assez secrètes et assez fidèles », lui parle un jour du *ton décisif* de *M. de Meaux* dans tous ses ouvrages. « Dans son chagrin, il me dit assez plaisamment : « Meldensis episcopus est Papa Gallus ; sed vult confirmare suas decisiones brachio saeculari, brachio regio. » Il convint après cela qu'il y avait cette différence entre ces deux Papes, que celui de France qui ne voulait pas souffrir qu'on crût celui de Rome infaillible, parlait pourtant avec autant d'autorité que s'il l'était lui-même et que tout le monde le dût croire ainsi [1]. » Cette attitude de *pape français*, ce dogmatisme imperturbable, ce ton d'autorité propre à un homme infaillible, ce recours au bras séculier, au bras royal, ce sont des choses que l'abbé de Chantérac reproche trop volontiers à Bossuet pour ne pas se plaire à les entendre dire par un autre et à les rapporter malicieusement.

L'abbé de Chantérac va plus loin. Quelquefois cette malice va jusqu'à la malignité, jusqu'à l'injustice. Il dit, en parlant de la nomination de Bossuet à la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne : « Je laisse tranquillement goûter à M. de Meaux les douceurs de son nouvel emploi. On pense là-dessus en ce pays ce qu'on vous mande qu'on en pense dans le reste du monde ; et l'on dit que puisqu'il désirait si ardemment cette charge, il était tout naturel qu'il cherchât les moyens d'éloigner tout ce qui pouvait lui être un empêchement à l'acquérir [2]. » C'est avec ses amis de Paris qu'il s'entretient aussi librement de Bossuet ; il a fait sienne la médisance venue de Paris, et il y ajoute son commentaire. Un autre jour, parlant des écrits de Bossuet, il dit : « Plus il en paraîtra du style de la *Déclaration* et du *Summa doctrinae*, plus nous aurons de preuves littérales de la préoccupation ou de l'emportement de M. de Meaux [3]. » Cette *préoccupation*, ce n'est pas seulement une prévention doctrinale, c'est une ambition très mesquine de courtisan, nous l'avons vu ; c'est aussi une jalousie d'écrivain, d'auteur, de théoricien de la vie mystique et de directeur d'âmes : « Son histoire secrète, dit-il au sujet de cette *Relation* que l'abbé Bossuet colportait clandestinement,. . . ne lui a point fait d'honneur en ce pays, et vous a attiré la compassion et l'affection de beaucoup d'honnêtes gens. On voit évidemment qu'une passion secrète l'a fait agir, et ceux mêmes qui veulent l'excuser jusqu'à croire que les intérêts de la cour n'y ont

---

1. 4 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 290).
2. 26 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 250).
3. 20 novembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 246).

point de part, ne peuvent pas douter qu'il ne s'y mêle pour le moins cette jalousie d'érudition et de bel esprit. Il est irrité que vous écriviez mieux que lui, et plus encore de ce qu'on est plus touché de votre piété que de la sienne [1]. » Voilà à quoi l'abbé de Chantérac réduit ce grand débat. Il nous fait vraiment un Bossuet trop petit.

*
* *

La malignité du doux et pieux abbé de Chantérac s'est exercée aussi à l'égard de l'abbé Bossuet. Il s'est fait l'écho d'une médisance ou d'une calomnie qui commença à se répandre durant la période de cette histoire que nous sommes en train d'étudier. C'est un des nombreux épisodes de cette longue affaire. Comme il comprend plusieurs mois et qu'il dépasse même les limites chronologiques que nous assigne la publication des *défenses*, comme d'ailleurs il eut sur toute la suite du procès une influence qui n'a peut-être pas été assez remarquée, il mérite d'être distingué du reste et étudié en particulier.

---

1. 15 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 324).

VI

L'ABBÉ DE CHANTÉRAC ET LA RÉPUTATION DE L'ABBÉ BOSSUET

SOMMAIRE

I. Le récit d'une *terrible aventure* de l'abbé Bossuet dans une lettre du 10 décembre 1697 ; ce récit se précise dans plusieurs lettres malicieuses ; comment l'abbé de Chantérac rend Bossuet et sa doctrine solidaires de la conduite de l'abbé Bossuet ; le tort fait à la réputation de l'abbé Bossuet par le récit de cette aventure ; que l'abbé de Chantérac croit voir dans la *terrible aventure* une heureuse affaire que Dieu permet pour le triomphe de la vérité.

II. La défense de l'abbé Bossuet. La lenteur de l'abbé Bossuet à parler de cette affaire; il n'en parle pour la première fois que le 14 janvier 1698 et très vaguement ; le bruit parvenu à Versailles et la lettre de Bossuet du 27 janvier 1698 qui signale ce bruit pour la première fois ; Bossuet obligé d'insister, de préciser l'accusation pour obtenir de son neveu une réponse satisfaisante ; le plaidoyer de l'abbé Bossuet dans la lettre du 25 février ne semble pas avoir l'accent de la sincérité; explication insuffisante de quelques circonstances; accent de vraie indignation dans une lettre du 4 mars 1698 qui réfute une calomnie: une légère variation dans la défense; la colère de l'abbé Bossuet, et comme il revient sans cesse à son affaire, après avoir promis de n'en plus parler ; l'abbé Phelippeaux témoin à décharge.

III. L'abbé Bossuet a plus souci de sa fortune que de son honneur : ses efforts pour émouvoir son oncle et, par son oncle, le roi et Madame de Maintenon ; sage conseil de Madame de Maintenon de se confier dans la vérité ; les sollicitations de l'abbé Bossuet auprès de plusieurs personnages influents qui peuvent témoigner en sa faveur ; les remerciements à l'abbé Renaudot pour la grande part de la *Gazette de France* dans cette entreprise de réhabilitation ; un certificat d'innocence rédigé par l'abbé Bossuet lui-même pour la *Gazette de Hollande* ; manque de spontanéité de tous ces témoignages et combien ils réhabilitent peu.

IV. Réveil de ce bruit à partir du 12 août 1697 : brouille entre le duc Sforza Cesarini, chez qui l'abbé Bossuet avait été accusé de *faire* trop *l'empressé*, et l'abbé Bossuet : conseils d'Antoine Bossuet sous forme de reproches. — Le train de grand seigneur mené par l'abbé Bossuet, d'après les lettres de l'abbé de Chantérac, de

Bossuet et d'Antoine Bossuet. — Le trop long séjour de l'abbé Bossuet à Rome, avant sa mission officielle dans l'affaire du livre de Fénelon, cause d'étonnement et de peine pour Bossuet et Antoine Bossuet.

V. Résumé et conclusion de ce que les lettres de part et d'autre ont fourni pour ou contre l'abbé Bossuet et le doute qui en résulte ; charge accablante de l'abbé Phelippeaux détruisant, en 1704, son témoignage favorable de 1698, d'après le *Journal* de Le Dieu. — Importance et intérêt de cet épisode en lui-même et relativement à la suite de l'affaire.

I

Le 10 décembre 1697, l'abbé de Chantérac raconta dans une lettre à l'abbé de Langeron, comme à celui qui devait y prendre le plus de plaisir et en tirer le plus de profit, une *terrible aventure* de l'abbé Bossuet : « Une personne de qualité et qui est dans le plus grand monde de Rome, me raconta à l'oreille une terrible aventure de M. l'abbé Bossuet. Il s'est rendu fort amoureux, dit l'histoire, d'une jeune princesse de la ville et témoignait pour elle beaucoup d'empressement. Revenant une nuit chez lui, plusieurs personnes masquées l'abordèrent le poignard ou le pistolet à la main, tout prêts à l'assommer. Il se mit à genoux devant eux et leur demanda beaucoup pardon et la vie : ils la lui accordèrent mais à condition qu'il ne ferait plus tant l'empressé et que, s'il manquait de parole, il n'y aurait plus de quartier pour lui. On ajouta que cette aventure que chacun se disait présentement à l'oreille, serait bientôt publique [1]. » Tel est le premier récit de la terrible aventure ; ce n'est encore qu'un bruit assez vague.

Il se précisa peu à peu. Le 31 décembre, l'abbé de Chantérac rapproche à dessein deux nouvelles : « M. l'abbé Bossuet garde le lit, il y a plus de quinze jours, pour une inflammation de gosier qui l'a fait saigner deux fois. » Puis, malicieusement et sans aucune transition, pour bien montrer que ce n'est pas par sympathie qu'il annonce cette maladie, il ajoute : « L'aventure dont je vous ai parlé regarde la princesse Cesarini dont le père est de la maison de Sforce. Cette conduite avait fait tant d'éclat qu'elle avait presque rompu le mariage de cette princesse avec... D'autres ajoutent qu'il est en doute lui-même si cet accident ne lui est point arrivé d'une autre maison où ses empressements faisaient de la peine, il y a longtemps : cela fait voir qu'il partage ses soins et qu'il songe à plus d'une affaire en même temps [2]. » L'abbé de Chantérac sait médire élégamment, sans appuyer, en *honnête homme*, en gentilhomme *qui ne se pique de rien*. Dans

1. A l'abbé de Langeron, 10 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 268).

2. *Id.*, 31 décembre 1697. (*Id.*, t. 9, p. 287).

la même lettre où la réputation de l'abbé Bossuet est mise à mal de cette manière polie et cruelle, l'abbé de Chantérac raconte qu'il s'est trouvé le jour de Sainte-Luce à Saint-Jean de Latran *au cortège de M. le cardinal* de Bouillon, avec *M. l'abbé Bossuet* : « Il n'avait point de place dans l'église et je lui fis signe qu'il y en avait une commode dans le banc où j'étais assis ; il y vint et nous causâmes une demi-heure ensemble [1]. » Les deux adversaires, qui s'estimaient et s'aimaient comme nous savons, causent ensemble, comme des amis, pendant une demi-heure, dans une église et pendant une cérémonie religieuse. Voilà le monde et l'abbé de Chantérac, malgré toute sa piété, est du monde. Raconter cela dans une même lettre avec la *terrible aventure*, c'est ajouter au plaisir de médire un raffinement d'ironie. Chaque fois qu'il apprend du nouveau sur cette affaire, il ne manque pas d'en avertir l'abbé de Langeron : « L'aventure de M. l'abbé Bossuet a des suites fâcheuses, et qui en font craindre encore de plus terribles, écrit-il le 7 janvier 1698. » Un officier français *qui mange toujours chez M. l'abbé* et un de ses estafiers ont été attaqués la nuit. Un soir qu'il était en visite chez la princesse des Ursins, « des personnes de qualité... à qui M. l'abbé proposa de s'en retourner refusèrent ouvertement de sortir avec lui ; et l'on juge par là qu'ils le croient véritablement en danger d'être attaqué la nuit et qu'on ne lui donnera plus le temps de se mettre à genoux et de demander la vie. » « Jugez, dit l'abbé de Chantérac, quel bruit font en ce pays des aventures si publiques [2]. » Elles ne se disent donc plus à l'oreille ; ce qui était un mystère le 10 décembre est devenu le 7 janvier un scandale qui défraie toutes les conversations. Visiblement l'abbé de Chantérac goûte un malin plaisir à faire parvenir jusqu'en France le bruit de ce scandale, à se représenter et à peindre l'attitude humiliante de l'abbé Bossuet à genoux et demandant la vie pour avoir trop fait *l'empressé*. « Les aventures de cet abbé sont si publiques, écrit-il le 28 janvier, que personne ne les ignore et l'on y augmente tous les jours quelque nouvelle circonstance. L'on dit à présent qu'il a été attaqué deux fois, qu'à la première il se racheta pour vingt pistoles et que pour la seconde fois il lui en coûta cinquante écus [3]. » Cette *nouvelle circonstance* est la dernière ; le récit est maintenant complet.

L'abbé de Chantérac n'y ajoutera désormais plus rien ; mais l'aventure lui semble trop bonne pour sa cause pour qu'il n'y fasse pas encore allusion, de temps en temps, quand l'occasion s'en pré-

---

1. A l'abbé de Langeron, 31 décembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 288.
2. 7 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 292).
3. 28 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 308).

sentera. Il écrit le 11 février : « Les aventures de M. l'abbé Bossuet sont si publiques qu'on dit hier à M. de la Templerie qu'on en parlait dans les avis de Rome : il paraît chagrin. Le compagnon d'un de nos examinateurs me dit qu'il était venu le voir, et qu'il paraissait un homme *furieux*... » Il rapporte ce mot d'un cardinal : « Voilà qui est plaisant ; M. de Meaux veut faire ici le réformateur du clergé et des prélats et il nous envoie ici son neveu qu'il appelle un autre moi-même, et il veut que l'on condamne le livre de M. de Cambrai comme un livre scandaleux, et il mène ici une vie scandaleuse [1]. » Il y revient encore une fois le 11 mars : « M. l'abbé Bossuet se plaint ici qu'on l'a calomnié auprès du Roi, et qu'un malhonnête homme à qui il donnait sa table, et qui fut attaqué un soir sur la rue, a publié mal à propos que c'était par rapport à lui qu'on lui en voulait... On a fait deux vers latins qui racontent assez plaisamment cette histoire :

Luditur alteritas Rusbrochi a praesule Meldis ;
Meldensis Romae caeditur alteritas.

M. de Meaux se moque de Rusbroch qui veut que nous soyons *alteri a nobis;* et quand il a parlé, dans ses lettres en ce pays, de son neveu, il l'appelle *alter ego* [2]. » Ce distique est proprement une *pointe* ; le mot *alteritas* y est pris dans deux sens différents ; le premier signifie la désappropriation de Rusbroch, chère à Fénelon, et le second l'*alter ego* de Bossuet ; la première *alteritas* est raillée par l'évêque de Meaux ; la seconde *alteritas*, celle de l'évêque de Meaux, est attaquée et battue. Ce distique et le mot piquant et cruel de ce cardinal, qui parlait de la vie scandaleuse de l'*alter ego* de Bossuet, ont au moins le mérite de nous montrer quel profit l'abbé de Chantérac et son parti ont su tirer de la malheureuse aventure et comme ils ont rendu, en quelque sorte, Bossuet et sa doctrine solidaires de la conduite de l'abbé Bossuet.

L'abbé de Chantérac, après avoir assez longuement parlé de cette affaire, dans une des lettres que nous venons d'analyser, disait : « Cette longue et affligeante histoire m'occupe trop longtemps [3]. » C'était une sorte d'acte de contrition, un *mea culpa* ; mais il venait bien tard ; le péché de médisance avait été commis, longuement et délicieusement commis, de gaîté de cœur. Péché de médisance, disons-nous ; nous n'osons pas dire : péché de calomnie. L'abbé de Chantérac croit à la vérité de ce qu'il raconte. On peut se demander seulement s'il a examiné et contrôlé ce bruit calomnieux avec assez de critique.

---

1. A l'abbé de Langeron, 11 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 322).
2. *Id.*, 11 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 349).
3. *Id.*, 7 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 292).

En le racontant, il s'expose volontairement à faire le plus grand tort à l'abbé Bossuet. Puisque ces aventures sont si *publiques*, nous aimerions qu'il en laissât le bruit parvenir de Rome à Paris par une autre voie que ses propres lettres. Il sait bien que ses amis, et l'abbé de Langeron tout le premier, se réjouiront de cette *affligeante histoire*, qu'ils colporteront, à la ville et à la cour, dans une société attentive à tout ce qui vient de Rome et friande de scandales, cette anecdote scandaleuse, *terrible* à la vérité pour la réputation, par suite, pour l'avenir et la fortune de l'abbé Bossuet. Nous sommes de l'avis d'un panégyriste de l'abbé Bossuet [1], *ce bon abbé de Chantérac a convenablement réussi à le noircir pour longtemps.*

Mais pour l'abbé de Chantérac et pour tout le parti de Fénelon, cette *affligeante histoire*, cette *terrible aventure* est une heureuse affaire que Dieu permet pour le succès de la bonne cause, et dont il faut le remercier comme d'une grâce. Une cause soutenue par un homme discrédité se discrédite elle-même et vaut autant que son défenseur. « Dieu permet que la conduite de M. l'abbé Bossuet, qui n'édifie pas beaucoup de gens par certains endroits, en choque beaucoup d'autres par ses manières hautaines et emportées [2]. » C'est à Fénelon qu'il écrit ainsi, comme pour excuser et justifier, par des raisons surnaturelles, la médisance à laquelle il a pris tant de plaisir malin dans ses lettres à l'abbé de Langeron.

II

Nous venons d'entendre l'accusation. Il serait intéressant de savoir comment l'abbé Bossuet s'est défendu.

« L'abbé Bossuet garde le lit, il y a plus de quinze jours », disait le 31 décembre l'abbé de Chantérac ; et sans en avoir l'air, il nous suggérait l'idée d'un rapport entre cette maladie et l'aventure. Le 17 décembre, sept jours après que l'abbé de Chantérac a parlé de l'aventure pour la première fois, l'abbé Bossuet écrit à son oncle : « Je ne vous fais pas une longue lettre aujourd'hui, à une raison essentielle, que j'ai été saigné, il y a deux heures, pour un mal de gorge et une espèce de fièvre double-tierce qui me prit samedi [3]. » De son côté, l'abbé Phelippeaux écrit ce jour-là : « J'espère que

1. Ernest Jovy : *Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes.* (Vitry-le-François, 1901), p. 23, en note (?).

2. A Fénelon, 25 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 305).

3. 17 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 252).

l'indisposition de M. l'abbé n'aura pas de suite : c'est une fièvre-tierce qui le prit il y a trois jours. Il s'est fait saigner aujourd'hui ; il ne paraît point d'accidents dangereux [1]. » Il n'est pas du tout question de l'aventure, vraie ou supposée, du commencement de décembre. Si elle était vraie et si l'abbé Bossuet savait qu'elle était connue, s'il se doutait seulement qu'elle serait connue et que les acteurs et les témoins s'empresseraient de la divulguer, il aurait dû, par prudence, en dire un mot à son oncle, au moins dès le 17 décembre, et prévenir ainsi, de loin, l'impression fâcheuse que ces bruits ne manqueraient pas de causer en France, tôt ou tard. Le 7 janvier 1698, il dit, au sujet des Jésuites, qu'il s'attend *à quelque plat de leur métier* [2]. Le 14 janvier, il parle enfin. *L'abbé de Chantérac et les Jésuites* sont *furieux* contre lui à cause de la relation clandestine : *De quietismo in Galliis refutato* : « Je ne puis attribuer qu'à eux un bruit qu'ils ont voulu répandre parmi les Français que j'avais ici des ennemis, qu'on cherchait à m'assassiner et même que j'étais tombé malade de peur. Toutes choses fausses, sans le moindre fondement ; les gens qu'ils disent mes ennemis sont mes meilleurs amis. . . M. le cardinal de Bouillon a bien ri ce matin avec moi de cette imagination : il n'en a fait aucun cas et n'a assurément aucune part à ces manières basses de se venger [3]. » C'est un bruit d'assassinat qui a couru, rien que cela ; imagination folle et basse vengeance ; les assassins sont *ses meilleurs amis*. D'après le récit de l'abbé de Chantérac, la tentative d'assassinat pourrait être venue ou de ceux qui avaient été ses *meilleurs amis* ou de gens jaloux ou mécontents de voir l'abbé Bossuet faire *tant l'empressé* autour de ces amis. L'abbé Bossuet rapporte bien le bruit de la tentative d'assassinat, mais il lui ôte son motif vraisemblable ; il signale bien l'effet, mais il lui ôte sa raison d'être et sa cause. Il n'est pas probable qu'à cette date, plus d'un mois après qu'il a été mis en circulation, l'abbé Bossuet, si éveillé et si alerte, ne sache pas exactement quel est l'objet de ce bruit. S'il le sait, il est trop réservé de n'en rien dire, trop réservé et bien imprudent. On pourra lui demander compte plus tard de cette réticence.

Le bruit, comme il fallait s'y attendre, est parvenu jusqu'à Versailles. Il est arrivé aux oreilles du roi et de *M. de Meaux*. Par qui ? Les dépêches et lettres venues de Rome à Versailles par la voie administrative n'en disent pas un mot. Dans une lettre de Bossuet, du 10 mars 1698, nous lisons que « personne », à la cour, « n'en a

1. 17 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 253).
2. 7 janvier 1698. (*Id.*, t. 29, p. 272).
3. 14 janvier 1698. (*Id.*, t. 29, p. 278).

reçu aucune nouvelle » écrite, « ni M. le Nonce, ni M. de Torci, ni MM. les cardinaux, ni M. de Monaco, ni aucun de ceux qui ont quelque correspondance connue [1]. » Mais le bruit a pu venir par des correspondances inconnues. Nous connaissons au moins deux coupables, l'abbé de Chantérac qui a envoyé cette nouvelle de Rome, l'abbé de Langeron qui l'a reçue.

Bossuet signale ce bruit, pour la première fois, dans une lettre du 27 janvier, en réponse à une lettre du 7, où l'abbé Bossuet témoignait craindre, de la part des Jésuites, *un plat de leur métier*. « Comme je parlais au roi sur votre sujet, pour le prémunir contre les mauvais offices, il m'a fait une histoire sur votre compte. On lui a dit que vous avez été attaqué la nuit, pistolet appuyé, et qu'on vous avait fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il fallait [2]. » Bossuet, si délicat et si scrupuleux sur certains chapitres, ne veut pas et n'ose pas insister. Sa réserve, dans cette première lettre où il signale le fait est de meilleur aloi que celle de l'abbé Bossuet dans la lettre où il en parle pour la première fois.

Le 21 janvier, l'abbé Bossuet écrit à son oncle et ne dit pas un mot de cette affaire. Le 28 janvier, même silence. Le 9 février, Bossuet, impatient d'avoir des détails écrit : « L'affaire de l'assassinat fait ici grand bruit... Il nous faut mander jusqu'aux moindres circonstances [3] ». Enfin il a reçu la lettre où son neveu signalait rapidement la tentative d'assassinat, en négligeant de lui assigner une cause vraisemblable : « Vous devriez avoir circonstancié davantage ce qui s'est passé à Rome : il aurait fallu marquer qui est celui qu'on accuse du prétendu assassinat... Ce n'est pas assez de dire que celui qu'on croit ennemi est le meilleur ami, ni, comme vous l'écrivez à mon frère, qu'on ne voit que ceux que l'on doit voir pour la réputation et pour le bien de l'affaire : il faut donner tout le détail [4] ». Bossuet a donc la même impression que nous. L'abbé Bossuet l'a renseigné trop tard et trop peu. Le 24 février, Bossuet, qui n'a encore rien reçu, devient plus explicite lui-même pour obliger son neveu à s'expliquer : « Les bruits qu'on répand ici contre vous ne sont rien moins qu'un mauvais commerce, ce qui a donné lieu au pape, ajoute-t-on, de vous éloigner de Rome et de faire demander justice au roi par le nonce. Comme cela ne se trouve pas avoir la moindre

1. 10 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 9, p. 336).
2. 27 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 289).
3. 9 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 305).
4. 15 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 309).

vraisemblance, c'est la justification de votre conduite ». Et il profite de cette occasion pour dire à son neveu, comme s'il avait conçu quelque soupçon : « Cependant vous voyez bien que vous ne sauriez trop vous rendre en toutes manières irrépréhensible [1] ». C'est-à-dire : si vous voulez éviter tout reproche, soyez d'abord irréprochable et ne donnez pas prétexte à la malignité, même par des apparences.

Le 18 février, pour répondre à son oncle qui lui a raconté, dans sa lettre du 27 janvier, ce que le roi lui avait appris, l'abbé Bossuet s'en explique un peu, surtout en s'indignant : « J'ai été, comme vous le croyez bien, le dernier qui l'ai sue ; et je vous en ai écrit un mot, aussitôt que je l'ai apprise. Je n'aurais jamais cru que l'on eût l'effronterie de faire faire tant de chemin à une pareille fable, où il n'y a ni vérité, ni vraisemblance ». Il se contente encore d'affirmations : « Vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce bruit ». C'est la jalousie et le ressentiment du cardinal de Bouillon et des Jésuites qui ont, sinon forgé, du moins répandu et aidé à répandre cette calomnie. « Il est certain que tous ceux qui en ont entendu parler, l'ont su de chez le cardinal de Bouillon et les Jésuites [2]. »

Le 25 février, ayant reçu la lettre du 15, où son oncle lui reprochait de n'avoir pas assez *circonstancié* son récit, il aborde franchement le sujet, et s'en explique longuement : « Je vous dirai franchement que je vous ai écrit, par un vrai hasard, aussi bien qu'à M. Chasot [3], touchant la fabuleuse histoire de cet assassinat. Je n'aurais jamais cru qu'on osât mander à qui que ce soit cette fausseté, encore moins au roi, ou qu'on osât lui en parler ». Ce qui l'irrite surtout, c'est que le bruit soit parvenu jusqu'au roi ; il semble mettre sa fortune à plus haut prix que son honneur et sa vertu. Le cardinal de Bouillon lui avait conseillé de ne faire aucun cas de ce bruit et de ne pas même en écrire en France ; « je me doutai de la fourberie;... en conséquence, je vous en écrivis deux mots à tout hasard ». Ainsi se justifie sa trop longue discrétion. « On prétend que le duc Sforze Cesarini, fâché de ce que je voyais Mademoiselle sa fille qui, dit-on, ne me hait pas, m'avait fait attaquer par des assassins ; qu'ils m'avaient mis le pistolet à la gorge et m'avaient fait promettre de ne plus la voir, sans quoi ils m'auraient tué ; que j'en étais malade de peur ; c'est ainsi qu'on a interprété cette fièvre continue, cette espèce

1. 24 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 319).

2. 18 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 317).

3. Cousin de l'abbé Bossuet, fils d'Isaac Chasot, conseiller, puis premier président au parlement de Metz, et de Marie Bossuet, sœur de l'évêque de Meaux.

d'esquinancie que j'ai eue ». Il est vrai que l'abbé Bossuet est assez lié avec le père de cette jeune fille; après son voyage de Naples, il lui a fait une visite pour le remercier d'avoir été recommandé par lui auprès de ses amis : « Ici la coutume est que les filles ne se montrent jamais dans les compagnies ; je ne vis donc point Mesdemoiselles ses filles et je ne les ai jamais aperçues qu'en carrosse, dans les rues et aux promenades, hors deux ou trois fois à la campagne où M. leur père me mena lui-même et où je ne suis resté que le temps d'une visite. De tout l'été, je ne les ai vues ni rencontrées, même dans les lieux publics. Depuis le mois d'octobre jusqu'à Noël, la mère et les filles ont été dans une de leurs terres, à vingt milles de Rome... J'oubliais de vous dire que, pendant cet été, je me suis trouvé très souvent avec les fils qui, aussi bien que leur père, m'ont témoigné mille amitiés. Ces mêmes manières durent encore et ont persévéré si publiquement depuis ma maladie, que tout le monde en a été témoin. J'ai même cru être obligé, sans affectation cependant, de ne point fuir la présence de la duchesse et de ses filles, qui m'ont toujours traité à leur ordinaire, avec toutes sortes de civilités. » Supposé d'ailleurs que cette histoire fût vraie, qui l'aurait pu savoir? *La chose* est arrivée la nuit. Qui l'aurait ébruitée ? Non pas l'abbé Bossuet certes. Ni le père non plus, en homme soucieux de l'honneur de sa fille. Il en a été *au désespoir*. Il prétend que cette invention vient plutôt de ses ennemis que de ceux de l'abbé Bossuet. *Mais que faire ? sinon prouver par sa conduite et par ses actions qu'il n'y a rien de vrai dans cette histoire... qui n'a été inventée que pour faire du mal* à l'abbé Bossuet *auprès du roi,* ou lui *inspirer quelque peur* ; mais on le connaît bien mal. « Telle est la vérité du fait : il n'y a ni plus ni moins. Tout le monde me rend ici justice... Je suis bien venu partout : les pères et les mères sont les personnes qui souhaitent le plus que j'aille chez eux, parce que franchement je sais parler et vivre. Peut-être Français n'a jamais eu les entrées si libres chez les Italiens que moi...; je les ai parce que je n'en abuse pas... Si je faisais quelque chose de mal, je ne manque ni d'envieux ni d'espions ; mais je les défie de m'accuser sur quoi que ce soit... Au surplus, M. le cardinal de Bouillon ne m'a donné aucun avis sur ma conduite : j'ose dire qu'il n'y a rien à y reprendre. » C'est à l'abbé de Vaubrun que le cardinal de Bouillon a dû écrire sur cette affaire pour en instruire M. de Torci : « C'est par ce canal très sûrement, ou par celui du P. de la Chaise, que ce bruit s'est répandu. Une preuve que cette histoire n'est pas véritable, c'est que le cardinal de Bouillon n'a pas osé l'écrire... [1]. »

---

1. 25 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 325).

Tel est ce plaidoyer résumé fidèlement. Il a l'air çà et là d'avoir tout expliqué, puis il donne un supplément d'explication ; il cesse, puis il reprend. A le lire sans parti pris, il semble qu'il manque d'accent, qu'il n'ait pas cette vérité, cette sincérité d'émotion, cette éloquence simple, que trouve tout naturellement un homme, inopinément et injustement atteint dans ce qu'il a de plus cher, son honneur. L'abbé Bossuet s'y loue lui-même un peu trop naïvement, au point de ressembler à l'Acaste de Molière :

« Je me vois dans l'estime autant qu'on y puisse être. »

Ce n'est peut-être pas assez pour nous émouvoir et nous convaincre. De son propre aveu, il paraît être un familier de la maison du duc Sforze Cesarini. Un mot de ce plaidoyer nous étonne un peu. Il n'est allé chez le duc qu'après son voyage de Naples qui eut lieu en janvier et peut être février 1697 [1]. Il n'a pas vu, dans cette visite, *Mesdemoiselles ses filles*. Il ne les a *aperçues qu'en carrosse*, *dans les rues* et *aux promenades*, *hors deux ou trois fois à la campagne*; il ne les a vues ni rencontrées de tout l'été ni du mois d'octobre à Noël. Or, après sa maladie du milieu de décembre, pour prouver que les bruits qui avaient couru étaient faux, il s'est cru obligé de ne pas fuir la duchesse et ses filles et il dit qu'elles l'ont traité, *à leur ordinaire*, *avec toute sorte de civilités*. C'est ce mot : *à leur ordinaire* qui nous fâche un peu et qui paraît indiquer des relations moins rares que ne semblait le prouver la première partie du plaidoyer. Une bonne part du plaidoyer tend à prouver que l'abbé Bossuet est resté l'ami de la maison du duc Sforze Cesarini, après comme avant le faux bruit de cette tentative d'assassinat. A cet égard, le plaidoyer est convaincant ; mais il ne détruit pas le soupçon que les récits de l'abbé de Chantérac pouvaient faire naître, d'une tentative d'assassinat qui aurait pour cause la jalousie et qui serait venue d'ailleurs que de la maison du duc Sforze Cesarini.

Le 4 mars 1698, l'abbé Bossuet écrit encore : « On n'avait pas songé à dire ici les infamies d'un enfant ; cette odieuse calomnie aurait détruit tout le reste du conte ; car la personne qu'on en accuse est tous les jours en public et y a été constamment... Du reste, que voulez-vous que je vous dise ? Je n'ai mérité par aucun endroit qu'on inventât ces impostures qui ne peuvent venir que de l'enfer. Je vous ai marqué dans ma dernière lettre que tout ce qu'on en pouvait dire était faux, ne croyant pas nécessaire de rien circonstancier, ne

---

1. Voir les lettres de Bossuet à son neveu du 20 janvier 1697, de Bossuet à M. de la Broue du 16 février 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 49 et 53).

pouvant en vérité me figurer qu'on osât écrire ces faussetés en France? » L'accent y est cette fois; il réfute une calomnie; la nouvelle s'est accrue en marchant, comme toutes les nouvelles et, à supposer qu'elle eût quelque chose de vrai, cette vérité s'est grossie d'une part d'erreur et de mensonge dont l'abbé Bossuet s'indigne avec une évidente sincérité. Le cardinal de Janson, dit-on, lui avait donné, *sur la maison de Cesarini,* des avis dont il n'a pas tenu compte : « Il n'y a rien au monde de plus faux... Mais comment m'aurait-il conseillé de ne pas entrer dans une maison où je ne mettais pas le pied à Rome et que je n'avais jamais vue un peu familièrement que quatre ou cinq fois tout au plus à la campagne [1]. » *Deux ou trois fois*, disait-il le 25 février ; *quatre ou cinq fois*, dit-il le 4 mars. Inadvertance sur un détail négligeable, dira-t-on ; mais la chose est certes assez grave pour mériter plus d'attention et d'exactitude ; sur un tel sujet, il n'y a pas de détail négligeable pour lui comme pour nous.

Cette affaire, ce scandale, qui a eu en France un tel retentissement, lui tient maintenant fort à cœur. C'est chez lui une obsession. Une longue lettre qu'il écrit à son oncle le 18 mars rend vraisemblables certaines scènes de comédie où un personnage revient perpétuellement à son idée fixe, quelque effort que fasse son interlocuteur pour l'en détourner. L'abbé Bossuet parle de l'affaire du livre, et de ce qu'il a fait pour empêcher qu'on ne brusquât le dénouement. Mais bien vite il se détourne vers sa propre affaire ; ce sont les Jésuites et le cardinal de Bouillon qui lui servent de transition : « Il n'a rien moins que rage contre moi, de voir le peu de cas que je fais de ses misérables finesses, et le peu d'effet que ses impostures ont fait à Rome. Je ne puis assez vous dire le mépris que cela a achevé de donner de lui... » Et il continue assez longtemps ; puis, comme pris de remords, il dit : « Je ne vous en parlerai plus, si je puis m'en tenir. » Et il en reparle aussitôt, sans autre interruption : « Il faut que je leur aie donné bien peu sujet de me critiquer, pour avoir inventé une fausseté pareille... Mais le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont fâchés de me voir ici distingué de tout le monde, indépendamment d'eux... » Il revient à l'affaire du livre durant plus de deux pages ; puis : « Je ne saurais assez vous prier, vous et vos amis, de publier la fausseté de ce qui me regarde, homme et femme... Il faut insister sur ce que je ne vais jamais, je dis *jamais* dans cette maison... Je n'y ai jamais été que comme je vous l'ai dit... » Et il termine sa lettre par quelques mots sur l'affaire du livre [2]. Il est dans cet état que l'abbé de Chantérac

1. 4 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 333).
2. 18 mars 1698. (*Id.*, t. 29, pp. 354, 355, 356, 357).

marquait par le mot *furieux*. Il affirme et il nie avec force. Il s'excuse en accusant. C'est la jalousie des Jésuites et du cardinal de Bouillon qui a non seulement répandu cette imposture, mais qui l'a créée de toutes pièces. La moindre preuve pour lui et contre eux ferait bien mieux notre affaire.

Voici cependant une preuve. L'abbé Phelippeaux, qui vivait côte à côte avec l'abbé Bossuet, qui avait été son maître de théologie et qui était alors son second dans l'affaire du livre de Fénelon, écrit le 4 mars à Bossuet : « Je ne vous ai point parlé du bruit que vous dites s'être répandu jusqu'à Paris ; je n'en ai rien su que ce que M. l'abbé m'a dit en avoir appris par quelques bruits vagues qu'on avait fait courir. J'ai toujours cru la chose fausse et sans fondement... Personne ne m'en a averti, et ne m'en a parlé sérieusement. On a pris le temps de publier ce bruit à l'occasion de sa maladie, qui n'était qu'un enrouement ; et on a publié qu'il était blessé, ce que je sais être faux [1]. » L'abbé Phelippeaux est, à cette date, un témoin à décharge.

III

L'abbé Bossuet poursuivit sa réhabilitation âprement, mais avec plus de souci des conséquences de l'affaire que de l'affaire elle-même, et de sa fortune que de son honneur.

Ce qui le fâchait surtout c'était que ce bruit infamant fût parvenu jusqu'à Madame de Maintenon et jusqu'au roi. Il écrit le 4 mars : « Je n'ai pu m'empêcher de prendre la liberté d'écrire à Madame de Maintenon une lettre sur cela, pour qu'elle voulût bien la montrer au roi... Je n'ai rien à craindre que l'impression que peut prendre le roi : je vous conjure de ne rien oublier pour l'empêcher [2]. » Il ne songe pas seulement au règne présent ; sa vigilance s'étend au règne futur : « Je vous prie, écrit-il le 18 mars, de ne pas oublier monseigneur le Dauphin : il est très dangereux qu'il ne prenne des impressions qui dureraient autant que la vie [3]. » Ce qu'il souhaite par dessus tout, c'est un témoignage authentique du roi en sa faveur qui soit comme une réhabilitation officielle par l'autorité souveraine. Il écrit le 25 mars : « Si le roi pouvait donner quelque marque publique du peu de cas qu'il fait de cette fable, ou en m'accordant quelque grâce, ou

1. L'abbé Phelippeaux à Bossuet, 4 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 332).

2. 4 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 334).

3. 18 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 357).

en disant une parole, cela seul serait capable de me tirer du fond de tristesse et de douleur où je suis plongé [1]. » Il y revient le 1er avril : « Je ne vous parle plus de mon histoire, dont on reconnaît tous les jours de plus en plus la fausseté. J'avoue que j'en ai pensé mourir de chagrin et il n'y a que quelque chose de la part du roi qui me puisse consoler du tort qu'on m'a fait en France [2]. » N'exagère-t-il pas un peu sa douleur, pour exciter la pitié de son oncle et, par son oncle, émouvoir le roi ? Il y revient le 29 avril. « Des avis manuscrits secrets... disaient qu'il était venu de France de grandes plaintes contre l'abbé Bossuet, que le roi lui avait donné ordre de partir de Rome, mais que le cardinal de Bouillon l'avait empêché par son crédit... Vous ne laissez pas de connaître par là combien il serait avantageux, à vous et à moi-même, qu'on vît, s'il y a moyen, par quelque preuve publique, que le roi n'est pas mécontent de moi [3]. »

Madame de Maintenon, en réponse aux lettres de l'oncle et du neveu, avait écrit à Bossuet, le 3 avril, que le roi était persuadé de l'innocence de l'abbé Bossuet, sans « en faire une plus grande perquisition. » Elle le priait de mettre son neveu *en repos là dessus*, et elle ajoutait ce mot si juste et si digne de cette femme de haute raison et de ferme bon sens : « Cependant M. votre neveu doit se confier dans la vérité, qui a une force qui l'emporte sur tout, si on veut avoir un peu de patience. » De la part du roi et de Madame de Maintenon, il n'obtint que cette assurance et ce conseil. Et nous avons vu par la lettre du 29 avril, en réponse à celles de Madame de Maintenon et de son oncle, qu'il regardait cette réparation comme insuffisante. Il ne se confiait pas assez *dans la vérité* pour attendre d'elle seule une réparation.

Comme il n'avait pas la patience de l'attendre, il la sollicitait, il la forçait à venir à lui, et ce n'est pas sa faute, si elle ne lui vint pas telle qu'il la souhaitait.

La lettre à Madame de Maintenon avait été adressée par l'abbé Bossuet non à son oncle, mais à l'archevêque de Paris ; « de peur que vous ne soyez à Meaux », disait-il à son oncle [4]. N'est-ce pas plutôt parce que l'archevêque de Paris était, à la cour et sur Madame de Maintenon, plus influent que son oncle ? « Je porterai votre lettre à Versailles, écrivait Louis-Antoine de Noailles, le 24 mars, et je la présenterai après-demain à Madame de Maintenon [5]. » Le 31 mars,

1. 25 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 362).
2. 1er avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 371).
3. 29 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 407).
4. 4 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 334).
5. 24 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 358).

il écrivait encore : « Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur, parce que je m'en vais coucher à Versailles pour faire demain matin le mariage de mon neveu [1] avec Mademoiselle d'Aubigné [2]. » Cette phrase n'est-elle pas significative et ne montre-t-elle pas clairement combien l'abbé Bossuet avait eu raison de s'adresser à l'archevêque de Paris pour plaider sa cause auprès de Madame de Maintenon et du roi ? Quel moment bien choisi que celui de l'alliance de la famille de Noailles avec celle de Madame de Maintenon !

Il y eut dans tout le parti contraire à Fénelon comme une effervescence pour assurer l'abbé Bossuet qu'on n'avait pas cru à la calomnie et pour témoigner en sa faveur. Les témoignages vinrent de Rome en France et allèrent de la France à Rome : « Les lettres viennent en foule de Rome de l'étonnement où l'on y est de la calomnie, écrit Bossuet... M. le nonce m'a fait l'honneur de m'envoyer l'extrait d'une lettre à lui de M. le prince Vaïni, qui seule suffirait pour faire voir la fausseté visible d'une si odieuse calomnie. Je vous prie, en rendant ma réponse à M. l'abbé de la Trémouille, de lui faire vos remercîments et les miens. Il a écrit ici tout ce qui se peut dans l'occurrence en votre faveur [3] ». L'archevêque de Reims, Le Tellier, envoie à l'abbé Bossuet sa lettre de consolation [4]. Que de gens à remercier ! « Vous verrez, écrit encore Bossuet, par ce billet de M. Pirot, ce que fait M. de Paris qui pourtant ne m'en a pas encore écrit... Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson [5] ». — « Vous ne sauriez marquer assez de reconnaissance aux amis de M. le nonce et à lui-même, puisqu'il a agi en cette cour avec toute l'affection possible [6] ». Et l'abbé Bossuet remercie ou fait remercier le nonce, l'archevêque de Reims, M. Pirot, surtout l'archevêque de Paris « à qui je vous supplie, dit-il à son oncle, de vouloir bien témoigner à quel point je ressens les obligations que je lui ai dans cette occasion. Je l'ai déjà fait à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson et le ferai par le premier ordinaire à M. l'abbé Renaudot [7] ».

L'abbé Eusèbe Renaudot [8], qui vient d'être nommé, est un person-

1. Adrien-Maurice de Noailles, fils du maréchal de Noailles, d'abord comte d'Ayen.

2. 31 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 363).

3. *Ibid.*, t. 29, p. 364.

4. *Ibid.*, t. 29, p. 363.

5. *Ibid.*, t. 29, p. 365).

6. 14 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 386).

7. 22 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 399).

8. « Le 15 mars 1679, d'après le *Journal* d'Eusèbe, les 8-13 août, si l'on s'en rapporte aux Registres d'enregistrement, le roi transférait au fils

nage de qualité moindre que ceux que l'abbé Bossuet, d'accord avec son oncle, remerciait avec tant d'empressement. Mais comme directeur et rédacteur de la *Gazette de France*, fondée par son grand-père, c'était une puissance. Si l'opinion est reine du monde, Bossuet et l'abbé Bossuet savent que la *Gazette* peut se rendre maîtresse de l'opinion, et ils usent de la *Gazette de France* comme d'un puissant moyen de réhabilitation. « Vous ne sauriez assez remercier M. l'abbé Renaudot qui répand ce qu'il reçoit par lui-même, et ce qu'on lui communique de tous côtés, avec un zèle et une amitié que nous ne saurions assez reconnaître [1] ».

Il y a plus. L'abbé Bossuet envoie lui-même aux feuilles publiques des témoignages en faveur de l'abbé Bossuet, rédigés par lui-même, et se décerne de sa propre main des certificats d'innocence ; « Je vous avoue, écrit-il le 18 mars, que je ne suis pas sans crainte au sujet de la *Gazette de Hollande* : je souhaiterais, pour ma satisfaction, si elle a parlé de cette fable ou même quand elle n'en aurait pas parlé, qu'on y fît mettre l'article que je vous envoie, ou à peu près ; aussi bien que dans les avis à la main de Paris, qu'on envoie de partout : « Toutes les lettres portent la fausseté entière des bruits répandus en France sur M. l'abbé Bossuet, qui poursuit à Rome la censure du livre de M. de Cambray, et qui n'en partira pas que l'affaire terminée ». On peut ajouter qu'il a souvent audience de Sa Sainteté à ce sujet, et des cardinaux [2] ».

Le grave défaut de cette réhabilitation c'est de n'être pas spontanée ni désintéressée. Cela est trop évident pour le *communiqué* préparé par l'abbé Bossuet pour la *Gazette de Hollande*. Cela est vrai, à des degrés divers, pour les dépositions des témoins que Bossuet signalait à la reconnaissance de son neveu. Celles de l'archevêque de Paris, de l'archevêque de Reims, de l'abbé Pirot, de l'abbé Renaudot, du nonce même ne pouvaient qu'être favorables. D'avance, ils étaient gagnés à la cause de l'abbé Bossuet ; d'avance, ils croyaient à la calomnie ; et s'ils avaient reçu de Rome des renseignements, il les avaient reçus des partisans et des amis de l'abbé Bossuet. Le cardinal de Janson et le cardinal d'Estrées ne pouvaient refuser à Bossuet et à l'archevêque de Paris les démarches ou les lettres qu'ils demandaient et souhaitaient ouvertement, et la complaisance dut avoir, dans ces démarches et ces lettres, une part plus grande que la vérité. L'abbé

---

aîné d'Eusèbe Renaudot le « privilège des Gazettes et des Bureaux ». (*L'abbé Eusèbe Renaudot*, par Ant. Villien, p. 38. (Paris, Lecoffre, 1904).

1. 31 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 364).

2. 18 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 354).

de la Trémoille est le frère de Madame des Ursins, ennemie du cardinal de Bouillon et favorable à l'abbé Bossuet et à tout son parti ; bien qu'il se soit montré très modéré dans toute l'affaire et qu'il ait à la fin offert à Fénelon et à l'abbé de Chantérac ses bons offices auprès du pape, l'abbé de Chantérac dit de lui le 2 novembre 1697 : « on ne peut pas être plus réservé qu'il l'est sur tout ce qui regarde l'affaire de votre livre [1] ». Le prince Vaïni était un agent secret qui recevait une pension de la cour de France [2]. Une réhabilitation ainsi faite nous laisse froids, ne prouve presque rien et ne peut vraiment réhabiliter personne. Est-il exagéré de dire que c'est l'abbé Bossuet qui se réhabilite lui-même et qu'il est à la fois accusé et juge ? Un tel jugement ne peut ruiner, à nos yeux, l'accusation.

Le 22 avril, quand l'abbé Bossuet est un peu rassuré sur les conséquences de ce bruit calomnieux, il écrit : « Pour ici, il n'est pas seulement question de mon affaire, quoi qu'aient pu faire M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites. J'ai pris à Rome le parti de mépriser ces discours et de prendre tout en riant, dans le temps même que je prenais la chose le plus sérieusement du côté de Paris [3]. » Est-il bien vrai ? Cela s'accorde-t-il avec le *fond de tristesse et de douleur* qu'il avait, disait-il, gardé, avec ce sentiment si vif qu'il avouait avoir *pensé mourir de chagrin* [4] ? Est-il possible de prendre tout en riant à Rome et de prendre la chose si *sérieusement*, avec une telle vivacité apparente de douleur et d'indignation, du côté de Paris ? Peut-on ainsi se dédoubler, quand on est injustement atteint dans son honneur ? Dire qu'on a pu le faire, n'est-ce pas avouer qu'il y eut de l'affectation dans ce *fond de tristesse et douleur* ? La vérité est plus simple et plus uniforme.

IV

Dès la fin d'avril 1698, l'affaire paraît éteinte. Du 29 avril au 12 août, il n'en est plus question. Elle reparaît un peu dans les lettres du 12 août, du 19 août et du 9 septembre. Pourquoi le bruit s'en était-il réveillé ? Ces lettres nous permettent de conclure qu'une brouille était survenue entre le duc Cesarini et l'abbé Bossuet, et qu'il y avait eu lieu, pour l'abbé Bossuet, de craindre quelque chose de la

---

1. 2 novembre 1697. (*Œuvres*, t. 9, p. 233).
2. Cf. Archives des Affaires étrangères, Rome, 392, fol. 100.
3. 22 avril 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 399).
4. Cf. la lettre du 1er avril 1698, plus haut, p. 313.

part du duc Cesarini : « Il n'y a rien à craindre du côté du duc Cesarini à mon égard », écrit-il à son oncle. C'est le cardinal de Bouillon qui a essayé de les brouiller : « Il a avoué à un de mes intimes amis que M. le cardinal de Bouillon lui avait fait parler il y a trois mois contre moi ; mais qu'il avait répondu qu'il ne pouvait me savoir mauvais gré d'un bruit qui m'avait fait autant de peine qu'à lui, et auquel on savait que j'avais jamais donné sujet [1]. » — « Je vous parlais, dans ma lettre du 12, de ce qui regarde le duc Cesarini, et je vous disais... qu'il avait déclaré que M. le cardinal de Bouillon l'avait fait tenter par des voies indirectes sur mon chapitre, pour tâcher de l'irriter contre moi... que cela lui avait causé un peu de chagrin contre moi pendant quelque temps ; mais que... il avait fait dire à ce cardinal par les mêmes gens qui lui en reparlaient, qu'il n'avait jamais eu aucun sujet de se plaindre de moi ; que les auteurs de ces faux bruits étaient ses ennemis autant que les miens ; et qu'il n'avait garde de s'en prendre à moi, qui en étais innocent en toutes manières [2]. » — « Vous avez su, il y a déjà longtemps, qu'il n'y a rien à craindre sur l'affaire du duc de Cesarini... Je vous ai mandé à cet égard, comme dans tout le reste, la pure vérité [3]. » Nous voudrions savoir ce qui avait alarmé la famille de l'abbé Bossuet et quel péril il y avait eu, pendant quelques mois, à craindre de la part du duc Cesarini. Le père de l'abbé Bossuet semble avoir pris ce péril au sérieux. Il écrivait à l'abbé Bossuet le 18 août : « Je ne vous [crois] pas assez mal avisé pour avoir donné lieu, par aucun endroit, à renouveler ce qui s'est dit, que la cour et le monde avait une grande disposition à croire, en sorte que la moindre circonstance qui viendrait par votre fait rendrait le mal irréparable [4]. » Et encore le 1er septembre : « Il n'a point paru à M. de Meaux qu'il y ait rien de nouveau à la cour sur votre chapitre... Le mieux est de s'assurer de soi-même et sur sa propre conduite [5]. » Ces conseils n'ont-ils pas l'air d'être des reproches, et à les lire même sans le moindre parti de trouver l'abbé Bossuet en défaut, ne semble-t-il pas qu'il ait été quelquefois *mal avisé* dans ses démarches et qu'il ne se soit pas toujours assez assuré *sur sa propre conduite* contre la malveillance ? N'est-ce pas parce que l'abbé Bossuet a donné prétexte aux soupçons par ses impru-

1. 12 août 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 536).

2. 19 août 1698. (*Id.*, t. 29, p. 542).

3. 9 septembre 1698. (*Id.*, t. 29, p. 586).

4. *Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eugène Griselle (Paris, V. Retaux, 1902), p. 98.

5. *Ibid.*, p. 105.

dences, qu'Antoine Bossuet l'invite à ne pas même se laisser soupçonner ?

Dans une de ses lettres, l'abbé de Chantérac, aussitôt après avoir parlé de l'aventure, et sans la moindre transition, signale le train de grand seigneur que mène à Rome l'abbé Bossuet: « Il a pris depuis peu une livrée magnifique d'un très beau drap, avec un galon d'argent très riche au manteau, au justaucorps et à la veste. Mais surtout il a deux petits laquais vêtus à l'italienne, avec un pourpoint de velours et une quantité de rubans. On appelle ces deux petits ses deux pages, et tout le monde en rit : lui seul en est très content [1] » *Tout marquis veut avoir des pages* ; l'abbé de Chantérac, qui est un maître en ironie discrète, semble rapprocher à dessein et malicieusement l'aventure de cette fatuité luxueuse et coûteuse. Ce que raille ici l'abbé de Chantérac étonnait et scandalisait un peu Bossuet : « J'entrerai très volontiers, écrit-il le 30 décembre 1697, dans les moyens de vous faire subsister vous et M. Phelippeaux : il convient de toutes manières que ce soit honorablement, et même il ne faut point se dégrader : mais il me semble aussi que vous l'avez pris d'un ton un peu trop haut, et que vous devez le baisser un peu sans qu'il y paraisse [2]. » Son père lui écrit de son côté le même jour avec une franchise un peu rude : « A la vérité votre dépense va trop loin ; vous n'êtes pas payé pour faire les honneurs de la nation en ce pays là : aucun autre de votre condition n'en a tant fait [3]. »

Il y eut, antérieurement à celui-là, un autre sujet d'étonnement pour l'oncle et pour le père. Il nous oblige à remonter jusqu'au début de ce voyage et de ce séjour en Italie. D'après la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, les deux voyageurs étaient partis le 13 mars 1696, s'étaient embarqués à Marseille le 1er mai, et étaient arrivés à Rome le 16 mai. Ce voyage dura beaucoup plus longtemps qu'on avait pensé et qu'il était convenu au départ. C'est un an et trois mois après, le 12 août 1697, que Bossuet annonça à son neveu qu'il pouvait désormais rester à Rome, comme représentant officieux de la France, avec l'approbation du roi et de Madame de Maintenon, pour y poursuivre la condamnation du livre de Fénelon. A partir de cette date, le long séjour de l'abbé Bossuet n'étonne plus personne. Avant cette date, il étonna et affligea son oncle et son père.

Le 18 mars 1697, Antoine Bossuet écrit à son fils : « M. de Meaux croit que vous ne devez guère différer à partir après M. le cardinal

1. 28 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 308).

2. 30 décembre 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 260).

3. *Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eugène Griselle (Paris, V. Retaux, 1902), p. 65.

de Janson [1]. » Le cardinal de Bouillon qui succède, comme chargé d'affaires, au cardinal de Janson, doit arriver bientôt à Rome, et, avant de partir, l'abbé Bossuet voudrait le voir arriver. D'un commun accord, le père et l'oncle accordent un délai : « Nous approuvons beaucoup, écrit aussi Bossuet le 18 mars, la résolution que vous prenez de revenir aussitôt que vous aurez vu à Rome M. le cardinal de Bouillon [2] ». *Aussitôt*, c'est sans doute trop tôt pour l'abbé Bossuet, puisque Bossuet écrit encore le 31 mars : « Voici le temps où il faudra que vous retourniez : un plus long séjour serait interprété à oisiveté. Jusqu'ici tout va bien ; mais il ne le faut pas gâter. J'ai besoin de vous et de M. Phelippeaux, et je compte que l'arrivée de M. le cardinal de Bouillon vous déterminera, sans attendre M. le cardinal de Janson [3] ». L'abbé Bossuet n'avait toujours qu'une médiocre envie de revenir en France. Bossuet écrit le 22 avril : « Songez au retour : un plus long séjour serait mal interprété ici et deviendrait une affaire [4] ». Même recommandation, avec plus de précision, le 29 avril : « J'attends de vos nouvelles au sujet de la préparation de votre retour, à peu près dans le temps de celui de M. le cardinal de Janson. Vous pouvez aller jusque-là, mais pas plus loin [5] ». L'abbé Bossuet faisait encore des difficultés. Son oncle répond le 19 mai : « Il est de la dernière conséquence pour vous et pour moi que vous partiez à peu près en même temps que M. le cardinal de Janson avec M. Phelippeaux. Des deux difficultés que vous apportez pour différer votre départ, mon frère en lève une qui est celle de l'argent ; vous surmonterez celle du temps, comme M. le cardinal de Janson [6] ». L'abbé Bossuet songeait-il à laisser partir seul l'abbé Phelippeaux ? Le 3 juin, c'est-à-dire la veille du jour où le cardinal de Bouillon arrivait à Rome, Bossuet écrit : « Disposez-vous au retour le plus tôt que vous pourrez : vous en voyez toutes les raisons qui augmentent de jour en jour. Si vous avez des raisons nécessaires de prolonger pendant quelque temps votre séjour à Rome sans affectation, j'ai prié M. Phelippeaux de ne pas vous quitter, et je l'en prie encore [7] ». La date primitive, celle de l'arrivée du cardinal

---

1. *Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eugène Griselle (Paris, V. Retaux, 1902), p. 42.

2. 18 mars 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 63).

3. 31 mars 1697. (*Id.*, t. 29, p. 71).

4. 22 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 85).

5. 29 avril 1697. (*Id.*, t. 29, p. 87).

6. 19 mai 1697. (*Id.*, t. 29, p. 92).

7. 3 juin 1697. (*Id.*, t. 29, p. 95).

de Bouillon, est abandonnée et laissée bien loin en arrière. Deux mois après, le 29 juillet, Bossuet est encore réduit à écrire : « Nous attendons toujours votre retour et il n'y a que les chaleurs qui vous puissent retarder [1] ». Il y avait plus de cinq mois que Bossuet et son frère adressaient à l'abbé Bossuet des appels toujours sans effet, quand il reçut cette lettre datée du 12 août qui annonçait cette grande nouvelle : « J'ai parlé de vous faire demeurer à Rome avec M. Phelippeaux : le roi l'a fort approuvé, aussi bien que Madame de Maintenon [2] ». Pourquoi ce long retard ? Pourquoi tant d'appels restés vains ? Il ne semble pas que ce soit l'ambition de remplir à Rome quelque charge qui le mît en vue ; il n'en est pas question dans la partie de la correspondance qui va du 18 mars au 12 août 1697 ; c'est seulement à partir de cette date du 12 août, quand il se voit *arrêté* à Rome, que l'idée lui vient d'être le chargé d'affaires du roi de Pologne ou le conclaviste d'un cardinal [3]. Ce n'est pas non plus le souci du livre de Fénelon. Nous le saurions par les lettres de Bossuet et l'affaire ne commence vraiment qu'au mois d'août, après la disgrâce de Fénelon et quand on eut reçu à Rome la première lettre du roi au pape Innocent XII sur le livre des *Maximes*. Quel intérêt avait donc l'abbé Bossuet à rester à Rome, malgré son oncle et son père ? Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les appels de Bossuet commencent peu de temps après le voyage de Naples dont nous parlait son neveu. Ce voyage eut lieu en janvier 1697 ; il était terminé le 16 février, puisque Bossuet écrivait ce jour-là : « Mon neveu est de retour de Naples [4] ». C'est alors que l'abbé Bossuet alla remercier le duc de Sforza Cesarini chez lui et qu'il se laissa mener par lui à la campagne où était la famille de ce duc, *deux ou trois fois*, dit une lettre [5], *quatre ou cinq fois*, dit une autre lettre [6].

V

Que résulte-t-il de toute cette étude pour ou contre l'abbé Bossuet ? Il s'est attardé à Rome plus que de raison et pour des motifs inconnus, au point d'attrister son oncle et son père. Le bruit de la *terrible*

1. 29 juillet 1697. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 121).
2. 12 août 1697. (*Id.*, t. 29, p. 126).
3. Voir les lettres du 30 septembre, du 8 et du 11 octobre 1697.
4. Bossuet à M. de la Broue, 16 février 1697. (*Id.*, t. 29, p. 54).
5. 25 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 325).
6. 4 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 334).

aventure a circulé à Rome dès le commencement de décembre 1697; l'abbé Bossuet n'en parla pour la première fois que le 14 janvier 1698, et en termes très vagues; il ne s'expliqua que tardivement, peu à peu, et comme malgré lui. Ses explications n'ont pas la suite et la franchise d'accent qu'on leur souhaiterait et quelques détails nous en ont étonnés. L'abbé Bossuet s'est montré plus soucieux des effets que ce bruit pouvait produire en France que du bruit lui-même et de ce qu'il avait de déshonorant pour un homme de son état, indépendamment de toute conséquence pour son avenir et sa fortune. Il ne s'est pas assez *confié dans la vérité,* selon le mot de Madame de Maintenon. Il a mis une hâte fébrile, peut-on dire, à se faire absoudre publiquement en France par des gens qui étaient réduits à l'en croire sur ses propres affirmations et sur celles de ses amis, ou qui avaient quelque intérêt à déposer en sa faveur ; cette réhabilitation sollicitée, exigée, ce soin d'émouvoir l'opinion, et, si nous osions employer un mot d'aujourd'hui, cette *réclame* indiscrète n'ont pu nous toucher ni nous convaincre. Enfin les habitudes fastueuses du jeune et brillant abbé, qui inquiétaient Bossuet et son frère, qui faisaient sourire l'abbé de Chantérac, pourraient bien, si le bruit a eu quelque vérité, n'avoir pas été sans rapport avec ce bruit. Dans cette sorte de procès, il y a, pour l'abbé Bossuet, ses affirmations et un témoignage favorable de l'abbé Phelippeaux qui était un témoin de sa conduite et devait, dans la pensée de l'évêque de Meaux, tenir auprès de lui la place d'un *mentor*. De tout cela, il ne résulte pas que la *terrible aventure* ait eu lieu ni que la conduite de l'abbé Bossuet ait été gravement irrégulière. Mais il reste des doutes. L'abbé Bossuet, qui semble ne s'être engagé à fond dans l'état ecclésiastique qu'en hésitant et qui fut ordonné prêtre à trente-cinq ans, a pu donner prétexte à la critique ; sa conduite a pu ne pas sembler toujours d'accord avec son caractère d'ecclésiastique, de prêtre et d'évêque futur. C'est tout ce qu'il est permis de conclure de ce que nous avons dit.

Nous avons apporté, comme nous le devions, un témoignage favorable de l'abbé Phelippeaux. Pour être complet, nous devons ajouter que, s'il faut en croire le *Journal* de l'abbé Le Dieu, sous la date du 28 décembre 1704, ce témoignage a été annulé et détruit plus tard par l'abbé Phelippeaux lui-même. Quelqu'un qui devait être bien informé, *M. de Saint-André, curé de Vareddes*, a dit à l'abbé Le Dieu, en parlant de Bossuet, mort cette année-là, le 12 avril, que « M. de Meaux était en dernier lieu fort refroidi pour M. Phelippeaux, non-seulement parce qu'il faisait toujours le mécontent, mais bien parce qu'il avait été bien informé des mauvais bruits que ce docteur avait partout répandus de la mauvaise conduite et de la vie déréglée

de l'abbé Bossuet à Rome, et qu'il en avait été percé de douleur. » L'abbé Bossuet a dit à Le Dieu lui-même, *le jour de Noël au soir*, en parlant de l'abbé Phelippeaux : « Mais s'il avait tant de choses à dire, que ne les disait-il publiquement ? » « Voilà donc cette fois le fond du sac », ajoute Le Dieu. Le Dieu dit encore en parlant de l'abbé Phelippeaux : « Il m'a dit en particulier des choses affreuses... Les bruits publics confirment qu'il ne disait que la vérité [1]. » Le Dieu, qui entretient avec l'abbé Bossuet des rapports extérieurs d'amitié, ne manque jamais une occasion de nous prouver, dans son *Journal*, qu'il ne l'aime ni ne l'estime. Çà et là ses affirmations ou ses soupçons sont de telle nature qu'il a du remords de les écrire et qu'il rature ce qu'il a écrit; mais il est encore souvent possible de lire dans son manuscrit ce qu'il y a effacé; et cela est accablant pour la mémoire de l'abbé Bossuet, s'il dit vrai [2]. Faisons la part de la malveillance et de la passion dans ce que nous venons de citer du *Journal*. Le Dieu n'a pas inventé de toutes pièces les paroles qu'il attribue au *curé de Vareddes*, à l'abbé Phelippeaux et à l'abbé Bossuet. Son journal met en opposition et en contradiction le témoignage de l'abbé Phelippeaux, enregistré par Le Dieu, le 28 décembre 1704, et le témoignage de l'abbé Phelippeaux, écrivant le 4 mars 1698 : « J'ai toujours cru la chose fausse et sans fondement; » et cette page demeure pour l'abbé Bossuet la plus accablante des accusations ; les lettres dénonciatrices de l'abbé de Chantérac paraissent peu de chose auprès d'elle.

Quand bien même la *terrible aventure* de l'abbé Bossuet serait une médisance et non une calomnie, nous regretterions encore que le bruit en fût parvenu à Paris et à Versailles par les lettres de l'abbé de Chantérac. C'est de sa part une faute évidente que nous ne pouvions négliger de relever dans cette analyse des sentiments et des caractères. Après avoir entendu l'accusation, nous ne pouvions négliger d'écouter la défense et de la juger. Cet épisode était important et intéressant en lui-même. Il l'est aussi relativement à toute la suite de l'affaire. S'il y eut, dans la partie du procès qui nous reste à étudier, tant d'aigreur et de violence, on peut croire que cet épisode y fut pour une bonne part et que l'abbé Bossuet voulut prendre sa revanche de cette calomnie ou de cette médisance.

---

1. *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. 2, p. 203.

2. Voir Ch. URBAIN : *L'abbé Ledieu historien de Bossuet*... Paris, Colin, 1898.

VII

DE LA PUBLICATION DES *DÉFENSES* A LA QUERELLE DES *FAITS*

SOMMAIRE

De février à Pâques : limite d'une nouvelle période, marquée par Fénelon lui-même.

I. Un épisode intéressant de cette période : l'*affaire du carton* et la peur d'être surpris en flagrant délit de variation ou de contradiction. — Objet de cette affaire : une phrase du livre des *Maximes*, traduite textuellement par les trois prélats dans leur déclaration, n'a pas été reconnue par Fénelon, a été d'abord niée par lui ; puis il a corrigé cette première réponse par un carton. — Quand l'ordre vient de ne pas produire la première édition incorrecte, l'abbé de Chantérac l'a déjà distribuée ; son embarras, sa crainte de faire voir qu'on a varié, donc erré, ses instances pour laisser les choses en l'état. — Amour-propre de Fénelon ; son horreur d'avouer qu'il s'est trompé, même sur un petit détail et l'ordre de retirer la première édition, même au détriment de la loyauté ; reproches faits à l'abbé de Chantérac sur un ton de parfaite modération ; son plaidoyer contre la faute dont l'abbé de Chantérac se fait le défenseur. — L'abbé de Chantérac affligé à son tour d'avoir contristé Fénelon, expose la très grande difficulté de retirer l'édition, propose un moyen terme : répandre en France seulement l'édition correcte. — Fénelon se rend compte trop tard de l'impossibilité ; l'abbé de Chantérac a déjà tenté une démarche auprès de l'assesseur du Saint Office ; les soupçons, immédiatement éveillés, du parti adverse, donnent raison à l'abbé de Chantérac.

II. Suite de la grande affaire dont celle *du carton* n'est qu'un épisode. — Fénelon conseille à l'abbé de Chantérac de se défier davantage. — Le partage par moitié des examinateurs sauvera le livre d'une condamnation ; l'espoir ; retour de crainte, à cause du courrier de France et d'une lettre de l'archevêque de Paris sur son *Instruction pastorale* ; l'optimisme reprend le dessus ; le mariage du comte d'Ayen avec Mademoiselle d'Aubigné, raison très grave de craindre ; retour d'espoir. — Espoir de l'abbé de Chantérac partagé par Fénelon ; espoir d'une fin toute proche, un an avant la fin ; résolution de répondre à toutes les réponses ; résolution de ne pas abandonner une syllabe de son livre ; ordre de distribuer clandestinement une réponse vive et âcre contre Bossuet, dont il n'est pas l'auteur. — Le portrait peu flatté de l'archevêque de Paris et de Bossuet

dans les lettres de l'abbé de Chantérac et de Fénelon : Fénelon approuve tacitement et même expressément. — Le bel idéal de désintéressement démenti, aussitôt qu'exprimé, dans les lettres de Fénelon. — L'abbé de Chantérac plus sincère, quoique moindre écrivain.

III. Bossuet et l'abbé Bossuet poursuivent âprement la condamnation. — Le P. Latenai, proposé comme onzième examinateur pour empêcher le partage. — L'idée basse que l'abbé Bossuet a de l'âme humaine ; les dénonciations forcenées de l'abbé Bossuet ; ses appels au bras séculier, à l'opinion, à la puissance de son oncle sur l'opinion, au scandale par des faits déshonorants. — Bossuet approuve tacitement tout ce que fait et écrit son neveu. — La foi de Bossuet et sa confiance en Dieu pour le succès de cette cause ; la passion dans les lettres de Bossuet ; l'amour-propre de Bossuet égal à celui de Fénelon dans la polémique publique : il veut avoir le dernier mot ; il veut empêcher toute autre solution qu'une condamnation. — Comme la matière doctrinale semble épuisée, on cherche à déshonorer Fénelon par les désordres prétendus du P. Lacombe et de Madame Guyon.

Transition à la querelle des faits.

Le 25 avril 1698, Fénelon écrivait : « On dit que nos parties veulent se jeter dans les faits... Peut-on montrer plus de faiblesse et de passion que de répondre à des justifications précises et dogmatiques par des faits étrangers ? Je parle de la charité, de la gratuité des promesses, du milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse, etc. ; on me répond que Mme Guyon se croit la *pierre angulaire*, et que le P. Lacombe, que je n'ai jamais vu, est un fanatique corrompu [1]. » Ces quelques mots ont pour nous l'avantage de nous donner par avance quelque idée de ce qu'on entendait de part et d'autre par *les faits*, et de marquer l'extrême limite d'une période nouvelle et qui va de la publication des *défenses* ou à peu près à la querelle des *faits*, du mois de février au temps de Pâques de l'année 1698. C'est une période relativement calme, surtout quand on la compare à celle des *faits* qui la suivra ; elle ne manque pourtant pas d'intérêt.

I

Un des épisodes les plus intéressants de cette période a pour objet une erreur commise par Fénelon dans sa *Réponse à la Déclaration* ; cette affaire, qu'on pourrait appeler *l'affaire du carton*, se rattache étroitement à la publication des *défenses* que nous venons d'étudier ; elle est peu de chose en soi peut-être ; mais rien n'est petit dans une querelle de cette importance ; rien n'est à négliger de ce qui peut nous faire connaître plus à fond l'âme de Fénelon.

---

1. 25 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 388).

Dès le 7 janvier 1698, quand déjà Fénelon, cédant, au moins en apparence, aux prières de l'abbé de Chantérac, avait commencé à faire imprimer ses *défenses*, il écrivait à son représentant : « On m'a mandé que vous devez recevoir par Lyon la *Réponse* latine à la *Déclaration*; mais comme il y a dans cette *Réponse* un article auquel je n'avais pas répondu juste par inadvertance, il est capital que vous ne produisiez point cette *Réponse*, jusqu'à ce que vous ayez reçu ce carton .. On ne cherche rien avec tant d'ardeur que de me surprendre en quelque contradiction ou variation apparente [1]. » Le 27 janvier, il écrit de nouveau : « ... Il y a toujours la XLVe réponse que j'ai changée et dont je vous ai envoyé le changement manuscrit ; il faut et pour le français et pour le latin, un carton sur cet endroit-là [2]. » C'est la peur d'être surpris en flagrant délit de contradiction ou de variation qui donne à cette toute petite *affaire du carton* de l'importance et de l'intérêt.

Quel était donc ce changement qui lui tenait tant à cœur ? Dans cet article XLV ou mieux XLVI, puisque l'article est intitulé par erreur XLV dans la première édition de sa *Réponse*, Fénelon répond à une déclaration du premier manifeste des trois évêques qu'il résume en ces termes : « Que l'amour justifiant par lequel on cherche sa propre béatitude, seulement comme un moyen rapporté à la fin dernière qui est la gloire de Dieu et qui lui est subordonné, est appelé dans tout le livre un amour intéressé... » Il répondait ainsi dans la première édition : « Je n'ai jamais dit que les actes du désir de la béatitude, où l'on ne la cherche que comme un simple moyen subordonné à la fin dernière qui est la gloire de Dieu fussent intéressés... Quand j'ai parlé d'un amour intéressé, je n'ai jamais dit qu'il cherchait la béatitude seulement comme un moyen par rapport à la fin dernière; *seulement*, *tantum* est une de ces négations exclusives qui, selon les trois prélats, changent entièrement le sens des propositions et qu'ils ne devaient pas ajouter en rapportant ma doctrine. De plus ils prennent toujours l'état pour l'acte et veulent que j'aie dit d'un acte surnaturel d'espérance ce qu'il est manifeste que je n'ai jamais dit que d'un état habituel. . . » Il répondait donc avec précision et disait hardiment, dans cette première édition : *Je n'ai jamais dit*. Or, dans la seconde édition, celle du *carton*, nous lisons : « Il est vrai qu'en parlant du quatrième état d'amour, j'ai parlé ainsi : « L'âme aime alors Dieu pour lui et pour soi, mais en sorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu et qu'elle n'y cherche son bonheur propre que comme un moyen qu'elle rapporte et qu'elle subordonne à la fin dernière qui

1. 7 janvier 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 292).
2. 27 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 306).

est la gloire de son créateur... » Les prélats supposent un seul acte surnaturel par lequel on rapporte tellement le désir de la béatitude à la gloire de Dieu qu'on ne la désire que comme un moyen par rapport à cette gloire. Ils ont raison de dire qu'un tel acte est très parfait... Mais il est évident que le quatrième amour dont il s'agit est un état habituel et non pas un acte... » Et l'explication continue assez longue et confuse pour prouver que l'âme en cet état désire Dieu non seulement surnaturellement et pour lui, mais encore naturellement et pour soi, que l'amour surnaturel est, dans cet état, le principal et le dominant, mais qu'il n'est pas le seul, que ce désir naturel et délibéré de la béatitude n'est subordonné que d'une subordination imparfaite, d'une manière habituelle et implicite, et que c'est cette imperfection qui empêche l'amour du quatrième état [1] d'être pur. « La négation exprimée par ces termes : « Elle n'y cherche son bonheur propre que comme un moyen ; » ne signifie pas que l'âme ne forme ce désir que par le pur amour de la gloire de Dieu, mais seulement qu'elle ne se permet ce désir naturel qu'à cause qu'il peut être soumis et subordonné à l'amour surnaturel [2]. »

Ce qu'il y a de commun à la première et à la seconde édition, c'est qu'il s'agit dans le texte du livre des *Maximes* d'un état et non d'un acte, que les prélats entendent d'un acte ce que Fénelon entend d'un état, que, s'il s'agissait d'un acte et non d'un état, Fénelon aurait tort d'appeler intéressé un acte qui commence, il est vrai, par être mêlé d'intérêt propre, qui, étant amour de Dieu est aussi amour de soi, mais qui, par la subordination de cet intérêt propre, de cet amour de soi, à l'amour de Dieu, de ce moyen à la fin, s'achève en amour pur ; ce qui distingue les deux éditions c'est que Fénelon reconnaît, dans la seconde, que ce *tantum* qu'il niait hardiment dans la première est la traduction exacte d'un détail de son livre qu'il n'avait pas d'abord reconnu.

Quand l'ordre donné le 7 janvier de ne pas produire les réponses à la *Déclaration* arriva à l'abbé de Chantérac trois semaines après, il était trop tard ; la chose était faite et l'abbé de Chantérac écrit le 1er février : « Vous aurez su par nos amis que les fortes instances que M. le cardinal de Bouillon faisait de la part du roi pour le jugement de notre affaire et l'ordre que le Pape avait donné en conséquence que nos examinateurs tinssent deux congrégations par

---

1. Voir, au début de l'*Explication des Maximes des Saints*, la définition des *cinq états*, dans un chapitre préliminaire intitulé : *Exposition des divers amours dont on peut aimer Dieu*.

2. Pour cette question voir la *Réponse à la Déclaration*. (*Œuvres*, t. 2, pp. 370 et 371 et pp. 381 et 382).

semaine m'avaient déterminé à produire au Saint-Office vos *Réponses* françaises à la *Déclaration* [1] ». Fénelon, qui ne le sait pas, écrit le 4 février : « J'espère que vous aurez fait faire ou attendu le carton dont je vous ai tant parlé pour la réponse au XLVe article de la *Déclaration* [2] ». Et encore le 10 février : « Je compte toujours que vous aurez attendu le carton qu'on vous aura envoyé de Bruxelles pour l'article XLV ou XLVI de la *Déclaration*, où ma première réponse était défectueuse et donnait prise [3] ».

L'abbé de Chantérac a donné l'article, tel qu'il était dans la première édition. Comment faire ? Le laisser entre les mains de ceux à qui il l'a donné et risquer ainsi de déplaire à Fénelon ? Le retirer et faire voir à tous et d'abord à l'abbé Bossuet, si éveillé, si attentif à toutes les démarches de ses adversaires, qu'on a varié, ce qui est un signe d'erreur ? Voilà l'abbé de Chantérac bien embarrassé. C'est l'abbé de Langeron qui reçoit ses premières confidences, comme celui qui pourra le mieux persuader Fénelon : « M. de Cambrai, écrit-il le 11 février, m'a envoyé l'article XLV de la *Réponse à la Déclaration* de la manière qu'il voudrait le corriger. Je l'ai lu avec toute l'attention possible pour y remarquer la contradiction qu'il craint avec le texte de son livre. Mais... je trouve la première *Réponse*, comme elle est déjà imprimée en français, beaucoup plus nette, plus forte, plus vive, plus sensible que celle qu'il m'a envoyée en manuscrit... Il est certain qu'il n'a jamais dit ce qu'ils lui font dire ; ils ont ajouté au texte du livre un « tantum » ou « seulement », qui fait un sens tout contraire au sien ». Mais voici qui est plus grave : « Outre cela, j'ai donné, il y a trois semaines, nos *Réponses* françaises au Saint-Office, et répandu plus de soixante exemplaires à des cardinaux ou à des particuliers. Comment retirer tout cela ? Ce serait un embarras bien inutile, et qui ne servirait qu'à faire remarquer à nos parties une chose dont ils ne s'apercevront pas ». Et puis il y a le retard dont tout le monde s'impatiente, le parti de Fénelon comme celui de Bossuet : « Je prends la liberté de vous dire si fortement ma pensée, parce que tous ces retardements ne peuvent que nous nuire. Voici cinq mois que je suis ici. Je promets toujours nos *Réponses*, et je ne les ai pas encore données [4]. »

Dans une lettre du 15 février à Fénelon, l'abbé de Chantérac, en y mettant les formes nécessaires, est aussi précis et aussi ferme. « Sur la *Réponse à la Déclaration*, je prendrai la liberté de vous dire que

1. 1er février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 311).
2. 4 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 316).
3. 10 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 320).
4. A l'abbé de Langeron, 11 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 321).

l'Article XLV me paraît très bien comme il est imprimé et, pour vous parler avec toute simplicité, j'oserais même dire plus précis, plus fort, plus insinuant. Il est certain que la *Déclaration* vous fait dire ce que vous n'avez jamais dit. Le « tantum » qu'elle ajoute porte un sens tout contraire au vôtre, puisque cette négative exclut de votre quatrième état d'amour ce qui en fait proprement le caractère et la distinction d'avec le cinquième... De plus j'ai déjà répandu plus de cinquante exemplaires des *Réponses* françaises... Pourquoi nous faire un si grand embarras dans une chose si peu nécessaire? A la bonne heure, si l'on vous chicane là-dessus... [1] ».

Fénelon n'est pas homme à se rendre aisément. Il a appris par ses amis de Paris que la première édition avait été distribuée par l'abbé de Chantérac. Il le supplie, le 19 février, d'en retirer tous les exemplaires et de les remplacer par d'autres *où sera le carton*: « Comptez que tout ce qu'on vous a écrit de Paris pour soutenir cette réponse n'a rien de solide, qu'il la faut nécessairement changer, qu'elle donne une prise essentielle... Puisque Dieu a permis que ma lettre ne soit point arrivée avant que vous ayez donné la chose, je vous conjure de ne rien oublier pour le redresser ». Mais il faut un motif plausible pour retirer tout cela sans émoi ni scandale; qu'à cela ne tienne; avouera-t-on qu'on s'est trompé ? Non pas. On rejettera sur d'autres, sur des subalternes, la faute imputable à l'auteur, et cela ne pourra malheureusement se faire qu'au détriment de la vérité: « Vous pourrez même dire que ce sont des choses faites loin de moi, où d'autres, agissant avec zèle, avaient touché à leur mode, sans avoir eu le loisir d'attendre que je l'eusse vu. » Qu'il en coûterait à Fénelon d'avouer qu'il s'est trompé, même sur un tout petit détail ! Comme il craint de faire voir que la doctrine de son livre est subtile et compliquée, au point de n'être pas reconnue pas lui-même dans une traduction exacte qu'en font ses adversaires ! Comme il craint de faire dire qu'il a varié et de donner ce signe d'erreur ! « Vous comprenez bien qu'il faut éviter l'éclat d'une variation [2]. » Il faut l'éviter, même au prix d'un mensonge. « Pour le XLV ou XLVIe Article de la *Réponse à la Déclaration*, j'y reviens toujours, tant cet endroit me paraît essentiel. Je vous conjure donc, mon cher abbé, de faire les derniers efforts pour retirer les exemplaires que vous aurez donnés de Lyon, où ce changement n'est pas fait [3]. »

Comme l'abbé de Chantérac n'a pas obéi tout de suite, Fénelon se plaint et lui fait des reproches sur ce ton de parfaite modération :

---

1. 15 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 323).
2. 19 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 327).
3. 20 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 328).

« Je vous avoue, mon très cher abbé, que je ne puis m'empêcher d'être en quelque peine... J'aurais bien voulu que vous n'eussiez pas perdu un instant pour retirer les exemplaires déjà donnés... Je vous conjure de n'écouter rien de ce qu'on vous mande de Paris là-dessus; car tous les raisonnements n'ont rien qui puisse être soutenu [1]. » — « La principale chose dont je serais en peine, s'il ne fallait être en paix sur toutes les choses qui sont dans la main de Dieu, c'est le carton pour le XLVIe Article de la *Déclaration*. Ce carton est plus important que je ne saurais vous l'expliquer, tant pour le français que pour le latin. Je prie Dieu de vous donner là-dessus toutes les lumières et toute la diligence nécessaire pour ne donner aucune prise à des gens si envenimés que mes parties [2]. » — « Dieu m'est témoin, mon cher abbé, que je crains plus de vous contrister que je ne crains le mauvais succès de mon affaire; mais trouvez bon que je vous réprésente, avec un cœur charmé de votre zèle et de votre vigilance, que la réponse au XLVIe Article de la *Déclaration* n'est pas soutenable. Lisez mon livre page 9, lig. 3, vous y trouverez ces termes : « qu'elle n'y cherche, etc... » Ce « n'y » a été très bien traduit par le « tantum » des trois évêques. Cette réponse nie le « tantum »; elle nie donc faussement ce qui est dans mon livre. » On ne peut pas mieux plaider contre la faute dont l'abbé de Chantérac se fait le défenseur. S'il *contriste* ainsi son ami, c'est moins par le souci de la vérité que par la crainte du parti adverse et surtout de *M. de Meaux*: « Comptez qu'il relèvera malignement jusqu'à une virgule déplacée. Cette occasion est heureuse pour lui afin de m'accuse de contradiction et de mauvaise foi [3]. »

L'abbé de Chantérac s'afflige à son tour d'avoir contristé Fénelon et d'être obligé de le contrister encore, en hésitant à faire ce qu'il souhaite avec tant d'ardeur : « Votre peine, Monseigneur, sur le XLVIe Article de vos *Réponses* m'afflige, et je me veux mal de m'être trop laissé entraîner au sentiment de nos amis là dessus... Ma dernière lettre vous rendait compte qu'il y en avait plus de soixante exemplaires de répandus avant que j'eusse reçu votre premier avis pour le changement; et la lettre de nos amis qui me rassurait là-dessus, venant deux jours après avec les exemplaires latins que l'on me demandait si pressément pour les examinateurs qui n'entendent pas le français, je ne balançai point à les produire et je crois qu'il y en a présentement plus de deux cents pour le moins de répandus. » Il n'y

1. 25 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 334).
2. 5 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 343).
3. 12 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 349).

aurait qu'un moyen de remédier à cet embarras ; ce serait de ne répandre en France que l'édition correcte, avec le carton, et de laisser circuler à Rome l'édition incorrecte. Puisque ce que Fénelon redoute surtout, c'est la critique clairvoyante, le regard perçant et malin de *M. de Meaux*, à qui rien n'échappe, *pas même une virgule*, c'est l'édition correcte, avec carton, qui tombera sous ses yeux : « M. de Meaux et tous les autres ne les auront que de cette sorte et ne pourront les attaquer que sur ce texte [1]. » — « Plus je vois que vous persévérez à regarder ce mécompte comme essentiel à votre affaire, plus j'en suis affligé... Il me serait absolument impossible de retirer les exemplaires que j'ai répandus, non seulement par leur grande quantité, mais encore par le plus grand nombre de gens entre les mains de qui ils ont passé et que je ne connais pas moi-même... Les examinateurs ont fait leurs notes chacun sur son exemplaire. » Et puis, il y a des gens qui lisent les ouvrages de Fénelon, mais en cachette, à qui l'abbé de Chantérac les fait passer par des intermédiaires et qui ne veulent même pas que l'abbé de Chantérac sache qu'on les leur a donnés. Où sont maintenant tous ces exemplaires qu'il a donnés « quatre ou cinq à l'un, plus ou moins à l'autre? » « Comment retirer tout cela ? [2] » — « ... Pour moi, j'aurais toujours préféré votre sentiment à tout le reste, si je l'avais su d'assez bonne heure. A présent, je vous supplie de me dire si je dois répandre ici des *Réponses* de la seconde impression ; je crains qu'on remarquera ce changement [3]. »

Pendant que l'abbé de Chantérac hésitait ainsi, Fénelon persévérait à souhaiter et à demander la suppression de la première édition. Avant d'avoir reçu ces lettres où l'abbé de Chantérac lui proposait de laisser à Rome la première édition et de répandre la seconde en France, Fénelon écrivait le 27 mars : « Il me tarde beaucoup de savoir si vous n'avez pas remédié au XLVIe Article par le carton... Au nom de Dieu, ne négligez rien pour un point si capital et n'y perdez pas un moment [4]. »

Il se rendit compte trop tard de la difficulté de l'entreprise : « J'aurais, mon très cher abbé, écrit-il le 9 avril, bien de la peine à vous dire ce que vous pouvez faire sur le carton du XLVIe Article de la *Réponse à la Déclaration*. Il y en a seize cents exemplaires répandus en France suivant la deuxième manière... Si vous voyez clairement que cet endroit n'indispose personne et qu'on soit véritablement à la veille immédiate du jugement, laissez les choses comme

1. 15 mars 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 351).
2. 22 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 357).
3. 30 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 363).
4. 27 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 362).

elles sont... Allez au plus sûr... Mettez-vous devant Dieu... Ensuite faites le moins mal que vous pourrez [1]. » L'abbé de Chantérac, bien avant de recevoir cette lettre, avait fait le moins mal qu'il pouvait. Il avait tenté une démarche auprès de l'assesseur du Saint-Office, et, sans rien dire du changement, essayé de retirer les premières *Réponses*. Tout ce que l'assesseur avait pu promettre, c'est que l'on n'aurait plus égard, ni dans l'examen, ni dans le jugement, à ces premières *Réponses*, et qu'on s'en tiendrait uniquement aux dernières [2]. » En apprenant cette nouvelle, Fénelon écrit le 25 avril : « Ne me parlez plus de cet article changé par un carton ; vous avez fait là-dessus tout ce que le zèle et la prudence peuvent inspirer ; d'ailleurs j'aimerais mieux m'exposer à de grands inconvénients que de vous causer la moindre peine d'esprit. Mais voilà qui est fini et à merveille [3]. »

A merveille c'est trop dire. Cette démarche éveilla l'attention et les soupçons de l'abbé Phelippeaux et de l'abbé Bossuet, comme l'avait craint l'abbé de Chantérac : « Je ne sais pas son dessein, écrit l'abbé Phelippeaux, ni s'il y a des changements qui ne se peuvent voir qu'en collationnant les deux livres ensemble... Le temps nous apprendra quel dessein il a eu dans cette démarche qui paraît étonnante [4]. » — « On ne comprend rien à cette démarche, écrit de son côté l'abbé Bossuet, si ce n'est qu'il y eût quelque changement considérable dans ses ouvrages, ce qu'on n'a pu encore remarquer [5]. »

Ce petit épisode s'arrête là pour nous. Il nous a permis de voir quel amour-propre scrupuleux Fénelon apportait à la défense de son livre. Nous regrettons que la crainte d'être surpris par ses adversaires, ait eu, dans *l'affaire du carton*, plus de part que le souci de la vérité. Nous regrettons aussi que Fénelon ait mis tant de dissimulation à corriger une erreur. Il eût été très beau, mais peut-être trop beau, non pas seulement de corriger une erreur, mais de l'avouer, de la laisser avouer ou du moins de ne pas prendre tant de soin de la cacher, en la corrigeant.

II

Mais ce n'est là qu'une petite affaire dans la grande. Continuons de suivre cette grande affaire à travers la complexité des lettres de cette période.

---

1. 9 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 373).
2. 12 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 375).
3. 25 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 387).
4. 8 avril 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 381).
5. 8 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 384).

Fénelon, qui se défiait un peu de l'optimisme de l'abbé de Chantérac, qui connaissait mieux les hommes, et qui avait, en particulier, sur lui l'avantage d'avoir vécu plusieurs années à la cour, lui disait : « Soyez le mieux averti que vous pourrez ; ne montrez aucune joie trop facile sur les bonnes nouvelles, afin qu'on n'ait point envie de nous flatter de belles espérances [1]. »

Les nouvelles annoncées par l'abbé de Chantérac étaient bonnes. Dès le début de février, il est certain que les examinateurs se partagent également et que Fénelon a pour lui cinq voix sur dix. L'abbé de Chantérac croit qu'il en a sept : « Tout va bien, écrit-il alors à Fénelon, et tout au moins on nous en donne sept de dix [2]. » Un homme bien informé qui lui parle latin et qu'il appelle plaisamment, dans ses lettres à l'abbé de Langeron, « mon homme au bon latin », lui dit que les examinateurs se partagent par moitié, et que, selon la coutume et, comme il dit, *le style* du Saint-Office, le livre ne sera pas condamné : « Il m'a répondu qu'en général, lorsqu'il s'agissait de la condamnation d'un livre, lorsque les suffrages étaient égaux, cela suffisait pour justifier le livre ; que, quand même il y aurait eu une voix de plus que la moitié qui serait contre, on ne le condamnerait point. » *Mon homme au bon latin* déclare que l'adjonction de Mgr Le Drou et de Mgr Radolovic aux huit examinateurs nommés d'abord est très heureuse, que c'était « ce que le Pape pouvait faire de plus avantageux pour nous [3]. » Il écrit encore le 25 février : « Mon homme... au bon latin m'a dit encore... « Timebam initio, quia videbam examinatores incertos inter se et dubios ; sed ex quo Dominus noster fecit hanc conjunctionem duorum praesulum cum aliis examinatoribus... Là il donna du nez, et secoua la tête, pour exprimer qu'il ne craignait plus rien et ajouta deux ou trois fois : « Ha ! bona junctio, bona junctio ! latin ou italien, comme vous voudrez [4]. »

Même nouvelle, avec plus de certitude au commencement du mois de mars : « Un prélat m'a dit ce matin comme une chose bien constante qu'il y a cinq de vos examinateurs déclarés hautement pour votre livre, qui le défendent avec beaucoup de zèle et d'érudition, et que l'on croit même que quelques-uns des cinq autres, qui ne lui avaient pas paru si favorables, se réuniront à eux [5]. » — « Mon homme au bon latin... me dit seulement sur la crainte que je lui

1. 20 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 328).
2. 1er février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 311).
3. A l'abbé de Langeron, 4 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 314).
4. *Id.*, 25 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 333).
5. 8 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 346).

témoignais de voir de nouveaux écrits contre nous : *Ha, ha, quiete agas*. Il me fit entendre comme une chose certaine que cinq de nos examinateurs demeuraient fermes à soutenir le livre avec zèle [1]. » — « On assure toujours que les examinateurs sont partagés. Les cinq principaux par leur dignité et par leur doctrine, sont pour nous, et les cinq autres contre... On me dit cela d'un air gai, parce que, dans le style ordinaire du Saint-Office, cette égalité de voix suffirait pour libérer entièrement le livre, et même un suffrage de plus ne suffirait pas pour le faire condamner [2]. »

Un mois après, les choses n'ont pas changé. Le partage des examinateurs est *un bruit* devenu public : « Il est si public qu'il y en a cinq pour nous qu'ils ne font presque plus de façon de s'en déclarer. Un d'eux disait l'autre jour que quand le Pape lui présenterait le bonnet de cardinal à condition de condamner le livre de M. de Cambrai, il lui répondrait hardiment : *Beatissime pater, serva tibi tuum biretum rubrum; nam hoc debeo conscientiae meae tueri bonam doctrinam istius piissimi archiepiscopi, quae est doctrina Sanctorum* [3] ». Le cardinal Cenci a dit à l'abbé de Chantérac : « ... Vos affaires vont bien ; tout le monde assure que vos examinateurs sont partagés, que vous en avez cinq pour vous, mais les cinq meilleurs, les plus savants et les plus estimés en tout. Cela vous suffit ; car l'on dira au Pape : Saint Père, vous avez choisi des examinateurs ; en voilà cinq pour M. de Cambrai ; les autres ne peuvent donc faire qu'une opinion probable : or la seule probabilité justifie pleinement M. de Cambrai [4]. »

L'espoir, tel est donc le sentiment dominant, de février à Pâques. Quelquefois cependant, cet espoir est troublé. On était tout à la joie de voir bientôt le dénouement souhaité ; tout à coup, on se reprend à craindre ; ce changement brusque, ce coup de théâtre a son origine en France ; c'est un orage formé au delà des monts qui s'abat sur Rome et éclate tout à coup dans un ciel serein ; voilà une image qui nous est suggérée plusieurs fois par les lettres de l'abbé de Chantérac. Avec quelle anxiété il devait attendre le courrier de France et s'informer de ce qu'il avait apporté !

L'intervention de la cour n'est jamais sans effet. L'abbé de Chantérac, qui croyait un peu naïvement à l'indifférence du roi et à un retour de l'opinion, apprend tout à coup que *M. de Paris* a écrit à l'un de ses

---

1. A l'abbé de Langeron, 11 mars 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 348).
2. 15 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 352).
3. 8 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 370).
4. 15 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 377).

partisans: que tous les docteurs continuent à condamner le livre, que presque tous les évêques de France lui ont écrit à lui-même pour approuver sa *Lettre pastorale*, que le roi n'a pas changé, qu'il s'est plaint au nonce de la lenteur de la cour de Rome et qu'il l'a chargé de faire connaître à cette cour son mécontentement. « Je vois qu'en effet, écrit l'abbé de Chantérac, le 25 février, dès le lendemain du courrier de France, le Pape envoya un exprès au Saint-Office afin que l'ont tînt deux congrégatious par semaine [1]. » Le 4 mars, il précise et dit au sujet de l'archevêque de Paris: « Il ne s'est pas contenté de faire voir toutes ces réponses, que les évêques et les docteurs lui ont faites, à M. le nonce; il a envoyé un grand mémoire qui accompagne ou la lettre de M. le nonce ou celle du Roi, qui contient toutes ces approbations de sa *Lettre pastorale*, pour faire voir que tous ces évêques sont unis avec lui dans sa doctrine, et dans la condamnation de celle de M. de Cambrai.» La douceur de *M. de Paris* paraît plus redoutable à l'abbé de Chantérac que la véhémence de *M. de Meaux*. La faveur aussi est redoutable. C'est beaucoup de savoir si l'archevêque de Cambrai est bien ou mal en cour, s'il y a pour lui quelque espoir de retour ou si sa disgrâce est sans remède; les cardinaux y font grande attention: « Il y en eut un même qui me pria de lui dire en confiance si le Roi avait donné l'appartement de M. de Cambrai dans le château à un autre; et lorsque je l'assurai que non, il en témoigna avoir de la joie [2].»

Le premier étonnement passé, l'optimisme reprend le dessus; l'abbé de Chantérac se reprend à espérer. Quelques cardinaux ont blâmé devant lui cette dévotion doucereuse, mêlée de fiel, de l'archevêque de Paris: « Ils témoignent de l'indignation, écrit-il le 8 mars, qu'on ait voulu prendre quelques paroles de votre livre pour vous enfiler avec Molinos et tous ces auteurs condamnés, et cela d'un air doux et tranquille, sans faire semblant d'y penser. » Et il esquisse, de sa manière fine et malicieuse, une conversation avec un cardinal sur l'*Instruction pastorale* de M. de Paris: « Mais, Monsieur, après cela que pensera-t-on des dévots en France? Je lui dis: Votre Eminence sait qu'on n'y a pas grand penchant à se fier beaucoup à eux. J'appréhende que ceci ne les mettra pas beaucoup en réputation. » L'abbé de Chantérac se rassure en entendant les cardinaux ranger l'archevêque de Paris parmi les faux dévots. Ce qui le rassure davantage, c'est que l'archevêque de Paris se targue de l'approbation de presque tous les évêques de France, c'est-à-dire d'une condamnation

1. 25 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 333).

2. A l'abbé de Langeron, 4 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 341).

du livre des *Maximes* par l'Église gallicane ; or, rien ne semble mieux servir la cause de Fénelon que la susceptibilité de Rome qui n'aime pas que l'Église de France, si hautaine à son égard dans l'assemblée de 1682, lui dicte son devoir. « A juger de toutes ces apparences, ils ne seraient point trop fâchés de pouvoir apprendre à ces messieurs, dans cette occasion, à demeurer une autre fois plus tranquilles [1]. » Et l'abbé de Chantérac se remet à croire que la dernière lettre du roi « ne donne aucun penchant [2]. »

Voici un autre sujet de crainte. En quoi la nouvelle d'un mariage de France peut-elle influer sur l'affaire du livre des *Maximes* ? Il semble qu'il n'y ait entre ces deux choses qu'un rapport bien lointain ; et pourtant l'abbé de Chantérac écrit le 8 avril pour annoncer le mariage du comte d'Ayen, fils aîné du maréchal de Noailles et neveu de l'archevêque, avec Françoise d'Aubigné, nièce de Madame de Maintenon, comme on annonce une grande calamité, une tempête prochaine : « La nouvelle du mariage de M. le comte d'Ayen a été répandue ici avec beaucoup d'empressement, et l'on ne doute pas que cette nouvelle faveur de M. de Paris ne fasse très grande impression sur ceux mêmes qui avaient le plus de penchant à favoriser M. de Cambrai.» C'est bien une tempête qui s'annonce ; « ...selon toutes les apparences nous allions entrer dans le port ; mais le nom de M. de Paris, ou sa nouvelle faveur, va nous rejeter bien loin. *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me.*» Cet évènement rend confiance au parti de Bossuet, de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres. Le grand intérêt de ceux qui, à la cour de Rome, ont quelque ambition, même celle de porter la tiare, est de plaire à un parti si puissant à la cour de France ; « leur confiance va jusqu'à leur faire entrevoir et reluire la tiare à ceux qu'ils jugent les plus propres à se laisser éblouir à son éclat [3]. »

Voilà ce que disait l'abbé de Chantérac le 8 avril ; le 12 avril, il craint encore, mais beaucoup moins. Le mariage est toujours le sujet des conversations romaines. On dit maintenant que Louis-Antoine de Noailles n'a été nommé archevêque de Paris que *dans la vue de ce mariage*, que si l'on a différé à le proclamer, c'est pour que le public voie moins la liaison entre ces deux évènements ; ce n'est donc rien de nouveau ; il n'y a donc pas lieu de s'en alarmer trop. « Il ne me paraît point que cette nouvelle faveur doive faire une

---

1. 8 mars 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 344).
2. *Ibid.*, t. 9, p. 345.
3. A l'abbé de Maulevrier, 8 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 369).

grande impression sur les esprits [1]. » Et l'abbé de Chantérac recommence à espérer.

Fénelon partageait de loin l'espoir de l'abbé de Chantérac, mais avec un peu de défiance : « Je trouve, mon très cher abbé, que toutes vos lettres augmentent nos espérances ; mais il faut attendre la fin ; car on remue bien des ressorts secrets avant que de succomber dans l'entreprise de faire censurer mon livre. Les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari ne sont-ils pas bien des amis de M. de Meaux et de toute la cabale qui est en France ? [2] » Nous avons pu voir déjà incidemment que Fénelon et l'abbé de Chantérac croyaient toucher au port durant ces mois de février, mars et avril 1698 : « Ménagez votre santé, mon cher abbé, il faut se bien porter jusqu'au bout. Apparemment la fin s'approche [3]. » Ainsi écrit Fénelon, dès le 25 février, plus d'un an avant la fin du procès. Dès lors on fait des projets de retour. L'abbé de Chantérac ira-t-il soigner ses jambes malades aux *bains de Pouzzoles*, mettant ainsi entre Fénelon et lui six journées de plus ? Ou bien préféra-t-il les *bains de Baleran ?* Prendra-t-il son chemin par Toulouse et Bordeaux ? Ou bien reviendra-t-il par la route de Lyon, plus droite et plus courte ? [4] Fénelon est déjà las de la bataille. « L'accusé, comme vous dites très bien, doit parler le dernier ; mais nous passerons notre vie à nous déchirer et à scandaliser l'Église, si on ne nous impose silence après tant de redites [5]. »

Il est las de la bataille, mais il ne désarmera qu'après avoir rendu coup pour coup. Il souhaite qu'on fasse taire les parties, mais après qu'il aura parlé ; il veut parler le dernier, comme accusé, et ne pas laisser ses juges sous l'impression de l'éloquence véhémente de *M. de Meaux* : « Si on veut imposer silence, c'est par les accusateurs qu'il faut commencer... Ce qui est de certain, c'est que M. de Meaux écrira toute sa vie, et voudra toujours répondre à toutes mes réponses, à moins que le Pape n'engage le Roi (chose très possible) à imposer silence aux parties, en me laissant seulement la liberté de répondre courtement et promptement à ce gros volume [la *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*] [6]. » Il voudrait bien ne plus écrire ; mais il est décidé à répondre à toutes les réponses qu'on lui fera. Quand il a enfin répondu à cette préface qui est un *gros livre*,

---

1. 12 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 375).
2. 3 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 367).
3. 25 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 335).
4. Voir les lettres du 10 février, du 8 mars, du 3 avril 1698. (*Id.*, t. 9, pp. 320, 346, 368).
5. 5 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 343).
6. 18 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 356).

il écrit : « On s'imagine peut-être à Rome que l'affaire s'adoucira en France en se prolongeant. Tout au contraire, M. de Meaux n'en sera que plus forcené. Le goût du public pour mes *Lettres* va lui faire écrire tout ce que la fureur et l'artifice peuvent inspirer... On peut tout attendre d'un homme qui a fait ce dernier gros livre [1]. » Il faut empêcher ce *forcené* d'écrire, si on veut que Fénelon n'écrive plus.

Il se croit à la veille du dénouement, et pour lui ce dénouement ne peut être ni une censure, ni l'obligation de faire, dans le texte de son livre, quelque changement, si léger soit-il. Comme l'abbé de Chantérac lui a envoyé six propositions qu'on a extraites de son livre, il écrit : « Prenez, s'il vous plaît, bien garde à ces six propositions qu'on a voulu extraire de mon livre et que vous m'avez envoyées. C'est un art très malin pour détacher des propositions de tout ce qui précède et de tout ce qui suit pour les tempérer... Je n'ai pas fait des propositions détachées ; elles ont leurs correctifs évidents dans les pages mêmes [2]. » C'est ainsi qu'il se prépare à la censure des vingt-trois propositions extraites de son livre. Il ne sacrifiera pas même une syllabe de son livre, pour se réconcilier avec ses parties, rentrer en grâce et revenir à la cour : « Pour mon retour à la cour, je le mets fort au-dessous d'une syllabe de mon livre [3]. » — « Ne manquez pas de remontrer fortement, dans le besoin, aux principales têtes, qu'une édition de mon livre avec toutes les notes conformes à mes explications ne serait rien de fâcheux pour moi ; mais que le moindre changement dans le corps du texte serait une aussi grande flétrissure pour moi qu'une condamnation [4]. »

Il se défend quelquefois par des moyens que la loyauté réprouve. Il a envoyé à Rome deux *Réponses à la Déclaration* dont il n'est pas l'auteur. De l'une des deux, il dit : « .... Elle est vive, âcre contre M. de Meaux, et hardie sur le dogme. Il n'est pas mauvais qu'elle se répande à Rome, mais sans qu'on puisse soupçonner que nous y prenions aucune part. En effet, je n'en ai rien su, et j'ignore absolument d'où elle vient [5]. »

Si on faisait un portrait de l'archevêque de Paris, surtout de Bossuet, avec des traits empruntés à ces lettres de Fénelon et de l'abbé de Chantérac, il serait peu flatté. Nous avons vu tout à l'heure l'abbé de Chantérac évoquer discrètement et sans en avoir l'air, à propos

1. 16 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 382).
2. 19 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 327).
3. 3 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 368).
4. 16 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 382).
5. 25 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 388).

de l'archevêque de Paris, le souvenir de Molière et de La Bruyère, peintres des faux dévots, et rapprocher de Tartufe et d'Onuphre ce prélat pieux et doucereux qui, dans sa *Lettre pastorale*, avait rapproché, sans faire semblant d'y penser, Fénelon de Molinos [1]. Bossuet est un homme que la fureur inspire, un *forcené* qui écrit avec *artifice*, qui tranche comme s'il était infaillible, qui altère les textes et de qui *on peut* tout *attendre* [2]. Bossuet est un courtisan jaloux de l'influence de Fénelon, qui est bien aise de voir son rival éloigné de la cour. La charité et même la justice ont parfois fort à souffrir dans ces conversations d'ecclésiastiques que nous rapporte l'abbé de Chantérac. Un jour, il cause avec le cardinal secrétaire d'État Spada : « Il reprit lui-même, dit-il, qu'il voyait bien combien il vous importait que cette affaire fût bientôt finie ; que M. de Meaux pourrait bien n'être pas fâché que vous fussiez plus longtemps loin de la cour ; que ce n'était qu'une pointille entre courtisans qui se font envie les uns aux autres [3]. » Un autre jour, c'est avec le cardinal Albani : « Il me fit entendre que M. de Meaux avait ses raisons pour n'être pas trop fâché de votre absence, et l'on voit bien qu'ils sont persuadés que le zèle de la vérité n'est pas le seul qui l'anime [4]. » Cela ne se devine pas seulement, cela se voit dans ce qu'il écrit. Ces écrits, si redoutés pourtant, n'ont fait *aucune impression favorable à sa cause* ; ils ont fait voir que sous *ce grand zèle,* il y avait des *motifs secrets* ; ils ont donné une impression très désagréable *par rapport à son érudition et à sa doctrine* : « Trois ou quatre théologiens, très fameux ici, de diverses nations de l'Europe, n'ont pas pu s'empêcher de dire... que c'était vous... qui étiez le vrai théologien et le vrai scolastique [5]. » On voudrait que Fénelon désapprouvât cette manière d'entendre une grande querelle doctrinale. Il se tait ; il approuve même, au moins en partie. Ses adversaires ne cherchent, *pour leur justification*, *qu'à le déshonorer à la cour et dans le public* [6]. « Je vois bien, dit-il lui-même, qu'ils veulent m'empêcher, par des chicanes, de retourner à la cour ; mais je n'y veux jamais retourner aux dépens de la vérité [7]. »

De temps en temps, au milieu de ces lettres pleines de conseils, de renseignements, de craintes et d'espérances, où l'intérêt propre et la

---

1. Cf. la lettre du 8 mars 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 344).
2. Cf. les lettres du 3 et du 16 avril 1698. (*Id.*, t. 9, pp. 367 et 382).
3. 8 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 319).
4. 22 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 331).
5. 1er mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 339).
6. 16 avril 1698. (*Id.*, t. 9, p. 382).
7. 5 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 343).

passion ont leur grande part, on trouve quelque belle pensée, quelque beau sentiment, de vrai et pur christianisme.

« Priez Dieu ; abandonnez-vous à son esprit de sagesse et de vérité, écrit Fénelon à l'abbé de Chantérac [1]. » — « Demeurez égal en toute occasion, et laissez faire Dieu, après avoir défendu la vérité. Je le prie de vous bénir, de vous inspirer, d'être votre parole, votre pensée, votre tout. Amen, amen, amen [2]. » Qu'il serait beau de demeurer *égal en toute occasion*, de soumettre sincèrement son livre à l'examen du Saint-Siège avec la seule pensée d'apprendre de lui si la doctrine en est bonne ou mauvaise, dans quelle mesure, même petite, l'erreur y est mêlée à la vérité, d'être prêt à accueillir la décision, quelle qu'elle soit, non pas avec résignation, mais avec joie, d'être cet état de *sainte indifférence* qui, pour Fénelon, est la forme la plus parfaite de l'amour de Dieu, de ne pas s'aigrir des attaques, de ne pas même y répondre, de se borner à expliquer sa doctrine pour lever toutes les difficultés d'interprétation et aider l'intelligence des juges sans la prévenir ni la séduire ! Voilà sans doute l'idéal qui reparaissait de temps en temps dans l'âme de Fénelon, quand la passion avait cessé de la troubler, ou encore quand il avait bien disposé ses moyens de réussir et qu'il espérait le succès. Cet idéal n'était qu'un beau rêve que Fénelon démentait, même dans les lettres où il l'exprimait et le laissait deviner. C'est quelquefois à la fin d'une lettre inspirée par l'amour-propre le plus *naturel* que l'on trouve ces pensées et ces sentiments *surnaturels* ; aussi ont-ils l'air d'être des remords ou des résolutions de mieux faire à l'avenir.

L'abbé de Chantérac exprime les pensées et les sentiments de cet ordre avec plus de sincérité et de vraie piété, et quoiqu'il soit bien inférieur à Fénelon comme écrivain, son expression touche alors à l'éloquence. Ce qu'il admire dans son ami, ce n'est pas seulement le talent ; c'est une force persuasive qu'il croit surnaturelle, c'est la grâce de Dieu, venant au secours du talent, pour défendre la vérité : « Vous savez tous mes vœux pour vous, et je vois bien que Notre-Seigneur qui vous donne la force de vous défendre si bien veut aussi être votre salut. *Dominus, fortitudo mea et salus mea ; quem timebo* ? [3] » Voici une fin de lettre qui exprime admirablement sa foi dans les moments difficiles, quand la nuit semble se faire autour de lui et que toute lueur d'espoir s'éteint : « Notre-Seigneur permet quelquefois que je ne voie plus goutte dans le succès de notre affaire et que

---

1. 20 février 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 328).
2. 25 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 335).
3. 1er mars 1698. (*Id.*,, t. 9, p. 340).

je marche dans les ombres de la mort, comme nous disions ce matin à la messe, mais en sûreté. Je ne crains point, parce qu'il est notre protecteur [1]. » Arrivé à la fin du carême de 1698, où Fénelon sans doute a été soutenu et animé par l'espérance, mais où il a travaillé, lutté, souffert pour ce qu'il croit être la vérité, l'abbé de Chantérac le console ainsi : « Voilà votre carême fini fort heureusement ; je ne sais quand viendra le temps de votre résurrection ; il me semble que vous avez bien pris part aux souffrances, aux humiliations, au tombeau de Jésus-Christ ; vous en prendrez aussi à sa gloire, quand il le jugera à propos [2]. » C'est ainsi que l'imagination de l'abbé de Chantérac, grandie par sa foi, transfigure une querelle parfois bien mesquine, à la voir, comme nous faisons, par le détail.

III

Nous venons de voir sommairement, par quelques traits principaux, quels furent, dans la poursuite de la justification, les sentiments de Fénelon et de l'abbé de Chantérac, du mois de février à Pâques et un peu au delà. Nous avons à voir, par quelques textes significatifs, quels furent, durant le même temps, dans la poursuite de la condamnation, les sentiments de Bossuet et de l'abbé Bossuet.

Pour empêcher le partage par moitié entre examinateurs du livre, le parti contraire au livre tenta de faire élire un onzième examinateur, tout dévoué à Bossuet et à l'archevêque de Paris, dont la voix devait faire une majorité hostile à Fénelon : « Il s'était répandu un bruit, écrivait le 1er février l'abbé de Chantérac, que le Pape avait nommé pour onzième examinateur l'agent des Carmes de France, qui est docteur de Sorbonne, fort ami de M. Pirot ; mais une personne qui a beaucoup d'accès auprès du Pape m'assura hier que cela n'était pas, parce que le Pape avait su qu'il s'était trop déclaré contre votre livre. Cela s'est fait sans que je parusse [3]. » L'abbé Phelippeaux fut réduit à écrire le 4 février : « L'affaire du P. Latenai a échoué, comme je l'appréhendais ; » et il en accusait le cardinal de Bouillon [4]. L'abbé Bossuet écrivit le même jour avec colère : « M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites, ayant été avertis par l'assesseur que le Pape avait nommé le P. Latenai, ont fait suspendre la nomination [5]. » Mais il

1. 8 mars 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 346).
2. 30 mars 1698. (*Id.*, t. 9, p. 365).
3. 1er février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 311).
4. 4 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 297).
5. 4 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 301).

n'était pas homme à se tenir pour battu si facilement. Il écrivait encore le 18 mars : « Si cette division dure, je songe à faire proposer deux examinateurs assurés, Latenai et le général de la Minerve, par le moyen de MM. les cardinaux Noris et Ferrari [1] ». Bossuet ratifia ce projet : « J'approuve fort votre vue sur le P. Latenai et sur le général de la Minerve [2]. » Mais il n'eut pas de suite ; l'examen continua avec les dix consulteurs nommés jusque-là.

L'abbé Bossuet, défenseur d'une doctrine contraire à l'amour pur, ne croit guère qu'à l'intérêt. Il a de l'âme humaine l'idée la plus basse. Il est grand instigateur de passions, mais non des plus nobles. Le grand danger était le partage des consulteurs en deux fractions de cinq. L'adjonction des prélats, Le Drou et Radolovic [3], il n'en doute pas, a été faite pour amener le partage ; et cela n'a que trop réussi, grâce à l'intérêt ; la conviction n'y est pour rien : « M. le Sacriste est tout au cardinal de Bouillon et M. l'archevêque de Chieti à présent aux Jésuites. Les premiers quinze jours, il avait été bien ; puis les Jésuites et le cardinal de Bouillon lui ont fait peur et il est changé. Ils lui ont fait accroire qu'ils le feraient cardinal [4]. » Le cardinal Albani est de ceux qui sont *papables*, et cela est si vrai que c'est lui qui succédera à Innocent XII. Or, il se montre favorable à Fénelon ; on essaie donc de lui faire peur de l'*exclusive* de la France dans le conclave prochain : « De certaines gens lui ont parlé fortement sur le tort que sa conduite lui ferait, si elle était sue des évêques et du roi [5]. »

L'abbé Bossuet dénonce, avec moins de mesure que jamais, le cardinal de Bouillon, les Jésuites, l'abbé de Chantérac. C'est une débauche d'accusations passionnées et violentes : « Le Pape sur l'affaire de Cambray, est animé au dernier point, depuis la lettre du nonce... Mais je crains que cette grande hâte ne tende à condamner le livre en général : je crains tout de la cabale qui est de la dernière rage [6]. » Condamner le livre en général n'est pas assez ; il faut une bonne censure, bien détaillée. Or, voici une hâte exagérée après une lenteur exagérée. On veut, par l'insinuation du cardinal de Bouillon, faire passer l'affaire, dans l'état où elle est et avant qu'on ait pu s'entendre sur les propositions censurables, des mains des examinateurs dans les mains des cardinaux : « Cela allait à un *donec corrigatur*, ou à

---

1. 18 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 356).
2. 6 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 375).
3. Le Drou était, on s'en souvient, sacriste du pape, et Radolovic archevêque de Chieti.
4. 4 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 301).
5. *Ibid.*, t. 29, p. 301.
6. 4 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 335).

une nouvelle impression de ce livre avec des notes, ou tout au plus à une prohibition du livre très légère. » L'abbé Bossuet prévoit *le coup* et l'empêche [1]. « Le cardinal de Bouillon et les Jésuites ont la rage : ils disent que le roi sera content pourvu qu'on juge vite pour ou contre [2]. » — « Le cardinal biaise ; il n'y a point en lui de sincérité. Son but est de faire croire au roi qu'il presse le jugement de l'affaire... Encore un coup, il est furieux plus que jamais. Rien qui fasse un plus mauvais effet pour la personne du roi, que de voir à Rome le cardinal de Bouillon opposé aux intentions de Sa Majesté, et qui se moque de lui... Si tout ce que le cardinal de Bouillon écrit au roi est aussi vrai que ce qu'il lui mande sur le livre de M. de Cambray, jugez de ce qui en est... Que dit-on de l'insolence des Jésuites et du cardinal de Bouillon ? [3] » — « Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon sont pis que jamais. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'il s'opposerait à une addition d'examinateurs... La religion et l'État sont à présent à Rome en péril évident... [Le cardinal de Bouillon] est tout jésuite et entièrement mené par cette Société [4]. » — « Je fus instruit très exactement que M. le cardinal de Bouillon voulait proposer au Pape un *mezzo termine*, pour ajuster, dit-il, ces évêques qui font tant de scandale... Vous êtes tous, je dis tous, des rigoristes ; et M. de Cambray n'est persécuté que pour s'être opposé à cette dévotion outrée et à de certains desseins artificieux. Voilà l'idée que M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites donnent de ce qui se passe là-bas à leurs amis d'ici... L'abbé de Chantérac donne de petites écritures contre vous, et différentes selon le génie des qualificateurs. Aux prétendus jansénistes, il vous représente comme un moliniste devenu semi-pélagien par haine de M. de Cambray, aux molinistes il vous déclare pis que janséniste... Les Jésuites sont furieux contre moi... Le pauvre cardinal est haï de tout le monde [5]. » Il est haï même du pape. « Il est certain que le cardinal de Bouillon est haï du Pape, qui est persuadé qu'il veut sa mort ; et il ne se trompe pas [6]. » — « Les Jésuites sont plus déclarés que jamais ; leur unique but est de décréditer les évêques, le roi et Madame de Maintenon [7]. »

Contre le cardinal de Bouillon, les Jésuites, l'abbé de Chantérac et toute cette cabale *furieuse* et *enragée*, il fait appel non à la force de

---

1. 18 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 353).
2. 11 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 348).
3. 25 mars 1698. (*Id.*, t. 29, pp. 361 et 362).
4. 1er avril 1698. (*Id.*, t. 29, pp. 361 et 362).
5. 6 avril 1698. (*Id.*, t. 29, pp. 375, 376, 377, 378).
6. *Ibid.*, t. 29, p. 376.
7. 8 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 384).

la vérité, à la Providence, à la grâce de Dieu, mais au bras séculier, à l'opinion, à la puissance de son oncle sur l'opinion pour l'exciter et l'irriter par le scandale: « Cela vous fait voir qu'il faut continuer de faire agir le roi auprès du nonce. C'est tout ce qui désole ces gens-ci et le seul moyen de réussir et de finir [1]. » — « Il faut... que le roi continue de presser une décision et insinue de condamner, puisqu'il y a cinq examinateurs qui jugent les propositions hérétiques et que les autres ne s'expliquent que par des sens qui ne conviennent pas au livre [2]. » — « Il faut décrier ce parti, afin que les cardinaux et le Pape ne soient pas arrêtés par leur autorité [3]. » Il ne s'agit plus seulement d'écrire, de parler, de faire du bruit, comme il en donnait le conseil le 4 février : « Vous ne sauriez tous trois trop parler, trop écrire, trop faire de bruit... [4]. » De la doctrine, il n'est plus question ; c'est aux faits, aux faits déshonorants pour la personne et par suite pour la doctrine qu'il faut désormais avoir recours, comme au dernier moyen de salut. Le P. Lacombe est un quiétiste par la doctrine et par les mœurs. Madame Guyon est une quiétiste par la doctrine et par les mœurs ; et Fénelon n'a écrit son livre que pour défendre Madame Guyon, Fénelon est un ami de Madame Guyon. On n'ose pas dire tout haut ni écrire qu'il est lui aussi un quiétiste complet ; mais on le laissera entendre, mais on le fera entendre ainsi ; le quiétisme de Fénelon, étant le même en théorie que celui du P. Lacombe et de Madame Guyon, aboutira aux mêmes conséquences pratiques dont le Père Lacombe et Madame Guyon auraient donné les premiers le triste exemple. « C'est une erreur de vouloir encore ménager M. de Cambrai... Il ne faut pas hésiter d'envoyer tout ce qui fait connaître l'attache de M. de Cambrai pour Madame Guyon et le Père Lacombe, et leur doctrine sur les mœurs : cela est de la dernière conséquence [5]. » — « Il faut plus que jamais des faits, et des faits non allégués, mais attestés par M. le nonce et par pièces authentiques, et que le roi y entre avec M. le Nonce [6]. » — « J'attends la preuve de la liaison de M. de Cambray avec Madame Guyon et le P. de la Combe ; cela est essentiel pour les cardinaux [7]. » L'abbé Bossuet est friand, impatient de scandale ; plus les choses seront criminelles, plus elles lui plairont.

---

1. 4 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 302).
2. 6 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 378).
3. 8 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 384).
4. 4 février 1698. (*Id.*, t. 29, p. 303).
5. 1er avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 368).
6. 6 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 378).
7. 8 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 384).

Si l'on pouvait prouver que les mœurs de ces trois quiétistes sont pareilles, il serait au comble de ses vœux.

Après avoir lu tant de témoignages d'une passion excessive, on voudrait trouver, dans les lettres de Bossuet à son neveu, un reproche, un conseil, une invitation à la modération, à la charité et à la justice chrétiennes. On n'en trouve pas.

Dans ces lettres simples, sans ornement, sans le moindre souci littéraire, pratiques, pleines de choses, dont les phrases disent tout ce qu'elles doivent dire aussi brièvement que possible, on lit avec plaisir des mots comme ceux-ci : « Je vois... le péril où les efforts de la brigue mettent la bonne cause : mais Dieu la soutiendra par la vérité [1]. » — « Ayez courage et patience ; vous travaillez pour la cause de l'Église : il s'agit d'exterminer une corruption et une hérésie naissante [2]. » — « L'Église est en grand péril, et l'intérêt de la vérité demande que je demeure ferme [3]. » — « Prenez courage, Dieu ne vous abandonnera pas. C'est sa cause que vous soutenez : c'est pour sa cause que vous avez été attaqué d'une si noire calomnie [4]. » Bossuet, comme Fénelon, avait confiance dans la force de la vérité et dans le secours de la Providence, pour mener à bien une affaire où toute la religion lui semblait engagée.

Mais il employait aussi, pour la mener à bien, des moyens que nous ne pouvons pas toujours approuver, et la passion n'est pas étrangère à ces lettres ; elle est certes moindre que dans celles de l'abbé Bossuet ; surtout elle est moins indiscrète ; mais elle est de même nature.

Bossuet annonce avec complaisance le mariage du comte d'Ayen avec Mademoiselle d'Aubigné ; il sait que cette nouvelle déplaira aux partisans de Fénelon, et réveillera les ambitions et les craintes de la cour romaine. Et, comme *les Bouillons et les Noailles* sont, au dire de Saint-Simon, des *ennemis de tous les temps*, il ajoute à l'égard du cardinal de Bouillon ce mot ironique : « Le cardinal de Bouillon sera bien aise [5]. »

Bossuet est d'avis que l'ambition de cour peut et doit, à défaut de zèle religieux, servir à la cause de la vérité, et il mêle sans scrupule l'intérêt le plus profane à cet intérêt sacré : « Je puis vous assurer en général, dit-il, que ceux qui, dans cette affaire, voudront faire leur cour au cardinal de Bouillon et aux Jésuites la feront fort mal

1. 17 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 311).
2. 10 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 339).
3. *Ibid.*, t. 29, p. 340.
4. 20 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 394).
5. 18 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 351).

au Roi et à Madame de Maintenon, qui ne conservent les dehors avec quelques-uns de la cabale qu'en attendant la censure, après laquelle on verra bien du changement [1]. » La censure sera suivie de destitutions et de disgrâces que Bossuet prévoit, sait et annonce longtemps d'avance, comme une revanche dont il jouit déjà. Bossuet veut qu'on sache que c'est mal faire sa cour que de défendre un livre que le roi a condamné, avant même que le pape en eût commencé l'examen ; il n'admet pas qu'on puisse le défendre de bonne foi ; il approuve que ceux qui le défendent, malgré leur intérêt, soient punis comme des courtisans mal avisés ou mal intentionnés, qui n'ont pas su plaire au roi ou qui ont voulu lui déplaire.

Bossuet continue de vouloir parler, écrire, faire du bruit, selon l'invitation de son neveu. Il n'entend pas que Fénelon puisse parler et écrire le dernier : « M. de Cambray a écrit à M. le nonce pour lui représenter qu'il ne faut plus que j'écrive, qu'il cessera d'écrire aussitôt, que c'est le moyen de finir promptement : qu'aussi bien ce que nous dirons ne sera plus que redites. D'ailleurs, que si j'écris, il demandera du temps pour répondre, et qu'il est juste que l'accusé parle le dernier. Il y a là beaucoup d'artifice, à son ordinaire... J'ai fait voir à M. le nonce l'injustice et l'affectation de ce procédé... C'est vouloir trop visiblement abuser le monde, de s'aviser de demander que nous cessions d'écrire, quand il a dit tout ce qu'il a voulu, et que nous n'avons rien dit sur ses nouvelles idées [2]. » — « Je lui montrai l'injustice du procédé de ce prélat, de proposer de n'écrire plus, après qu'il a rempli toute l'Europe d'écrits contre moi. Je lui fis voir les livres de M. de Cambray, où il me fait dire tout le contraire de ce que je dis ; dans lesquels sur ce faux fondement il me déchire comme l'ennemi de l'École, à laquelle, dit-il, je fais la guerre jusqu'à la déclarer impie, et contre lequel toutes les universités se devraient réunir [3]. » La guerre ne se terminera donc jamais ; si Fénelon prétend devoir répondre à toutes les réponses de Bossuet, Bossuet ne prétend pas moins devoir répondre à toutes les réponses nouvelles de Fénelon. Il y a autant d'amour-propre d'un côté que de l'autre. Mais Bossuet a beau s'en défendre, il est l'accusateur de Fénelon devant l'opinion et ce n'est pas lui qui a le rôle le plus sympathique. Combien il serait préférable et moralement plus beau de laisser le tribunal compétent juger en paix le livre soumis à son examen ! Mais non. Bossuet veut écrire et avoir le dernier mot, indépendamment de cet examen et de

1. 24 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 319).
2. 3 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 327).
3. 10 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 338).

ce jugement du Saint-Siège. Il s'applaudit, avec des sentiments tout humains et tout profanes, de l'effet produit sur le public par ses écrits: « Ma *Préface* fait ici un effet prodigieux, et met plus que jamais tout le monde, et en particulier tout l'épiscopat contre M. de Cambray... [1]. » Bossuet, de sa propre autorité, a condamné le livre; il écrit pour publier et expliquer sa condamnation. Il ne doute pas que la condamnation du Saint-Siège ne doive suivre la sienne; il lui prépare les voies; il y habitue les esprits; il les façonne à cette idée que le Saint-Siège ne peut pas ne pas condamner ce que Bossuet a d'abord condamné. Et comme cette condamnation du tribunal compétent tarde beaucoup à son gré, il écrit aussi pour garantir les peuples que ce retard laisse exposés à *la contagion,* et il se montre plus soucieux du bien des fidèles que le pape lui-même: « Les affaires allant à Rome avec la lenteur que nous voyons, malgré les saintes intentions du Pape, il faut que nous tâchions de garantir, en attendant, nos peuples et nos voisins de la contagion [2]. » On peut déduire tout cela des lettres de Bossuet. Si de plus on les rapproche des lettres de son neveu, on peut conclure, en toute sûreté, que Bossuet écrit encore et surtout pour *décrier* Fénelon et son parti, pour rendre impossible, par le scandale qu'elle ne manquerait pas de produire, une sentence d'acquittement, pour intimider les juges et les forcer à juger comme il a jugé lui-même.

Donc il écrira. Mais que dire sur une matière déjà épuisée? La *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai*, la *Déclaration*, le *Summa doctrinae*, les *cinq Ecrits* sur les maximes des saints, la *Préface* sur l'Instruction pastorale de M. de Cambray, l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris *sur la perfection chrétienne et sur la vie intérieure* ont dit tout ce qu'il y avait à dire sur la doctrine. Il faut renouveler l'intérêt; il faut frapper fortement les esprits les moins attentifs. Il y a longtemps que l'abbé Bossuet demandait *un petit détail* de la liaison de *M. de Cambrai* avec Madame Guyon et qu'il alléguait l'exemple de Molinos qui, sans *sa conduite qu'on découvrit,* n'aurait pas été condamné sur ses livres et sa doctrine seulement [3]. Il a été entendu. Nous sommes au temps où Bossuet et l'archevêque de Paris, encouragés, excités par l'abbé Bossuet, recherchent pour en faire part, non plus seulement sous le manteau, à un petit nombre d'auditeurs, dans les salons de Rome, comme il est arrivé pour la relation latine: *de*

---

1. 10 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet,* t. 29, p. 336).
2. *Ibid.*, t. 29, p. 339.
3. Voir la lettre du 11 octobre 1697, (*Id.*, t. 29, pp. 172 et 173).

Quietismo in Galliis refutato, mais au grand public, la conduite du P. Lacombe, la conduite de Madame Guyon, la conduite de Fénelon.

Bossuet écrivait le 17 février : « On a découvert que le P. de La Combe, barnabite, directeur de Madame Guyon, chef de la cabale, était en tout et partout un second Molinos, et on l'a resserré dans le château où on l'a relégué [1]. » La conduite scandaleuse du P. Lacombe compromet Madame Guyon qui compromet Fénelon. Voilà un *fait* à exploiter, parce que de là, bien plus facilement que de la querelle doctrinale, peut sortir une censure. Une doctrine qui aboutit à la corruption des mœurs est une doctrine condamnée d'avance. On exploite donc ce *fait* : « On verra bientôt quelque chose de nouveau, écrit Bossuet le 3 mars ; c'est un mémoire du P. de La Combe, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de Madame Guyon avec ce Père qui était son directeur, et celle de M. de Cambray avec le même Père de La Combe. M. de Paris envoie au P. Roslet cette déclaration du P. de La Combe qui fait horreur [2]. » Et encore le 10 mars : « On a envoyé à Rome au P. Roslet la copie authentique de cette *Déclaration*, dans laquelle le P. [de] La Combe avoue des ordures horribles, où il a cru être entraîné de Dieu, après les actes les plus parfaits de résignation [3]. » Dans ces *ordures horribles*, on soupçonne que la dirigée, Madame Guyon, a une part et on en cherche la preuve. Mais en attendant, et même sans avoir l'aveu de Madame Guyon, il n'est pas possible que le déshonneur du P. Lacombe ne rejaillisse pas sur Madame Guyon, et de Madame Guyon sur Fénelon. Il faut prouver que Fénelon a toujours eu pour Madame Guyon la plus grande et même la plus opiniâtre estime. Or, il n'y a pas de témoignage plus éloquent et plus démonstratif que certaine lettre que Fénelon écrivit, en septembre 1696, à Madame de Maintenon, pour justifier son refus d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison* [4] ; cette lettre où Fénelon appelait Madame Guyon : *mon amie* et qui était surtout une apologie de Madame Guyon condamnée par Bossuet, vient d'être remise par Madame de Maintenon à *M. de Chartres*, son directeur. Entre les mains des adversaires de Fénelon, cette lettre privée va devenir un témoignage public contre Fénelon : « De quelque artifice qu'use M. de Cambray pour pallier sa liaison avec Madame Guyon, écrit Bossuet le 10 mars,

1. 17 février 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 312).
2. 3 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 329).
3. 10 mars 1698. (*Id.*, t. 29, p. 337).
4. Septembre 1696. (*Œuvres*, t. 9, p. 100). Nous avons analysé cette lettre, plus haut, pp. 217 et 218.

elle paraît tout entière dans une lettre écrite de sa main, où... il répète cent fois que Madame Guyon est son amie, et qu'il répond de sa doctrine, corps pour corps. M. de Chartres a fait voir cette lettre en original à M. le nonce, et doit lui en avoir laissé copie pour la faire connaître à Rome. » Il y a déjà là beaucoup de hardiesse, mais non pas encore assez pour Bossuet : « Je lui conseille de la répandre lui-même en ce pays-là [1]. » De gaîté de cœur, il prend sur lui la divulgation d'un document qui devait rester privé et secret ; il blâme la réserve que l'on garde encore sur les faits : « On a encore ici sur les faits certaine sorte de ménagements qui ne devraient plus avoir lieu dans un mal aussi déclaré [2]. » Il pense et parle comme son neveu qui dira le 1er avril : « C'est une erreur de vouloir encore ménager M. de Cambray [3]. » Ils n'ont pas plus de scrupule l'un que l'autre en entreprenant de démontrer au public *l'attache de M. de Cambray pour Madame Guyon et le Père Lacombe* [4]: « Je travaille, écrit Bossuet le 17 mars, à faire qu'on prouve par actes la liaison du P. La Combe, de Madame Guyon et de M. de Cambray. Il faut espérer qu'à cette fois, la tour de Babel et le mystère de la confusion sera détruit [5]. »

* * *

Nous avons donc quitté la doctrine pour *les faits*, et Fénelon disait vrai, quand il annonçait le 25 avril : « On dit que mes parties veulent se jeter dans les faits. » C'est sur ce terrain que Bossuet, impatient de vaincre, d'une impatience toute naturelle et *tout* humaine qui n'est qu'une forme de l'amour-propre et de la passion, entraîné aussi par son neveu, l'homme le plus passionné et le plus dénué de scrupules, porte résolument la bataille. Et ainsi commence, à partir de Pâques, une période nouvelle de cette histoire, et comme un acte nouveau, le plus violent et le plus pathétique, de ce grand drame.

---

1. 10 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 337).
2. *Ibid.*, t. 29, p. 337.
3. 1er avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 368).
4. *Ibid.*, t. 29, p. 368.
5. 17 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 350).

VIII

LA QUERELLE DES *FAITS*

SOMMAIRE

Les limites de cette période nouvelle : fin d'avril et fin de septembre 1698 ; que Bossuet se flattait quand, à la fin de cette affaire, il ne trouvait rien à se reprocher ; la querelle des faits moyen d'influencer les juges, *compressoir* pour la volonté hésitante de Rome.

I. La fameuse déclaration du P. Lacombe et le peu de confiance qu'on peut accorder à une telle confession ; la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon aussi suspecte ; nullité des aveux que l'archevêque de Paris essaie d'arracher à Madame Guyon contre elle-même ; Bossuet d'accord avec l'archevêque de Paris ; la lettre de Fénelon à Madame de Maintenon du mois de septembre 1696, complément de la déclaration du P. Lacombe, de la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon, des aveux de Madame Guyon, pour former, contre Fénelon, un témoignage accablant. — L'abbé Bossuet annonce de Rome l'effet produit par ces pièces : la réputation de Fénelon est perdue. — Nouveau pas à faire : rendre publique cette lettre privée à Madame de Maintenon ; c'est ce que fait Bossuet en la publiant dans la *Relation sur le Quiétisme* ; effet foudroyant de cet écrit ; qualité de ce succès, d'après Antoine Bossuet. — La disgrâce des amis de Fénelon, autre moyen d'influencer les juges ; la disgrâce annoncée, amplement expliquée et commentée par Bossuet ; joie avec laquelle l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux accueillent cette nouvelle. — Autre moyen qu'on menace d'employer : faire juger et condamner par l'Église gallicane le livre que l'Église de Rome refuse de condamner.

II. Bossuet irrité de la *Réponse à la Relation* ; les mots inexorables et irréparables qu'il écrit, dans ses lettres privées, contre Fénelon. — La rancune de l'abbé Bossuet contre les Jésuites, contre le cardinal de Bouillon ; sa colère contre Fénelon ; cette affaire est pour lui une affaire personnelle.

III. Fénelon voit dans cette campagne des faits de la passion et de la faiblesse. — La lettre à Madame de Maintenon, dont l'abbé de Chantérac ne parle encore que par ouï dire, répandue à Rome ; le cardinal de Bouillon lui-même ébranlé ; reproche discret de l'abbé de Chantérac de n'avoir pas été pleinement renseigné par Fénelon ; l'abbé de Chantérac rassuré, quand il a lu cette lettre à Madame de Maintenon, et le cardinal de Bouillon ému jusqu'aux larmes par une lettre

où Fénelon met ses adversaires au défi de rien prouver contre sa foi et ses mœurs ; l'abbé de Chantérac, qui ne croit plus à la vertu du P. Lacombe et de Madame Guyon, prie Fénelon de se dégager de toute solidarité avec eux. — Fénelon s'explique sur son amitié avec Madame Guyon, souffre de l'injustice commise à son égard, met son point d'honneur à ne pas se désavouer en condamnant Madame Guyon. — Autre embarras : la disgrâce des quatre amis de Fénelon et le danger couru par les autres ; Fénelon n'ose plus répondre à *M. de Paris* pour ne pas achever de compromettre ses amis. — Le bruit que fait à Rome la disgrâce des quatre amis et le danger qu'elle fait courir à la cause de Fénelon ; l'amitié de l'abbé de Chantérac en lutte avec celle de Fénelon pour l'engager à se défendre, de peur que le silence ne soit regardé comme un aveu et parce que le silence perdrait encore plus sûrement les amis ; la hardiesse progressive de l'abbé de Chantérac à dire à Fénelon les bruits qui courent à Rome relativement à ses mœurs, autorisés par la Déclaration du P. Lacombe et la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon, confirmés par la *Relation sur le Quiétisme*.

IV. Fénelon n'hésite plus, surtout depuis la *Relation sur le Quiétisme* ; comme il fait œuvre de courtisan passionné en séparant Bossuet de l'archevêque de Paris, en donnant ordre de supprimer la *Réponse à M. de Paris*, pour porter tous ses coups sur Bossuet seul ; comment il refuse de dire : *anathema Guyoniae* ; comment il refuse de demander lui-même la censure de son livre ; avec quelle dignité il a accueilli les pénibles lettres de l'abbé de Chantérac. — L'abbé de Chantérac reprend espoir, à mesure que viennent les lettres de Fénelon décidé à se défendre ; tristesse et reproches sur l'ordre de supprimer la *Réponse à M. de Paris* ; transports de joie à la suite de la *Réponse à la Relation*.

Résumé et conclusion. — Lettre du 28 septembre 1698 où l'abbé de Chantérac dit que l'affaire prend une face nouvelle.

La discussion porte désormais non plus sur la doctrine, mais sur la conduite. Il s'agit de prouver que la conduite du P. Lacombe et de Madame Guyon a été mauvaise ; que cette conduite mauvaise est un effet non de la faiblesse humaine, mais du quiétisme ; qu'ils l'ont cru autorisée et justifiée par cette doctrine mystique ; et, en outre, que Fénelon a été l'ami et le défenseur de Madame Guyon et qu'il n'a fait son livre des *Maximes* qu'à cause d'elle et pour elle. Cette période va de la fin d'avril à la fin de septembre 1698. C'est la période de la *Réponse de M. de Paris aux quatre lettres de M. de Cambrai* [1], où la doctrine et les faits sont mêlés, de la Réponse latine de *M. de Cambrai à M. de Paris* [2], de la *Relation sur le Quiétisme, de la Réponse à la Relation sur le Quiétisme*. Après quoi nous aurons des *Remarques sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, puis une *Réponse aux Remarques de Monseigneur l'évêque de Meaux sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme*.

1. Publiée dans les *Œuvres de Fénelon*, t. 2, p. 519.

2. *Responsio illustrissimi D. archiepiscopi Cameracensis ad epistolam illustrissimi D. Parisiensis archiepiscopi*. (*Œuvres*, t. 2, p. 538).

Cela semble un jeu ; Fénelon est un habile et rude jouteur, prompt à la riposte, qui ne veut pas laisser à l'adversaire le dernier mot.

Bossuet, après cette querelle si vive des *faits* et peu de temps avant le dénouement du procès, écrivait à son neveu : « Je suis en repos quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre les tempéraments convenables, et ensuite pour la défense de la vérité, ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant [1]. » Il jetait un coup d'œil sur le passé et n'y trouvait rien qui pût être pour lui sujet de reproche et motif de remords ; ne se flattait-il pas un peu, surtout en se rappelant la querelle des *faits* ? S'il a fait tout ce qu'il a *pu pour la défense de la vérité*, a-t-il fait tout ce qu'il a dû à l'égard de Fénelon ?

Il y avait toujours cinq examinateurs pour Fénelon et cinq pour ses adversaires ; la balance était égale ; il fallait donc l'incliner dans le sens de la condamnation ; puisque la cour de Rome avait l'air de *biaiser* et de *mollir* [2], il fallait la presser, peser sur elle, la faire agir comme malgré elle; nous trouvons dans les lettres d'Antoine Bossuet un mot pittoresque qui peint bien ces efforts de la France pour entraîner Rome de vive force; parlant de la *Relation sur le Quiétisme* et d'autres écrits semblables, il dit : « ce serait un bon compressoir pour le Pape et les cardinaux [3]. » Après avoir combattu la doctrine, sans succès encore apparent, depuis huit mois, si l'on pouvait prouver par actes, non seulement que Fénelon est le *chevalier* de Madame Guyon, selon un autre mot d'Antoine Bossuet [4], mais que Madame Guyon a imité son directeur, le P. Lacombe, et que le P. Lacombe est un quiétiste en pratique comme en théorie, quel moyen d'action, quel *compressoir* pour la volonté hésitante de la cour romaine !

I

Le P. Lacombe avait été arrêté le 3 octobre 1687 [5]; depuis lors il languissait en prison ; et c'est du château de Lourdes, où il était enfermé depuis dix ans, qu'est datée la déclaration fameuse que

---

1. 22 janvier 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 220).

2. 20 avril 1698. (*Id.*, t. 29, p. 395).

3. *Le Quiétisme. — Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eugène Griselle, 3 juin 1698, p. 82.

4. *Ibid.*, 14 juillet 1698, p. 89.

5. « Le troisième d'octobre 1687, veille de saint François, son patron, on le vint enlever pour le mettre aux Pères de la Doctrine Chrétienne ». (*La Vie de Madame Guyon*, écrite par elle-même, t. 3, p. 32).

Bossuet annonçait comme contenant *des ordures horribles* [1]. Elle est adressée à l'évêque de Tarbes, de qui le P. Lacombe relevait comme prisonnier du château de Lourdes.

« Comme l'on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, écrit-il, avant que d'envoyer à Votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés et les nouveaux chefs d'accusation dressés contre moi, j'ai cru que la justice me permettait et qu'il était même de mon devoir de vous faire, Monseigneur, avec un très profond respect, les déclarations et les protestations suivantes, comme à mon évêque diocésain et mon juge naturel et légitime, depuis dix ans qu'il y a que je suis détenu dans votre diocèse. » On a donc fait dans sa cellule une perquisition qui est l'occasion de cette lettre ; on lui a enlevé divers ouvrages ou écrits ; il y en avait dans le nombre dont il était l'auteur. « J'ai fait les autres en différents lieux et en divers temps de ma prison, à dessein de m'édifier et de m'occuper dans une si longue et si profonde solitude. » Il est résigné, mais on sent qu'il a beaucoup souffert. Après ce préambule mélancolique, commence la déclaration : « Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très mal fait de m'ingérer à donner ici quelques avis spirituels, dans le peu d'occasions que j'en ai eues, quoiqu'à peu de personnes, mais aussi à quelques-unes de l'autre sexe. » Il l'avait fait avant d'en avoir reçu *une très juste et très sage défense* de l'évêque de Tarbes ; depuis lors, il a *donné* encore *quelque atteinte* à cette défense ; il en a été puni déjà ; il s'offre de lui-même à une punition nouvelle : « J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il... plaira [à Votre Grandeur] de m'imposer pour ce chef, aussi bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une étroite réclusion où je suis entré après une prison de onze ans ne paraît pas suffisante. » Il avoue avoir dit que *de bonnes et saintes âmes* sont quelquefois livrées par un secret jugement de Dieu *à l'esprit de blasphème*, et même *à des peines d'impureté*. Il n'a pas pensé que cela fût contraire à la profession de foi catholique « que j'ai toujours très sincèrement faite, dit-il, et que constamment je préfère à tout, puisque je n'attribuais cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire et du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux âmes qui y sont abandonnées. » Voilà pour ses sentiments intimes. Voici pour sa conduite : « Je suis tombé dans des excès et des misères de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus : je l'avoue avec repentance et avec larmes ; mais en même temps que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirais, si je disais que c'eût été à

---

1. Lettre du 10 mars 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 337). Cf. plus haut, p. 347.

dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire, *absit*, ou par le même principe qu'on le fait dans le désordre du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement et la souveraine préférence que Dieu m'a donnée pour sa volonté et pour ses lois... Me voir avec cela livré et précipité, par un enchaînement de folie et de fureur, à des choses que la loi défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout... c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même... Mon Dieu, sous les yeux de qui j'écris ceci sait combien de prières je lui ai adressées et combien de larmes j'ai versées en sa présence pour le conjurer de me délivrer d'une telle misère...[1] »

Cet entraînement irrésistible *à des misères et à des excès*, cette tentation que l'on subit et à laquelle même on cède, en conservant au fond du cœur le désir d'être conforme à la volonté de Dieu, cette *douleur vertueuse* d'une âme divisée contre elle-même, comme la Phèdre de Racine, c'est du pur quiétisme. Mais le P. Lacombe ne dit pas avec précision de quelle nature sont ces misères et ces excès, ni jusqu'où ils sont allés ; mais il en atténue l'aveu en disant : « je mentirais si je disais que c'eût été à dessein de séduire personne ou pour me satisfaire ; » mais la lettre tout entière est un acte de foi et d'amour de Dieu, et un acte de repentir ; elle est pleine du sentiment religieux le plus profond et le plus vif ; elle nous révèle une âme pieuse avec exaltation, nullement aigrie par ses longues souffrances, d'une mélancolie touchante, surtout très douce et très humble.

Le P. Lacombe est mort à Charenton « fou à lier[2] », l'année suivante. Il est impossible de ne pas souscrire à ce que dit l'abbé de la Bletterie, dans une des trois lettres qu'il écrivit pour réfuter quelques calomnies de la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux[3] : « Comment fixer au juste l'époque de sa folie? Quelle altération n'avaient pas dû faire

1. *Déclaration du P. Lacombe à M. l'évêque de Tarbes* ; *à Lordes, ce 9 janvier de l'an 1698.* (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 340).

2. Lettre de M. Dupuy au marquis de Fénelon, du 8 février 1733. (*Œuvres*, t. 10, p. 61).

3. Publiées dans le tome 10 des *Œuvres de Fénelon*, pp. 63 et suivantes. — Jean-Philippe René de la Bletterie « professeur d'éloquence au collège royal de Paris, et membre de l'académie des belles-lettres » (*Œuvres*, t. 10, p. 175). L'abbé Phelippeaux était mort en 1708. On fit imprimer en 1732 sa *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme en France*, « ouvrage, dit M. Gosselin (*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, *Pièces justificatives* du livre III, n. IV) qui décèle la partialité la plus marquée et l'acharnement le plus odieux contre Fénelon. » « L'abbé de la Bletterie fit paraître, dès 1732 et 1733, trois lettres où il réfute, avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phelippeaux avait avancées contre Fénelon et madame Guyon (*Ibid.*). »

dans un cerveau faible onze ans de captivité... Si dans cette affreuse situation on fait luire à ses yeux quelques rayons d'espérance ; si on lui promet la liberté pourvu qu'il se charge lui-même, et ceux qu'on veut trouver coupables, on l'expose à une tentation bien délicate [1]. » Si cette déclaration avait été spontanée, elle serait déjà un peu suspecte; c'est celle d'un malheureux qui est mort en pleine démence l'année suivante; mais quelle confiance peut-on accorder à ce même homme, quand, par obéissance, par crainte, par intérêt, après onze ans de captivité, il confesse ainsi des fautes très anciennes, au moment précis où l'on a besoin de cette confession pour la faire servir contre Madame Guyon et contre Fénelon?

Le 28 avril, Bossuet écrivait à son neveu: « Le P. Lacombe, directeur de Madame Guyon, est à Vincennes où on le doit interroger et confronter avec cette dame [2]. » On avait donc ramené le prisonnier dans le diocèse de Paris ; on l'avait rapproché de celle qu'on supposait être sa complice ; c'est de Vincennes qu'il écrivit à Madame Guyon, le 27 avril, une lettre, plus précise que la déclaration, où il lui disait : « C'est devant Dieu, Madame, que je reconnais sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous... désavouant hautement tout ce que j'ai pu faire contre ces saintes et inviolables lois, et vous exhortant en N. S. d'en faire de même, afin que vous et moi réparions, autant qu'il est en nous, le mal que peut avoir causé notre mauvais exemple... Confessons, vous et moi, humblement nos péchés à la face du ciel et de la terre; ne rougissons que de les avoir commis et non de les avouer. » La lettre se terminait par ces mots : « Ce que je déclare ici vient de ma pure franchise et liberté... [3] », qui seuls suffiraient à démontrer que ce qui manque le plus à cette lettre c'est la *franchise* et la *liberté*.

Quand Madame Guyon eut lu cette lettre, elle dit à l'archevêque de Paris qui la lui avait présentée, que *peut-être* elle avait été *extorquée à force de tourments* au P. Lacombe, ou bien *que la tête lui avait tourné*. « Pressée de confesser la vérité, ajoute la relation du curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétardie, qui accompagnait l'archevêque de Paris, il lui est échappé de dire que, quand le P. Lacombe revenait de voyage, il l'embrassait. On a voulu tirer avantage de cet aveu et l'engager d'achever le reste ; mais elle s'est réservée tout à fait. »

---

1. *Œuvres*, t. 10, pp. 75 et 76.

2. 28 avril 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 403).

3. Lettre du P. Lacombe à Madame Guyon du 27 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 391). Cette lettre est datée du 25 avril 1698 dans les *Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 403.

L'archevêque insista, lui reprocha de rester dans l'endurcissement et l'obstination, quand le P. Lacombe l'exhortait, par sa lettre et par son exemple, à ne pas rougir d'avouer *leurs erreurs, leurs illusions et leur péché, et à ne rougir que de l'avoir commis.* Elle fut inflexible. La question à laquelle elle était soumise n'eut pas d'autre résultat [1]. Madame Guyon rend compte elle-même, dans une lettre à la duchesse de Beauvilliers, de cette pénible entrevue : « Le respect que j'ai conservé pour un homme qui m'a confessée, et pour lequel j'avais tant d'estime, m'empêcha de dire que si la lettre était de lui, c'était un fripon. Le mot est dur à dire d'un homme de qui l'on n'a pas connu de mal, et qu'on a estimé comme un saint. Je lui dis donc que, s'il l'avait écrite, il fallait qu'il fût fou, ou que la force et les tourments lui eussent fait écrire une lettre comme celle-là. » Quant à cet aveu, commencé mais non achevé, au dire de ses ennemis, elle en parle ainsi : « Il [l'archevêque] m'attesta devant Dieu, comme au jour du jugement, de dire si je n'avais jamais eu la moindre et légère liberté avec le P. Lacombe ; de lui dire la vérité devant Dieu comme si j'étais devant lui et à son dernier jugement. Je lui dis, avec ma franchise et ingénuité qui ne peut mentir, la vérité, qui était qu'il était vrai que, lorsqu'il arrivait de la campagne, après bien du temps et des mois qu'on ne l'avait vu, il m'embrassait, me prenant la tête avec ses mains. Il le faisait avec une extrême simplicité et moi aussi. Il me demanda si je m'en étais confessée. Je lui dis que je n'y avais point cru de mal et que si j'en avais fait scrupule, je m'en serais confessée. Lorsqu'il arrivait, il ne me saluait pas seule, mais tous ceux qui étaient avec moi... » Vers la fin de cette lettre, il y a un mot touchant qu'elle raconte avoir dit à l'archevêque : « Je suis entre vos mains, qu'on fasse tout ce qu'on voudra ; je n'ai plus que la vie à perdre [2]. » Elle n'avait plus ni la liberté ni la réputation.

Madame Guyon n'a donc avoué qu'une chose innocente dans laquelle elle n'a pas vu de mal, non plus que nous. La lettre dont on s'est servi pour obtenir cet aveu avait été écrite par un malheureux prisonnier, séparé de tout commerce avec le monde depuis onze ans, qui mourut fou l'année suivante, à qui on avait fait traverser presque toute la France, de Lourdes à Vincennes, pour lui faire donner un témoignage contre lui-même et contre Madame Guyon, et qui se vante de l'avoir donné en *pure franchise et liberté.*

Bossuet était pleinement d'accord avec l'archevêque de Paris sur

---

1. Conférence de Monseigneur l'archevêque de Paris avec Madame Guyon sur la lettre du P. Lacombe, 14 mai 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 406).

2. Lettre de Madame Guyon à la duchesse de Beauvilliers, du 16 mai 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 407).

cette torture morale à laquelle on soumettait le P. Lacombe et Madame Guyon, pour leur arracher des aveux déshonorants : « On pousse le P. Lacombe qui avoue et demande pardon. Madame Guyon est opiniâtre : vous verrez bientôt quelque chose sur cela. Encore un peu de temps et tout ira bien [1]. »

Le complément nécessaire de la Déclaration du P. Lacombe, de la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon, de l'aveu de Madame Guyon interrogée, comme nous l'avons vu, par l'archevêque de Paris, avec l'approbation de Bossuet, c'est la lettre de Fénelon à Madame de Maintenon, écrite en septembre 1696, pour justifier le refus d'approuver l'*Instruction sur les états d'oraison* par une *fine apologie* de Madame Guyon. A quoi bon la *Déclaration* et la lettre à Madame Guyon et l'aveu de Madame Guyon, si l'auteur du livre des *Maximes* n'était pas à condamner ? La lettre à Madame de Maintenon prouve la liaison de Fénelon avec Madame Guyon ; rapprochée de cette Déclaration, de cette lettre à Madame Guyon et de cet aveu, elle prouve la liaison de Fénelon avec une femme sans honneur. Bossuet, nous l'avons vu, annonçait le 17 mars qu'il travaillait à faire prouver par actes la liaison du P. Lacombe, de Madame Guyon et de Fénelon. Le 5 mai, il envoie à son neveu la copie de deux pièces, « dont l'une, dit-il, est l'aveu du P. Lacombe, l'autre est une copie d'une lettre de M. l'archevêque de Cambrai que nous avons écrite de sa main, où sa liaison avec Madame Guyon est manifeste [2]. » Dans sa pensée, il y a un lien entre l'une et l'autre ; réunies, elles forment un témoignage accablant pour Fénelon ; que sera-ce quand la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon et l'aveu de Madame Guyon viendront s'y adjoindre ? « Usez sobrement, ajoute Bossuet, de la lettre de M. de Cambray à Madame de Maintenon, mais usez-en sans hésiter, quand il sera nécessaire [3]. »

Ces pièces envoyées de France firent à Rome l'impression qu'on en attendait. L'abbé Bossuet écrit le 27 mai : « J'ai reçu.... les copies de la Déclaration du P. Lacombe que j'avais il y a longtemps et dont j'ai déjà fait un bon usage, ainsi que de la lettre admirable de M. de Cambray à Madame de Maintenon [4]. » — « Ces deux pièces, écrit ce jour-là même l'abbé Phelippeaux, feront plus d'impression que vingt démonstrations théologiques ou mathématiques. Voilà les arguments dont nous avons le plus besoin [5]. » L'abbé Bossuet écrit encore le

1. 8 juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 440).
2. 5 mai 1698. (*Id.*, t. 29, p. 410).
3. *Ibid.*, t. 29, p. 411.
4. 27 mai 1698. (*Id.*, t. 29, p. 430).
5. 27 mai 1698. (*Id.*, t. 29, p. 429).

3 juin : « Cela était absolument nécessaire dans ces circonstances où il fallait faire impression, avant qu'on entendît parler les examinateurs, comme on a fait depuis... Le cardinal de Bouillon enrage dans l'âme de ce que dans Rome et à présent on ne parle que de la liaison de M. de Cambray avec cette femme. Ce sont de ces choses qui font ici une grande sensation et qui décrient comme il faut la mauvaise cause [1]. » Et encore le 10 juin : « La lettre du P. Lacombe à Madame Guyon est assez fâcheuse pour les amis de la pénitente. Je la portai dimanche en italien et en français, aussi bien que la lettre de M. de Cambray à Madame de Maintenon à Sa Sainteté, qui avait envie de la voir traduite... M. de Cambray commence à être connu : sa réputation est perdue [2] ».

Jusqu'ici on s'est contenté de faire lire à des particuliers, au pape, aux cardinaux et aux consulteurs du Saint-Office, la lettre privée de Fénelon à Madame de Maintenon. Il y a un nouveau pas à faire. « Rien ne peut mieux justifier les faits, écrit Bossuet à son neveu le 25 mai, que de les imprimer publiquement. Je presse M. de Paris et M. de Chartres. Je fais une Relation où la lettre de M. de Cambray, dont je vous ai envoyé copie, sera imprimée tout du long, aussi bien que les lettres que ce prélat m'a écrites... M. de Cambray sera couvert de confusion [3]. » Du 6 mai, où il recommandait à son neveu d'*user sobrement* de cette lettre, au 25 mai où il se déclare prêt à l'*imprimer publiquement*, il y a un progrès considérable dans ses sentiments. Voici la Relation faite. Il annonce le 2 juin qu'elle est *à la cour* et qu'elle *sera foudroyante*. *Foudroyante* pour la réputation de Fénelon. Il écrit le 30 juin : « Vous ne sauriez croire le prodigieux effet que fait ici et à Paris ma *Relation sur le Quiétisme*. Vous pouvez compter qu'à la cour et à la ville M. de Cambray est souverainement décrié... Tous ceux qui voient dans le mémoire de M. de Cambray à Madame de Maintenon que j'ai fait imprimer combien ce prélat était lié avec Madame Guyon sont étonnés de l'hypocrisie de ce prélat qui faisait semblant ici comme à Rome de ne la point connaître [4]. »

---

1. 3 juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 436).

2. 10 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 440).

3. 25 mai 1698. (*Id.*, t. 29, p. 427). — Antoine Bossuet annonçait ainsi à son fils ce qui se préparait contre Fénelon : « Nos trois évêques ne préparent pas poires molles, mais de vraies bombes à M. de Cambray pour répondre à toutes les pièces qu'il fait courir partout ; ils vous en écriront et assurément on verra l'auteur et le livre plus décriés que jamais... (Paris, lundi 12 mai 1698). » (*Le Quiétisme; Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eug. Griselle, p. 76).

4. 30 juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 465 et 466).

Quelques lignes d'une lettre d'Antoine Bossuet à son fils nous disent en termes d'une simplicité et d'une clarté brutales comment les courtisans malins commentaient la *Relation* et de quelle qualité était ce succès *prodigieux* dont Bossuet s'applaudissait : « Tout Marli, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, lit et relit la *Relation* ; tout Paris en fait de même ; les malins ajoutent que Madame Guyon qui a été fort belle a les plus belles mains et la plus belle peau qui se puisse, qu'elle n'a pas cinquante ans et est en bon point. Ils tirent de là telles conséquences qu'il leur plaît, sans respecter les caractères ; mais nous ne sommes pas assez malins pour en rien penser ni en rien dire [1]. » Bossuet lui-même en était à ne plus se scandaliser d'une comparaison de Fénelon et Madame Guyon avec Abailard et Héloïse : « Je vous prie de mander à M. de Mirepoix, écrivait-il à l'un de ses amis le 1er juin, que j'approuve la comparaison d'Abailard ; et que de toutes les aventures de ce faux philosophe, je ne souhaite à M. de Cambray que son changement [2]. »

Le déshonneur de Fénelon ne suffisait pas ; il fallait une disgrâce complète, absolue, évidente aux yeux de tous. Cette sorte de relégation dans le diocèse de Cambrai n'était pas assez significative ; il avait toujours le titre de précepteur des enfants de France ; ses amis intimes, les abbés de Langeron et de Beaumont, les sieurs Dupuis et de Léchelle, étaient encore auprès des princes, en qualité de lecteur, de sous-précepteur, de gentilshommes de la manche. Cela déplaisait à l'abbé Bossuet : « Qu'est-ce que le roi attend pour ôter à M. de Cambray le préceptorat ? Cela produirait un grand effet et il est temps d'agir [3]. » Bossuet avait annoncé, le 25 février, qu'après la censure on verrait bien du changement. Ce changement commença avant la censure, et ce fut justement le jour même où Bossuet écrivait : « Ma *Relation* est à la cour, elle sera foudroyante. » — « Le roi, écrit l'archevêque de Paris le 3 juin, vient de faire une chose qui prouvera clairement que son zèle n'est pas ralenti, comme on a voulu le persuader. Il ôta hier soir aux princes les abbés de Langeron et de Beaumont, et les sieurs Dupuy et Leschelles, gentilshommes de la manche [4]. » C'était la réponse à l'invitation de l'abbé Bossuet : « Qu'est-ce que le roi attend...? » — « Le roi s'est clairement déclaré touchant le préceptorat, écrit Bossuet de son côté le 8 juin, puisqu'il a renvoyé les subalternes qu'on savait être les créatures de M. de

1. *Le Quiétisme : Lettres inédites du frère de Bossuet*, par Eugène Griselle, 3 juin 1698, p. 88.

2. A M. de la Loubère, 1er juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 433).

3. 20 mai 1698. (*Id.*, t. 29, p. 426).

4. 3 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 435).

Cambray, l'abbé de Beaumont, son neveu, l'abbé de Langeron, son élève, les sieurs Dupuy et de Leschelles, quiétiste déclarés. Cela fut fait mardi matin... Je ne doute pas après cela qu'on ne nomme bientôt un précepteur et que la foudre ne suive de près l'éclair; on verra par là comment le roi et la cour reviennent pour M. de Cambray [1]. » Bossuet travaillait à faire nommer, à la place de Fénelon, son ami M. de la Broue, évêque de Mirepoix : « Je ne sais encore ce qu'on fera sur la place principale, lui écrit-il à lui-même, le 15 juin ; vous savez les vues que j'aie eues, les pas que j'ai faits : je persiste, et rien ne me pourrait faire plus de plaisir. Cent fois par jour, je vous souhaite ici pour nous aider... [2] » Plusieurs fois Bossuet parle de cette disgrâce dans ses lettres à son neveu ; il la commente pour en faire bien comprendre la signification. « Le bruit est ici public qu'on a rayé les appointements de M. de Cambray, comme on a fait bien certainement ceux des subalternes qui ont été renvoyés. Si cela n'est pas encore fait, on peut compter que cela sera, et que M. de Cambray ne verra jamais la cour [3]. » — « Le principal est qu'on connaisse... que le roi est implacable sur M. de Cambray ; ce qu'il a fait dans la maison des princes en est la preuve. Assurez-vous qu'il n'y a point de retour : ce que nous imprimons ici aux yeux de la Cour en est une confirmation [4]. » — « Il n'est pas vrai que M. de Fleury soit précepteur en titre : il fait la charge de sous-précepteur auprès de Mgr le duc de Bourgogne. Quoiqu'il en soit, le roi a bien déclaré que M. de Cambray ne reviendrait jamais [5]. » Bossuet tient à ce qu'on sache bien que la disgrâce est désormais irrémédiable et sans retour. Cette disgrâce complétait la *Relation* et en était une sorte de commentaire par le fait. *Souverainement décrié*, disgracié irrémédiablement, Fénelon n'était plus à craindre; Rome pouvait frapper. La nouvelle, envoyée aussitôt de Paris à Rome, y fut accueillie avec la plus grande joie: « Vous savez, écrit l'abbé Bossuet, aussitôt après l'avoir reçue, ce que je vous mandais sur tout cela par mes précédentes. Le roi est sage et d'une modération qui m'a fait tout comprendre ; mais il n'y avait plus moyen de soutenir le parti qu'on semblait avoir pris d'attendre ce qui viendrait de cette cour-ci, après les expériences qu'on voit [6]. » — « On ne pouvait, écrit aussi ce jour-là l'abbé Phelippeaux, nous envoyer de

---

1. 8 juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 439).
2. A M. de la Broue, 15 juin 1698. (*Id.*,, t. 29, p. 443).
3. 16 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 446).
4. 23 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 449).
5. 14 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 499).
6. 24 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 454).

meilleures pièces et de plus persuasives que la nouvelle disgrâce des parents et des amis de M. de Cambray ; et de celle qu'on reçut hier par un courrier extraordinaire que le roi lui avait ôté la charge et la pension de précepteur [1]. » L'abbé Bossuet était servi à souhait ; il avait le moyen de persuasion qu'il avait ardemment souhaité et demandé avec instances, par l'intermédiaire de son oncle et de l'archevêque de Paris.

Mais la décision, nous voulons dire la censure, tardait encore trop au gré du parti. L'archevêque de Paris fut d'avis, le premier, qu'il fallait intimider les juges en menaçant de faire condamner par l'Église gallicane ce que Rome refusait de condamner. « Je crois que... il est bon, écrit-il le 8 juillet, de commencer à changer de ton, et à faire un peu de peur de ce que les évêques de France pourraient faire, si on recule trop... Nous serons obligés de juger, s'ils ne jugent pas [2].» Faire peur à Rome de l'Église gallicane, voilà un nouveau moyen de vaincre: « Je continue à vous dire qu'il faut commencer à faire peur, en assurant que nous nous ferons bien justice à nous-mêmes, puisqu'on ne veut pas la faire [3]. » — « Je sais bien qu'il ne faut pas aigrir les gens du pays où vous êtes, mais il est bon de les tenir en crainte ; et il est certain que si on ne fait qu'une condamnation générale ou une simple prohibition, on ne pourra éviter d'en faire davantage en France pour arrêter le cours de la mauvaise doctrine [4]. »

Bossuet, avec plus de mesure, était du même avis. Dès le 23 juin 1698, il écrivait à son neveu : « Quoi qu'il arrive, et quand même on mollirait à Rome, ce qui ne paraît pas être possible, on n'en agira pas ici moins fortement [5]. » Il était tout prêt à adopter l'avis de l'archevêque de Paris. « Il faudra voir... ce que produiront les lettres de M. l'archevêque de Paris, dans lesquelles il déclare qu'il parlera, si Rome tarde trop. Si l'on ne change point la manière dont on se conduit dans les examens, on croira qu'il n'y a rien à espérer qu'une longueur affectée et sans fin ; et je crains qu'on ne prenne d'autres mesures [6]. » Il écrit à l'archevêque de Paris lui-même : « Après ce que nous avons écrit vous et moi sur le jugement qu'on pourra prononcer, si l'on ne prend des expédients pour abréger les longueurs, il semble qu'il va être temps que le roi s'explique d'un ton ferme à M. le Nonce [7]. » —

1. 24 juin 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 452).
2. 8 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 485).
3. 14 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 497).
4. 11 août 1698. (*Id.*, t. 29, p. 533).
5. 23 juin 1698. (*Id.*, t. 29, p. 449).
6. 14 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 499).
7. 19 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 506).

« Nous en sommes à dépendre de la vie du Pape. Mais s'il venait à mourir et qu'aussitôt vous fissiez une censure, comme vous me le dites dernièrement, plusieurs évêques vous suivraient et la vérité n'y perdrait rien [1]. »

L'abbé Bossuet écrivait de Rome : « Il n'est pas à propos que la France fasse aucune censure, mais il est bon de les faire craindre [2]. » Le *sieur Maille*, dont nous avons déjà constaté le zèle janséniste contre Fénelon allié des Jésuites, est plus explicite encore : « Il n'y a que la crainte qu'ils auront d'irriter le roi et que les évêques ne jugent l'affaire en France qui puisse les faire passer par dessus la règle qu'ils ont de ne point condamner des propositions sur lesquelles leurs théologiens sont partagés [3]. »

Le partage égal des examinateurs étant le grand obstacle à vaincre, on avait essayé de le renverser en discréditant la personne de Fénelon, en faisant voir, par l'achèvement de sa disgrâce, qu'on pouvait lui porter sans crainte le dernier coup ; on essayait, en réveillant à Rome la crainte du gallicanisme, d'un empiètement de l'Église gallicane sur les droits de l'Église romaine. Ainsi, tout à tour et au détriment de la charité, de la justice, du simple honneur humain, du respect dû au Saint-Siège, à des juges chargés officiellement par lui d'examiner si un livre était censurable ou non, les passions les plus diverses étaient employées comme des moyens pour atteindre à la même fin : la condamnation.

II

Après sa *Relation*, après la *Réponse* de Fénelon à sa *Relation*, Bossuet est plus éloigné que jamais de Fénelon, plus irrité que jamais contre Fénelon. En annonçant l'effet produit par la *Relation*, il parlait de l'*hypocrisie de ce prélat*. Quand a paru la *Réponse à la Relation*, où Fénelon se donnait fort injustement le beau rôle dans tous les *faits*, Bossuet parle de sa *hardiesse à mentir* [4], de son *audace à mentir* [5] ; Fénelon est un homme « qui ne fait que se

1. 27 juillet 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 514).

2. 29 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 521).

3. Lettre du sieur Maille au sieur Tourreil ; *de Rome*, le 19 août 1698 (Archives des Affaires étrangères, Rome, 391, fol. 67).

4. 7 septembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 579).

5. 14 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 1). Bossuet écrit ce mot : *audace à mentir* à propos d'un passage de la *Réponse à la Relation* (Chap. II, 2e objection, XXX) où Fénelon parlait de telle manière d'un écrit confi-

moquer du public [1]. » — « Il ne faut rien précipiter ; mais si l'on ne frappe fort, on ne sera pas longtemps sans s'en repentir. M. de Cambray est un homme sans mesure, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité et à l'invention ; qui a voulu tout gouverner, et même l'État, par la direction, ou rampant, ou insolent outre mesure [2]. » Voilà des mots inexorables et irréparables.

L'abbé Bossuet voyait tout marcher à son gré ; il avait prié, supplié qu'on employât tous les moyens de déshonorer *M. de Cambrai* et sa *cabale* ; on lui avait obéi, au delà même de ses espérances. La déclaration du P. Lacombe, la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon, la lettre de Fénelon à Madame de Maintenon, la publication et l'impression de cette lettre privée, l'admirable récit des faits dans la *Relation sur le Quiétisme*, la disgrâce du précepteur et de ses amis, la menace de juger et de condamner en France au lieu et place de Rome, il y avait là de quoi combler tous ses désirs. Il n'était pas encore satisfait. La disgrâce des amis de Fénelon devait avoir pour conséquence et pour complément celle des Jésuites en faveur. Le P. de Valois, confesseur des jeunes princes, le P. de la Chaise, confesseur du roi, le P. Dez qui avait été à Rome, au début du procès, le grand défenseur de *M. de Cambrai*, troublaient encore la joie de l'abbé Bossuet : « Ne fera-t-on rien à la cour contre le P. Valois ? Il est plus méchant que les quatre autres qu'on a renvoyés. Le P. de la Chaise et le P. Dez mériteraient bien qu'on ne les oubliât pas ; ils veulent à présent tout le mal possible au roi, à Madame de Maintenon, à M. de Paris, à vous et à tout ce qui leur appartient [3]. » Il traçait ainsi le portrait du P. Dez, en annonçant son retour en France : « Il est très fourbe, très malin, et plus que je ne pensais. Il a tenu ici des discours très pernicieux sur la France et sur Madame de Maintenon

---

dentiel sur ses sentiments, donné par lui à Bossuet avant les *Articles d'Issy*, que Bossuet l'entendit d'une confession « auriculaire et sacramentelle », dont il n'aurait pas assez respecté le secret. Voir avec quelle indignation Bossuet relève cette accusation. (*Remarques sur la Réponse*, etc... Article 1er, § III et Conclusion, 4, 5, 6). Voir ensuite dans la *Réponse aux Remarques* de Fénelon, VII, *De l'écrit de ma confession*, l'explication qu'il donne de ce passage de sa *Réponse à la Relation*. « Je n'ai jamais parlé, dit-il, d'une confession auriculaire et sacramentelle... ». C'est un des plus fâcheux détails de cette polémique personnelle entre deux évêques. On peut lire sur ce sujet, dans *la Quinzaine* du 1er août 1903, un article de M. Ch. Urbain : *Bossuet et les secrets de Fénelon*, trop défavorable à Bossuet.

1. 24 août 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 551).

2. 14 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 2).

3. 8 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 490).

qui retombent tous sur le roi qu'il n'épargne qu'en apparence [1]. » Le P. de la Chaise est une autorité qu'il faut traiter avec égards, même en travaillant contre elle. L'abbé Bossuet s'est entretenu de ce père avec un jésuite de Rome ; ce jésuite lui a dit *tout ce qu'on pouvait dire pour justifier le P. de la Chaise* ; l'abbé Bossuet a assuré son interlocuteur qu'il ne doutait pas de ces sentiments: « Il ne manquera pas d'écrire au P. de la Chaise notre conversation. Dans l'occasion, témoignez, je vous prie, à ce père, ce que vous jugez à propos : il ne coûte rien de faire semblant de croire ce qu'ils disent, quand on leur parle [2]. »

Nous sommes à l'époque où le cardinal de Bouillon déclare au pape *la résolution du roi d'envoyer* à Rome *M. le prince de Monaco pour ambassadeur* [3]. Première disgrâce ; première victoire pour l'abbé Bossuet ; mais elle ne lui suffit pas ; il continue de le traiter en ennemi personnel et de lui nuire autant qu'il peut : « Pour M. le cardinal de Bouillon, il est démonté : il commence à sentir le coup qui lui est porté par la nomination d'un autre ambassadeur. On ne peut être plus décrié à Rome qu'il l'est [4]. » L'abbé Bossuet va visiter à Civita Vecchia le bailli de Noailles et il raconte : « Je n'ai point épargné le cardinal de Bouillon ; je sais combien ces deux maisons se haïssent. Je l'ai comme déterminé à aller informer le nouvel ambassadeur des dispositions du cardinal de Bouillon à son égard [5]. »

A l'égard de Fénelon, les sentiments de l'abbé Bossuet sont tels qu'on peut les attendre d'un homme si peu mesuré, dont la passion s'irrite d'une résistance si longue et si opiniâtre. La *Réponse à la Relation* lui inspire le même sentiment qu'à son oncle, et il l'exprime sans ménagement, avec une franchise brutale. Parlant d'une conversation qu'il a eue avec le cardinal Casanate, il écrit : « L'autre jour, à moi-même il disait qu'il était fâcheux de voir de grands hommes ainsi se déchirer ; je lui dis que je ne savais pas si M. de Cambray était un grand homme, mais qu'il était un grand menteur [6]. » Ce qu'il souhaite avec plus de passion que jamais, c'est *une bonne décision* [7] ; et nous savons ce qu'il entend par là et ce qui se cache sous

1. 13 mai 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 420).
2. 19 août 1698. (*Id.*, t. 29, pp. 547 et 548).
3. Cf., sur cette première disgrâce, où l'abbé Bossuet avait tant de part, *Œuvres de Bossuet*, t. 29, pp. 552 et 553. Cf. aussi *Appendice*, p. 96 (*16e aoust 1698*).
4. 16 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 7).
5. *Ibid.*, t. 30, p. 6.
6. 29 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 22).
7. 19 août 1698. (*Id.*, t. 29, p. 546).

cette épithète : « Il faut toujours préparer les voies à une bonne condamnation, s'il y a moyen [1]. » Quel malheur si la censure n'était que légère, si au moins quelques propositions n'étaient pas qualifiées d'hérétiques, si l'archevêque de Cambrai n'était pas traité comme Jansénius et comme Molinos ! C'est une grave nouvelle qu'il annonce en ces termes : « Nous avons découvert, à n'en pouvoir douter, que le cardinal de Bouillon veut, s'il ne peut sauver le livre, faire en sorte qu'on lui imprime la plus légère censure qu'il sera possible ; et en tout cas empêcher, à quelque prix que ce soit, qu'on ne qualifie d'hérétiques quelques propositions [2]. » Est-ce une affaire où toute la religion est engagée ? Il ne semble guère s'en soucier ; il y met son point d'honneur ; une censure légère serait pour lui une défaite personnelle ; il s'emploie de toute son âme à rendre les choses bien criminelles, à obtenir, à imposer, à arracher une censure qui soit une éclatante victoire non de la vérité sur l'erreur, mais de l'abbé Bossuet, de Bossuet, de l'archevêque de Paris sur Fénelon et l'abbé de Chantérac.

III

Que faisaient, que pensaient cependant Fénelon et l'abbé de Chantérac ? Nous avons vu l'attaque ; que fut la défense ? Nous avons vu, par les lettres privées, ce que fit, pour vaincre, le parti de Bossuet, durant cette période des *faits* ; nous avons à voir, par les lettres privées, ce que firent Fénelon et l'abbé de Chantérac pour ne pas se laisser vaincre, comment ils accueillirent tant de nouvelles alarmantes, par quels sentiments ils répondirent à une malveillance si évidente, à tant de violence et d'injustice.

Fénelon apprend tout à coup vers la fin d'avril que ses adversaires vont quitter la doctrine pour *les faits*. Après avoir annoncé cette nouvelle, le 25 avril, il ajoute : « Ils se vantent d'avoir tiré du P. Lacombe une confession de ses erreurs et de ses crimes : mais je vous ai mandé que je n'ai eu... aucun commerce même indirect avec cet homme. Pour Madame Guyon, je l'ai vue comme vous savez. Je n'y ai rien vu que de bon. J'ai cru qu'on pouvait excuser une femme ignorante sur les expressions censurables de ses deux livres [3]. » Il voit dans cette campagne de la *faiblesse* et de la *passion* : « Mais

1. 16 septembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 548).
2. 8 juillet 1698. (*Id.*, t. 29, p. 490).
3. 25 avril 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 388).

enfin s'ils étaient sans passion, voudraient-ils me noircir auprès du Pape pour obtenir la flétrissure de mon livre qui est celle de ma personne en alléguant secrètement des faits secrets [1] ? » — « Quelle faible et odieuse ressource que de répondre à des preuves théologiques par les faits d'un homme qui n'a jamais eu rien de commun avec moi ! [2] » D'avance, il prend la fière attitude de quelqu'un qui se sent irréprochable : « J'offre de me démettre de l'archevêché de Cambrai, pour me condamner à une pénitence publique dans une solitude, s'ils prouvent rien contre ma foi et contre mes mœurs [3]. » — « Par quel esprit pourraient-ils publier ces faits, supposé même qu'ils fussent véritables ? et ne doit-on pas les soupçonner de faux, puisqu'ils ne pourraient (même s'ils étaient véritables) les divulguer que par passion et par malignité ? Enfin je dis comme saint Chrysostome, moi indigne : S'ils prouvent que j'aie manqué contre la foi ou contre les mœurs, je veux que mon nom soit rayé du catalogue des évêques, je donnerai ma démission ; mais aussi, que leur fera-t-on, s'ils succombent comme des calomniateurs en accusant leur frère ? [4] »

La lettre de Fénelon à Madame de Maintenon commence à se répandre à Rome ; l'abbé de Chantérac écrit le 27 mai : « . . . Ils s'appuient davantage sur une lettre que M. l'abbé Bossuet fait voir à tous les cardinaux, et dont il espère que la lecture fera de très fâcheuses impressions contre M. de Cambrai. C'est une grande lettre de huit pages, écrite par M. de Cambrai à une personne *de la première considération*, dans laquelle il témoigne *une liaison si étroite et si intime avec Madame Guyon, et une estime et un entêtement si étonnant pour un homme du mérite et de l'élévation d'esprit et de cœur de M. de Cambrai,* qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait eu plus de commerce avec cette femme qu'on ne l'avait cru jusques ici, et qu'il ne l'avait dit à ses meilleurs amis. Voilà les termes mêmes du cardinal, qui m'a dit l'avoir lue. . . [5]. »

Ce cardinal est le cardinal de Bouillon ; l'abbé de Chantérac adoucit les termes de la lettre qu'il a reçue de lui : « Si je n'avais pas eu, jusques à présent, écrivait-il, la plus haute idée qu'on puisse avoir de la vertu en général et de la pureté en particulier de M. l'archevêque de Cambrai, j'avoue que je ne pourrais m'empêcher de croire, sur la copie d'une lettre écrite par lui à une personne de la première considération, qu'il ne se fût passé entre lui et Madame Guyon toutes les

1. 2 mai 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 396).
2. 23 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 416).
3. 16 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 409).
4. 23 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 416).
5. 27 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 422).

choses auxquelles la passion porte les hommes. Car je vis dans la copie de cette lettre qui me fut communiquée hier par M. l'abbé Bossuet, et qui la doit communiquer à tous les autres cardinaux du Saint-Office, des preuves d'une liaison si étroite et si intime avec Madame Guyon, aussi bien que d'une estime et, si je vous l'ose dire, d'un entêtement si étonnant, pour un homme du mérite et de l'élévation d'esprit et de cœur de M. de Cambrai, que ces sentiments, véritables ou feints, ne paraissent pas lui avoir pu être inspirés que par une violente passion pour cette femme [1]. »

Le 31 mai, l'abbé de Chantérac prend la confiance d'envoyer à Fénelon cette lettre si forte de son puissant ami, qui a été lui aussi ébranlé et scandalisé, on le sent, par cette apologie de Madame Guyon : « Elle a fait grand bruit, dit-il en parlant de cette fameuse lettre à Madame de Maintenon, et même grande impression sur des personnes bien disposées pour la doctrine de votre livre et pour vous, parce qu'elle leur paraît contraire en quelques endroits à ce que j'avais dit ici, que vous aviez vu rarement Madame Guyon avec les XXXIV Articles d'Issy, et que vous n'aviez plus eu aucune société avec elle ni directement ni indirectement. Les expressions de *bonne amie* dont vous vous servez en parlant d'elle, et les louanges que vous lui donnez, jointes à l'application que vous avez à excuser ses sentiments servent de prétexte à douter s'il est vrai que vous condamniez sérieusement ses livres, et si en effet vous n'avez point eu dessein de les excuser en faisant le vôtre [2]. » L'abbé de Chantérac ne parle encore de cette lettre que par ouï dire ; il y a, dans ce qu'il en dit, un doute léger, l'indice d'une impression pénible à cette nouvelle imprévue, quelque reproche ou même un regret exprimé avec la plus grande discrétion de n'avoir pas été pleinement renseigné sur ces rapports de Fénelon et de Madame Guyon, et d'avoir, d'avance, opposé à toutes les calomnies dont ces rapports pouvaient être l'objet une défense que cette lettre dément.

Enfin il a lu lui-même cette lettre qui cause tant de scandale ; il se la figurait, sur la foi d'autrui, plus scandaleuse qu'elle n'est; son imagination en exagérait l'importance et le danger : « Elle m'a beaucoup consolé en la lisant, et je n'y vois point par où elle avait pu tant effrayer la personne qui m'écrivit là-dessus [3]. » Il a fait lire à cette *personne*, c'est-à-dire au cardinal de Bouillon, le billet où

---

1. Du cardinal de Bouillon à l'abbé de Chantérac, 26 mai 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 421).

2. 31 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 426).

3. 7 juin 1698. (*Id.*, t. 9, p. 430).

Fénelon mettait ses adversaires au défi de rien prouver contre sa foi et ses mœurs, et se disait prêt à se démettre de l'archevêché de Cambrai et à se condamner à une pénitence publique dans un désert [1]. « Il en fut si touché qu'il en versa des larmes, mais les plus tendres, les plus cordiales, et qui marquent plus d'estime, plus de confiance en votre probité et en votre piété sincère [2]. »

L'abbé de Chantérac est rassuré sur la lettre à Madame de Maintenon ; elle peut recevoir une interprétation bénigne ; mais enfin elle témoigne une grande estime pour Madame Guyon, et Madame Guyon est perdue de réputation. La déclaration du P. Lacombe, la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon ont produit tout leur effet ; l'abbé de Chantérac lui-même ne croit plus à la vertu de l'un ni de l'autre : « ... les nouvelles accusations qu'on fait contre elle paraissent ici très fortes, comme vous le verrez par la lettre que lui écrit le P. Lacombe, dont je vous envoie aussi la copie... De nouvelles preuves la font paraître presque convaincue qu'elle est tombée dans les derniers désordres [3]. » L'abbé de Chantérac sent bien que ce n'est pas la lettre à Madame de Maintenon toute seule qui est dangereuse ; elle le devient, quand elle est rapprochée de la déclaration du P. Lacombe et de la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon. Il faut donc que Fénelon sépare sa cause de celle de Madame Guyon, qu'il désavoue publiquement une femme si décriée : « Je dois ajouter que nos meilleurs amis et surtout celui qui m'écrivait la lettre que je vous ai envoyée... continuent à paraître touchés et effrayés des fâcheuses impressions que donnent toutes ces histoires, soutenues de la lettre que vous écrivez à Madame de Maintenon et de celle de M. de Paris en réponse aux vôtres, et croient qu'il est essentiel et au jugement de votre livre et à votre réputation que vous paraissiez en tout dégagé de cette Madame Guyon... Il revient toujours à dire que c'est vous perdre entièrement, vous et votre doctrine, que de témoigner vous intéresser tant soit peu cette femme [4]. » — « Dans cette grande lettre que je vous ai envoyée, dit-il à l'abbé de Maulevrier, et qu'il écrivait, dit-on, à Madame de Maintenon (car c'est ainsi que M. l'abbé Bossuet le répand, pour persuader Rome que toute la faveur de France est pour lui), il dit qu'il n'a pas cru que Madame Guyon fût coupable de toutes les abominations et de toutes les erreurs que M. de Meaux lui

1. Voir la lettre du 16 mai 1698. (*Id.*, t. 9, p. 409). Cf. plus haut, p. 365.

2. 7 juin 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 430).

3. *Ibid.*, t. 9, p. 431.

4. 14 juin 1698. (*Id.*, t. 9, p. 439).

impute dans son livre ; et il avait raison de le dire alors... Mais comme on prétend que depuis ce temps là on a découvert dans la conduite de cette femme beaucoup de désordres qu'on ignorait alors, et que ses désordres sont une suite des mauvais principes de ses livres ; il est capital qu'il ne paraisse, en aucune manière, s'intéresser tant soit peu pour sa personne [1]. »

Fénelon répond le 20 juin à la lettre du 31 mai, où l'abbé de Chantérac lui annonçait le scandale de sa lettre à Madame de Maintenon. Il s'explique sur l'amitié dont cette lettre témoigne pour Madame Guyon : « Je l'appelle mon amie par rapport au temps où l'on savait qu'elle l'avait été, pour montrer qu'on ne devait pas exiger de moi que je reconnusse qu'elle avait écrit des impiétés évidentes et dignes du feu, dans des livres publics que je ne pouvais pas ignorer, lorsqu'elle avait été de mes amis. Prenez garde au sens d'*amica* en latin, qui est bien contraire à la pieuse amitié dont je parle. » Il sent à distance le déshonneur qui rejaillit de Madame Guyon sur lui ; il souffre de cette injustice, douteuse peut-être pour Madame Guyon, certaine pour lui : « Dieu voit tout ce qu'on me fait souffrir... On publie, pour me noircir, des lettres écrites innocemment et avec une confiance sans réserve dans le plus profond secret. On attaque ma personne pour la rendre infâme [2]. » Fénelon pourrait désavouer et condamner maintenant les livres et la personne de Madame Guyon ; il a intérêt à le faire ; il ne le fait pas ; il met son point d'honneur à ne pas le faire ; ce serait se désavouer soi-même ; ce serait peut être condamner une innocente : double lâcheté. Il se contente d'envoyer au pape une lettre latine où il justifie sa conduite à l'égard de Madame Guyon ; il l'avait regardée comme digne d'une pieuse amitié ; il avait dit publiquement que les deux seuls livres d'elle qu'il eût jamais connus, le *Moyen court* et *le Cantique*, étaient dignes de censure, dans leur sens propre et naturel ; il avait dit, dans une lettre privée, que l'intention de cette femme ignorante, dont il connaissait d'ailleurs la piété et l'orthodoxie, était droite et pure, que ce qu'elle exprimait mal, elle l'entendait d'une manière innocente et catholique ; si cette femme était une hypocrite, en quoi est-il coupable d'avoir estimé en elle ce qui avait l'apparence de la vérité et de la vertu ? [3] Il s'excuse, sans la condamner.

Mais un autre embarras vient de s'ajouter à l'embarras créé par les témoignages du P. Lacombe. Fénelon écrivait le 6 juin, à l'abbé

---

1. 17 juin 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 440).
2. 20 juin 1698. (*Id.*, t. 9, p. 442).
3. Au pape Innocent XII. Cameraci, 20 junii 1698. (*Id.*, t. 9, p. 443).

de Chantérac : « Vous saurez, mon cher abbé, que MM. de Paris et de Meaux ont fait chasser d'auprès des princes nos deux abbés de Langeron et de Beaumont. Ils ont fait ce coup pour deux raisons : la première pour montrer à Rome combien le Roi est déclaré contre moi, et pour changer par là les dispositions de cette cour qui paraissent m'être favorables ; la seconde pour m'ôter l'espérance de retourner à Versailles, si Rome même ne me condamne point, afin de me réduire à quelque bas accommodement avec mes parties pour y retourner [1]. » C'est lui qu'on frappe et qu'on menace de frapper encore dans ses amis ; quatre ont été chassés ; les autres sont en grand danger d'être disgraciés et chassés à leur tour. Le duc de Beauvilliers, d'une conscience si délicate et si timorée, écrivait le 10 juin à M. Tronson une lettre touchante où il se disait à la veille d'être éloigné de la cour, s'il ne déclarait *précisément* que Madame Guyon était *une folle ou une méchante*, où il suppliait M. Tronson de résoudre ce cas de conscience d'où son avenir temporel et même son *salut éternel* pouvaient dépendre : oui ou non pouvait-il dire *positivement* que Madame Guyon fût folle ou méchante ? [2]

Or, l'archevêque de Paris avait publié, au commencement de mai, une *Réponse aux quatre lettres* [3] par lesquelles Fénelon réfutait son *Instruction pastorale* ; elle portait un peu sur la doctrine, beaucoup sur les *faits*. Fénelon annonçait cette publication le 30 mai ; le 6 juin il envoyait à l'abbé de Chantérac la lettre de *M. de Paris* avec des notes marginales manuscrites, en attendant de pouvoir envoyer une réponse imprimée. Mais dans l'intervalle les quatre amis ont été chassés. Fénelon écrit le 13 juin : « J'avais préparé ma Réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire imprimer, mais des amis très sages, et qui n'ont rien de faible, m'ont mandé que, dans l'extrême prévention où on a mis le Roi, le reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus précieux au monde, ne tenaient plus qu'à un cheveu ; c'est le terme dont on s'est servi, m'assurant que c'était les perdre que de continuer à écrire publiquement contre M. de Paris [4]. » *M. de Paris*, par sa situation d'archevêque de Paris, par sa famille, par le mariage de l'aîné de ses neveux avec la nièce de Madame de Maintenon, par la confiance qu'avait en lui Madame de Maintenon [5], était une puissance

1. 6 juin 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 429).

2. Du duc de Beauvilliers à M. Tronson, 10 juin 1698. (*Id.*, t. 9, p. 433).

3. Cf. *Œuvres*, t. 2, p. 519.

4. 13 juin 1698. (*Id.*, t. 9, p. 435).

5. On peut voir en particulier, par le t. 4 des lettres de Madame de Maintenon, éd. Lavallée, qu'elle avait fait nommer Louis-Antoine de

qu'il fallait ménager, non pour soi, mais pour ses amis. Fénelon se trouve donc partagé entre le désir de se disculper surtout sur *les faits* et la crainte de compromettre et de perdre ses amis. C'est le temps des grandes angoisses, le temps où la croix commence à peser lourdement : « Aidez-moi, mon cher abbé, à porter ma croix [1]. »

De son côté, l'abbé de Chantérac annonce le 21 juin que la nouvelle de la disgrâce a été mandée par l'archevêque de Paris avec empressement, que son agent, le P. Roslet, la publie comme une victoire décisive, que *la première et la plus commune* réflexion *qu'on fasse là-dessus* c'est celle qu'un prélat italien a faite en ces termes vifs : « Non est ira super iram mulieris ; » ce qui veut dire que c'est Madame de Maintenon qui se venge et que c'est bien une vengeance de femme [2]. « La disgrâce de vos amis faisait beaucoup de bruit ici ; mais quand on a su que vous aussi avez été rayé de dessus l'état, on en a été encore plus surpris et l'on comprend par là que vos parties poussent leur faveur aussi loin qu'on peut aller, et qu'elles ne veulent pas seulement vous ôter toute espérance de retour, mais encore plus persuader au public qu'il n'y en peut plus avoir pour vous auprès du Roi et qu'ainsi vos meilleurs amis soient obligés de s'éloigner de vous et de ne vous regarder que comme un vase brisé [3]. » Le bon abbé de Chantérac compatit sincèrement à la grande peine qu'il devine chez Fénelon ; son cœur, ému de pitié, lui fait trouver des images justes autant que fortes pour peindre cette disgrâce sans remède. La vérité à défendre lui paraît plus aimable, parce qu'elle fait souffrir et qu'elle donne à l'amitié l'occasion de se sacrifier : « Le bon usage que vous

---

Noailles archevêque de Paris, et que ce prélat fut un des correspondants avec lesquels cette femme si discrète et si réservée s'épanchait le plus librement.

1. 13 juin 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 437).

2. 21 juin 1698. (*Id* , t. 9, pp. 445 et 446). Madame de Maintenon avait eu sa grande part dans cette disgrâce. Elle écrivait à l'archevêque de Paris, le 29 mai 1698 : « J'ai parlé au roi pour ôter les Quiétistes qui environnent les jeunes princes, et j'ai fini mon discours pour dire que je ne pouvois pardonner au duc de Beauvilliers d'avoir chez lui les amis de l'amie de l'archevêque de Cambrai, les connoissant pour cela de longue main (*Corresp. gén.*, t. IV, pp. 162-163) ». Et en juin 1698 : « J'eus hier au soir une conversation avec le roi sur la grande affaire. Il veut ôter l'archevêque de Cambrai et tout ce qui environne les petits princes : mais il cherche des raisons de différer et tout cela par la peine d'en faire au duc de Beauvilliers. Je lui dis tout ce que je pus pour le presser, sans pourtant lui montrer là-dessus un empressement qui pût le scandaliser. « Je n'en ai pas », en effet, et « je ne veux que » ce que Dieu veut. (*Ibid.*, p. 165) ». Lavallée, après La Beaumelle, a faussement daté ces lettres, du 29 mai 1697 et de juin 1697.

3. 5 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 457).

faites des souffrances où elle vous expose me fait voir que je serais trop heureux d'y pouvoir prendre quelque part [1]. » Mais il ne suffit pas de s'apitoyer sur cette peine et d'en prendre sa part. La « faveur de la cour paraît ici comme un torrent qui doit tout entraîner après soi [2]. » Il faut résister à ce torrent. Comment ? En condamnant d'une façon expresse et précise les livres et la doctrine de Madame Guyon, en se séparant d'elle publiquement, en répondant à *M. de Paris*, même au risque de l'offenser par une contradiction et un démenti sur les faits qu'il avance, en faisant un acte public qui soit la réponse franche, hardie, éloquente de la vérité méconnue et défigurée à la Déclaration du P. Lacombe, à la lettre du P. Lacombe à Madame Guyon, à la lettre à Madame de Maintenon, à la révocation des quatre amis. Fénelon a l'air d'hésiter ; c'est l'abbé de Chantérac qui l'excite et l'entraîne. Nous allons voir encore une fois l'amitié de l'abbé de Chantérac en lutte avec celle de Fénelon ; cette lutte est plus intéressante à observer que jamais, parce qu'il y va plus clairement que jamais de l'honneur personnel de Fénelon et de son succès.

L'abbé de Chantérac écrit : « Ce que vous me dites de la disposition de la cour à l'égard de vos amis dont les intérêts vous sont bien plus chers que les vôtres propres, me touche et me pénètre tout comme vous ; mais je ne sais pas s'il n'y a pas encore davantage à craindre pour eux dans un silence qui vous condamne sans ressource à la face de toute l'Église que dans une réponse douce et honnête [3]. » Il n'a pas encore reçu cette lettre au pape où Fénelon se justifiait d'avoir estimé Madame Guyon, sans la condamner. Or, c'est par une condamnation « bien expresse et bien précise » de Madame Guyon qu'il faudrait commencer. Quelqu'un, sans doute le cardinal de Bouillon, lui a dit : « Quand ce ne serait que pour moi seul, pour la sûreté de ma conscience, pour m'ôter toute crainte et jusques aux moindres soupçons, il faudrait me l'envoyer sans perdre un moment [4]. » Ses meilleurs amis doutent de lui. Qu'il les rassure donc tout d'abord, et qu'il leur rende la force de lutter pour son honneur. Puisque toute cette querelle des *faits* se réduit à cette simple question : Fénelon a-t-il été l'admirateur et l'ami d'une femme décriée ? qu'il sauve son propre honneur, en le dégageant de toute solidarité avec cette femme. Quand on a commencé à publier tous ces *faits*, et les *lettres* ou *déclarations* du P. Lacombe, et celle où Fénelon appelait Madame Guyon

1. 5 juillet 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 457).
2. *Ibid.*, t. 9, p. 457.
3. *Ibid.*, t. 9, p. 459.
4. *Ibid.*, t. 9, p. 459.

son *amie*, et la Réponse de l'archevêque de Paris *aux quatre lettres* de l'archevêque de Cambrai, l'abbé de Chantérac a promis que Fénelon répondrait. Que dira-t-on, s'il se tait? Ne regardera-t-on pas ce silence comme un aveu? « Vous savez que, depuis trois mois, on répand tout ce qu'il y a de plus honteux dans la conduite du P. Lacombe et ensuite de Mme Guyon; qu'on lui fait avouer les crimes les plus horribles; qu'on lui fait écrire des lettres à Mme Guyon, pour l'exhorter devant Dieu à les avouer aussi humblement [1]. » L'abbé de Chantérac, persuadé qu'il est de son devoir de sauver son ami, même en le faisant souffrir, lui parle avec une précision douloureuse et cruelle: « Que j'aurais souhaité, lui dit-il à la fin, vous pouvoir cacher un détail si injuste et si affligeant! Mais dans une occasion où il y va de tout pour vous, ne dois-je pas vous être fidèle jusques à la mort? [2]»

L'abbé de Chantérac, par dévouement à son ami, est plus explicite et plus hardi encore dans les lettres qui suivent. Il faut faire voir à Fénelon, avec évidence, que ses mœurs mêmes sont suspectes, et qu'il est perdu d'honneur, s'il s'obstine à se taire: « ... Les soins qu'on prend de publier ici son mauvais commerce avec le P. Lacombe ne vont qu'à faire craindre que les maximes du livre de M. de Cambrai favorisant celles des livres de Madame Guyon, on doit appréhender qu'il ne l'ait imitée aussi dans sa conduite [3]. » A Fénelon lui-même il ose dire, le 12 juillet: « ... On tâche de faire croire que vous avez eu une société fort étroite avec cette femme, et qu'il y a du moins un grand sujet de craindre que votre spiritualité et vos maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien que dans ses erreurs [4]. »

La *Relation sur le Quiétisme* commence à paraître à Rome, et elle ne fait que confirmer tous ces bruits. L'abbé de Chantérac écrit le 16 juillet à l'abbé de Maulevrier qu'il a vu, sur un exemplaire de la *Relation* qu'on lui a prêté, des *coups de crayon et des notes* « qui achèvent d'expliquer ce que des gens trop charitables n'auraient pas entendu assez clairement, et l'on s'exprime encore avec plus de liberté dans les conversations particulières [5]. » — « ... Vos parties, écrit-il à Fénelon lui même, le 19 juillet, publient que vous n'osez dire un

---

1. 5 juillet 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 459).

2. *Ibid.*, t. 9, p. 460.

3. A l'abbé [de Maulevrier], 8 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 460).— Cf. *App.* p. 56.

4. 12 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 464).

5. L'abbé de Chantérac à l'abbé de Maulevrier, 16 juillet 1698. Cf. *Appendice*, p. 59.

mot de peur d'abandonner Madame Guyon et de l'irriter contre vous. Vous appréhendez qu'elle ne parle de vous, comme le P. Lacombe a parlé d'elle, et je les vois à présent tous appliqués à rendre vos mœurs suspectes. Dans cette *Relation* de M. de Meaux qu'on m'avait prêtée, je voyais des coups de crayon marqués à tous les endroits qui parlaient d'elle, et lorsque vous dites dans votre lettre à Madame de Maintenon : « *Si j'étais entêté, je le serais bien plus du fond de la doctrine de Madame Guyon que de sa personne* », il était écrit au crayon à la marge : *Que sait-on ?* avec un renvoi sur le mot de personne [1] ». Un cardinal lui a parlé de Madame Guyon : « Ce cardinal me dit qu'elle confesse déjà *amplexus* et *oscula* [2]. » Voilà ce quelle avoue de ses rapports avec le P. Lacombe. Voilà, sans doute, ce qu'on est tenté de croire, ce que plusieurs pensent et disent aussi de ses rapports avec Fénelon ; l'abbé de Chantérac, sans oser le dire tout à fait, le laisse entendre assez hardiment et assez clairement. Lui-même, l'abbé de Chantérac, qui avait une si haute idée de la vertu de son ami, n'a-t-il pas à se défendre contre les mauvaises suggestions de tous ces bruits calomnieux que vient de réveiller la *Relation sur le Quiétisme* de Bossuet ? « Il est vrai, écrit-il aux amis de Fénelon, que j'ignorais... tout ce détail que M. de Meaux raconte de Madame Guyon dans sa *Relation du Quiétisme*. Il la représente bien folle et bien fanatique [3]. » Il dit à Fénelon lui-même, le 26 juillet, au sujet de la *Relation* de *M. de Meaux* : « Elle persuade, ou plutôt elle convainc tout le monde. Il n'est plus permis de douter de tous ces faits ; il faut être opiniâtre et entêté, pour ne se rendre pas sur des choses connues et attestées de toute la France. On me plaint de ce que je les ai ignorées, et l'on me veut consoler en m'assurant que tout le monde est bien persuadé que vous m'en avez fait mystère, et que j'ai toujours parlé de bonne foi [4]. » Le cardinal de Bouillon, bien informé, a dit à l'abbé de Chantérac, *comme une chose inévitable,* que le livre serait condamné : « Si j'ai quelque connaissance, me disait-il, si j'ai quelque esprit, vous pouvez être assuré qu'il n'est pas possible que ce livre ne soit condamné, et les propositions aussi, au moins quelques-unes [5]. » Il lui a même donné un mémoire d'après lequel il n'y a de salut pour M. de Cambrai qu'à

1. 19 juillet 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 468).

2. *Ibid.*, t. 9, p. 470.

3. 22 juillet 1698 ; faussement adressée à l'abbé de Langeron. (*Id.*, t. 9, p. 471). Il paraît certain, comme on peut le voir, *Appendice*, p. 56, que cette lettre s'adresse à l'abbé de Maulevrier.

4. 26 juillet 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 476).

5. *Ibid.*, t. 9, p. 478.

demander lui-même au pape, « pour procurer promptement la paix et le repos à l'Église troublée à l'occasion de son livre, d'en défendre la lecture et de condamner les propositions qui en sont extraites dans les sens scandaleux et hérétiques que plusieurs personnes leur veulent attribuer [1]. »

IV

Comment Fénelon accueillait-il ces tristes informations et ces requêtes amicales ? Le 5 juillet, il envoie une *Réponse latine* à la lettre de *M. de Paris* : « Je vous envoie ma *Réponse* imprimée à la hâte et en latin ; je n'ai osé l'imprimer en français [2]. » Le 11 juillet, il envoie ses notes marginales sur la *Relation du Quiétisme* qu'il avait reçue trois jours auparavant. C'est au moins un commencement de réponse et d'apologie sur ces *faits* qui excitent un si grand scandale. Enfin, à partir du 26 juillet, arrivent à Cambrai les lettres écrites par l'abbé de Chantérac *pénétré de douleur*, toutes pleines des bruits qui courent sur les mœurs du P. Lacombe, sur les mœurs de Madame Guyon, sur les mœurs de Fénelon, où Fénelon, malgré sa répugnance à se défendre de peur d'achever la disgrâce de ses amis, est mis en demeure de se défendre, de dégager nettement sa cause et sa personne de la cause et de la personne de Madame Guyon, parce que c'est encore la meilleure manière de sauver ses amis. Fénelon n'hésite plus, surtout depuis que Bossuet s'est déclaré si ouvertement, dans cette querelle des *faits*, par la *Relation sur le Quiétisme*, et a frappé son coup après celui de l'archevêque de Paris.

Le 2 août, il demande à l'abbé de Chantérac de supprimer entièrement sa *Réponse* latine à *M. de Paris* : « Je n'en aurai plus besoin, dit-il, par la *Réponse* à M. de Meaux, et mes amis me pressent vivement de supprimer cette *Réponse* et de ménager en cela cet archevêque [3]. » La *Réponse à la Relation sur le Quiétisme* est partie pour Rome entre le 2 et le 7 août, par un courrier extraordinaire ; le 7 août, il demande encore de supprimer la réponse latine à *M. de Paris, de n'en laisser à personne aucun exemplaire* : « On me presse de Paris de ne répondre rien à M. de Paris, et de tourner tous mes traits contre M. de Meaux tout seul, parce que M. de Paris témoigne blâmer ses emportements et se rapprocher de mes amis.

1. En note. (*Œuvres*, t. 9, p. 478). — Cf. un autre mémoire du même auteur et de même sens, *Appendice*, p. 46.

2. 5 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 456).

3. 2 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 484).

Je ne me fie point à ces douceurs : mais je puis me contenter de ma *Réponse* à M. de Meaux qui dira tout l'essentiel [1]. » Dès le début de la querelle, Bossuet était l'ennemi ; il l'est encore plus, maintenant qu'on approche de la fin. Au lieu de partager ses coups entre l'archevêque de Paris et lui, Fénelon l'attaque seul, parce qu'il est, à la cour, moins influent et moins redoutable, et il fait ainsi acte de courtisan prudent et passionné.

Il refuse énergiquement de donner publiquement créance aux accusations portées contre Madame Guyon : « Pour la personne, je l'ai toujours laissée, et la laisse plus que jamais au jugement de ses supérieurs. Dira-t-on *anathema Guyoniae* comme *anathema Nestorio* ? Parle-t-on ainsi contre une personne soumise ? Exigera-t-on cette démarche de moi seul pour me flétrir, et pour contenter la hauteur de mes parties ? [2] » — « Je ne puis éviter de dire d'elle ce qui me justifie de l'avoir estimée ; mais j'avertis sans cesse que je ne donne point ces choses comme une preuve de son innocence [3]. » La condamner, ce serait se condamner soi-même pour l'avoir estimée, pour l'avoir excusée, non de la doctrine, mais des expressions de ses livres, par son ignorance ; ce serait se flétrir, en ayant l'air de rétracter par politique ce qu'on l'accuse d'avoir fait par un sentiment tout profane à l'égard de cette femme ; ce serait condamner sans preuves une femme malheureuse que l'on a trop d'intérêt à trouver coupable ; ce serait rendre suspect son propre livre et montrer qu'il y a lieu de craindre pour lui une flétrissure. Fénelon refuse de faire plus qu'il n'a fait dans sa lettre au pape, du 20 juin.

Il refuse aussi énergiquement de demander lui-même la censure de son livre, selon le conseil du cardinal de Bouillon : « Pour le mien, je n'ai garde de demander qu'on le condamne dans le mauvais sens ; ce serait en supposer un mauvais ; à Dieu ne plaise ! [4] » — « Ne vous arrêtez point à l'avis qu'on vous a donné. Quelque respect et quelque reconnaissance que j'aie pour celui de qui il vient, je ne puis le regarder... que comme un parti faible d'un homme qui se livre pour retourner à la cour... J'aime infiniment mieux être chassé sans ressource que de paraître jamais devant Sa Majesté, après m'être rendu indigne de son estime et de ses bontés. Ainsi nulle place ne m'est plus rien, quand il s'agit de faire une lâcheté contre ma conscience et contre l'honneur de mon ministère [5]. » De quel nom appeler le

---

1. 7 août 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 486).
2. 18 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 466).
3. 26 juillet 1698. (*Id.*, t. 9, p. 474).
4. 2 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 484).
5. 30 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 506).

sentiment qui s'exprime par ce refus? C'est l'honneur, à la fois l'honneur chrétien, qui se refuse à faire des choses que la conscience n'approuve pas (et condamner lui-même son propre livre en est une), et l'*honneur du monde*, mêlé d'amour-propre, qui, par crainte de l'opinion, repousse même l'idée qu'il puisse y avoir des erreurs dans le livre des *Maximes*.

Il serait intéressant d'apprendre de lui-même comment il a supporté ce qu'il y avait de pénible dans les lettres de l'abbé de Chantérac, les doutes, les soupçons, les calomnies sur ses mœurs. Après avoir reçu celle où son ami lui disait entre autres choses : « Vous appréhendez qu'elle ne parle de vous [1]; » Fénelon répond : « Quelques endroits tristes qu'elle contienne, elle me console en me montrant toute la bonté de votre cœur. Je remercie Dieu de tout ce qu'il vous donne pour moi [2]. » Le reproche le plus grave qu'on pût lui faire était celui d'avoir caché à son ami une partie de la vérité : « A Dieu ne plaise, répond-il, que je vous aie jeté dans une mauvaise affaire en vous cachant le fond... Vous savez que je vous ai dit que M. de Meaux voulait me faire condamner les intentions de la personne dont j'avais été édifié, et que je ne croyais pas le devoir faire... Ce n'est pas vons avoir trompé que de vous avoir parlé comme j'ai fait [3].» Les choses tristes l'émeuvent; mais il n'en dit qu'un mot avec une mesure, une dignité parfaite, sans récrimination contre ses diffamateurs. Il est vrai qu'il compte sur l'effet de la *Réponse à la Relation*, qu'il a déjà envoyée. L'amitié de l'abbé de Chantérac s'est montrée plus tendre et plus dévouée dans ces tristes circonstances; c'est une compensation consolante; le sentiment de joie qu'il en éprouve semble avoir bien vite fait de dominer le sentiment pénible : « Quoi qu'il arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai mille et mille fois de m'avoir donné en vous un ami selon son cœur, qui console le mien de toutes ses croix [4]. »

L'abbé de Chantérac, si attristé, si alarmé par les calomnies dont Fénelon était l'objet et par le grand péril où elles mettaient la cause de son livre, reprenait espoir et joie, à mesure qu'arrivaient les lettres où Fénelon témoignait le désir de se défendre, annonçait ou envoyait ses défenses. « J'ai reçu, Monseigneur, votre lettre du 11 juillet, celle que vous écrivez au Pape, et les latines corrigées à M. de Paris, avec les notes marginales sur la *Relation du Quiétisme*. Ce commence-

1. 19 juillet 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 468). Cf. plus haut, p. 373.
2. 7 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 485).
3. 16 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 495).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 496.

ment me donne une consolation infinie [1]. » — « Vous me redonnez la vie, écrit-il le même jour à l'abbé de Beaumont, en m'assurant que M. de Cambrai va répondre avec toute sa force et toute sa douceur [2].» Le 16 août, il annonce qu'il a reçu les vingt-quatre exemplaires de la *Réponse à la Relation du Quiétisme*. « Ma joie a été grande en lisant cette *Réponse* [3]. »

Mais l'ordre arrive de supprimer la *Réponse à M. de Paris*. Cette lettre faisait déjà *des effets admirables*; *le camp d'Israël reprenait confiance*. « Mais voilà que le conseil de nos amis de Paris et l'ordre que vous me donnez en conséquence de retirer et de supprimer cette *Réponse* me replonge dans un trouble plus grand que le premier et m'ôterait, je vous l'avoue, toute espérance, si je ne me rappelais souvent que c'est à Dieu seul, et non point à l'homme, qu'il faut se confier. » L'abbé de Chantérac ose blâmer ouvertement: « Quelle confiance peuvent prendre des juges à des faits que vous n'osez avancer qu'en secret?... Si vous dites dans la *Réponse à la Relation du Quiétisme* les mêmes faits que vous disiez dans la *Réponse à la lettre de M. de Paris*, ce n'est pas ménager davantage ce prélat ; et si vous ne le dites pas, vous ne prouvez rien contre M. de Meaux. » Fénelon est accusé par son ami de manquer de franchise et de droiture. Quoi de plus hardi que cette phrase? « La vérité et l'innocence marchent plus simplement [4]. » L'abbé de Chantérac obéira sans approuver.

Enfin voici l'édition correcte et complète de la *Réponse à la Relation*. L'abbé de Chantérac écrit le 30 août : « Dubreuil est arrivé, Monseigneur, en très bonne santé et nous a apporté... le paquet de vos *Réponses à la Relation*. » Bossuet disait de sa *Relation* qu'elle serait *foudroyante*. La *Réponse à la Relation* n'est pas moins foudroyante, s'il faut en croire l'abbé de Chantérac. Jamais il n'a écrit de lettre plus joyeuse, plus triomphante : « C'est un fracas terrible ; tout Rome en retentit, et ceux qui l'ont lue en paraissent si pénétrés et si persuadés qu'ils ne peuvent assez la louer et l'admirer [5]. » Il écrit aussi aux amis de Paris, le 2 septembre : « Jamais apologie n'a eu une approbation si générale. Ce n'est pas seulement son éloquence simple et naturelle qu'on admire, mais encore plus sa force, sa douceur, sa vérité qui persuade... M. l'abbé Bossuet est

---

1. 2 août 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 480).
2. A l'abbé de Beaumont, 2 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 4[illegible]3).
3. 16 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 492).
4. 23 août 1698. (*Id.*, t. 9, pp. 502 et 503).
5. 30 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 510).

lui-même si étonné qu'il a demandé avec empressement une audience au Pape, et l'a supplié, avec toutes les instances possibles, qu'il voulût bien retarder le jugement de l'affaire jusqu'à ce que son oncle eût pu répondre à cette *Réponse* de M. de Cambrai [1]. » La plaisanterie, depuis longtemps absente de ces lettres, y reparaît avec la joie : « Le public ne manque pas de remarquer que toutes les fois que ces messieurs ont envoyé ici quelque nouvel écrit contre M. de Cambrai, ils pressent le jugement de son livre avec beaucoup de véhémence et que, dès lors que ses réponses paraissent, ils veulent au contraire le retarder. Pour cette fois, il en coûtera quelques pistoles à M. l'abbé Bossuet ; car il avait parié que la constitution du Pape serait expédiée et envoyée avant la fin d'octobre [2]. » Le badinage rentre aussi dans les lettres de Fénelon, quand il apprend ces bonnes nouvelles : « Dubreuil m'a fait un sensible plaisir en me racontant votre vie, et en m'assurant que vous vous portez à merveille. Il ajoute que vous êtes devenu un grand buveur de vin. Je me réjouis de savoir que M. de la Templerie est gros et gras. J'aurais besoin d'aller à Rome pour diminuer ma maigreur [3]. »

Quand l'abbé de Chantérac fut rassuré, quand il vit le succès extraordinaire de la *Réponse à la Relation*, il demanda pardon à son ami de l'avoir fait tant souffrir pour le décider à combattre : « Vous me pardonnerez, Monseigneur, tout le mal que je vous ai dit. Je vous assure que j'en ai eu le cœur bien serré quelquefois, d'être obligé de vous mander des choses si injustes et si cruelles [4]. » — « Lorsque je voyais votre innocence sur le point d'être accablée, faute d'une réponse à tant d'accusations injustes, et que votre silence encore mettait la bonne doctrine en danger d'être confondue avec les plus grossières erreurs, je vous avoue que je me trouvais quelquefois dans de terribles ennuis ; et là, sous l'ombre du genièvre, je n'étais pas toujours bien le maître de mes inquiétudes [5]. »

Ces *terribles ennuis*, ces inquiétudes et ces angoisses, mais surtout la victoire qu'il a remportée sur son propre cœur pour remplir le plus pénible devoir de l'amitié, font le plus grand honneur à l'abbé de Chantérac. Si nous ne tenons compte que de la beauté morale, dévouement, désintéressement, amitié pure, foi et confiance en Dieu, les lettres de l'abbé de Chantérac l'emportent sur celles de Fénelon.

---

1. 2 septembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 512).
2. 9 septembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 522).
3. 30 octobre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 540).
4. 30 août 1698. (*Id.*, t. 9, p. 511).
5. 18 septembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 530).

Fénelon était trop préoccupé, trop absorbé par le travail de ses défenses, par le souci de l'utile, par le désir du succès, pour mettre dans ses lettres tout son esprit et tout son cœur.

* * *

Durant cette période des *faits*, ils ont tous deux beaucoup souffert. Nous avons vu de près la passion, la violence et l'injustice qui les ont fait souffrir. Ils ont souffert courageusement et chrétiennement. A l'injustice ils ont répondu dignement, sans récriminations violentes et injustes. Il y a moins à reprendre dans leurs lettres de cette période que dans celles que nous avions étudiées jusque là [1]. Au fort du danger que lui faisait courir son ancienne amitié pour Madame Guyon, nous avons vu chez Fénelon la même opiniâtreté à ne pas condamner Madame Guyon, le même entêtement pour la doctrine, sinon pour la personne de Madame Guyon; dans cette fière attitude, il y avait sans doute de l'orgueil, de la présomption, de l'amour-propre, la crainte de faire penser ou de faire dire qu'il avait eu tort, qu'il s'était trompé ; mais il y avait bien aussi quelque grandeur. La plus grande faute de Fénelon est d'avoir voulu supprimer sa Réponse à l'archevêque de Paris pour tourner tous ses efforts vers Bossuet, et entre deux prélats courtisans, inégaux en influence à la cour, d'avoir choisi, pour s'attaquer à lui tout seul, le moins influent ; il a manqué dans cette affaire, pour des raisons d'amitié que nous ne pouvons trouver suffisantes, de bravoure et de loyauté, en même temps que de charité.

Le 20 septembre 1698, dans la joie du succès de la *Réponse à la Relation*, l'abbé de Chantérac écrivait : « Il me paraît toujours davantage que notre affaire prend une nouvelle face [2]. » Cette phrase marque vraiment la fin d'une période et le commencement d'une autre.

---

1. Il est vrai d'ajouter que la vivacité de la polémique publique, en particulier dans la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme* et dans la *Réponse aux Remarques sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, les dédommagea un peu de cette modération privée.

2. 20 septembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 533).

IX

LA FIN DU PROCÈS

SOMMAIRE

L'affaire passe, à la fin de septembre 1698, des consulteurs aux cardinaux.

I. Délai demandé par l'abbé Bossuet à la suite de la *Réponse à la Relation* et son étonnante modération ; invitation à répondre adressée à son oncle : Bossuet n'a pas attendu cette invitation ; efforts pour empêcher un délai en faveur de Fénelon après avoir obtenu un délai pour eux-mêmes ; *prodigieux effet des Remarques sur la Réponse à la Relation* ; les actes après les écrits : invitation de l'abbé Bossuet à montrer que Fénelon est décrié dans l'esprit du roi et qu'on peut *frapper fort* ; les dénonciations de l'abbé Bossuet plus furieuses que jamais ; la trahison entretenue par l'abbé Bossuet dans la maison du cardinal de Bouillon. — La signature de douze propositions du livre par soixante docteurs de Paris, et la leçon qu'on veut faire à Rome : Bossuet d'accord, à cet égard, avec l'archevêque de Paris. — Résolution de Bossuet, le 7 décembre 1698, de ne plus écrire du tout, d'accord avec l'abbé Bossuet. — Fait nouveau : l'apparition de la *Réponse aux Remarques sur la Réponse à la Relation* ; la fureur de l'abbé Bossuet qui invite à poursuivre Fénelon comme *une bête féroce* ; Bossuet, qui n'écrit presque plus, continue d'agir : le lieutenant de police, avec l'approbation de Bossuet, cherche à obtenir de Madame Guyon des aveux contre Fénelon pour compléter la *Relation sur le Quiétisme*. – L'intérêt et la crainte, les deux seuls moyens d'action pour l'abbé Bossuet ; colère outrée de l'abbé Bossuet contre les jésuites et surtout le P. Charonnier ; le secret du Saint Office et l'abbé Bossuet ; l'abbé Bossuet non désavoué, loué même par son oncle : la radiation *de dessus l'état* du nom de Fénelon, conséquence des violations du secret du Saint Office, annoncée par Bossuet. — Les derniers efforts, parfois héroïques, de l'abbé Bossuet pour que la censure soit aussi sévère et aussi flétrissante que possible.

II. La confiance, un peu aveugle, par esprit de foi, de l'abbé de Chantérac ; il raille la modération de l'abbé Bossuet, demandant un délai pour que l'affaire ne soit pas précipitée. — La violence d'expression de Fénelon en parlant des *Remarques sur la Réponse*, etc. — La signature des soixante docteurs, l'insuffisance des renseignements de Fénelon, son injustice à l'égard de Bossuet, l'insuccès de cette tentative. — Habileté de Fénelon qui fait répandre à Rome, et non en France, la *Réponse aux Remarques*, blâmée par l'abbé de Chantérac ; effet produit par la *Réponse aux Remarques* : on fait à l'abbé de Chantérac *plus de caresses*. — Les raisons naturelles de craindre plus fortes que les raisons naturelles

d espérer ; l'abbé de Chantérac encore un peu soutenu par des raisons surnaturelles, espérant, affectant même d'espérer contre toute espérance. — La mesure et la dignité parfaite des lettres de l'abbé de Chantérac.

III. La multiplicité des écrits de Fénelon à la fin du procès. — Envoi d'une lettre anonyme et conseil de la *mettre en gros latin*, pour n'en pas laisser reconnaître l'auteur ; de peur de paraître agir par ressentiment; conseil de faire dénoncer clandestinement, par un tiers, l'*Instruction sur les États d'oraison*. — Comment Fénelon n'était pas préparé à recevoir la censure, et s'il faut prendre à la lettre les protestations éloquentes où il se déclare prêt au sacrifice. — Les lettres admirables par lesquelles l'abbé de Chantérac annonce la censure ; comparaison de ces lettres avec celle où l'abbé Bossuet annonce sa victoire.

Après le *fracas terrible* de la *Réponse à la Relation*, il semble au parti de Fénelon qu'il ne reste rien dans les esprits de tout ce qui s'est dit ou fait contre Fénelon durant cette période des *faits*, depuis le 9 janvier 1698, date de la Déclaration du P. Lacombe, jusqu'à la lettre du 30 août 1698, où l'abbé de Chantérac annonce cet extraordinaire succès de la justification de Fénelon. C'est bien une *face nouvelle* que va prendre l'affaire, mais non pas peut-être dans le sens où l'entendait l'abbé de Chantérac. Elle va s'acheminer rapidement à sa fin. Elle va entrer dans le grand secret, dans le mystère du Saint-Office. Elle passe des mains des examinateurs aux mains des cardinaux. Le 18 septembre, l'abbé de Chantérac écrit : « Les congrégations des examinateurs devant les cardinaux et devant le Pape finiront le 25 de ce mois ;... après quoi il n'y a plus personne qui sache le temps que les cardinaux et le Pape voudront prendre pour examiner entre eux seuls cette affaire et pour la décider [1]. » — « Jeudi dernier, écrit l'abbé Bossuet le 29 septembre, les examinateurs finirent devant le Pape [2]. »

I

Le premier évènement important de cette période, c'est le délai demandé par l'abbé Bossuet, dès qu'on annonce, dès qu'on commence à faire voir en secret la *Réponse à la Relation*. Laisser l'affaire se terminer sans une intervention nouvelle de Bossuet, c'est courir le plus grand risque. On a tant accusé Fénelon, l'abbé de Chantérac, le cardinal de Bouillon de susciter des obstacles, de chercher à allonger dans l'espoir que le temps travaillerait pour eux. Aujourd'hui, c'est l'impatient abbé Bossuet qui ne veut pas qu'on précipite l'affaire : « J'ai cru, dans toutes ces circonstances, à la veille de la fin de l'examen, au milieu des cabales furieuses qui se forment pour faire

---

1. 18 septembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 528).

2. 29 septembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 19).

donner une décision précipitée et insuffisante, j'ai cru qu'il était nécessaire et important d'aller aux pieds de Sa Sainteté;... Je lui fis sentir qu'un mois de plus ou de moins n'était rien après un examen si long, si solennel, pour obtenir une décision qui honorât le Saint-Siège et l'épiscopat [1]. »

Après avoir demandé ce délai, il prie son oncle de répondre à cette *Réponse*: « Il faut absolument que vous fassiez quelque chose:... si cela pouvait venir au commencement du mois prochain, ou au commencement de novembre, ce serait à merveille [2]. » — « Je crois qu'il est à propos que vous répondiez à l'insolent écrit de M. de Cambray [3]. » Bossuet n'avait pas attendu l'invitation de son neveu; il écrivait le 7 septembre: « Ma *Réponse* qui est ici très nécessaire pour mettre au jour une bonne fois le mauvais et dangereux caractère de l'esprit de M. de Cambray, suivra de près, s'il plaît à Dieu [4]. » Le 29 septembre, Bossuet dit qu'on est en train de l'imprimer: « Elle fera voir le caractère dangereux de l'homme, et combien l'Église a à craindre de tels esprits, qui donnent aux faits et à la doctrine tous les tours qu'ils veulent. C'est proprement, avec la hauteur et la présomption, ce qui fait les chefs de parti dans l'Église et, en un mot, les hérésiarques [5]. »

L'abbé Bossuet qui a demandé un délai pour permettre à son oncle de répondre à Fénelon, ne veut pas maintenant que l'on donne un délai à Fénelon pour répondre à ce que Bossuet écrira: « On prétend que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'on ne pourra pas refuser à M. de Cambray un délai, quand il le demandera, pour répondre à ce qu'on écrira contre lui. Il ne faut pas manquer de couper court à cela auprès de M. le Nonce, comme je tâcherai de le faire ici [6]. » Bossuet est du même avis: « Il n'y a qu'à dire que nos écrits ne font rien au jugement du livre accusé, et que nous les publions uniquement pour l'instruction du peuple [7]. »

Les *Remarques sur la Réponse* sont publiées en France et elles y font, écrit Bossuet le 27 octobre, « *un prodigieux effet* » contre Fénelon; « et tout le monde voit que ce n'est qu'artifice, illusion et tromperie de sa part [8]. » — « La pièce est admirable, et telle que vos

1. 26 août 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 29, p. 556).
2. 9 septembre 1698. (*Id.*, t. 29, p. 583).
3. 16 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 8).
4. 7 septembre 1698. (*Id.*, t. 29, p. 579).
5. 29 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 15).
6. A M. de Noailles, archevêque de Paris. (*Ibid.*, t. 30, p. 23).
7. 18 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 48).
8. 27 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 60).

amis la pouvaient désirer », écrit l'abbé Bossuet [1]. Quinze jours après, quand elle a eu le temps de produire son effet, l'abbé Phelippeaux le signale ainsi : « Vos *Remarques sur la Réponse à la Relation* sont fort estimées et goûtées ici. Elles sont accablantes, et elles étaient nécessaires pour faire connaître les souplesses et les calomnies de M. de Cambray... [2] »

Mais des écrits ne suffisent pas. Il faut des actes du roi et du nonce. L'abbé Bossuet pense que Rome n'accablera Fénelon que quand elle le saura à terre, incapable de résister, ayant perdu toute influence à la cour et dans le public ; et la censure sera le coup de grâce. Aussi est-il d'avis que le roi et le nonce, interprète du roi, doivent inviter Rome à frapper sans crainte : « Au reste, il faut qu'on soit ici pleinement informé des intentions du roi ; qu'on fasse connaître que plus on voudra ménager à Rome M. de Cambrai, moins on le fera en France [3]. » — « L'important est d'engager M. le nonce à assurer de nouveau que le plus grand mal pour la religion, pour la France, pour le Saint-Siège... ce serait de biaiser pour épargner la personne de M. de Cambray. Il est nécessaire qu'il marque ici fortement combien ce prélat est décrié dans l'esprit du roi et de tout le monde [4]. » — « Je ne m'oublie pas pour faire comprendre ici qu'il faut frapper fort. Quand cela viendra de la part du nonce et du roi, cela fera un effet merveilleux [5]. »

Et pour obtenir des actes du roi et du nonce, les dénonciations reprennent de plus belle : « Sa cabale est plus forte que jamais, les Jésuites plus insolents, et surtout le P. Charonnier, contre les évêques et contre Madame de Maintenon et par conséquent contre le roi [6]. » — « ... Les Jésuites se rendent tous les jours plus odieux et plus méprisables. Que fera-t-on à la cour du P. Valois ? [7] » Le cardinal de Bouillon *est fou* [8], depuis la nomination d'un ambassadeur. « Il faut compter que la rage le possède [9]. » L'abbé Bossuet connaît les sentiments les plus secrets et plus inavouables, comme

---

1. 4 novembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 80).
2. L'abbé Phelippeaux à Bossuet, 18 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 95).
3. 23 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 15).
4. 29 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 17).
5. 7 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 34).
6. *Ibid.*, t. 30, p. 35.
7. *Ibid.*, t. 30, p. 34.
8. A M. de Noailles, archevêque de Paris, 29 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 22).
9. 21 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 53).

s'il en avait entendu l'aveu en confession ; un cardinal qui hait le pape à mort, ce n'est pas chose commune ; c'est pourtant le cas du cardinal de Bouillon à l'égard d'Innocent XII : « ...Il est haï mortellement de M. le Cardinal de Bouillon... [1]. » Le pape lui rend haine pour haine, et dit sur lui des mots sanglants : « Au reste il est bon que vous sachiez que le Pape a dit que dans toutes ses audiences M. le Cardinal de Bouillon lui parlait comme un sanglier blessé [2]. » — « Certainement ce cardinal se cache moins que jamais : le Pape dit qu'il voit bien dans toutes les conversations qu'il a avec lui que c'est un *porco ferito*, un sanglier blessé [3]. » Priver un cardinal du Saint-Office du droit de voter pour ou contre un livre examiné par le Saint-Office semble à l'abbé Bossuet une chose toute naturelle : « On rendrait un grand service à la bonne cause, si l'on pouvait l'empêcher de voter », dit-il [4] du cardinal de Bouillon. Et il ne le dit pas seulement une fois ; il y revient à deux, à trois reprises ; le 4 novembre, il écrit encore : « Je suis bien fâché que, du côté de la cour, on ne puisse pas empêcher le cardinal de Bouillon de voter [5]. » Pour qu'il cesse, il faut que Bossuet réponde sèchement : « Il ne faut pas du tout songer... à empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter [6]. »

L'abbé Bossuet a des intelligences dans la maison du cardinal de Bouillon ; le cardinal est trahi par son secrétaire. L'abbé Bossuet non seulement profite de cette trahison, mais l'encourage et l'entretient : « Poussin est furieux contre lui, écrit-il, et menace de découvrir beaucoup d'anecdotes dont la connaissance le mortifierait grandement [7]. » Il exploite cette *fureur* : « Je sais que le cardinal de Bouillon a voulu donner à entendre que mon dessein était de retarder le jugement de cette affaire... Cela est pitoyable ; mais je n'en puis douter : c'est M. Poussin son secrétaire qui me l'a dit, pour me montrer la malignité de cette Eminence [8]. » L'abbé Bossuet sait que le cardinal de Bouillon, qui passe les vacances d'octobre à Frescati, *vient rarement à Rome, mais que tous les soirs ou de deux jours l'un, malgré le prétendu péril de l'air, il envoie ses confidents y coucher, très sûrement pour l'affaire de M. de Cambrai...* « Il est toujours certain, à ce que Poussin m'a dit, que ce n'est pas pour les

1. 14 octobre 1698. (*Œuvres de Bossuet*), t. 30, p. 47).
2. *Ibid.*, t. 30, p. 47.
3. 21 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 56).
4. 23 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 14).
5. 4 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 81).
6. 10 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 86).
7. 16 septembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 9).
8. 7 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 31).

affaires du roi [1].» — « M. Poussin continue à faire des merveilles [2].» *Merveilles* de déloyauté qui font l'admiration de l'abbé Bossuet et qui ne déplaisent pas à Bossuet, puisqu'il néglige de les lui reprocher.

Comme l'abbé Bossuet demandait, presque à chaque courrier, d'agir, de presser du côté de la France, par le roi, par le nonce, l'archevêque de Paris qui avait déjà menacé, on l'a vu, de faire juger en France ce que Rome refusait de condamner, prit sur lui de faire signer par soixante docteurs de Paris la condamnation de douze propositions extraites du livre de Fénelon, et d'envoyer cette censure à Rome, comme pour dicter à la cour de Rome sa propre censure. Bossuet écrit, le 27 octobre, de Fontainebleau : « En y arrivant, M. le nonce me parla de la signature de soixante docteurs de la Faculté, dont plusieurs sont religieux... J'étais alors dans mon diocèse, et je n'ai rien su de cette souscription [3]. » Il était étranger à cette censure ; mais elle était bien *dans son esprit* [4]. « Elle rembarrera les Cambrésistes, qui se vantent d'avoir l'École pour eux, et fera voir l'uniformité de nos sentiments [5]. » Du 27 octobre, date de la première lettre de Bossuet sur ce sujet, jusqu'au 18 novembre, l'abbé Bossuet a eu le temps de mettre à l'épreuve ce moyen de succès, et l'épreuve n'a pas réussi, comme il l'attendait: « Je sus, écrit-il le 18 novembre, que M. le nonce avait écrit ici un peu alarmé... Il n'en fallait pas davantage ici auprès de certaines gens toujours ombrageux et aidés par certaines taupes noires qui ne cessent de travailler sous terre contre la France pour alarmer. » Cette mauvaise humeur, en un style si pittoresque, prouve que la signature a porté ombrage à la cour de Rome. « Nous avions aisément deviné les bonnes raisons et les causes de cette signature. » Ces bonnes raisons et ces causes sont de celles qu'on n'expose pas au public. « Je vois bien que le petit chagrin que quelques-uns ont pu avoir de cet événement a été de s'imaginer qu'on leur veut faire la leçon [6]. » Ils ont bien deviné.

Bossuet s'entendait avec son neveu sur presque tous les points et faisait presque tout ce que son neveu l'invitait à faire. Il fallait agir en France, presser le roi et le nonce. Bossuet écrivait : « Il ne faut point être en peine du roi ni du nonce... On fait bien et on dit et on écrit ce qu'il faut [7]. » — « Il n'y a rien à souhaiter du roi et de M. le

---

1. 21 octobre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 53).
2. 28 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 74).
3. 27 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 59).
4. Lettre de l'abbé Bossuet du 11 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 92).
5. 2 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 77).
6. 18 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 97).
7. 27 octobre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 60).

nonce, qui font tout ce qu'il faut, et aussi bien qu'il se peut [1]. » Il agissait souvent de concert avec l'archevêque de Paris, plus influent que lui par sa situation et sa famille : « J'ai vu M. de Paris, dit-il à propos d'une lettre de l'abbé Bossuet : nous nous sommes naturellement communiqué ce que vous nous écriviez [2]. » L'abbé Bossuet écrivait ; Bossuet et l'archevêque de Paris se communiquaient la lettre reçue ; s'il y avait lieu, ils faisaient une démarche auprès de Madame de Maintenon et du roi ; et le roi agissait par lui-même ou par le nonce.

L'abbé Bossuet ayant dit à son oncle, après les *Remarques sur la Réponse,* qu'il était inutile de faire paraître à Rome « d'autre ouvrage », parce que la condamnation était désormais assurée [3], Bossuet écrit le 7 décembre : « Je n'écrirai plus du tout. [4] »

Quand Bossuet prenait cette résolution, il n'avait pas encore reçu la lettre du 25 novembre où l'abbé Bossuet lui annonçait un fait nouveau très important. La *Réponse aux Remarques* est arrivée à Rome. L'abbé Bossuet est déconcerté par la rapidité avec laquelle cet ouvrage a été fait et envoyé : « L'ouvrage a été composé..., je l'avoue, avec une diligence incroyable... Cet ouvrage arriva ici mercredi dernier, c'est-à-dire le 19 de ce mois. Le vôtre n'a été achevé d'imprimer que vers le 17 d'octobre. La diligence de la composition, de l'impression et de l'envoi est assurément extraordinaire. » Un autre admirerait cette incroyable facilité. L'abbé Bossuet n'a pas assez de liberté d'esprit pour cela. La *Réponse aux Remarques* le surprend comme un coup de théâtre, l'irrite, l'exaspère ; jamais ses lettres ne sont montées à ce ton de colère. « M. le cardinal de Bouillon fut obligé de m'avouer que M. de Cambray était hors de ses gonds et qu'il défendait plus que jamais Madame Guyon. Pour moi, je n'y trouve que le caractère d'un charlatan, d'un déclamateur et du plus dangereux de tous les hommes. » Il avait conseillé à son oncle de ne plus écrire. « A présent je suis convaincu que vous ne devez rien laisser sans réponse... Il faut le suivre dans tous ses retranchements et ne lui laisser aucun moyen de pouvoir échapper. C'est une bête féroce qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait désarmée et mise hors d'état de ne plus faire aucun mal [5]. »

Dans la lettre du 2 décembre, il se ravise ; comme l'affaire sera terminée, pense-t-il, *dans le mois de janvier*, « il est inutile de

---

1. 17 novembre 1698. (*Œuvres de Bossuet,* t. 30, p. 95).
2. 7 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 128).
3. 18 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 103).
4. 7 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 128).
5. 25 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, pp. 111, 112, 113).

donner de nouveaux écrits. » Est-ce à dire qu'il ne faille rien faire ? « Mais ne laissez pas, du côté de la France, de faire tout ce que vous jugerez à propos pour abattre l'orgueil de M. de Cambray... Je crois toujours qu'il est nécessaire que vous le poursuiviez, l'épée dans les reins [1]. »

Bossuet n'écrit plus, du moins en son nom [2], mais il continue d'aider le plus qu'il peut au succès de l'affaire. Il dit dans une lettre du 15 décembre : « M. d'Argenson interroge Madame Guyon par rapport à M. de Cambray : et l'on a déjà trouvé que c'était lui que Madame Guyon entendait sous le nom qui est marqué *Relation*, section VI, n° 18. La liaison de la Dame avec lui est manifeste. Pour le crime entre le P. Lacombe et Madame Guyon, il est prouvé [3]. » N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange et d'offensant à voir ainsi rapprochées la liaison du P. Lacombe avec Madame Guyon, où *le crime est prouvé*, et la liaison de Fénelon avec Madame Guyon ? N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange et d'offensant à voir associés dans une œuvre commune le lieutenant de police et l'évêque de Meaux ? Le lieutenant de police cherche, avec les procédés qui sont propres à sa fonction, un commentaire à ces lignes de la *Relation* de l'évêque de Meaux sur Madame Guyon : « Dieu lui avait pourtant donné dans sa prison et comme le fruit de ses travaux un autre homme, encore plus intime que le P. Lacombe et « *quelque grande que fût son union avec ce père, celle qu'elle devait avoir avec le dernier était encore toute autre chose.* » Sur cela je ne veux rien deviner... » Ne semble-t-il pas, d'après cette lettre, que le lieutenant de police espère trouver *le crime* entre Fénelon et Madame Guyon, comme on prétend l'avoir trouvé entre le P. Lacombe et Madame Guyon, et que Bossuet laisse faire sans protester ?

C'est fini d'avoir raison et de vouloir persuader. L'abbé Bossuet du moins n'a plus confiance que dans l'ambition, la lâcheté, la violence ;

---

1. 2 décembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 125).

2. « Vous verrez bientôt, écrit-il à son neveu, le 19 janvier 1699, une réponse pour lui [M. de Chartres] sous le nom d'un théologien qu'il a mis en œuvre, n'ayant pas le loisir de travailler lui-même. Je l'ai faite. Nous croyons qu'ici, autant qu'il se pourra, il ne faut rien laisser sans réponse. (*Id.*, t. 30, p. 211). » L'évêque de Chartres ayant publié, le 10 juin 1698, une *Lettre pastorale* très sévère contre le livre de Fénelon, Fénelon lui répondit par deux lettres publiques. (Cf. *Id.*, t. 3, pp. 124 et 145). A la suite de ces deux lettres, se place la *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambray à M. l'évêque de Chartres*. Fénelon répondit par deux nouvelles lettres *en réponse à celle d'un théologien* « si remplie de fiel et de venin » dit-il. (*Id.*, t. 3, pp. 162 et 173).

3. 15 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 142).

l'intérêt et la crainte, voilà les deux grands moyens qu'il emploie et invite à employer.

Aux cardinaux du Saint-Office, aux théologiens de ces cardinaux, qui sont favorables au livre, il prête les intentions secrètes les moins avouables. Le cardinal Ottoboni l'a *trompé net*: « Son théologien, qui m'avait assuré de son suffrage, a été, à ce qu'on m'a dit, gagné par M. le cardinal de Bouillon qui lui a promis un évêché. Je l'ai découvert : et depuis deux jours j'ai fait jouer une batterie par M. l'abbé Feydé qui a des moyens plus efficaces pour faire parvenir à cette dignité que M. le cardinal de Bouillon [1]. » L'abbé Bossuet parle ailleurs d'un consistoire où l'archevêque de Chieti, Radolovic, l'un des deux prélats ajoutés aux consulteurs d'abord nommés et l'un des cinq juges favorables, aurait pu être, mais n'a pas été nommé cardinal : « On est persuadé, dit-il, et, je pense, avec raison que la conduite qu'il a tenue dans l'affaire du livre de M. de Cambray l'a perdu dans l'esprit du Pape. J'en sais quelque chose par moi-même qui me crus obligé de parler au Pape, il y a quinze jours, assez fortement pour lui faire entrevoir ce qui convenait là-dessus... S'il avait voulu croire ses amis et moi aussi... peut-être aurait-il eu ce qu'il n'aura jamais apparemment [2]. » L'abbé Bossuet ne croit pas à la conscience.

Il appelle le châtiment et la vengeance sur ceux qu'il ne peut gagner par l'intérêt, les Jésuites, le cardinal de Bouillon. « Les Jésuites font les enragés outre mesure [3]. » — « Les Jésuites ne vous épargnent en rien, ni M. l'archevêque de Paris, ni le roi lui-même [4]. » Le jésuite le plus dangereux est le P. Charonnier, théologien du cardinal de Bouillon. C'est l'homme que l'abbé Bossuet hait le plus après le cardinal : « C'est lui sûrement qui fait tous ses discours et que ne doit-on pas attendre d'un pareil jésuite? Il est connu en France; il commence à se faire connaître ici pour un homme sans religion... En vérité, je le dis devant Dieu, le P. Charonnier est l'opprobre du genre humain... Je suis persuadé que le plus grand service qu'on pourrait rendre à l'Etat et à cette Eminence, ce serait d'ordonner à M. le cardinal de Bouillon de le renvoyer. Il n'y a que le roi qui le puisse faire. Ce que ce jésuite a dit contre ce prince et Mad. de M. ne se peut imaginer... En vérité pour peu qu'on ait de religion et d'inclination pour le roi, on frémit en voyant de tels personnages...

1. 16 décembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 146).
2. 23 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 165).
3. 30 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 117).
4. 8 janvier 1698. (*Id.*, t. 30, p. 193).

L'ingratitude de M. le cardinal de Bouillon à l'égard du roi... étonne ici tout le monde. Mais après cela, si le roi ne frappe fort, on croira ici plus qu'en tout autre lieu qu'on peut l'offenser impunément [1]. »

Le *secret inviolable du Saint-Office* [2] n'est pas inviolable pour l'abbé Bossuet. A partir du 10 décembre, il parle de ce qui s'y passe, comme s'il y était, invisible et présent. Il a cru entendre dans ce que lui a dit le cardinal Casanate que « la vue de M. le cardinal de Bouillon est de distinguer deux sens dans les propositions, suivant l'un desquels les propositions seront censurables, mais soutenables selon l'autre, qui sera, selon lui, celui de M. de Cambray... [3]. » Il sait comment se comportent dans les congrégations le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni, gagné par le cardinal de Bouillon. Ce qui réussit au cardinal de Bouillon, « c'est en interrompant, en parlant hors de son rang et plus d'une fois, d'allonger les congrégations et de prouver ainsi sa bonne volonté. » Le cardinal Ottoboni « entre dans la justification de quelques sens de l'auteur et... il approuve les difficultés et les vues proposées par M. le cardinal de Bouillon [4]. » Mais cela est encore vague ; on ne le sait que par ouï dire ; si on pouvait lire la vérité elle-même dans une copie des documents secrets du Saint-Office, quelle bonne fortune! Nous apprenons, par une lettre du 15 janvier 1699, que tous les cardinaux, sur ses instances, ont remis *leurs qualifications*, écrites de leur main, sur chacune des propositions discutées jusqu'alors ; la qualification qui l'intéresse surtout est celle du cardinal de Bouillon. « Il ne serait pas impossible que je ne susse dans quatre ou cinq jours le contenu de son écrit: mais donnez-vous bien de garde de le dire à d'autre qu'à Madame de Maintenon et au roi. On serait bien étonné si je parvenais à en envoyer copie, ainsi que le journal de tout ce qui s'est passé : je ne désespère pas de le pouvoir faire [5]. » Secret si dangereux pour lui qu'il ne faut le confier qu'au roi et à Madame de Maintenon. Le 20 janvier, il écrit : « Je vous envoie une partie de ce que je vous ai promis par ma dernière dépêche. Voilà, jour par jour, ce qui s'est fait jusqu'à mercredi dernier inclusivement... Cela est tiré exactement du journal de la Congrégation. » Ainsi nous apprenons que les cardinaux Ottoboni et Albani prennent plus de temps que les autres, que le cardinal de Bouillon « recommence ensuite de longs discours

---

1. 16 décembre 1698. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 148).
2. 18 novembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 100).
3. 10 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 134).
4. 16 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 146).
5. 15 janvier 1699. (*Id.*, t. 30, p. 203).

qui ne finissent point et remet à la prochaine congrégation pour les continuer, » que le cardinal Spada suit l'exemple du cardinal de Bouillon. Mais il a été impossible jusqu'ici d'avoir les qualifications données par chaque cardinal aux propositions. A peine l'abbé Bossuet vient-il d'exprimer ce regret, qu'il reçoit tout à coup ce qu'il désirait. On croit l'entendre pousser un cri de joie. « Voilà mon ami qui entre; voici bien des nouvelles qu'il m'apporte. » Le voilà maintenant instruit « par pièces ». Mais l'achat de ces pièces est une affaire d'une telle gravité qu'il ajoute : « Il faut, s'il vous plaît, un grand secret sur tous ces détails, et ne se fier à personne là-dessus. . . Je n'ai communiqué à personne ce que je vous écris aujourd'hui, pas même à M. Phelippeaux ni au P. Roslet, ni à qui que ce soit, et personne ne le saura jamais que mon ami et moi. Si on pouvait découvrir ici que je suis si bien informé de ce qui se passe au Saint-Office, je ne serais plus en sûreté [1]. » Le 27 janvier, il écrit encore au sujet du cardinal de Bouillon : « Je fais ce que je puis pour parvenir à avoir précisément ses qualifications au moins sur l'amour pur. Cela n'est pas si aisé... On m'a néanmoins fait espérer qu'on me procurerait copie du vœu de cette Éminence [2]. » Pour arriver au but : faire condamner le livre, tous les moyens sont bons, même la corruption et la trahison la plus grave. Avec sa belle hardiesse, Bossuet brave le danger d'excommunication et d'emprisonnement. Il a des scrupules sur les conséquences que pourrait avoir sa conduite, non sur sa conduite elle-même. Il défend la vérité sans souci des lois de l'Église, ni même de la simple honnêteté.

Comment Bossuet accueillait-il ces dénonciations véhémentes des Jésuites, du P. Charonnier, du cardinal de Bouillon, ces graves révélations du secret du Saint-Office ?

A la lettre du 16 décembre où le cardinal et le P. Charonnier étaient traités de si belle manière, il répond, sans un mot de blâme ou de regret pour une telle vivacité d'expression : « J'ai reçu ce matin de Paris votre lettre du 16. On exposera tout au roi qui verra le parti qu'il aura à prendre... Le roi paraît irrité, et le cardinal de Bouillon ne voit pas à quoi il s'expose ; ou, s'il le voit, Dieu veut le punir [3]. » De cette grave révélation du 20 janvier, il dit : « J'ai reçu votre lettre du 20 et le journal. M. de Paris a tout vu. On a fait un extrait pour la cour qui sera rendu à Madame de Maintenon. . . On croit y être [4]. » On attendait un blâme et c'est un éloge. Les effets suivent. L'abbé

1. 20 janvier 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, pp. 215 et 216).

2. 27 janvier 1699. (*Id.*, t. 30, p. 225).

3. 30 décembre 1698. (*Id.*, t. 30, p. 171).

4. 9 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 241).

Bossuet marque ainsi l'un de ces effets, celui qui a suivi sa révélation du 10 décembre : « J'ai bien jugé, par l'arrivée de la lettre du roi et des dépêches au cardinal de Bouillon, que l'avis que j'avais donné n'avait pas été jugé inutile ni négligé... Le cardinal de Bouillon ne sait pas encore d'où lui vient le coup ; je ne me mets guère en peine qu'il le sache ; il peut en accuser tout Rome comme moi [1]. » Bossuet en signale un autre : « On attribue. . . à ce secret mécontentement la résolution prise de rayer M. de Cambray sur l'état de cette année, et de donner son logement ; ce qui fut exécuté la semaine passée. Sa Majesté attendait apparemment la décision, mais la conjoncture de ce qui se passe à Rome a fait hâter l'exécution du projet [2]. » C'est la dernière mesure prise en France contre Fénelon ; dès lors il ne compte plus à la cour ; il n'est plus que dans le souvenir du duc de Bourgogne et d'un certain nombre d'amis fidèles.

Jusqu'à la fin à laquelle nous touchons, l'abbé Bossuet mène l'affaire avec cette audace dénuée de scrupules. Certes, il ne s'épargne pas ; son dévouement touche parfois à l'héroïsme. Antoine Bossuet, son père, mourut inopinément à la fin de janvier. Quand l'abbé Bossuet apprit cette nouvelle, il en éprouva une douleur vive et profonde qu'il exprime, dans ses lettres, en termes touchants : « Nous n'avons plus, mon frère et moi, que vous, mon cher oncle, qui nous puissiez tenir lieu de père [3]. » Un mot du cœur comme celui-là révèle une sensibilité que nous soupçonnions à peine. Mais aussitôt il fait effort sur sa propre douleur pour songer à son devoir, et il dit : « Après deux jours de larmes que je n'ai pu refuser à la nature, je me suis trouvé en état d'agir à mon ordinaire [4]. » Le temps où nous sommes parvenus est celui qu'un cardinal caractérisait d'un mot pittoresque : *tempus tenebrarum* [5]. L'abbé Bossuet faisait des prodiges pour y voir clair et pour préparer « une bonne bulle [6] », selon le mot de son oncle.

« Mercredi 11 de ce mois, écrit-il le 17 février, les trois derniers cardinaux parlèrent sur le dernier chapitre. Après qu'ils eurent parlé, le cardinal de Bouillon fit une harangue, dans laquelle il rassembla tout ce qui pouvait le plus contribuer à épargner M. de Cambray dont la piété, le savoir. . ., etc. » Dès le mercredi matin, l'abbé Bossuet est averti ; aussitôt le voilà en campagne auprès des cardinaux ; il lève

1. 15 janvier 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 208).
2. 19 janvier 1699. (*Id.*, t. 30, p. 210).
3. 24 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 263).
4. *Ibid.*, t. 30, p. 268.
5. 17 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 256).
6. 19 janvier 1699. (*Id.*, t. 30, p. 211).

« les petites difficultés qui les retenaient » et il les laisse tous « fermes à n'épargner en rien M. de Cambray. » Nouvelle congrégation. Il apprend par le cardinal Casanate son ami qu' « *on* » a « *fait le diable* ». « On » se précise facilement dans son esprit. Il demande audience au pape. « J'ai fini par tâcher de lui faire bien comprendre de quelle nécessité il était d'abattre l'orgueil de M. de Cambray qui triompherait pour peu qu'on l'épargnât. » Il ne veut pas qu'on fasse de quartier. Le style militaire lui convient à merveille. On ne s'étonne pas qu'il dise : « je commence à voir le champ de bataille un peu plus libre et plus assuré. » De la bulle de condamnation il dit : « J'espère, Dieu aidant, qu'on y mettra toutes les sauces [1]. » *Dieu aidant*, dit-il ; il a l'air pourtant de s'en soucier bien peu. D'une assemblée des cardinaux sous la présidence du pape, il dit : « Cette congrégation été tenue *ad honores* ; car le Pape n'entend rien. Il est vrai en récompense qu'il a une grande confiance au Saint-Esprit [2]. » On ne peut obtenir *une bonne bulle*, sans le secours du cardinal Casanate que l'abbé Bossuet et son oncle louent à l'envi, dans ces lettres de la fin, comme le pape futur, comme *un grand et digne sujet* [3]. Or, dans les dernières congrégations, le cardinal Casanate se posa résolument en adversaire du cardinal de Bouillon. Dans celle du 18 février, le cardinal de Bouillon s'emporta et prit à partie le cardinal Casanate comme *l'ennemi personnel de M. de Cambrai* ; ainsi il l'a rendu suspect [4] ; le 24 février « le Pape envoya quérir Albani et Ferrari et leur ordonna de s'assembler chez Noris pour réformer les propositions et pour le décret et la bulle [5]. » Le cardinal Casanate est exclu de la commission chargée de rédiger la bulle ou le décret. « Jugez de ma surprise et de ma douleur », écrit l'abbé Bossuet. Il fit tant et si bien que le pape changea d'avis : « Je suis à présent en repos depuis que je sais que le cardinal Casanate est admis... [6]. » — « Si cette exclusion avait duré les congrégations ne se seraient pas passées sans quelque tumulte... Ç'aurait été un beau charivari [7]. » L'abbé Bossuet s'est donné beaucoup de peine : « Je n'ai pas dormi depuis quatre jours ; » disait-il dans sa lettre du 1er mars [8].

---

1. 17 février 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, pp. 254, 256, 259).
2. 24 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 268).
3. 15 décembre 1699. (*Id.*, t. 30, p. 142).
4. 24 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 266).
5. 1er mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 278).
6. *Ibid.*, t. 30, p. 277.
7. 3 mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 283).
8. 1er mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 278).

Mais il est bien payé de ses fatigues, puisqu'il peut écrire joyeusement : « Tout va, Dieu merci, fort bien, et ce n'est plus un secret que M. de Cambray n'aille être condamné rigoureusement [1]. »

La treizième des vingt-trois propositions du livre des *Maximes* qui furent condamnées était ainsi conçue : « La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix ne communiquait pas à la supérieure son trouble involontaire. » Elle est extraite de l'*article IV Vrai*, où Fénelon exposait les dernières épreuves pour la purification de l'amour. Le cardinal de Bouillon, interprète de l'abbé de Chantérac et de Fénelon, prétendait que ce mot *involontaire* était une glose étrangère à Fénelon, qui, lors de l'impression, faite loin de l'auteur, avait passé de la marge dans le texte. Ce mot *involontaire*, étant contraire à un dogme catholique, était de nature à contribuer pour sa grande part à la *condamnation rigoureuse* que l'abbé Bossuet vient d'annoncer. Aussi fit-il tout ce qui dépendait de lui pour empêcher qu'on ne l'ôtât du texte comme une interpolation. Il écrivait le 3 février : « Panciatici a toujours été rondement et fortement contre M. de Cambray et en particulier dans la congrégation du lundi de la semaine passée qu'il parla le dernier et battit en ruine les mauvaises excuses que le cardinal de Bouillon avait apportées pour persuader que ce n'était pas M. de Cambray qui avait mis cette parole [2]. » Il y insiste dans plusieurs lettres : « Il est certain que le cardinal de Bouillon voulait absolument qu'on ne condamnât pas la proposition de l'involontaire, comme étant de M. de Cambray [3]. » Il annonce comme une grave nouvelle que le cardinal de Bouillon a obtenu « qu'à la proposition de l'involontaire on mît que l'auteur l'avait depuis rejetée comme sienne [4]. » Ce n'est qu'un mot ; mais quel mot ! Cette seule phrase de la lettre où l'abbé Bossuet annonçait la condamnation nous montre quelle importance il y attachait : « La qualification d'hérétique n'y est pas, quoique la proposition de l'involontaire y soit tout du long, sans restriction ni modification, comme étant du livre et de l'auteur par conséquent [5]. » S'il tenait tant à ce simple mot, c'est qu'il devait faire condamner Fénelon comme hérétique. La gloire et la joie du triomphe seront en proportion du déshonneur de Fénelon.

« Cette même cabale, écrit l'abbé Bossuet le 3 mars, vient de faire

---

1. 3 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 283).
2. 3 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 236).
3. 10 février 1699. (*Id.*, t. 30, p. 246). — Cf., sur ce sujet, *Œuvres*, t. 3, p. 63.
4. 3 mars 1699 (2me lettre). (*Id.*, t. 30, p. 286).
5. 13 mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 303).

faire au Pape un pas que jamais Pape n'a fait. Le Pape envoya hier l'assesseur et le commissaire à tous les cardinaux pour leur recommander la douceur pour la personne de M. de Cambray. » Il en est de cette démarche comme des efforts pour faire ôter le mot *involontaire*, si précieux. Un pape qui ose recommander aux juges de Fénelon, décidés à le condamner, à ne pas l'accabler ! Il y a là un abus de pouvoir scandaleux, et l'abbé Bossuet qui écrit durant la nuit n'attend *que la pointe du jour pour aller faire ses plaintes respectueuses au pape* [1].

Mais voici une autre affaire bien plus grave. L'abbé Bossuet, toujours aux aguets, apprend tout à coup qu'un projet de canons sur la spiritualité a été présenté par le pape à la Congrégation des cardinaux, pour éviter, croit-il, par une décision générale, une censure particulière. *Dans la congrégation du jeudi qui précéda le bref du pape*, c'est-à-dire le 5 mars, *le pape proposa lui-même, comme le moyen qui lui paraissait le plus propre pour terminer cette affaire, certaines décisions dogmatiques en forme de canons* [2] : « Je sus l'épouvantable machine que le carme, le sacriste, Fabroni et les jésuites faisaient remuer... Je compris bien d'abord que... leur but était de renverser les délibérations prises, la proposition des propositions condamnées sans distinction de sens et sans qu'on eût égard aux explications, voulant qu'on se contentât de condamner le livre et la doctrine en général [3]. » Aussitôt, l'abbé Bossuet envoie en France un courrier extraordinaire qui rendit le 14 mars, *sur les sept heures du soir*, à l'archevêque de Paris, les lettres écrites de Rome le 6 et le 7 mars [4]. Il fallait une *diligence* extraordinaire pour obtenir à temps le secours de la France contre cette *épouvantable machine*. Il ne se contente pas d'écrire. Il agit lui-même à son ordinaire. Il fait parler au pape ; il va lui-même trouver le pape ; il lui adresse des remontrances ; le pape ne peut pas, de sa propre autorité, détruire ce que les qualificateurs et les cardinaux ont si patiemment élaboré : « Je lui accordai aisément que c'était sans doute à lui à faire la bulle..., que l'assistance du Saint-Esprit ne manquerait pas ; mais je le fis convenir néanmoins qu'il fallait que cela se fît *ex consilio fratrum* [5]. » En bon gallican, l'abbé Bossuet rappelle au pape le dernier

1. 3 mars 1599. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 288).

2. Lettre de l'abbé de Chantérac du 4 avril 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 731).

3. 10 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 295).

4. M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet, 16 mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 317).

5. 10 mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 297). — Ces mots : *ex consilio fratrum* sont extraits du dernier des *quatre articles* de 1682.

des *quatre articles* : « La congrégation se tenait pendant ce temps-là dans laquelle *unanimi consensu*, même du cardinal Albani et du cardinal Ferrari, hors le cardinal de Bouillon qui parla le premier et ne croyant pas être abandonné, le projet fut rejeté : on conclut à *stare in decretis* [1] » ; à s'en tenir à ce qui avait été d'abord décidé. De France, il vint un mémoire contre le projet des canons [2] et une lettre *très dure* [3] contre le cardinal de Bouillon ; mais ces pièces arrivèrent trois semaines après la censure.

La congrégation où l'on résolut de s'en tenir à ce qui avait été décidé se passait le dimanche 8 mars. Le lundi, le pape appela de nouveau le cardinal Ferrari. Ne l'a-t-il pas appelé pour réformer le décret arrêté ? Les cardinaux Casanate et Nerli font avertir l'abbé Bossuet le mardi soir ; mais c'était une fausse alerte : «... Je viens d'apprendre dans le moment où je vous écris ce qui s'est passé, d'une personne par qui la minute du décret a passé depuis une heure... L'assesseur a eu ordre d'envoyer ce soir le décret minuté à MM. les cardinaux, pour demain matin le déterminer entre eux, et puis finir jeudi... ». L'abbé Bossuet n'a pu en avoir copie encore ; mais on l'a assuré *que les vingt-trois propositions y sont tout de leur long* : « On m'a dit une chose qui me fâcherait qui est qu'on n'avait pas remarqué que la qualification d'hérétique y fût [4].» La bataille est gagnée.

Les derniers jours de cette lutte acharnée ont été particulièrement laborieux : « Je n'ai pas eu un moment de repos tous ces jours-ci et à peine ai-je pu rester quatre heures dans mon lit [5]. » Enfin, le 13 mars, le lendemain de la censure, il pousse son cri de victoire : « Dieu est plus fort que tout : la vérité a enfin triomphé [6].»

---

1. 10 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 298).

2. *Mémoire envoyé à Rome par le Roi contre le projet des canons*, etc. (*Id.*, t. 30, p. 319).

3. Note de l'éditeur des *Œuvres de Fénelon*, t. 9, p. 731. Nous la publions entièrement, en appendice, d'après l'original (Archives des Affaires étrangères, Rome, 400, fol. 191). Cf. *Appendice*, p. 35.

4. 10 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, pp. 298 et 299).

5. *Ibid.*, t. 30, p. 301.

6. 13 mars 1699. (*Id.*, t. 30, p. 302). — Algar Griveau a résumé avec beaucoup de précision, d'après la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, contrôlée par les correspondances de Bossuet et de Fénelon, les séances, d'abord des consulteurs seuls (douze séances, du vendredi 11 octobre 1697 au mercredi 29 janvier 1698, avec une interruption d'un mois, du 22 novembre au 20 décembre 1697), puis des consulteurs, sous la présidence des cardinaux Noris et Ferrari (vingt et une séances, du vendredi 31 janvier 1698 au mercredi 30 avril 1698), puis des cardinaux du Saint-Office, avec la présence et le concours des consulteurs (cinquante-

II

Comment Fénelon et l'abbé de Chantérac se sont-ils préparés à la défaite, depuis le moment où l'affaire passe des examinateurs aux mains des cardinaux jusqu'à cette date fatale du 12 mars 1699 ?

La grande raison d'espérer était le partage des examinateurs qui dura jusqu'à la fin ; comme ce fut toujours la grande raison de craindre pour l'abbé Bossuet. L'abbé Bossuet méprisait les cinq examinateurs favorables ; l'abbé de Chantérac méprise les cinq examinateurs opposés: « Si on écoute au contraire quelques religieux sans dignité et sans caractère, accoutumés depuis longtemps à se distinguer par leur extrême opposition à tout ce qui paraît uni aux jésuites, notre livre, quoique orthodoxe dans la doctrine, a quelques expressions trop peu exactes [1] ». C'est la même passion de part et d'autre. Mais l'abbé de Chantérac est moins clairvoyant ; sa prévention en faveur de Fénelon l'aveugle sur le grand danger qui menace le livre. Il s'en remet à Dieu avec confiance, maintenant que le livre est examiné, qu'il a été reconnu orthodoxe par cinq examinateurs sur dix, et que la sentence va être préparée dans le grand secret du Saint-Office. « Je demande toujours à Notre-Seigneur qu'il défende son Église. Il me semble que c'est à présent son affaire et non pas la vôtre. Nous attendons tranquillement qu'il daigne la finir à sa gloire [2] ».

Il était de bonne guerre de profiter de la demande que l'abbé Bossuet avait faite en faveur d'un délai, à l'époque de la *Réponse à la Relation* : « Faites valoir le retardement que M. l'abbé Bossuet a demandé, écrivait Fénelon. Ces gens là ne se pressent jamais que quand ils croient pouvoir m'étrangler avant que je puisse répondre [3] ». L'abbé de Chantérac n'avait pas attendu cette invitation pour faire valoir le retardement. Et cela fâchait l'abbé Bossuet : « M. l'abbé Bossuet... ne veut pas à présent que l'on dise qu'il a demandé quelque retardement ». Non ; il a représenté au pape que c'était *une affaire d'une conséquence infinie et qui ne devait pas être jugée*

---

deux séances, du lundi 26 mai 1698 au jeudi 25 septembre 1698), puis des cardinaux du Saint-Office seuls (quarante-deux séances, plus quatre assemblées des cardinaux députés pour la rédaction du Bref, du mercredi 12 novembre 1698 au jeudi 12 mars 1699). Cf. Algar Griveau, *ouvr. cité*, t. 1, pp. 426-506, t. 2, pp. 129-163 et pp. 202-225.

1. 29 septembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 538).

2. 18 octobre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 549).

3. 27 septembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 537).

avec précipitation. Au cardinal qui lui rapportait ces explications de l'abbé Bossuet, l'abbé de Chantérac répliqua : « Est-ce donc que le Saint Père avait besoin des sages conseils de M. l'abbé Bossuet, pour ne faire point de fausses démarches dans une affaire de conséquence? Sa prudence est-elle si nécessaire au gouvernement de l'Église? Je vous assure que nous en rîmes tous deux de bon cœur, quoiqu'en latin l'on soit moins libre que dans sa langue maternelle [1] ». — « J'ajouterai encore, dit-il dans une autre lettre, que s'il avait quelque avis à donner là-dessus, il aurait été bien plus à propos lorsqu'on publiait la *Relation du Quiétisme*, parce que ces faits éblouissants pouvaient surprendre ou la congrégation ou le Pape même, en qui tout au plus il ne reconnaît d'infaillibilité, avec monsieur son oncle, que pour le droit [2] ». L'abbé de Chantérac avait bien ici le droit de s'égayer aux dépens de l'abbé Bossuet, si peu modéré d'ordinaire. Il le fait avec autant de mesure que d'esprit.

La réplique de Bossuet, à laquelle ce délai devait laisser le temps de se produire et d'arriver, est annoncée par Fénelon le 18 octobre. « ... L'ouvrage de M. de Meaux contre ma *Réponse à la Relation* commence à paraître... Il faut s'attendre qu'il me portera les coups les plus violents dans ce dernier écrit. Sa conduite, ses tours malins, ses altérations de textes, etc., me font attendre tout ce que la fureur d'un homme désespéré peut produire de plus affreux [3] ». Quelques jours après, il écrit à propos d'un détail de cet ouvrage qu'il vient de lire : « Il nie que l'on me proposa d'abord seulement trente articles et qu'ensuite on en ajouta quatre... Il est horrible qu'un vieil évêque de ce savoir et de cette réputation nie ce fait contre sa conscience [4]. » Le ton de Fénelon s'aigrit; ces expressions amères et violentes nous éloignent beaucoup de la modération, de la charité chrétienne, de l'amour pur de tout intérêt propre.

En même temps, Fénelon annonçait *un nouvel évènement*, la signature des soixante docteurs, par laquelle *on veut entraîner*

---

1. 27 septembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 535).

2. 4 octobre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 540).

3. 18 octobre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 549).

4. 25 octobre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 557). — M. E. Levesque prouve, par des documents inédits, dans la *Revue Bossuet* du 25 juin 1906, qu'on présenta à Fénelon d'abord trente articles, puis trente-trois, et qu'un trente-quatrième, de la main de l'évêque de Châlons, fut ajouté au moment de la signature, et il fait justement et sagement remarquer que Bossuet et Fénelon, sur ce fait, « tirent un peu trop le sens des termes, chacun de son côté ». Bossuet nie, en termes inexacts, la part directe que Fénelon, semblait, inexactement, vouloir se donner dans la composition des trente-quatre articles.

Rome malgré elle : « M. de Meaux a été de porte en porte lui-même dans la plupart des communautés séculières et régulières de Paris, après quoi M. de Paris y a envoyé deux chanoines qui ont présenté huit propositions extraites de mon livre, de la part de ce dernier prélat, pour faire souscrire les théologiens de ces maisons à une espèce de censure toute dressée dans les termes les plus rigoureux... On les a tous pris en un seul soir à la hâte, chacun chez soi, et cependant on leur a fait dire très faussement : donné en Sorbonne [1]. » Bossuet était dans son diocèse [2] quand la censure fut signée ; le ressentiment de Fénelon lui fait accepter, sans critique suffisante, des renseignements incomplets et inexacts. Cette censure, Fénelon et l'abbé de Chantérac la raillent et la méprisent, comme dénuée d'autorité : « On appelle publiquement ces docteurs les Septante, dit Fénelon, parce que, sans conférer entre eux, ils ont tous pensé la même chose dans les mêmes termes. La plupart d'entre eux ne savent même pas quelles propositions ils ont condamnées [3]. » — « Ce n'est point l'autorité des docteurs de Paris qui étonne, dit l'abbé de Chantérac : l'on est bien persuadé qu'il serait aussi facile à M. de Paris de leur faire approuver l'Alcoran que de leur faire condamner votre livre [4]. » D'elle-même, et sans que l'abbé de Chantérac fût obligé à de grands efforts pour l'expliquer, la censure ne pouvait que froisser la cour romaine, si susceptible en tout ce qui touchait à son autorité. Il en signale l'insuccès : « J'ai vu un des membres du Saint-Office, qui est fort écouté du Pape, et je lui ai raconté le fait des signatures... Tout ce qu'il me dit là-dessus, et plus encore son air, marquait assez qu'on n'en était pas trop content ici, et qu'on regardait cette conduite comme peu respectueuse pour le Saint-Siège... [5]. » — « ... Un des cardinaux ministres m'a dit que cette cour était fort choquée de ce procédé [6]. »

Les *Remarques sur la Réponse à la Relation* étaient plus à craindre. L'abbé de Chantérac fit pour les *Remarques sur la Réponse* ce que l'abbé Bossuet avait fait pour la *Réponse* ; il demanda un délai au pape : « Je lui représentai l'état affligeant où la véhémence de vos parties vous réduisait... *Quoi, Saint Père, cet archevêque si pieux, si soumis au Saint-Siège, si plein d'amour et de respect*

1. 25 octobre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 556).
2. Voir sa lettre du 2 novembre 1698. — Cf., plus haut, p. 385.
3. 7 novembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 573).
4. 23 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 598).
5. 15 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 588).
6. 29 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 605).

pour Votre Sainteté, viendra chercher un asile dans le sein du père commun de l'Église, et là, sans respect pour votre autorité, entre vos bras, on l'offense, on l'outrage, on le déshonore; on le traite d'hérétique... Il en parut pénétré jusqu'aux larmes. » Le pape était las de ces querelles personnelles entre deux évêques, qui se reprochaient d'altérer les textes et les faits et de mentir; et comme l'abbé de Chantérac disait *qu'il était du droit naturel, aussi bien que du style du Saint-Office, que l'accusé parlât le dernier*, il l'interrompit pour lui dire, *avec des marques de vraie affliction*, qu'il avait vu le livre de Bossuet, et que *cela ne faisait rien* [1]. L'abbé de Chantérac ni Fénelon n'étaient disposés à respecter ce désir implicite du pape de ne plus voir de nouvel écrit sur ces matières. La *Réponse aux Remarques* était faite, quand l'abbé de Chantérac eut cette audience. Le 18 octobre, Fénelon annonçait l'apparition des *Remarques* qu'il n'avait pas encore reçues; le 25 octobre, il analysait ce nouvel écrit; le 7 novembre, il écrivait: « Je vous envoie, mon très cher abbé, par un courrier exprès, ma *Réponse* au dernier ouvrage de M. de Meaux [2]. »

Fénelon envoie sa *Réponse aux Remarques* à Rome, le 7 novembre; mais il ne la publie pas en France. Le 28 novembre, neuf jours après que sa Réponse était arrivée à Rome et y produisait son effet, il écrit: « Je n'ai point encore répandu ma *Réponse aux Remarques*... Je ne me hâte point, de peur que M. de Meaux, qui veut tant parler le dernier,... n'ait encore le temps de faire une autre réponse à sa mode à la veille du jugement [3]. » Fénelon ne dédaigne pas d'employer la ruse, quand la ruse lui paraît utile ou nécessaire. L'abbé de Chantérac ne comprit pas cette ruse; elle lui parut une maladresse, en même temps qu'un acte de duplicité: « ...Rome n'est que trop sensible aux impressions qui lui viennent de France. Il faut qu'elle apprenne que la voix publique vous justifie avant qu'elle ose vous justifier. » D'ailleurs la *Réponse* ira de Rome à Paris, envoyée par les adversaires; le même effet sera produit, avec un surcroît de mécontentement pour cette fausse modération et ce silence apparent. « Parler si hautement à Rome et ne dire mot à Paris, quel mystère, quelle politique! Cette conduite ne paraît ni simple ni uniforme [4]. »

Cependant, au dire de l'abbé de Chantérac, la *Réponse aux Remarques* donnait *la même curiosité* que la *Réponse à la Rela-*

1. 15 novembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, pp. 587 et 588).
2. 7 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 573).
3. 28 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 602).
4. 20 décembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 629).

tion [1]; on admirait cette *diligence à faire une si prompte et si forte* réponse [2]; un *saint religieux*, parlant de ce livre, disait de Fénelon : « Il faut bien que ce soit l'esprit de Dieu qui le fasse parler; car l'esprit humain ne saurait lui donner ni tant de force ni tant d'élévation. » Un homme du monde disait cavalièrement : « Il faut bien que ce soit Dieu ou le diable qui lui fasse ses livres en si peu de temps [3]. » L'abbé Bossuet, si confiant, parut inquiet pendant quelques jours. Dans l'antichambre du cardinal de Bouillon, « où tous les Français et beaucoup d'Italiens se sont trouvés pour le cortège de la fête de Ste-Luce à St-Jean de Latran », *plusieurs prélats* firent à l'abbé de Chantérac *plus de caresses* que de coutume [4].

Mais cela ne suffit pas à lui rendre confiance. Les raisons naturelles de craindre lui paraissent plus fortes que les raisons naturelles d'espérer. Il met sa confiance en Dieu qui ne peut laisser vaincre la vérité: « Votre confiance augmente ma foi, écrit-il le 20 décembre ; j'avais besoin de ce secours dans les circonstances où je me trouve depuis quelques semaines [5]. » Il en vient à douter de lui ; a-t-il été à la hauteur de sa tâche? « Ces sortes de ténèbres dans lesquelles nous marchons... me font surtout remarquer combien je suis peu propre à... soutenir [notre affaire]. » Tentation de découragement qui aboutit à ce bel acte de foi : « ...Je vois avec plaisir que je suis tout précisément ce qu'il faut entre les mains de Dieu pour lui laisser faire ses prodiges à sa façon... Après cela, je marche à tâtons dans l'obscurité, comme en plein midi [6]. » — « Je ne puis voir tant de précipices affreux sans en être troublé. A qui est-ce que la tête ne tournerait pas? Tout ce que je vous dis fait assez voir que je ne connais plus guère la route que je dois tenir... Il semble que Dieu veut nous ôter toute confiance dans les secours humains, afin que nous soyons contraints d'avouer : *Dextera Domini fecit virtutem* [7]. » Il attribue le grand péril où *la vérité* se trouve à la faveur, à la crainte qu'inspire la cour de France à la cour de Rome. L'abbé Bossuet avoue *que sans l'autorité du Roi, monsieur son oncle aurait eu du dessous dans cette affaire* [8]. Les

1. 23 novembre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 595).
2. 29 novembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 604).
3. A l'abbé de [Maulevrier], 16 décembre 1698. (*Id.*, t. 9, pp. 624-625). Faussement adressée dans l'édition à l'abbé de Langeron. Cf. *Appendice*, p. 57.
4. 13 décembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 616).
5. 20 décembre 1698. (*Id.*, t. 9, p. 628).
6. 9 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 645).
7. 31 janvier 1698. (*Id.*, t. 9, p. 672).
8. A l'abbé [de Maulevrier], 3 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 672). Cf. *Appendice*, p. 57.

cardinaux et le pape disent qu'*il ne faut point répondre à coups de canon à un roi* [1]. Dès la fin de janvier, il n'y a plus guère d'illusion à se faire. Il écrit le 3 février : « Ceux qui pénètrent davantage les cardinaux assurent... que M de Cambrai ne peut plus espérer tout au plus que quelque adoucissement dans les termes du décret pour sauver sa personne et sa réputation, par la bonne doctrine qu'il a proposée dans ses réponses [2]. » Les réponses orthodoxes sauveront le livre d'une flétrissure, et non, comme Fénelon et l'abbé de Chantérac l'avaient toujours espéré, d'une censure. Même alors, quand la censure est pour lui évidente et inévitable, il se rassure encore un peu par des motifs de foi et de piété : « Beaucoup de gens, distingués par leur doctrine et leur piété..., paraissent effrayés à la vue des dangers où le Saint-Siège se trouve exposé, de se déshonorer par un excès de complaisance pour la faveur de la cour [3]. » — « ...Un grand nombre de personnes de piété gémissent devant Dieu à la vue des dangers où la religion se trouve exposée et sont persuadées que le Saint-Esprit dirigera le Pape dans un jugement si solennel [4]. » D'ailleurs, jusqu'à la fin, même dans les lettres les plus désespérées, il expose et développe quelques raisons particulières de croire au succès, par devoir, par amitié, pour rendre moins *étonnantes* [5] les tristes nouvelles qu'il est obligé d'annoncer à Fénelon, peut-être aussi pour se tromper lui-même : il en coûte tant de renoncer à un rêve si longuement caressé.

Jusqu'à la fin aussi, ses lettres sont modérées et sages, irréprochables de ton. L'abbé de Chantérac parle le plus tranquillement et le plus simplement du monde des évènements qui font écrire à l'abbé Bossuet : *Jugez de ma surprise et de ma douleur* [6]; *je sus l'épouvantable machine* [7] ; c'est-à-dire de l'exclusion du cardinal Casanate de la commission chargée de préparer le décret, et du projet des canons. « Je viens, dit l'abbé de Chantérac, de recevoir l'avis, par un canal sûr et fidèle, que les trois cardinaux Albano, Ferrari et Noris sont nommés pour dresser le décret et que Casanate n'en est pas. Cela me fait voir que l'intrigue de nos parties n'a pas prévalu, et par là on peut espérer que les choses se traiteront dans un esprit désintéressé. »

1. 31 janvier 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 671).
2. A l'abbé [de Maulevrier], 3 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 672). Cf. *Appendice*, p. 57.
3. 31 janvier 1699. (*Id.*, t. 9, p. 671).
4. 21 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 688).
5. 7 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 700).
6. Voir lettre du 1er mars 1699. Cf., plus haut, p. 392.
7. Voir la lettre du 10 mars 1699. Cf., plus haut, p. 394.

Le cardinal Casanate est suspect, étant *papable* [1]. Puis, quelques jours plus tard : « L'avis qu'on m'avait donné que le cardinal Casanate ne serait pas joint aux trois autres nommés par le Pape pour notre affaire, ne s'est pas trouvé véritable par l'évènement. Ce n'est pas que le Pape ne l'eût ainsi résolu..., mais ensuite nos parties et le cardinal même firent tant d'instances et de plaintes là-dessus, que le Saint Père ne put pas s'empêcher d'y avoir égard [2]. » Du projet de canons, il dit dans la dernière lettre qu'il ait écrite avant la censure : « Le Pape proposa lui-même s'il ne serait pas plus à propos de faire un jugement dogmatique qui renfermât toute la matière des propositions disputées en un certain nombre de décisions claires et précises, comme autant de canons, et que par là la religion et la bonne doctrine seraient en sûreté, et qu'on éviterait en même temps l'embarras de marquer le *sensus obvius* de tant de propositions particulières, sur lesquelles il voyait qu'on avait tant de peine à convenir [3]. »

Donc, quand viendra la censure, l'abbé de Chantérac en souffrira sans doute ; mais elle ne le surprendra pas trop, elle le trouvera préparé à la supporter courageusement et chrétiennement. Trouvera-t-elle Fénelon aussi bien préparé ?

III

La querelle des faits se termina par la *Réponse aux Remarques*, composée, imprimée, envoyée avec une *diligence* extraordinaire, mais publiée d'abord seulement à Rome, pour empêcher Bossuet d'y relever publiquement de nouveaux mensonges. Cependant la polémique ne s'arrêta pas avec cet ouvrage ; elle continua sur la question de la doctrine. Bossuet, on l'a vu, était las de tant d'écrits ; après les *Remarques*, il disait : « Je n'écrirai plus du tout. » Il ne put se tenir d'écrire encore, mais très peu. Fénelon, au contraire, n'a jamais tant écrit que dans ces derniers mois. Il veut à tout prix avoir raison publiquement; il fait des prodiges d'activité et d'intelligence pour répondre à tout, pour prévenir même toutes les objections. Le 10 juin, l'évêque de Chartres avait *frappé son coup*, en publiant une Instruction pastorale sur le livre des *Maximes*. Au mois d'août, en pleine querelle des *faits*, Bossuet avait publié un ouvrage latin intitulé : *De nova quaestione tractatus tres*, etc. Fénelon publie à la fin de septembre deux lettres *pour servir de réponse* à l'évêque de Chartres,

1. 28 février 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 694).
2. 7 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 700).
3. *Ibid.*, p. 700.

en octobre et novembre trois lettres à Bossuet *pour répondre à son ouvrage* latin. Le 15 décembre, il publie : *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs* ; au mois de décembre encore, les *Préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai contre M. l'évêque de Meaux* ; au mois de janvier, une lettre à Bossuet *sur la charité*, une lettre à Bossuet *sur les douze propositions qu'il veut faire censurer par des docteurs* de Paris. Bossuet ayant publié à la fin de janvier une *Réponse aux Préjugés décisifs de M. l'archevêque de Cambrai* et un écrit anonyme intitulé : *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres*, Fénelon publie, en février, une lettre *sur la Réponse de M. l'évêque de Meaux à l'ouvrage intitulé : Préjugés décisifs*, en mars, une *Réponse à l'écrit intitulé : les Passages éclaircis*, et une lettre *à M. l'évêque de Chartres en réponse à la lettre d'un théologien*. Bien plus, il envoie à Rome, le 16 janvier, une lettre *écrite comme par un anonyme à un religieux sur l'affaire présente, etc...* Il demande à l'abbé de Chantérac de la faire traduire en latin : « Il faudrait que ce fût du gros latin qu'on ne pût soupçonner de venir de moi [1]. » Dans la même lettre, il conseille, si l'affaire dure assez pour en donner le temps, de *lâcher quelque religieux, zélateur de la bonne doctrine* qui défère au Saint-Office les livres *de M. de Meaux*, surtout celui qui correspond à l'*Explication des Maximes des Saints* et fut l'origine de toute la querelle : *l'Instruction sur les États d'oraison* [2]. Il y revient le 6 février comme à une chose qui lui tient fort à cœur : « N'oubliez rien pour faire dénoncer le livre de M. de Meaux dans les formes du Saint-Office par quelque religieux zélé [3]. » Mais il tient beaucoup à ce que l'on ne sache pas qu'il soit l'auteur de cette démarche : « Après ce que j'ai dit si expressément dans la *Réponse* à *Quaestiuncula*, je ne puis ni ne dois me rendre dénonciateur de M. de Meaux sur ses ouvrages [4]. » Il avait dit dans cette *Réponse* à *Quaestiuncula*, au sujet des nouveautés doctrinales qu'il reconnaissait dans Bossuet : « Je n'ai pas cru les devoir dénoncer à l'Église, de peur que l'on ne crût que j'agisse par ressentiment [5]. » De peur de paraître agir par ressentiment, il conseille de faire faire par un tiers une dénonciation clandestine dont personne ne pourra faire remonter jusqu'à lui la responsabilité. Tant d'écrits,

1. 16 janvier 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 648).
2. 16 janvier 1699. (*Id.*, t. 9, p. 648).
3. 6 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 675).
4. 16 janvier 1699. (*Id.*, t. 9, p. 648).
5. Voir *Œuvres*, t. 3, p. 234.

tant d'habileté, tant de finesses et de détours sont une mauvaise préparation à accepter de bonne grâce une censure.

Quatre mois avant la condamnation, à la fin de cette querelle des faits, il disait en résumant d'un mot toute la polémique, depuis les origines de l'affaire: « Une condamnation après tant d'accusations horribles sur les dogmes et sur les faits me couvrirait d'un éternel opprobre. Il n'y aurait plus de solitude assez profonde pour moi, ni de désert assez reculé [1]. » Quand il se vit menacé de plus près par cette condamnation, il relâcha quelque chose de ses prétentions, mais très peu. Il écrit le 19 décembre 1698: « A toute extrémité, si vous étiez pleinement certain de la condamnation, vous pourriez faire proposer que le Pape ou me marquât les corrections qu'il jugerait à propos, ou qu'il me fît entendre, en termes honorables, dans un Bref, qu'il souhaite pour la paix que je supprime mon livre. Mais il ne faudrait en venir à cette extrémité que quand vous ne pourriez plus douter de la résolution prise contre moi [2]. » — « Juger sur des propositions tronquées, écrit-il le 20 février 1699, un auteur vivant qui montre du doigt de page en page ses correctifs, c'est couper la gorge à l'innocent [3]. » Le 13 mars, c'est-à-dire le lendemain de la censure, il déclare accepter ce *mezzo termine* : « 1° Le Pape ferait une Bulle où il prendrait chacune des propositions contestées en deux sens ; dans l'un, il les condamnerait et les approuverait dans l'autre. 2° Il ajouterait qu'il est certain, par un grand nombre d'endroits clairs de mon livre, que je n'y ai voulu mettre ces propositions que dans le sens orthodoxe... [4]. » Il est persuadé que condamner son livre serait, pour le Saint-Siège, abdiquer, par faiblesse, par *respect humain*, la vérité ; il le dit en termes énergiques jusqu'au moment où la nouvelle lui arrive que son livre est condamné : « Rome ne manquera pas de dire, écrit-il le 23 janvier, que le respect humain n'a aucune part à sa décision : mais qui le croira, quand on voit qu'elle n'ose imposer silence à un manifeste calomniateur, qui fait des libelles diffamatoires contre son confrère, et qu'elle cherche des difficultés grammaticales dans des morceaux détachés d'un livre, contre l'esprit manifeste et les correctifs cent fois répétés du livre même, pour pouvoir censurer, dans cet ouvrage, ce qu'elle a si souvent autorisé dans ceux des saints [5]. » Le devoir de Rome est de justifier cette

1. 14 novembre 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 583).
2. 19 décembre 1699. (*Id.*, t. 9, p. 626).
3. 20 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 6S6).
4. 13 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 705).
5. 23 janvier 1699. (*Id.*, t. 9, p. 658).

doctrine. Si elle se décide pour un moyen terme qui ne justifie ni ne condamne, comme Fénelon l'espère du moins, ce cera pour *acheter le silence de ceux qui méprisent son autorité* [1]. Ainsi pense-t-il encore le 13 mars. Le 21 mars, neuf jours après la censure dont la nouvelle n'a pu encore lui parvenir, il écrit ces mots qui sont la dernière expression de cet espoir mêlé d'aigreur contre Rome : « Si Rome s'endort là-dessus, et si elle fait triompher une telle doctrine en flétrissant la mienne, je dois être encore plus touché des maux de l'Église que des miens [2].» Donc, quand la nouvelle lui arriva, Fénelon n'était pas prêt.

On serait tout naturellement ému, on admirerait de bonne foi, si on lisait, l'esprit libre du souvenir de cette obstination, et détachées de leur contexte, ces lignes écrites par lui presque à la veille d'une censure que sa vive imagination assimile au crucifiement de Jésus-Christ : « Je suis destiné à la croix ; je la mérite ; il faut que je m'y accoutume et que j'y trouve mon plaisir, puisque c'est celui de Dieu. Mais je ne puis me consoler de vous voir porter la croix d'autrui et de vous savoir dans des alarmes perpétuelles pour moi. Ce contre-coup me cause plus de douleur que tous les coups dont on me frappe. Mais ensuite je reviens à la vérité et je vois que Dieu qui me crucifie vous appelle à être mon Simon Cyrénéen, pour m'aider à porter ma croix [3]. » Ce que nous venons de rappeler et de citer plus haut fait tort à cette belle protestation. Mais ce qui lui fait tort surtout ce sont ces lignes de la même lettre : « Je vous avais déjà mandé que j'avais de grands fondements pour croire que mon affaire n'allait pas aussi mal à Rome que l'on vous assurait. Je persiste à le croire de plus en plus [4]. » Fénelon n'est pas simple ; sa sincérité n'est pas entière ; cette belle expression d'un grand sentiment chrétien n'est pas exempte de calcul ; il se déclare prêt au sacrifice et le dit éloquemment, quand il se croit en droit d'espérer la victoire ; il s'exerce à souffrir chrétiennement une condamnation imméritée et, en même temps, il espère la justification qui lui est due. Il y a, dans Fénelon, le chrétien, le prêtre, l'évêque, familiarisé dès longtemps avec la doctrine de l'amour pur, qui s'exerce à la mettre en pratique dans des circonstances particulièrement douloureuses pour lui ; mais il y a aussi en lui l'homme opiniâtre, persuadé d'avoir raison, chez qui deux années de luttes et d'efforts ont fait entrer si avant cette idée qu'elle est

1. 13 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 705).
2. 21 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 707).
3. 27 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 691).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 691.

indéracinable, et qui ne peut pas comprendre que le Saint-Siège lui-même puisse décider qu'il a tort. Il était donc prêt à recevoir *le coup sans reculer* [1], comme il dit, parce qu'il était brave et fier, non à le recevoir de bon cœur, comme les saints acceptent une épreuve.

Le Bref qui condamnait le livre intitulé: *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure* fut *donné dans la congrégation* le jeudi 12 mars, et publié le lendemain. L'abbé de Chantérac l'avait prévu et craint; mais quand il se vit en face de la réalité, il dut éprouver une grande douleur. Nous n'en sommes pas d'ailleurs réduits à des conjectures; nous avons le témoignage de l'abbé Bossuet qui écrit le 17 mars: « M. de Chantérac alla dès vendredi aux pieds de Sa Sainteté et il pleura à chaudes larmes [2]. » Ce témoignage nous rend plus précieuses et plus belles les lettres que l'abbé de Chantérac écrivit à Fénelon quelques jours après la censure, le 14 et le 19 mars. Il s'agissait d'annoncer à son ami la plus douloureuse, la plus cruelle des nouvelles, l'évanouissement d'un rêve qui avait absorbé toutes leurs pensées pendant deux ans, la condamnation d'une doctrine qu'on avait tenue pour vraie pour toutes sortes de raisons développées sous toutes les formes, dans un si grand nombre d'écrits apologétiques, la victoire, le triomphe d'une autre doctrine dont on avait montré de mille manières, dans ces mêmes ouvrages, l'erreur foncière et la malice, le déshonneur éclatant de Fénelon en France et dans toute l'Europe, l'amoindrissement ou peut-être la ruine totale de son autorité sur son clergé et sur son peuple. Il s'agissait d'exhorter cet ami non seulement à accepter cette épreuve, mais à l'embrasser avec amour, comme un moyen de sanctification, comme ce purgatoire dont parle le livre des *Maximes*, où l'âme aimante est plongée par Dieu et d'où elle sort avec un amour pur de tout alliage ou de toute souillure d'intérêt propre. « Voici le temps, monseigneur, lui dit-il, de mettre en pratique ce que la religion vous a jamais fait comprendre de plus saint dans la parfaite conformité à la volonté de Dieu. Voici le temps, si je l'ose dire, pour vous et pour ceux qui vous sont unis, d'être obéissants à Jésus-Christ jusqu'à la mort et à la mort de la croix, afin que ceux qui vivent ne vivent plus en eux-mêmes. Vous avez besoin de toute votre piété et de toute la soumission que vous avez si souvent promise au Pape dans vos lettres pour posséder votre âme avec patience, en lisant le Bref qu'il vient de donner et de publier contre votre livre [3]. » Le ton est grave, un peu solennel, comme il

1. 20 février 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 687).

2. 17 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 334).

3. 14 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 709).

convient au sujet. La triste nouvelle est habilement préparée. Elle est annoncée dans les termes les plus simples, les plus dénués de chagrin et d'amertume. Il y a là beaucoup d'art, mais un art qui vient plutôt de la délicatesse du cœur que de la finesse de l'esprit. Ce qui est beau surtout, c'est le sentiment que l'abbé de Chantérac essaie d'inspirer. Il y a bien au cours de la lettre quelque regret, à peine exprimé, sur l'attitude du pape qui, le lendemain du jour où il a condamné Fénelon, l'appelle dans une conversation : *piissimo, santissimo, dottissimo.* Il y a bien aussi un appel discret à l'intérêt propre, là où l'abbé de Chantérac dit à Fénelon que plus la soumission *paraîtra simple, plus elle sera prudente dans le fond.* Cela n'ôte pas à la lettre son grand mérite moral et même littéraire. Elle finit par ces mots : « Je prie Notre-Seigneur d'être votre force dans une épreuve si accablante. Il me semble que je veux bien sincèrement partager vos peines avec vous [1]. » Jamais l'amitié de l'abbé de Chantérac n'a trouvé une telle occasion de se révéler. Comme expression de cette amitié, le début de la lettre longue et détaillée du 19 mars est plus beau encore que ce que nous venons de lire dans la lettre du 14 mars. L'abbé de Chantérac reprend cette grande image du crucifiement que Fénelon s'appliquait à lui-même avec un peu de calcul ; elle devient pour lui une réalité à laquelle il croit de toute son âme : « Jésus-Christ attaché à la croix, exposé aux divers jugements des hommes et abandonné de son père, me paraît aujourd'hui, Monseigneur, le vrai modèle que la religion vous propose à imiter, et que le Saint-Esprit veut former en vous... Jamais je n'ai été si étroitement uni avec vous par la charité ; je ne vous quitte point, et je trouve même quelque consolation à demeurer ferme et tranquille au pied de votre croix... [2] » Combien ces simples phrases si sincères valent mieux que le développement éloquent, mais trop habile, de la même idée, que nous avons lu tout à l'heure chez Fénelon ! Il faut cependant, pour être juste et complet, ajouter qu'une large part est faite, dans la suite de cette lettre, aux plaintes discrètes et aux critiques que l'abbé de Chantérac entend faire de la censure.

En regard de ces lettres de l'abbé de Chantérac, plaçons celle où l'abbé Bossuet annonçait sa victoire. Dans cette lettre, l'abbé Bossuet exprime jusqu'à huit fois le regret qu'il manque à la censure la qualification d'hérétique. « Pour rendre tout complet, je conviens qu'il fallait la qualification d'hérétique. » Il s'indigne contre ceux qui ont contribué à cet adoucissement : « Le Pape en est cause plus que pas un ; le terme d'hérétique lui a fait peur. Le reste lui faisait bien

---

1. 14 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 709).
2. 19 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 711).

peur encore, mais il a été obligé de le passer... Le cardinal Ferrari et principalement le cardinal Albani furent gagnés très certainement par la cabale, travaillèrent toujours dans l'esprit de douceur, et furent cause qu'on n'a pas traité M. de Cambray dans la dernière rigueur, comme on convient qu'il le méritait. » Quant au cardinal de Bouillon, « il est plus que sûr que s'il n'avait pas assisté aux congrégations, tout d'une voix, sans la moindre contradiction, ce livre aurait été condamné et noté de toutes les notes les plus infamantes. » Sa reconnaissance pour le Saint-Siège s'exprime en ces termes : « Au reste que la France ne revienne plus, s'il y a moyen, ici, au moins tant qu'il y aura ici un cardinal de Bouillon : qu'elle fasse tout par elle-même, toujours avec respect pour le Saint Siège... [1]. » L'abbé Bossuet a beau s'écrier au commencement de sa lettre : « Dieu est plus fort que tout... Dieu soit loué ! » Le reste de la lettre dément et détruit ce beau commencement. Le sentiment qui l'anime tout entière est le plus opposé à l'esprit du christianisme. C'est la joie mauvaise de la vengeance, mais d'une vengeance encore incomplète et inassouvie.

L'abbé de Chantérac, qui admirait Fénelon pour sa vertu plus encore que pour ses talents, est supérieur en vertu, en valeur morale, à son maître et ami. L'abbé Bossuet, rapproché de son rival, fait valoir et grandit par le contraste l'abbé de Chantérac.

---

1. 13 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, pp. 302-313).

X

APRÈS LA CONDAMNATION

SOMMAIRE

I. L'abbé Bossuet et la condamnation du livre des *Maximes* qu'il attribue en apparence au miracle, en réalité aux coups de foudre venus de France ; ses regrets ; son mépris pour Rome qui semble une revanche. — Joie exubérante de Bossuet. — L'abbé Bossuet demeure à Rome pour faire condamner les écrits apologétiques, pour empêcher un bref trop élogieux pour Fénelon.

II. L'abbé de Chantérac après la condamnation: l'isolement où il est, son dévouement à l'égard de Fénelon ; l'amitié redoublée de Fénelon à son égard. — Courage avec lequel Fénelon reçut la nouvelle de la condamnation. — Le mandement, acte admirable de soumission, si on le prend à la lettre. — Si vraiment cette soumission de Fénelon fut un acte simple, et si on ne l'admire pas sans la bien comprendre : c'est ce que l'examen de la correspondance permettra de juger.

III. Les premières impressions de Fénelon : une résignation amère, l'attache persistante aux écrits apologétiques et au vrai sens du livre que ces écrits sont censés exposer, comment ces impressions iront se précisant et s'affirmant plus nettement avec le temps et avec l'aide de l'abbé de Chantérac. — L'impression pénible produite à Rome par le bref, l'idée d'une injustice à réparer, d'après les lettres de l'abbé de Chantérac. — Fénelon soumet à la condamnation le texte de son livre, réserve et sauve sa pensée, son intention, sa doctrine saine et pure, prise à contresens, compare son acte de soumission au bref de condamnation, se complaît dans sa soumission qui édifie plus que le bref de condamnation ; croit que rien n'est décidé sur le fond de la doctrine, qu'il avait raison et Bossuet tort, proteste indirectement contre la condamnation de la première des vingt-trois propositions, distingue le *sensus ab auctore intentus* du *sensus obvius*, souhaite la justification ou la réhabilitation du *sensus ab auctore intentus*.

IV. La solennité inusitée avec laquelle on accepta en France le bref de condamnation ; que Bossuet se félicita de cette application du quatrième article de la *Déclaration* de 1682 ; que Fénelon y vit une vengeance ; la leçon qu'il reçut dans son propre palais de ses suffragants et la joie qu'en éprouva Bossuet.

La soumission de Fénelon ne satisfait ni Bossuet, ni l'abbé Bossuet. — Le bref de consolation et sa grande importance pour l'abbé Bossuet et pour Bossuet ; le zèle déployé par l'abbé Bossuet pour faire retrancher de ce bref plus de la moitié. — Les ennuis de l'abbé de Chantérac à l'occasion de ce bref et sa déception

quand il l'eut enfin reçu. — Départ de l'abbé de Chantérac le 15 mai, de l'abbé Bossuet le 30 juin 1699.

V. L'affaire non finie pour Fénelon. — Son horreur de la rétractation, du mot comme de la chose, d'après des lettres d'octobre 1699. — Les rapports de Fénelon et de l'abbé de Chantérac avec le cardinal Gabrielli ; comment ils apprécient ce qui s'est fait depuis la condamnation, en particulier dans l'assemblée du clergé de 1700 ; comment ils reviennent sur la chose jugée ; qu'ils espèrent peut-être obtenir, du pape Clément XI surtout, une réhabilitation. — Espoir réveillé en 1709 et 1710 ; terrible antithèse de Fénelon dans un mémoire au P. Le Tellier. — La dissertation *de Amore puro* et ses réductions dans deux lettres latines, et ce qu'elles nous apprennent de la plaie secrète au cœur de Fénelon. — Ses sentiments à l'égard de ses *parties*, tels qu'on peut les déduire de la correspondance qui a suivi la condamnation.

La dernière expression du souci constant de Fénelon dans le testament et la dernière lettre. — L'affaire du « soleil d'or » donné au chapitre de Cambrai.

I

L'abbé Bossuet vit ou affecta de voir un miracle dans ce succès : « Plus j'approfondis tout ce qui s'est passé, plus je reconnais manifestement le doigt de Dieu dans la décision de l'affaire de M. de Cambray... J'ose dire que c'est un miracle [1]. » Mais il avoue dans la même lettre que ce miracle est dû à des influences très profanes : « Il n'a pas fallu moins que les coups de foudre qui sont venus de France pour réveiller quelquefois le Pape... [2]. » Cet ecclésiastique raille les prétentions du pape à l'infaillibilité et plaisante sur une affaire sérieuse entre toutes où, selon son oncle, il y allait de toute la religion : « Je pris occasion, dit-il en racontant une audience du pape..., de faire tomber le bon succès sur lui et la bonne fin de cette affaire à l'inspiration particulière du Saint-Esprit... [3]. » Il se réjouit du succès de cette affaire, à sa façon, et conformément au caractère qu'il a montré dans tout le cours de cet affaire. Le *miracle*, l'illumination du Saint-Esprit, il a l'air d'en parler sans y croire. C'est aux *coups de foudre* qu'il a toujours cru ; il est naturel qu'il leur attribue maintenant la victoire. Sa joie, nous le savons, n'était pas complète. Il exprime encore ce regret, qui est aussi bien conforme à son caractère. Quatre cardinaux se sont excusés devant lui de n'avoir pas mis la qualification d'hérétique, parce que le pape l'avait défendu : « Sans cela, et malgré toute la cabale, M. de Cambray aurait été traité ni plus ni moins que Molinos [4]. » Maintenant qu'il n'en a plus

1. 17 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 323).
2. *Ibid.*, t. 30, p. 324.
3. *Ibid.*, t. 30, p. 330.
4. *Ibid.*, t. 30, p. 324.

besoin, il méprise la cour de Rome. Parlant de ce que doivent faire les évêques de France pour recevoir le bref, il dit : « S'ils font quelque chose,... ils le feront avec respect pour le Saint-Siège, avec dignité ; mais qu'on n'ait pas à leur reprocher de la faiblesse et une trop grande condescendance pour cette Cour, qui ne cherche en tout que ses avantages, et à profiter des occasions d'établir son autorité prétendue [1]. » C'est là un des sentiments dominants de l'abbé Bossuet après la censure. Cela a bien l'air d'une revanche ; il semble vouloir faire payer à la cour de Rome ses lenteurs et l'absence du mot *hérétique* qui aurait mis Fénelon sur le même pied que Molinos.

Bossuet accueillit la nouvelle avec la joie la plus vive : « C'est vraiment un coup du ciel que ce qui s'est fait... Je n'ai point encore vu le roi... ; mais je sais qu'il est ravi... Je puis vous assurer que tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris est ravi... [2] » *Ravi*, il emploie et répète le terme le plus fort pour exprimer la joie du triomphe. Quant au parti de Fénelon, il dit avec une familiarité rude *qu'il est mort, et qu'il ne faut pas croire qu'il puisse se relever de ce coup, ni qu'il ose seulement souffler* [3]. Quand il a appris le détail de ce qui s'est passé dans les derniers jours, sa lettre prend un ton d'enthousiasme inaccoutumé ; lui qui n'abuse pas des épithètes dans ses lettres, les prodigue ici : « ... Cependant vous pouvez assurer le Pape et les Cardinaux que le Bref est estimé, applaudi, reçu avec joie par le roi, par les évêques et par tout Paris et toute la cour... Cette décision tournera à l'honneur du Saint-Siège ; cela s'appelle *absoluta*, *docta et cauta censura*. Vous ne sauriez aller trop tôt aux pieds du Pape pour lui témoigner ma profonde vénération et ma grande joie, ni témoigner trop promptement à ces doctes et courageux cardinaux, et surtout au cardinal Casanate mon admiration [4]. »

L'abbé Bossuet, qui prolongea son séjour à Rome et y demeura encore trois mois après la censure, travaillait à deux choses : à faire condamner, après le livre des *Maximes*, tous les écrits apologétiques qui avaient été faits depuis le mois d'août 1697, en faveur de ce livre ou à l'occasion de ce livre ; à empêcher, par tous les moyens, quand la soumission de Fénelon eut été connue à Rome et qu'on y eut reçu d'abord son projet de mandement, puis son mandement, un bref de consolation trop élogieux qui, en rendant à Fénelon un peu de l'estime

1. 17 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 329).
2. 23 mars 1699. (*Id.*, t. 30, pp. 335 et 336).
3. *Ibid.*, t. 30, p. 336.
4. 30 mars 1699. (*Id.*, t. 30, pp. 346-348).

que le bref de condamnation lui avait ôtée, diminuât aux yeux de tous le mérite et le prix de la victoire : « On pourra, quand on voudra, en venir, sans nouvel examen, à la prohibition de toutes les défenses. Je vous dirai les pas que j'ai déjà faits là-dessus ; mais il faut avoir patience et il faudra bien qu'on y vienne [1]. » — « Tout ce qu'il y a à craindre à présent c'est qu'on fasse faire au Pape quelque chose en faveur de M. de Cambray, en lui faisant écrire quelque chose. Je ferai mes diligences là-dessus [2]. »

II

L'abbé de Chantérac resta, lui aussi, jusqu'au 15 mai, pour empêcher qu'on ne fît *quelque chose* contre *M. de Cambrai* et même pour obtenir en sa faveur un bref qui pût le relever dans l'estime publique. Il y vécut, dans les premières semaines qui suivirent la condamnation, assez tristement. Il faisait par lui-même l'expérience de cette dure vérité d'observation : *Tempora si fuerint nubila, solus eris*. Par crainte et par prudence, on le laissait seul : « Nous vivons à présent dans une affreuse solitude, écrivait-il le 28 mars ; aucun de ceux qu'on appelle nos bons amis ne m'est venu voir [3]. » Le cardinal de Bouillon lui-même se vantait dans une lettre au marquis de Torci de n'avoir pas fait dire *un mot d'honnêteté* à l'abbé de Chantérac ni pour lui ni pour Fénelon [4]. Le dévouement de l'abbé de Chantérac à l'égard de son ami malheureux continuait de s'exprimer çà et là en termes touchants. Les adversaires de Fénelon trouvent qu'il est *dans une grande place*, trop grande pour un évêque en qui on ne peut plus avoir confiance, et qu'on pourrait bien l'en faire descendre. « Quand je devrais, écrit l'abbé de Chantérac, tout quitter, jusqu'à la chemise, j'espère que je demeurerai tranquille au pied de votre croix [5]. »

L'amitié de Fénelon, elle aussi, redoublait et se montrait digne de tant de dévouement. Il souhaitait maintenant avec impatience le retour de son ami par le plus court chemin : « Je ne vous dois pas moins, lui écrivait-il, que si les plus grands succès avaient suivi votre travail. J'ai compris tout ce que vous avez fait et souffert ; je vois bien que vous ne nous en avez mandé que la moindre partie. Venez au

1. 17 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 326).
2 *Ibid.*, t. 30, p. 334.
3. 28 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 719).
4. Cf. *Œuvres*, t. 9, p. 710.
5. 11 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 738).

plus tôt afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur. Nous vivrons et mourrons n'étant qu'un cœur et une âme [1]. » — « Conservez-vous, mon cher abbé : si vous veniez à me manquer, ma croix serait trop pesante pour ma faiblesse [2]. » — « Je ne veux point descendre de la croix, que quand il plaira à Dieu de m'en détacher. Courage, mon cher abbé : Dieu, en nous crucifiant aura soin de nous... Revenez, nous tâcherons de servir Dieu ensemble, et d'édifier ce diocèse [3]. »

Le premier mouvement de Fénelon, en apprenant la triste nouvelle, fut de se vaincre, par un acte d'énergie que l'on n'a pas eu tort d'admirer. Nous le savons, non par lui, mais par l'abbé de Chantérac et par Bossuet. « L'on sait déjà ici, par les nouvelles de Paris et de Flandre, écrit l'abbé de Chantérac, le 18 avril, que vous reçûtes la condamnation de votre livre le jour de l'Annonciation, une heure ou deux avant que de devoir monter en chaire, et que vous changeâtes, dans l'intervalle, tout le dessein de votre sermon ; et tout votre discours roula sur ces deux points : 1° l'obéissance que nous devons aux supérieurs ; 2° la soumission que nous devons aux ordres de la Providence. Le sermon ravit tout l'auditoire, dit-on, lorsque vous le prononçâtes ; mais il en a été encore plus pénétré et plus attendri, lorsqu'il a su que vous parliez avec ce zèle et cette dilatation de cœur dans ces premiers moments où l'amertume de cette nouvelle devait si naturellement le refroidir et le resserrer [4]. » — « Personne de son auditoire ne savait encore la nouvelle du Bref et lui seul en goûtait en secret toute l'amertume [5]. » Bossuet signale le fait sans l'admirer : « Nous avons nouvelle qu'il a appris sa condamnation le 25, deux heures avant le sermon qu'il devait faire, et qu'il a tourné son sermon, sans rien spécifier, sur la soumission aveugle qui était due aux supérieurs et aux ordres de la Providence [6]. » *Sans rien spécifier* est plutôt un reproche.

Le mandement qu'il fit pour publier la censure est, si on le prend à la lettre, un acte admirable de soumission : « Nous adhérons à ce Bref, mes très chers frères, tant pour le texte que pour les vingt-trois propositions précisément dans la même forme et avec les mêmes qualifications, simplement, absolument et sans aucune restriction . . .

---

1. 27 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 718).
2. 3 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 728).
3. 17 avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 7).
4. 18 avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 8).
5. A l'abbé de Maulevrier, 14 avril 1699. *Appendice*, p. 89.
6. 30 mars 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 348).

Nous nous consolons, mes très chers frères, de ce qui nous humilie pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification n'en soit pas affaibli... A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission [1]. » Ramsai dit de ce mandement qu'il sera *un monument éternel* du *respect* de Fénelon *pour l'Église et de son amour pour la paix* [2]. Selon le cardinal de Bausset, la soumission de Fénelon ne fut *ni un trait de politique ni un silence respectueux, mais un acte intérieur d'obéissance rendu à Dieu seul* [3]. Un autre historien dit : « Cette soumission courageuse fut simple et sans affectation [4]. » Il est hors de doute que Fénelon se soumit courageusement ; mais cette soumission courageuse, que l'on admire encore de confiance et sans la bien comprendre, fut-elle *un acte intérieur* d'une parfaite simplicité ?

III

Deux jours après le sermon tant admiré par l'abbé de Chantérac, Fénelon écrivit sa première lettre depuis la triste nouvelle. Nous y retrouvons toutes vives ses premières impressions ; sont-elles d'accord avec le sermon ? « Je n'ai pas encore vu la Bulle, mais je sais bien qu'elle est aussi forte contre moi qui si M. de Meaux lui-même l'avait dressée [5] » Voilà un de ses premiers mots. Il recommande à l'abbé de Chantérac de sortir de Rome le plus tôt possible, et, en sortant, de ne faire que tout juste ce qu'exige la vraie bienséance ; « c'est un séjour trop indécent et trop amer pour vous [6] », lui dit-il ; d'ailleurs, « il ne faut pas se plaindre... mais il ne faut point faire comme si on était content, quand on ne doit pas l'être [7]. » Cette condamnation met *l'amour de pure bienveillance* dans le plus grand péril ; mais lui ne peut plus combattre ; « on m'a désarmé [8] », dit-il ; il y a un mot

---

1. *Œuvres*, t. 3, p. 410.

2. *Histoire de la vie de Mess*r *François de Salignac de la Motte Fenelon*, archevesque duc de Cambray, p. 64.

3. *Histoire de Fénelon*, livre troisième, LXXXVIII.

4. Emmanuel DE BROGLIE : *Fénelon à Cambrai*, p. 9.

5. 27 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 717).

6. *Ibid.*, t. 9, p. 718.

7. *Ibid.*, t. 9, p. 717.

8. *Ibid.*, t. 9, p. 717.

plus fort : « On m'a rompu les reins [1]. » Il se propose de mettre dans son mandement qu'il s'est *mal expliqué*, puisque le chef de l'Église, *qui a des lumières et une autorité supérieure*, le juge ainsi, qu'il n'a *jamais entendu* son *texte, ni cru qu'on pût l'entendre* que *dans le seul sens qu'il lui a toujours donné dans toutes ses défenses*, qu'il soumet au pape la doctrine de ses défenses qui est *véritablement* la sienne [2] : « D'ailleurs, ajoute-t-il, je ne dois rien faire de superflu à l'égard de Rome : il y aurait de la bassesse à les chercher après ce qui s'est passé [3]. » Un étonnement douloureux, une résignation mêlée d'un peu d'aigreur, voilà ses sentiments. Bien que le texte ait été condamné, la doctrine des *défenses*, qui est sa vraie doctrine, est saine et sauve : voilà ce qu'il pense et croit. Ces sentiments et ces idées ne s'expriment pas encore directement ; mais ils sont dans cette première lettre. Ils iront se précisant et s'affirmant avec plus de force, à mesure que s'éloignera la date du 12 mars. L'abbé de Chantérac d'ailleurs, pleinement d'accord avec Fénelon, l'encouragera et l'excitera par les nouvelles qu'il lui mandera de Rome, à partir de cette belle lettre du 14 mars, d'un sentiment chrétien si profond et si pur, que nous avons admirée.

« Il a surpris bien du monde, écrit l'abbé de Chantérac en parlant du bref de condamnation, parce qu'on ne croyait pas que le Saint-Office voulût juger ce livre sans avoir quelque égard aux explications que l'auteur en avait données, tirées du texte même [4]. » C'est *l'effroi et la douleur* que ce bref *répand dans l'esprit d'une infinité de gens qui ne veulent être sensibles qu'aux intérêts de l'Église* [5]. C'est une *affliction publique* [6]. « Dans l'antichambre même du Pape, un évêque disait parlant de vous : *Ductus est tanquam agnus ad occisionem* ; et d'autres, trop accoutumés à la liberté de Rome, ont dit sans ménagement : *Tradidit voluntati eorum*. Nous n'oserions parler ni même penser comme cela en France [7]. » — « O qu'il est doux de se souvenir que c'est Dieu qui nous vend, lors même que ce sont nos frères qui nous livrent aux Ismaëlites ! [8] » Une injustice a donc été commise : l'abbé de Chantérac le fait assez entendre par ces

1. 27 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 718).
2. *Ibid.*, t. 9, p. 717.
3. *Ibid.*, t. 9, p. 717.
4. A l'abbé de Maulevrier, 17 mars 1699. *Appendice*, p. 85.
5. 21 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 715).
6. A l'abbé de Maulevrier, 14 avril 1699. *Appendice*, p. 89.
7. 21 mars 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 715).
8. 4 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 732).

récits, par ces souvenirs bibliques appliqués à Fénelon ; il faut la réparer ; il faut sauver ce qui peut encore être sauvé, les explications du texte condamné ; mieux que cela, comme le public les croit condamnées avec le texte, il faut les justifier publiquement et en quelque sorte les réhabiliter dans l'opinion. Fénelon doit demander au pape de déclarer par écrit que son sens, *celui dans lequel il a composé son livre n'est pas celui dans lequel les propositions ont été condamnées* [1]. Fénelon pourrait, dans une lettre au pape, dire, entre autres choses, *qu'il s'est servi de termes qui ont donné lieu à lui attribuer des choses qu'il n'a jamais pensées, qu'il peut jurer que, si ses écrits font croire que ses sentiments sont erronés, l'erreur n'est que dans la plume qui n'a pas su s'expliquer* [2]. Ainsi pensent le cardinal de Bouillon et un autre personnage influent, l'abbé de La Trémoille ; et l'abbé de Chantérac prend soin de faire parvenir à Fénelon ces deux avis. Le pape même aurait dit au sujet des écrits apologétiques : « ...Ce prélat devrait se contenter de voir que ses explications n'ont pas été condamnées [3]. » L'abbé de Chantérac travaille à obtenir lui-même du pape une déclaration en faveur des écrits apologétiques, de la doctrine de Fénelon, du sens de l'auteur différent du sens de son texte : « Je pris alors, dit-il en racontant sa première audience depuis la censure, le ton le plus ferme et pourtant plein de religion, et je lui dis que je suppliais Sa Sainteté de considérer devant Dieu si elle pouvait vous refuser ce témoignage public à la face de toute l'Église, sur une vérité qu'elle connaissait elle-même, par toutes vos réponses et par les lettres particulières que vous lui aviez écrites, dans les circonstances présentes où le seul silence de S. S. suffisait pour vous déshonorer à la face de toute cette même Église, en laissant croire au public que S. S. jugeait votre doctrine et vos sentiments aussi mauvais que votre livre [4]. » Dans une autre audience, en présentant au pape le mandement de soumission et une lettre, il s'enhardit jusqu'à lui dire : « ...A votre égard, il reste encore deux choses dans cette affaire : la première de conserver la réputation d'un grand archevêque, qui se trouve flétrie par la condamnation de son livre, sans aucun ménagement pour sa personne ; la seconde, c'est de mettre la doctrine des saints en sûreté, en faisant voir que celle des explications de M. de Cambrai n'a point été condamnée avec son livre [5]. » Telle est la pensée de l'abbé de Chantérac. C'est une réha-

---

1. *Avis du cardinal de Bouillon.* (*Œuvres*, t. 9, p. 715).
2. *Mémoire de l'abbé de la Trémoille.* (*Id.*, t. 9, p. 715).
3. 19 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 713).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 712.
5. 2 mai 1699. (*Id.*, t. 10, p. 21).

bilitation de droit, fondée sur la justice, qu'il poursuit. Il en appelle du texte aux explications, du sens apparent mal interprété au sens réel qui mérite d'être justifié et proclamé vrai.

Fénelon, en recevant peu à peu ces nouvelles de Rome, reprenait de l'assurance, et, tout en se soumettant, affirmait, précisait des idées et des sentiments que nous pouvions deviner dès la première lettre. Le 3 avril, après avoir reçu les deux premières lettres écrites par l'abbé de Chantérac depuis la censure, il rédige le projet de son mandement, qui est tout prêt à être publié, dès qu'il aura reçu les ordres de la cour. Le 4 avril, il envoie, avec ce projet de mandement, une lettre au Pape qu'il a rédigée de deux manières. Dans ces deux rédactions, il rappelait son *innocence*, les *outrages* dont il avait été victime, et *tant d'explications écrites pour justifier la doctrine* [1]. Dans l'une des deux, il demandait au pape de justifier *la saine doctrine sur la charité.* Il recommande à l'abbé de Chantérac de ne présenter ce second projet que si *les bonnes têtes* jugent qu'il ait quelque chance d'obtenir son effet [2]. Pour faire le mandement qu'il envoie, définitivement arrêté, et auquel il est bien décidé à ne plus rien changer, il n'a pas voulu prendre les avis des *gens de la cour romaine.* « Peut-être ont-ils des idées qui ne conviendraient pas à la dignité que je veux soutenir plus que jamais [3]. » Il craint un formulaire; ce serait *achever de l'écraser.* Il souhaite un bref de consolation; L'abbé de Chantérac doit tout faire pour *l'arracher.* S'il faut, pour l'obtenir, *un aveu clair ou du moins ambigu* que Fénelon s'est trompé, qu'il a favorisé l'erreur, qu'il est l'auteur du scandale, il est bien résolu à ne le faire jamais: « Je n'ai jamais pensé les erreurs qu'ils m'imputent. Je puis bien, par docilité pour le Pape, condamner mon livre, comme exprimant ce que je n'avais pas cru exprimer ; mais je ne puis trahir ma conscience, pour me noircir lâchement moi-même sur des erreurs que je ne pensai jamais... Mentir pour reconnaître avoir été impie, quand on ne l'a jamais été, c'est le plus affreux des crimes dans un évêque... Le Pape entend mieux mon livre que je n'ai su l'entendre; c'est sur quoi je me soumets: mais, pour ma pensée, je puis dire que je la sais mieux que personne; c'est la seule chose qu'on peut prétendre savoir mieux que tout autre, sans présomption [4]. » Il ne demande rien pour sa personne; il est justement humilié d'avoir mal expliqué une *doctrine pure*; c'est pour cette *doctrine pure* qu'il réclame une justification. « Quand même je serais le plus impie de

1. 4 aprilis 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 730).
2. 4 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 729).
3. 3 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 727).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 727.

tous les hommes, il ne faudrait pas laisser d'autoriser cette doctrine pure [1]. »

Le 11 avril, Fénelon qui a reçu du secrétaire d'État, *M. de Barbezieux*, l'autorisation au moins indirecte de passer outre aux formalités légales et de publier son mandement, envoie ce mandement, daté du 9 avril, avec une seconde lettre au pape. Dans cette lettre au pape, il déclare qu'il a démontré avec évidence, par ses écrits apologétiques, durant deux ans, qu'il n'a nullement voulu, en publiant son livre, favoriser l'erreur quiétiste. « Je pensais, dit-il aussi, avoir pris toutes les précautions, par les correctifs du texte même, pour que le texte ne pût être interprété dans un sens forcé, étranger à celui que j'ai exposé sincèrement et constamment dans les écrits apologétiques. Mais je dois croire, Très Saint Père, que j'ai mal expliqué ma pensée dans ce petit livre... [2]. » En envoyant son mandement et cette lettre, Fénelon demande à l'abbé de Chantérac qu'il tâche de se procurer et de lui faire parvenir les vœux des examinateurs et même des cardinaux. « Peut-être, lui dit-il, que les raisonnements de ceux qui nous ont le plus combattus ne seraient pas inutiles pour justifier la saine doctrine prise par eux à contre-sens... Du reste, on a laissé toutes les questions dans leur entier, et on a accablé celui qui soutenait seul la bonne doctrine sur la charité, qui paraît accablée avec lui [3]. » Du cardinal Casanate, l'auteur principal de la censure, il dit : « Il faut que Casanate ait été aussi passionné que M. de Meaux [4]. » Du pape, qui a laissé le cardinal Casanate servir les intérêts de *M. de Meaux*, il dit : « S'il m'avait cru *piissimo, santissimo, dottissimo*, il n'aurait eu garde de me vouloir flétrir sans nécessité [5]. » Il ne souhaite même plus du pape *ni louanges ni bons offices*. « Il m'a fait tant de mal, qu'il ne peut plus me faire aucun bien auprès du Roi [6]. » Il compare l'effet produit par son acte de soumission déjà connu et l'effet produit par le bref de condamnation : « Je dois vous dire qu'à Paris et ici, les honnêtes gens sont beaucoup plus édifiés de ma soumission qu'ils ne le sont du Bref [7]. »

Ces déclarations, ces plaintes sont singulièrement expressives et éloquentes. On peut en relever d'autres plus explicites encore dans

---

1. 4 avril 1699. (*Œuvres*, t. 9, p. 730).
2. 10 aprilis 1699. (*Id.*, t. 9, p. 734).
3. 11 avril 1699. (*Id.*, t. 9, p. 736).
4. *Ibid.*, t. 9, p. 736.
5. *Ibid.*, t. 9, p. 736.
6. *Ibid.*, t. 9, p. 736.
7. *Ibid.*, t. 9, p. 737.

les lettres qui suivirent : « Elles sentent, dit-il en parlant de ses parties, que rien n'est véritablement décidé sur le fond de la doctrine et qu'après une terrible humiliation le public a encore bonne opinion de moi ; que tous les honnêtes gens me plaignent et trouvent que j'avais raison et M. de Meaux tort dans notre controverse [1]. » La première des propositions condamnées par le bref du 12 mars portait : « Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est une charité pure et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre, etc. » Or, Fénelon écrit le 17 avril, comme s'il voulait protester contre cette condamnation : « Quand ils voudront justifier les saints canonisés, en autorisant les actes propres de la charité qui n'ont point le motif essentiel de la béatitude, et qu'ils voudront reconnaître aussi un état habituel non invariable où la charité commande d'ordinaire les actes distincts des autres vertus, qui ne perdent point leurs motifs propres pour être relevés par le motif supérieur du bon plaisir et de la gloire de Dieu, ils donneront un sens naturel et véritable au langage des saints... [2]. » Ce qu'il souhaiterait maintenant, c'est que le bref de consolation fît la distinction nécessaire entre le sens du livre et le sens de l'auteur, le sens du livre justement condamné, et le sens de l'auteur digne d'être justifié. Il en vient à cette subtilité qui est bien l'expression la plus nette, dans sa brièveté, d'une idée que nous avons vue traduite sous bien des formes déjà, chez l'abbé de Chantérac comme chez Fénelon : « Il y a un témoignage du Pape dont je ferais cas, qui serait celui où il justifierait positivement *sensus ab auctore intentus*, sans rien relâcher sur la condamnation du *sensus obvius* [3]. »

C'est avec les textes que nous venons de lire que nous devons interpréter le mandement de Fénelon. De l'amertume, du dépit, un orgueil secret de souffrir injustement, une certaine joie amère de se sentir estimé, admiré, pris en pitié pour une soumission courageuse à une censure imméritée, une soumission courageuse qui est aussi une belle attitude, la persuasion d'être dans la vérité et d'avoir été traité comme s'il avait cru, enseigné et défendu l'erreur ; la distinction, si périlleuse, entre une doctrine bonne et un livre mauvais, entre un sens orthodoxe et un texte qui ne l'est pas, entre le sens voulu par l'auteur et le sens naturel des mots qu'il a employés et de la manière dont il les a disposés dans sa phrase, une défense personnelle de Fénelon, condamné par le pape, qui ressemble étrangement à la manière dont Fénelon avait défendu Madame Guyon condamnée par Bossuet ; voilà ce que ces textes nous révèlent.

1. 17 avril 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 7).
2. *Ibid.*, t. 10, p. 6.
3. *Ibid.*, t. 10, p. 6.

IV

Par une lettre circulaire du 22 avril, le roi ordonna à tous les métropolitains d'assembler les évêques de leur province le plus tôt possible pour *recevoir et accepter la constitution en forme de bref* du 12 mars, dont il leur envoyait copie; il ajoutait qu'il expédierait ses *lettres patentes pour l'exécution de ladite constitution*, après qu'il aurait été informé de l'acceptation du bref et des résolutions prises dans ces assemblées provinciales [1]. L'assemblée de Paris donna l'exemple à toutes les autres en acceptant le bref et en l'aggravant. « Vous verrez, écrit Fénelon le 22 mai, par la délibération de l'assemblée de Paris qu'on veut faire servir de modèle à toutes les autres que le dessein de mes parties est de faire demander au roi unanimement par toutes les églises du royaume la suppression des écrits postérieurs à mon livre qu'on vous a tant dit à Rome ne contenir qu'une doctrine très pure [2]. » Le roi, d'accord avec l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux, voulut ne pas laisser *avilir l'autorité épiscopale* [3], faire faire aux évêques, par ce *consentement aux constitutions apostoliques*, *un acte d'autorité* qui excluait *l'obéissance aveugle* [4], *réduire en pratique*, faire passer en application le : *nisi Ecclesiae consensus accesserit* du quatrième article de 1682, au risque de faire craindre à la cour de Rome que l'Église gallicane n'eût *jugé après le jugement du pape* [5]. Cette solennité inusitée faisait l'admiration de Bossuet : « Le tour qu'on prend de n'expédier les lettres patentes qu'après l'avis des évêques est tout à fait ecclésiastique, et jamais rien n'a été reçu avec plus de solennité [6]. » Fénelon y vit la prolongation d'une guerre sans merci, un surcroît de déshonneur pour lui et un triomphe qui ressemblait à une vengeance : « Vous voyez que la passion de mes parties fait pousser l'affaire contre toutes les maximes du royaume, et qu'on ne cherche qu'à prolonger pour me flétrir de plus en plus [7]. » A l'exemple de l'assemblée de Paris,

---

1. *Relation des actes du clergé sur les Maximes des Saints.* (*Œuvres de Bossuet*, édit. Outhenin-Chalandre, t. xv, p. 513).

2. 22 mai 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 30).

3. L'abbé Bossuet à son oncle, 19 mai 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 430).

4. Bossuet à son neveu, 8 juin 1699. (*Id.*, t. 30, p. 451).

5. L'abbé Bossuet à son oncle, 16 juin 1699. (*Id.*, t. 30, p. 459).

6. Bossuet à son neveu, 27 avril 1699. (*Id.*, t. 30, p. 393).

7. Fénelon à l'abbé de Chantérac, 1er mai 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 19).

huit assemblées provinciales, sur seize, demandèrent la suppression des écrits postérieurs au livre des *Maximes*. Par ses lettres patentes du 4 août, le roi ordonna la suppression de *tous les écrits* qui avaient été *faits*, imprimés et *publiés pour la défense des propositions* condamnées par le bref [1]. Fénelon eut à subir, dans son propre palais, de la part de l'assemblée provinciale qu'il présidait comme métropolitain, une leçon très mortifiante, malgré l'extrême politesse des procédés et des termes employés. On lui dit que *les paroles principales de son mandement ne semblaient opérer qu'une soumission de respect, et non une soumission intérieure, qu'il eût été à désirer que le mandement eût exprimé quelque sorte de repentir.* On lui dit aussi *qu'il est de droit que la condamnation d'un livre emporte la suppression des écrits faits pour la défense du même livre* [2]. L'évêque de Saint-Omer, Louis-Alphonse de Valbelle, se posa résolument dans cette assemblée en partisan de Bossuet. Bossuet lui avait écrit le 16 mai, au sujet de la lettre de convocation envoyée par Fénelon à ses suffragants, qu'elle excluait indirectement, *avec une visible affectation, la demande inévitable* qu'on devait faire au *roi de la suppression des livres faits en défense*; il le mettait en garde contre cette habileté; il lui proposait comme modèle l'assemblée de Paris ; il lui disait que, pour *exécuter ponctuellement et avec uniformité* la constitution, il fallait supprimer ce qui avait été fait *en défense d'un livre* condamné par le pape et par son auteur, que ces livres, *imprimés sans permission*, étaient *rejetables selon les règles de la simple police,* que Rome, sans doute, *ne les avait pas condamnés, ni même eu le temps de les examiner*, mais qu'*il est de droit de condamner les défenses des mauvais livres* [3]. L'assemblée de Cambrai, composée des évêques d'Arras, de Saint-Omer et de Tournai, sous la présidence de l'archevêque de Cambrai, conclut, à la pluralité des voix, contre l'avis de Fénelon, *à demander la suppression des défenses* du livre de Fénelon : « ... je prononçai, comme président, à la pluralité des voix, contre mon avis; » écrit-il à l'abbé de Chantérac [4].» Bossuet relève joyeusement la cruelle ironie de cette décision, dans une lettre à son neveu : « . . .M. de Cambray. . . s'est vu contraint de prononcer à la pluralité des voix, en énonçant que c'était contre son

---

1. *Relation des actes du clergé sur les Maximes des Saints.* (*Œuvres de Bossuet,* édit. Outhenin-Chalandre, t. xv, p. 517).

2. Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Cambrai. (*Œuvres*, t. 3, p. 412).

3. Bossuet à M. de Valbelle. (*Id.*, t. 10, p. 29).

4. 29 mai 1699. (*Id.*, t. 10, p. 32).

avis, que le roi serait supplié de supprimer tous ses livres [1].» Fénelon, de son côté, dit: « ...Mes parties se vantent de juger au delà du jugement du Pape, pendant que le Pape les ménage si fort. Pour moi qui suis si soumis on m'écrase. Dieu soit loué! [2] » Le fait est vrai; les *parties* de Fénelon jugaient, de leur autorité privée d'évêques de l'Église gallicane, appuyée de l'autorité du roi de France, au delà du jugement du pape; ils complétaient une censure que l'abbé Bossuet avait trouvée incomplète et que, dès l'origine, il avait rêvé de compléter par le pape ou par les évêques de France; cette acceptation solennelle, après examen, du jugement du pape, mais surtout cette suppression de tous les écrits apologétiques que le pape n'avait même pas examinés, n'était-ce pas une sorte de revanche de l'Église gallicane qui n'avait plus à ménager les susceptilités de la cour romaine? Dans ces mots de Fénelon nous retrouvons aussi le même orgueil secret de se sentir innocent et victime, la même aigreur à l'égard de ses adversaires et à l'égard du pape qui les a autorisés et comme invités par sa condamnation à la dépasser; cela diminue à nos yeux le mérite de cette exclamation qui semble être le consentement joyeux à un dur sacrifice : *Dieu soit loué !*

Cette soumission de Fénelon qui, s'il faut l'en croire, avait *édifié et touché tout le monde* [3], n'édifia ni ne toucha Bossuet et son neveu : « Tout le monde a remarqué, écrit Bossuet, qu'il ne dit même pas que le livre soit de lui; il s'en est désapproprié... On est encore plus étonné que, très sensible à son humiliation, il ne le paraisse en aucune sorte à son erreur... Enfin ce mandement est trouvé fort sec... Avec tout cela je crois que Rome doit être contente, parce que l'essentiel y est ric à ric [4]. » — « Tout le monde juge ici, comme le cardinal Casanate, que M. de Cambray est plus soumis à l'extérieur que persuadé. Mais on veut et on doit accepter sa soumission telle qu'elle est, afin que ce soit une affaire finie [5]. » L'abbé Bossuet dit avec sa franchise d'expression ordinaire : « On voit bien qu'il a été forcé de se soumettre de peur d'être excommunié par le Pape et d'être enfermé par l'autorité royale, comme un hérétique et perturbateur du repos public [6]. » — « Je fis rire le Pape, quand je lui répondis qu'il fallait donc si bien l'embrasser et si bien le serrer, qu'il ne pût échapper, et qu'on fît, si l'on pouvait, crever l'apostume

1. 1er juin 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 444).
2. 29 mai 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 32).
3. 24 avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 13).
4. 19 avril 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 386).
5. 11 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 424).
6. 5 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 419).

qu'il conservait dans le cœur [1]... » — « J'ai eu la consolation de faire avouer ici au Pape et aux cardinaux qu'ils ne croient pas que dans le cœur il soit changé et qu'il croie s'être trompé [2]. »

Restait la question du bref de consolation en réponse au mandement et à la lettre de soumission. L'abbé Bossuet y attachait la plus grande importance : « Je ne sais s'ils auront suivi ce que j'ai pris la liberté de leur insinuer... de faire entendre que le Pape approuve et reçoit sa soumission parce qu'il condamne ses erreurs et se soumet de cœur et de bouche à sa censure [3]. » Ce qu'il voulait, c'est un bref qui corrigeât le mandement et prît acte de cette soumission incomplète, comme si elle avait pour objet, non seulement le texte du livre, mais les explications, et le sens de l'auteur, et toute la doctrine [4]. Bossuet aussi était anxieux sur ce bref. N'allait-il pas atténuer la rigueur du bref de condamnation et amoindrir la victoire ? « Nous attendons avec impatience, écrit-il, le bref à M. de Cambray : et nous croyons que ceux qui le dresseront auront égard à l'utilité de l'Église et à la dignité du Saint-Siège, plus qu'à quelque petite complaisance qui ne ferait qu'enorgueillir un esprit superbe, et donner des forces à un parti tombé [5]. » L'abbé Bossuet veillait. « Je sus... qu'on préparait un bref très honorable pour M. de Cambray avec une diligence incroyable... [6]. » Voilà ce qu'il faut empêcher à tout prix. Il va trouver le pape ; il va trouver les principaux cardinaux ; il a recours à son arme favorite, la menace ; la menace est, dans le cas présent, celle de l'*exclusive*, dans le conclave très prochain, pour les cardinaux papables. Le cardinal Albani, secrétaire des brefs généraux, qui a toujours traité si favorablement le livre et la personne de Fénelon, est surtout à craindre : « J'ai cru devoir faire connaître au cardinal Albani que tout retomberait sur lui, si l'on faisait quelque chose de mal [7]. » Faire *quelque chose de mal*, c'est faire quelque chose de trop bien pour Fénelon. L'abbé Bossuet réussit : « On en retrancha plus de la moitié », écrit-il en parlant du projet de ce bref [8]. De l'abbé de Chantérac il dit dédaigneusement : « M. de Chantérac partit jeudi dernier avec son bref [9]. »

---

1. 5 mai 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 417).
2. 12 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 425).
3. *Ibid.*, t. 30, p. 425).
4. 5 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 416).
5. 1er juin 1699. (*Id.*, t. 30, p. 444).
6. 5 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 414).
7. *Ibid.*, t. 30, p. 415.
8. 19 mai 1699. (*Id.*, t. 30, p. 432).
9. *Ibid.*, t. 30, p. 433.

Ce bref, ce n'était pas sans peine que l'abbé de Chantérac l'avait obtenu. Dans l'audience où il prit congé du pape, le pape lui dit qu'il voulait écrire à Fénelon ; en sortant de chez le pape, il alla chez le cardinal secrétaire d'État Spada, qui lui dit que le bref était tout prêt et qu'il le lui enverrait *incessamment* ; deux jours après, n'ayant encore rien reçu, il envoya M. de la Templerie chez le cardinal Spada qui ne le donna pas encore, mais qui promis de l'envoyer *sans manquer* [1]. « Le secret de ce retardement... est que nos parties, ayant su que le Pape voulait vous écrire, ont fait tous leurs efforts pour l'empêcher...; il a fallu, pour les apaiser, revoir une et deux fois toutes les expressions de ce Bref, en retrancher certains mots qui leur paraissaient trop avantageux pour vous... On veut à présent l'envoyer au nonce, qui vous le fera tenir ; sans doute il aura ordre de le faire voir auparavant, afin de s'assurer davantage que la cour en sera contente [2]. » Le pape se détermina tout à coup à le remettre entre les mains de l'abbé de Chantérac. La nuit même de son départ, *à deux heures de nuit*, le cardinal Spada le lui fit remettre, *scellé*, et sans lui en laisser de copie [3]. Il a pu cependant s'en procurer une. Hélas ! le bref n'était pas tel qu'il l'avait espéré. Il en exprime sa déception : « On m'avait bien dit que ce Bref était si défiguré qu'il n'était plus connaissable [4]. » C'était *le Bref d'honnêtetés vagues* dont Fénelon parlait irrévérencieusement dans une lettre [5]. Le pape ne revenait sur rien, ne corrigeait rien, ne faisait nulle distinction entre le livre et les écrits apologétiques, entre le texte du livre et la doctrine, entre ce que l'auteur avait écrit dans son livre, et les intentions et le sens de l'auteur, en l'écrivant. Il se contentait d'y exprimer sa très grande joie de la soumission de Fénelon, et de le féliciter de cette nouvelle preuve de son dévouement bien connu au pape et au Saint-Siège [6]. Fénelon et l'abbé de Chantérac avaient espéré beaucoup plus : « Il est pourtant vrai qu'il ne laisse pas, tel qu'il est, de faire un dépit extrême à vos parties. Cela seul, que le pape vous écrit, qu'il ne vous traite pas d'hérétique et qu'il est content de votre soumission, les met au désespoir [7]. »

Ces dernières lignes furent écrites le 14 mai au soir; dans la même lettre, l'abbé de Chantérac dit : « Nous devons partir demain à quatre

1. 9 mai 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 24).
2. 9 mai 1699. (*Id.*, t. 10, pp. 24 et 25).
3. 14 mai 1699. (*Id.*, t. 10, p. 27).
4. *Ibid.*, t. 10, p. 28.
5. 24 avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 14).
6. 12 mai 1699. (*Id.*, t. 10, p. 26).
7. 14 mai 1699. (*Id.*, t. 10, p. 28).

heures du matin [1]. » De sa part, l'affaire du livre des *Maximes* était terminée. L'abbé Bossuet resta à Rome jusqu'au 30 juin, travaillant, intriguant encore, en particulier pour obtenir la condamnation des écrits *explicatifs* du livre de *M. de Cambray* [2], *comme une conséquence nécessaire* de ce qui s'était fait [3]. Mais il apprit, en recevant le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris, la résolution prise de supprimer en France ces ouvrages; il en fut *ravi* [4]; et ce jour là même, 9 juin, il écrit : « L'affaire est finie, il n'en faut plus parler [5]. »

V

L'affaire était-elle bien finie pour Fénelon ? C'est ce que nous avons désormais à rechercher.

Peut-on dire que Fénelon, condamné par le pape, se soit rétracté? Dans deux lettres, écrites l'année même de sa condamnation, le 9 et le 21 octobre, il semble blessé au vif par le mot de *rétractation* qu'avait malencontreusement employé un certain abbé de Chévremont, en lui offrant d'écrire en faveur de sa doctrine : « Le terme de rétractation dont M. l'abbé se sert ne s'emploie d'ordinaire que quand un homme avoue qu'il a cru une doctrine qu'il reconnaît fausse. En ce sens, je ne me suis jamais rétracté : au contraire j'ai toujours soutenu que je n'avais jamais cru aucune des erreurs en question. Le pape n'a condamné aucun des points de ma vraie doctrine amplement éclaircie dans mes défenses. Il a seulement condamné les expressions de mon livre avec le sens qu'elles présentent naturellement et que je n'ai jamais eu en vue [6]. » — « Le terme de rétractation, quand on ne l'explique pas, emporte, dans notre langue, la condamnation d'une opinion fausse qu'on avoue avoir crue. Convient-il à un auteur qui m'estime, dit-il, qui veut me faire plaisir, et qui demande chez moi un asile, de se servir, en parlant de moi, d'un terme si odieux dans l'usage public ? [7] »

Le souvenir de la querelle fut réveillé par l'assemblée du clergé de 1700. *L'affaire du Quiétisme* occupa en partie cette assemblée.

1. 14 mai 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 27).
2. 26 mai 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 443).
3. 2 juin 1699. (*Id.*, t. 30, p. 449).
4. 9 juin 1699. (*Id.*, t. 30, p. 452).
5. *Ibid.*, t. 30, p. 452.
6. 9 octobre 1699. (*Œuvres*, t. 10, p. 41).
7. 21 octobre 1699. (*Id.*, t. 10, p. 42).

Bossuet se chargea de *dresser la Relation de ce qui s'était passé dans l'Église de France au sujet de l'affaire de Monseigneur l'archevêque de Cambrai.* Il était bien difficile qu'il la composât de manière à contenter Fénelon. Leurs divergences doctrinales persistaient ; Fénelon gardait sa doctrine et n'était nullement converti à celle de Bossuet. Dans une lettre au cardinal Gabrielli, qui avait été, avant sa promotion au cardinalat, un des cinq examinateurs favorables au livre, il écrit cette année-là même au sujet de cette assemblée : « On choisit mon principal adversaire pour arranger à sa fantaisie une relation maligne, sa haine n'étant pas encore assouvie. » Le latin brave la charité plus encore que le français : *necdum expleto odio* [1] — « Toutes les nouveautés et les erreurs qu'il avait enseignées... il les répète en termes déguisés [2]. » — « Sachant bien que je suis réduit au silence par le respect que j'ai promis et que je dois au Saint-Siège, il élève la voix impunément et, oubliant l'humanité, il s'efforce d'égorger son frère enchaîné[3]. » Par ces violentes expressions, Fénelon se venge d'un récit où l'*intérêt propre* est appelé le *salut* [4], où la publication du livre des *Maximes* est qualifiée *un évènement qu'on ne peut assez déplorer* [5], où les termes les plus durs de la censure et des procès-verbaux des assemblées provinciales sont relevés et commentés [6], où l'on prend soin de faire remarquer que *selon les vœux exprès de la plupart des provinces,* le roi *a pareillement supprimé tous les autres livres imprimés et publiés contre la défense des propositions condamnées* [7].

L'abbé de Chantérac, dans cette même année 1700, où Fénelon traitait si durement l'assemblée du clergé, prenait occasion d'une perquisition brutale faite chez un libraire de Cambrai, que l'on soupçonnait de vendre des exemplaires du livre prohibé et des écrits apologétiques supprimés, et écrivait au cardinal Gabrielli : « Par ces manœuvres, les adversaires, leur haine étant inassouvie, *inexpleto odio,* cherchent des prétextes pour recommencer la guerre... » De l'archevêque de Cambrai, pour qui il redoute de nouvelles attaques en cour romaine, il dit : « S'il avait erré (ce qui est humain) je voudrais

---

1. 22 septembris 1700. (*Œuvres,* t. 10, p. 48). (Lettre latine).

2. *Ibid.,* t. 10, p. 48.

3. *Ibid.,* t. 10, p. 48.

4. *Relation des actes du clergé sur les Maximes des Saints.* (*Œuvres de Bossuet,* éd. Outhenin-Chalandre, t. xv, p. 494).

5. *Ibid.,* p. 497.

6. *Ibid.,* pp. 507, 508, 515.

7. *Ibid.,* p. 518.

qu'il confessât son erreur publiquement... Mais comme il est pour moi absolument certain que cet archevêque n'a jamais erré ni varié, je le félicite devant Dieu de ne pas se laisser troubler et de ne pas vouloir mentir au Saint-Esprit, sous prétexte d'apaiser la tempête excitée contre lui [1]. »

Dans une autre lettre écrite au cardinal Gabrielli, vers le milieu de 1702, l'abbé de Chantérac, entre autres sujets qui pouvaient intéresser son correspondant et surtout servir les intérêts de Fénelon en cour romaine, apprécie tout ce qui s'est fait en France depuis la censure du 12 mars 1699 : « Tout le monde sait, écrit-il, que le crédit des adversaires de M. de Cambrai et l'obséquiosité des évêques en vinrent à ce point que, d'abord dans les assemblées provinciales, ensuite dans l'assemblée générale du clergé de France, ils ont dit, sous la dictée de M. de Meaux, que M. de Cambrai avait embrassé des erreurs qui furent depuis condamnées, mais qu'il était louable en ceci qu'il les avait rétractées humblement... Tout a été tenté pour que les défenses fussent regardées comme condamnées avec le livre, et pour que la doctrine ascétique de tant de saints fût condamnée... Mais de quel droit interprètent-ils mal son sens personnel, malgré ses réclamations?... Si M. de Cambrai n'a jamais embrassé les erreurs du quiétisme, bien plus, s'il n'a jamais cessé de les combattre, il s'agit seulement du texte du livre que M. de Cambrai avait écrit avec une entière bonne foi, qu'il avait confié au cardinal de Noailles en le priant de le corriger, que des théologiens remarquables, choisis par le cardinal, avaient regardé comme pur et utile, que cinq théologiens des plus savants de l'Église Romaine ont regardé (sauf un mot ajouté : *involontaire* que l'auteur avait déclaré dès le commencement tout à fait étranger à son manuscrit) comme orthodoxe et susceptible d'être interprété dans un sens favorable [2]. »

Voilà ce que pense l'abbé de Chantérac vers le milieu de 1702, trois ans après la condamnation. Disons mieux : voilà ce que pense Fénelon. Fénelon et l'abbé de Chantérac ne font qu'un, nous le savons, pensent et sentent de même sur ce sujet ; ce que nous venons de lire est-il d'un autre esprit que ce que nous avions lu dans la lettre de Fénelon au cardinal Gabrielli du 27 septembre 1700, dans les lettres relatives à l'abbé de Chévremont, dans celles qui ont suivi la censure, du 12 mars au 29 mai? Il y a plus ; cette dernière lettre au cardinal Gabrielli a été rédigée par Fénelon, ainsi qu'en témoigne la minute conservée,

---

1. 1700. L'abbé de Chantérac au cardinal Gabrielli. (*Œuvres*, t. 10, pp. 45 et 46). (Lettre latine).

2. Vers le milieu de 1702. (*Id.*, t. 7, pp. 553 et 554). (Lettre latine).

tout entière de la main de Fénelon, avec des ratures et des corrections faites par lui. Fénelon et l'abbé de Chantérac revenaient sur la chose jugée, ne pardonnaient pas au roi, aux évêques, à l'assemblée du clergé de France d'avoir déclaré solennellement qu'il avait cru et professé l'erreur, d'avoir demandé, ordonné ou approuvé la suppression des défenses, et continuaient d'abandonner dédaigneusement aux adversaires de la doctrine de l'amour pur un texte vide de ce qu'ils regardaient comme le vrai sens. Le cardinal Gabrielli les entretenait dans ces idées. Il écrivait à Fénelon et à l'abbé de Chantérac des lettres où la sympathie et l'admiration s'exprimaient avec une exubérance tout italienne, *hyperbolique* et lyrique [1]. Il attribuait sa promotion au cardinalat à l'appui qu'il avait prêté à Fénelon, durant l'affaire du Quiétisme [2]. Il annonçait à l'abbé de Chantérac que le pape Innocent XII avait déclaré qu'il voulait nommer Fénelon cardinal [3]. Fénelon et l'abbé de Chantérac espéraient-ils obtenir, sous le pontificat d'Innocent XII d'abord, ensuite sous celui de Clément XI, l'ancien cardinal Albani, une réhabilitation de la doctrine condamnée? Ces rapports entre le cardinal Gabrielli et Cambrai nous autoriseraient à le croire.

Nous en avons d'autres preuves ou d'autres indices. Dans une lettre au duc de Chevreuse du 19 décembre 1709, Fénelon écrit : « J'oubliais de vous dire que si le Roi voulait s'assurer de mes sentiments sur les questions de mon livre condamnés, il pourrait prendre la voie canonique, qui serait de le savoir par le Pape. Le Pape me demanderait quelle est ma doctrine, s'il en doutait, et je lui en rendrais compte par un écrit, qui ne laisserait rien de douteux... Ce Pape-ci a vu mes défenses, et les a approuvées dans le temps [4] ». Le 10 février 1710 [5], il envoie au duc de Chevreuse un *mémoire ostensible au P. Le Tellier sur les affaires de doctrine* ; c'est à dessein de préparer, par le moyen du confesseur du roi, l'assemblée du clergé de France qui s'ouvrit le 10 mars de cette année. Un chapitre de ce mémoire a pour sujet le livre des *Maximes* et le Télémaque ; Fénelon réunissait les deux causes de sa disgrâce. Il conjure le P. Le Tellier de ne rien hasarder et de ne s'exposer jamais à se rendre inutile au bien de l'Église *pour un homme qui est, Dieu merci, en paix dans l'état humiliant où Dieu l'a mis.*

---

1. Voir en particulier la lettre du 9 janvier 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 532).
2. A l'abbé de Chantérac, 9 januarii 1700. (*Id.*, t. 7, p. 533).
3. *Ibid.*, p. 533. — Cf. lettre du cardinal de Bouillon, *Appendice*, p. 38.
4. 19 décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 300).
5. 10 février 1710. (*Id.*, t. 7, p. 303).

Cependant il prépare soigneusement le confesseur du roi à pouvoir donner sur toute l'histoire du livre, sur ses intentions et sa doctrine, les renseignements les plus précis : « D'ailleurs, dit-il entre autres choses, feu M. de Meaux a combattu mon livre par prévention pour une doctrine pernicieuse et insoutenable, qui est celle de dire que la raison d'aimer Dieu ne s'explique que par le seul désir du bonheur. On a toléré et laissé triompher cette indigne doctrine, qui dégrade la charité en la réduisant au seul motif de l'espérance. Celui qui errait a prévalu ; celui qui était exempt d'erreur a été écrasé ». Après avoir fait cette terrible antithèse, il dit de son livre qu'il l'a *sacrifié à jamais avec joie et docilité à l'autorité du Saint-Siège* [1]. Dix ans après la condamnation, n'espère-t-il pas, ou au moins ne désire-t-il pas ardemment une juste réhabilitation qui le fasse sortir de cet *état humiliant* ? Bien qu'il dise mélancoliquement : « on m'a renvoyé : c'est à moi à demeurer en paix dans la place... Je n'ai aucun désir de changer ma situation [2]... » ; n'y a-t-il pas là aussi quelque vague espoir de rentrer en grâce, fondé sur cette réhabilitation ?

Cette doctrine qui lui tenait tant à cœur, il entreprit de l'exposer amplement dans une dissertation en latin qui pût être soumise à l'examen du pape Clément XI. Le manuscrit original de la première rédaction *formerait un volume de cinq à six cents pages in-octavo* [3]. Il en fit une nouvelle rédaction écourtée qui comprend encore cent vingt pages de l'édition des *Œuvres complètes*. Puis il réduisit encore cette dissertation déjà réduite et en fit une lettre au pape, datée du 8 mars 1701. Il y disait : «... Il est certain, Très Saint Père, que j'ai apporté dans mes écrits apologétiques beaucoup de correctifs et tempéraments, pris du contexte même et mis à dessein à côté de chacune des propositions, pour qu'elle ne fussent jamais interprétées dans un mauvais sens. Le bref pontifical a déclaré que ces correctifs et tempéraments ne suffisaient pas et je me suis soumis avec docilité et simplicité... Par amour pour la paix, j'ai supporté en silence les choses les plus difficiles à supporter : je propose en secret à Votre Sainteté cette question seulement à examiner : mes adversaires confondent à dessein mon livre condamné avec les écrits apologétiques qui ne sont pas du tout condamnés, pour que l'amour de bienveillance, qui a été tant défendu dans les écrits

---

1. *Fragments d'un mémoire sur les affaires du jansénisme et sur quelques autres affaires du temps*. (*Œuvres*, t. 7, pp. 664 et 665).

2. *Ibid.*, t. 7, p. 664.

3. Gosselin : *Histoire littéraire*, Section III, § 1er, art. XXX. (*Œuvres*, t. I, p. 51).

apologétiques, ne soit pas regardé comme exempt de censure [1]. » Il se plaignait avec une éloquence pleine d'amertume d'avoir été de nouveau calomnié par l'assemblée du clergé de France : « L'assemblée... chargea de la Relation des faits M. l'évêque de Meaux, c'est-à-dire celui que tout le monde sait avoir été le plus acharné de mes adversaires... Sous un nom étranger, il me déchire impunément et m'insulte pendant que je me tais. Il reprend des choses fausses, absurdes, évidemment contradictoires et déjà réfutées dans les écrits apologétiques... Dans cette Relation, les évêques ne doutent pas que je n'aie été attaché intérieurement aux erreurs condamnées et que je n'aie écrit mon livre pour défendre cette folie. Qu'ils disent de quelle manière ils le savent... Savent-il mieux que l'auteur lui-même... ce qu'il a pensé au fond de sa conscience ? [2] » Vers la fin, le ton de la lettre devient grave et solennel ; c'est une confession faite au pape ; mais c'est surtout un appel à la justice d'ici-bas, avant d'affronter la justice de Dieu : « Très Saint-Père, je confie à votre cœur ces derniers mots, comme si je devais bientôt mourir. Celui qui sera mon juge, celui qui scrute les cœurs, Dieu sera mon témoin ; il sait que je ne mens pas. » Pour la théologie mystique, il n'a pas dépassé les limites nettement tracées dans les écrits apologétiques. Il revient sur ce mot *involontaire* de la treizième proposition condamnée, qui est le fait de son éditeur, qu'on a faussement attribué à l'auteur, malgré ses dénégations, et qui a fait condamner sévèrement les autres propositions : « ...Que si, à cause de ce mot, quelque censure avait été appliquée à l'ouvrage tout entier, qu'un Père très juste se souvienne que c'est pour une faute de copiste qui ne me touche en rien que je subis la peine la plus sévère. » Il revient même sur l'ensemble des propositions, au sujet desquelles il disait autrefois qu'il n'avait pas *fait des propositions détachées* [3], qu'il appelait même des *propositions tronquées* [4] : « Bien que les propositions prises à part, comme elles sont dans le bref, soient dénuées de tous les tempéraments et correctifs dont je les croyais accompagnées et munies dans le contexte, et dont beaucoup de théologiens romains avaient fait le plus grand cas, je fais cependant le sacrifice de mon propre sentiment, et je promets solennellement et formellement une obéissance et une docilité éternelles et absolues. » Il ne dit pas, mais il laisse un peu entendre qu'il souhaite une compensation pour cette injustice. Deux mots de la

---

1. *Epistola I de amore puro.* (*Œuvres*, t. 3, pp. 547 et 548).
2. *Ibid.*, t. 3, p. 550.
3. Lettre du 19 février 1698. (*Id.*, t. 9, p. 327).
4. Lettre du 20 février 1699. (*Id.*, t. 9, p. 686).

fin méritent surtout d'attirer notre attention, parce qu'ils résument nettement l'idée de toute la lettre : « Cette doctrine du pur amour a mauvaise réputation (male audit). » — « Les vrais théologiens sont tristes (maesti silent) et continuent d'espérer silencieusement [1]. » N'est-ce pas dire au pape ? consolez donc ces théologiens ; déliez leur langue ; permettez-leur de défendre l'amour pur contre ceux qui l'ont calomnié ; ce sera, pour celui qui en a exposé la théorie dans le livre des *Maximes* et les écrits apologétiques, une réhabilitation à laquelle il a droit.

Fénelon envoya-t-il cette lettre au pape ? Non, sans doute ; car il y a, sur le même sujet, quoique en termes différents, une autre lettre au pape, plus longue de moitié, et faite d'après un plan nouveau. Il ne se lassait pas de méditer cette doctrine ; elle se confondait avec sa vie ; il ne se lassait pas non plus de l'exposer, et il l'exposait sans se répéter, au moins pour la composition et pour le style. Cette seconde lettre n'est pas datée comme la première. Mais les faits qui en furent l'occasion sont de 1712. Le cardinal de Noailles avait eu l'air d'insinuer, dans la *Réponse au Mémoire du Roi* sur sa querelle janséniste avec les évêques de Luçon et de La Rochelle, que l'archevêque de Cambrai et les évêques hostiles au P. Quesnel protégé par le cardinal, négligeaient et favorisaient, de concert avec les jésuites, d'autres erreurs et en particulier celle des quiétistes, pendant qu'ils étaient *si animés contre le jansénisme* [2]. Ce n'était qu'une insinuation ; encore fallait-il la déduire du rapprochement de plusieurs textes séparés dans un long mémoire [3]. Fénelon saisit avec empressement cette occasion ou ce prétexte de décharger ou de délivrer son âme. Une simple allusion au quiétisme suffit pour faire remonter à la surface tous les fâcheux souvenirs, tous les regrets, et ce désir plus ou moins conscient d'une réhabilitation, que nous avons vu déjà tant de fois exprimé : « Si M. le cardinal de Noailles peut prouver que j'insinue quelque erreur, écrit-il à ce propos au P. Le Tellier, je le somme de le déclarer à la face de toute l'Église... Je supplie très instamment et très respectueusement le Roi de demander au Pape mon supérieur, que Sa Sainteté lui apprenne ce qu'elle connaît de mes sentiments... Encore une fois, je proteste devant Dieu que je ne veux jamais excuser ni directement ni indirectement les expressions

1. *Epistola I de amore puro*. (*Œuvres*, t. 3, pp. 550 et 551).

2. Au P. Le Tellier, 27 juin 1712. (*Id.*, t. 8, p. 70).

3. Examen de l'écrit intitulé : Réponse du cardinal de Noailles au mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner (juin 1712). (*Id.*, t. 8, pp. 71 et suivantes) ; voir en particulier : XIII (p. 84), XXVII (p. 100), XXX (p. 104).

de mon livre condamné ; mais, pour mes sentiments personnels, j'ose espérer que le vicaire de Jésus-Christ ne dédaignera pas de répondre de leur pureté [1]. » Aussitôt, il se met à rédiger une lettre au pape. « Loin de moi, Très Saint Père, la pensée de vouloir défendre directement un livre condamné par le vicaire de Jésus-Christ... Cependant l'équité et la vérité demandent que l'on distingue du vrai sens du livre le sens de l'auteur, son idée et son intention [2]. » Et il expose encore, en vingt pages, son sens, son intention et sa doctrine. « Tous ces points de doctrine que je rappelle très brièvement, on les trouve plus longuement expliqués dans les Écrits apologétiques, dont un très grand nombre d'exemplaires sont encore à Rome. Tout ce que je viens de dire a été écrit, je l'affirme, solennellement, non pour défendre le livre que j'ai depuis longtemps abandonné avec le vicaire de Jésus-Christ, mais pour prouver de quelle sincérité, de quelle haine pour l'illusion, de quel amour pour la bonne doctrine, j'ai été animé en composant mon malheureux livre [3]. » Comme dans la première lettre, le ton devient, vers la fin, solennel et pathétique : « Déjà vieux, je ne demande que cette consolation, qu'un fils parfaitement instruit par son père puisse obéir à son père... C'est devant Dieu et en Jésus-Christ que je parle : je vous supplie par Jésus-Christ lui-même de ne pas me laisser vivre et mourir dans l'erreur, si l'erreur s'est glissée chez moi. Mais si, jusqu'ici, j'ai été dans la bonne voie et dans la vérité, ne me laissez pas dans l'angoisse au sujet d'une doctrine qui me paraît être la saine doctrine et rendez-moi la paix intérieure [4]. » Cette paix intérieure, il ne l'avait pas plus en 1712 qu'en 1701. Le souci persistait. La blessure ne se fermait pas.

Avec de tels regrets, pouvait-il facilement se rapprocher des trois prélats qui avaient contribué à sa condamnation ? Déjà, nous avons surpris dans les lettres au cardinal Gabrielli, dans les lettres au pape *sur l'amour pur*, quelques mots vifs contre ces prélats, et surtout contre l'un des trois. Dans la lettre écrite vers le milieu de 1702 au cardinal Gabrielli, l'abbé de Chantérac disait, au sujet de cette réconciliation : « S'ils faisaient eux-mêmes des avances à leur confrère pour amener une réconciliation, ils craindraient deux inconvénients : 1° Tous les honnêtes gens s'écrieraient qu'ils ont eu des torts à son égard et qu'enfin ils se repentent ; 2° l'éclat de leur confrère les éclipserait ; car le peuple et les grands applaudiraient à son retour.

1. Au P. Le Tellier, 27 juin 1712. (*Œuvres*, t. 8, p. 70).
2. *Epistola II de amore puro*. (*Id.*, t. 3, p. 552).
3. *Ibid.*, t. 3, p. 570.
4. *Ibid.*, t. 3, pp. 570 et 571.

Mais notre archevêque, qui est maintenant cher à tous les gens pieux et honnêtes, s'avilirait tout à coup à leurs yeux, si, en flattant honteusement ses adversaires, il semblait approuver ce qu'ils ont fait contre lui et rechercher la faveur de la cour [1].» Ce que dit ici l'abbé de Chantérac, c'est ce que pense Fénelon, trois ans après la condamnation. Fénelon ne fera pas la moindre avance, pour ne pas avouer, par cette démarche, qu'il ait eu tort et ses adversaires raison. Fénelon, avec une malveillance dont nous avons trouvé plus d'une trace dans sa correspondance et celle de l'abbé de Chantérac, prête à ses adversaires des sentiments d'amour-propre, de mesquine jalousie, qui les empêchent de faire aussi, de leur côté, la moindre avance. La réconciliation n'est-elle pas impossible ?

L'évêque de Chartres, Godet des Marais, avait pris à cette affaire une part moins active, il avait témoigné publiquement moins de passion que ses confrères ; modéré par caractère, ami de M. Tronson, qui resta l'ami de Fénelon, il oublia, moins que les autres, les rapports d'amitié qui l'avaient uni à Fénelon. Il est vrai que c'était lui qui avait pris sur l'âme de Madame de Maintenon une influence prépondérante, qui avait le premier attiré l'attention de Madame de Maintenon sur certains conseils exagérés de désappropriation que Fénelon lui donnait, qui, par sa situation de directeur, était à même d'empêcher ou de corriger bien des choses, durant cette longue et âpre querelle de doctrine et de passion ; et ce souvenir était peut-être le grand obstacle à ce rapprochement. Ce fut l'évêque de Chartres qui fit les premiers pas. Il le félicita de sa soumission. Il se disait *touché de l'action humble et généreuse que* Fénelon venait *de faire*. Il appelait cette soumission le *plus sincère retour* [2]. Fénelon répondit par un « humble remerciement », d'une politesse parfaite, mais froide, très bref, sans aucune démonstration d'amitié [3]. En envoyant la copie de la lettre de l'évêque de Chartres à l'abbé de Chantérac, Fénelon disait : « Elle a ses épines [4]» Ces *épines* ne peuvent être que ce *sincère retour* dont elle parlait. Un *retour* suppose qu'on s'était égaré ; et nous savons que Fénelon n'a jamais avoué qu'il se fût égaré. Dans un fragment de lettre au duc de Chevreuse, de la fin de 1699 ou du commencement de 1700, nous lisons, sur l'évêque de Chartres et ses rapports avec les jansénistes : « Ce qui est certain,

---

1. Vers le milieu de 1702; l'abbé de Chantérac au cardinal Gabrielli. (*Œuvres*, t. 7, p. 554).

2. Avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 9).

3. Avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 9).

4. 24 avril 1699. (*Id.*, t. 10, p. 14).

c'est que M. de Chartres est un vrai homme à se laisser amuser par le parti, jusqu'à ce qu'ils l'auront mis hors de portée de leur résister. Ils le tiennent par Madame de M., qui ne veut pas, pour son honneur, que le triumvirat qu'elle a protégé contre moi se rompe et s'entre-déchire [1].» Le *triumvirat*, voilà un mot trouvé. Est-il bien sûr que Madame de Maintenon veuille maintenir ce *triumvirat*, même en favorisant le jansénisme? Quand il nous représente l'évêque de Chartres comme un courtisan de caractère faible, Fénelon n'obéit-il pas, même sans le savoir, à un ressentiment secret ? N'est-ce pas la passion, plus que la raison, qui a dicté ces quelques lignes ? L'année suivante, l'évêque de Chartres ayant pris soin, à la cour, de deux parentes pauvres de Fénelon, uniquement parce qu'elles étaient les parentes de Fénelon, le curé de Versailles, M Hébert, se chargea de le lui dire dans une lettre, de lui faire, de la part de l'évêque de Chartres, *bien des compliments*, de l'*assurer d'un attachement sincère et cordial* [2]. « J'ai répondu, écrit Fénelon à l'abbé de Langeron..., que je priais le curé de faire mille remercîments pour les compliments dont il s'était chargé vers moi, et que ceux dont je le suppliais de se charger aussi, étaient très sincères. Cela n'est-il pas assez court ? [3]» Il s'applaudit donc et sourit d'avoir répondu aux avances de l'évêque de Chartres par une brièveté et une sécheresse très courtoises. Dans la minute conservée de cette réponse au curé de Versailles, Fénelon, après avoir dit qu'il n'aurait jamais de peine à recevoir la lettre que l'évêque de Chartres se promettait de lui écrire, écrivit ces mots, qu'il biffa ensuite d'un trait, sans doute parce qu'ils lui parurent être une expression trop claire de ses sentiments intimes : « Je prie Dieu tous les jours pour ce prélat ; je lui souhaite toutes les plus abondantes bénédictions... Je crois seulement que je ne dois jamais faire certains pas, qui persuaderaient au monde que je reconnais qu'on a eu raison d'attaquer ma sincérité en matière de foi [4]. » L'abbé de Chantérac, dans une lettre au cardinal Gabrielli, résume cette réponse de Fénelon et ajoute : « Elle parut sans doute trop sèche à l'évêque de Chartres. Il souhaitait et cherchait à obtenir une réponse où l'archevêque de Cambrai aurait avoué que ce n'était pas sans raison qu'il avait subi tant de mauvais traitements, et aurait mendié son patronage, pour rentrer en faveur à la cour [5]. »

---

1. Fin de 1699 ou commencement de 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 225).
2. Fénelon à l'abbé de Langeron, 11 octobre 1701. (*Id.*, t. 7, p. 550).
3. *Ibid.*, p. 550. — Cf., plus haut, p. 157.
4. Fénelon à M. Hébert, 27 septembre 1701. (*Id.*, t. 10, p. 49).
5. L'abbé de Chantérac au cardinal Gabrielli (vers le milieu de 1702). (*Id.*, t. 7, p. 554). Lettre latine.

L'abbé de Chantérac sait bon gré à Fénelon, et on peut conjecturer que Fénelon se savait bon gré à lui-même, d'avoir repoussé ainsi les avances d'un prélat *qui jouissait auprès du roi d'un immense crédit, supérieur à celui de tous les autres* [1]. La lettre de l'évêque de Chartres, annoncée par le curé de Versailles, ne vint pas. A la date du 2 août 1704, nous trouvons une réponse de Fénelon, plus cordiale de ton, à une demande que lui avait adressée l'évêque de Chartres. L'évêque de Chartres avait évoqué le souvenir d'*une amitié* intime de *plus de trente ans*. « Dieu sait, répond Fénelon, que je n'ai jamais cessé de vous honorer avec les sentiments qui vous sont dus : je le prie de vous combler de ses grâces pour le service de l'Église [2].» Une lutte commune contre le jansénisme, dans laquelle Fénelon attachait le plus grand prix à un accord avec *M. de Chartres*, sans le rechercher [3], avait aidé à ce rapprochement.

Le rapprochement était plus difficile de Fénelon à Bossuet et au cardinal de Noailles.

Bossuet, comme l'évêque de Chartres, fit les premiers pas vers une réconciliation. Le 27 mars 1699, le duc de Beauvilliers annonçait à Fénelon cette nouvelle : « A propos de soumission, M. de Meaux m'a chargé de vous mander que, dans une lettre que vous avez écrite depuis peu à M. le nonce, vous lui aviez imputé d'avoir répandu que votre soumission ne serait qu'apparente et point intime ni sincère. Il dit que jamais il n'a tenu à qui que ce soit un discours semblable... et aurait tort devant Dieu et devant les hommes d'avoir de vous un pareil sentiment [4]. » A quoi Fénelon répond le 29 mars : « Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il m'est impossible de concevoir comment il a pu vous dire qu'il aurait un reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes, s'il mettait en doute la droiture de mon cœur et la sincérité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la face de toute l'Église, jusque dans son dernier imprimé ? Quinze jours ne peuvent pas m'avoir changé en un honnête homme. Mais il n'est pas question d'approfondir ses paroles, et j'en laisse l'examen entre Dieu et lui : nous n'avons plus rien à démêler entre lui et moi [5]. » Quelle précision élégante dans cette fin, mais aussi quelle sécheresse hautaine ! Que nous sommes loin de l'oubli et du pardon des injures ! Il est vrai que,

1. Lettre au cardinal Gabrielli. (*Œuvres*, t. 7, p. 554).
2. 2 août 1704. (*Id.*, t. 7, p. 588).
3. Voir la lettre à l'abbé de Langeron du 24 mai 1703. (*Id.*, t. 7, p. 570).
4. 27 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 719).
5. 29 mars 1699. (*Id.*, t. 9, p. 720).

quand il écrivait ces lignes, la blessure était encore toute fraîche, puisqu'il ne savait que depuis quatre jours la nouvelle du bref de condamnation, *aussi sévère que si M. de Meaux l'avait dressé.* « Je lui ai fait faire, écrit Bossuet, des honnêtetés depuis la censure, auxquelles il n'a pas répondu un seul mot [1]. »

Un an après, ses sentiments n'étaient guère changés ; il écrivait à un religieux qui, sans doute, lui avait, dans une lettre, parlé de cette trop fameuse affaire : « Rome a parlé ; c'est à moi à me soumettre et à m'humilier. Que M. de Meaux jouisse de sa victoire ; il le peut ; je ne l'en estimerai pas moins pour cela. Celui qui lit au fond des cœurs nous jugera un jour, et c'est à son tribunal que je l'attends [2]. » L'accusé, le condamné en appelle solennellement, contre son accusateur, au jugement de celui sur qui la faveur n'a plus de prise et qui peut réformer les jugements d'ici-bas. Il a pu pardonner ; au fond, il n'a rien oublié.

Après la mort de Bossuet, le bruit se répandit que Fénelon avait fait à Cambrai son oraison funèbre, et qu'il y avait déclaré qu'il devait à M. de Meaux *l'obligation de l'avoir retire de l'erreur.* « Je me tue de dire que tout cela est faux, lui écrivait un bénédictin fort lié avec lui, le P. Lami ; on prétend que ce n'est que par prévention que je parle ainsi [3]. » Fénelon répondit : « Il est vrai .. que j'ai prié Dieu de bon cœur pour M. de Meaux ; mais je n'ai jamais songé à ordonner pour lui des prières dans mon diocèse : ce n'est point un usage établi entre les évêques, et vous savez que je n'aime pas l'affectation des choses extraordinaires. J'ai encore moins pensé à faire une oraison funèbre de ce prélat [4]. » C'est tout ; ni éloge, ni blâme, ni regret de ce que l'Église de France avait perdu en perdant Bossuet. Dans la visite qu'il fit à Fénelon au mois de septembre de cette année 1704, Le Dieu croyait bien que Fénelon lui parlerait de Bossuet. Après le dîner, l'archevêque l'invita à se promener avec lui « le long de la grande enfilade de son appartement neuf ; » il lui parla toujours de piété, « sans me dire jamais, ajoute Le Dieu, un seul mot de M. de Meaux, ni en bonne ni en mauvaise part. » Le soir, au souper, la conversation tomba sur la mort de Bossuet : « ...Le prélat me demanda nommément qui l'avait exhorté à la mort... Au reste j'ai cru que ce prélat, me faisant cette dernière question, pensait que M. de Meaux avait besoin, à la mort, d'un bon conseil et d'une personne d'autorité

1. 1er juin 1699. (*Œuvres de Bossuet*, t. 30, p. 445).
2. Au P***, 9 mars 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 535).
3. 16 août (1704). (*Id.*, t. 7, p. 591).
4. 23 août 1704. (*Id.*, t. 7, p. 591).

capable de le lui donner... Et, dans tous ces entretiens, M. l'archevêque de Cambrai n'a pas dit le moindre mot à la louange de M. de Meaux [1]. » La réserve de Fénelon a étonné l'abbé Le Dieu. Nous qui connaissons mieux les sentiments secrets de Fénelon, elle nous étonne moins. Dans la seule question qu'il lui ait adressée sur les derniers moments de Bossuet, Le Dieu a cru remarquer, entre autres choses, un souvenir de leur querelle ; nous pouvons affirmer avec plus de certitude que lui que ce souvenir y était ; Fénelon voulait par là faire sentir que Bossuet avait besoin pour bien mourir de quelqu'un qui pût avertir sa conscience de certaines erreurs et de certains torts graves. Dans une lettre écrite, trois ans plus tard, à M. de Sacy, le souvenir de Bossuet est encore évoqué par Fénelon ; mais c'est pour protester qu'on ne lui fait pas justice, si on croit l'offenser en louant les *talents de feu M. de Meaux et ses écrits contre les protestants.* « Ceux qui me voient tous les jours pourraient vous dire que, quand on parle de théologie, de philosophie, de poésie ou d'éloquence, je tâche de faire bonne justice à un grand nombre de choses très estimables que j'ai remarquées dans les ouvrages de M. de Meaux, ou que je me souviens de lui avoir ouï dire en conversation... Je prie Dieu de tout mon cœur pour sa personne ; je n'en parle jamais que pour approuver sans affectation beaucoup de choses excellentes qu'il a écrites [2]. » On le voit, à cette date du 24 décembre 1707, il reste encore dans l'éloge de Bossuet orateur, écrivain, docteur, en deçà de la juste mesure ; mais il semble bien que la passion ne fasse plus autant de tort à son jugement, quand il parle de lui, et que la mort ait fait dans son âme l'apaisement.

Bossuet mourut le 12 avril 1704, Godet des Marais le 26 septembre 1709 ; le cardinal de Noailles survécut à Fénelon ; c'est avec lui que Fénelon aurait eu le plus longtemps occasion de se réconcilier, si la querelle janséniste n'était venue se mettre à la traverse et ajouter aux regrets du passé de nouveaux obstacles à un rapprochement. La prévention du cardinal de Noailles en faveur du parti janséniste lui mit sur les bras des affaires bien plus épineuses que celle du quiétisme, et la comparaison que l'on put faire de son attitude avec celle de Fénelon à l'égard de Rome ne fut pas à son avantage. Les mauvaises langues disaient que le cardinal de Noailles travaillait, sans le savoir, à relever Fénelon [3].

Fénelon avait beaucoup à oublier pour se rapprocher du cardinal de Noailles. Dans un fragment de lettre au duc de Chevreuse, écrit à

1. *Journal*. II, pp. 169 et 170.

2. 24 décembre 1707. (*Œuvres*, t. 7, p 631).

3. Le P. Lallemant à Fénelon, 8 février 1714. (*Id.*, t. 8, p. 221).

la fin de 1699 ou au commencement de 1700, dont nous avons extrait déjà quelques paroles vives contre l'évêque de Chartres, Fénelon s'est exprimé avec plus de liberté encore à l'égard du cardinal de Noailles : « Je sais, dit-il, que M. de Paris a dit au curé de Versailles qu'il faisait ses efforts pour me faire rappeler à la cour et qu'il y aurait réussi sans Télémaque qui a irrité Madame de M. et qui l'a obligée à rendre le roi ferme pour la négative. » Fénelon trouve que *ce discours* s'accorde mal avec d'autres détails de sa conduite ; « ce discours ... vient de vanterie sur sa générosité pour moi... Mais il voudrait assembler les deux avantages, l'un de faire l'homme généreux pour se justifier vers le public sur mon affaire, et me rendre odieux en se justifiant ; l'autre d'être généreux à bon marché, et de ne rien oublier pour me tenir en disgrâce [1]. » Le portrait n'est pas flatté ; ce que la langue chrétienne appelle *jugement téméraire* n'y a-t-il pas même sa grande part, et Fénelon, par ressentiment, n'ajoute-t-il pas beaucoup à cette générosité hypocrite ? Hypocrite : ce mot, quelque vif qu'il soit, est bien le mot propre pour désigner le défaut principal que Fénelon et l'abbé de Chantérac ont attribué à l'archevêque de Paris au cours de la querelle. Ce jugement sévère persiste chez Fénelon et lui fait interpréter dans un sens défavorable des paroles et des démarches peut-être sincères. Il est préoccupé de cette idée que l'archevêque de Paris *ne peut que le craindre* [2], et que, s'il a l'air d'agir comme s'il l'aimait encore, il le fait par politique, détruisant en secret ce qu'il fait en public et mettant ainsi en apparence du côté de Fénelon tous les torts. Fénelon semble donc, à cette date, moins d'un an après la condamnation, aussi éloigné du cardinal de Noailles que de Bossuet.

Le 9 janvier 1707, Fénelon, écrivant à la duchesse de Mortemart, fait allusion à une autre tentative de rapprochement de la part du cardinal. *M. Quinot*, ancien précepteur des fils du duc de Beauvilliers, attaché au cardinal de Noailles, a dit à un ecclésiastique de Cambrai, *M. Provenchères*, que le cardinal de Noailles *lui avait témoigné les plus belles choses du monde* pour Fénelon, *jusqu'à faire entendre qu'il serait venu le voir à la Vilette*, par où est passé Fénelon pour se rendre aux eaux de Bourbon, s'il avait cru *les choses bien disposées* de sa part : « Voyez, ma bonne duchesse, écrit Fénelon, s'il n'est pas à propos que vous lui disiez que je suis très éloigné d'avoir le cœur malade contre M. de Noailles ; que je voudrais, au contraire, être à portée de lui témoigner tous les senti-

---

1. Fin de 1699 ou commencement de 1700. (*Œuvres*, t. 7, p. 225).
2. *Ibid*, t. 7, p. 225.

ments convenables; mais que je ne crois pas devoir faire des avances qui feraient croire au monde que je me reconnais coupable de tout ce qu'on m'a imputé et que j'ai quelque démangeaison de me raccrocher à la cour [1].» C'est le point d'honneur ou, pour mieux dire, le respect humain qui lui fait repousser les avances du cardinal ; les accepter, y répondre, ce serait un aveu qu'il a cru, enseigné, défendu une erreur ; s'il est vrai qu'il n'ait plus *le cœur malade* à l'égard du cardinal, il se complaît trop dans son état de victime et il a trop le souci de l'opinion, du *qu'en dira-t-on*, pour s'exposer au danger, sans doute imaginaire, de faire prendre l'oubli et le pardon pour un aveu ; et il continue de se retrancher dans sa fière attitude passive.

La maréchale de Noailles, belle-sœur du cardinal, ancienne amie de Fénelon, qui, depuis sa disgrâce, l'avait assuré plusieurs fois de son estime et de sa sympathie, essaya de les réconcilier. A la mort du maréchal de Noailles, elle fit demander à Fénelon d'envoyer ses condoléances au cardinal. Fénelon répond, le 23 novembre 1708, à l'abbé de Salians qu'elle avait pris pour négociateur: « Quelle apparence y avait-il que j'allasse tout à coup, par un compliment, renouveler un commerce avec une personne qui a voulu le rompre depuis plus d'onze ans? Pendant tant d'années, il y a eu assez d'occasions où M. le cardinal de Noailles aurait pu très naturellement me donner quelque marque de son souvenir. Il sied toujours bien aux gens en prospérité de prévenir les autres, et aux gens en disgrâce d'être réservés et sans empressement... Si notre réunion ne se fait jamais en ce monde, au moins j'espère qu'elle se trouvera toute faite en l'autre [2]. » Le 5 janvier 1709, après de nouvelles instances, il dit encore à l'abbé de Salians: « Il me paraît qu'on ne raccommode jamais solidement deux personnes, quand on ne nettoie pas le fond... Mais il y a une véritable bienséance à garder qui me retient. Je ne pourrais la négliger sans me condamner et me flétrir moi-même, sur ce qui m'est personnel... Je ne compte pour rien tout ce qui n'irait qu'à des honnêtetés vagues, sans rétablir le fond. Le monde ne m'est rien... Je suis vieux, infirme, désabusé des hommes... La véritable union que la religion demande est faite [3]. » Il rejette un accommodement *superficiel et plâtré* [4].

Ce *fond à nettoyer* était double. Le souvenir du quiétisme pou-

---

1. 9 janvier 1707. (*Œuvres*, t. 7, p. 257).
2. 23 novembre 1708. (*Id.*, t. 7, p. 644).
3. 5 janvier 1709. (*Id.*, t. 7, p. 647).
4. *Ibid*, t. 7, p. 647.

vait s'atténuer, sinon s'effacer ; le jansénisme les sépara d'année en année davantage [1].

*
* *

Le souvenir de la querelle du Quiétisme, le regret de n'avoir pu faire réhabiliter sa doctrine, suivirent Fénelon jusqu'à ses derniers moments et entre les bras de la mort. Son testament fait le 5 mai 1705, confirmé le 5 janvier 1715, l'avant-veille de sa mort, porte la trace de ce souvenir et de ce regret. Il y parle de sa *soumission*, de sa *docilité de petit enfant*, après la condamnation du livre des

---

1. Cf., plus haut, p. 161, note 3, un épisode de cette guerre contre le jansénisme, où la clandestinité eut une trop grande part : l'affaire du mandement des évêques de Luçon et de La Rochelle. Un autre épisode important est l'affaire de la *Dénonciation* anonyme, au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et à son frère, évêque de Châlons, de la *Théologie dogmatique et morale de M. Habert*, ami de l'un et de l'autre (début de 1711). Dans une lettre à la maréchale de Noailles, du 7 juin 1712, Fénelon disait : « Quoique je n'aie aucune part à la Dénonciation... » (*Œuvres*, t. 8, p. 66). L'idée de cet écrit intitulé : *Dénonciation* est bien de Fénelon, qui, dès le 24 novembre 1709, écrivait au duc de Chevreuse : « Je crois qu'il est essentiel de dénoncer à l'Église la *Théologie* de M. Habert ; » et lui envoyait une lettre à un évêque contre cette *Théologie*, en le priant de l'examiner avec le P. Le Tellier, de la brûler, s'ils croyaient qu'elle dût être supprimée, et, si au contraire ils la jugeaient utile et bonne, de la confier aux pères jésuites, Germon et Lallemant, « nos bons amis », disait-il, « qui auront soin de l'imprimer *. » Cette lettre parut décisive au duc de Chevreuse comme au P. Le Tellier : on lui conseilla de lui donner la forme d'un mandement **. Mais Fénelon écrit, le 3 juillet 1710 : « J'ai de la répugnance à condamner, par un mandement, la *Théologie* de M. Habert. On croira que c'est pour piquer M. le cardinal de Noailles, son protecteur. Je pencherais à faire faire une simple dénonciation par un homme qui l'exécuterait bien sur mon projet de lettre que vous avez lu ***. » La lettre sur la *Théologie* de M. Habert va donc prendre la forme d'une dénonciation anonyme. Le 13 novembre 1710, le duc de Chevreuse écrit au sujet du P. Le Tellier : « Il est content du parti pris d'une forte dénonciation sur la *Théologie* de M. Habert ****. » La *Dénonciation* parut quelque temps après. « J'apprends, écrit Fénelon le 15 février 1711, à son confident le duc de Chevreuse, que M. le cardinal de Noailles croit que je suis l'auteur de la *Dénonciation* contre M. Habert. Il se trompe fort... Je désavoue cet ouvrage et je loue celui qui l'a fait *****. » Le 16 mars 1711, il lui dit encore : « Il est vrai que je n'ai pas fait la *Dénonciation*, mais je l'ai lue et un peu corrigée : elle n'est qu'un tissu des morceaux pris de moi. »

*. *Œuvres*, t. 7, p. 294.

**. 1er décembre 1709. (*Id.*, t. 7, p. 294).

***. *Id.*, t. 7, p. 318.

****. *Id.*, t. 7, p. 331.

*****. *Id.*, t. 7, p. 334.

Maximes. Il y rappelle que les *termes de trouble involontaire* n'étaient pas *dans* le *corps de son texte original*, qu'ils *avaient été mis à la marge*. Il y rappelle la confiance qu'il avait dans ses correctifs : « ...Il me semblait, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre écartaient avec évidence tous les sens faux ou dangereux [1]. »

Il faut entendre dans un sens assez large ces mots : *docilité de petit enfant* que nous venons de lire dans son testament et cette phrase de la belle lettre d'adieu qu'il dicta de son lit de mort, le 6 janvier 1715, pour le P. Le Tellier et, par le P. Le Tellier, pour le roi : « J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue [2]. » Depuis qu'il eut déclaré adhérer au jugement du pape Innocent XII *du fond du cœur et sans restriction* [3], il n'a pas dit ni écrit publiquement *un seul mot pour justifier son livre* [4]. Sa soumission fut courageuse ; elle eut l'apparence d'un acte admirable d'humilité chrétienne ; mais elle ne fut pas simple ; elle ne fut pas, comme on l'a dit, *un acte intérieur* d'une parfaite simplicité, nous croyons l'avoir amplement démontré. Ce fut un acte complexe, ou au moins double ; le chrétien, l'évêque se soumettait à la condamnation *du fond du cœur et sans restriction ;* mais, en même temps, l'auteur du livre des *Maximes* et des écrits apologétiques gardait soigneusement, défendait avec jalousie, espérait faire réhabiliter son sens et sa doctrine. Plus humble, moins confiant dans son sens propre, plus désintéressé et plus saint, Fénelon se serait dit : Les propositions de mon livre qui ont été condamnées renferment en somme toute ma doctrine mystique ; c'est donc qu'elle est fausse, raffinée, impraticable, au moins en partie ; celle de M. Meaux n'est peut-être pas la bonne ; mais la mienne est, à coup sûr, à certains égards, défectueuse, répréhensible, mauvaise ; je me suis trompé, pour avoir voulu élever trop haut la nature humaine. Fénelon ne l'a jamais dit et ne l'a jamais pensé. Faut-il en croire la tradition si populaire d'après laquelle le *soleil d'or*, donné par lui au chapitre de sa cathédrale et dont il parle dans une lettre à l'abbé de Beaumont [5], se composait d'une figure symbolique représentant la Foi, qui élevait un disque rayonnant au-dessus de sa tête et qui foulait aux pieds, entre autres livres, l'*Explication des maximes des saints* ? Il est vrai que

1. Testament de Fénelon. (*Œuvres*, t. 10, p. 135).
2. 6 janvier 1715. (*Id.*, t. 8, p. 283).
3. Testament de Fénelon. (*Id.*, t. 10, p. 135).
4. *Ibid.*, t. 10, p. 135.
5. 1er juin 1714. (*Id.*, t. 7, p. 477).

Fénelon ne décrit nulle part cet ostensoir, que les registres du chapitre de Cambrai, qui font en effet mention du don d'un ostensoir d'or, ne le décrivent pas davantage, et qu'il a disparu, sans laisser de trace, à l'époque de la Révolution. Mais tant de témoins certifient l'avoir vu qu'il est impossible de récuser leurs témoignages, bien qu'ils aient assez bien varié dans la description du détail de cette *Remontrance* [1]. Quelques-uns ont rejeté cette tradition comme légendaire, parce que cette ostentation leur semblait en désaccord avec le sens de la mesure, le goût délicat, les vertus modestes de Fénelon. N'est-elle pas d'accord avec l'attitude que nous lui avons vu prendre et tenir depuis la condamnation du livre des *Maximes* jusqu'à la veille de sa mort ? L'abbé Maury, parlant de cet ostensoir, dit : « Quand Fontenelle apprit qu'un si grand archevêque avait légué, de son vivant, au chapitre de sa métropole, ce monument de sa rétractation, il dit qu'il n'était pas possible de porter plus loin la coquetterie de l'humilité [2]. » D'où Maury a-t-il tiré cette anecdote ? On ne sait. Qu'il soit authentique ou non, ce mot d'un .précieux n'est-il pas assez juste, plus juste même que Fontenelle ne pouvait le

---

1. Témoignages de Languet, archevêque de Sens, de l'abbé Maury. *Déclaration de vingt-trois habitants de Cambrai* (insérée dans *L'Ami de la Religion* du 9 février 1820), dont neuf étaient témoins oculaires ; lettre de l'abbé de Calonne, vicaire-général et official de Cambrai avant la Révolution ; lettre de l'abbé Isnard, curé de Saint-Pierre d'Amiens, qui vit l'ostensoir en passant à Cambrai en 1779 ou 1780 ; lettre de l'abbé Evrard, chanoine de la métropole avant la Révolution ; lettre de l'abbé de Carondelet, chanoine de la métropole avant la Révolution, qui a vu et touché l'ostensoir ; témoignage de l'abbé Gosse d'Houvelin, desservant de Saint-Joseph à Arras ; lettre de l'abbé Godefroy, chanoine de Saint-Géry à Cambrai, avant la Révolution ; témoignage de l'abbé d'Haussy, curé de Cagnoncle en Cambrésis ; témoignage de l'abbé Ribauville, prêtre, sacristain de la métropole avant la Révolution. Contre la tradition, une dissertation de l'abbé Servois, vicaire général de Cambrai, lue à la Société d'émulation de cette ville, le 5 décembre 1816. (*Œuvres*, t. 1, pp. 256 et suivantes). Aux témoignages favorables, nous pouvons, ce semble, ajouter ces quelques lignes des *Mémoires chronologiques* du bourgeois de Cambrai, contemporain de Fénelon, dont nous avons déjà cité quelque chose : « Il n'eut pas plutôt appris la condamnation de son livre qu'il la publia solennellement. Il donna à l'église de Notre-Dame une remontrance en or fin de la valeur de quinze mille francs. C'est une figure représentant la foi qui tient entre ses mains le Saint Sacrement (*op. cit.*, p. 31) ». La description est vague ; mais les deux faits : la condamnation et le don de la *remontrance*, semblent rapprochés à dessein.

2. Extrait des notes jointes à l'*Éloge de Fénelon*, à la suite de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, édition de 1810, tome 2, p. 621. (Cité par M. Gosselin dans le *Premier appendice* à l'*Histoire littéraire* ; *Œuvres*, t. 1, p. 258).

penser ? La soumission de Fénelon ne fut pas exempte de quelque coquetterie, de quelque vaine complaisance ; il ne fut pas insensible à la gloire qui lui en revenait. Il dut se décider sans trop de peine à faire représenter la Foi foulant aux pieds les *Maximes des saints*. Il lui en coûtait peu d'abandonner son livre, de mettre même dans cet abandon un peu d'affectation, pourvu qu'il conservât son sens, ses écrits apologétiques et sa doctrine [1].

---

1. Du vivant de Fénelon, en 1713, ses amis publièrent un recueil anonyme d'extraits de ses écrits spirituels, intitulé : *Sentiments de piété*, où reparaissait le meilleur de ce qu'il avait écrit sur l'amour pur avant les *Articles d'Issy ;* ces extraits ont été insérés dans le t. VI de l'édition de Paris. (*Manuel de piété, Instructions et Avis sur divers points de la morale et de la perfection* chrétienne). Sur cette publication, voir Gosselin : *Histoire littéraire de Fénelon*, première partie, article II. Quelle part Fénelon y eut-il ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer ; mais il est difficile aussi de croire qu'elle se soit faite tout à fait à son insu. Or, imprimer et répandre ces *Sentiments de piété*, c'était continuer de prêcher la doctrine chère à Fénelon. L'étude que nous avons faite dans cet ouvrage fait comprendre que Fénelon ait pu laisser faire cette publication.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La première partie de cet ouvrage nous a fait voir, avec les défaillances, les digressions, les contrastes et les contradictions nécessaires dans une nature si complexe et une vie si mêlée à toutes sortes d'affaires, un essai de réalisation de la doctrine de l'amour pur, durant tout le temps de la vie de Fénelon que sa correspondance nous permet de connaître intimement. La seconde partie de cet ouvrage nous a fait assister, parfois jour par jour et presque heure par heure, aux efforts faits par Fénelon, au détriment de sa fortune, de ses intérêts temporels, de son bonheur humain, parfois même hélas ! au détriment de la haute idée que la première partie nous avait donnée de son désintéressement chrétien, de sa charité, de sa droiture, pour prévenir les esprits en faveur de cette doctrine et empêcher ainsi, par avance, le succès de la doctrine opposée, pour accréditer cette doctrine, pour l'empêcher d'être condamnée, en France et à Rome, pour la réhabiliter, après la condamnation, dans ce qu'elle semblait avoir de plus beau, de meilleur et de plus orthodoxe. On voit mieux peut-être maintenant quelle grande place le livre des *Maximes* et surtout la doctrine dont il n'est que l'expression parfois excessive, obscure, inintel-

ligible, à force d'être subtile, ont tenue dans la vie de Fénelon.

Quelles impressions garde-t-on après avoir lu et étudié en détail, comme nous l'avons fait dans la première partie, l'ensemble des lettres et surtout les lettres à Destouches, au duc de Bourgogne, aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, au vidame d'Amiens, à ses deux neveux, le marquis de Fénelon et l'abbé de Beaumont, à l'ami par excellence, l'abbé de Langeron ?

Fénelon avait une des natures les plus aimantes qu'il y ait eu jamais. Nous avons signalé, en faisant quelques réserves, son amour pour les petits et pour le peuple. Nous avons signalé cette jeunesse de cœur que révèle son amour pour les enfants. Mais surtout avec quelle extraordinaire puissance d'affection il a aimé ses amis ! Quelle variété de tours et d'expressions pour le leur faire entendre ! Quelle facilité ! Quelle abondance ! Quelle finesse d'esprit et surtout quelle délicatesse de cœur ! Sauf peut-être çà et là, dans les lettres au chevalier Destouches, jamais un mot ou un trait d'esprit qui paraisse cherché ; tout est simple et naturel ; tout vient du cœur plus encore que de l'esprit ; dans ces lettres, l'esprit et le cœur ne font qu'un. Nous avons cité une lettre de M. Tronson où la *grâce* est signalée comme le don principal de Fénelon ; si la *grâce*, « plus belle encor que la beauté », est quelque part dans l'œuvre de Fénelon, c'est à coup sûr dans ses lettres[1]. Dans son discours de réception à l'Académie française, Fénelon disait, au sujet de l'*Histoire de l'Académie* de son prédécesseur Pellisson : « Il y montra son caractère qui était la facilité, l'invention, l'élégance, l'insinuation, la

---

1. M. G. Lanson dit justement : « Il se pourrait que le chef-d'œuvre de Fénelon, ce fût sa vaste correspondance. » (*Histoire de la Littérature française*, p. 609).

justesse, le tour ingénieux[1] ». Comme on pourrait justement retourner à Fénelon ce qu'il donne trop libéralement à Pellisson, sauf *le tour ingénieux* qui semble indiquer un effort, qui est peut-être juste, appliqué à Pellisson, mais qui est de trop, quand il s'agit de caractériser la manière de Fénelon épistolier !

Fénelon était gai, presque à l'excès, de temps en temps. La gaîté était au fond de sa nature ; il l'avait dans le sang ; elle était une des *humeurs* de son riche tempérament ; que le climat, l'horizon gracieux plus que sévère, en face duquel il ouvrit les yeux, la vallée de la Dordogne, « la belle rivière de Dordogne », comme il dit[2], le Périgord, le Midi, y fussent pour quelque chose, nous n'en serions pas étonnés. C'est, le plus souvent, une gaîté franche et spontanée, amie des surnoms, abondante en mots pittoresques, voisine parfois de la bouffonnerie, sauvée du mauvais goût par cette *grâce* dont parlait M. Tronson. Cette gaîté se fait jour çà et là, à certaines époques et avec certains correspondants surtout. Les lettres légèrement burlesques à sa cousine la marquise de Laval, sur son entrée pompeuse à Carennac et sur les plaidoiries, dignes du troisième acte des *Plaideurs*, des « *Cicérons de la ville* » de Sarlat, sont de 1681 ; Fénelon avait trente ans. A cinquante ans, après l'*affaire du Quiétisme*, aux environs de 1702, avant les grands deuils dont le premier fut la mort de l'abbé de Langeron, en 1710, Fénelon est encore très souvent, dans ses lettres à l'abbé de Langeron, dans ses lettres à l'abbé de Beaumont, d'une verve débordante, d'une gaîté copieuse et drue. Vers la fin, de 1711 à 1715, malgré tant d'évènements tristes qui l'ont fait pleurer à chaudes larmes et

1. *Œuvres*, t. 6, p. 606.
2. A la marquise de Laval, 22 mai 1681 (*Id.*, t. 7. p. 394).

l'ont laissé *languissant* pour toujours, la gaîté reparaît encore quelquefois ; la disposition foncière de sa nature reprend le dessus ; mais cette gaîté du déclin est moins franche et coule moins de source ; elle sent l'apprêt dans les lettres à Destouches ; elle est plus réservée et plus discrète dans les dernières lettres à l'abbé de Beaumont et au marquis de Fénelon qui sont, avec le vidame d'Amiens, devenu duc de Chaulnes, ses derniers correspondants et ceux à qui sa vieillesse aimante s'est rattachée de toute son âme, avant le détachement final qu'il sentait approcher sans le dire.

Cette gaîté ne doit pas nous faire oublier que Fénelon avait aussi et en même temps, surtout dans les années qui suivirent la condamnation de *l'Explication des Maximes des Saints*, un penchant très marqué à la tristesse, qu'il le dit trop souvent, dans ses *Lettres spirituelles* surtout, pour que nous ayons à cet égard le moindre doute, et que l'abbé Le Dieu, dans la visite qu'il lui fit en 1704, quelques mois après la mort de Bossuet, le trouva fort *mortifié* et, en apparence, rongé par le chagrin. Ces moments de gaîté, nous dirions volontiers ces accès, ne sont-ils pas comme des trêves à une tristesse persistante ? Il ne vit que d'amitié ; c'est l'amitié qui le console et le soutient et il exprime gaîment le bonheur qu'il goûte à aimer des gens très aimables ; car il sent qu'il les aime surtout en leur écrivant. « Souvent la mort me consolerait, dit-il dans une de ses *Lettres spirituelles* [1] ; souvent je suis gai et tout m'amuse. De vous dire pourquoi l'un, pourquoi l'autre, c'est ce que je ne puis. » Quelques-uns de ces aveux sont datés des années où il paraît le plus gai dans ses lettres.

1. *Œuvres*, t. 8, p. 590.

Fénelon, fut, par principe, par devoir, par amour, un censeur sévère, dur, impitoyable pour les défauts de ceux qu'il aimait. *Complaisant et flatteur*[1], s'il l'est avec ceux du dehors, avec ceux qu'il n'aime pas vraiment, qui ne sont liés avec lui que par des relations mondaines qu'une circonstance noue et qu'une autre relâche et rompt, s'il le fut dans sa jeunesse, comme semblent en témoigner certaines lettres à Bossuet[2], il ne l'est pas avec ceux qu'il a conquis, qui ont pris rang parmi ses amis, au sens complet du mot, et sur qui il a comme une main-mise ; rappelons-nous ses lettres au duc de Bourgogne, ses lettres au duc de Chevreuse, ses lettres au vidame d'Amiens, ses lettres au marquis de Fénelon ; et si cela ne suffisait pas, nous n'aurions qu'à relire, parmi les *Lettres spirituelles*, certaine longue lettre à madame de Maintenon[3], qui est le portrait le plus complet et le moins flatté de cette dame, vue surtout dans ce qu'elle avait de répréhensible. Si nous avions dans l'esprit l'idée d'un Fénelon débonnaire et doux à l'excès, corrigeons cette idée. Il n'est pas plus vrai de dire *le doux Fénelon* que *le tendre Racine.*

Fénelon, épris d'un idéal d'amour pur et absolument désintéressé, l'a fait passer ou du moins a fait effort pour le faire passer dans son amitié. Il s'est exercé à le réaliser dans sa vie ; il a cherché à le réaliser dans la vie de ses amis. De là, une prédication incessante et toujours renouvelée, dans sa forme, du détachement, du renoncement, du désintéressement parfait, et cela, souvent, au milieu des effusions de l'amour le plus ardent et le plus tendre. Nous avons assisté, dans le détail, à ces efforts pour aimer

1. *Œuvres*, t. 8, p. 589.
2. Voir, par exemple, 8 mars 1686. (*Id.*, t. 7, p. 493).
3. *Id.*, t. 8, p. 483.

purement et pour amener ses amis à aimer purement. Que de belles pensées lui a suggérées cette haute et sévère doctrine, que de beaux sentiments elle lui a inspirés ! Certes il aurait bien dit comme Horace :

« Nil ego contulerim jucundo sanus amico »,

ou comme La Fontaine :

« Qu'un ami véritable est une douce chose ! »

sans aller au delà. Il était homme à se laisser posséder par ce charme, à sentir, à goûter parfaitement cette douceur de la vie. Quelquefois, il aime tout comme un autre ; il jouit de son amitié, comme pouvait faire Montaigne, ami de La Boétie, ou Lélius, ami de Scipion ; et nous avons surpris avec plaisir ce mouvement naturel, cette contradiction avec la doctrine. Mais souvent aussi une lutte intime avait lieu, dont nous étions aussi témoins ; le correctif d'un mouvement trop tendre venait immédiatement après la faute et parfois dans la même phrase, et la victoire restait à l'amour pur, à l'amitié désintéressée. Cette sévérité et cette tendresse forment un mélange exquis d'où résulte peut-être le principal agrément des lettres de Fénelon.

Fénelon aimait à diriger et à dominer ceux qu'il dirigeait. On pourrait montrer, surtout dans les lettres au duc de Chevreuse, quelques excès auxquels l'entraînait ce goût de direction, même dans des choses qui devaient lui rester étrangères. Mais, dans les choses de l'âme qui étaient de son domaine, n'a-t-il pas aussi dépassé la juste mesure? Des phrases comme celles-ci, que nous extrayons des *Lettres spirituelles*, nous aideront peut-être à préciser l'impression que nous laisse la direction morale de Fénelon, telle que nous l'avons vu s'exercer dans ses lettres d'amitié : « O mon cher, si je pouvais vous voir, je ne vous laisserais pas respirer par amour-propre ; je ne vous

laisserais échapper en rien ; je vous ferais petit malgré vous[1] ». — « Pour moi, je vous poursuivrai sans relâche jusqu'à ce que vous rentriez dans votre petitesse, dans la mort à votre amour-propre, et dans l'obéissance aveugle que Dieu demande de vous[2] ». Fénelon n'a-t-il pas trop poursuivi ceux qu'il conduisait, pour les faire rentrer dans leur petitesse, pour les faire petits malgré eux ? Il est étrange de constater que, parmi les amis intimes de Fénelon, plusieurs de ceux qui ont subi pleinement son action, surtout les jeunes, ont été scrupuleux ; scrupuleux le duc de Bourgogne ; scrupuleux le duc de Beauvilliers ; méticuleux, raisonneur et, en somme, scrupuleux le duc de Chevreuse ; scrupuleux, au moins quelque peu, le vidame d'Amiens, quand il eut été converti et conquis par Fénelon ; scrupuleux aussi, au moins quelque peu et durant quelque temps, le pauvre petit Fanfan boiteux, à qui son oncle avait appris à bien servir et à souffrir vaillamment. Tous, à l'exception de l'abbé de Beaumont et de l'abbé de Langeron, que Fénelon ne dirige guère moralement et qui sont, pour lui, surtout des égaux, tous, à des degrés divers, ont été *étroits* ; il fallait les *élargir* ; que de fois l'expression est revenue sous la plume de Fénelon ! Qu'est-ce à dire ? Fénelon les a-t-il pris scrupuleux et a-t-il cherché à les corriger ? Le sont-ils devenus sous son influence et à cause de lui, et a-t-il cherché, par des avis multipliés, avec une sévérité telle parfois qu'elle semblait une affectation, à les corriger d'un défaut qui venait de lui originairement ? Le problème est difficile à résoudre ; mais il valait la peine d'être posé. Il paraît difficile de croire que le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, le vidame d'Amiens, n'aient pas eu, naturel-

1. *Œuvres*, t. 8, p. 546.
2. A la comtesse de Montberon, 19 novembre 1704. (*Id.*, t. 8, p. 668).

lement et héréditairement, une tendance à la minutie et, pour dire le mot, au scrupule, tendance fortifiée, chez le duc de Chevreuse, par l'éducation austère et étroite de Port-Royal. Mais ce que Port-Royal a fait sur l'esprit du duc de Chevreuse enfant, Fénelon ne l'a-t-il pas fait, inconsciemment et involontairement, sur l'esprit du duc de Beauvilliers, du vidame d'Amiens, surtout du duc de Bourgogne et du marquis de Fénelon ? Cela reviendrait à dire que l'esprit de Fénelon, volontiers directeur et dominateur, possédé par un idéal trop élevé, impitoyable à la nature, avait sur les âmes et, en particulier, sur les âmes jeunes et tendres, une prise trop forte qui, à la longue, les affaiblissait, les énervait, sous prétexte de les fortifier. C'est la contre-partie des belles qualités d'esprit et de cœur de Fénelon, et c'est aussi la rançon de l'amour pur.

Quelles impressions garde-t-on après avoir pu voir, comme dans un tête-à-tête familier, les sentiments intimes et le fond des âmes, durant cette longue et âpre querelle entre Fénelon et l'abbé de Chantérac d'un côté et, de l'autre, Bossuet et l'abbé Bossuet, et, au delà de cette querelle, jusqu'au 7 janvier 1715 ?

De l'aigreur, de la malveillance, des fautes contre la charité, contre la justice, même contre le simple honneur humain, il y en eut des deux côtés ; l'étude comparée des deux correspondances nous a permis de le voir jusque dans le dernier détail.

L'abbé Bossuet haïssait naïvement et de toute son âme. Le christianisme est tout à fait absent des lettres de cet ecclésiastique, représentant d'un grand évêque, défenseur et champion d'une doctrine chrétienne contre une autre doctrine qui se prétendait aussi chrétienne, au centre même de la catholicité. Le ton de ses lettres est presque toujours celui du pamphlet le plus haineux, où l'on ne

cherche pas à mesurer ses coups, mais à frapper fort, à émouvoir, souvent au détriment de la simple justice, sans souci de diminuer ou de réduire à néant la part du bien dans les choses répréhensibles, ou d'augmenter la part du mal de beaucoup d'imagination et de calomnie. Personne n'a suspecté aussi hardiment que lui les intentions, et il les trouve toujours aussi mauvaises ou aussi basses que possible. Pour la mesure, pour la dignité, pour le vrai christianisme, les lettres de Bossuet ne sont pas à comparer avec celles de son neveu. Ce qui étonne peut-être le plus dans ces lettres de l'oncle, c'est que jamais on n'y trouve même la plus légère trace d'un reproche, pour tant de véhémence dans l'expression des sentiments les moins chrétiens ; Bossuet faisait cause commune avec son mandataire ; il est responsable, au moins en partie, de cette véhémence et de cette injustice. Ce que l'on remarque ensuite, c'est que Bossuet n'avait plus au fond du cœur, pour son ancien ami, pour son confrère dans l'épiscopat, ni estime, ni sympathie, que ce qui arrivait à Fénelon de douloureux, comme sa disgrâce ou la disgrâce de ses amis, le laissait indifférent ou le réjouissait. Ce que l'on remarque encore, c'est cette attitude que la cour romaine comparait à celle d'un *pape français,* et c'est aussi son recours continuel au bras séculier, au *bras royal* pour appuyer ses décisions ou pour les imposer. Bossuet condamna le livre de sa propre autorité et voulut soumettre à sa condamnation quelqu'un qui lui était égal ou même supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique ; n'y ayant pas réussi, il voulut, non pas laisser au pape le soin de juger à son tour, de condamner et d'approuver librement, mais faire ratifier par le pape la condamnation qu'il avait d'abord prononcée lui-même. Il y employa son zèle d'apôtre pour la vérité chrétienne et catholique et toute l'ardeur de son talent d'écrivain. Certaines résolutions d'être

ferme, de ne pas mollir ni faiblir, certaines exhortations à lutter courageusement, parce que c'est une cause sacrée qu'ils soutiennent et défendent, lui et son neveu, sont très belles au point de vue simplement moral, comme au point de vue littéraire. Il a employé trop volontiers et trop souvent l'autorité du roi et la faveur, comme un sûr moyen de vaincre ; de Bossuet et de Fénelon, le plus courtisan ce n'est pas Fénelon. Il a écouté trop docilement son neveu qui écrivait de Rome : vous ne pouvez trop presser le roi et, par le roi, le nonce et la cour de Rome ; vous ne pouvez trop faire de bruit ; vous ne pouvez trop décrier le parti. Dans l'ardeur de la lutte, sa conscience s'est un peu émoussée ou faussée. Il a cru pouvoir discréditer la personne de Fénelon pour mieux discréditer sa doctrine, et il a eu sa grande part de responsabilité dans les bruits calomnieux qui coururent à Rome sur les mœurs de Fénelon, comme sur celles du Père Lacombe et de Madame Guyon.

Les fautes de l'abbé Bossuet, de Bossuet et de tout le parti contraire au livre des *Maximes* atténuent, par la comparaison, celles de Fénelon et de l'abbé de Chantérac, mais ne les excusent pas.

C'est la sincérité qui semble avoir eu surtout à souffrir au début de cette affaire. Devenu archevêque, Fénelon refusa d'incliner sa doctrine devant celle de Bossuet, de soumettre son autorité d'archevêque de Cambrai à celle de l'évêque de Meaux. Il y a, dans les rapports de Fénelon avec Bossuet, un contraste nettement marqué et même une contradiction absolue entre l'attitude de Fénelon, simple abbé et même archevêque nommé, et l'attitude de Fénelon, après quelques mois d'épiscopat ; cette contradiction serait inexplicable, sans une différence profonde, essentielle entre deux doctrines inconciliables malgré les protestations affectées de respect, d'estime ou

d'admiration, qui avaient tâché de se concilier dans les *articles d'Issy*, que la persécution exercée contre une femme, Madame Guyon, avait de nouveau mises en opposition et bien vite en conflit aigu. Et il faut regretter ce qu'il y eut d'exagéré et d'excessif dans cette soumission de *petit enfant* que Fénelon professait à l'égard de Bossuet avant la rupture, plus encore que la rupture.

C'est bien Madame Guyon qui fut cause de cette rupture. Fénelon n'a jamais voulu admettre que Madame Guyon eût enseigné l'erreur ou se fût trompée autrement que dans les termes qu'elle employait. « Je crois, disait madame de Maintenon, qu'il souffrirait le martyre plutôt que de convenir qu'elle a tort [1] ». Elle disait vrai. Fénelon s'est ensuite défendu, comme il avait défendu Madame Guyon. Il n'a jamais voulu admettre qu'il eût enseigné l'erreur ou se fût trompé autrement qu'en paroles ; il a toujours dit qu'on s'était trompé sur sa pensée, non que sa pensée se fût trompée [2]. Il espéra faire approuver son livre et sa doctrine par l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, les deux prélats dont le suffrage lui importait surtout, à cause de leurs relations avec la cour ; il espéra les séparer de Bossuet et isoler son principal adversaire ; quand il vit qu'il n'y réussirait pas, il soumit son livre au jugement du pape ; mais il le soumit pour le faire approuver, non pour le faire juger ; il n'a jamais admis un seul instant qu'il pût n'être pas approuvé avant la censure, ni qu'il fût désapprouvé et condamné, dans sa doctrine et son fond, par la censure. Il a combattu pour l'amour pur avec l'amour-propre le plus susceptible et aussi le plus irréductible. C'est la plus étonnante contradiction que l'on

---

1. A M. l'archevêque de Paris, 15 novembre 1695. (*Corresp. générale*, éd. Lavallée, t. IV, p. 37). — Cf. aussi Geffroy, *Madame de Maintenon*, t. I, p. 259.

2. Le mot est de M. G. Lanson. (*Hist. de la littér. franç.*, p. 611).

remarque dans cette nature complexe. Rien ne prouve mieux que cette querelle, la vérité de cet aveu que nous avons cité au début de cet ouvrage : « Le défaut subsistant et facile à dire, c'est que je tiens à moi et que l'amour-propre me décide souvent [1] ».

Des médisances, des calomnies peut-être, il y en eut aussi de ce côté. On ne peut, sans une grande injustice, réduire cette querelle doctrinale entre Bossuet et Fénelon à une querelle de courtisans, à une querelle d'auteurs, où la jalousie joue le rôle principal ; c'est ce que fait l'abbé de Chantérac ; c'est ce que fait aussi Fénelon. C'est *M. de Meaux* et presque *M. de Meaux* tout seul que Fénelon rend responsable de tout ce qui se fait contre son livre et contre lui. Certaines lettres, certains mots sont d'un ennemi plus que d'un adversaire. Nous ne pouvons approuver que, dans la querelle des *faits*, Fénelon affecte de distinguer Bossuet de l'archevêque de Paris, qu'il supprime sa Réponse à l'archevêque de Paris pour diriger contre Bossuet tous ses traits ; nous ne pouvons approuver qu'à choisir entre deux prélats aussi coupables à ses yeux l'un que l'autre, il ménage l'un comme plus influent à la cour et s'acharne sur l'autre ; cela ne peut s'excuser, même par le souci de sauver ce qui lui restait d'amis à la cour ; cela n'est conforme ni à la charité, ni à la justice, ni même au simple honneur humain. Ces invitations, que nous avons lues plus d'une fois dans la correspondance, à distribuer clandestinement des écrits anonymes dont Fénelon n'était pas l'auteur, parce que le parti adverse, et surtout Bossuet, y étaient traités sans ménagement, et cela au moment même ou Fénelon hésitait à publier ses *défenses* pour ménager en public la réputation de ses confrères, sont aussi de vraies fautes que peuvent

1. *Œuvres*, t. 8, p. 589.

expliquer, mais non excuser, les entraînements de la polémique.

Mais Fénelon a lutté pour son livre et pour sa doctrine avec une fière intransigeance qui ne s'est jamais démentie, avec un courage infatigable et indomptable. Il s'est montré, dans toute cette querelle, incapable de rien faire contre ce que sa conscience lui représentait comme le devoir et l'honneur ; c'est vrai qu'il eut horreur de s'humilier, mais il eut aussi horreur de s'abaisser. Dans son refus de condamner Madame Guyon et même de s'associer, pour la plus légère part, à ceux qui la condamnaient, il y avait de l'orgueil, de la présomption, la crainte de se désavouer en désavouant cette femme, mais il y avait aussi de l'honneur. Fénelon a sacrifié généreusement, au succès d'une doctrine qu'il croyait vraie et bonne, toutes ses ambitions de courtisan ; il a immolé l'intérêt propre, entendu de cette manière, à la doctrine de l'amour pur de tout intérêt ; il a donné à cette cour dont l'intérêt était l'âme ce haut exemple de désintéressement. Tout n'est pas à blâmer dans cette attitude et cette conduite ; il y a même là quelque grandeur.

Fénelon a souffert par l'injustice du parti adverse ; la sympathie va à lui naturellement ; il a souffert avec une dignité parfaite ; la manière dont il accueillait les lettres si tristes et si dures où l'abbé de Chantérac l'invitait à défendre son honneur d'homme et l'intégrité de ses mœurs contre les calomnies que l'on colportait à travers Rome est simplement admirable. Quelques lettres, quelques parties de lettres respirent le sentiment chrétien le plus élevé. Les lettres de l'abbé de Chantérac, au point de vue moral, sont plus belles encore, et elles gagnent à être rapprochées de celles de l'abbé Bossuet. Tout n'est pas faux dans ces lignes écrites de Rome par l'abbé de la Templerie sur l'abbé de Chantérac. « On fait... ici certaines

comparaisons qui font encore plus remarquer son mérite. On y admire sa prudence, sa modération, son discernement à agir avec les cardinaux selon leur différent génie, la grande régularité de sa conduite, digne de la personne pour qui il agit et de l'affaire qu'il traite. Un vieux routier me disait dernièrement qu'on avait remarqué comme une chose très rare qu'il s'était trouvé profès en cette cour, sans y avoir fait de noviciat[1] ». Il faut faire, dans ce jugement, la part de l'exagération amicale ; ce *profès* nous a paru assez souvent trop *novice ;* mais l'éloge de sa régularité, de sa modération, de sa prudence est vrai. Nous pouvons ajouter à cet éloge que l'abbé de Chantérac ne manquait pas d'esprit, qu'il savait écrire, quand il le voulait, agréablement et finement, qu'il eut une âme vraiment noble, un cœur très délicat, une religion et une piété sincère et profonde qui se mêlait à tout ce qu'il écrivait et qui fait le charme principal de ses lettres, et qu'enfin plus d'une fois il a su atteindre à l'éloquence par la simple expression du dévouement le plus chrétien et le plus pur à l'égard de son ami.

La doctrine de l'amour pur n'a pas été, dans la vie de Fénelon, un de ces systèmes que l'on adopte passagèrement, pour les abandonner ou les remplacer, quand ils sont passés de mode ou qu'on s'en est détaché par lassitude ; elle n'a pas été l'idéal d'un moment qui s'exprime dans un livre, pour être négligé et oublié dans la suite. Non ; elle a été sa doctrine et son idéal, on peut dire : sa seule doctrine et son seul idéal. Si nous avions réussi à le démontrer par cette analyse de la correspondance, nous aurions rempli tout notre dessein. Quelques traits principaux de son caractère s'expliquent ou se sont révélés surtout par là : la sécheresse, la tristesse, voisine du pessimisme,

1. A l'abbé de Beaumont, 18 octobre 1698. (*Œuvres*, t. 9, p. 551).

dont il s'accuse ; sa sévérité parfois outrée ; une confiance imperturbable dans son sens propre ; une opiniâtreté douce, mais invincible à le défendre, à le réserver, à le sauver ; un souci de l'opinion, une habileté et, dans le même moment, dans la même affirmation, dans la même négation, une complexité de sentiments qui peuvent se concilier difficilement avec l'absolue sincérité. Mais c'est peut-être aussi dans le mélange et parfois le conflit de cette doctrine avec un tempérament extraordinairement affectueux, qu'il faut chercher une part du talent de Fénelon et le secret de sa grande influence sur les âmes. Cet idéal charmait, ravissait son esprit subtil, son âme délicate jusqu'au raffinement; il en faisait, à tout propos et sous toutes les formes, des peintures si éloquentes et si séduisantes que certaines âmes d'élite à leur tour étaient enchantées et que toutes, plus ou moins, subissaient le charme. Ce que M. Tronson appelait *la grâce* [1] de Fénelon s'augmentait du prestige de cet idéal.

---

1. *Œuvres*, t. 8, p. 387, et *Correspondance de M. Louis Tronson*, t. III, p. 146. Lettre à l'abbé de Chantérac, du 6 septembre 1695.

BIBLIOGRAPHIE

Documents cités ou mentionnés dans cette thèse.

Archives des Affaires étrangères. Correspondance du roi et du cardinal de Bouillon, ministre de France à Rome ; lettres du sieur Maille; lettres du sieur Langlois. Fonds de Rome : vol. 384, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 400, 404.

Archives de l'archevêché de Bordeaux, K, 4 ; carmélites de Saint-Joseph.

Archives du département de la Dordogne. Sénéchaussée et présidial de Sarlat : requêtes civiles ; procès-verbaux et enquêtes ; registre des audiences sénéchales ou des appointements rendus (Catalogue, t. 2). — Registre de la paroisse de Chantérac.

Archives du département du Nord. Liasse Fénelon.

Archives de M. le marquis de Chantérac, à Cires-les-Mello (Oise). Copie du testament de M. l'abbé de Chantérac, fait à Cambrai le 20 juillet 1709.

Bibliothèque de Cambrai, manuscrits. *Registrum actorum Capituli Ecclesiae Metropolitanae Cameracensis*, 984; *Liber testamentorum Canonicorum, Capellanorum et aliorum suppositorum Ecclesiae Metropolitanae Cameracensis*, 993. Recueil de pièces historiques et littéraires, 971, fol. 409.

Bibliothèque nationale ; Manuscrits. Fonds du Périgord, vol. 130. Nouveau d'Hozier, 117. — Cabinet de d'Hozier, 797. — Catalogue des maîtres et docteurs, 16573. — Catalogue des licenciés, 15440. Liste des Prédicateurs, LK 7 6743.

Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice. Manuscrits de Fénelon. — Autographes du duc de Bourgogne. — Lettres inédites de Fénelon à l'abbé de Chantérac et de l'abbé de Chantérac à Fénelon et à l'abbé de Maulevrier, concernant le Quiétisme. — Copie de la correspondance des agents à Rome des trois prélats, 6e carton, 16.

Ouvrages cités ou mentionnés dans cette thèse.

ARISTOTE. *Morale à Nicomaque*, éd. Ollé-Laprune.

Cardinal DE BAUSSET. *Histoire de Fénelon*, éd. de M. Gosselin. Paris, 1850, 4 vol. in-8, chez Jacques Lecoffre, insérée dans l'édition de Paris des *Œuvres complètes* de Fénelon, tome 10.

L. BERTRAND. *Correspondance de M. Louis Tronson*, 3 vol. in-8. Paris, Lecoffre, 1904.

L. A. BONNEL. *De la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme*. Mâcon, 1850.

BOREL D'HAUTERIVE. *Annuaire de la noblesse*. Paris, 1856.

BOSSUET. *Œuvres complètes*, édition de Versailles, publiée par les abbés Hémey d'Auberive et Caron, 1815-1819, 47 vol. in-8; édition Lachat, Paris, Vivès, 1862-1864, 31 vol. in-8 ; édition Outhenin-Chalandre, qui reproduit sous un autre format l'édition de Versailles, Paris, 1840, 19 vol. in-8. — *Œuvres oratoires*, édition Lebarq, Lille et Paris, 1890, 6 vol. in-8.

Eugène BOULY. *Mémoires chronologiques contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à Cambrai et aux environs depuis la réunion de cette ville à la France sous Louis XIV (1677) jusqu'en 1753*, mis au jour, etc.... (Cambrai, J. Chanson, 1837).

Emmanuel DE BROGLIE. *Fénelon à Cambrai*. Paris, 1884.

F. BRUNETIÈRE. *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, deuxième série.

Abbé Moïse CAGNAC. *Fénelon directeur de conscience*. Paris, 1901.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique ; mélanges historiques ; choix de documents, t. IV.

CORNEILLE. *Polyeucte*, édition Marty-Laveaux (Collection des Grands Écrivains).

CROUSLÉ. *Fénelon et Bossuet*, 2 vol. in-8, 1894.

FÉNELON. *Œuvres complètes*, édition de Versailles, commencée à Versailles en 1820, chez Lebel, et terminée à Paris en 1830, chez Le Clère, 34 vol. in-8 ; édition de Paris, chez Leroux et Cie, 1848-1851, 10 vol. grand in-8. — *Œuvres de Fénelon, précédées d'études sur sa vie*, par Aimé MARTIN, chez Firmin Didot, Paris (Œuvres choisies, 3 vol. grand in-8, publiées pour la première fois en 1835. *Explication des maximes des saints*, t. 2).

Correspondance de Fénelon : les 11 derniers volumes de l'édition de Versailles, 1827-1829 ; les tomes VII, VIII, IX, X de l'édition de Paris ; divisée en six parties ou sections principales : 1° Correspondance de Fénelon avec le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et leurs familles ; 2° Correspondance de Fénelon avec sa famille ; 3° Lettres diverses ; 4° Lettres et mémoires concernant la juridiction épiscopale et métropolitaine de l'archevêque de Cambrai ; 5° Lettres spirituelles ; 6° Correspondance sur l'affaire du Quiétisme.

Lettres inédites de Fénelon au maréchal et à la maréchale de Noailles. Paris, 1829, in-8 (intercalées dans l'édition de Paris)

Lettres inédites de Bossuet à Madame de la Maisonfort. Paris, 1829, in-8 (intercalées dans l'édition de Paris).

Lettres et opuscules inédits de Fénelon. Paris, 1850, in-8 (intercalés dans l'édition de Paris).

Lettres de Fénelon, par GODARD FAULTRIER (*Nouvelles archéologiques* et diverses des mois d'avril, mai, juin 1849. Angers).

Lettres inédites de Fénelon communiquées à la Société historique et littéraire de Tournay, par M. le vicaire-général VOISIN. In-8 de 64 pages, 1853.

Lettres inédites de Fénelon, archevêque de Cambrai, retrouvées dans la bibliothèque du prince Corsini et publiées par les soins de M. Louis, professeur Rezzi, bibliothécaire. Rome, 1853, in-12 de 32 pages.

Quinze lettres inédites de Fénelon, publiées par LE GLAY (*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1859).

Lettres inédites de Fénelon, par X. BARBIER DE MONTAULT. 55 pièces inédites, 1863.

Lettres inédites de Fénelon, publiées par l'abbé V. VERLAQUE. 1874, in-8, p. VII-99

Une lettre inédite de Fénelon (23 février 1695), publiée par A. DURIEUX (*Mémoires de la Société d'émulation* de Cambrai).

Lettres inédites de Fénelon, par Eug. RITTER (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet et 15 septembre 1892. Tome vingt-quatrième, pp. 52-67, 216-238).

Un cas de conscience résolu par Fénelon, lettre inédite publiée par M. E. LEVESQUE (*Revue des Facultés de l'Ouest*, avril 1902 ; in-8, 10 pages).

Une lettre inédite de Fénelon (Journal d'un voyage du Périgord à Paris en 1685), publiée et annotée par J.-Ed. BOISSERIE DE MASMONTET, Lille, 1902.

Lettres inédites de Fénelon publiées par M. Cagnac (*La Quinzaine*, 1er et 15 mai 1904).

Saint François de Sales. *Œuvres*, éd. Mackey (*édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites... publiée... par les soins des religieuses de la Visitation du 1er monastère d'Annecy*), 1892, etc.

Gallia christiana... qua series et historia archiepiscoporum, et abbatum... deducitur... opera et studio Domni Dionysii Sammarthani ex Congregatione Sancti Mauri, etc.

Gazier. *Fragments inédits de Fénelon. Fénelon et la révocation de l'édit de Nantes.* (*Revue politique et littéraire*, 31 octobre 1874).

Geffroy. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique.* Paris, Hachette, 1887, 2 vol. in-16.

Gosselin. *Histoire littéraire de Fénelon ou Revue historique et analytique de ses œuvres*; dernière édition, en tête de l'édition de Paris des *Œuvres complètes* de Fénelon.

Eugène Griselle. *Le Quiétisme, Lettres inédites du frère de Bossuet.* Paris, 1902, in-8, 126 pages.

Algar Griveau. *Étude sur la condamnation du livre des Maximes des saints.* 1878, 2 vol. in-8.

L. Guerrier. *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence.* Paris, 1881.

Madame Guyon. *Opuscules spirituels de Madame J. M. B. de la Mothe ; La vie de Madame Guyon écrite par elle-même.* A Cologne, chez Jean de la Pierre, 1704.

Lettres chrétiennes et spirituelles de Madame Guyon, enrichies de la correspondance secrète de M. de Fénelon avec l'auteur (tome v). A Londres, 1768, in-12.

Horace. *Œuvres*, éd. Frédéric Plessis et Paul Lejay.

Icard. *Doctrine de M. Olier.* Paris, 1891.

Ernest Jovy. *Une biographie inédite de J.-B. Bossuet, évêque de Troyes.* Vitry-le-François, 1901.

La Bruyère. *Caractères*, éd. G. Servois.

La Fontaine. *Fables*, éd. Régnier.

G. Lanson. *Histoire de la littérature française.*

La Rochefoucauld. *Les Maximes*, éd. Gilbert, Gourdault et Henri Régnier dans la Collection des Grands Écrivains.

Le Dieu. *Journal*, éd. Guettée, 1857.

LE GLAY. *Recherches sur l'Église métropolitaine de Cambrai*. Paris, Didot, 1825.

Eugène LEVESQUE. *Bossuet à Meaux ou Extraits de l'histoire de la ville de Meaux par Claude Rochard*. (*Revue Bossuet*, juillet 1904). — *Les conférences d'Issy sur les États d'oraison*. — *Premières explications données par Fénelon dans son dissentiment avec Bossuet*. (*Revue Bossuet*, juin 1906).

Maurice MASSON. *La correspondance spirituelle de Fénelon avec Madame de Maintenon*. (*Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1906). — *Fénelon et Mme Guyon, Documents nouveaux et inédits*. Paris, Hachette, 1907.

MONTAIGNE. *Essais*, éd. E. Courbet et Ch. Roger. Paris, Alph. Lemerre, 1872, 4 vol. in-8.

RAMSAI. *Histoire de la vie de Messr François de Salignac de la Motte-Fénelon, archevesque duc de Cambray*. Bruxelles, chez Eugène-Henri Fricx, 1724.

RENAN. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, 1883.

SAINTE-BEUVE. *Port-Royal*. Hachette, 1888, 7 vol.

Fortunat STROWSKI. *Fénelon et son pays*. (*Revue de Fribourg* de juillet-août 1903).

TÉRENCE. *Eunuchus*, éd. Fabia.

Vie de M. Olier, Paris, Poussielgue, 1853.

Ch. URBAIN. *L'abbé Ledieu, historien de Bossuet*. Paris, Colin, 1898, in-8. — *Bossuet et les secrets de Fénelon* (*La Quinzaine*, 1er août 1903).

Ant. VILLIEN. *L'abbé Eusèbe Renaudot*. Paris, Lecoffre, 1904.

Marquis DE VOGÜÉ. *Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers, Lettres inédites, 1700-1708*. Paris, Plon, 1900.

ERRATA (suite)

P. 18, ligne 1, lire : *comme* un ancien.

P. 38, ligne 22, lire : qui *dois*.

P. 106, ligne 17, lire : la fausse exactitude sur *les* détails.

P. 154, note 4, dernière ligne, lire : Rés. LK^{7}6743.

P. 174, ligne 32, lire : étudiées à part et *séparées*.

P. 201, ligne 4, lire : du *26* juillet 1697.

P. 256, ligne 13, lire : contre *lequel* les mêmes évêques.

P. 317, ligne 7, lire : que *je n'*avais jamais.

P. 348, ligne 23, lire : tout humaine.

P. 367, ligne 31, lire : tant soit peu *à* cette femme.

P. 394, lire *394* et non 364.

P. 394, ligne 6, lire : *de* ne pas l'accabler.

P. 424, ligne 7, lire : qui *promit*.

ERRATA

P. 30, note 3, lire *30 décembre*, au lieu de *17 mai*, et *262* au lieu de *258*.

P. 31, note 2, lire *18*, au lieu de *8*.

P. 31, note 5, lire *5 décembre*, au lieu de *23 novembre* et *390* au lieu de *389*.

P. 33, note 1, lire *25*, au lieu de *16*, et *337* au lieu de *336*.

P. 39, ligne 7, référence omise : *21 septembre 1712*, *Œuvres, t. 8, p. 117*.

P. 40, ligne 16, lire : *M. de Flauteral*.

P. 56, ligne 14, fermer les guillemets après : *dehors*.

P. 66, note 1, lire *15*, au lieu de *3*.

P. 73, note 4, lire *239*, au lieu de *329*.

P. 80, note 2, lire *5*, au lieu de *28*, et *390*, au lieu de *391*.

P. 96, note 3, lire *16*, au lieu de *18*.

P. 102, 3ᵉ ligne, lire *mars*, au lieu de *mai*.

P. 114, note 5, lire *433*, au lieu de *443*.

P. 120, note 1, lire *1712*, au lieu de *1702*.

P. 120, note 5, lire *27*, au lieu de *22*.

P. 121, note 3, lire *454*, au lieu de *453*.

P. 122, note 3, lire *17*, au lieu de *27*.

P. 124, note 3, lire *168*, au lieu de *169*.

P. 139, note 5, lire *418*, au lieu de *423*.

P. 141, note 3, lire *476*, au lieu de *477*.

P. 168, note 6, et p. 169, note 1, lire *t. 8*, au lieu de *t. 7*.

P. 197, note 4, lire *421*, au lieu de *422*.

P. 208, note 1, lire *Id.*, au lieu de *Œuvres*.

P. 220, note 1, lire *121*, au lieu de *127*.

P. 241, note 2, lire *250*, au lieu de *251*.

P. 241, note 3, lire *216*, au lieu de *217*.

P. 254, note 3, lire *t. 7*, au lieu de *t. 9*.

P. 258, note 4, lire *201*, au lieu de *261*.

P. 263, note 3, lire *8*, au lieu de *4*.

P. 265, note 6, lire *146*, au lieu de *173*.

P. 275, note 6, lire *t. 9*, au lieu de *t. 29*.

P. 275, note 7, lire *210*, au lieu de *240*.

P. 285, note 5, lire *264*, au lieu de *265*.

P. 291, note 4, lire *18*, au lieu de *31*, et *278*, au lieu de *288*.

P. 294, note 5, lire *4 février*, au lieu de *24 février*.

P. 295, note 1, lire *Œuvres de Bossuet*, *t. 29*, au lieu de *Œuvres*, *t. 9*.

P. 297, note 1, lire *263*, au lieu de *273*.

P. 342, note 4, lire *369 et 370*, au lieu de *361 et 362*.

P. 344, note 2, lire *338*, au lieu de *339*.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

FÉNELON ET SES AMIS

ET L'APPLICATION DE LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR DANS SON AMITIÉ

SECONDE PARTIE

FÉNELON ET L'ABBÉ DE CHANTÉRAC

ET L'HISTOIRE DE LEURS SENTIMENTS INTIMES DANS LEUR QUERELLE SUR LA DOCTRINE DE L'AMOUR PUR AVEC BOSSUET ET L'ABBÉ BOSSUET

